This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 1750.2

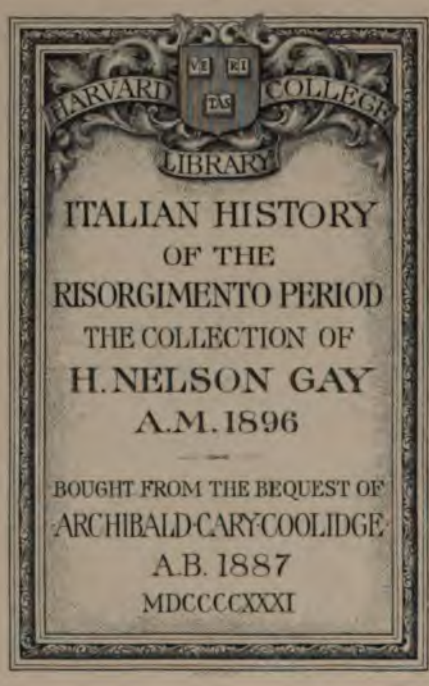
VE RI TAS
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

IERS

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

(Ancien Ministre, Membre de l'Assemblée)

QUATRIÈME PARTIE (1872-1877)

XV

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1883

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

XV

Quantin imprimeur
Paris

DISCOURS

PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

QUATRIÈME PARTIE (1872-1877)

XV

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1883

Tous droits réservés

Fr 1750.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
H. NELSON GAY
RISORGIMENTO COLLECTION
COOLIDGE FUND
1931

35119
11-1-

DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

M. THIERS

CCLXXV

MESSAGE

DU

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU LE 13 NOVEMBRE 1872

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ainsi qu'elle l'avait décidé en se séparant le 3 août précédent, l'Assemblée nationale reprit ses travaux le 11 novembre. Dans la séance du 13, M. Thiers lui donna lecture du Message suivant, dans lequel, après avoir fait un exposé de la situation économique et financière de la France, et constaté les résultats obtenus en moins de deux années, il conclut en insistant sur la nécessité de donner à la République conservatrice des bases définitives.

Messieurs,

Après une séparation de trois mois, pendant lesquels l'œuvre de réparation que vous nous aviez confiée n'a pas été interrompue un seul instant, nous venons remplir le devoir annuel que nous imposent les institutions républicaines, et vous exposer la véritable situation du pays, le bien et le mal n'étant ni exagérés ni déguisés.

Le calme sur lequel vous comptiez, et dont vous aviez donné l'exemple en vous interdisant toute discussion irritante au moment de vous séparer, ce calme s'est maintenu. Nous avions promis de faire respecter la représentation nationale dans la mesure de nos pouvoirs légaux, et nous n'avons pas souffert qu'il fût porté atteinte au respect dont elle doit être entourée... (*Légères rumeurs à droite. — Assentiment à gauche*) car, dans ce pays bouleversé par les révolutions et par la guerre, que resterait-il debout si la souveraineté nationale, ici représentée aussi légitimement qu'elle le fut jamais, n'était l'autorité suprême, source de toutes les autorités, partout respectée, et quand elle a parlé, partout obéie ? (*Très bien! Très bien!*)

Mais, nous pouvons l'affirmer, sauf d'inévitables incidents, ce respect a été maintenu, et vous reprenez paisiblement vos sièges de législateurs et de légitimes

représentants de la souveraineté nationale. (*C'est vrai ! — Très bien ! Très bien !*)

Tout en nous attachant à maintenir l'ordre, nous n'avons cessé de veiller au cours régulier des affaires, à la stricte observation des lois, au développement de la grande opération financière qui doit aboutir à la libération du territoire, à l'évacuation des départements qui devaient être les premiers affranchis, à la rentrée des nouveaux impôts, à la réorganisation de notre sage et vaillante armée, à la marche de nos négociations commerciales, enfin à la pacifique et amicale direction de nos relations avec les deux mondes.

Pendant ce temps, le pays travaillait, de son côté, avec cette activité qui ne l'abandonne jamais, qui est en ce moment la puissante réparatrice de nos malheurs, et qui, cette année, nous procurera un mouvement commercial supérieur à ce qu'il avait été dans les temps les plus prospères.

Ne quittons pas ce sujet sans remercier la Providence, qui, dans ce moment d'immenses sacrifices, nous a envoyé les plus belles récoltes que nous ayons obtenues depuis un quart de siècle... (*C'est vrai !*) ce qui nous a aidés à solder une partie des sommes que nous devions acquitter au dehors. Et ici, Messieurs, il n'y a à remercier que Dieu, souverain auteur de toutes choses, qui, tour à tour, instruit, soutient, relève, quand il lui plaît, les nations qui ont failli et n'ont désespéré ni de lui ni d'elles-mêmes ! (*Bravos et applaudissements prolongés.*)

Permettez-moi, Messieurs, de ne pas m'en tenir à ces énonciations générales, et d'entrer dans quelques détails sur nos affaires les plus essentielles.

L'emprunt du mois de juillet est, sans contredit, l'opération financière la plus considérable qu'on ait encore tentée. Jamais, en effet, on n'avait demandé 3 milliards et demi à la fois, et jamais on n'avait reçu pour réponse une souscription de 43 milliards. Nous savons bien que les auteurs de cette offre n'auraient voulu ni pu la réaliser; néanmoins on est fondé à dire qu'en cette occasion, la totalité des capitaux disponibles du monde commercial a été offerte à la France.

Il y a d'ailleurs quelque chose de plus significatif que l'offre, c'est le versement. On pouvait craindre, en effet, qu'il fallût un temps bien long pour réaliser cette offre; et cependant, au jour où nous avons l'honneur de parler devant vous, le Trésor a déjà reçu en valeurs réelles 1 milliard 750 millions, de la part des capitalistes qui sont venus, les uns opérer leurs versements aux époques convenues, les autres libérer en une seule fois les rentes qu'ils avaient souscrites. C'est, par conséquent, la moitié de cet emprunt colossal, réalisée en moins de trois mois. (*Mouvement. — Très bien!*)

Nous n'avions rien fait, du reste, pour exciter en cette circonstance la fièvre de la spéculation; car, entre les prix d'émission proposés, nous avions choisi le plus élevé, celui de 84 fr. 50 c. Or, les cours actuels, qui oscillent depuis deux mois entre 86 et 87 francs,

prouvent que nous n'avions laissé à la spéculation que le moindre bénéfice qu'on pût lui abandonner, et que néanmoins ce bénéfice était suffisant, puisque chaque fois qu'une baisse se produit, les ordres d'achats, arrivant tout à coup du fond de nos provinces, constituent une sorte d'amortissement quotidien de plusieurs millions par jour, qui opère le classement successif de l'emprunt.

L'opération qui doit nous fournir les moyens de libérer notre territoire s'accomplit donc sans aucun des accidents qu'on pouvait craindre, et que nous prédisait la malveillance. Nous n'avons pas même vu apparaître la crise monétaire qui, au précédent emprunt, s'était produite un instant, mais que des mesures prises à propos avaient arrêtée sur-le-champ. Pour des opérations si considérables et si nouvelles, l'expérience n'existait pas. Mais cette expérience s'est bientôt formée, et elle a été mise à profit par notre administration financière.

La difficulté principale a toujours consisté, comme nous l'avons dit bien des fois, à payer à l'étranger une somme de 5 milliards. La payer en or ou en argent aurait privé le pays de tout son numéraire; la payer en marchandises aurait été impossible; car aucune puissance, si commerçante qu'on la suppose, n'a un commerce de 5 milliards avec quelque pays que ce soit. L'Angleterre elle-même n'a un tel commerce qu'avec le monde entier, et c'est du papier qu'on échange avec tous les pays qu'il faut se servir

pour opérer de tels payements. Mais ce papier, il faut l'acheter avec prudence, si l'on ne veut pas produire une hausse du change qui grèverait dangereusement le commerce et ferait presque aussitôt sortir le numéraire. C'est à quoi s'est appliquée notre administration financière. En achetant avec les précautions convenables, elle s'était procuré à un taux modéré 450 millions de traites de tous les pays sur l'Allemagne.

Elle ne s'était pas bornée à cette mesure. Au premier emprunt, quelque rassurant que fût l'aspect du marché européen, elle avait cru sage de se faire garantir la souscription de la totalité de l'emprunt; ce qui avait coûté au Trésor une commission qu'il ne faut pas regretter en présence d'une opération de 2 milliards, qui ne s'était jamais vue. Au second emprunt, au contraire, celui de juillet dernier, le doute ne pouvant plus exister, l'administration des finances a eu recours à un moyen tout différent, et elle s'est fait garantir, non pas la souscription de l'emprunt, qui était certaine, mais le taux du change, qui aurait pu monter démesurément. Nous avons donc acquis à forfait et à bon marché 700 millions de traites sur l'Allemagne. De plus, les souscriptions de nos rentes à l'étranger, favorisées au moyen d'un faible avantage, nous ayant encore procuré environ 350 millions de papier, nous avons pu aborder la grande opération dont il s'agissait, avec 1 milliard de 400 à 500 millions de traites sur l'Allemagne, de manière à pouvoir ac-

quitter au dehors ces sommes prodigieuses sans produire aucune perturbation dans les changes. (*Marques nombreuses de satisfaction.*)

Au jour même où nous avons l'honneur de nous adresser à vous, nous avons déjà payé à la Prusse 800 millions; nous lui en payerons 200 en décembre. Ainsi 1 milliard aura été acquitté en quatre mois, et il nous restera de 500 à 600 millions de traites pour les payements de l'année prochaine.

Cependant, comme le papier sur l'étranger attire toujours le métal à sa suite, et que le numéraire pouvait devenir rare, de grandes précautions avaient été prises d'accord avec la Banque de France, afin de parer aux accidents qui pouvaient se produire. Vous l'aviez autorisée, en deux fois, à porter ses émissions de billets de 2 milliards 400 millions à 3 milliards 200 millions, et ce grand établissement, toujours profondément dévoué à l'État, avait fait travailler ses ateliers jour et nuit pour fabriquer 100 millions de petites coupures, partie en billets de 20 et de 5 francs, partie en monnaie divisionnaire d'argent.

Grâce à ces précautions, nous avons pu opérer, sans secousse, sans embarras pour le commerce, le plus grand transport de valeurs qui ait jamais été exécuté dans le monde; et, s'il s'est rencontré quelque gêne, ce n'est pas chez nous : c'est dans les pays où des spéculations locales avaient compliqué la situation générale, et où l'empressement à souscrire nos rentes avait déterminé la création d'une grande quan-

tité de valeurs. Mais cette gêne ne saurait être que passagère. L'or qui arrive des colonies anglaises payera bientôt nos blés, et l'or, prix de ces blés, ira, de Londres à Berlin, liquider notre dette envers l'Allemagne.

Quelques détails sur l'état de la Banque de France achèveront de vous faire connaître la situation économique du pays.

Ainsi que je viens de vous le dire, vous aviez autorisé la Banque à porter ses émissions de billets de 2 milliards 400 millions à 3 milliards 200 millions. Jusqu'au mois dernier, elle n'avait pas dépassé une fois cette ancienne limite de 2 milliards 400 millions.

Depuis un mois, la sortie inévitable du numéraire, attiré vers l'Angleterre, et les abondants secours donnés au commerce par l'escompte, ont exigé une plus grande émission de monnaie fiduciaire; mais encore aujourd'hui, sur les 800 millions que vous l'aviez autorisée à émettre, la Banque n'a émis que 150 millions, et il lui reste 650 millions, dont très probablement elle n'aura pas à faire usage.

Il faut ajouter que son portefeuille, qui ne contenait dans les meilleurs temps que 600 à 650 millions d'effets de commerce, en contient aujourd'hui 950 : ce qui révèle le plus grand développement d'affaires qui se soit encore produit dans notre pays. (*Nouvelles marques de satisfaction.*) Elle avait, au moment où la guerre a fini, 500 millions en or et argent dans ses caisses; elle en a aujourd'hui près de 800, auxquels il

faut ajouter 44 millions de lingots en dépôt, plus 50 millions en or et argent appartenant à l'État, ce qui constitue un dépôt métallique de 900 millions, peu inférieur à celui qui existait avant la guerre. Enfin, sur 800 millions d'effets ajournés légalement par suite des événements des deux dernières années, il ne restait, le mois dernier, que 17 millions d'impayés. Il n'en reste plus aujourd'hui que 7, sur lesquels 2 ou 3 rentreront encore. Ces circonstances expliquent comment le billet de la Banque de France est accueilli, dans le monde entier, à l'égal de l'or et de l'argent. Et, si nous disons cela, Messieurs, ce n'est pas pour en faire honneur à qui que ce soit, mais pour prouver l'étendue et la solidité du commerce français, fondement du crédit de la France elle-même et nerf de sa puissance. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant, Messieurs, il faut que je vous parle de ce commerce français, et que je vous fasse connaître quels ont été ses progrès pendant la présente année 1872. De cette année, nous connaissons neuf mois, et, à l'entrée du dixième, nous pouvons déjà dire avec précision ce que seront les douze. En ajoutant à ces neuf mois trois mois évalués d'après la moyenne des neuf premiers, on est sûr de ne se point tromper; car la fin de l'année est presque toujours sa portion la plus productive. En adoptant cette base de calcul, les importations seront de 3 milliards 457 millions, et les exportations de 3 milliards 557 mil-

lions, total, pour l'ensemble du commerce pendant l'année courante, 7 milliards 14 millions. Si l'on veut apprécier le progrès obtenu, il faut remonter à l'année 1869, dernière année de la paix, et la plus fructueuse de la période impériale. Or, en 1869, le commerce a été de 6 milliards 227 millions, ce qui fait ressortir, à l'avantage de l'année courante, une augmentation de 787 millions, augmentation presque sans exemple dans les périodes antérieures. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs au centre gauche et à gauche.*)

Maintenant, si l'on entre dans les détails, on sera frappé des remarques suivantes.

Les exportations dépasseront d'une centaine de millions les importations, et elles les auraient dépassées d'une somme bien plus considérable sans les introductions de céréales qui se sont accomplies au commencement de 1872, pour suppléer à la mauvaise récolte de 1871.

Sans ces introductions tout accidentelles, la supériorité des exportations sur les importations serait, non pas de 100 millions, mais de 247. Et, quand je m'arrête à cette remarque, ce n'est pas que je regarde les importations comme un malheur. Il faut bien importer pour pouvoir exporter; mais il n'en est pas moins vrai que la supériorité habituelle des exportations sur les importations, quand elle est continue dans un pays, a toujours été considérée comme le signe de sa supériorité industrielle et commerciale

sur ses rivaux. (*Assentiment sur les mêmes bancs.*)

Si, de plus, on examine nos importations en elles-mêmes, on reconnaîtra qu'elles dénotent une grande activité manufacturière, puisqu'elles ont surtout consisté en matières premières.

Nous importerons, par exemple, les graisses indispensables à la savonnerie, à l'éclairage, pour une somme de 70 millions au lieu de 40 à 50. Les peaux brutes, matière de nos peaux ouvrées si recherchées, sont entrées pour une somme de 144 millions, au lieu de 100. L'introduction des soies brutes dépassera de plus de 50 millions la moyenne des années précédentes.

Les introductions de laines et de cotons bruts n'ont pas varié, malgré des apparences contraires, dues à la différence des prix. Une seule de nos importations pourrait paraître inquiétante pour notre industrie, c'est celle des tissus de coton venus du dehors, laquelle recevra, en 1872, l'accroissement considérable de 30 à 86 millions. Cette importation, qui préoccupe en ce moment la Normandie et les Flandres, aurait de quoi les inquiéter, si elle n'était parfaitement expliquée. En effet, vos tarifs ont accordé à l'Alsace-Lorraine une faveur temporaire qui a permis à ses produits d'entrer au quart du droit pendant les six premiers mois de 1872, et à demi-droit pendant le reste de l'année.

Or, ce qui prouve que la cause vraie de l'énorme introduction des tissus de coton est due à la faveur

temporairement accordée à l'Alsace-Lorraine, c'est qu'il en entrera, par la seule frontière de l'Est, plus que par toutes nos frontières réunies, c'est-à-dire 44 millions par l'Alsace-Lorraine, contre 41 millions par l'Angleterre, la Suisse, la Belgique et l'Allemagne. C'est donc un état de choses qui va cesser, et qui ne peut inquiéter sérieusement nos provinces cotonnières.

Quant aux exportations, celles des soieries, des lainages, des peaux préparées, de l'orfèvrerie, de la tabletterie, de la lingerie, dépassent toutes de 20 à 25 pour cent, quelques-unes de près de 30, nos exportations antérieures. Les vins et eaux-de-vie se sont maintenus, les eaux-de-vie ayant compensé une légère diminution sur les vins.

Ces divers chiffres expliquent comment l'année 1872 surpasse de 787 millions le commerce des époques antérieures; et un tel progrès, dans des circonstances si difficiles, doit nous rassurer sur l'avenir de nos industries, si la politique, cause toujours prépondérante dans l'activité de la production, ne fait pas succéder des perturbations nouvelles à deux années d'un repos presque complet. (*Assentiment. — Très bien! Très bien!*)

Il reste maintenant à vous rendre compte de l'état de nos budgets; car, si la situation économique du pays n'a pas autant souffert qu'on aurait pu le craindre des malheurs de la guerre, cependant les finances de l'État auraient pu s'en ressentir gravement. Elles

s'en ressentent, en effet; mais, grâce aux sacrifices que vous avez courageusement consentis, le budget en cours d'exécution sera facilement soldé, et nos budgets futurs se trouveront en plein équilibre.

Le budget de 1872 a été, comme vous le savez, arrêté à 2 milliards 334 millions de dépenses, le budget départemental et communal laissé à part. Ce chiffre de 2 milliards 334 millions ne sera guère dépassé; et, pour la première fois, depuis longtemps, vous avez peu ou point de crédits supplémentaires. La difficulté pour l'équilibre ne consistera donc pas dans les excédents de dépenses, mais dans l'insuffisance des recettes.

Cette insuffisance avait été prévue et était facile à prévoir; car, d'une part, les impôts indispensables n'avaient pas été votés à temps, et, d'autre part, il n'était pas possible que les impôts votés donnassent tout de suite la plénitude de leur produit. Pour établir l'équilibre en finances, il ne suffit pas de le voter, il faut le réaliser par la perception; et cette seconde partie de l'œuvre exige à la fois beaucoup de temps, de soins et de fermeté administrative.

Déjà nous avions dit, car nous n'avons rien à dissimuler, que les nouveaux impôts attribués au budget de 1872 resteraient en arrière des évaluations budgétaires, non pas que les estimations eussent été forcées, mais parce que la perception ne s'établit jamais du premier coup.

Ainsi, malgré les précautions que vous aviez

prises, il est entré en sucre, cafés, cacaos, poivre, des quantités considérables de ces denrées introduites précipitamment pour les soustraire à l'augmentation de l'impôt. Parmi ces quantités, les unes représentent une moitié, les autres un quart, un cinquième de la consommation annuelle, et elles peuvent être évaluées à une cinquantaine de millions dérobés à l'impôt. Si l'on ajoute que la frontière était restée ouverte pendant plusieurs mois, par suite de l'occupation étrangère, et que la seconde ligne de douanes, supprimée il y a plusieurs années, vient à peine d'être rétablie, on aura l'explication d'une seconde perte d'environ 10 millions.

Les boissons, les tabacs, ont présenté les mêmes accidents, et ceux-ci principalement par la fraude. Mais l'action de ces causes devait être passagère, et tous les jours les perceptions en souffrance se rétablissent à vue d'œil. Ainsi, en comptant par trimestre, ce qui, en faisant disparaître les variations mensuelles, rend plus sensible la marche ascendante des recettes, on constate le progrès suivant : pour les sucres exotiques, on voit la perte qui, d'après les évaluations budgétaires, était de 9 millions pendant le premier trimestre, descendre à 4 millions pendant le second, et à 770,000 francs pendant le troisième. Pour les boissons, la perte, qui était de 15 millions dans le premier trimestre, n'est plus que de 10 millions dans le second, et de 6 millions dans le troisième. Le même phénomène s'est produit sur les tabacs; et, à

cet égard, la perte, qui variait entre 4 et 5 millions pendant les premier et second trimestres, n'est plus que de 2 millions au troisième, grâce au rétablissement de la consommation d'abord ralentie, et à la répression de la fraude devenue plus efficace. L'impôt sur le papier donne la somme promise, et probablement il donnera une somme plus forte. Le droit sur les transports des chemins de fer (voyageurs et marchandises de grande vitesse), estimé à 60 millions, dépassera cette évaluation.

Tout nous fait donc espérer que les impôts votés à la fin de 1871 et au commencement de 1872 atteindront prochainement la plénitude de leur produit, et qu'à partir du 1er janvier 1873, l'équilibre, quant à ces perceptions, sera complètement obtenu.

Mais, tandis que les impôts de consommation, plus sensibles, plus difficiles à percevoir, laissaient un déficit, les impôts de l'enregistrement et du timbre, moins sujets à la fraude, donnaient une augmentation de produit d'environ 19 millions.

Quant aux impôts directs, malgré les charges accablantes de ces deux années, ils se perçoivent avec une prodigieuse facilité. Ainsi, à la fin du troisième trimestre, pour huit douzièmes échus s'élevant à 401 millions, il était rentré 427 millions, c'est-à-dire 26 millions en avance.

Néanmoins, sur l'ensemble des recettes, la fin de l'année ne pouvant compenser les retards du commencement, on peut prévoir un déficit qui s'élève en ce

moment à environ 132 millions. Mais ce déficit ne saurait avoir rien d'inquiétant, ni même d'embarrassant, si l'on songe aux annulations de crédit prévues pour ce même exercice et déjà réalisées sur les trois exercices précédents. Nous vous en parlerons tout à l'heure, à propos du compte de liquidation. Il suffira, pour l'instant, de vous dire que ces annulations s'élèveront à plusieurs centaines de millions.

Il nous reste à vous faire connaître les vraisemblances que présente l'exercice de 1873.

Le budget de cet exercice vous a été soumis, et vous avez hâté votre retour afin de pouvoir le voter avant le 31 décembre prochain, de manière à être rentrés l'année prochaine dans nos habitudes financières.

Ce budget, non compris le budget communal et départemental, avait été arrêté en dépense à 2 milliards 388 millions; ce qui faisait ressortir une augmentation de dépense de 53 millions sur l'année précédente.

La commission du budget vous a proposé quelques réductions, qui, selon nous, seraient regrettables pour les services. Mais vous les apprécierez, et jusque-là les dépenses peuvent être évaluées à environ 2 milliards 374 millions.

Quelles sont les ressources pour faire face à cette dépense?

L'année dernière, la commission du budget, cherchant à diminuer la somme des impôts nouveaux jugés nécessaires pour 1872, avait fait recette de

55 millions restés libres sur le produit du premier emprunt. Une ressource aussi accidentelle ne pouvait évidemment figurer au budget de 1873, pas plus qu'une autre somme d'environ 3 millions, également accidentelle. Les recettes de cet exercice 1873 se réduisaient donc à 2 milliards 286 millions, et elles ne pouvaient plus suffire à une dépense de 2 milliards 374 millions.

On aurait pu se borner à demander 120 millions d'impôts nouveaux, et l'on aurait ainsi obtenu un total de 2 milliards 406 millions de recettes, supérieur de 32 millions à la dépense. Cependant, convaincus par l'expérience que les impôts votés n'étaient pas les impôts perçus, nous vous avons demandé, non pas 120 millions d'impôts nouveaux, mais 170.

Si ces 170 millions étaient perçus intégralement et immédiatement, les ressources de 1873 s'élèveraient à 2 milliards 456 millions; ce qui procurerait, par rapport aux dépenses, un excédent d'environ 82 millions, porté même à 90 millions, d'après certaines évaluations. Dans ce cas, nous aurions, dès l'année qui va s'ouvrir, dépassé l'équilibre de 82 à 90 millions. Nous serions heureux de croire à un si brillant résultat; mais nous n'osons l'espérer, du moins pour l'exercice 1873.

Vous n'avez sans doute pas oublié le différend qui s'est élevé, à ce sujet, entre la commission du budget et nous, vers la fin de la session dernière. « Vous demandez trop, nous disait-on, et, dans la situation

présente, quand on exige tant des contribuables, il est inhumain de leur demander 60, peut-être même 80 millions au delà du nécessaire! » Si vous aviez partagé l'avis de nos contradicteurs, l'impôt des matières premières serait même devenu à peu près inutile. Vous ne l'avez point pensé, et l'événement vous donne pleinement raison. Ce fort excédent d'environ 90 millions pourra se réaliser en totalité ou en partie pendant les années 1873 et 1874; mais nous n'y croyons pas pour 1873. La raison en est facile à donner.

Les impôts votés les premiers, en 1871 et 1872, sur l'enregistrement, les sucres, les cafés, les alcools, les tabacs, sont restés, comme on vient de le voir, au-dessous des évaluations budgétaires. Mais ils auront bientôt traversé leur année d'épreuves, et ils donneront, à partir du 1er janvier prochain, tout ce qu'on pouvait en attendre. Il en sera autrement pour les 170 millions d'impôts votés en juillet dernier, et dont les matières premières forment la partie principale. Ceux-là aussi auront leur temps d'épreuves à traverser; et, pour ceux-là comme pour les autres, ce ne sera certainement pas trop d'une année pour qu'ils acquièrent leur complet développement; non pas, comme on vous l'avait annoncé, que les impôts sur les matières premières soient impossibles à percevoir; nous sommes heureux, au contraire, de vous annoncer que l'Angleterre a signé avec nous un traité, qui va être soumis à vos délibérations, et dont la pre-

mière condition est la perception, au 1er décembre prochain, de nos taxes fiscales.

Ce n'est donc pas l'impossibilité de faire accepter nos nouvelles taxes, impossibilité tant et si souvent alléguée, qui nous fait douter de la rentrée des 170 millions d'impôts votés les derniers, mais bien l'épreuve préalable qui retarde la fécondité de tout impôt nouveau. C'est par ce motif qu'à la session dernière nous vous avons demandé, non pas 120 millions seulement, mais 170 d'impôts supplémentaires, pour être assurés que l'équilibre tant désiré, et si nécessaire à notre crédit, serait atteint. Il eût été sans doute plus facile, plus populaire, de demander moins; mais le mieux, le plus sage, le plus sûr, c'est de ne pas flatter le pays, de lui dire la vérité, et de ne lui demander ni plus ni moins qu'il ne faut.

Ainsi donc les impôts votés les premiers donnant, dès le 1er janvier 1873, la totalité de leur produit, et les 170 millions d'impôts votés les derniers en donnant une partie seulement, l'équilibre sera largement atteint à la fin de 1873, mais sera certainement dépassé, en 1874, d'une somme impossible à évaluer aujourd'hui, et qui pourra être considérable.

Nous aurions voulu vous la faire espérer pour l'année 1873; mais nous aimons mieux être vrais et ne vous la promettre que pour le moment où elle pourra se réaliser. Dans ces limites, les résultats obtenus seront assez grands pour qu'il faille autant s'en

étonner que s'en applaudir ! (*Oui ! Oui ! — Très bien ! Très bien !*)

On se préoccupe quelquefois du compte de liquidation, mais à tort. Ce compte sera chargé sans doute de beaucoup de dépenses, et notamment des indemnités votées l'année dernière pour les pays envahis, de la restitution aux départements des sommes dépensées pour les bataillons mobilisés, de plusieurs centaines de millions nécessaires pour la reconstruction du matériel de la guerre, d'une partie de la contribution payée à l'armée allemande par la ville de Paris, de quelques sacrifices enfin que vous ne pourrez manquer de faire pour la reconstruction de nos monuments incendiés, charges qui se balanceront entre 600 et 700 millions. Mais les annulations de crédit, dont l'Empire faisait d'avance une recette des budgets, et dont nous nous bornons à faire une ressource de leur liquidation, nous ont laissé disponibles des sommes considérables.

L'actif de ce compte, qui avait, comme ressource propre, 90 millions, prix d'une rente appartenant à l'État, et 35 millions d'immeubles domaniaux, trouvera en annulations de crédits 53 millions sur le budget de 1869, 234 millions sur le budget de 1870, et 127 sur celui de 1871 : total 539 millions.

Il faut ajouter à cette somme un reliquat, qu'on peut regarder comme certain, sur les 500 millions consacrés aux frais du dernier emprunt. Si l'on s'en rapporte au reliquat du premier, il n'y aurait pas de

témérité à évaluer ce nouveau reliquat à une centaine de millions au moins. On aurait donc un actif de 639 millions contre un passif de 700 millions, lequel ne sera payable qu'en quatre ou cinq ans; ce qui pourrait être sans doute l'occasion d'une faible augmentation de la dette flottante, aujourd'hui réduite au-dessous de toutes les proportions antérieures, mais ce qui ne saurait créer la nécessité de rouvrir le grand-livre de la dette publique. Notre situation financière est donc aussi satisfaisante que nous pouvions le désirer et l'espérer après les années que nous venons de traverser. (*Très bien! Très bien!*)

Nous devons, avant de finir, vous en faire connaître une circonstance importante : c'est le traité signé avec l'Angleterre, et qui va rendre certaine et immédiate la perception de nos impôts sur les matières premières.

Ce traité est le résultat de négociations longues et laborieuses qui ont duré plusieurs mois pour concilier des intérêts nombreux et contraires. Vous connaissez les intérêts, leur susceptibilité, leur obstination; et vous ne devez pas vous étonner qu'en Angleterre de puissantes villes de commerce aient réclamé et réclament encore contre le traité qui vient d'être signé par le gouvernement britannique. Nous croyons qu'elles ont tort comme auront tort chez nous ceux qui réclameront contre les arrangements convenus; car, de part et d'autre, les intérêts nationaux ont été ménagés avec le plus grand soin.

Nous nous sommes arrêtés, gouvernement anglais et gouvernement français, au point où l'accord devenait impossible, et où la rupture était imminente, rupture commerciale, bien entendu, et, dans aucun cas, politique. Mais, dans l'état actuel du monde, aucun genre de dissentiment n'est à désirer entre les puissances de l'Europe. (*Assentiment.*) Ajoutez que le défaut d'accord entre la France et l'Angleterre rendait toute entente impossible avec les autres puissances commerciales, et que nos tarifs refusés en Angleterre auraient perdu toute chance d'être acceptés ailleurs. Voici, du reste, en peu de mots, les bases posées et adoptées à Londres et à Paris, sauf votre ratification.

Les taxes fiscales mises sur les produits étrangers, notamment sur les matières premières, et les droits compensateurs qui en sont la conséquence nécessaire, seront perçus, à partir du 1er décembre prochain, sur toutes les provenances de la Grande-Bretagne, d'après le tarif voté par vous, le 26 juillet dernier.

Quant au régime définitif qui réglera nos rapports commerciaux avec l'Angleterre, voici ce qui est convenu :

Les traités et conventions de 1860 seront abolis à partir du 1er mars 1873, époque où la dénonciation devait avoir son effet ; et, à l'avenir, le régime établi entre les deux nations sera celui que partout on qualifie de « traitement de la nation la plus favorisée. » Ce traitement, il faut le reconnaître, est le régime naturel de notre époque.

Partout aujourd'hui, dès qu'on entreprend de négocier avec les États commerçants, chacun vous dit : « Traitez-nous comme vous traitez les autres. » C'est en effet ce qui nous est arrivé avec l'Allemagne, lorsque, tous nos arrangements commerciaux ayant été anéantis par la guerre, il a fallu adopter avec elle un principe de paix commerciale, équitable et simple. Nous lui avons promis, et elle nous a promis, de nous traiter *comme les nations les plus favorisées.* C'est le même principe qui, à l'avenir, réglera nos rapports avec la Grande-Bretagne. Nous ferons pour la protection de notre industrie ce que nous jugerons utile; mais nous ne traiterons pas les produits anglais autrement que les produits des autres nations. L'Angleterre fera de même à notre égard.

Cependant, comme nous étions liés avec plusieurs États par des engagements nombreux et impossibles à rompre sans accord préalable, nous avons ajourné l'application complète du principe adopté jusqu'au 31 décembre 1876, époque où expirent nos engagements, ceux notamment qui nous lient avec l'Autriche. Jusque-là, si nos taxes fiscales ou nos traités en vigueur comportaient temporairement un régime différentiel à l'égard de l'Angleterre, l'Angleterre attendrait au 31 décembre 1876 le régime égalitaire que nous avons promis de lui accorder.

Ainsi, quant au présent, perception immédiate de nos taxes fiscales, et maintien provisoire du régime existant pour les produits français en Angleterre, pour

les produits anglais en France; quant à l'avenir, traitement réciproque de la nation la plus favorisée, au jour où ce régime égalitaire sera devenu possible, telles sont les conditions stipulées avec la Grande-Bretagne, et que vous ratifierez, nous l'espérons, lorsqu'elles vous auront été complètement expliquées. (*Mouvements divers.*)

Nous venons, Messieurs, de vous faire connaitre exactement la véritable situation du pays, et nous nous sommes étendus spécialement sur sa situation financière et commerciale, parce que c'est celle qui importe le plus à notre crédit, et que le crédit constitue, à côté de notre armée qui se réorganise avec une singulière promptitude, les deux éléments de notre puissance. Ainsi, après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'écroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, 8 milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportée au dehors sans trouble dans la circulation, le billet de Banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce, s'augmentant de plus de 700 millions en une seule année ! Ces résultats, que nous n'oserions pas remettre sous vos yeux, s'ils n'étaient la preuve

frappante de la force vitale du pays, à quoi les devons-nous, Messieurs ? Nous les devons à une cause, à une seule, au maintien énergique de l'ordre ! (*Vif assentiment sur un très grand nombre de bancs.*) Oui, c'est l'ordre qui a fait qu'au lendemain de la guerre étrangère, au lendemain de la guerre civile, les soldats étrangers occupant notre sol, les ruines de nos cités fumant encore, c'est l'ordre, je le répète, énergiquement maintenu, qui a pu permettre que la France donnât autant de produits, et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je ne crains pas, Messieurs, de le répéter, si vous n'aviez été en pleine possession de l'ordre, cette guerre sans égale en revers, ce cruel démembrement de notre territoire, ces charges effrayantes qui semblaient au-dessus de nos forces, ce trône tombé sous le poids de ses fautes, cette antique forme de la monarchie sous laquelle nous étions habitués à vivre tout à coup disparue, cette forme nouvelle de la République, qui d'ordinaire inquiète les esprits, tout cela apparaissant tout à coup, tout cela fondant à la fois sur notre pays surpris, désolé, tout cela pouvait devenir un irréparable désastre ! Avec l'ordre, au contraire, nos ateliers se sont rouverts, les bras ont repris leur activité, les capitaux étrangers, loin de nous fuir, les capitaux français, loin de se cacher, sont revenus vers nous, le calme a reparu avec le travail, et déjà la France relève la tête, supporte sans

les oublier d'inconsolables douleurs, et, chose surprenante encore ! une forme de gouvernement, qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes... (*Acclamations d'assentiment à gauche et au centre gauche.*)

Une voix à droite. — C'est une erreur !

M. le Président de la République. — ... ne l'empêche pas de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, confiance qu'elle inspire aux autres en l'éprouvant elle-même. (*Nouvelle et vive adhésion à gauche.*)

Et puisque j'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République, comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai : « C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré... (*Oui ! Oui ! Très bien ! à gauche. — Exclamations et rires ironiques à droite*) car, si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. (*C'est vrai ! — Très bien ! au centre gauche et à gauche.*)

Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous les jours ! Si l'exercice de certains droits qui appartiennent aux peuples libres peut inquiéter le pays, sachez y renoncer momentanément et faites à la sécurité publique un sacrifice qui profitera surtout à la République. S'il était possible de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal pour tous, j'oserais affirmer qu'il

est votre intérêt essentiel à vous, et que, lorsque nous travaillons à le maintenir, nous travaillons pour vous, presque plus que pour nous-mêmes. » (*Mouvement approbatif au centre gauche.*)

M. DE BELCASTEL. — C'est pour la France qu'il faut travailler !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Messieurs, les événements ont donné la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe...

Voix à droite. — Non ! Non !

M. LE BARON CHAURAND. — Nous avons dit le contraire à Bordeaux !

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, Messieurs, ne pas interrompre ! Vous n'avez pas de réponse individuelle à faire à un Message à l'Assemblée nationale. (*C'est vrai ! — Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je prie toutes les opinions d'attendre et de ne pas se hâter de blâmer ou d'approuver.

Je reprends.

La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer ; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous il y a quelques mois lui donnait le titre de République conservatrice.

Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité. (*Très bien !*)

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. (*Assentiment général.*) La République sera conservatrice ou elle ne sera pas. (*Sensation.*)

Une voix au centre gauche. — Très bien ! Nous acceptons !

M. le Président de la République. — La France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes : elle veut pouvoir vivre en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges ; et si on ne lui laisse pas le calme dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce calme, elle ne le souffrira pas longtemps ! (*C'est vrai ! — Très bien ! sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre gauche.*) Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une République qui serait celle d'un parti ! Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. (*C'est vrai ! — Très bien ! Très bien !*) Il peut vivre d'agitations quelques jours, il n'en vit pas longtemps. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion.*) Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même ; il se jette dans les bras d'un maî-

tre d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. (*C'est vrai ! C'est vrai ! — Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*)

Et cela il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments, et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir ! (*Profonde émotion.*)

Je vous en conjure, Messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord, puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable. (*Vive et générale adhésion.*)

Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes entre eux, et calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs, et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti.... (*Très bien ! Très bien !*) car la République n'est qu'un contresens, si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. (*Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Si, par exemple, on veut la représenter comme

le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite. (*Oui ! Oui ! — C'est vrai !*)

La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé ou puni suivant ses œuvres. (*Très bien ! et applaudissements à gauche.*)

En agissant ainsi, la Révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous ; et ses principes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée... (*Nouveaux applaudissements à gauche*) pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde. Longtemps, à la suite d'un conquérant, il s'est promené victorieux chez les nations européennes ; mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide gloire de la France, bien plus que des victoires qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau. (*Mouvement.*)

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héré-

ditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de partis, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts, se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité ! (*Bravos et acclamations à gauche.*)

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité. (*Mouvement et rumeur à droite.*)

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle, et cette attention inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples. (*Mouvement.*)

Nous entendons dire quelquefois : La France est

isolée! Et la plupart du temps, ce n'est, chez les partis qui le disent, qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu, à d'autres époques, un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins; mais de cruelles expériences les ont éclairés et ils n'y songent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime des hommes, et les nations ont besoin de l'estime des nations. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*) Un jour vient, d'ailleurs, où l'on a besoin d'appui, d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité. (*Assentiment.*)

Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Or j'ose affirmer que les efforts que la France a faits depuis bientôt deux ans lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages. Et ce n'est pas à tel ou tel parti, à tel ou tel homme, que s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer des fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissé commettre (*Vives et nombreuses adhésions.*)

Eh bien, je le déclare, parce que j'ai, par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est

pas isolée, et il dépend d'elle d'être, au contraire, entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible sous la République, et elle n'éloignera personne. Qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre. (*Vives approbations à gauche. — Interruption prolongée.*)

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi; mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour... (*Murmures à droite*), quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer...

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Mais nous n'en voulons pas!

M. le vicomte de Lorgeril. — Et le pacte de Bordeaux?

M. le Président de la République. — C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord, après la paix, l'ordre, avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de

l'œuvre de salut qui vous est confiée. (*Oui! Très bien! à droite.*) Dieu nous garde de nous substituer à vous! Mais, à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. (*Exclamations et rumeurs à droite.*) Jusque-là comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices. (*Vives et nombreuses approbations.*)

Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous; ce ne sera, de notre part, ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution, qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète, et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle.

(*Longues acclamations et applaudissements réitérés au centre gauche et à gauche.*)

Nous croyons devoir relater les incidents parlementaires qui suivirent la lecture de ce Message.

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée donne acte à M. le Président de la République du Message dont

elle vient d'entendre la lecture; elle en ordonne l'insertion au procès-verbal et le dépôt à ses archives.

L'émotion produite par la lecture de M. le Président de la République détermine une grande et générale agitation dans l'Assemblée. La plupart de MM. les représentants se lèvent et, sans quitter leurs bancs, se livrent par groupes à des colloques animés.

Pendant plus de vingt minutes, M. le président fait de vains efforts pour obtenir le rétablissement du silence et du calme.

M. LE PRÉSIDENT, *cherchant à dominer le bruit.* — Je vais donner connaissance de l'ordre du jour de la séance de demain.

M. HERVÉ DE SAISY. — Je demande la parole sur l'ordre du jour.

M. LE PRÉSIDENT. — Je pense que l'Assemblée, à l'heure qu'il est, ne veut pas commencer la discussion générale de la loi sur le jury.

De toutes parts. — Non! Non!

M. LE PRÉSIDENT. — Je lui propose le règlement de son ordre du jour pour demain.

A une heure, réuion dans les bureaux :

Organisation des bureaux;

Nomination des commissions mensuelles des pétitions, des congés, d'intérêt local et d'initiave parlementaire.

A deux heures, séance publique :

Suite de l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion de la loi concernant le jury. (*Très bien!*)

M. de Saisy a la parole sur l'ordre du jour.

M. Hervé de Saisy. — Je viens prier l'Assemblée de vouloir bien décider que la proposition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre sur l'appel au peuple viendra à une de ses plus prochaines séances.

Après les paroles que nous venons d'entendre, nous pouvons prévoir qu'un gouvernement définitif sera prochainement donné à la France.

Or il est nécessaire, pour que le principe de la souveraineté nationale et notre vieille réputation de loyauté française soient sauvegardés, que ce gouvernement arrive par la grande porte et non par l'escalier de service. (*Bruyantes exclamations à gauche. — Rires approbatifs et applaudissements à droite.*)

Un membre à gauche. — C'est un vieux cliché !

M. Audren de Kerdrel monte à la tribune.

M. le président. — Vous demandez la parole, monsieur de Kerdrel ?

M. Audren de Kerdrel. — Oui, monsieur le président.

M. le président. — Mais sur l'ordre du jour seulement ?

Plusieurs voix à droite. — Parlez ! Parlez ! monsieur de Kerdrel ! (*Rumeurs à gauche.*)

M. le président. — Veuillez faire silence, Messieurs ! M. de Kerdrel usera de son droit, mais seulement de son droit.

M. Audren de Kerdrel. — Je n'ai jamais fait autre chose.

Un membre. — On ne conteste pas l'ordre du jour.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA, *s'avançant vers la tribune.* — Nous protestons contre le Message du Président de la République. (*Exclamations à gauche. — Très bien! et applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. LE MARQUIS DE GOUVELLO *et quelques autres membres de la droite qui se sont avancés dans le couloir à droite de la tribune.* — Nous protestons tous!

M. Audren de Kerdrel est toujours à la tribune.

A droite. — Parlez! Parlez!

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi d'achever avant tout le règlement de l'ordre du jour.

M. de Saisy n'a pas demandé la mise à l'ordre du jour de sa proposition à un jour précis, il a demandé seulement qu'elle fût mise prochainement à l'ordre du jour.

Je ne peux pas consulter l'Assemblée sur cette question, dans cette forme.

Quand M. de Saisy voudra, lors d'un règlement d'ordre du jour, préciser sa demande, et réclamer, pour sa proposition, la mise à un ordre du jour déterminé, je consulterai l'Assemblée. (*Marques d'assentiment.*)

Il n'y a pas de contestation sur la fixation de l'ordre du jour de demain?...

Il reste ainsi réglé.

M. Audren de Kerdrel dépose une proposition ou une demande ainsi formulée :

« J'ai l'honneur de demander qu'une commission

soit nommée pour l'examen du Message de M. le Président de la République. » (*Très bien! à droite.*)

M. Audren de Kerdrel. — Je demande l'urgence.

M. le président. — M. de Kerdrel a la parole sur l'urgence.

M. Audren de Kerdrel. — Messieurs, je demande à dire simplement un mot en faveur de la prise en considération de l'urgence. Je serai ainsi dans le règlement, et j'espère aussi rester dans les convenances.

Je n'ai pas l'habitude de me laisser aller à des entraînements irréfléchis : je ne m'associe donc à aucune protestation contre le Président de la République ; je n'ai pas à le juger aujourd'hui. Le véritable juge, à l'appréciation duquel je me soumettrai, comme chacun de nous doit s'y soumettre, c'est l'Assemblée. (*Très bien! à droite. — Mouvements divers.*)

Voix à gauche. — Et le pays!

Voix à droite. — L'Assemblée, c'est le pays!

M. Audren de Kerdrel. — Je sollicite un jugement, une appréciation libre et non passionnée.

C'est ce que je demande à mes collègues de la gauche comme à mes collègues de la droite ; c'est ce que je demande à l'Assemblée tout entière.

Il y a, Messieurs, ce me semble (c'est le seul mot que je me permettrai sur le Message, et j'espère que vous ne le trouverez pas excessif), il y a dans le Message quelques expressions qui seraient de nature à établir peut-être une équivoque, un malen-

tendu. Nous serions peut-être, d'après M. le Président de la République, plus avancés sur le terrain constituant que je ne le croyais, et, quand il n'y aurait que ce doute à éclaircir, je crois que ma proposition aurait son opportunité, et j'espère que vous voudrez bien en déclarer l'urgence. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

M. le Président de la République. — L'honorable M. de Kerdrel vient de faire appel à toutes les parties de cette Assemblée pour demander que le Message ait un juge. Je regrette qu'il ne se soit pas adressé au gouvernement aussi, il en aurait reçu cette réponse empressée : que le gouvernement lui-même en demande un. Le gouvernement a la prétention de pouvoir être jugé par l'Assemblée et par le pays, et il ne l'aurait pas, que force lui serait bien d'accepter de tels juges.

Quant à moi, je désire que l'Assemblée juge, juge froidement, en se livrant à un examen approfondi sur toutes les parties du Message, et je désire que ce jugement ait lieu devant le pays tout entier; car je ne me sentirais pas la conscience en repos, si, à la tête du gouvernement, je ne sais pour combien de temps, je pouvais me conduire dans un sens que l'Assemblée et le pays n'auraient pas approuvé.

Je puis me tromper; si je me trompe, on me le prouvera et je baisserai volontiers la tête devant la majorité de cette Assemblée et devant la majorité du pays. (*Très bien! Très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Mais je dis la majorité. Je puis me tromper, et je serais coupable si j'avais parlé comme je l'ai fait ne m'étant pas trompé ; mais j'ai cru, en parlant comme je l'ai fait, parler dans le sens de la majorité véritable. (*Oui! Oui! Très bien à gauche. — Bruit à droite.*)

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Vos serments!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je m'unis donc à M. de Kerdrel pour demander un froid jugement, comme il l'a dit, un jugement réfléchi. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX. — C'est le rétablissement de l'Adresse!

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Kerdrel, veuillez rédiger votre proposition d'une manière définitive.

M. de Kerdrel monte au fauteuil de M. le président, et, après s'être entretenu avec lui, écrit, sur son bureau, la nouvelle rédaction de sa proposition.

M. LE PRÉSIDENT. — Je relis la proposition de M. de Kerdrel :

« J'ai l'honneur de demander qu'une commission soit nommée pour présenter à l'Assemblée nationale un projet de réponse au Message du Président de la République. » (*Exclamations à gauche.*)

M. AUDREN DE KERDREL. — Il paraît que la nouvelle rédaction fait difficulté. (*Bruits divers.*)

Messieurs, vous venez de remarquer un léger changement de rédaction dans ma proposition. (*Oui! Oui! — Mouvements divers.*)

Permettez, Messieurs! laissez-moi m'expliquer avec franchise. Vous croyez évidemment que j'ai attaché à ce changement une très grande importance; sans cela vous n'auriez pas réclamé.

Eh bien, s'il y a un coupable, c'est M. le président de l'Assemblée. (*Exclamations à droite.*) C'est sous sa dictée que j'ai écrit ma nouvelle rédaction...

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement!

M. AUDREN DE KERDREL. — Par conséquent, Messieurs, vos soupçons se sont trompés d'adresse. (*Oh! Oh!*)

Je ne tiens pas à la forme, ou plutôt j'y tiens en ce sens que je veux qu'elle soit le plus convenable possible. Si vous préférez la première rédaction, j'y reviendrai d'autant plus facilement qu'elle est l'expression spontanée de ma pensée. (*Oui! Oui! à droite. — Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est très vrai que c'est sur mon observation que l'honorable M. de Kerdrel a modifié la rédaction de sa proposition.

La proposition avait pour but l'examen du Message de M. le Président de la République. (*C'est cela!*) Le Message de M. le Président de la République est une communication du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale. Il ne peut être l'objet d'un examen... (*Réclamations à droite*) ou d'une censure, mais seulement d'une réponse délibérée par l'Assemblée nationale. (*Mouvements en sens divers.*)

La raison, la nature des choses, l'usage constant sous tous les gouvernements représentatifs, n'ont

jamais admis, au sujet d'un Message, autre chose qu'une réponse du pouvoir législatif. (*C'est vrai ! — Très bien !*)

Je ne pouvais, sans faire une observation à son auteur, laisser déposer une proposition paraissant impliquer une censure du Message du Président de la République. (*Mouvements divers.*)

Je le répète, le Message est une communication de pouvoir à pouvoir.

Plusieurs membres à droite. — L'un des pouvoirs est le délégué de l'autre !

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Président de la République s'adresse à l'Assemblée nationale ; l'Assemblée ne peut que faire une réponse, si elle le juge convenable. (*Assentiment à gauche. — Mouvement prolongé.*)

M. de Kerdrel demande que sa proposition soit déclarée urgente. Je mets aux voix la déclaration d'urgence... (*Interruption à gauche.*)

Une première épreuve a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — Une partie du bureau demande que l'épreuve soit recommencée. (*Réclamations sur quelques bancs à droite.*)

Veuillez reprendre vos places, Messieurs.

Des députés qui se tenaient debout dans les couloirs regagnent leurs bancs, et une nouvelle épreuve a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence est déclarée. (*Exclamations à gauche.*)

Je voudrais bien savoir qui peut se permettre ces

protestations inconvenantes contre la décision du bureau? (*Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Les bureaux ne sont pas encore constitués. Après leur constitution, l'Assemblée fixera le jour auquel elle voudra renvoyer dans les bureaux l'examen de la proposition de M. de Kerdrel.

Voix à droite. — A demain! A demain!

M. LE PRÉSIDENT. — Je répète que les bureaux ne sont pas constitués.

CCLXXVI

DISCOURS

SUR

L'INTERPELLATION RELATIVE AU

BANQUET DE GRENOBLE

PRONONCÉ LE 18 NOVEMBRE 1872

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le courant du mois de septembre, M. Gambetta avait fait une tournée dans le sud-est de la France, et plusieurs réunions avaient été organisées pour le recevoir. Partout où ces réunions devaient afficher un caractère public, elles avaient, aux termes des lois existantes, été interdites par le gouvernement. Mais la même prohibition n'avait pu atteindre à Grenoble le banquet absolument privé auquel les assistants n'avaient été admis que porteurs d'une lettre d'invitation. A cette occasion, M. Gambetta avait prononcé un discours dans lequel il avait tout à la fois célébré l'avènement des nouvelles couches sociales, et insisté sur la nécessité d'une prompte dissolution de l'Assemblée nationale. Ce discours, immédiatement reproduit par les journaux, avait eu un grand retentissemant, et, invité dans le sein de la commission de permanence à donner des explications sur le caractère de la réunion dans laquelle il avait été prononcé, M. Thiers avait déclaré que cette réunion, étant absolument privée, n'avait pu être interdite, et qu'il

M. de Saisy a la parole sur l'ordre du jour.

M. Hervé de Saisy. — Je viens prier l'Assemblée de vouloir bien décider que la proposition que j'ai eu l'honneur de lui soumettre sur l'appel au peuple viendra à une de ses plus prochaines séances.

Après les paroles que nous venons d'entendre, nous pouvons prévoir qu'un gouvernement définitif sera prochainement donné à la France.

Or il est nécessaire, pour que le principe de la souveraineté nationale et notre vieille réputation de loyauté française soient sauvegardés, que ce gouvernement arrive par la grande porte et non par l'escalier de service. (*Bruyantes exclamations à gauche. — Rires approbatifs et applaudissements à droite.*)

Un membre à gauche. — C'est un vieux cliché !

M. Audren de Kerdrel monte à la tribune.

M. le président. — Vous demandez la parole, monsieur de Kerdrel ?

M. Audren de Kerdrel. — Oui, monsieur le président.

M. le président. — Mais sur l'ordre du jour seulement ?

Plusieurs voix à droite. — Parlez ! Parlez ! monsieur de Kerdrel ! (*Rumeurs à gauche.*)

M. le président. — Veuillez faire silence, Messieurs ! M. de Kerdrel usera de son droit, mais seulement de son droit.

M. Audren de Kerdrel. — Je n'ai jamais fait autre chose.

Un membre. — On ne conteste pas l'ordre du jour.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA, *s'avançant vers la tribune.* — Nous protestons contre le Message du Président de la République. (*Exclamations à gauche. — Très bien! et applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

M. LE MARQUIS DE GOUVELLO *et quelques autres membres de la droite qui se sont avancés dans le couloir à droite de la tribune.* — Nous protestons tous!

M. Audren de Kerdrel est toujours à la tribune.

A droite. — Parlez! Parlez!

M. LE PRÉSIDENT. — Permettez-moi d'achever avant tout le règlement de l'ordre du jour.

M. de Saisy n'a pas demandé la mise à l'ordre du jour de sa proposition à un jour précis, il a demandé seulement qu'elle fût mise prochainement à l'ordre du jour.

Je ne peux pas consulter l'Assemblée sur cette question, dans cette forme.

Quand M. de Saisy voudra, lors d'un règlement d'ordre du jour, préciser sa demande, et réclamer, pour sa proposition, la mise à un ordre du jour déterminé, je consulterai l'Assemblée. (*Marques d'assentiment.*)

Il n'y a pas de contestation sur la fixation de l'ordre du jour de demain?...

Il reste ainsi réglé.

M. Audren de Kerdrel dépose une proposition ou une demande ainsi formulée :

« J'ai l'honneur de demander qu'une commission

soit nommée pour l'examen du Message de M. le Président de la République. » (*Très bien! à droite.*)

M. Audren de Kerdrel. — Je demande l'urgence.

M. le président. — M. de Kerdrel a la parole sur l'urgence.

M. Audren de Kerdrel. — Messieurs, je demande à dire simplement un mot en faveur de la prise en considération de l'urgence. Je serai ainsi dans le règlement, et j'espère aussi rester dans les convenances.

Je n'ai pas l'habitude de me laisser aller à des entraînements irréfléchis : je ne m'associe donc à aucune protestation contre le Président de la République ; je n'ai pas à le juger aujourd'hui. Le véritable juge, à l'appréciation duquel je me soumettrai, comme chacun de nous doit s'y soumettre, c'est l'Assemblée. (*Très bien! à droite. — Mouvements divers.*)

Voix à gauche. — Et le pays!

Voix à droite. — L'Assemblée, c'est le pays!

M. Audren de Kerdrel. — Je sollicite un jugement, une appréciation libre et non passionnée.

C'est ce que je demande à mes collègues de la gauche comme à mes collègues de la droite ; c'est ce que je demande à l'Assemblée tout entière.

Il y a, Messieurs, ce me semble (c'est le seul mot que je me permettrai sur le Message, et j'espère que vous ne le trouverez pas excessif), il y a dans le Message quelques expressions qui seraient de nature à établir peut-être une équivoque, un malen-

tendu. Nous serions peut-être, d'après M. le Président de la République, plus avancés sur le terrain constituant que je ne le croyais, et, quand il n'y aurait que ce doute à éclaircir, je crois que ma proposition aurait son opportunité, et j'espère que vous voudrez bien en déclarer l'urgence. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

M. le Président de la République. — L'honorable M. de Kerdrel vient de faire appel à toutes les parties de cette Assemblée pour demander que le Message ait un juge. Je regrette qu'il ne se soit pas adressé au gouvernement aussi, il en aurait reçu cette réponse empressée : que le gouvernement lui-même en demande un. Le gouvernement a la prétention de pouvoir être jugé par l'Assemblée et par le pays, et il ne l'aurait pas, que force lui serait bien d'accepter de tels juges.

Quant à moi, je désire que l'Assemblée juge, juge froidement, en se livrant à un examen approfondi sur toutes les parties du Message, et je désire que ce jugement ait lieu devant le pays tout entier; car je ne me sentirais pas la conscience en repos, si, à la tête du gouvernement, je ne sais pour combien de temps, je pouvais me conduire dans un sens que l'Assemblée et le pays n'auraient pas approuvé.

Je puis me tromper; si je me trompe, on me le prouvera et je baisserai volontiers la tête devant la majorité de cette Assemblée et devant la majorité du pays. (*Très bien! Très bien! à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Mais je dis la majorité. Je puis me tromper, et je serais coupable si j'avais parlé comme je l'ai fait ne m'étant pas trompé ; mais j'ai cru, en parlant comme je l'ai fait, parler dans le sens de la majorité véritable. (*Oui! Oui! Très bien à gauche. — Bruit à droite.*)

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. — Vos serments!

M. le Président de la République. — Je m'unis donc à M. de Kerdrel pour demander un froid jugement, comme il l'a dit, un jugement réfléchi. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

M. Lambert de Sainte-Croix. — C'est le rétablissement de l'Adresse!

M. le président. — Monsieur de Kerdrel, veuillez rédiger votre proposition d'une manière définitive.

M. de Kerdrel monte au fauteuil de M. le président, et, après s'être entretenu avec lui, écrit, sur son bureau, la nouvelle rédaction de sa proposition.

M. le président. — Je relis la proposition de M. de Kerdrel :

« J'ai l'honneur de demander qu'une commission soit nommée pour présenter à l'Assemblée nationale un projet de réponse au Message du Président de la République. » (*Exclamations à gauche.*)

M. Audren de Kerdrel. — Il paraît que la nouvelle rédaction fait difficulté. (*Bruits divers.*)

Messieurs, vous venez de remarquer un léger changement de rédaction dans ma proposition. (*Oui! Oui! — Mouvements divers.*)

Permettez, Messieurs! laissez-moi m'expliquer avec franchise. Vous croyez évidemment que j'ai attaché à ce changement une très grande importance; sans cela vous n'auriez pas réclamé.

Eh bien, s'il y a un coupable, c'est M. le président de l'Assemblée. (*Exclamations à droite.*) C'est sous sa dictée que j'ai écrit ma nouvelle rédaction...

M. LE PRÉSIDENT. — Parfaitement!

M. AUDREN DE KERDREL. — Par conséquent, Messieurs, vos soupçons se sont trompés d'adresse. (*Oh! Oh!*)

Je ne tiens pas à la forme, ou plutôt j'y tiens en ce sens que je veux qu'elle soit le plus convenable possible. Si vous préférez la première rédaction, j'y reviendrai d'autant plus facilement qu'elle est l'expression spontanée de ma pensée. (*Oui! Oui! à droite. — Mouvements divers.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Il est très vrai que c'est sur mon observation que l'honorable M. de Kerdrel a modifié la rédaction de sa proposition.

La proposition avait pour but l'examen du Message de M. le Président de la République. (*C'est cela!*) Le Message de M. le Président de la République est une communication du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale. Il ne peut être l'objet d'un examen... (*Réclamations à droite*) ou d'une censure, mais seulement d'une réponse délibérée par l'Assemblée nationale. (*Mouvements en sens divers.*)

La raison, la nature des choses, l'usage constant sous tous les gouvernements représentatifs, n'ont

jamais admis, au sujet d'un Message, autre chose qu'une réponse du pouvoir législatif. (*C'est vrai ! — Très bien !*)

Je ne pouvais, sans faire une observation à son auteur, laisser déposer une proposition paraissant impliquer une censure du Message du Président de la République. (*Mouvements divers.*)

Je le répète, le Message est une communication de pouvoir à pouvoir.

Plusieurs membres à droite. — L'un des pouvoirs est le délégué de l'autre !

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Président de la République s'adresse à l'Assemblée nationale ; l'Assemblée ne peut que faire une réponse, si elle le juge convenable. (*Assentiment à gauche. — Mouvement prolongé.*)

M. de Kerdrel demande que sa proposition soit déclarée urgente. Je mets aux voix la déclaration d'urgence... (*Interruption à gauche.*)

Une première épreuve a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — Une partie du bureau demande que l'épreuve soit recommencée. (*Réclamations sur quelques bancs à droite.*)

Veuillez reprendre vos places, Messieurs.

Des députés qui se tenaient debout dans les couloirs regagnent leurs bancs, et une nouvelle épreuve a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — L'urgence est déclarée. (*Exclamations à gauche.*)

Je voudrais bien savoir qui peut se permettre ces

protestations inconvenantes contre la décision du bureau? (*Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Les bureaux ne sont pas encore constitués. Après leur constitution, l'Assemblée fixera le jour auquel elle voudra renvoyer dans les bureaux l'examen de la proposition de M. de Kerdrel.

Voix à droite. — A demain! A demain!

M. LE PRÉSIDENT. — Je répète que les bureaux ne sont pas constitués.

CCLXXVI

DISCOURS

SUR

L'INTERPELLATION RELATIVE AU

BANQUET DE GRENOBLE

PRONONCÉ LE 18 NOVEMBRE 1872

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le courant du mois de septembre, M. Gambetta avait fait une tournée dans le sud-est de la France, et plusieurs réunions avaient été organisées pour le recevoir. Partout où ces réunions devaient afficher un caractère public, elles avaient, aux termes des lois existantes, été interdites par le gouvernement. Mais la même prohibition n'avait pu atteindre à Grenoble le banquet absolument privé auquel les assistants n'avaient été admis que porteurs d'une lettre d'invitation. A cette occasion, M. Gambetta avait prononcé un discours dans lequel il avait tout à la fois célébré l'avènement des nouvelles couches sociales, et insisté sur la nécessité d'une prompte dissolution de l'Assemblée nationale. Ce discours, immédiatement reproduit par les journaux, avait eu un grand retentissemant, et, invité dans le sein de la commission de permanence à donner des explications sur le caractère de la réunion dans laquelle il avait été prononcé, M. Thiers avait déclaré que cette réunion, étant absolument privée, n'avait pu être interdite, et qu'il

n'y avait pas eu moyen non plus d'empêcher la publication du discours. M. Thiers avait également protesté contre les distinctions établies entre les classes sociales, parce que, selon lui, dans la nation, il n'y avait pas, surtout depuis le code civil et le code pénal, de couches sociales différentes, et il avait blâmé de la façon la plus sévère la campagne de dissolution tentée contre l'Assemblée nationale.

Malgré cette expression très nette et très précise du sentiment du Chef du pouvoir exécutif, consignée dans les procès-verbaux des séances de la commission de permanence, procès-verbaux livrés à la publicité, le général Changarnier, dans la séance du 12 novembre, demanda à l'Assemblée la permission d'interpeller le gouvernement sur le voyage de M. Gambetta en Savoie et en Dauphiné pendant les vacances parlementaires, et l'interpellation fut fixée au lundi suivant, 18 novembre.

Au jour dit, le général Changarnier prit la parole pour demander à M. Thiers, qu'il avait tant aimé et qu'il aimait encore, dit-il, de combattre, de concert avec la majorité de l'Assemblée, le radicalisme sans cesse croissant, et de se séparer franchement d'un collègue factieux, disposé à tout bouleverser pour ressaisir une dictature désastreuse dont le retour perdrait à tout jamais la France.

Après un discours de M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, qui justifia la conduite parfaitement légale et régulière tenue par le gouvernement au sujet des réunions qui avaient été ou n'avaient pas été empêchées, M. le duc de Broglie prit à son tour la parole. Sans doute, dit-il, dans le sein de la commission de permanence, M. le Président de la République avait protesté avec énergie contre les doctrines scandaleuses proférées dans la réunion de Grenoble. Mais un froid procès-verbal ne suffisait pas pour rendre une protestation de ce genre, et il était indispensable que le Chef du gouvernement vînt la reproduire à la tribune de

l'Assemblée pour que la France inquiète pût y applaudir elle-même.

M. Thiers fit la réponse suivante.

Messieurs,

Un sentiment que beaucoup d'entre vous comprendront, je voudrais que ce fût tous, me porte à monter à cette tribune. Je dirai peu de mots; mais j'ai senti qu'au point où les choses étaient arrivées, il fallait dire peu de mots, sans doute, mais des mots décisifs. (*Très bien! Très bien! — Mouvement d'attention.*)

Je l'avoue, je suis douloureusement affecté de me voir ici, à cette tribune, après deux ans d'un dévouement absolu et complet... (*Rumeurs à droite. — Très bien! Très bien! et applaudissements à gauche et au centre gauche*), traité (permettez-moi le mot et ne m'interrompez pas) comme un homme duquel on aurait le droit de douter, et qu'on appelle ici pour répéter l'expression de sentiments qu'il a professés quarante ans de sa vie, et que depuis deux ans il a pratiqués, j'ose le dire, avec la plus grande énergie !... (*Très bien! Très bien! et applaudissements aux bancs de la gauche et du centre gauche.*)

Eh bien, Messieurs, non! Dans des temps bien difficiles, bien périlleux, j'ai combattu le socialisme,

j'ai combattu les doctrines démocratiques avec une énergie qui était, je l'ose dire, beaucoup plus méritoire que celle qu'on peut déployer ici, lorsqu'on est protégé par une armée fidèle et par un gouvernement dévoué. (*Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs. — Interruptions à droite.*

M. de Gavardie se lève et prononce, de sa place, des paroles qui se perdent dans le bruit.

Voix nombreuses. — A l'ordre! A l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — M. de Gavardie...

M. DE GAVARDIE. — Je disais : Il faut plus que des paroles, il faut des actes!

Nouveaux cris. — A l'ordre!

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur de Gavardie, vous vous levez pour la seconde fois pour interrompre, au mépris de mes recommandations... (*Oui! — A l'ordre! A l'ordre!*), au mépris de mes recommandations et du règlement. Je vous déclare que, si vous interrompez encore, je vous rappellerai à l'ordre. Veuillez garder le silence!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je demanderai à mon interrupteur...

Voix nombreuses. — Non! Non! Ne répondez pas.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je vous remercie de m'empêcher de répondre. (*Oui! Oui!*)

Après ma vie tout entière et après les deux ans que je viens de passer sous vos yeux, je crois avoir droit à quelques égards, à quelque respect. Qu'on ne vienne donc pas m'interroger sur les doctrines de

toute ma vie! (*Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

Et à ceux qui m'interpellent et que, pour moi, je respecte sincèrement, et dont j'apprécie l'amitié, je demande la permission de leur dire qu'ils n'ont pas le droit de me traîner à cette tribune pour que je leur réponde. (*Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.*)

On me traite comme un homme indécis, qui aurait fait douter de son caractère ou par ses principes ou par sa conduite.

Étais-je indécis sous les murs de Paris? (*Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.*)

M. le président. — Messieurs, ces interruptions ne sont pas convenables. Vous entendez les explications du Chef du gouvernement; vous devez les écouter en silence. Si vous avez à les combattre, la tribune vous est ouverte. (*Très bien! Très bien!*)

M. le Président de la République. — Je n'étais pas indécis, lorsqu'il y a quelques mois, les grèves commençant dans le Nord et prenant un caractère inquiétant pour le pays et pour la liberté de l'industrie, je les ai réprimées à l'instant...

Voix à gauche. — C'est vrai! c'est parfaitement exact!

M. le Président de la République. — ... avec une force dont les gouvernements antérieurs n'avaient pas donné l'exemple. (*Très bien! Très bien! — C'est vrai! à gauche.*)

Mais j'ai pensé que dans un pays profondément divisé, comme jamais aucun pays ne l'a été, dont le malheur est la division... (*C'est vrai!*), j'ai pensé qu'après l'emploi de la force, le temps de l'impartialité et de la modération était venu... (*Très bien! Très bien! à gauche*); j'ai pensé cela, et je suis convaincu que le pays le pense comme moi. (*Vives approbations et applaudissements à gauche.*)

Je dis que c'est me faire une offense que de m'appeler à venir professer à cette tribune ma foi, lorsque quarante ans de ma vie l'ont fait connaître. (*Marques d'assentiment à gauche et au centre gauche.*)

J'étais disposé, pour ma part, à apporter ici le plus grand esprit de conciliation. Je sais ce qu'aurait de grave, de très grave, la séparation de cette Assemblée et de l'homme à qui elle a fait l'honneur de donner sa confiance, il y a deux ans. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Aussi j'étais parfaitement décidé à ne rien dire qui pût provoquer la rupture de cette union, que j'ai crue et que je crois encore nécessaire... (*Très bien! à gauche*); mais lorsque, dans une position pareille, on veut m'amener ici comme sur la sellette, je n'accepte pas! (*Bruyants applaudissements deux fois répétés du côté gauche.*)

Les paroles qu'on veut me faire dire, quelque conformes qu'elles soient à mes convictions, je ne les dirai pas. (*Très bien! Très bien! du même côté.*)

Si vous le voulez, j'accepte le jugement du pays... (*Oh! Oh!*); je ne le refuse pas, je le demande.

(*Vives marques d'approbation à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Quant à moi, je serai toujours prêt à comparaître devant le pays, à deux titres : comme député et comme Chef du gouvernement, pour le peu de temps où je l'ai été. (*Très bien !*)

Je ne crains donc pas le jugement du pays, je ne crains pas davantage le vôtre.

Mais, Messieurs, permettez-moi de vous faire une réflexion que vous apprécierez. Quand on veut qu'un gouvernement soit fort, et vous le désirez apparemment, il faut lui faire une situation digne de lui et ne pas l'amener ici, comme un suspect et un coupable, pour faire une profession de foi. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

Quelle que soit donc la forme, amicale ou non, avec laquelle on m'a amené à cette tribune, je le répète de nouveau, non! je ne répondrai pas... (*Mouvement*) et je ne répondrai pas, parce que ma vie a répondu et que ces deux dernières années répondent encore pour quiconque est juste et ne veut pas fermer les yeux à la lumière. (*Applaudissements à gauche.*)

Maintenant je croyais... car, parlons franchement, sincèrement, ce n'est pas la question de l'incident de Grenoble qui produit cette agitation... (*Applaudissements à gauche. — C'est cela! C'est cela! — Si! Si! à droite*), c'est une autre cause; je croyais que, dans quelques jours, nous aurions l'occasion naturelle de nous expliquer sur la grande question qui produit ce

trouble des âmes, qu'il est facile d'apercevoir, que je comprends, mais que, pour ma part, je dois le dire, je voudrais voir plus tempéré et laissant l'espérance d'une discussion plus calme que celle à laquelle nous avons assisté depuis le commencement de cette séance.

C'est pour cette discussion que je voulais me réserver; je voulais discuter le pacte de Bordeaux. Mais aujourd'hui, Messieurs, on ne me permet pas de différer; il n'est pas possible de traiter maintenant cet immense problème : on a posé la question de confiance. Eh bien, ne perdons pas de temps. (*Oh! Oh! à droite. — Très bien! Très bien! à gauche.*) N'agitons pas le pays inutilement. Nous savons tous ici ce que nous voulons et ce que nous pensons : soyons sincères. Vous pouvez voter aujourd'hui. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Quant à moi, j'ai porté pendant deux ans... (permettez-moi de dire un mot de moi; j'en ai le droit, et le pays ne comprendrait pas qu'après ce que j'ai fait, vous ne me permissiez pas de dire un mot de moi), j'ai passé deux ans sous un poids accablant; je ne reste... (il y a des honnêtes gens qui me comprendront et me croiront) (*Très bien! Très bien!*) je ne reste sous ce poids que par pur dévouement. (*Applaudissements à gauche. — Légères rumeurs à droite.*) Tant pis pour ceux qui ne le croiront pas! C'est sous ce poids accablant que j'ai vécu deux ans, et je me suis dit que je n'avais pas le droit, par une susceptibilité imprudente, de faire naître, pour le pays, une situa-

tion des plus graves; mais, quand on paraît douter de moi, on me donne le droit de provoquer un témoignage de confiance. (*Approbation à gauche.*) Vous m'en avez donné le droit, je le demande. (*C'est vrai! Applaudissements à gauche.*) Je le demande immédiatement. (*Nouveaux applaudissements.*)

Quand on veut un gouvernement décidé, il faut être décidé soi-même. (*Très bien! Très bien!*) Eh bien, soyez décidés à notre égard! Soyez-le! Vous vous plaignez d'un gouvernement provisoire, faites un gouvernement définitif. (*Très bien! à gauche.*)

M. le duc de Broglie quitte sa place pour aller s'entretenir avec quelques-uns de ses collègues.

A gauche. — En place! En place!

M. le duc de Broglie se rassied.

M. le Président de la République. — Si vous avez un gouvernement définitif et non provisoire, apportez-le! Si vous savez des actes plus résolus que les nôtres devant tous les faits qui se sont accomplis; si vous pouvez nous dire ici ce que vous auriez fait à notre place devant le banquet de Grenoble, et dans toutes les circonstances qui se sont produites depuis ces deux années, venez le dire! Je cède avec transport, avec souci pour mon pays, mais très volontiers pour moi-même, je cède la place à ceux qui pourront apporter ici un caractère plus décidé que le nôtre, des actes plus efficaces que ne l'ont été les nôtres depuis deux ans, avec un gouvernement qu'on pourra appeler définitif et que la France acceptera.

(*Bravos et applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le duc de Broglie ayant répliqué qu'en demandant à M. Thiers de vouloir bien renouveler à la tribune les déclarations faites par lui dans la commission de permanence, il n'avait entendu exprimer à son égard aucun sentiment de défiance, et que, pour le témoigner, il proposait le vote d'un ordre du jour duquel étaient exclus les mots de confiance aussi bien que de méfiance, et conçu dans les termes suivants : *L'Assemblée, réprouvant les doctrines professées au banquet de Grenoble, passe à l'ordre du jour.*

M. Thiers prit de nouveau la parole.

Messieurs,

Je demande pardon à l'Assemblée, après les paroles, je crois, bien nettes que j'avais l'honneur de lui adresser tout à l'heure, de remonter encore à cette tribune.

Je comprends que, dans la grave situation où nous sommes placés, chacun veuille repousser de soi la grave responsabilité des conséquences qui pourraient résulter de la journée actuelle. (*Très bien! à gauche.*)

Vous ne voulez pas en avoir la responsabilité, je ne veux pas l'avoir plus que vous.

Qui est-ce qui a provoqué cette situation?

Plusieurs membres à droite. — Vous! Vous!

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — Voilà. On prétend que c'est vous qui êtes le provocateur, Monsieur le Président de la République!

M. le Président de la République. — Je le répète, jugez nos actes, venez les discuter, et, après avoir discuté, écoutez ceux qui répondront et ceux qui exposeront des faits indiscutables comme le faisait tout à l'heure M. le ministre de l'intérieur.

Pouvions-nous faire autre chose que ce que nous avons fait? Venez le dire, venez surtout le démontrer. Nous avons, pendant trois mois, d'après la déclaration même faite par M. le duc de Broglie dans la commission de permanence, nous avons tenu loyalement notre parole, nous n'avons pas souffert un seul banquet public, bien que, sous d'autres gouvernements, on en ait souffert, parce que notre conviction (je l'ai dit dans mon Message, je l'avais dit auparavant, et je n'ai pas besoin de le répéter), notre conviction est qu'il n'y a de pouvoir légal en France que cette Assemblée.

Je l'ai dit et répété dans mon Message. Dans ce pays où tout est tombé, il ne reste d'autre manifestation de la volonté nationale que vous.

M. le comte Roger du Nord. — Très bien! Très bien!

M. le Président de la République. — Je l'ai dit, on ne le contestera pas.

Eh bien, c'est dans cette conviction que nous avons, je ne dirai pas presque dépassé, mais atteint les limites de la loi pour interdire cette suite de banquets qu'on annonçait, et qui avaient pour but de demander la dissolution de l'Assemblée en termes souverainement offensants et inconvenants.

Voix à droite. — C'est vrai! ce n'est que trop vrai! (*Applaudissements à droite et au centre droit.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je croyais naïvement que l'Assemblée serait satisfaite de nous, et j'avais d'autant plus de raison de l'espérer, que M. le duc de Broglie, dans la commission de permanence, l'avait déclaré lui-même. Alors, de quoi s'agit-il maintenant? De nos actes? Encore une fois, venez les discuter!

Vous adressez des interpellations au gouvernement.

Dans quel cas, je vous le demande, des interpellations sont-elles jamais un signe de confiance? (*Interruption à droite.*)

Je sais très bien que vous ne pouviez pas interpeller directement l'honorable M. Gambetta, car le règlement s'y oppose. Vous ne pouviez pas l'interpeller; mais, en nous interpellant parce que le règlement ne vous laissait pas d'autre ressource, est-ce avec des témoignages de confiance que vous l'avez fait? C'est avec le blâme! (*Non! Non! à droite et au centre.*)

Comment! on proteste aujourd'hui; car on aperçoit toute la gravité de ce qu'on a fait... (*Murmures à droite.*) Mais je vous demande, Messieurs, dans une situation où le premier devoir du gouvernement est l'énergie et la modération aussi, et où nous avons tâché de ne pas nous en écarter, dans une telle situation, venir nous dire que nous sommes un gouverne-

ment indécis, est-ce là nous donner de la force? (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche.*)

Je dis qu'une interpellation par laquelle on vient demander à un homme de mon âge, après une vie telle que la mienne... (*Très bien! Très bien! à gauche*), à un homme qui a lutté contre le désordre toute sa vie, qui, sous la Constituante, a supporté les assauts que vous connaissez tous, qui, dans un moment où l'on aurait osé à peine écrire pour la défense de l'ordre social... (*Oh! Oh! — Rumeurs à droite. — Vif mouvement d'approbation et applaudissements à gauche*), a écrit le livre le plus hardi sur la question sociale; je dis que, lorsque vous venez lui dire de faire une profession de foi à cette tribune...

A droite. — Mais non! Mais non!

M. le Président de la République... — Nous dire de nous expliquer sur des sujets pareils!... Et qui vient le demander? M. le duc de Broglie, qui nous a entendus dans la commission de permanence. Et l'on s'imagine qu'on traite un gouvernement avec des procédés qui peuvent lui donner de la force, lorsque, dans un temps si difficile, on l'appelle indécis, et lorsque, après une vie si longue, je parle de mes collègues comme de moi, on vient nous demander de faire encore une profession de foi! (*Très bien! à gauche. — Réclamations à droite.*)

Permettez-moi de vous le dire, votre vie a été moins longue que la mienne. Vos actes ont été fort honorables, mais ils n'ont pas été plus significatifs

que les miens dans le sens de l'ordre, et, si l'on vous adressait une sommation pareille, à vous qui n'avez peut-être pas les mêmes raisons que moi de vous indigner d'une telle question, vous vous trouveriez blessé. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Je ne suis pas irrité, mais je suis blessé, oui, et j'ai le droit de l'être... (*Oui! Oui! — Non! — Bruit.*)

Après ce que j'ai fait depuis deux ans, le doute même, je l'ose dire, est un acte d'ingratitude. (*Rumeurs à droite.*)

Voix à gauche. — Oui! Oui!

M. le Président de la République. — Maintenant on me parle du régime parlementaire. Savez-vous ce qu'il y a de parlementaire, ce qu'il y a de plus parlementaire, c'est de chercher la clarté, c'est de vouloir exprimer très nettement sa pensée : voilà ce qui est parlementaire. (*Très bien! à gauche.*) Mais, ce qui n'est pas parlementaire, c'est de s'avancer sans savoir si l'on peut appuyer complètement et suffisamment l'attaque qu'on dirige. (*Bravos à gauche.*)

Pour moi, j'ai fait, je ferai, je continuerai à faire mon devoir; je le ferai souvent avec douleur, toujours avec fermeté; mais je ne m'attendais pas qu'on viendrait, pardonnez-moi de redire le mot qui est vrai, me mettre sur la sellette. (*Interruptions à droite.*)

Je le répète, M. Gambetta a pu être aussi l'objet de cette interpellation; mais la véritable interpellation s'adressait à nous. (*Non! Non! à droite. — Si! Si! à gauche.*)

M. LE MARQUIS DE VOGÜÉ. — Non! Seulement, il faut lui ôter le droit de dire qu'il est de vos amis!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Si l'on n'a pas fait acte de méfiance...

A droite. — Non! Non! Personne n'y a songé!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Eh bien, si l'on n'a pas voulu faire acte de méfiance, rien n'est plus simple que de réitérer le témoignage de votre confiance.

A gauche. — C'est cela! Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je ne le sollicite pas, car je n'ai pas d'ambition sénile... (*Vive approbation à gauche et au centre gauche.*) Je ne suis pas allé solliciter le pouvoir à Bordeaux. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*) Qu'il se lève celui qui peut dire que j'ai sollicité sa voix. (*Très bien! à gauche. — Mouvement prolongé.*)

Je comprends aujourd'hui l'ambition des autres; mais ils se trompent bien ceux qui en auraient; ils ne savent pas quel serait le poids de cette ambition satisfaite.

Cependant la situation est à cette heure différente. On pourrait solliciter aujourd'hui ce qu'on repoussait alors (*Très bien! à gauche*), ce fardeau que plus d'un personnage a refusé de partager avec moi. (*Très bien! Très bien! et rires approbatifs à gauche.*)

Je n'ai sollicité de personne le fardeau qui m'a été imposé, parce qu'il y avait devant moi la paix

la plus douloureuse à signer, et celui avec lequel je l'ai signée m'a dit ces paroles que je puis bien répéter dans cette enceinte : « Ce n'est pas à vous que la France devait imposer tant de douleur, car, de tous les Français, vous êtes celui qui méritait le moins de l'éprouver ! » (*Très bien! Très bien! Bravos et applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche.*)

Après avoir fait cette paix, dont on m'a laissé le poids accablant et cruel, qui sera une douleur de toute ma vie, il y avait à vaincre l'insurrection terrible... (*Murmures sur plusieurs bancs à droite*) il y avait à vaincre l'insurrection la plus formidable qu'il y ait jamais eu, il y avait le crédit à rétablir, il y avait toutes les chances à traverser.

On n'était pas ambitieux alors, personne ne l'était, et je mets au défi tout honnête homme de dire que j'aie sollicité le pouvoir de qui que ce soit. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Aujourd'hui encore, savez-vous ce qui n'est pas parlementaire? C'est de vouloir garder le pouvoir malgré son pays. Savez-vous ce qui est parlementaire, c'est de redemander tous les jours au pays les preuves de sa confiance ; et l'on est fondé à les lui demander lorsqu'on a à lutter contre des adversaires que je n'ai pas à qualifier, contre des hommes dont je n'ai pas repoussé l'affection, quoique je n'en aie pas eu aujourd'hui le témoignage à cette tribune... (*Rires à gauche. — Très bien! Très bien!*) Mais j'avais le droit de n'être pas appelé ici dans une situation pareille.

Ce n'est pas moi qui ai créé ces embarras. Je demande qu'on en sorte; mais je ne puis pas consentir à en sortir aux dépens de ma dignité. Sans doute la responsabilité sera grande. Le pays était tranquille il y a quinze jours... (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*) Il y a des factions, oui, c'est vrai, il y a des factions... Qu'on s'explique devant le pays, comme je suis prêt à le faire!

M. DE GAVARDIE. — On s'expliquera! (*Exclamation.*)

Voix diverses. — N'interrompez donc pas!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Oui, je sais qu'il y a des factions, des factions redoutables; je les observe tous les jours, je les suis avec la plus grande attention, je les connais. Mais il y a aussi une armée vaillante et fidèle, fidèle à la loi...

M. JULES FAVRE *et plusieurs autres membres à gauche.* — Oui! Oui! C'est vrai!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Cette armée, c'est un progrès admirable en elle, elle ne révère que la loi; elle défend la loi, et, au nom de la loi, au nom de la loi seule, jamais au nom d'un individu, je suis certain d'obtenir son dévouement. (*Applaudissements à gauche et sur un grand nombre de bancs.*)

Je maintiendrai, je l'ai dit à nos honorables collègues sans distinction, pas plus pour l'un que pour l'autre, je maintiendrai l'ordre. Je l'ai maintenu. L'ordre moral ne dépend pas de moi... (*Rumeurs à droite*); mais, si le pays doit se plaindre à quelqu'un du

trouble apporté dans l'ordre moral, j'ai la conviction, je le déclare devant Dieu, devant la nation et devant l'Europe, ce n'est pas moi qu'il en accusera.

(*Vifs et itératifs applaudissements à gauche et au centre gauche. — La clôture! La clôture!*)

La clôture du débat ayant été prononcée, deux autres ordres du jour furent, concurremment avec celui du duc de Broglie, proposés : l'un par plusieurs membres de la gauche, renouvelant purement et simplement au Président de la République les témoignages de confiance de l'Assemblée; l'autre, par M. Mettetal et plusieurs de ses collègues de droite, portant que l'Assemblée avait confiance dans l'énergie du gouvernement et réprouvait les doctrines professées au banquet de Grenoble. Ce dernier ordre du jour, accepté par M. Dufaure au nom du gouvernement, fut voté par 263 voix contre 116.

CCLXXVII

DISCOURS

SUR LES

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

CHARGÉE D'EXAMINER LA

PROPOSITION DE M. DE KERDREL

PRONONCÉ LE 29 NOVEMBRE 1872

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans la séance du 13 novembre, l'Assemblée avait décidé, sur la proposition de M. de Kerdrel, qu'une commission serait nommée à l'effet de rédiger et de lui soumettre un projet de réponse au Message présidentiel. Cette commission, élue dans les bureaux, s'était aussitôt mise à l'œuvre. Mais, au lieu de se conformer à la mission spéciale qui lui avait été donnée, elle avait considéré que le mal de la situation se trouvait surtout dans le défaut d'accord intime entre le pouvoir exécutif et l'Assemblée, que ce défaut d'accord avait principalement pour cause la participation trop fréquente du Chef de l'État aux discussions parlementaires, que cette participation, plus souvent accueillie par les applaudissements des gauches que par ceux des droites, était une gêne pour l'Assemblée dans les résolutions qu'elle avait à prendre, et que, dans l'intérêt de son indépendance aussi bien qu'au point de vue de la dignité du Président de la République, il importait, pour éviter tout conflit, d'orga-

niser au plus tôt la responsabilité ministérielle. Elle avait donc, par l'organe de son rapporteur, M. Batbie, conclu à ce qu'une commission de quinze membres fût nommée dans les bureaux à l'effet de présenter, dans le plus bref délai, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle, et le rapporteur avait également insisté sur la nécessité d'opposer au radicalisme une politique de combat.

La discussion fut ouverte le 26 novembre par M. Dufaure, ministre de la justice, qui fit observer que la responsabilité ministérielle, qu'on proposait de déterminer par une loi, existait dans toute son intégrité. Non seulement lui et ses collègues se considéraient en fait comme responsables de tous leurs actes, mais, en droit, la loi du 31 août 1871, qui avait conféré au Chef de l'État le titre de Président de la République, avait décidé que les ministres associés à son gouvernement seraient responsables, et individuellement pour leurs propres actes, et collectivement comme membres du conseil. Mais là, il fallait bien le reconnaître, n'était pas la question véritable. Ce que la commission voulait en réalité, c'était empêcher le Chef de l'État d'intervenir dans les débats de l'Assemblée. Cette interdiction, on n'avait pu songer à l'imposer, en 1848, au général Cavaignac, et il n'était pas plus possible aujourd'hui d'y assujettir M. Thiers, qui, élu par vingt-six départements, tenait de ce mandat multiple le droit de se faire entendre quand il le jugeait nécessaire. Toutefois, peut-être convenait-il de circonscrire l'exercice de ce droit dans certaines limites, et, à l'effet de les déterminer, M. Dufaure demanda, au nom du gouvernement, qu'à la rédaction proposée par la commission en fût substituée une autre portant qu'une commission de trente membres serait nommée dans les bureaux pour étudier et soumettre à l'Assemblée nationale un projet de loi qui réglerait les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle.

La commission ayant déclaré ne pas accepter cette rédaction et maintenir la sienne, la discussion fut remise au lendemain, et, dès le début de la séance, M. Thiers prenant la parole prononça le discours suivant.

Messieurs,

Vous devez, dans cette grave question, désirer les explications de tout le monde; mais peut-être me permettrez-vous de dire que les explications que vous devez désirer le plus, parce que vous avez plus d'intérêt à les recevoir, ce sont celles du gouvernement.

C'est pour cela que je prends, je dirai, presque brusquement la parole, pour tâcher de dissiper ce qu'on appelle l'équivoque.

Il y en a une, en effet; mais, si ma parole ne trahit pas mes efforts, cette équivoque sera dissipée aujourd'hui; j'espère, je crois pouvoir le dire, j'espère prouver que, s'il y a une équivoque, elle n'est pas de notre côté. Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas ce triste pouvoir, ce pouvoir que, pour ma part, je livrerais volontiers et sans regret à ceux qui pourraient l'employer, et qui, certainement, l'emploieraient mieux que nous, ce n'est pas ce triste pouvoir que je viens défendre; c'est ma responsabilité que je viens dégager; et il y en a une, Messieurs, une très grande,

attachée à la séance d'aujourd'hui. Non pas que j'aie la prétention, qui serait fort déplacée, d'être un homme nécessaire; non, je n'ai pas une telle prétention. Tout au plus aurais-je celle d'avoir pu quelquefois être un homme utile; mais je n'en ai aucune autre, ou du moins je n'ai que celle-ci : éloigner de moi la responsabilité qui s'attachera à cette journée.

En effet, Messieurs, de quoi s'agissait-il il y a quelques semaines, lorsque vous vous êtes réunis?

Pour ma part, je me trompe peut-être, je me suis peut-être trompé; mais, il y a quelques semaines, j'ai trouvé dans tous les esprits la préoccupation que voici : Le temps s'écoule! Cette Assemblée a le droit souverain de limiter elle-même sa mission, de dire quel jour, dans quelle circonstance, elle touchera à son terme. Mais personne n'est maître des événements! J'ai vu partout cette préoccupation, non pas de venir proclamer ici telle ou telle forme de gouvernement, mais de prendre quelques précautions pour l'avenir, et de donner à ce gouvernement tel quel les formes nécessaires pour qu'il puisse remplir sa mission, et assurer le repos du pays, ainsi que son développement régulier.

Ces préoccupations étaient manifestées par tous les organes de la publicité; et, quant à moi, je puis dire que tout le monde m'en a entretenu.

Eh bien, le Message aurait paru écrit non pas en France, non pas même en Europe, mais je ne sais

dans quel pays éloigné du nôtre, s'il n'avait rien contenu sur ce sujet.

Qu'avons-nous dit? Vous avons-nous demandé de proclamer, à toujours, telle ou telle forme de gouvernement? Non. Nous n'aurions pas ainsi ménagé suffisamment la foi et les scrupules d'une partie de nos collègues. Nous avons voulu seulement appeler votre attention sur un seul point : sur la nécessité de quelques précautions à prendre pour l'avenir. Nous n'avons pas voulu autre chose.

Relisez le Message, et vous n'y verrez que ceci : A vous, Messieurs, il appartient de fixer le jour; si vous croyez ce jour venu, consultez quelques-uns de vos collègues les plus autorisés ; et, si vous nous demandez notre opinion, nous vous la dirons loyalement et résolument.

Assurément on ne peut pas dire que nous ayons touché à un sujet auquel personne ne pensait; que nous y ayons touché avec une autorité dictatoriale, inconvenante, déplacée, contraire à votre droit, gênante pour la conscience de qui que ce soit. Nous avons rempli un devoir; nous l'avons cru du moins.

Cependant une grande émotion s'est élevée, et une commission a été formée. Je ne rechercherai pas si elle est restée exactement dans les termes de la mission que vous lui aviez donnée ; je ne veux pas élever une mauvaise querelle de procédure, permettez-moi ce mot ; je ne lui demanderai pas si elle est sortie ou

non de son mandat. Je le pourrais ; car il s'agissait seulement d'examiner si l'on nous ferait une réponse, s'il était convenable de la faire, et même si l'on était autorisé à la faire. Quoi qu'il en soit, la réponse, la commission nous l'a faite, et elle nous a apporté une véritable Adresse, en réponse, non pas au discours de la couronne, mais au discours de la présidence. Encore une fois, je ne veux pas examiner cette question, et je passe outre.

Une autre question est soulevée ; et plus tôt elle sera résolue, mieux cela vaudra.

Nous appelions, dans un esprit conservateur, un examen sérieux, loyal, complet, de ces graves sujets ; on nous répond, par quoi?... par une question personnelle, qui signifie ceci : Mais non, on ne s'est pas occupé du gouvernement, des précautions à prendre pour qu'il fonctionne régulièrement et utilement ; pas du tout ! vous vous êtes trompé !

Pour moi, je me permets de n'en rien croire. Tous ceux qui me faisaient confidence de leurs préoccupations, tous ceux qui m'apportaient des projets de Constitution, et j'en compte dans tous les rangs ici, s'étaient donc trompés comme moi. Mais, s'il ne s'agissait pas de gouvernement, c'était donc de moi seul qu'il s'agissait ; c'était de ma présence trop fréquente à la tribune et gênante pour la liberté de nos collègues.

Voilà, Messieurs, convenez-en, une réponse singulière, peu pressentie, peu provoquée, à laquelle nous

ne pouvions pas nous attendre, et à laquelle il est naturel que nous ayons répondu par un refus.

Que l'on vienne nous attaquer directement, franchement, que l'on vienne nous attaquer à cette tribune, on use de son droit; j'use d'un droit aussi en répondant. Qu'on use d'un droit, cela est franc, cela est direct; mais, quand nous posons une question sérieuse, qui répond aux préoccupations de tout le monde, qui ressort de la situation, qu'on nous réponde par une question personnelle, assurément j'ai dû m'en étonner, et mes collègues s'en sont étonnés avec moi. Nous avons opposé un refus, non pas un refus de traiter cette question personnelle... non! car nous la traiterons comme les autres, avec les autres, et je vous défie de bien la traiter si vous l'isolez. (*Mouvement.*)

Mais, pour le faire, j'ai besoin, Messieurs, de votre patience, parce que le sujet est vaste; j'ose à peine dire votre indulgence, encore moins dirai-je votre bienveillance; je demande seulement votre patience et un profond silence, car je suis épuisé par les travaux auxquels je me livre... (*Nouveau mouvement*) et par les difficultés que j'ai à surmonter. (*Parlez! Parlez!*)

Eh bien, le rapport a non pas éclairci tout à fait, mais commencé à éclaircir la question. Ce n'est plus cette question personnelle, détournée, dont je me plaignais, et que ma dignité et celle de mes collègues, qui ont bien voulu s'associer à moi, m'obligeaient à repousser. Oh! celle-ci, ma dignité ne m'oblige pas à la

repousser; je l'accepte, et vous allez voir que je l'accepte volontiers, et que je ne recule pas devant elle.

On a élevé une question de grande politique, on a eu raison. Je crois qu'on aurait dû le faire plus franchement et plus ouvertement; mais enfin on a abordé la vraie question, et l'on nous a dit : Il y a des doctrines détestables qui se sont produites à la face du pays. Oh! nous le savons bien, vous n'êtes pas un socialiste... (car l'attaque a été habilement calculée, revêtue de tous les égards dont je remercie le rapporteur), non, vous n'êtes pas un socialiste, vous n'êtes pas un communeux... (*On rit*); nous le savons bien : vos doctrines d'autrefois, vos actes, en répondent. Cependant il règne une équivoque. Sans doute, on ne peut pas supposer que vous partagiez, à quelque degré que ce soit, les opinions dont il s'agit; mais il y a une équivoque. — Laquelle? — On vous applaudit quelquefois d'un côté qui n'est pas celui que nous occupons.

C'est vrai, cela est, je vais l'expliquer franchement, nettement, et il n'y aura plus d'équivoque en ce qui me concerne.

L'honorable rapporteur a fait une longue description de ce qu'il a nommé l'armée du désordre. Oui, cette armée du désordre existe, elle existe malheureusement; elle est redoutable; on fait bien d'être en précaution et en grande précaution contre elle. Je ne fais qu'une réserve : je voudrais bien qu'on ne présentât pas toujours à l'étranger la France comme à la veille

d'un bouleversement, comme toujours menacée par un ennemi qui peut tout changer et, d'un calme prospère et fructueux, faire sortir un nouveau désastre.

Oui cette armée existe, et je voudrais qu'on remarquât qu'elle existe partout. On l'a dit; mais on n'en a pas donné exactement la proportion. Elle est redoutable partout, dans toute l'Europe, et peut-être la France est-elle le pays qui, après avoir remporté sur elle des victoires écrasantes, devrait le moins se préoccuper d'elle. (*Mouvement à droite.*) Mais il faut s'en préoccuper toujours.

Je fais cette réserve dans l'intérêt du pays, de sa renommée, de son crédit. Je la connais cette armée, aussi bien que ceux qui la signalent, peut-être mieux; car j'ai été en mesure de la bien observer, ayant eu à la combattre.

Je fais une autre réserve : c'est qu'il faut prendre garde de ne pas compter dans les rangs de cette armée tous ceux qu'on tend à y mettre, par la raison qu'on grossit de cette manière les rangs de l'ennemi, et qu'on est injuste.

Ces deux réserves faites, ces deux seules réserves, je suis d'avis qu'il faut la connaitre, l'observer et la combattre. Eh bien, moi aussi, je vais énumérer de quoi se compose cette armée du désordre, et je vais vous dire ce que, dans ma conviction, il faut lui opposer et ce que je lui ai opposé pendant toute ma vie.

Il y a des sociétés (heureusement la nôtre n'est

pas de ce nombre) qui sont situées bien loin de nos contrées, vers l'extrême Orient, où les peuples, composés de laboureurs, d'ouvriers sans lumières, ne soupçonnant pas qu'ils aient des droits d'hommes, car ils ne savent pas ce que c'est que les droits de l'homme, se croient dans la situation de la bête de somme qui les aide dans leurs labeurs, et n'ont point d'autre conviction, sinon qu'il faut se soumettre et souffrir. A la vérité, quelquefois ils se vengent en allant égorger, sous l'aiguillon de la douleur, le maître endormi dans son sérail ; mais quelquefois le maître, quand il a été le plus fort, leur répond en les égorgeant par milliers.

Par bonheur, nous ne sommes pas dans ces contrées ; nous sommes en Occident, où le peuple connaît ses droits et, malheureusement, ne connaît pas assez ses devoirs, où le peuple est livré, comme tous les peuples libres, au besoin ardent de discuter, de posséder, de s'élever, mais où il n'est pas assez éclairé ni assez averti, parce que de fausses doctrines le corrompent, et ne lui font pas assez connaître les conditions nécessaires de la société humaine.

Il n'est pas assez averti que ce n'est que par un travail opiniâtre et par le temps, car il ne suffit pas d'un jour, il faut le temps, que ce n'est que par le travail et par le temps, avec l'économie, qu'on peut arriver à ce bien-être qu'on voit au-dessus de soi et qu'on envie, sans comprendre ce que les conditions de la société humaine nous obligent à faire pour l'obtenir.

Eh bien, ce peuple, oui, on tâche de le tenter par les plus tristes et les plus détestables doctrines. L'ai-je jamais encouragé ou flatté dans ces doctrines? (*Mouvement. — Non !*) On va trouver ce peuple, et on lui dit : « Oui, ce patron, quand vous gagnez 6 francs, 7 francs par jour, il gagne des centaines de francs ! des dizaines de mille francs ! et c'est vous qui travaillez pour lui. »

Qu'ai-je dit à ce peuple, et de quelle manière ai-je appuyé les doctrines vraies? J'ai dit à ce peuple, à des époques où il était dangereux de le lui dire, car nous arrivions à la Constituante de 1848 entouré de quelques amis, et, au milieu des furieux qui assiégeaient la salle, j'ai dit à ces hommes du peuple et je l'ai répété il y a quelques jours : « Vous êtes maîtres de vos bras, c'est votre première propriété ; vous êtes maîtres de votre temps, de votre labeur ; vous pouvez le suspendre si vous voulez, vous pouvez cesser tout travail, vous le pouvez ; mais vous auriez tort. Vous pouvez discuter avec votre patron, c'est votre droit ; vous pouvez faire valoir la raison si impérieuse de vos besoins ; tâchez de le vaincre vous-mêmes, tâchez de l'amener par des intermédiaires à votre façon de penser, de calculer, soit ! Mais, si vous ne vous en tenez pas là, si vous voulez recourir à ce moyen qu'on appelle la grève et qui est la tyrannie contre le travail libre, si vous voulez aller jusque-là, vous vous trompez ; vous pourrez vaincre votre patron, cela peut arriver ; cependant vous vous exposez beau-

coup; car il est plus riche que vous; il peut attendre et vous ne le pouvez pas. Vous, la plupart du temps, vous consumez en quelques jours de désordre les longues économies que, par le travail, vous avez pu vous procurer. Mais je suppose que vous parveniez à vaincre le patron : qu'aurez-vous fait? Vous n'aurez rien fait; ce n'est pas le patron qu'il faut vaincre, c'est l'acheteur; c'est lui qui est le maître du prix. Et, quand vous exigez du patron qu'il vous donne ce que vous demandez, vous le ruinez, vous vous ruinez souvent vous-mêmes; vous ruinez votre industrie; et, si vous ruinez votre industrie, elle vous quitte et quitte votre pays. Ce sont donc des doctrines absurdes. »

J'ajoutais cet avertissement, qui vaut mieux encore que des doctrines : « Si l'on vous a mal instruits, si l'on ne vous a pas fait connaître les libres principes de la société humaine, le gouvernement est là qui doit faire son devoir; et, si vous venez en masse occuper la voie publique, qui n'est pas à vous mais à tout le monde, si vous occupez la voie publique, si vous inquiétez ceux qui veulent travailler, le gouvernement ne le souffrira pas! »

Et il y a trois mois qu'au précepte j'ai joint l'exemple; et, à l'instant même, ces tumultueuses manières de vaincre les patrons, c'est-à-dire de tyranniser le travail, ont cessé; elles ont cessé partout dans le nord de la France.

Ce n'est pas tout. Ce même peuple, que lui dit-on? On lui dit que le capital le tyrannise. Eh bien, voici

ce que je lui ai répété à toutes les époques : « Le capital, c'est vous, c'est votre économie. Quand vous avez économisé, vous avez une partie de ce capital. Quand vous allez le placer quelque part, où le placez-vous? Là où vous en obtenez une rémunération plus grande. Vous allez acheter des obligations de tel ou tel chemin de fer ; vous choisissez celui qui vous rapporte le plus. Vous avez fait comme le capitaliste qu'on vous apprend à haïr si mal à propos. Le capitaliste, c'est vous en proportion de ce que vous avez de capital commun. »

Cela, je l'ai dit au peuple toute ma vie, je le lui ai dit dans tous mes écrits, et jamais je n'ai failli à ces doctrines-là.

Et quand on lui dit, car on le lui dit aussi : « Cette société vous opprime, elle gêne votre développement, elle ne vous fournit pas le moyen de vous enrichir ; elle fait peser sur vous les impôts ; au lieu de les faire peser sur le riche, elle les fait peser sur vous. » Je réponds, ou plutôt j'ai répondu, car il y a quarante ans que je défends la société française telle que la Révolution l'a faite, j'ai répondu en m'appliquant sans cesse à détruire ces détestables inspirations dans le cœur du peuple, et à lui montrer que la société française est peut-être, de toutes celles de l'Europe, la société où il y a le plus d'équité dans la répartition de l'impôt.

Et il y a quelques mois encore, ici, je vous faisais une longue énumération des impôts, pour vous mon-

trer à quel degré la justice sociale était arrivée dans notre pays.

On va plus loin, on pousse le peuple quelquefois à ne plus garder de mesure, à ne plus se borner à de fausses doctrines, à des inspirations déplorables; on le pousse à se jeter, en armes, sur cette société pour la violenter.

Oh! ces jours-là, je suis d'avis qu'il n'y a plus de doctrines à réfuter, qu'il n'y a que la force accompagnée de la justice. La force, à aucune époque de ma vie je n'ai reculé quand il s'est agi d'en faire l'emploi, emploi douloureux, qui a toujours coûté à mon cœur.... emploi douloureux, je le répète; mais il faut que l'ordre triomphe toujours, que tout, dans la société, ne s'obtienne que par la discussion et le vote. Or, quand la grève ou l'émeute ont recours à la violence, elles doivent rencontrer la force poussée au dernier degré d'énergie. Cela, je l'ai fait à toutes les époques de ma vie; je l'ai fait sous la royauté que j'avais l'honneur de servir; je l'ai fait ici il y a près de deux ans, sous vos yeux, et je ne crois pas que personne puisse dire que la force n'ait pas été employée avec humanité. L'humanité ne doit jamais se séparer de la force; mais la force a été, quand il l'a fallu, mise en jeu dans toute son énergie. Et je ne pense pas qu'il ait jamais fallu en déployer autant que pour enlever les formidables murailles de cette ville de Paris, qui avaient résisté aux plus puissantes armées étrangères.

Ainsi donc, ces doctrines qui sont le fondement

même des sociétés n'ont jamais failli en moi. Jamais, en aucun jour, pour flatter des électeurs, pour m'attirer des voix, je n'ai fléchi sur la vérité des principes; et jamais mon action n'a failli quand l'intérêt de la société le commandait. (*Très bien! Très bien!*)

On dit : Mais là aussi on nie Dieu ! On ne croit pas en Dieu !

Je ne cherche pas à pénétrer dans le secret des consciences, à dire à tel ou tel : Vous croyez en Dieu, ou vous n'y croyez pas ! Mais l'accusation est vraie, et j'en ai éprouvé, quant à moi, une grande douleur pour mon pays et pour mon temps; car, par l'effet de ces doctrines, qu'on a flétries si justement, il y a abaissement pour l'âme humaine, abaissement pour le pays où elles se produisent. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Heureusement ce n'est pas dans notre pays qu'elles ont levé la tête avec le plus d'audace. Il y a des pays, dont on ne vous parle pas, où ces déplorables doctrines sont nées et ont montré plus d'audace peut-être que dans aucun autre et certainement plus que dans notre pays.

Il y a des hommes qui s'imaginent que la nature bien étudiée repousse l'idée d'un Dieu. Eh bien, moi, je viens de passer quinze années, les meilleures de ma vie, dans ces nobles études ; et, plus j'observais cette nature, plus je me suis convaincu que la nature bien étudiée proclame l'auteur de l'ordre universel au milieu duquel nous sommes placés. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Oui, je me suis convaincu que ce n'est que la nature faiblement et médiocrement étudiée, vue, je dirai, d'un œil louche et faiblement observateur, ce n'est que la nature ainsi considérée qui mène à l'athéisme. Non, non, Messieurs ! Heureusement Dieu permet à l'homme toutes les erreurs en le faisant libre, il lui permet même de le méconnaître ; mais cette méconnaissance n'est que d'un moment ; la société moderne n'aboutira pas à ces détestables doctrines, et la société française surtout ne se laissera pas séduire et tromper par elles. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Est-ce que, quelquefois, dans des paroles échappées de ma bouche, vous auriez trouvé quelque tendance à ces doctrines ? Non ! je proteste, et personne ne pourra me contredire.

Je suis allé plus loin. Sans me parer d'un faux zèle, sans faire, comme on le fait quelquefois, étalage de sentiments religieux qu'on n'éprouve pas, il y a quelques années, lorsque j'ai vu le gouvernement impérial s'égarer et se laisser entraîner par des idées politiques que l'expérience a démontrées fatales pour notre pays, quand on attaquait le siège de la religion catholique, négligeant ma popularité, ne craignant pas de me séparer des amis qui, avec moi, combattaient un gouvernement que je trouvais désastreux, je n'ai pas hésité. Sans me parer d'un zèle religieux qui n'était pas en moi, mais en parlant comme un politique, connaissant la société humaine, l'aimant, lui souhai-

tant toute la prospérité morale comme la prospérité matérielle, j'ai dit : « Vous n'avez pas le droit d'opprimer les catholiques. Or vous les opprimez; car vous voulez entrer dans le fond de leur conscience. Les protestants ne reconnaissent pas une communauté religieuse; le propre de cette grande religion protestante, c'est de ne reconnaître aucune communauté souveraine; mais la religion catholique, qui est le culte national, croit, elle, à une communauté supérieure, dont le siège est à Rome. Ce n'est pas à vous, législateurs, d'examiner si elle a tort ou raison; mais vous attaquez la conscience humaine dans ce qu'elle a de plus respectable et de plus sacré ! »

Et je m'y suis opposé pour ma faible part; car je n'avais rien à faire entendre que ma voix. (*Très bien! Très bien! — Mouvement prolongé.*)

Il n'est pas un point des doctrines politiques, morales, philosophiques, religieuses, qu'un homme d'État, digne de diriger sa nation, puisse professer et pratiquer, que je n'aie affirmé par ma parole, par mes écrits, par mes actes. Et il me semble qu'à dix-huit mois à peine de ce que nous avons vu, j'ai droit de m'étonner que l'on vienne m'interroger et me demander si par hasard j'aurais fléchi dans ces doctrines.

Je ne m'attends à aucune reconnaissance, je n'en demande aucune; j'ai vécu dans l'histoire, et je sais quelle est la fortune qui attend les hommes les plus dévoués à leur pays et à la vérité. Je ne m'étonne donc de rien, je ne m'irrite de rien; mais, après de

pareils actes, viendra-t-on à cette tribune, dirai-je, me suspecter?... Il y a eu dans le langage des égards que je ne rencontre pas toujours... Mais cependant, au fond, on me suspecte; car on vient me demander, après ce que j'ai pensé, écrit et fait, si j'aurais, sinon quelque complicité, du moins quelque complaisance pour ces doctrines, ou pour ceux qui les professent.

Je plaindrais ceux qui n'éprouveraient pas le sentiment que j'ai éprouvé, et qui ne refuseraient pas de répondre à ceux qui les interpelleraient dans une telle situation. (*Marques d'assentiment à gauche.*)

Je ne viens pas ici, entendez-le bien, faire une profession de foi, je n'en ai pas besoin; je viens rappeler à la mémoire de ceux qui m'écoutent pourquoi de telles questions n'auraient pas dû m'être adressées.

Mais, me dit-on (c'est ici qu'arrive l'équivoque, et nous allons voir à la charge de qui elle restera), mais, me dit-on, que voulez-vous? On vous applaudit, et ce n'est pas de notre côté. Ces applaudissements font naître certains doutes, certaines inquiétudes qu'il faudrait nous expliquer.

Franchement, Messieurs, vous voulez qu'il y ait un pouvoir fort, et vous le traitez d'une singulière manière. Nous avons assisté à des oppositions de tout genre, à toutes les époques; avez-vous vu souvent demander à un gouvernement compte des applaudissements qu'il recevait d'un côté et ne recevait pas de l'autre? (*Approbation à gauche et au centre gauche.*) Dites-moi quand on a traité le pouvoir de la sorte.

Vous voulez bien (je vous en remercie, car il est peut-être nécessaire de le rappeler à la mémoire de mes contemporains), vous voulez bien dire, et je ne prends pas le mot au pied de la lettre, que j'ai rendu des services éminents. Je ne le prétends pas; c'est une politesse de votre rapport. (*Sourires.*) Mais c'est à un homme qui aurait rendu des services éminents qu'on viendrait dire : Rendez-nous donc compte des applaudissements que vous obtenez ! (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Eh bien, soit ! Je suis obligé de descendre à beaucoup d'explications; je vais descendre à celle-ci. Je vais vous dire pourquoi l'on m'applaudit, et toutes les équivoques cesseront.

Nous voici au vif de la question. (*Mouvement.*)

Et ici, Messieurs, il faut que vous me permettiez d'entrer dans le fond même de notre situation, et, pour l'exposer dans sa vérité, de remonter un peu plus en arrière.

C'est à Bordeaux que mes relations avec cette grande Assemblée ont commencé. Vous savez quelle était notre situation alors. Vous avez bien voulu m'offrir le pouvoir, et, dans les circonstances où nous étions, me l'offrir, c'était me donner l'ordre impérieux de l'accepter. (*Très bien! Très bien! à gauche.*) Je l'avais refusé de l'Empire mourant, je l'avais refusé de la République naissante, parce que j'étais, non pas effrayé (après cinquante ans de la vie que j'ai menée, on serait bien faible si l'on pouvait éprouver un effroi

quelconque), mais j'étais anxieux de la tâche cruelle que ferait peser sur ma tête, moi, à qui, je crois, vous n'aviez pas le droit de l'imposer, cette paix douloureuse, que j'ai signée avec la conviction que je rendais un grand service à mon pays, mais inconsolable, à jamais inconsolable d'avoir dû la signer. (*Mouvement. — Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

Eh bien, quelqu'un pourra-t-il dire que je l'aie sollicité quand on m'a donné le pouvoir? Qu'il se lève, celui qui pourra dire que je l'ai sollicité de quelque manière que ce soit! Non!

Mais vous ne m'avez pas choisi. Non! Je ne vous connaissais pas pour la plupart; vous n'aviez aucune relation personnelle avec moi. Vous ne m'avez pas choisi; vous m'avez reçu des circonstances, et j'ai dû céder à ces circonstances, ainsi que vous. Ayant toujours refusé depuis six mois, je n'ai pas délibéré un moment; j'aurais cru que délibérer aurait été une lâcheté, un manquement à tous mes devoirs. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Quelles ont été les conditions du pouvoir que vous m'avez remis? M'en avez-vous imposé? Vous en ai-je fait aucune? Nous étions tous sous la pression terrible des événements; c'était de la situation que naissaient les conditions devant lesquelles tous devaient s'incliner sans les discuter; aucun de vous ne les a discutées, moi pas plus que vous, vous pas plus que moi. Dans ce moment cruel où 300,000 Allemands en-

touraient Paris, où 300,000 autres, partagés en deux masses, menaçaient les uns Bordeaux, les autres Lyon, nous n'avions qu'un souci, celui de faire cesser cette guerre affreuse à laquelle nous ne pouvions plus opposer une seule armée.

Dans ce moment où l'autorité n'était pas dans nos mains, où l'autorité était dans les mains de ceux qui auraient voulu pousser la guerre à ses dernières extrémités, et qui, alors, ne faisaient que compromettre le pays, sans pouvoir le sauver; dans ce moment, où les impôts ne rentraient plus aux mains du gouvernement, mais s'arrêtaient dans les chefs-lieux des départements pour payer les armements les moins bien calculés, souvent les plus déplorables... (*Très bien! Très bien! sur plusieurs bancs*), dans ce moment où nous vivions sans impôts, de quelques emprunts à la Banque, dans ce moment où nos malheureux compatriotes, au nombre de 400,000, vivaient dans la douleur, dans la souffrance, dans les privations de l'exil, quelqu'un est-il venu me parler de la forme du gouvernement? Quelqu'un est-il venu me faire des conditions? Quelqu'un est-il venu me parler de la monarchie ou de la république? Oh ! je connaissais des cœurs dans le fond desquels la foi monarchique persistait; je les respectais, comme je les respecte aujourd'hui. Mais, encore une fois, quelqu'un est-il venu me dire : Il faut la monarchie ou la république? On eût été fou d'avoir une pareille pensée. Dans ce moment, on ne songeait qu'à une chose en fait de

principes politiques : respecter la foi de tout le monde.

C'est alors que j'ai conçu ce qu'on appelle le pacte de Bordeaux, qui se trouve contenu dans un discours écrit, réfléchi, ayant obtenu l'assentiment de tous mes collègues et que vous avez écouté avec applaudissements. Quelle était alors ma pensée? Comment! me disais-je, après la guerre étrangère viendrait la guerre civile! Nous nous égorgerions, nous, après avoir été égorgés par l'étranger! Non! Non!

Il y avait une forme de gouvernement qui était donnée par les événements; il faut l'appeler par son nom : la République.

Comment m'a-t-on appelé moi-même? Me suis-je donné mon titre? l'ai-je recherché? l'ai-je discuté? On m'a appelé Chef du pouvoir exécutif de la République française; tout le monde a voté ce titre. Était-ce le titre qui répondait aux affections, aux pensées et aux théories de toute ma vie? Non. Pendant toute ma vie, je l'ai dit, je l'ai répété et je le répète encore : si, comme le sculpteur qui a de la terre plastique dans les mains, j'avais pu façonner mon pays, j'en aurais fait une Angleterre et non pas une Amérique. Je l'ai dit à tout le monde, je le répète encore, je ne recule devant aucune de mes opinions, car elles ont été toutes sérieuses, imposées par l'amour du pays.

Et, sous la domination de circonstances auxquelles nous ne pouvions pas résister, j'ai pensé, et vous avez pensé comme moi, pas un de vous ne m'a démenti, arrêté, j'ai pensé qu'il n'y avait qu'un moyen de nous

saisir du pouvoir devant ceux qui l'occupaient, c'était de conserver ce titre de République française; car à Bordeaux je vous aurais défié de prononcer le mot de monarchie. (*Mouvements divers. — Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche*).

Mais quelle réserve était faite par ceux qui prononçaient le mot de République, au rebours, je dirai, de toutes leurs affections et des pensées de toute leur vie? Cette réserve était celle-ci : Il faut que la foi de chacun reste libre. — Oui, ai-je répondu, elle reste libre; mais le fait, c'est la République. Et j'ai ajouté ces mots qui ont déplu à quelques-uns de mes collègues, mais qu'ils n'ont pu contredire : Le fait, c'est la République, et, si nous administrons bien, si nous amenons le pays à meilleure fortune, c'est la République qui en profitera.

On retrouvera ces paroles dans le *Journal officiel*. Je ne méconnais pas qu'elles déplaisaient à une partie de l'Assemblée. Quand je les ai prononcées, quelques membres m'ont fait des observations; mais quelles objections aurait-on pu me faire? M'aurait-on dit qu'il fallait mal gouverner de peur que, gouvernant bien, la République n'en profitât? (*Rires approbatifs à gauche. — Légères rumeurs à droite.*)

Il a été bien compris, je le répète, que la foi de chacun restait libre, mais qu'on pratiquerait la République franchement; il a été entendu, mes paroles sont là, que, lorsque le blessé (c'est alors que, pour la première fois, j'ai employé cette figure), aurait

recouvré ses forces et la puissance de la réflexion, quand il pourrait choisir la forme du gouvernement qui lui conviendrait, il se prononcerait.

La foi de personne n'était enchaînée; mais il n'y avait pas ce jour-là d'obligation (c'était le contraire) de rester toujours dans un provisoire que le pays finirait par trouver dangereux.

Voilà le sens vrai du pacte de Bordeaux. Quant à moi, j'ai dit que je ne trahirais personne, que je ne gouvernerais dans le sens d'aucun parti, pas même dans le sens du parti qui originairement était le mien (vous savez quelle est la famille que j'ai servie), non, dans le sens d'aucun parti; je n'étais d'aucun parti et je ne suis encore d'aucun.

Dans l'état de division où est le pays, je trahirais ses intérêts si je gouvernais dans le sens d'un parti, et je soulèverais tous les autres contre le gouvernement.

Ce jour-là je me suis dit que je ne serais d'aucun parti; et, aujourd'hui encore, je le répète, je ne suis d'aucun parti. Je gouverne au nom du fait, dans l'intérêt du fait et dans l'intérêt du pays. Je ne vous ai conseillé qu'une seule chose, dans mon Message, par voie d'insinuation : ce n'est pas d'enchaîner l'avenir de la France. c'est de pratiquer sincèrement, loyalement le gouvernement existant, et de lui donner le moyen de remplir les fonctions que tout gouvernement doit exercer, celui de mener le pays au repos, à la prospérité, au bien-être.

Eh bien, cette politique, que je déclare la bonne aujourd'hui et que j'oppose à la politique du gouvernement de combat... (*Bravos et applaudissements à gauche et au centre gauche. — Mouvement prolongé*), cette politique, elle a consisté, elle consiste en ce que je vais dire, et, pour ma part, je suis convaincu que les trois gouvernements qui ont succombé successivement n'ont péri que faute d'avoir compris et pratiqué cette politique. Cette politique consiste à prendre le terrain le meilleur, le plus favorable, pour combattre le mal, et, pour cela, de désintéresser le plus possible toutes les opinions sincères, pour réduire l'opposition à ceux qui veulent le mal. A Bordeaux, cette politique, en pratiquant sincèrement la République, cette politique nous a permis de nous saisir du pouvoir.

Le pouvoir n'était pas dans nos mains, il était dans les mains de ceux qui avaient voulu pousser la guerre à son dernier terme, et qui, à mon avis, se trompaient et mettaient le pays dans le plus grand danger. Le pouvoir, je le répète, n'était pas dans mes mains. Toutes les villes du Midi étaient coalisées, elles étaient armées, mal armées pour résister à l'étranger, suffisamment pour résister à un gouvernement naissant. Si nous avions alors parlé monarchie aux villes de Lyon, de Marseille, de Toulouse, de Bordeaux, qui étaient armées, nous n'aurions pas pu nous saisir du pouvoir.

Je ne dois vouloir, dans la situation où nous sommes, blesser aucune conviction, je n'en veux blesser

aucune. Non pas que je cherche, par des ménagements puérils, à perpétuer, je redis le mot, ce triste pouvoir dans mes mains; mais je veux que, devant le pays qui m'écoute, devant l'Europe qui nous écoute aussi, l'explication de ma vie, l'explication de ma conduite envers vous, soit claire comme la lumière, et qu'il n'y ait pas un honnête homme qui puisse adresser à ma vie, dans ces deux années mémorables, un reproche sérieux. (*Approbation à gauche et au centre gauche.*)

Je ne puis pas empêcher les partis de me méconnaître et de me calomnier; je m'adresse à tout ce qu'il y a d'honnête et de sincère, et je montre la situation tout entière. Permettez-moi de continuer.

Mais cette politique qui nous a réussi, qui nous a permis de nous emparer paisiblement du pouvoir, de faire rentrer les impôts au Trésor, de ramener l'ordre, de nous saisir enfin de cette France mutilée, est-ce que cette politique a cessé d'être la politique sage, raisonnable et fructueuse? Non! Elle a persévéré, cette politique, et sans elle nous n'aurions pas triomphé du désordre.

Nous nous sommes trouvés, sous les murs de Paris, devant une résistance formidable; il y avait 3,000 bouches à feu, 400,000 fusils; nous les avons arrachés aux mains de ce peuple égaré. Il y avait un peuple habitué depuis plusieurs mois à entendre le canon, à ne pas travailler, à sortir des murs, à voir l'ennemi et à rentrer; ce peuple était animé sans doute par le patriotisme, mais égaré par des hommes à doc-

trines détestables. Eh bien, en cinq semaines nous avons réussi, et peut-être que l'histoire, plus juste que les contemporains, nous en tiendra quelque compte, nous avons réussi, en cinq semaines, à réunir une armée de 140,000 hommes. Cela paraît extraordinaire. Oh! s'il n'y avait eu qu'à réprimer une émeute, il aurait fallu une force bien moindre; mais cette armée, nous avions bien de la peine à la former; car l'étranger, qui occupait une partie des murs de Paris, qui nous observait, regardait d'un œil défiant la formation de cette armée : il pouvait se demander, avant d'avoir éprouvé la bonne foi des hommes qui ont été à la tête du gouvernement, pour qui nous rassemblions ces 140,000 hommes; nous étions au milieu de toutes les difficultés.

En ce moment-là, non seulement une partie des habitants de Paris, mais tous les personnages qui, dans les grandes villes, détenaient l'autorité, sont venus à Paris; ils ont engagé avec moi des négociations; vous les avez connues. Dans ces négociations que me disait-on? On me disait : « Nous détestons la Commune; elle professe des principes qui ne sont pas les nôtres; nous sommes prêts à nous séparer d'elle; mais dites-nous si vous travaillez pour la monarchie ou pour la république. » A cela, j'ai répondu : « Vous calomniez l'Assemblée; il est bien vrai que beaucoup d'hommes respectables de cette Assemblée sont, je dirai depuis leurs aïeux, depuis leur naissance, passionnés, j'ai prononcé le mot, pour la monarchie;

c'est leur droit; mais personne dans l'Assemblée ne conspire; vous la calomniez, et, en tout cas, moi qui vous parle, je tiendrai ma parole, je maintiendrai la République! »

On m'a dit : « Nous croyons à votre parole; pas un de nous ne cherchera à agiter les localités au milieu desquelles il vit. » On a tenu parole; aucune de nos villes n'a fait un mouvement. Messieurs, aujourd'hui nous pouvons le dire, il n'y a aucun danger, et notre armée française, revenue à sa discipline, dans les mains de grands et nobles chefs, ne faillira jamais; le moindre trouble sera implacablement réprimé.

A cette heure il n'y a rien à craindre, rien; l'armée appartient à la loi, avec le plus parfait dévouement. Aujourd'hui nous pouvons parler; il n'y a pas de danger de désordre, c'est la vérité. On n'abusera pas de nos paroles. Mais alors, si j'avais été obligé de détacher vingt ou trente mille hommes de l'armée de Paris, je n'aurais pas triomphé de la Commune.

Quelle a été ma situation? Vous avez trouvé bon, vous m'en avez remercié, que l'ordre triomphât, et vous avez eu raison. Il faut vous mettre à ma place. Figurez-vous la situation où j'étais. J'ai été assez vivement interpellé. Je suis venu tout vous dire; m'a-t-on interrompu? M'a-t-on dit que j'avais eu tort d'engager ma parole? Mais je me hâte de l'affirmer : elle n'engage que moi ici, elle n'engage que moi seul! mais elle m'engage.

M. Horace de Choiseul *et plusieurs membres à gauche.* — Très bien ! Très bien !

M. le Président de la République. — Je vous remercie, Messieurs, d'écouter en silence les faits, les raisonnements qui doivent vous agiter profondément et qui m'agitent, moi aussi, et que je n'apporte à cette tribune que contraint par les regards de ce grand juge qui est notre pays, qui a les yeux sur nous et nous écoute.

Je suis bien obligé de tout dire : Vous n'êtes pas engagés ; moi, je le suis ! (*Très bien! Très bien ! à gauche et au centre gauche.*)

Quand j'ai donné ma parole, moi, monarchiste, moi qui ai toujours rêvé pour mon pays la monarchie constitutionnelle, eh bien, oui, sous l'empire des circonstances, je me suis engagé ! Mais il n'y a que moi d'engagé, je le répète. Vous avez parfaitement le droit de me dire : Vous êtes engagé, tenez vos engagements. Je suis tout prêt; car mon engagement, quand j'ai quitté le pouvoir, il est rempli.

Je me suis souvent interrogé. Est-ce que vous croyez qu'à mon âge, très près de ce que j'appelle les vérités éternelles, je voudrais, devant ma conscience et devant cette conscience du genre humain qu'on appelle l'histoire, commettre un acte abominable, de pousser, moi, moi seul, de ma propre volonté, mon pays dans une voie ou dans une autre, dans celle qui a été quatorze siècles la sienne ou dans celle qui est une voie nouvelle, tout à fait nouvelle, j'en conviens ?

Moi, pousser mon pays ici ou là, parce que je serais engagé, non, non, je ne le ferai pas ! (*Très bien ! sur plusieurs bancs à gauche.*)

C'est avec une réflexion profonde de tous les moments, pendant deux ans de la vie la plus cruelle, que j'ai pensé à ce sujet. Je me suis engagé, mais encore une fois mon engagement n'est rien. Que l'on me jette de côté, comme ces instruments dont on se sert et que l'on abandonne après s'en être servi, je ne me tiendrai pas pour offensé, ou pour malheureux ; que l'on me rejette comme un instrument dont on a usé et qui n'est plus utile aujourd'hui. Croyez-moi, je parle sincèrement. Si vous étiez à ma place, si vous travailliez dix-huit heures par jour, comme je le fais, vous verriez si je puis tenir pour un motif quelconque à la conservation de ce pouvoir !

Je me suis demandé quel était mon devoir. Je n'hésite pas à le dire, si devant moi je voyais la possibilité de faire la monarchie, si on le pouvait... Si on le peut, il faut me le dire ! Si je croyais que la faire en ce moment fût un devoir, que ce fût une manière de terminer notre anxiété, si j'étais sûr qu'une monarchie eût de l'avenir, qu'elle pût durer, que l'on fût d'accord, qu'une des trois monarchies possibles rencontrât la soumission des deux autres et la soumission de cette portion considérable du pays qui s'est donnée à la République, savez-vous ce que je ferais ? Je dirais : J'ai pris un engagement ; cela ne regarde que moi, cela ne vous regarde pas. Je trouverais une manière

de me retirer et je laisserais faire ceux qui pourraient restaurer la monarchie. Ne dites donc pas que c'est l'intérêt qui m'a guidé. Si je me trompe, si c'est l'intérêt qui m'aveugle, ce triste, ce misérable intérêt au-dessus duquel je suis, dites-le ! Ah ! si vous saviez le fond de ma pensée, vous verriez que ce que je désire, ce soir même, c'est de n'être plus à la tête du gouvernement; oui, je le désire et avec passion. (*Mouvement.*)

Si je croyais la monarchie possible, je me retirerais, je vous la laisserais faire. J'aurais acquitté mon engagement, je resterais homme d'honneur, et je verrais mon pays suivre ce que vous appelez ses destinées.

Interrompez-moi en ce moment si vous croyez que l'intérêt du pays est de faire la monarchie aujourd'hui; faites-moi descendre de la tribune, prenez le pouvoir, ce n'est pas moi qui vous le disputerai. (*Bravos et applaudissements trois fois répétés à gauche et au centre gauche.*)

Messieurs, voilà qui je suis. Je suis un vieux disciple de la monarchie, je suis ce qu'on appelle un monarchiste qui pratique la République par deux raisons : parce qu'il s'est engagé, et que, pratiquement, aujourd'hui, il ne peut pas faire autre chose. Voilà quel républicain je suis; je ne trompe personne. (*Nouveau mouvement. — Très bien !*)

Eh bien, l'équivoque va cesser à l'instant même. Vous me demandez pourquoi on m'applaudit. (*Très*

bien! Très bien! — Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Ce n'est pas parce que j'ai failli aux doctrines de ma vie; ce n'est pas parce que je partage les opinions des honorables députés qui siègent sur ces bancs (*en montrant la gauche*); ce n'est pas parce que je partage les opinions, non pas des plus avancés, mais des plus modérés. Non! Ils savent que, sur la plupart des questions sociales, politiques et économiques, je ne partage pas leurs opinions; ils le savent; je le leur ai dit toujours. (*Oui! C'est vrai! à gauche. — Rires prolongés à droite et au centre droit.*)

Non, ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique, ni sur l'organisation de la République, je ne pense comme eux. (*Rires et exclamations ironiques à droite et en face de la tribune.*)

Mais on m'applaudit parce que je suis très arrêté sur ce point qu'il n'y a aujourd'hui, pour la France, d'autre gouvernement possible que la République conservatrice. C'est là ce qui me vaut une faveur que je n'ai recherchée par aucun désaveu des sentiments de toute ma vie. Je ne la recherche pas davantage aujourd'hui pour acquérir de votre côté, en désavouant certaines de mes opinions, quelques voix de plus. Non, je ne demande rien que le repos. (*Sensation marquée.*)

Croyez-le (je sais que je vais blesser certaines susceptibilités en disant ce que je vais dire, mais mon cœur est plein et il faut que je parle), non, je ne tiens

pas à conserver le pouvoir; mais ce que je désire, c'est d'être clair devant mon pays et devant la postérité, si elle s'occupe de moi. Ainsi, l'équivoque n'existe plus de mon côté. De votre côté, venez répondre à mes déclarations par les vôtres, et il n'y aura plus d'équivoque nulle part. Quant à moi, j'ai fait cesser la seule équivoque qu'on pût élever à mon sujet, à moins de me calomnier.

Mais il y a des opinions pour lesquelles, me dit-on, je suis trop indulgent.

Ces opinions, je les ai toujours combattues, je les combats encore aujourd'hui; et c'est la loyauté, j'ose dire la franchise de ma conduite, qui me valent les applaudissements que vous me reprochez. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

Si l'on croit que je me trompe et qu'il y a autre chose à faire, qu'on me le dise et je me rends à l'instant même. Mais, puisqu'on ne peut pas sortir de la République, j'ajoute : appelons-la conservatrice et tâchons que ce titre soit mérité. Tout le secret de ma politique et de celle de mes collègues est là; nous n'en avons pas d'autre.

Maintenant, cette politique, j'en conviens, elle n'est pas la politique de combat; non! Lorsque le désordre est dans la rue, il n'y a qu'une politique, la force, la force déployée dans toute son énergie; mais, quand le combat a cessé, il n'y a plus qu'une politique, la fermeté. D'abord il faut défendre le gouver-

nement contre tout le monde, contre ses propres amis souvent, contre ceux dont on préférerait l'appui à tout autre ; oui, la fermeté, et, après la fermeté, la modération. (*Très bien ! Très bien !*)

Après la modération, dans un pays où les partis sont aussi divisés que dans le nôtre, l'impartialité à l'égard de tous les partis.

Par ces moyens-là, l'énergie dans le combat, la fermeté dans la conduite du gouvernement, la modération, l'impartialité à l'égard des partis, on arrive à l'apaisement. Je ne connais pas d'autres moyens. Si vous estimez que la politique de combat vaille mieux, pratiquez-la, je ne vous disputerai pas le pouvoir; mais il faut se donner pour ce qu'on est, et moi je ne veux pas me donner pour un homme de la politique de combat. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

Savez-vous comment cela s'appelait dans des temps où cette politique que vous préconisez a perdu, non pas pour s'être exercée, mais seulement pour s'être montrée, a perdu plusieurs monarchies? Cela s'appelait la politique à outrance. Essayez-la si vous voulez ! Moi, je ne veux pas recevoir de vos mains cette mission, si vous entendez me la donner ! Non, de l'énergie, de la fermeté dans le danger, puis la modération, l'impartialité envers tous et l'apaisement ; voilà notre politique, voilà notre mission ; je n'en puis pas accepter une autre.

Maintenant ai-je manqué à cette impartialité? Regardez les grandes fonctions publiques : vous voyez

les plus grands seigneurs de France occuper les ambassades, toutes...

Plusieurs voix à droite. — Et M. Picard! (*Rires sur quelques bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — ... et j'ajouterai qu'ils les occupent noblement, utilement.

Pour l'armée, est-ce que j'ai agi en homme de parti? Ces vaillants et nobles généraux qui avaient eu le malheur d'être mal dirigés, qui avaient versé leur sang ou qui avaient fait le sacrifice de leur vie, sont tous venus, au jour du danger, lorsque nous étions sous les murs de Paris, m'offrir leur épée. Tous ont été accueillis.

On m'a dit que je me mettais dans les mains des partisans d'un gouvernement ennemi. Adressez-vous à eux et demandez-leur si sur mon visage ils ont vu la défiance ou quelque chose qui respirât le doute, quelque chose d'un homme de parti. Je suis devenu l'ami de tous.

Je les ai traités avec le respect que m'inspire toujours l'uniforme de l'armée française. Demandez-leur si, pour un seul, j'ai eu l'attitude d'un homme défiant.

Et dans l'administration, j'ai pris, oh! je sais très bien que là on touche à de grandes difficultés, j'ai pris dans tous les rangs les hommes qui m'ont paru, par leurs mœurs, par leurs lumières, par leur caractère, les plus propres à administrer le pays. Me suis-je trompé quelquefois? Aux yeux de ceux, pardonnez-moi ce mot, aux yeux de ceux qui ne sont pas

contents de leurs préfets, oui, aux yeux de ceux-là, j'ai mal choisi; mais je vous prie de vous figurer la situation telle qu'elle est. Vous voyez la peine que j'ai au milieu de vous. Eh bien, il n'y a pas un préfet qui ne soit dans ma situation. (*Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs.*)

Mais on me dit : « Les élections vont mal! » Mon Dieu! Messieurs, c'est un sujet auquel il est très difficile de toucher. Oui, il y a des élections que j'aurais désiré voir tout autres... et je dis ici, sans le vouloir, une inconvenance, car enfin je parle devant des collègues qui ont été élus. Aussi je leur en demande pardon; mais enfin chacun a son opinion, et vous pardonnerez au gouvernement d'en avoir une. Oui, il y a tel candidat auquel j'en aurais préféré un autre. (*Mouvement.*)

Je me trompe peut-être; mais à qui appartient aujourd'hui l'élection? Au nombre. Est-ce que c'est par moi, est-ce que c'est dans les rangs de mes amis que le suffrage universel a pris naissance? Est-ce moi qui, lorsqu'il avait été réduit, je suis un de ceux qui l'ont réduit, je ne cache rien, est-ce moi qui l'ai rétabli? Est-ce par mes amis que dix millions, onze millions d'électeurs ont été rendus à la France? Non, ce n'est pas à côté de moi que la doctrine du suffrage universel est née; ce n'est pas par mes amis qu'il a été rendu au pays; quant à moi, j'étais prisonnier alors. Il faut prendre les faits comme ils sont : c'est le nombre qui fait l'élection.

On me dit quelquefois : Le pays n'est pas républicain... Chacun fait un peu le pays à son image. (*On rit.*) A cela je réponds : Mais le nombre l'est. (*Mouvement à droite.*)

Un membre à droite. — Vous n'en savez rien !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Ne vous irritez pas, je vous en prie ; je ne veux blesser personne ; j'invoque le souverain juge, le pays qui nous écoute : donnez-lui le spectacle de dignes et honorables représentants qui savent entendre même ce qui leur déplaît.

J'ai observé les élections, je les ai observées avec un soin jaloux, avec souci de l'avenir : je suis convaincu que les candidats qui ont persuadé le pays, et qui le persuaderont, ont pris le même parti que j'ai pris ici ; ceux qui émettront des opinions modérées, mais qui partageront la conviction que j'ai exprimée tout à l'heure, ces candidats, j'en suis sûr, auront plus de chance que les autres. (*Mouvements divers.*)

Oh ! je sais très bien que, de tout ce que j'ai dit ici, c'est ce qu'on repoussera le plus, mais vous aurez le choix ; vous pourrez faire des élections, soit avec la politique de combat, soit avec la politique de fermeté et de modération ; moi, je suis sûr que celles qui seront faites avec cette dernière politique seront meilleures que celles faites avec l'autre. Je peux me tromper, mais ces deux politiques ont été en présence et j'ai été bien placé pour en observer les résultats ; laissez-moi vous exposer ce que la conviction m'in-

spire et ce que l'observation la plus exacte des faits me commande de vous exprimer.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire et je quitterai cette tribune m'étant fait connaître complètement, ayant déchiré tous les voiles et ayant acquitté ma conscience; j'en descendrai, non pas le cœur léger, comme on l'a dit autrefois (dans la situation du pays, on peut avoir le cœur affligé, pas désespéré; mais léger! non); j'en descendrai ayant un grand poids de moins, quand je vous aurai exprimé toutes ces choses et que vous aurez bien voulu les entendre; je ne dis pas les accueillir, les faire suivre de votre vote, non; je ne désire rien que d'avoir acquitté ma conscience en vous exposant la vérité comme je la conçois, complète et sans réserve.

On me dit : Mais vous voulez nous faire prendre des résolutions qui engagent l'avenir! Dans votre Message vous nous avez invités à entrer dans une voie où nous ferions peut-être des choses qui répugnent à nos convictions.

Non, Messieurs, si le mot qu'une de vos commissions a prononcé, le mot de République conservatrice, est sincèrement le vôtre, je ne doute pas que, si vous l'adoptez, ce sera en toute sincérité; mais, s'il est le vôtre, il vaut mieux faire la République conservatrice que toute autre. Ah! si vous pouvez ne pas faire la République, à la bonne heure! Mais, si vous êtes obligés de la faire, il ne faut pas perdre de temps.

On dit : Si nous faisions ce que vous demandez, il faudrait sur-le-champ nous dissoudre!

Non! vous avez mis plus d'une année à faire la loi militaire, vous n'en avez même fait que la moitié, car vous n'avez fait que la loi de recrutement et il vous reste à faire la loi d'organisation : et ces questions si graves, si vastes, qui nous préoccupent tous à si juste titre, serait-ce trop d'une année pour les résoudre?... (*Mouvements divers.*)

Je ne vous dis pas de conclure aujourd'hui; j'appelle votre attention sur ce sujet, et ceux qu'on m'accuse de flatter ne sont pas en cela de mon avis, vous le savez bien.

J'ai fait l'acte le plus conservateur que le conservateur le plus décidé puisse faire. Décidez!

D'ailleurs, est-ce que je vous ai dit d'opter, dès aujourd'hui, pour telle ou telle forme de gouvernement? Je n'ai fait qu'une simple indication; je vous ai dit : Si vous croyez que le moment est prochain où il faudra prendre un parti, choisissez quelques-uns d'entre vous pour étudier la situation, et, si vous nous consultez, nous vous dirons notre opinion

Mais, me dit-on encore : Vous êtes trop souvent à la tribune!...

Si vous saviez, Messieurs, ce qu'il m'en coûte d'y monter, vous verriez que ce n'est pas pour satisfaire un vain goût de la parole que je parais ici.

On ajoute : En vous présentant si souvent à la tribune, vous nous gênez, et le gouvernement parle-

mentaire est ainsi détruit par vous, vieux parlementaire, à l'école duquel nous avons été élevés.

Un seul mot sur cette inconséquence qu'on me reproche tous les jours.

Je crains de désavouer des hommes qui ont l'obligeance de s'appeler mes élèves; mais je leur dirai qu'apparemment, quand je leur parlais, je n'étais pas bien clair; j'étais un professeur bien maladroit, si, ce que je leur ai dit alors, ils croient pouvoir l'appliquer à l'état actuel des choses.

J'ai dit que, sous la monarchie, alors que le prince régnant, prince héréditaire, pouvait être bon ou mauvais, éclairé ou non éclairé, faible ou courageux, il fallait, pour qu'on ne fût pas sous le despotisme, je ne dirai pas de Constantinople (il s'adoucit), mais sous le despotisme de Téhéran ou de la Chine, il fallait substituer à ce prince un individu désigné par la majorité d'une Assemblée, désignée elle-même par la majorité du pays, et que cet individu fût responsable pour le monarque qui ne devait pas l'être. Mais dans la république, où le chef, non pas héréditaire, mais électif, dure deux, trois, quatre ans, suivant la Constitution, à celui-là vous voulez appliquer le système qu'on applique au prince héréditaire! C'est un contresens, et je supplie mes prétendus élèves de mieux comprendre les leçons qu'ils disent que je leur ai données autrefois. (*Rires approbatifs sur plusieurs bancs.*)

Oui, sous la monarchie, le système parlementaire a ce sens-là. Sous la république, le système parlemen-

taire, le voici : c'est un chef devant une assemblée, qui parle à cette assemblée, qui tâche de la persuader, et qui, s'il ne la persuade pas, se retire... (*Mouvement à droite.*)

Le système parlementaire sous la république, ce sont des ministres qui, comme vous l'a si noblement dit mon éloquent ami M. le garde des sceaux, sont toujours là sous votre main, sous votre jugement, et qui, à la première improbation manifestée, se retireraient... (*Nouveau mouvement à droite*), et remettraient leur portefeuille. (*Très bien ! Très bien ! à gauche et au centre gauche.*)

De mon côté, je tâcherai de suivre les indications d'une pareille manifestation. Ce système, vous l'avez ici plus efficace, plus complet, que partout ailleurs, car il n'existe nulle part au même degré. En effet, en Amérique, le chef du pouvoir exécutif est nommé président pour quatre ans; vous le désapprouveriez que vous ne lui enlèveriez pas le pouvoir, et vous ne l'empêcheriez pas de passer au pouvoir les quatre ans pour lesquels il a été nommé ! Mais, moi, je suis sous votre main à tout moment. (*Mouvements divers.*)

On me dit, avec une affection dont j'ai été touché... (*Sourires*) : C'est pour vous que nous demandons cela ; quand vous venez ici, vous êtes exposé quelquefois à des paroles que l'on ne devrait pas adresser au Chef du pouvoir exécutif. (*C'est vrai !*)

On me dit encore : Vous violentez nos convictions, vous nous gênez dans la liberté de nos votes !

bien! Très bien! — Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Ce n'est pas parce que j'ai failli aux doctrines de ma vie; ce n'est pas parce que je partage les opinions des honorables députés qui siègent sur ces bancs (*en montrant la gauche*); ce n'est pas parce que je partage les opinions, non pas des plus avancés, mais des plus modérés. Non! Ils savent que, sur la plupart des questions sociales, politiques et économiques, je ne partage pas leurs opinions; ils le savent; je le leur ai dit toujours. (*Oui! C'est vrai! à gauche. — Rires prolongés à droite et au centre droit.*)

Non, ni sur l'impôt, ni sur l'armée, ni sur l'organisation sociale, ni sur l'organisation politique, ni sur l'organisation de la République, je ne pense comme eux. (*Rires et exclamations ironiques à droite et en face de la tribune.*)

Mais on m'applaudit parce que je suis très arrêté sur ce point qu'il n'y a aujourd'hui, pour la France, d'autre gouvernement possible que la République conservatrice. C'est là ce qui me vaut une faveur que je n'ai recherchée par aucun désaveu des sentiments de toute ma vie. Je ne la recherche pas davantage aujourd'hui pour acquérir de votre côté, en désavouant certaines de mes opinions, quelques voix de plus. Non, je ne demande rien que le repos. (*Sensation marquée.*)

Croyez-le (je sais que je vais blesser certaines susceptibilités en disant ce que je vais dire, mais mon cœur est plein et il faut que je parle), non, je ne tiens

pas à conserver le pouvoir; mais ce que je désire, c'est d'être clair devant mon pays et devant la postérité, si elle s'occupe de moi. Ainsi, l'équivoque n'existe plus de mon côté. De votre côté, venez répondre à mes déclarations par les vôtres, et il n'y aura plus d'équivoque nulle part. Quant à moi, j'ai fait cesser la seule équivoque qu'on pût élever à mon sujet, à moins de me calomnier.

Mais il y a des opinions pour lesquelles, me dit-on, je suis trop indulgent.

Ces opinions, je les ai toujours combattues, je les combats encore aujourd'hui; et c'est la loyauté, j'ose dire la franchise de ma conduite, qui me valent les applaudissements que vous me reprochez. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

Si l'on croit que je me trompe et qu'il y a autre chose à faire, qu'on me le dise et je me rends à l'instant même. Mais, puisqu'on ne peut pas sortir de la République, j'ajoute : appelons-la conservatrice et tâchons que ce titre soit mérité. Tout le secret de ma politique et de celle de mes collègues est là; nous n'en avons pas d'autre.

Maintenant, cette politique, j'en conviens, elle n'est pas la politique de combat; non! Lorsque le désordre est dans la rue, il n'y a qu'une politique, la force, la force déployée dans toute son énergie; mais, quand le combat a cessé, il n'y a plus qu'une politique, la fermeté. D'abord il faut défendre le gouver-

nement contre tout le monde, contre ses propres amis souvent, contre ceux dont on préférerait l'appui à tout autre ; oui, la fermeté, et, après la fermeté, la modération. (*Très bien ! Très bien !*)

Après la modération, dans un pays où les partis sont aussi divisés que dans le nôtre, l'impartialité à l'égard de tous les partis.

Par ces moyens-là, l'énergie dans le combat, la fermeté dans la conduite du gouvernement, la modération, l'impartialité à l'égard des partis, on arrive à l'apaisement. Je ne connais pas d'autres moyens. Si vous estimez que la politique de combat vaille mieux, pratiquez-la, je ne vous disputerai pas le pouvoir; mais il faut se donner pour ce qu'on est, et moi je ne veux pas me donner pour un homme de la politique de combat. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

Savez-vous comment cela s'appelait dans des temps où cette politique que vous préconisez a perdu, non pas pour s'être exercée, mais seulement pour s'être montrée, a perdu plusieurs monarchies? Cela s'appelait la politique à outrance. Essayez-la si vous voulez ! Moi, je ne veux pas recevoir de vos mains cette mission, si vous entendez me la donner ! Non, de l'énergie, de la fermeté dans le danger, puis la modération, l'impartialité envers tous et l'apaisement ; voilà notre politique, voilà notre mission ; je n'en puis pas accepter une autre.

Maintenant ai-je manqué à cette impartialité? Regardez les grandes fonctions publiques : vous voyez

les plus grands seigneurs de France occuper les ambassades, toutes...

Plusieurs voix à droite. — Et M. Picard! (*Rires sur quelques bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — ... et j'ajouterai qu'ils les occupent noblement, utilement.

Pour l'armée, est-ce que j'ai agi en homme de parti? Ces vaillants et nobles généraux qui avaient eu le malheur d'être mal dirigés, qui avaient versé leur sang ou qui avaient fait le sacrifice de leur vie, sont tous venus, au jour du danger, lorsque nous étions sous les murs de Paris, m'offrir leur épée. Tous ont été accueillis.

On m'a dit que je me mettais dans les mains des partisans d'un gouvernement ennemi. Adressez-vous à eux et demandez-leur si sur mon visage ils ont vu la défiance ou quelque chose qui respirât le doute, quelque chose d'un homme de parti. Je suis devenu l'ami de tous.

Je les ai traités avec le respect que m'inspire toujours l'uniforme de l'armée française. Demandez-leur si, pour un seul, j'ai eu l'attitude d'un homme défiant.

Et dans l'administration, j'ai pris, oh! je sais très bien que là on touche à de grandes difficultés, j'ai pris dans tous les rangs les hommes qui m'ont paru, par leurs mœurs, par leurs lumières, par leur caractère, les plus propres à administrer le pays. Me suis-je trompé quelquefois? Aux yeux de ceux, pardonnez-moi ce mot, aux yeux de ceux qui ne sont pas

contents de leurs préfets, oui, aux yeux de ceux-là, j'ai mal choisi; mais je vous prie de vous figurer la situation telle qu'elle est. Vous voyez la peine que j'ai au milieu de vous. Eh bien, il n'y a pas un préfet qui ne soit dans ma situation. (*Rires approbatifs sur un grand nombre de bancs.*)

Mais on me dit : « Les élections vont mal! » Mon Dieu! Messieurs, c'est un sujet auquel il est très difficile de toucher. Oui, il y a des élections que j'aurais désiré voir tout autres... et je dis ici, sans le vouloir, une inconvenance, car enfin je parle devant des collègues qui ont été élus. Aussi je leur en demande pardon; mais enfin chacun a son opinion, et vous pardonnerez au gouvernement d'en avoir une. Oui, il y a tel candidat auquel j'en aurais préféré un autre. (*Mouvement.*)

Je me trompe peut-être; mais à qui appartient aujourd'hui l'élection? Au nombre. Est-ce que c'est par moi, est-ce que c'est dans les rangs de mes amis que le suffrage universel a pris naissance? Est-ce moi qui, lorsqu'il avait été réduit, je suis un de ceux qui l'ont réduit, je ne cache rien, est-ce moi qui l'ai rétabli? Est-ce par mes amis que dix millions, onze millions d'électeurs ont été rendus à la France? Non, ce n'est pas à côté de moi que la doctrine du suffrage universel est née; ce n'est pas par mes amis qu'il a été rendu au pays; quant à moi, j'étais prisonnier alors. Il faut prendre les faits comme ils sont : c'est le nombre qui fait l'élection.

On me dit quelquefois : Le pays n'est pas républicain... Chacun fait un peu le pays à son image. (*On rit.*) A cela je réponds : Mais le nombre l'est. (*Mouvement à droite.*)

Un membre à droite. — Vous n'en savez rien!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Ne vous irritez pas, je vous en prie; je ne veux blesser personne; j'invoque le souverain juge, le pays qui nous écoute : donnez-lui le spectacle de dignes et honorables représentants qui savent entendre même ce qui leur déplaît.

J'ai observé les élections, je les ai observées avec un soin jaloux, avec souci de l'avenir : je suis convaincu que les candidats qui ont persuadé le pays, et qui le persuaderont, ont pris le même parti que j'ai pris ici; ceux qui émettront des opinions modérées, mais qui partageront la conviction que j'ai exprimée tout à l'heure, ces candidats, j'en suis sûr, auront plus de chance que les autres. (*Mouvements divers.*)

Oh! je sais très bien que, de tout ce que j'ai dit ici, c'est ce qu'on repoussera le plus, mais vous aurez le choix; vous pourrez faire des élections, soit avec la politique de combat, soit avec la politique de fermeté et de modération; moi, je suis sûr que celles qui seront faites avec cette dernière politique seront meilleures que celles faites avec l'autre. Je peux me tromper, mais ces deux politiques ont été en présence et j'ai été bien placé pour en observer les résultats; laissez-moi vous exposer ce que la conviction m'in-

spire et ce que l'observation la plus exacte des faits me commande de vous exprimer.

Il ne me reste plus qu'un mot à dire et je quitterai cette tribune m'étant fait connaître complètement, ayant déchiré tous les voiles et ayant acquitté ma conscience; j'en descendrai, non pas le cœur léger, comme on l'a dit autrefois (dans la situation du pays, on peut avoir le cœur affligé, pas désespéré; mais léger! non); j'en descendrai ayant un grand poids de moins, quand je vous aurai exprimé toutes ces choses et que vous aurez bien voulu les entendre; je ne dis pas les accueillir, les faire suivre de votre vote, non; je ne désire rien que d'avoir acquitté ma conscience en vous exposant la vérité comme je la conçois, complète et sans réserve.

On me dit : Mais vous voulez nous faire prendre des résolutions qui engagent l'avenir! Dans votre Message vous nous avez invités à entrer dans une voie où nous ferions peut-être des choses qui répugnent à nos convictions.

Non, Messieurs, si le mot qu'une de vos commissions a prononcé, le mot de République conservatrice, est sincèrement le vôtre, je ne doute pas que, si vous l'adoptez, ce sera en toute sincérité; mais, s'il est le vôtre, il vaut mieux faire la République conservatrice que toute autre. Ah! si vous pouvez ne pas faire la République, à la bonne heure! Mais, si vous êtes obligés de la faire, il ne faut pas perdre de temps.

On dit : Si nous faisions ce que vous demandez, il faudrait sur-le-champ nous dissoudre!

Non! vous avez mis plus d'une année à faire la loi militaire, vous n'en avez même fait que la moitié, car vous n'avez fait que la loi de recrutement et il vous reste à faire la loi d'organisation : et ces questions si graves, si vastes, qui nous préoccupent tous à si juste titre, serait-ce trop d'une année pour les résoudre?... (*Mouvements divers.*)

Je ne vous dis pas de conclure aujourd'hui; j'appelle votre attention sur ce sujet, et ceux qu'on m'accuse de flatter ne sont pas en cela de mon avis, vous le savez bien.

J'ai fait l'acte le plus conservateur que le conservateur le plus décidé puisse faire. Décidez!

D'ailleurs, est-ce que je vous ai dit d'opter, dès aujourd'hui, pour telle ou telle forme de gouvernement? Je n'ai fait qu'une simple indication; je vous ai dit : Si vous croyez que le moment est prochain où il faudra prendre un parti, choisissez quelques-uns d'entre vous pour étudier la situation, et, si vous nous consultez, nous vous dirons notre opinion

Mais, me dit-on encore : Vous êtes trop souvent à la tribune!...

Si vous saviez, Messieurs, ce qu'il m'en coûte d'y monter, vous verriez que ce n'est pas pour satisfaire un vain goût de la parole que je parais ici.

On ajoute : En vous présentant si souvent à la tribune, vous nous gênez, et le gouvernement parle-

mentaire est ainsi détruit par vous, vieux parlementaire, à l'école duquel nous avons été élevés.

Un seul mot sur cette inconséquence qu'on me reproche tous les jours.

Je crains de désavouer des hommes qui ont l'obligeance de s'appeler mes élèves; mais je leur dirai qu'apparemment, quand je leur parlais, je n'étais pas bien clair; j'étais un professeur bien maladroit, si, ce que je leur ai dit alors, ils croient pouvoir l'appliquer à l'état actuel des choses.

J'ai dit que, sous la monarchie, alors que le prince régnant, prince héréditaire, pouvait être bon ou mauvais, éclairé ou non éclairé, faible ou courageux, il fallait, pour qu'on ne fût pas sous le despotisme, je ne dirai pas de Constantinople (il s'adoucit), mais sous le despotisme de Téhéran ou de la Chine, il fallait substituer à ce prince un individu désigné par la majorité d'une Assemblée, désignée elle-même par la majorité du pays, et que cet individu fût responsable pour le monarque qui ne devait pas l'être. Mais dans la république, où le chef, non pas héréditaire, mais électif, dure deux, trois, quatre ans, suivant la Constitution, à celui-là vous voulez appliquer le système qu'on applique au prince héréditaire! C'est un contresens, et je supplie mes prétendus élèves de mieux comprendre les leçons qu'ils disent que je leur ai données autrefois. (*Rires approbatifs sur plusieurs bancs.*)

Oui, sous la monarchie, le système parlementaire a ce sens-là. Sous la république, le système parlemen-

taire, le voici : c'est un chef devant une assemblée, qui parle à cette assemblée, qui tâche de la persuader, et qui, s'il ne la persuade pas, se retire... (*Mouvement à droite.*)

Le système parlementaire sous la république, ce sont des ministres qui, comme vous l'a si noblement dit mon éloquent ami M. le garde des sceaux, sont toujours là sous votre main, sous votre jugement, et qui, à la première improbation manifestée, se retireraient... (*Nouveau mouvement à droite*), et remettraient leur portefeuille. (*Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

De mon côté, je tâcherai de suivre les indications d'une pareille manifestation. Ce système, vous l'avez ici plus efficace, plus complet, que partout ailleurs, car il n'existe nulle part au même degré. En effet, en Amérique, le chef du pouvoir exécutif est nommé président pour quatre ans; vous le désapprouveriez que vous ne lui enlèveriez pas le pouvoir, et vous ne l'empêcheriez pas de passer au pouvoir les quatre ans pour lesquels il a été nommé! Mais, moi, je suis sous votre main à tout moment. (*Mouvements divers.*)

On me dit, avec une affection dont j'ai été touché... (*Sourires*) : C'est pour vous que nous demandons cela; quand vous venez ici, vous êtes exposé quelquefois à des paroles que l'on ne devrait pas adresser au Chef du pouvoir exécutif. (*C'est vrai!*)

On me dit encore : Vous violentez nos convictions, vous nous gênez dans la liberté de nos votes!

Messieurs, je crois que vous ne vous gênerez pas beaucoup aujourd'hui, et qu'aucun de vous ne se trouvera, par suite des paroles que je vous ai dites, dans cette prétendue gêne dont on vous parle. On ne vous fait pas honneur en vous supposant ainsi gênés; vous êtes parfaitement indépendants, vous me le prouvez tous les jours.

Mais supposez que je n'eusse pas eu la parole devant vous. Vous croyez que vous auriez évité des crises? On me dit cela avec une affection dont, je le répète, je suis touché... Vous croyez que je ne serais pas sorti du pouvoir exécutif?

Eh bien, je vais vous citer les prétendus cas où j'aurais violenté votre conviction. Je suppose, par exemple, que, lorsqu'il s'agissait de cet intérêt souverain de l'armée, je n'eusse pas eu la parole devant vous, et que, n'ayant pas été gênés, vous eussiez voté pour le service de deux ans ou de trois ans, comme un homme très respectable vous le proposait.

Croyez-vous que vous auriez évité une crise? Je vous déclare que, devant une question pareille, si l'on avait porté à l'armée une atteinte aussi grave que de réduire la durée du service de cinq ans à trois ans ou deux ans, jamais on ne m'aurait vu subir une mesure que j'aurais regardée comme désastreuse. Tout ce que vous auriez gagné à mon absence, ce n'eût pas été d'éviter une crise : je vous aurais envoyé ma démission sur-le-champ. (*Mouvements divers.*)

En me permettant de venir ici, je ne dis pas que

je vous aie convaincus; mais enfin, je vous ai présenté une vérité que je regardais comme une vérité nécessaire, et, au lieu d'encourir une crise, vous l'avez évitée. (*Mouvements divers.*)

Mais que voulez-vous que je fasse devant une Assemblée unique, toute-puissante, moi qui ne suis pas un faiseur de coups d'État, non pas par probité seulement, mais parce que, si je m'adressais, pour un dessein criminel, à cette noble armée, elle me regarderait avec dédain et mépris?... (*Mouvements d'assentiment.*) Que voulez-vous que je fasse? Est-ce que vous pouvez, Messieurs, méconnaître la nature humaine! Est-ce que vous pouvez méconnaître cette vérité que l'Assemblée la plus honnête, la plus respectable, la plus respectée, comme vous l'êtes, est exposée à des entraînements? Ne faut-il pas que quelqu'un la contredise? Ne faut-il pas que quelqu'un lui résiste?

Quand je n'ai aucune attribution, quand je n'ai le *veto* à aucun degré, car je n'ai pas même le droit de demander le second examen d'une question mal résolue, vous voulez que je ne puisse pas même venir devant vous, vous supplier par des prières, vous arrêter par des raisonnements, alors que vous allez émettre une résolution qui me paraît désastreuse!

Messieurs, ce n'est pas que je tienne à cette triste faculté de venir vous résister; mais enfin, est-ce que je ne remplis pas le devoir d'un bon citoyen et d'un honnête homme, quand je vous résiste quelquefois suivant mes convictions? Voulez-vous un esclave ici,

un commis qui vous plaise, qui, pour conserver le pouvoir quelques jours de plus, soit toujours votre courtisan? Eh, mon Dieu, choisissez-le, il n'en manque pas. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements ironiques sur divers bancs.*)

Quant à moi, Messieurs, je crois vous honorer, vous respecter, en vous disant ce que je pense être la vérité. Je puis me tromper, certainement, et cela doit m'arriver; mais enfin vous m'avez choisi, vous m'avez fait un honneur infini, immense, je le reconnais; mais vous avez supposé, cependant, que j'avais quelques lumières. Eh bien, quand je vous résiste, soyez-en sûrs, c'est avec le plus grand chagrin et dans l'intérêt seul du pays. Les efforts que j'ai faits dans plusieurs questions qui vous sont présentes sont de ceux qu'on ne fait qu'avec une conviction profonde et par amour passionné du devoir.

Il est bien plus facile, quand on est dans une monarchie, de se soumettre à un roi (je ne l'ai pas fait, même avec un roi que j'aimais), que, dans une république, de déférer à une majorité. Je résiste à cette majorité quelquefois, parce que je crois qu'elle n'est pas dans le vrai; je vous en demande pardon, cela peut arriver à toutes les assemblées. Si vous voulez m'ôter ces moyens, comment voulez-vous que je puisse remplir mes devoirs?

Mais, me dira-t-on, comment parer à tout cela? Par un seul moyen : une organisation dont toutes les parties concordent entre elles. Est-ce que vous pouvez

régler les attributions du pouvoir exécutif sans mettre en accord les autres pouvoirs? Je ne dis pas qu'on doive faire des constitutions en vingt, trente, cinquante, cent, deux cents articles; mais je dis qu'on doit faire le nécessaire, l'indispensable. Je ne dis pas qu'on doive le faire aujourd'hui, non; mais il faut dès maintenant qu'on en commence l'examen, qu'on n'en détache pas, pardonnez-moi le mot, malicieusement une question qui a l'air d'une question personnelle, uniquement pour donner un témoignage de défiance.

Agissez donc par un moyen plus simple. Vous vous défiez de ma politique, de mon indulgence. Vous pouvez me le témoigner directement; cela vaut mieux que de prendre une mauvaise résolution, beaucoup mieux. Certes, quand je songe au pays, je serais affligé d'un changement de mains dans les circonstances où nous sommes. Dieu me garde de dire que ce changement n'est pas possible ou qu'il serait dangereux! Je vous demande pardon de vous parler de choses qui vous déplaisent; mais, si je pouvais séparer l'homme du citoyen, je dirais que je serais le plus heureux des hommes si vous me renvoyiez au repos, à la retraite, aux nobles études auxquelles j'ai consacré la fin de ma vie. Je ne pourrais que m'en réjouir; mais une expression de défiance détournée, permettez-moi de ne pas m'y résigner.

Si vous voulez examiner sérieusement toutes les questions que le sujet comporte, celle de la responsabilité ministérielle et présidentielle concurremment

avec chacune des autres, mais chacune étant à sa place, l'une n'étant pas tirée, avec une intention personnelle, de l'ordre naturel d'idées dont elle fait partie, de son cadre vrai, pour en faire de suite une arme, si vous voulez procéder ainsi, je le veux bien : toutes les questions seront examinées dans leur ordre naturel.

Si, maintenant, on ne veut examiner qu'une seule question qu'on dirige contre moi, c'est une question de défiance. Eh bien, qu'on émette un vote de défiance! Mais alors le sujet de discussion est transformé : il ne s'agit plus de la responsabilité ministérielle, il s'agit de la confiance et de la défiance que vous avez envers moi. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Quant à moi, quoi qu'on pense, quoi qu'on dise, permettez-moi d'achever par ces mots que vous condamnerez peut-être, que les hommes équitables approuveront, je crois : Je jure devant vous, devant Dieu, que j'ai servi deux ans mon pays avec un dévouement sans bornes! (*Profonde émotion.*)

(*Vives acclamations et applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche.*)

M. le Président de la République revient s'asseoir au banc du gouvernement. Un grand nombre de membres quittent leur place et viennent le féliciter.

Ce fut M. Ernoul, député de la droite et membre de la commission, qui répondit à M. Thiers. La question de république et de monarchie, dit-il, n'était pas en jeu. Le pacte de Bordeaux existait toujours, et il importait de le maintenir longtemps encore. Mais il y avait à combattre le radicalisme un danger social, et, dans les mesures qu'elle avait à prendre à cet effet, l'Assemblée se trouvait nécessairement gênée par l'intervention parlementaire et incessante du Chef de l'État. Chaque fois, en effet, que cette intervention avait lieu, s'il y avait désaccord entre le Président de la République et le Parlement, la crise qui pouvait en résulter n'était plus ministérielle, mais devenait gouvernementale, et il y avait là un péril qu'il était urgent d'écarter. A cet effet, il importait que le gouvernement, au lieu d'être remis à un seul homme, restât désormais entre les mains de l'Assemblée à laquelle le pays l'avait confié, et la commission, en proposant d'organiser au plus tôt la responsabilité ministérielle, n'avait fait que revendiquer les droits du Parlement. L'orateur termina en citant les dernières lignes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, dans lesquelles M. Thiers avait dit qu'il ne faut jamais livrer les destinées d'un pays à un seul homme, n'importe l'homme, n'importent les circonstances.

M. Thiers fit la réplique suivante dans laquelle il posa la question de confiance.

Messieurs,

Je ne viens pas répondre à l'éloquent, je dirai au bienveillant discours que vous venez d'entendre; mais nous voulons tous la clarté et je viens vous dire quel-

ques mots, quelques mots seulement, pour que la clarté soit aussi complète que possible.

Je n'ai qu'une brève observation à présenter, comme réponse générale, sur une citation historique qu'a faite l'honorable préopinant.

Oui, il a bien raison de répèter ce que j'ai dit : « Quel que soit un homme, il ne faut pas se livrer à lui! » Mais je le supplie de ne pas confondre, sous peine de me rendre ridicule (et je ne l'ai pas mérité), de rendre presque ridicule l'Assemblée aussi (et elle l'a mérité encore moins que moi), de ne pas confondre des situations très différentes.

Comment! vous voulez appliquer le mot qui a été dit sur cet homme prodigieux, qui était maître de la France et presque de l'Europe, qui avait des armées bien glorieuses, bien héroïques, mais qui n'étaient pas pénétrées, comme l'armée actuelle, du sentiment profond du droit, qui suivaient un homme au lieu de suivre le pays et la loi... (*Très bien! Très bien!*) vous voulez appliquer ce mot à ma personne, vous voulez prendre des précautions contre un homme qui dépend de vous! (*Sourires approbatifs à gauche.*) Rendez-vous bien compte de la différence.

Quand on rappelle cette grande ombre, si grande et si fatale, et qu'on la rapproche de tout ce qui se passe ici, j'éprouve pour vous, pour moi, un sentiment d'embarras, et il me semble que nous nous rendons tous ridicules. (*Approbation sur divers bancs.*)

Cet homme, que vous traitez trop favorablement,

voudrait avoir mérité tout ce que vous dites de lui; mais vous savez sa situation, vous savez qu'il a la plus grande peine à exister, à manier le grand pouvoir que vous lui avez donné, qu'il est obligé de l'exercer avec des soins continuels, des efforts sans cesse renouvelés.

Vous avez dit vous-mêmes que j'étais obligé de me servir de majorités de rencontre. A qui la faute? Est-ce à moi? Est-ce que je cherche à m'appuyer plutôt sur ceux-ci que sur ceux-là? Pour chaque question, je cherche à vous persuader, mais vous êtes tous divisés. On est divisé ici comme on est divisé là.

M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia. — Si nous étions divisés, vous ne seriez pas si embarrassé! (*Bruit.*)

M. le Président de la République. — Vous êtes tous unis? Ah! Messieurs, s'il vous plaît de vous croire unis, je le veux bien.

M. Paris (Pas-de-Calais). — Nous sommes unis pour la défense de l'ordre social!

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre!

M. le Président de la République. — Permettez-moi de le dire, Messieurs, si vous étiez unis, et de grâce veuillez, je vous en prie, ne pas trouver dans mes paroles la moindre intention blessante, si vous étiez unis, vous seriez assez forts pour n'être pas soumis à la nécessité comme vous l'êtes, et vous nous feriez des propositions autres que celles que vous nous avez présentées quand vous nous disiez... (*Interruptions.*)

Oui ! on est divisé ici, je le répète, on est divisé là... (*L'orateur indique successivement la droite et la gauche*), et voilà la raison de tous ces émois !

Dans la situation où nous sommes placés, nous ne choisissons pas sur qui nous devons nous appuyer. Nous ne présentons pas des projets de loi dans l'intention de recueillir les votes de ceux-ci ou de ceux-là ; nous présentons les projets de loi que la situation nous commande, sans nous préoccuper de ceux qui les approuvent ou les soutiennent; nous faisons la majorité comme nous pouvons, et les lois les plus utiles, les plus incontestablement utiles, si nous nous étions appuyés sur telle ou telle partie de l'Assemblée plutôt que sur telle ou telle autre, n'auraient peut-être pas été adoptées.

Nous faisons ce que les circonstances nous commandent; nous ne sommes pas maîtres de la situation qui place le pays dans cet état si regrettable, où il y a infiniment de partis. La faute n'est pas à nous, elle est à la situation ; mais je dis que, quand on est dans une situation pareille, devant des hommes dont la vie est si laborieuse, vous en êtes vous-mêmes témoins, on ne peut pas leur appliquer les paroles que vous avez portées à la tribune, en les empruntant à un livre sorti de mes mains, il y a quelques années, et dont je ne désavoue pas une seule partie.

Je me borne donc à dire ceci, pour la clarté de la situation : Nous ne refusons pas de discuter les questions de l'organisation du pouvoir exécutif, de ses

rapports avec l'Assemblée; nous ne refusons même pas des concessions, s'il y en a à faire, à la condition que vous nous donnerez les moyens de pouvoir arrêter une résolution qui nous semblerait malheureuse; autrement, au lieu d'avoir prévenu ici la crise, de l'avoir prévenue avec le moyen de la résoudre, à savoir la discussion, vous la rendrez plus certaine en nous envoyant une proposition, devenue loi, à laquelle nous ne pourrions opposer comme résistance que notre retraite. Ce que vous nous offrez, c'est donc la crise sans discussion, c'est-à-dire sans moyen de la prévenir. (*Dénégations à droite et au centre droit. — Assentiment à gauche.*)

Oui ! je le répète, c'est la crise sans le moyen, le seul qui me reste, dans la situation actuelle, pour la prévenir : la discussion.

Enfin nous ne refusons pas l'examen de la question particulière de la responsabilité ministérielle; mais il nous parait impossible de la résoudre isolément, et nous persistons à soutenir, suivant l'amendement présenté hier par M. le garde des sceaux au nom du gouvernement, qu'il faut résoudre toutes les questions ensemble. Et, quand je dis qu'il faut les résoudre toutes ensemble, il est bien entendu que chacun des termes de la résolution qui serait soumise à l'Assemblée devrait être l'objet d'une discussion et d'un vote séparé, comme cela se pratique pour tous les projets de loi dont certains articles sont adoptés et certains autres rejetés; seulement, une question prise isolé-

ment ne pourrait être examinée et votée en dehors et à l'exclusion des autres.

Vous nous direz : Non, ce n'est pas un acte de défiance, si l'on fait sortir une de ces questions du cadre plutôt qu'une autre.

Mais, Messieurs, si vous êtes ici de parfaite bonne foi...

Quelques voix à droite. — Comment ! si nous sommes de bonne foi !

M. le Président de la République. — Laissez-moi achever ma phrase... (*Oui ! Oui ! — Parlez !*)

Je ne mets pas en doute que vous soyez de bonne foi. Vous qui êtes de bonne foi, c'est avec la bienveillance avec laquelle s'est exprimé tout à l'heure M. Ernoul que vous interpréterez le vote; mais il faut que ce vote ait une clarté parfaite; il ne faut pas qu'on puisse dire demain, au dehors, qu'au fond vous avez voté contre nous. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, on nous a annoncé la clarté. Pourquoi, alors que je cherche à la porter ici, vient-on m'interrompre ? Pourquoi ne la veut-on pas ? Nous devons la vouloir tous. (*Oui ! Oui ! — Tous !*) Vous l'avez invoquée; je viens vous l'apporter.

Il faut que, demain, votre vote ne soit pas interprété dans un sens différent de celui où vous l'aurez émis. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

M. Ernoul a apporté ici une grande loyauté; je le prie de m'aider, s'il veut que la loyauté soit complète,

à demander à ses amis de me permettre l'explication du vote.

Eh bien, nous sommes obligés de persévérer absolument dans l'amendement que vous a proposé M. le garde des sceaux, au nom de tout le gouvernement. Si l'on n'avait pas élevé la question de confiance, nous nous bornerions à des questions purement constitutionnelles et théoriques; ces questions, nous ne refuserions pas de les examiner pourvu qu'on n'en détachât pas une avec une intention personnelle. Qu'on suive la logique même du sujet! Qu'on nous apporte la question dans son ordre, mais après examen de toutes les autres.

Ainsi nous ne refusons pas d'examiner la question tout entière et sous tous ses aspects. Vous ferez de mes attributions ce que vous voudrez : je ne viendrai pas vous demander d'étendre mes pouvoirs ni de les restreindre; je n'aurai qu'une réponse à vous faire, si je me crois dans l'impuissance de gouverner avec les attributions que vous me donnerez; je m'empresserai de venir vous déclarer que je ne le puis pas.

Un membre. — Alors ce n'est qu'un ajournement de la crise !

M. le Président de la République. — Mais aujourd'hui, je le répéterai éternellement, pourquoi fuir la clarté ? Aujourd'hui qu'on a mêlé cette question, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, l'effet est produit dans le pays... (*Interruption.*)

Messieurs, voulez-vous un vote obscur ou un vote clair ?... Ecoutez-moi !

Aujourd'hui, je le répète, toutes les questions doivent être examinées ensemble ; mais il est bien clair que, de même qu'on rédige les articles d'une loi l'un après l'autre, quand je dis toutes les questions ensemble je veux dire toutes ensemble dans leur ordre naturel ; que celles qui me concernent ne soient pas plus écartées que les autres.

C'est pour cela que nous demandons positivement et expressément la rédaction de M. le garde des sceaux, parce que, je l'ajoute et je le répète, il y a une question de confiance qui se cache sous cette question-là. (*Dénégations sur plusieurs bancs.*)

Voix nombreuses. — Oui ! Oui !

M. le Président de la République. — Je ne viens pas vous faire violence. Mais qu'est-ce qu'il y a de plus respectueux, de plus parlementaire, que de venir vous dire : Témoignez-nous votre confiance ou votre défiance ; nous nous soumettrons à l'une ou à l'autre ?

Si c'est là du gouvernement personnel, en vérité je n'ai jamais été compris par mes élèves. (*Très bien ! Très bien ! et rires approbatifs sur un grand nombre de bancs.*)

Eh bien, je vous en demande mille pardons, je suis plein de respect et de dévouement pour l'Assemblée.

Je voudrais trouver, là où il y a le moins de divi-

sions, l'appui constant que vous m'invitez à rechercher. Que je dise : je m'y confie ou je ne m'y confie pas ! il n'y a rien de plus respectueux que cela ; je suis prêt à me soumettre. Je dis tout cela avec douleur, sachez-le bien, car la vie que je mène est affreuse... (*Oh ! Oh ! sur quelques bancs. — Vive approbation sur d'autres*), oui, affreuse !

Eh bien, confiance ou défiance, ne cherchons pas davantage ; soyons d'une parfaite loyauté, et ne cachons pas sous un vote ce qu'il n'y a pas. Il y a ici une question politique, une question théorique ; mais il y a aussi une question de confiance ou de défiance ; je vous supplie d'y répondre.

(*Très bien ! Très bien ! et applaudissements à gauche et au centre gauche. — Mouvement prolongé.*)

L'amendement Dufaure fut adopté par 372 voix contre 335. La rupture entre l'Assemblée et le Président de la République devenait donc imminente.

CCLXXVIII

DISCOURS

SUR LES

ATTRIBUTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

PRONONCÉ LE 4 MARS 1873

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans la séance du 24 février 1873, M. le duc de Broglie, au nom de la commission des trente membres élus en vertu du vote du 29 novembre pour étudier la question relative aux attributions des pouvoirs publics, donna lecture à l'Assemblée du résultat des travaux de cette commission. La commission, dit-il, voulant rester fidèle au pacte de Bordeaux, n'avait pas cru devoir aborder l'examen de la forme définitive de gouvernement à donner à la France. L'état légal actuel était le régime républicain : la commission avait donc dû limiter son travail à la recherche des moyens propres à prévenir le retour de conflits regrettables et périlleux, qui, s'élevant trop souvent entre l'Assemblée souveraine et le Chef éminent auquel elle avait confié le pouvoir exécutif, risquaient d'amener une rupture qu'il importait avant tout d'éviter. En effet, dès que le Président de la République pouvait prendre part aux débats législatifs, les ministres disparaissaient derrière lui, et leur responsabilité couverte par la sienne n'était plus que nominale. C'était cette responsabilité des ministres qu'il fallait désormais rendre effective en écartant celle de leur chef, et à cet effet mettre

les ministres seuls en présence de l'Assemblée, en limitant l'intervention exceptionnelle de M. le Président de la République à des cas spécialement déterminés. Du reste, ajoutait le rapporteur, les résolutions arrêtées par la commission l'avaient été d'accord avec M. Thiers lui-même; elles étaient au nombre de quatre et précédées d'un préambule portant que l'Assemblée réservait dans son intégrité le pouvoir constituant qui lui appartenait, mais voulait apporter des améliorations aux attributions des pouvoirs publics.

Aux termes de l'article 1er, le Président de la République ne communiquait avec l'Assemblée que par des messages, mais cependant il pouvait être entendu par elle dans la discussion des lois lorsqu'il le jugerait nécessaire, et après l'avoir informée de son intention également par un message. Dans ce cas, la séance devait être levée aussitôt après qu'il aurait été entendu, et la discussion remise à une autre séance.

L'article 2 donnait au Président de la République le droit suspensif pour la promulgation des lois, avec faculté de demander à l'Assemblée une nouvelle délibération.

L'article 3 portait que les interpellations ne pouvaient être adressées qu'aux ministres; que, néanmoins, lorsqu'elles concerneraient les affaires étrangères, le Président de la République aurait le droit d'être entendu, et qu'il l'aurait également lorsqu'elles seraient relatives aux affaires intérieures, à la condition toutefois que le conseil des ministres aurait, par une délibération spéciale, déclaré que les questions soulevées engageaient la responsabilité du Chef du gouvernement.

Enfin, l'article 4 stipulait que l'Assemblée nationale ne se séparerait pas avant d'avoir statué sur l'organisation des pouvoirs publics, sur la création et les attributions d'une seconde Chambre et sur la loi électorale.

Après trois jours de discussion générale à laquelle pri-

rent part MM. de Marcère, de Castellane, de Broglie, Gambetta, Laboulaye, et au moment où M. le président de l'Assemblée se disposait à en faire prononcer la clôture, M. Brisson, membre de la gauche, et M. le duc de Bisaccia, membre de la droite, vinrent demander au gouvernement de vouloir bien faire connaître, le premier, si, à son avis, les résolutions proposées par la commission étaient une confirmation du maintien de la république; le second, au contraire, si la question de monarchie était réservée. Ce fut M. Dufaure qui, dans la séance du lendemain, 1er mars, se chargea de répondre à cette double demande. Les trois premiers articles de la résolution proposée, fit-il observer, étaient en dehors du débat, ils concernaient des arrangements de délibération intérieure arrêtés de concert avec le Président de la République. La question politique était donc tout entière dans l'article 4, qui réservait à l'Assemblée nationale le droit, avant de se séparer, de statuer sur l'organisation des pouvoirs publics, la constitution d'une seconde Chambre et la loi électorale. Rappelant alors le discours prononcé à Bordeaux par M. Thiers, discours qui constituait le pacte au moyen duquel la République, bien que maintenue à l'état provisoire, n'en constituait pas moins le régime légal du pays, régime au nom duquel étaient promulguées les lois, rendus les jugements des tribunaux, conclues les conventions avec les gouvernements étrangers, M. Dufaure, comme organe du gouvernement, insista sur la nécessité de conserver encore cet état provisoire qui, continuant la trêve des partis, permettrait d'arriver ainsi sans déchirements à la libération du territoire et à la confection des grandes lois organiques qu'attendait le pays.

Après un discours de M. Ricard, membre de la minorité de la commission, qui, au nom de cette minorité, déclara qu'en acceptant par esprit de conciliation les quatre résolutions proposées et en organisant ainsi, non pas la Répu-

blique, mais le gouvernement de la République, cette minorité avait pensé demeurer fidèle à la politique du Message, et un discours de M. Leroyer, qui fit observer que le langage tenu par M. Dufaure était la contradiction formelle de cette politique; que, quant à lui, il ne déniait pas le pouvoir constituant de l'Assemblée, mais ne pouvait s'empêcher de critiquer vivement les entraves mises par le projet de loi en discussion à l'intervention parlementaire du Président de la République,

M. Thiers demanda la parole et prononça le discours suivant.

Messieurs,

J'aurais voulu pouvoir me dispenser de monter à cette tribune, M. le garde des sceaux ayant, au nom du gouvernement, à l'unanimité du gouvernement, expliqué notre véritable pensée. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements répétés à droite et aux centres.*)

Mais vous avez pu juger, aux questions réitérées, pressantes et, j'ose dire, naturelles, qui m'étaient adressées, qu'il était nécessaire d'ajouter aux paroles de M. le garde des sceaux, non pas des paroles qui les modifient ou les rectifient, loin de là, mais des paroles qui les complètent. (*Mouvements sur divers bancs.*) L'accord existait; j'espère qu'il se maintiendra; j'espère même qu'il pourra s'étendre.

Et, tout d'abord, je viens soutenir le texte pur et simple, le texte intégral, proposé par la commission

chargée de préparer l'organisation des pouvoirs publics. (*Très bien!*)

Tout à l'heure, je vous exposerai, avec les détails nécessaires, les motifs qui nous ont décidés à nous rattacher à cette rédaction ; mais tout de suite je vais vous dire nos motifs principaux.

Certainement je pourrais contester telle ou telle expression dans le texte de la proposition que nous appuyons; mais, si nous entrons dans les modifications, dans les changements de termes, nous pouvons, même en approchant peut-être d'une expression plus exacte, plus satisfaisante pour nous tous, tomber dans un chaos qu'il faut éviter. (*Très bien! Très bien! aux centres.*)

Secondement, bien que, dans les premiers articles (je dis les premiers de la commission), il y ait pour moi des choses pénibles, qui, sans être hostiles d'intention, peuvent toutefois sembler l'être, j'ai pensé que, comme il me restait encore, malgré ces articles, les moyens de remplir mes devoirs envers le pays et envers vous-mêmes, je devais passer sur ce qui pouvait être un désagrément personnel, pour arriver aux points de grande utilité qui se trouvent dans la résolution de la commission. (*Marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

Je ne veux pas être ingrat; je dois reconnaître que, quoique en gênant ici mon action, elle m'a accordé cependant, en votre nom, une prérogative que vous maintiendrez, je l'espère, celle de pouvoir appor-

ter quelque retard à certaines de vos résolutions. Si, d'une part, elle a pu gêner mon action, de l'autre elle m'a donné le moyen de faire intervenir le temps dans les grandes résolutions de l'État, et, sous ce rapport, je crois qu'elle a fait quelque chose d'utile. (*Très bien! Très bien!*) Je dois donc la remercier, puisqu'à quelque gêne elle a ajouté des choses d'une incontestable utilité.

Enfin, c'est surtout le dernier article qui a décidé le concours très sincère, très zélé, je dirai unanime, du gouvernement. Ce dernier article, en voici le sens : Il reconnaît non pas qu'il faut proclamer un gouvernement définitif, non ; mais il reconnaît qu'il y a quelques institutions nécessaires à donner à cette République conservatrice, pour qu'elle mérite son titre ; et, sans prétendre décider des destinées futures du pays, cet article propose l'indispensable, le nécessaire. (*Très bien! Très bien! au centre gauche.*)

Je demandais sous l'Empire les libertés nécessaires ; je demande aujourd'hui les institutions nécessaires, indispensables. (*Approbation.*) Et, pour que ses intentions ne pussent nous donner aucun ombrage, la commission nous a dit, à nous-même qui avions fait le Message, le Message qu'on a calomnié, mais qui, je crois, expliqué, repoussera et fera tomber les calomnies, elle nous a dit : « Eh bien, ces lois, préparez-les vous-même, apportez-les à l'Assemblée. »

C'est ce que nous ferons, si votre vote couronne les efforts de la commission et les nôtres. Et alors

beaucoup de questions, aujourd'hui indécises, s'éclairciront. L'Assemblée jugera ; toutes les parties de l'Assemblée jugeront, toutes critiqueront et toutes voteront. (*Très bien! Très bien! aux centres.*)

Ce sont là les motifs qui nous ont décidés.

Il y a un dernier motif, je dirai peut-être le plus respectable de tous : c'est le besoin d'accord. (*Marques d'approbation mêlées d'applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Et cet accord, je voudrais, je le répète, l'étendre.

Dans ce pays, Messieurs, que reste-t-il aujourd'hui? Il reste cette Assemblée et celui qu'on a appelé son délégué. Ce titre, je l'accepte, je m'en honore ; car il contient l'expression de votre confiance. (*Très bien! Très bien! au centre droit.*) Mais comment ce délégué peut-il gouverner sans une majorité dans cette Chambre?

Or, qu'il y ait ici une majorité, la plus grande possible, c'est toute la question de notre salut; car moi, que vous avez honoré du titre de votre délégué, je ne puis rien, rien, si cette Assemblée est coupée en deux. (*Marques d'assentiment.*)

Je le dis franchement, j'ai des opinions très arrêtées sur toutes choses. Je ne suis plus à l'âge du scepticisme et des incertitudes; je suis à l'âge des idées arrêtées. En général, dans ma longue et laborieuse vie, j'ai éprouvé peu d'indécision dans ce qu'il y avait à penser et à faire ; j'en éprouve aujourd'hui moins que jamais. Eh bien, dans mes pensées les

plus arrêtées, à moins qu'on ne me demande le mal, à moins qu'on ne me demande de manquer à mes engagements, ce qu'on ne me demandera pas ici, je ferai de grands sacrifices pour l'accord ; car s'accorder c'est tout simplement faire qu'il y ait un gouvernement. Or, dans l'état du monde, dans l'état de notre société, il n'y a de gouvernement légal que celui qui s'appuie sur les représentants du pays, en tâchant de les réunir, de les rallier dans la plus grande majorité possible. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Il y a dans les propositions de votre commission telle expression que je regrette, moins pour ce qu'elle contient que pour les interprétations qu'elle peut recevoir. Il y en a que je voudrais n'y pas voir ; il y en a que je voudrais y voir plus précises. Peu importe, le fond y est, et le fond est celui-ci : Vous ne vous séparerez pas, vous, sans avoir donné au pays quelques institutions qui lui permettent de s'abriter derrière un gouvernement régulier. (*Très bien! Très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

Le spectacle auquel nous avons assisté dans le sein de la commission, les trente membres qui la composent et nous deux, membres du gouvernement, M. le garde des sceaux et moi, ce spectacle se reproduit ici. Nous avons été d'abord en désaccord au premier exposé de nos opinions ; puis le désaccord s'est, je dirai, amoindri. Quelques esprits conciliants se sont entremis, et ont essayé de nous rapprocher ;

l'accord a semblé se faire. Il s'est détruit tout à coup; enfin il s'est refait au dernier moment. J'espère qu'il se refera de nouveau ici, s'il était ébranlé de nouveau.

C'est le sort de toutes les négociations. On discute, on est près de s'accorder, on rompt et l'on revient à l'accord définitif, parce qu'il est nécessaire. (*Sourires approbatifs — Très bien! Très bien!*)

Eh bien, Messieurs, je viens ici m'adresser à tous les hommes de sens et de bonne foi (il n'y a que de ceux-là ici), et leur demander ce qu'ils feraient à ma place.

Quelle est la situation? Dans notre pays, où tant de révolutions ont passé, où tant de gouvernements se sont élevés et ont été précipités dans l'abîme, où tous, sans exception, ont été essayés et ont laissé des représentants, le grand malheur de la situation, le plus grand, le plus réel, c'est la division. (*C'est vrai!*)

Tous ces partis divers, on peut les résumer en deux principaux : les uns fermement convaincus que la monarchie, qui, il faut le reconnaître, a fait la France, et pendant douze siècles l'a régie, est son gouvernement naturel, nécessaire, inévitable, ne croient pas à la République et s'en méfient. Rien n'est plus respectable que ces convictions quand elles sont éclairées, sincères, et il n'y a qu'à en tenir le plus grand compte.

D'autre part, Messieurs, il y a des hommes, non pas tous jeunes, non pas tous entraînés par les illusions de l'âge, mais très sincères, qui, voyant le mou-

vement actuel des sociétés européennes, croient très sincèrement à la République, la désirent et y voient ce que, je vous l'avouerai, j'y vois souvent moi-même, un des moyens les plus énergiques et les moins suspects de maintenir l'ordre. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Ces deux partis existent ; on ne peut pas le nier. Plus ils sont sincères, plus ils sont, je ne dirai pas, hostiles ; j'espère que nous marchons de la tolérance religieuse, où nous sommes arrivés, à la tolérance politique, que j'invoque. Je voudrais qu'il y eût une divinité chargée de ce soin, je l'appellerais parmi nous : la tolérance des opinions. Cette tolérance, Messieurs, elle nous fait défaut, et, plus la sincérité est grande, plus on est antagoniste, je ne dirai pas ennemi.

De plus, ces deux grands partis que j'ai ici devant moi, mon Dieu ! ils se sous-divisent encore. Les hommes respectables qui veulent la monarchie, je ne dirai pas qu'ils sont divisés, si le mot les blesse, et je ne veux les blesser à aucun degré ; mais tous ne dirigent pas leurs vœux vers la même monarchie. Ici même (*montrant les bancs de la gauche*), où il y a moins de divisions... (*Légère interruption*), il y a telle république qui ne convient heureusement pas à un grand nombre de républicains. (*Sourires approbatifs. — Cela est vrai.*) Eh bien, mettez-vous à la place du gouvernement, que voulez-vous qu'il fasse ? Quelle conduite voulez-vous qu'il tienne ? S'il est un peu

clair, un peu trop clair dans ses déclarations, sur-le-champ l'un des deux grands partis se dit maltraité ; il est irrité, l'autre est satisfait. (*Rires d'adhésion.*) Si le gouvernement, conduit et inspiré par ce que j'appelle la tolérance politique, car c'est le devoir d'un gouvernement de ménager toutes les opinions, si le gouvernement est moins précis, moins net, on lui dit qu'il se réfugie derrière l'équivoque. Eh bien, Messieurs, je vous demande comment il faut faire ?

L'équivoque ! Quelquefois on a vu dans un gouvernement, notamment dans la monarchie constitutionnelle, un ministère voulant rester aux affaires, et, pour éviter les difficultés, se couvrant de l'équivoque. Je le demande à votre bonne foi, à votre sincérité, à vos lumières, êtes-vous en présence d'un gouvernement cherchant, pour exister quelques jours de plus, à se cacher derrière les équivoques ? Ou êtes-vous devant un gouvernement parfaitement sincère, mais ayant devant lui les grandes difficultés du pays, dont il ne dépend pas de lui de surmonter toutes les anxiétés, tous les doutes, toutes les obscurités ?

Je m'adresse, je le répète, à votre bonne foi ; dites-nous comment nous pouvons faire. Je sais bien que, si je m'adresse à droite ou à gauche, chacun m'apportera sa solution : « Ah ! mais, faites ce que nous préférons. » Oui ! mais cela produira-t-il l'accord entre nous ? Non, Messieurs. Je vois tout de suite ce partage si funeste, qui détruirait ainsi la majorité sans laquelle il n'y a pas de gouvernement.

Cela veut-il dire qu'il n'y a aucun moyen de gouverner notre malheureux pays? Je ne le crois pas. La situation devant laquelle je suis placé ici avec mes collègues, qui me prêtent leur concours dévoué, le concours de grands talents, de grandes lumières et d'une parfaite probité politique, la situation, vous la connaissiez; le moyen d'y faire face nous vous l'avons indiqué à Bordeaux : on l'a appelé le pacte de Bordeaux, la trêve des partis.

Eh bien, c'est la situation qui, à Bordeaux, nous a inspiré ce système que je vous ai présenté le lendemain du jour où vous m'avez honoré de votre confiance, il y a deux ans; ce système qu'on appelle, je le répète, le pacte de Bordeaux, il est aussi applicable à la circonstance actuelle qu'il l'était à la circonstance d'il y a deux ans. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Mais permettez-moi de l'expliquer, ce pacte, de le présenter dans sa vérité, non dans le sens intéressé des uns ou des autres, mais, encore une fois, dans sa vérité, non pas résultant des commentaires, mais des textes écrits que j'apporte ici et que je vais vous rappeler.

Que me suis-je dit, Messieurs, lorsque vous avez mis sur mes faibles épaules le poids accablant du pouvoir, dans les circonstances où nous nous trouvions il y a deux ans? Je me suis recueilli profondément; j'étais épouvanté de la mission dont vous m'accabliez; j'étais préoccupé de l'état de la France envahie,

menacée de toutes parts, n'ayant plus de ressources pour se défendre, en proie à tous ces partis que déchaîne une révolution, surtout quand elle est accompagnée de grands malheurs. Je voyais tout cela; et puis je voyais les divisions, je dirai légitimes, qui vous séparaient les uns des autres (je dis légitimes, parce qu'elles tiennent à des convictions profondes, sincères et toutes honorables), et je me demandais s'il y avait moyen, dans cette situation, de gouverner le pays. Ce qui s'est passé dans mon âme s'est passé dans la vôtre; mais j'étais obligé par devoir d'y regarder de près plus qu'aucun de vous, parce que la responsabilité allait peser sur ma tête. Je me suis dit cependant qu'il devait y avoir un moyen de gouverner le pays; qu'il ne serait pas possible que la Providence voulût accumuler sur nous de telles circonstances que le gouvernement fût absolument impossible.

C'est donc sans illusion que j'ai pris cette charge, je pourrais vous le prouver; je vous ai dit que je l'acceptais sans l'espérance de la justice, même si mes efforts n'étaient pas tout à fait malheureux; je l'ai acceptée comme vous me l'avez conférée. Vous n'avez pas eu le choix; j'étais, pour employer un des termes vulgaires de la politique, indiqué; vous n'avez pas hésité, je n'ai pas hésité davantage à accepter le fardeau, bien convaincu de tout ce qui m'attendait.

Que vous ai-je proposé? Je vous ai dit ceci : Si nous nous livrons à nos préférences particulières,

il n'y a aucun accord possible; il n'y a qu'une chose qui puisse nous réunir et qui nous a réunis en effet, c'est de venir au secours du pays, de venir sur-le-champ panser ses plaies, de le réorganiser, de lui rendre une armée, des finances, et, avant tout, la paix. Je vous ai dit : Cela nous unira.

Mais ce n'était pas tout. Il y avait un gouvernement. Quel était ce gouvernement? celui de la République. Dans quelles mains se trouvait-il? Dans cette fraction du parti républicain que la guerre malheureuse avait poussée au dernier degré d'exaltation, qui ne voulait pas même entendre parler de paix. Eh bien, quelle a été votre pensée?

Était-ce de vouloir abolir la République? Pas un de vous n'y a pensé. Était-ce de faire une révolution complète? Non. Vous n'avez pensé qu'à une chose, et, comme vous, je n'ai pensé qu'à une chose : c'était de faire passer le gouvernement de mains exaspérées dans les mains d'hommes prudents et sages, qui comprenaient d'abord que la paix était nécessaire, et, avec la paix, l'ordre, qui est la paix au dedans. (*Vives marques d'adhésion sur un grand nombre de bancs.*) Nous unir pour rétablir ce pays sanglant, brisé; nous unir pour maintenir l'ordre en acceptant le fait existant, qui était la République, et en n'ayant d'autre prétention que celle de la faire passer de quelques mains dans quelques autres; non pour favoriser ceux-ci ou ceux-là, mais pour faire arriver le gouvernement aux mains de ceux qui voulaient ce que

nous appelons aujourd'hui la République conservatrice.

Aussi quel titre m'avez-vous donné? Quand une révolution se fait, quel est le titre généralement donné au pouvoir exécutif? On l'appelle gouvernement provisoire. Avez-vous songé à m'appeler Chef du gouvernement provisoire? Non. Vous m'avez qualifié vous-mêmes, et je ne suis pour rien dans le titre que vous m'avez donné, cela s'est fait en dehors de moi, vous m'avez appelé Chef du pouvoir exécutif de la République française. Quelques mois plus tard, remaniant mon titre, vous m'avez appelé Président de la République française.

Que signifient ces faits? C'est que vous acceptiez non pas comme gouvernement définitif, je ne dis pas cela, mais vous acceptiez comme un fait la République établie; vous vouliez seulement la mettre dans de bonnes voies. Et, Messieurs, vous auriez commis un acte de grande, de souveraine imprudence, si vous aviez voulu autre chose. C'était impossible : la République avait pour elle dans ce moment toutes les villes du Midi, qui avaient commencé une fédération des plus dangereuses, des plus anarchiques, je n'hésite pas à le dire. (*C'est vrai!*) Paris était aux mains, non de la démocratie, c'eût été trop heureux, mais de la démagogie la plus violente, armée comme elle ne l'a jamais été, comme elle ne le sera jamais. (*Marques nombreuses d'adhésion et d'approbation.*)

Que commandait la prudence? de maintenir la

République et de la rendre ce qu'elle n'était pas : rassurante, ordonnée, conservatrice et pacifique. Qu'est-il résulté de cet accord? C'est ce que je vous dirai tout à l'heure; je ne ferai que répéter M. le garde des sceaux; mais il n'y a pas de mal à le répéter aujourd'hui.

Quels étaient les devoirs et les droits, pour les uns et pour les autres, résultant de cet accord-là? D'abord que, pour les amis de la monarchie, on ne leur demandait pas un sacrifice que leur dignité aurait repoussé, qui aurait mis leur conscience mal à l'aise, qui aurait pu refroidir leur dévouement. On ne leur demandait pas de résoudre dans le moment la grande question de la forme du gouvernement; on ne leur demandait pas de proclamer la République comme gouvernement définitif; on leur demandait de concourir à tous les besoins du gouvernement, comme tout citoyen a le devoir de concourir aux besoins d'un gouvernement qui est le gouvernement légal et établi.

Quant au parti républicain, quel était le droit qu'on lui donnait? On lui donnait le droit d'être servi loyalement, d'avoir à sa tête un gouvernement qui ne serait pas un fonctionnaire infidèle, qui, par exemple, n'accepterait pas la charge de Chef ou de Président de la République pour la transformer clandestinement, peu à peu, en une monarchie. (*Mouvement sur quelques bancs.*)

Oui, Messieurs, la loyauté envers tous : ne pas

compromettre ou engager l'avenir, et, quant au présent, agir loyalement en chef d'une République, voilà comment j'ai entendu mon devoir. Je vais vous prouver que je l'ai loyalement rempli. Oh! non, je n'aurais pas accepté la mission d'être un fonctionnaire infidèle. Je ne l'ai pas acceptée, vous ne me l'avez pas donnée; votre honneur, mon honneur l'aurait repoussée. Vous n'avez pas pu y voir une fourberie de ma part; et, quant à moi, je ne l'aurais pas voulue, j'aurais préféré cent fois mourir. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, je me suis maintenu dans ces limites; et permettez-moi de vous rappeler un document que M. le garde des sceaux, avec son accent si précis et si vigoureux, vous a lu l'autre jour; je ne ferai que l'affaiblir en le reproduisant, et cependant je vous prie de me permettre de le lire encore une fois, pour que j'y voie de nouveau et que je vous y montre toute l'étendue de vos droits aux uns et aux autres, et l'étendue bien précisée de mes devoirs, à moi qui suis à la tête du gouvernement.

Dans la journée du 10 mars, après quelques jours de gestion, lorsque je vous proposais de venir, non pas à Paris, mais à Versailles... C'était tellement Versailles et point Paris... (*C'est vrai!*), qu'on me disait ici : « Mais pourquoi ne pas aller à Paris même? » Et j'ai répondu : J'ai trop de doutes (je n'ai pas dit tout ce que je savais), j'ai trop de doutes pour pouvoir en conscience, voilà mes propres expressions, pour pouvoir en conscience vous conseiller de venir à Paris.

J'avais traversé Paris pour aller signer cette paix douloureuse qui a été le plus grand de mes chagrins, j'avais vu Paris; j'étais arrivé ici avec la conviction profonde qu'il nous faudrait une lutte terrible pour écraser cette démagogie qui a été bientôt sanguinaire et incendiaire, qui s'était emparée de la capitale et ne voulait pas l'abandonner. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Je vous ai dit : Venez prendre une position militaire. On avait songé à Fontainebleau; nous y avions songé nous-mêmes un moment; mais la position militaire était Versailles, les résultats l'ont prouvé, et c'était cela que je vous conseillais.

Que vous ai-je dit dans ce moment où, en quelque sorte, toutes les conditions de la situation ont été précisées avec la dernière rigueur? Je vous ai dit ceci : « Vous m'avez appelé Président du conseil, Chef du pouvoir exécutif de la République française; dans tous les actes du gouvernement, le mot de République française se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, c'était le grand but que nous nous proposions alors, cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme de la République et à son profit. »

Et j'ajoutai : « Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici, si nous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont suffi, si, dans la route, votre confiance ne s'est pas détournée, nous viendrons le plus tôt que nous pourrons, bien heu-

reux, bien fiers d'avoir pu contribuer à cette noble tâche, nous viendrons vous dire : Le pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine; nous vous le rendons un peu ranimé; c'est le moment de lui donner sa forme définitive; et, je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions qui auront été réservées n'aura été résolue, aucune solution n'aura été altérée par une infidélité de notre part. » (*Très bien! sur divers bancs.*)

Quel était, Messieurs, le sens de ces paroles? Elles signifiaient que, Président de la République, je n'aurais pas clandestinement travaillé à changer la forme du gouvernement; elles signifiaient qu'à votre égard je n'aurais pas clandestinement favorisé l'avènement... Pardonnez-moi, Messieurs, ici je ne dirai pas un mot qui blesse les personnes augustes qui vous sont chères, je n'emploierai pas le mot de prétendants; mais enfin l'opinion publique désigne certains représentants de l'autorité monarchique, et les vœux se dirigent sur ceux-ci, sur ceux-là, sur plusieurs en un mot. Eh bien, il était entendu, non seulement que je resterais fidèle au gouvernement dont j'étais le fonctionnaire, mais que je n'aurais clandestinement favorisé aucune prétention d'aucun genre, et que, lorsque j'aurais à vous rendre mes comptes comme je vous les rends ici, je pourrais vous dire : Toutes les questions sont réservées, vous êtes libres de vos choix. Quand l'Assemblée ici consultée, ou quand le pays

décidera la grande question de la forme du gouvernement, et de la personne qui, si la forme est monarchique, devra porter la couronne, rien ne sera compromis, tout aura été ajourné. J'ai promis que je conserverais la liberté du pays. Elle est entière. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements au centre.*)

Elle est entière d'un côté comme de l'autre. Ce n'est qu'une question, une seule, une question de majorité. La majorité est la vraie souveraineté : majorité ici, majorité dans le pays, elle est maîtresse de ses destinées. Et, après deux ans de gestion sincère et loyale, personne ne peut me dire que j'aie altéré à aucun degré la liberté du pays.

Donc le pacte de Bordeaux signifiait pour ceux-ci (*montrant la gauche*) la sûreté du présent; pour vous autres (*montrant la droite*), la liberté de l'avenir... (*Très bien! au centre*); pour moi, la fidélité à mon devoir, c'est-à-dire que je gouvernerais comme un chef loyal d'une République. (*Très bien! à gauche.*)

Permettez-moi, Messieurs, non pas pour me louer, mais, pour être juste envers vous-mêmes, juste envers le pays, et surtout pour effacer un peu ces portraits si sinistres, si tristes, que nous faisons de nous-mêmes et que nous envoyons à l'étranger, qui n'est que trop porté à y croire... (*C'est vrai! à gauche*), permettez-moi de vous faire en peu de mots le compte de ces deux années, le compte de ces résultats; car enfin, s'il n'y avait pas de résultats,

ce n'est pas nous seulement qui serions coupables, ce serait aussi vous, ce serait le pays.

Eh bien, on fait de nous des portraits trop noirs. Permettez-moi, en quelques mots, de vous dire la vérité, que personne ne pourra contester.

Reportez-vous à deux ans d'ici. Quel était l'état du pays? Il était envahi jusqu'à la Loire, 300,000 Allemands assiégeaient Paris et l'affamaient. Une armée de 100,000 hommes, l'armée de Poméranie, marchait contre l'armée de l'Est qu'on avait dirigée sur Besançon; deux colonnes, de 150,000 hommes chacune, se préparaient à passer la Loire, l'avaient même passée sur quelques points : l'une pour menacer Lyon, l'autre pour menacer Bordeaux.

Qu'avions-nous pour résister à cette invasion formidable? Des armées dévouées, mais toute la partie virile, toute la partie aguerrie était prisonnière. Les autres armées, qu'on avait levées à la hâte, étaient obligées, dans le Nord, de se réfugier dans les places; sur la Loire, de se réfugier dans les profondeurs de la Bretagne. L'armée de l'Est était rejetée vers la Suisse.

Voilà quelle était la situation militaire.

Administrativement, point d'autorité; financièrement, tous les impôts de la moitié de la France dans les mains de l'ennemi envahisseur. Dans la partie non envahie, rien n'arrivait au Trésor; tout allait dans les chefs-lieux pour suffire à des dépenses, non point entachées d'improbité, mais désordonnées, aussi mal

exécutées que mal conçues. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

Et nous vivions de quoi? De quelques emprunts que nous faisions à la Banque, et que, dans son dévouement à l'État, elle ne nous refusait pas. Nous vivions des prêts de 10 ou 15 millions qu'elle nous faisait. Nous avions ensuite une insurrection formidable à vaincre, et nous n'avions dans Paris que 18,000 hommes, ébranlés par le spectacle auquel ils assistaient. Enfin qu'avions-nous pour faire la paix? La défaite! Et savez-vous combien de jours nous avions pour la faire? Deux jours!

Je suis parti de Bordeaux le dimanche, je suis arrivé le lundi à Paris, je suis arrivé le mardi à Versailles. Eh bien, l'armistice expirait le jeudi, et l'on m'a demandé de faire, de signer la paix dans l'intervalle de deux jours! Alors, m'armant du désespoir de la France, j'ai dit : Non! je ne puis me laisser enfermer dans ce cercle de Popilius!

On m'a accordé quatre jours pour signer la paix, avec mon généreux ami, M. Jules Favre (*Rumeurs à droite. — Applaudissements répétés à gauche*), qui ne m'a pas abandonné dans ce moment. Oui, croyez-le bien, Messieurs, je me regarderais comme indigne de moi-même si j'oubliais celui qui, dans ce moment... (*L'orateur, en proie à une vive émotion, s'arrête quelques instants. — Profond silence*), celui qui, en ce moment, a voulu associer sa signature à la mienne. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*)

Nous l'avons signée, cette paix. Paris est resté encore entre les mains de l'étranger. Mais nous avons eu la consolation de faire évacuer tout le pays, de Paris à la Loire. Cependant nous avons eu la douleur de voir Paris plusieurs mois encore dans les mains de l'ennemi victorieux. Enfin nous avons, par des négociations répétées, continues, obstinées, obtenu la libération de Paris, puis celle des départements de l'Est, et, tandis que nous avions trouvé quarante départements occupés, il n'y en a plus que quatre aujourd'hui, et je dirai que, dans un temps qui n'est pas éloigné de nous, mais qui se rapprochera plus ou moins suivant que nous montrerons plus de sagesse ici, ces quatre départements seront bientôt délivrés. (*Bravos et applaudissements.*)

L'insurrection a été vaincue; il m'en a cruellement coûté... J'aurais voulu que tout le sang qui a été versé de part et d'autre, dans ces grandes circonstances, eût été versé contre l'ennemi qui nous envahissait. (*Vive approbation.*)

Il y a deux patries : la première, c'est le sol. Il y a ensuite l'ordre moral et public, les grandes vérités sociales et politiques, qui sont la seconde patrie, laquelle n'est pas moins importante que l'autre. (*Nouvelles approbations et applaudissements.*)

Cette seconde patrie, n'ayant pas pu sauver et défendre la première, nous l'avons défendue avec un dévouement sans bornes, dévouement d'autant plus

méritoire, permettez-moi de le dire, qu'il était accompagné de grandes douleurs.

L'insurrection a été vaincue; elle a essuyé une défaite que la démagogie n'a pas souvent essuyée, car heureusement de telles catastrophes sont rares dans l'histoire, mais cette défaite a porté ses fruits, et, je l'affirme, aujourd'hui l'ordre est tellement établi qu'il n'entre plus, dans les esprits, même les plus anarchiques, la pensée d'y porter la moindre atteinte. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Quant aux finances, avec la paix, avec l'ordre, avec de la suite dans les desseins du gouvernement, suite qui a été aussi votre œuvre, car vous avez sans cesse confirmé le gouvernement dans la voie où il s'avançait, avec l'ordre et de la suite dans les idées, la confiance est venue; elle est venue non seulement en France, mais dans toute l'Europe, et nous avons pu, grâce à votre courage, et permettez-moi d'ajouter aussi grâce au nôtre, après avoir établi des impôts qui seraient écrasants si le pays n'avait pas montré tant de vertu civique à les supporter sans murmures... (*Très bien! Très bien!*), après avoir établi ces impôts qui tous les jours fructifient et marchent vers le pair, nous avons pu conquérir la confiance, non pas seulement des capitaux français, mais je dirai du capital universel, car il a concouru tout entier aux emprunts que nous avons faits. (*Oui! Oui! — C'est vrai! — Très bien!*) Et c'est un juge celui-là qui peut défier et la calomnie et l'ingratitude! (*Vives et nouvelles marques d'approbation.*)

Nous avons pu payer avec une rapidité inespérée, nous avons pu acquitter les lourdes charges que notre défaite nous avait condamnés à subir; et, pièce à pièce, rachetant le territoire, nous sommes déjà en vue du moment où il sera racheté tout entier. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à l'industrie, à très peu d'exceptions près, et qui tiennent à des circonstances particulières que la discussion des traités de commerce nous permettra de vous exposer, à quelques exceptions près, dis-je, l'activité est aussi grande, j'ose dire plus grande qu'elle n'a jamais été; et, pour vous en convaincre, vous n'aurez qu'à lire le rapport de la Banque de France qui va être mis sous les yeux du public, et vous verrez que jamais la France n'a fait plus d'affaires qu'aujourd'hui.

Et, quand je dis tout cela, ce n'est pas pour solliciter des louanges; c'est pour montrer à tout le monde, oui, à tout le monde, à vous, qui êtes les collaborateurs de cette œuvre, pour montrer les progrès qui ont été accomplis en deux années.

Il ne faut pas, Messieurs, nous vanter nous-mêmes ridiculement; mais il ne faut pas non plus nous dénigrer par de méchants motifs. Non! ne nous exaltons pas, ne nous dénigrons pas, montrons-nous tels que nous sommes, à vous, à nous, au pays, à l'Europe. (*C'est cela! — Très bien! Très bien!*)

Il y a aujourd'hui dans le monde entier un grand progrès de bon sens. On éprouve un sentiment de

dérision pour les gouvernements ou les pays qui se vantent outre mesure, et un sentiment de pitié méprisante pour ceux qui se dénigrent eux-mêmes. (*Nouvelles marques d'assentiment.*)

Pourquoi suis-je entré dans ces détails? Pour vous prouver une chose : c'est que ce gouvernement, auquel, par respect de la conscience d'une partie des citoyens du pays, on ne demandait pas de se donner un titre définitif, ce gouvernement, qu'on ne veut pas appeler définitif, auquel on reproche d'être provisoire alors qu'on n'a pas voulu qu'il portât un autre titre que celui-là, ce gouvernement a cependant accompli, non pas encore, malheureusement, en entier, mais en grande partie au moins, la tâche dont il s'était chargé, et qu'il avait promis de réaliser par tous ses efforts.

Eh bien, si je voulais m'en rapporter au texte de ce qu'on nomme le pacte de Bordeaux, et qu'on me rappelle sans cesse, ce qui n'est pas pour moi un souvenir pénible, car ce pacte de Bordeaux, je vous l'ai proposé, mais je l'ai fait avec vous tous, vous l'avez fait au même moment que moi, nous pouvons l'avouer, ce pacte a réalisé en grande partie les espérances qu'il donnait. Mais, si je voulais le prendre au pied de la lettre, et si je vous rappelais ces paroles : « Ce pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine, nous vous le rendons un peu ranimé. C'est le moment de lui donner sa forme définitive ; et, je vous en donne ma parole, la liberté

de tous aura été sauvegardée. » Nous pourrions, sans nous rendre coupables d'infidélité, nous pourrions vous rappeler que le moment est arrivé; car je n'ai pas dit : Quand nous vous rendrons « ranimé » ce blessé, image qu'on a bien voulu adopter et répéter souvent. J'ai dit, il y a deux ans : Quand nous vous le rendrons « un peu ranimé. » Assurément, il n'y a pas grand orgueil à dire qu'il est un peu plus qu'un peu ranimé. (*Sourires approbatifs.*) Nous aurions donc pu venir vous dire : « C'est le moment de constituer d'une manière définitive! » Et nous aurions été dans le texte même de ce pacte si souvent cité.

Nous ne l'avons pas fait. Nous nous sommes bornés, dans ce Message tant discuté, tant calomnié, et qui, je crois, reste vrai, nous nous sommes bornés à vous dire : Tout le monde croit que l'Assemblée ne doit pas se séparer sans laisser quelques institutions qui, sans engager l'avenir (nous restons dans le pacte de Bordeaux), donnent au pays les moyens de continuer à vivre, à exister, à se gouverner, comme il l'a fait depuis deux ans. Eh bien, non! nous ne sommes pas venus vous dire : Il faut constituer définitivement. Nous aurions pu vous le dire, et nous vous avons dit seulement... Je ne répéterai pas les paroles que M. le garde des sceaux a citées avec tant d'à-propos et de fermeté de langage... Nous vous avons dit seulement : Si vous croyez que le moment est venu de songer à cette grande question, vous nous le déclarerez, et, si vous désirez avoir notre opinion,

nous vous la ferons connaître loyalement et résolument.

Voilà, Messieurs, tout le secret du Message.

Pourquoi avons-nous pris ces formes si mesurées? D'abord par deux raisons.

Comme Président de la République, je me crois le devoir de la conseiller dans son intérêt le plus évident, et je regarderais comme une grande imprudence pour elle (ici je donne à ses amis le conseil d'un serviteur sincère), comme une grande imprudence de vouloir proclamer la République comme gouvernement définitif aujourd'hui, car ce n'est pas de titres qu'il faut se parer, ce ne sont pas des déclarations qu'il faut faire, ce sont de bonnes choses qu'il faut accomplir. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien!*) Et envers vous, Messieurs (*L'orateur se tourne vers la droite*), nous nous rendrions coupables d'une grande faute : il ne faut pas mettre à la gêne la conscience d'une partie de ses compatriotes et d'une partie très respectable. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

Permettez-moi de vous dire comment et pourquoi la pensée nous est venue, au mois de novembre dernier, de vous présenter le Message, dont je vous citais tout à l'heure quelques phrases. C'est que tout le monde, vous tous les premiers, oui, vous tous les premiers, vous étiez pleins de cette idée (permettez-moi de la traduire dans un langage qui est devenu vulgaire en politique), vous étiez tous per-

suadés qu'il y avait quelque chose à faire. Et ce quelque chose à faire, laissez-moi vous le définir.

Pourquoi, au 11 novembre, quand nous nous sommes réunis, aviez-vous tous, tous, cette idée qu'il fallait faire quelque chose? Pourquoi aviez-vous tous cette idée dans l'esprit, pourquoi l'aviez-vous tous sur les lèvres? Le voici. C'est vous, Messieurs, vous, qui avez été en quelque sorte les auteurs de la désignation de ce moment-là. Vous vous êtes déclarés constituants, et vous avez eu raison. Dans ma conviction, c'était votre droit. J'ai assisté aux élections, je les ai bien observées, et j'ai reçu bien des témoignages qui m'ont permis d'apprécier dans quel esprit elles avaient été faites. Oui, je l'affirme, quand le pays vous a élus, et librement élus, il n'a pas fait une seule réserve de son autorité....

Sur un grand nombre de bancs à droite et aux centres. — C'est vrai! C'est vrai!

M. le Président de la République. — Il n'a cherché à recourir à aucune de ces subtilités auxquelles quelques-uns ont recours aujourd'hui; il a eu l'intention de vous donner tous les pouvoirs de le sauver, tous sans exception. Il vous a dit : Sauvez-moi!

Sur les mêmes bancs. — C'est vrai! C'est parfaitement vrai!

M. le Président de la République. — Et en même temps qu'il n'a mis aucune limite à l'étendue de vos pouvoirs, il n'en a mis aucune à leur durée.

Qui est-ce qui a fixé la durée de vos pouvoirs?

Vous ! Non pas, je le reconnais tout de suite, par une décision légale, mais par des indications de votre propre pensée qui sont incontestables.

On vous a dit, dans des manifestations que nous avons contribué à étouffer par un devoir de loyauté que nous avons rempli avec le plus grand scrupule; on vous a dit, dans ces manifestations : Vous avez fait la paix, votre tâche est finie. Vous avez répondu: Oui, nous avons fait la paix; mais la paix a besoin d'un complément indispensable, c'est l'évacuation du sol par l'étranger ; la paix ne sera faite, complètement faite, que quand le sol sera définitivement libéré. Vous avez pensé cela, vous le pensez tous encore, vous l'avez tous dit; c'est une opinion universellement répandue. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, j'abrégerai, tant que je pourrai, cet exposé trop long. (*Non! Non! Parlez!*)

La journée est solennelle et décisive pour notre pays; je tâche d'apporter la plus grande exactitude, la plus grande rigueur, dans l'exposition de mes idées; car il faut, après cette journée, qu'il ne reste aucun malentendu entre nous, et, dans cette exposition que je m'applique à faire complète, je n'apporterai d'autres ménagements que ceux qu'on doit à toutes les opinions, en tout temps, et surtout quand l'état de division où sont les esprits les rend si susceptibles.

Je ne dis pas, Messieurs, que le terme de vos travaux soit fixé à un jour précis, non; mais à un grand acte. La renaissance si grande de notre crédit,

si inespérée dans sa rapidité, a fait penser à tout le monde que cette année (à quelques mois de plus ou de moins; il est impossible de le déterminer), que cette année, ou le commencement de l'année prochaine, verrait le terme de vos travaux. (*Mouvement.*)

Est-ce donc là une pensée anarchique? Est-ce une pensée qui n'ait pas les caractères frappants, indéniables, de la sollicitude la plus conservatrice, que de s'être posé cette question? Mais l'Assemblée se retirera-t-elle sans avoir donné au pays quelques institutions qui confèrent à la République les caractères que tous, et ceux qui l'aiment et ceux qui ne l'aiment pas, que tous doivent vouloir lui conférer comme bons citoyens, comme honnêtes gens? (*Approbation à gauche. — Légères rumeurs sur divers bancs à droite et au centre droit.*)

Messieurs, je vous supplie de venir au secours de ma voix toujours faible, plus faible aujourd'hui que de coutume, de venir à son secours par votre silence. (*Parlez! Parlez!*)

N'était-ce pas un souci de conservateur que de vouloir demander ces quelques institutions à l'Assemblée devant laquelle j'ai l'honneur de parler, qui se connaît elle-même, qui a confiance en elle-même comme pouvoir conservateur? N'était-ce pas un souci de conservateur que de vouloir obtenir ces quelques institutions indispensables de votre main?

Vous avez pu en juger, car un membre qui siège de ce côté (*L'orateur désigne la gauche*), M. Gambetta,

est venu vous dire très franchement, trop franchement peut-être pour lui... (*Sourires sur plusieurs bancs*), non pas pour son caractère, ce n'est pas ma pensée, mais pour l'intérêt qui lui est cher, M. Gambetta est venu vous dire : « Non, il ne faut rien faire! » Pourquoi? Pour laisser faire ces institutions nécessaires par une Assemblée nouvelle de laquelle il espère plus que de vous-mêmes. (*Mouvements divers.*)

Eh bien, je ne peux pas comprendre qu'on ne considère pas d'un œil... (je cherche l'expression...) d'un œil plus satisfait cette pensée de vous faire faire à vous-mêmes ces quelques institutions indispensables. Quant à moi, ce n'est pas du mois de novembre dernier que date cette pensée.

J'ai été visité, l'été dernier, par quelques-uns de mes honorables collègues; ils sont venus me parler de la situation; ces entretiens ont rempli non seulement les journaux de la France, mais les journaux de l'Europe. Dès cette époque, comme ils m'exprimaient leurs inquiétudes à l'égard des élections futures, je leur disais, ce qui était vrai, que je ne me défiais pas autant qu'eux de ces élections.

Je disais, je l'ai toujours dit, et le répète encore, que le caractère des élections futures, comme le caractère de toutes les élections, dépendait de nous tous; que, dans toutes les circonstances, on avait pu observer que, lorsque nos discussions étaient calmes, approfondies, fructueuses, l'opinion nous revenait et nous renvoyait des candidats modérés; qu'au con-

traire, lorsque nos discussions étaient agitées et stériles, nous préparions le triomphe de candidats non modérés. (*Approbation au centre gauche.*)

Je disais, quant à moi : Je ne me défie pas des élections, mais enfin je pourrais me tromper. Quel est le remède? C'est, si vous craignez l'Assemblée future.... Je crois bien qu'elle pourra ne pas partager telles de vos opinions ni telles des miennes; mais il faut nous décider, si nous voulons vivre dans un pays libre, à supporter des opinions qui ne sont pas les nôtres, à tâcher de les vaincre par la persuasion et la fermeté dans les idées... C'est, si vous craignez l'Assemblée future, d'user d'un moyen pratiqué dans tous les pays libres; c'est à une Chambre peut-être trop vive d'en opposer une autre.

Si ce moyen était d'invention récente, on pourrait s'en défier; mais il est de tous les temps, il est de toutes les républiques, sans exception. La grande et magnifique république des États-Unis, que tout le monde pourrait accepter comme modèle et mettre en parallèle avec la royauté la mieux organisée, cette grande république des États-Unis, après avoir vécu sans seconde Chambre pendant quelques années, est revenue à la saine politique, non pas à celle des clubs, mais à celle des grands publicistes.

J'ai conclu ces entretiens en disant : Il faudra organiser un pouvoir exécutif qui ait des attributions certaines, incontestées, et qui ait, avec les deux Chambres, les deux grands corps de l'État, des relations

telles que la prudence, l'expérience, conseillent d'en établir.

Eh bien, Messieurs, lorsque le moment de vous réunir est venu, lorsque tout le monde préparait dans sa tête ces institutions futures qui, je le répète, n'étaient pas un joug pour l'avenir, qui étaient simplement une amélioration du fait incontestable, incontesté, que nous pratiquons tous les jours, c'est-à-dire l'amélioration de la République, qu'y a-t-il d'étonnant que je vous aie, non pas proposé, je ne l'ai pas fait, mais que j'aie signalé à votre attention, que j'aie placé au nombre de vos travaux les plus urgents, la préparation de ces quelques institutions? C'était œuvre de conservateur que je faisais, et pas autre chose. (*Approbation sur plusieurs bancs.*)

Que m'a-t-on répondu?

Pardonnez-moi le mot, et je supplie ceux qui pourraient vouloir s'en faire une application de ne pas le prendre en mauvaise part, car le mot n'est pas bien méchant; on m'a répondu par une malice à mon adresse, et la voici.

Quelle est la situation? Une Assemblée unique. Elle est très honnête, sans doute; mais il faut se défier de la position; il n'y a pas une Assemblée qui soit plus exposée aux tentations du démon qu'une Assemblée unique. Quand on peut tout, si sage, si honnête, si patriote qu'on soit, on est sur une pente: la pente périlleuse de vouloir tout faire. (*Léger mouvement.*)

Et devant vous, pour unique pouvoir exécutif, un

délégué que vous pouvez tous les jours, oui, tous les jours, par le moindre signe, éloigner du pouvoir, et qui, tous les jours aussi, si sa conviction ne s'accorde pas avec la vôtre, peut vouloir se retirer. Cela est parfaitement licite de votre part. Si ce Chef du pouvoir exécutif, ce délégué, vous déplaît par ses actes ou par sa conduite, vous n'avez qu'à lui faire un signe. Il ne faut qu'un signe pour l'éloigner. Lui-même, si on lui demande, non pas une de ces choses secondaires auxquelles il faut bien savoir se soumettre, mais une chose fondamentale qu'il croit très dangereuse, il a un droit et un devoir : se retirer.

Mais est-ce là une constitution, est-ce une manière d'être pour un pays qu'une Assemblée unique et un délégué qui dépend d'elle, qui peut à peine avoir une opinion devant elle? (*Légères rumeurs à droite.*) Non, Messieurs, vous ne le croyez pas, et il n'était pas possible, en vous retirant, de laisser un tel état de choses.

Eh bien, qu'est-ce qu'on m'a dit? Mais non, non, ce n'est pas là la véritable question; ce n'est pas l'Assemblée unique avec un délégué dépendant qui est le mal, c'est autre chose : c'est vous qui êtes le mal; vous ne laissez aucune liberté à cette Assemblée. Quand telle ou telle partie de l'administration lui déplaît et qu'elle voudrait frapper le ministre qui répond de cette administration, vous arrivez, vous couvrez le ministre; l'Assemblée n'est plus libre, elle est placée en présence d'une crise qui suivrait votre retraite, et

toutes ces maximes parlementaires que, pendant quarante ans de votre vie, vous avez soutenues, que vous nous avez apprises à tous (on m'a fait cet honneur de le dire), ces doctrines parlementaires sont méconnues ; l'Assemblée n'est pas libre, vous la dominez!

De manière que le mal de la situation, c'est moi. (*Sourires.*)

Messieurs, je suis faillible, assurément; je puis avoir failli beaucoup; mais je vous assure qu'on m'a un peu étonné en m'enseignant que j'étais le mal de la situation. (*Nouveaux sourires.*)

Il y a quelque chose qui étonnera beaucoup le public, et qui, je vous assure, étonnerait l'Europe, si on le lui redisait bien sincèrement : C'est que le mal de notre situation est que le pouvoir est trop fort! Car voilà ce que cela veut dire. (*Rires approbatifs à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Messieurs, vous ne le croyez pas vous-mêmes!

Pourquoi m'avez-vous vu si souvent ici? Parce que, non seulement j'étais, par rapport à vous, dans cette situation si extraordinaire d'un délégué dépendant devant une Assemblée unique, mais parce que, dans ces moments, les plus grandes, les plus graves, les plus difficiles questions s'agitaient. Il fallait rétablir nos finances, créer 600 millions d'impôts, reconstituer l'armée, reconstituer l'administration. Il existait des idées préconçues sur les finances, sur l'armée, sur l'administration. Ainsi l'on présentait un impôt, l'impôt sur le revenu par exemple, qui, dans ces

temps-ci, devait aboutir à ce résultat : l'impôt sur les riches réparti par la démagogie. Voilà la définition de l'impôt sur le revenu. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Dans un moment où chacun, soucieux de notre force militaire, attribuait nos revers à ce que nous n'avions pas su imiter la Prusse ; ce qui devait tout simplement nous conduire à avoir des soldats de deux ans ; dans un moment où, toutes les questions administratives étant soulevées, on vous demandait de donner à toutes les grandes villes la nomination des maires ; ce qui nous aurait exposés à avoir le roi Pétion à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Nantes, à Lille... (*Mouvements divers et prolongés*), eh bien, fallait-il que dans ces moments-là, comme on l'a dit d'une manière assez pittoresque, j'aimasse mieux mon repos, que j'allasse m'enfoncer dans ce qu'on a appelé les profondeurs du palais de la pénitence... de la présidence? (*Hilarité générale.*)

Messieurs, je vous prie de croire que c'est bien involontairement que j'ai laissé échapper de ma bouche une expression qui ressemble un peu à la vérité, mais qui n'est pas la vérité. (*Nouveaux rires.*)

Voulez-vous qu'enfoncé dans les profondeurs de ce palais, je dise : Vous aimez mieux tel impôt? soit! Vous aimez mieux des soldats de deux ans? soit! Vous aimez mieux que les maires des grandes villes soient nommés par le suffrage universel? soit! A ce prix, je n'aurais pas violé ce qu'on appelle très faus-

sement, à mon avis, les règles parlementaires, mais j'aurais manqué à tous mes devoirs.

La vraie règle parlementaire, Messieurs, permettez-moi, sans remonter à une doctrine qui a été très exactement reproduite devant vous et qui consiste à bien distinguer le régime parlementaire dans la monarchie et dans la république, permettez-moi de vous dire que ce que nous avons appelé, depuis quarante ans, le système parlementaire consiste en ceci : donner, quand nous étions en présence de la royauté, plus d'influence aux assemblées qu'à la royauté elle-même. Et, quand nous nous plaignions de ce que le système parlementaire n'avait pas toute sa vigueur, c'est que nous trouvions que la royauté empiétait sur le système parlementaire et que les Chambres n'avaient pas les pouvoirs de contrôle qu'elles devaient avoir. Certainement, si notre vœu eût été accompli, la guerre n'aurait pas été déclarée, en 1870, aussi vite qu'elle l'a été. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Peut-on dire qu'aujourd'hui nous n'avons pas le système parlementaire dans toute son intégrité? Mais, avec cette Assemblée unique, très respectable, je le reconnais, à la sagesse de laquelle nous devons beaucoup, une seule Assemblée, maîtresse de tout, vous avez le parlementarisme, non pas enchaîné comme on l'a dit, mais poussé à l'excès. Quel était le correctif? Dans cet état provisoire, qui sera modifié si les conclusions de la commission sont adoptées, le remède

c'était, pardonnez-moi ce mot qui peut paraître orgueilleux, le dévouement sincère et absolu du dépositaire du pouvoir exécutif, qui avait le courage, peut-être à tort, de vous déplaire et de vous résister. (*Mouvement.*)

Le remède, ce n'était pas de m'ôter le seul moyen dont je pouvais user à votre égard : la persuasion; car il serait bien superflu de dire ici que je ne suis pas un homme à faire un coup d'État; la rougeur me monte au front quand je me défends de cette accusation, tant elle est ridicule. (*Rires approbatifs et marques d'adhésion.*) Mais, n'ayant ni le moyen, ni la volonté de faire un coup d'État, je n'avais que la persuasion. Eh bien, ce qu'il fallait, c'était ce que nous demandions : quelques institutions indispensables. Je ne crois pas qu'il fût indispensable d'ajouter plus de formalités qu'il n'y en avait à mon apparition ici. Mais, comme c'était une chose personnelle, je me suis soumis sans discuter; j'ai répété à la commission que je faisais, j'allais employer une expression un peu trop familière, que je faisais litière du désagrément qu'il pouvait y avoir pour moi dans tout cela, et que j'accepterais ce qu'on ferait. Seulement j'ai résisté lorsqu'on a mis en doute si, sur certaines questions, comme, par exemple, sur les interpellations touchant la direction générale de la politique, on me refuserait la parole; et la commission, pleine d'esprit conciliant, a fait droit à mes observations. Je me suis rendu, j'accepte parfaite-

ment les articles qui me concernent, et je supplie ceux qui voudraient, avec des intentions très aimables, venir à mon secours, de ne pas m'apporter ce secours. (*Rires d'assentiment.*)

On m'a dit qu'un des hommes les plus distingués de cette Assemblée, qui joint à un sens solide beaucoup de grâce d'exposition, l'honorable M. de Ventavon, devait venir à mon secours. D'avance, je le supplie de n'en rien faire. (*Nouveaux rires.*) Je me résigne parfaitement; et, je dois le répéter, pour n'être pas ingrat, la commission me donnant la faculté, très grande pour un simple délégué comme moi, d'arrêter pour quelque temps vos résolutions, m'a certainement dédommagé de la gêne qu'elle m'a imposée.

Donc, ne parlons pas de ce qui me concerne; je me soumets, et je me soumets parce que l'intérêt public commande l'accord, mais aussi parce que je suis dédommagé de tout ce qu'on peut me retirer.

Mais voici le grand motif de mon assentiment. Qu'avais-je désiré dans un intérêt purement conservateur? J'avais désiré qu'on fît ce que j'appelle les institutions nécessaires, qui, sans enchaîner l'avenir (on vous doit de le laisser libre), permettaient de donner à la République, car nous sommes sous un gouvernement républicain, les conditions qui font la République conservatrice. (*Interruptions à droite. — Mouvements divers.*)

Un membre à droite. — Vous faites la République!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — J'entends cette observation : « Vous faites la République ! » A cela je réponds : Apportons ici un peu de calme d'esprit, un peu de cette bonne foi qui suit le calme. Mon Dieu ! elle existe. Eh bien, apportons le calme et la bonne foi qui s'ensuit ; la République existe...

A droite. — Provisoire !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je suis Président de quoi ? De la République. (*Très bien ! Très bien ! à gauche.*)

A droite. — Provisoire ! (*Bruit prolongé.*)

A gauche. — Allons donc !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Non pas, entendons-nous bien, non pas de la République, gouvernement définitif de la France, voté par vous ou par le pays, mais du gouvernement de la République qui existe depuis deux ans avec votre assentiment, par une appellation, votée par vous, le gouvernement de la République... (*Légère rumeur à l'extrême droite. — Assentiment sur les autres bancs.*)

M. GASLONDE. — C'est le fait ! C'est la vérité ! (*Oui ! Oui !*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — J'en suis le Président sincère, loyal, et qui a déclaré qu'à toutes les époques il vous remettrait le dépôt intact...

A droite et à gauche. — Très bien ! Très bien ! — Écoutez ! Écoutez !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Et je le dis à ceux qui siègent de ce côté (*L'orateur désigne la*

gauche), j'en suis le dépositaire loyal, qui veillera sur le dépôt et ne le laissera pas plus violer contre votre intérêt que dans l'intérêt de ce côté de l'Assemblée (*L'orateur désigne la droite*).

De quoi s'agit-il aujourd'hui ? Il ne s'agit pas, je le répète, de décider des formes définitives du gouvernement; il s'agit d'améliorer un fait certain, incontestable, indéniable, car il faudrait violer vos votes pour le contester, il s'agit de rendre cette République conservatrice.

Savez-vous, Messieurs, qu'il y a dans cette Assemblée beaucoup d'hommes très sensés, très éclairés, auxquels vous ne refusez pas votre estime, qui préfèrent la monarchie à la république, et qui m'ont dit : Mais enfin le pays cependant a besoin qu'on lui donne un gouvernement. Si l'on ne peut pas faire la monarchie... Je ne vous appelle pas impuissants, Messieurs; non ! non ! ce n'est pas cela que je veux dire ; mais parlons franchement, sincèrement, en honnêtes gens que vous êtes, vous savez qu'il serait bien difficile de la faire aujourd'hui; vous le reconnaissez presque tous...

Un membre à droite. — Grâce à vous ! (*Exclamations. — Cris : A l'ordre ! A l'ordre !*)

Voix nombreuses. —Ne répondez pas ! —Continuez !

M. le Président de la République. — Eh bien, me disaient ces hommes très sensés et très éclairés, puisque pratiquement on ne peut pas faire la monarchie, qu'on fasse la république !

Et de ce côté de l'Assemblée (la gauche) qu'est-ce qu'on dit? Car, je vous en conjure, Messieurs, honorons-nous, honorons notre époque, en arrivant à la tolérance de toutes les opinions. (*Très bien! Très bien!*)

La tolérance religieuse, qui est le plus noble effort de l'esprit humain, qui est la gloire de Henri IV (il en a été le premier fondateur), c'est, à mon avis, le plus grand effort de la religion, car c'est la charité appliquée aux opinions religieuses. (*Sensation. — Très bien! Très bien! et applaudissements.*)

Oui! la tolérance religieuse, bien pratiquée et bien comprise, est une des plus nobles conquêtes de l'esprit humain, et c'est, je le répète, la conquête de Henri IV.

Mais la tolérance politique, de grâce arrivons à la tolérance politique!

M. DE GAVARDIE. — C'est ce que nous voulons. (*N'interrompez donc pas!*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — La tolérance politique, voilà ce qu'il est difficile de faire pénétrer dans les esprits les plus sincères et les plus convaincus!

La tolérance politique n'est pas l'abandon de sa foi. La foi religieuse n'emporte pas qu'il faut brûler ceux qui pensent autrement que vous; il faut les plaindre et tâcher de les persuader. Voilà la tolérance religieuse. La tolérance politique, c'est de respecter les opinions d'autrui; c'est d'admettre ce que malheureu-

sement nous admettons si peu, spectacle qui m'afflige et qui est en grande partie la cause de nos malheurs ; la tolérance politique, c'est d'accorder qu'on peut croire à une autre forme de gouvernement, la désirer, la servir, sans être ou un mauvais citoyen ou un malhonnête homme. (*Très bien ! Très bien !*)

Permettez-moi, après m'être adressé aux uns, de m'adresser aux autres. (*Écoutez ! Écoutez !*)

D'un côté, ces hommes si respectacles dont je vous parlais croyaient, avec regret, qu'on ne peut pas faire aujourd'hui la monarchie, et ils disaient : Eh bien, puisqu'on ne peut pas faire la monarchie, qu'on fasse la république !

De ce côté-ci (la gauche), certainement le vœu serait qu'on la fît définitive, et tout de suite !

Eh bien, non, voici ce que nous lui disons à ce côté ; nous lui disons : Vous avez le fait. Il y a quelque chose que je voudrais voir arriver dans notre pays, si bien fait pour cette qualité, la modestie : ne pas vouloir se déclarer gouvernement éternel... (*Très bien ! Très bien ! à gauche*), définitif ! (*Mouvements divers.*)

Croyez-vous, Messieurs, que les titres qu'on se donne soient des titres acquis définitivement ? Savez-vous ce que c'est, la plupart du temps ? Un ridicule. (*Rires approbatifs.*)

Quel est, depuis trois quarts de siècle, le gouvernement qui, à commencer par la république, ne s'est pas appelé éternel et définitif ? Tous se sont appelés définitifs. La première République s'est appelée « une,

indivisible, impérissable. » Qu'est-elle devenue? Vous le savez. Lorsque l'infortuné Louis XVI eut porté sur l'échafaud cette tête auguste et si innocente... (*Mouvement*), on a dit : « Oh! ce n'est pas la royauté qu'il nous faut! C'était une erreur de nos pères. C'est la République une, indivisible, impérissable. »

Avait-on enchaîné la France? Quand on eut versé des torrents de sang, la France dit : « Non, non, je m'étais trompée, ce n'est pas la République qu'il me fallait, c'est un maître! » Nos armes victorieuses nous en préparaient un plein de génie, aussi désastreux que glorieux, mais glorieux... (*Mouvements divers.*)

Celui-là aussi, on le déclara éternel. On ne se contenta pas de l'avoir fait consul, on voulut le faire consul à vie; et puis, ce n'était pas assez, on le fit empereur héréditaire; ce n'était pas assez encore, on voulut lui donner des enfants qu'il n'avait pas... (*Hilarité générale et prolongée.*)

M. le baron Eschasseriaux. — Il en a eu!

M. le Président de la République. — J'étais élevé alors dans les lycées impériaux, et, à toutes les distributions de prix, nous avons fait des vers latins pour le héros qui nous gouvernait; moi aussi, j'en ai fait. (*Rires.*) Ce héros devait être éternel, et l'on pouvait être tenté de le croire. L'un des plus grands esprits de notre siècle, M. Royer-Collard, m'a dit, et il l'a répété à beaucoup d'autres, avec ce noble orgueil du génie (je ne crois pas que le mot soit mal

placé appliqué à un tel homme), il m'a dit : « Tout le monde l'a cru éternel ; il n'y a que deux hommes en Europe qui en aient douté : lui et moi ! » (*Mouvement prolongé.*)

Il est allé de Cadix à Moscou, et la France a dit : « Ah ! je m'étais trompée ; ce n'était pas un maître, même un maître de génie, qu'il me fallait ; il me fallait la vieille famille de nos rois. » Et l'on s'est précipité aux pieds de cette famille ; et, elle aussi, on l'a crue durable. Elle a cru qu'elle avait fermé l'ère des révolutions. On a pu le croire ; j'étais jeune alors ; nous l'avons tous cru. (*Rumeurs diverses.*)

Quinze ans se sont écoulés... (*Bruit.*)

Messieurs, je n'altère l'histoire pour personne ; elle s'est passée sous nos yeux, vous l'avez vue ;... et la France encore s'est dit : « Je m'étais trompée ; oui, nous avions raison de chercher un abri auprès du tronc de la vieille royauté ; seulement nous nous étions trompés de branche ! » (*Interruptions et rires.*)

M. de Gavardie. — Il y en a qui ont cherché à les casser, les branches. (*Exclamations et rires bruyants. — N'interrompez pas ! — Laissez parler !*)

M. le Président de la République. — Messieurs, le temps s'est écoulé, et la France encore a répété ce mot qu'elle répétera à tous ceux qui auront la prétention d'être éternels autrement que par leurs œuvres, elle s'est écriée : « Je m'étais trompée ! » Elle vous dirait la même chose ; mais elle ne vous le dira pas, si, au lieu de vous donner des titres définitifs, perpé-

tuels, si... permettez-moi ce mot un peu vulgaire, mais qui rend ma pensée, au lieu de ces exaltations de vanité, vous avez de la sagesse et de la prudence dans la conduite. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Ayons ce bon sens de ne plus promettre de miracles, de ne pas nous dire éternels, de ne pas nous prétendre le premier et le meilleur des gouvernements... N'annonçons pas de miracles, faisons quelques bonnes choses. Et je supplie les hommes de ce côté (*la gauche*), qui, très sincèrement, veulent la République, de la recommander par ses œuvres et non par de vains titres que le temps emporte. (*Très bien! Très bien! sur divers bancs.*)

Quand j'entends un gouvernement dire : « Je suis définitif et perpétuel! » je souris et je réponds : Vous serez à peine durable! Quand on a assez peu de bon sens pour croire qu'on se perpétue avec des déclarations, on fait trembler pour un très prochain avenir ceux qui ont plus de clairvoyance.

Non, ne proclamons pas la République, par bon sens, par sagesse, et par un autre motif encore, par respect pour la conscience d'une partie de nos concitoyens. (*Très bien! au centre.*) Il ne faut mettre à la gêne la conscience de personne. Un gouvernement s'élève à une hauteur morale très grande quand il sait respecter la conscience de tous les citoyens du pays où il existe. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Messieurs, on pourrait être tenté de dire : Puisque

la République est aujourd'hui inévitable, proclamons-la!

Eh bien, non, par respect pour vous; ce serait une faute. Je le disais tout à l'heure, il faut respecter la conscience religieuse; j'ajoute : il faut respecter la conscience politique; il faut qu'aucune conscience ne soit mal à son aise sous un gouvernement libre. (*Rumeurs diverses.*) A ce titre, j'ai toujours blâmé le serment et j'ai considéré le serment.... Messieurs, ne méconnaissez pas que vous appartenez à une opinion qui a exigé le serment; c'était la coutume du temps; on a eu la sagesse aujourd'hui d'y renoncer. En imposant le serment, on opprime les consciences; on les tourmente, on ne les domine pas.

Je me rappelle encore ce noble, généreux et éloquent Berryer, qui savait aimer ceux qui ne partageaient pas ses opinions, et qui, en retour, en était aimé... (*C'est vrai! — Très bien!*); je le vois encore, lui qui était une des créatures les plus honnêtes que j'aie connues, je le vois encore sous le poids du serment, et, permettez-moi de le dire, traité avec une extrême rigueur parce qu'il avait cédé à sa foi.... imprudemment, il est vrai, mais enfin c'était sa foi, et il est mort dans cette foi-là!

Messieurs, respectons la conscience de tout le monde. Il vous en coûterait de proclamer la République; nous ne vous le demandons pas, vous avez raison de ne pas le vouloir. Mais est-il vrai que, si le gouvernement vous respecte à ce point, vous ne lui

devez rien? Non : on ne peut pas vous demander un acte contraire à votre foi; mais est-ce que vous ne devez rien à un gouvernement, parce qu'il n'est pas conforme à votre manière de penser, parce qu'il ne vous plaît pas, parce que vous ne l'aimez pas? Vous ne l'aimez pas, mais il lui faut une armée! Vous ne l'aimez pas, c'est votre droit, mais il lui faut une marine, il lui faut des finances, il lui faut des institutions! (*Murmures à droite.*)

M. LE VICOMTE D'ABOVILLE. — Nous n'avons pas refusé de voter le budget!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Vous ne pouviez pas le lui refuser... D'ailleurs, Messieurs, ce ne sont pas ces institutions qu'il s'agit de faire aujourd'hui; il s'agit uniquement de poser ce principe : qu'en présence des incertitudes de l'avenir, vous ne vous retirerez pas sans avoir fait quelque chose pour le pays, quelle que soit la forme de gouvernement sous laquelle il vive. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Il n'y a pas ici un bon citoyen, un citoyen éclairé, qui puisse dire, avec une conscience en repos, qu'il se retirera en laissant la France livrée à tous les hasards électoraux. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Eh bien, non! ces lois, on nous a chargés de les apporter.

M. DUFAURE, *garde des sceaux.* — On nous a proposé!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — On nous a chargés, ou plutôt, si vous adoptez les termes de la

proposition de la commission, on nous chargera de les apporter, et, quand nous vous les soumettrons, vous jugerez si elles sont indispensables.

On décidera, d'un côté, si elles sont conformes aux principes de la République, et, de l'autre, si elles n'engagent la foi de personne. Mais tout le monde aura les yeux sur le pays, songera au pays, auquel nous devons tous songer. (*Très bien! Très bien!*)

Ainsi, Messieurs, telle est la situation : le pacte de Bordeaux continué... (*Applaudissements à droite. — Bruit à gauche*), le pacte de Bordeaux continué, c'est-à-dire pour vous (*L'orateur désigne la droite*) l'avenir libre; pour ce côté de l'Assemblée (*L'orateur désigne la gauche*), la République loyalement pratiquée, à très bonne intention, de la part du gouvernement, avec une fidélité rigoureuse à sa parole, avec le devoir bien compris, bien senti, de maintenir le dépôt tel qu'on nous l'a donné, c'est-à-dire, quand le pays nous appellera à lui rendre des comptes, de lui donner une République la mieux organisée possible...

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Ce n'est pas là ce que vous nous avez promis à Bordeaux. (*Bruit.*) Vous ne tenez pas le serment que vous avez prêté!

A gauche. — Laissez parler! — N'interrompez pas!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — La mieux organisée possible; et, si elle est sagement organisée, quel que soit son avenir, ce sera au profit de tous, au profit de ceux qui souhaitent, espèrent, désirent autre chose, mais qui ne veulent pas qu'en attendant le

pays tombe dans la confusion. (*Très bien! Très bien!*) Et cependant ils ont le champ libre pour rendre définitif, par leur sagesse, leur prudence, leur bon sens, le gouvernement dont ils ont l'existence de fait. (*Marques d'approbation au centre.*)

Voilà, Messieurs, la seule politique que je comprenne. Dans l'état de division où nous sommes, je défie qu'on nous en propose une autre (*Rumeurs à droite*) sans violenter les consciences ou d'un côté ou de l'autre. Le pacte de Bordeaux loyalement entendu ne contenait rien de plus, rien de moins.

Et maintenant soyez sûrs que, si vous terminez ce débat, comme je l'espère, comme je le souhaite, par un vote digne de votre sagesse, digne de votre loyauté à tous, vous admettrez les propositions de la commission; et, si vous les admettez, ce n'est pas pour moi que je parle... (*Légères rumeurs à droite*), si vous les admettez, soyez-en sûrs, vous donnerez au pays ce dont il a un immense besoin : la confiance en vous, en lui-même. Confiant en lui-même, il travaillera mieux, plus vite, plus fructueusement. Aujourd'hui, toutes les fois qu'une goutte de sueur tombe de son front sur le champ qu'il laboure, il se dit avec raison, avec sincérité, avec patriotisme : « Je hâte la libération de la patrie! » (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, donnons-lui, pendant qu'il travaille avec tant de dévouement, donnons-lui la seule chose qui dépende de nous, la seule qui lui manque : cette confiance en lui, en vous, en nous tous!

(*Bravos et applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs. — La clôture! La clôture!*)

Un grand mouvement se produit dans l'Assemblée. La plupart des membres se lèvent et s'apprêtent à quitter leur place. M. le président prévient l'interruption de la séance par ses rappels au calme et au silence.

Après ce discours, le préambule du projet de loi fut adopté par 470 voix contre 197.

CCLXXIX

DISCOURS

SUR

LA POLITIQUE INTÉRIEURE DU GOUVERNEMENT

(RÉPONSE AU DUC DE BROGLIE)

PRONONCÉ LE 24 MAI 1873

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée avait suspendu ses travaux du 7 avril au 18 mai et, durant cet intervalle, de graves accidents politiques avaient eu lieu. Trois candidats professant les opinions républicaines les plus avancées avaient été élus députés : M. Barodet, maire de Lyon, à Paris contre M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères ; M. Ranc à Lyon, M. Lockroy à Marseille, et l'élection du premier avait été considérée comme une protestation de la ville de Paris contre la loi relative à la municipalité lyonnaise, récemment votée sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. de Goulard. D'autre part, le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, dans un discours prononcé devant l'Assemblée générale des délégués des sociétés savantes, se félicitant de ce que le territoire allait être bientôt libéré, en avait reporté à un seul homme l'honneur et le mérite ; et, interpellé à ce sujet dans le sein de la commission de permanence, M. de Goulard avait répondu que le gouvernement ne se reconnaissait pas responsable des paroles prononcées par un de ses membres dans une réunion scientifique. Cette réponse du ministre

de l'intérieur avait accentué dans le sein du cabinet des dissentiments qui s'y étaient déjà fait jour, et, pour y ramener une cohésion indispensable à la veille de la reprise des travaux parlementaires, M. Thiers avait cru devoir se priver du concours de M. de Goulard que ses tendances rattachaient à la droite, et de M. Jules Simon qui appartenait à la gauche républicaine, en les remplaçant par MM. Casimir Perier et Waddington, membres du centre gauche de l'Assemblée. Cette modification ministérielle avait vivement ému les diverses fractions de la droite, qui non seulement auraient voulu le maintien de M. de Goulard à l'intérieur, mais encore le remplacement de M. Jules Simon par un ministre pris dans leur sein. Aussi, le jour même de la rentrée de l'Assemblée, M. le duc de Broglie déposa-t-il sur le bureau du président, en son nom et au nom de trois cent vingt de ses collègues, une demande d'interpellation ainsi conçue : « Les soussignés, convaincus que la gravité de la situation exige à la tête des affaires un cabinet dont la fermeté rassure le pays, demandent à interpeller le ministère sur les dernières modifications qui viennent de s'opérer dans son sein et sur la nécessité de faire prévaloir dans le gouvernement une politique résolument conservatrice. »

Le même jour, M. Dufaure ayant annoncé le dépôt d'un projet de loi sur l'organisation des pouvoirs publics, l'Assemblée refusa d'entendre la lecture et de l'exposé des motifs et même des dispositifs. Enfin, le lendemain, le renouvellement trimestriel des bureaux ayant eu lieu, M. de Goulard fut élu le premier en qualité de vice-président à une majorité considérable. Les dispositions de l'Assemblée s'annonçaient donc aussi malveillantes que possible pour le gouvernement, lorsque, le vendredi 23 mai, M. le duc de Broglie monta à la tribune pour y développer son interpellation. Les élections, dit-il, qui venaient d'avoir lieu à Paris, à Lyon, à Marseille, devaient faire craindre l'arrivée prochaine

à la tête des affaires du parti radical, dont le programme n'était pas tant une réforme politique qu'une réforme sociale. Sans aucun doute, le gouvernement n'était pas sympathique à ce parti. Mais, partagé entre deux tendances, l'une décidée à combattre l'élément révolutionnaire par tous les moyens que la loi mettait à sa disposition ; l'autre, au contraire, croyant qu'il était préférable d'user de ménagements et de ne recourir aux moyens de répression que lorsqu'il y aurait désordre matériel, c'était ce dernier système qui avait prévalu par le départ du ministre qui représentait surtout, dans le sein du conseil, les doctrines et les intérêts de la majorité conservatrice de l'Assemblée. On ne pouvait se dissimuler que la constitution nouvelle du cabinet était un pas de plus fait dans la voie des concessions au parti radical, et ces concessions, dont les conséquences ne pouvaient être que déplorables, il était urgent de les arrêter. Un gouvernement, en effet, n'avait pas rempli tout son devoir quand il avait assuré l'ordre matériel. Il fallait aussi sauvegarder l'ordre moral par une attitude résolue, par des instructions énergiques données aux agents de l'autorité, et la majorité conservatrice ne pouvait accorder sa confiance et son concours au gouvernement qu'autant qu'elle obtiendrait de lui, à cet égard, des garanties et une certitude absolues.

M. Dufaure, prenant la parole après M. de Broglie, répondit que les sentiments du gouvernement au sujet du parti radical étaient bien connus et qu'il en avait donné des gages incontestables par l'énergie avec laquelle il avait combattu la Commune, par les mesures qu'il avait provoquées contre l'Internationale, par celles qu'il avait proposées au sujet du jury, par les modifications qui, sur son initiative, avaient été introduites récemment dans le régime de la municipalité lyonnaise. La sortie de M. de Goulard du cabinet était chose parfaitement regrettable, mais il n'appartenait pas à un membre du cabinet de dire les motifs de

cette résolution, et, si le duc de Broglie tenait à les connaître, c'était à M. de Goulard lui-même qu'il devait les demander. Quant au nouveau ministère dont le duc de Broglie critiquait la composition, il avait été constitué dans cette pensée commune à tous ses membres qu'il était urgent de reconnaître et d'établir d'une façon définitive le régime républicain. Les événements survenus depuis deux mois, ajouta M. Dufaure, avaient absolument modifié, à cet égard, ses opinions et celles du Chef de l'État. Le maintien de la trêve n'était plus possible. Pour lutter contre le péril signalé par le duc de Broglie, il fallait un gouvernement définitif, et c'était dans cet esprit qu'avaient été rédigés les projets de loi présentés à l'Assemblée dans une de ses récentes séances.

Dès que M. Dufaure fut descendu de la tribune, M. Waddington y monta pour remettre au président de l'Assemblée un message de M. Thiers demandant à être entendu conformément à la loi de 1873, et l'Assemblée décida qu'il le serait le lendemain dans une séance du matin. Dès que cette séance fut ouverte, M. Thiers prononça le discours suivant, justification aussi noble que précise des actes accomplis et des résultats obtenus depuis deux années.

Messieurs,

L'Assemblée qui me fait l'honneur de m'écouter ne sera certainement pas étonnée de me voir à la tribune en ce moment. Si quelqu'un doit des explications à l'Assemblée et au pays sur cette politique, tant dénigrée hier, c'est moi assurément. Si je ne suis pas le

seul responsable, et je me hâte de dire que je ne suis pas le seul, car refuser à mes collègues, qui se sont dévoués à la même mission que moi, une part de responsabilité, ce serait leur refuser l'influence qui leur est due et la participation qu'ils ont toujours loyalement apportée aux affaires, si, dis-je, je ne suis pas le seul responsable, parce que je n'ai pas été le seul influent, je suis le principal, et, s'il y a un coupable, je le dis devant l'Assemblée et devant le pays, c'est moi! (*Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche.*)

Et je ne crains pas de porter cette responsabilité devant vous, devant le pays qui nous écoute, devant l'Europe qui nous écoute aussi, et qui attache à nos affaires l'intérêt que l'on doit attacher à l'ordre général. Je suis donc le grand coupable; je viens le déclarer et m'expliquer ici avec la fierté d'une conscience honnête et la franchise d'un citoyen dévoué. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

M. de Lorgeril prononce quelques paroles qui se perdent au milieu du bruit.

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre, Messieurs! J'invite les membres qui sont debout à s'asseoir, et je rappelle à l'Assemblée que le Président de la République a seul le droit de prendre la parole dans cette séance, et que, par conséquent, toute interruption serait, non seulement une infraction à l'ordre, mais une illégalité. (*Oui! Oui! Très bien! Très bien!*)

M. le Président de la République. — Permettez-moi,

Messieurs, en passant, cette réflexion. J'avais raison, il y a quelques mois, lorsque, devant la commission des Trente, je discutais vivement pour que le Président de la République pût non seulement prendre la parole sur les lois, mais sur les interpellations ; car toute la politique de l'État peut être comprise dans une interpellation. Oui, j'avais raison, au moins ce jour-là. J'aurais voulu être écouté davantage quand je désirais abréger les délais dont vous aurez à souffrir peut-être dans cette discussion, si elle se prolonge.

Je suis donc, par la loi, et, comme je l'ai dit hier, par la raison, obligé de m'expliquer, moi surtout, devant vous. J'ai cru, et je ne me suis pas trompé, que, dans cette occasion solennelle, l'attaque se dirigerait spécialement contre moi. Cela devait être ; je ne m'en plains pas, c'est à moi qu'elle devait s'adresser. C'est ainsi que je la prends, franchement, loyalement, sans détours.

Et certes, bien que, dans mon opinion, il eût été à la fois plus sage et plus patriotique d'attendre cinq semaines, car dans cinq semaines l'étranger aura quitté notre sol... (*Mouvement*), je n'ai pas hésité un moment à accepter, au jour même que fixeraient mes adversaires, cette grande discussion ; je n'ai pas voulu l'éloigner d'un moment.

Seulement il m'en coûterait, je dois le dire, en l'abordant si nettement, qu'on me fît une position qui n'est pas la mienne. On a vu quelquefois des ministres s'attacher à conserver le pouvoir, le disputer jusqu'au

dernier moment. Je ne les blâme pas : l'ambition est permise dans un État libre, elle est quelquefois commandée par le devoir, et des hommes qui représentent une opinion et une cause font bien de lui conserver l'avantage du pouvoir le plus longtemps qu'ils peuvent. Je ne blâme donc pas les ministres qui, dans le passé, ont pu s'attacher au pouvoir et s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais telle n'est pas ma position : je ne suis pas un ministre dans des circonstances ordinaires, qui ait désiré le pouvoir, qui l'ait recherché, qui s'efforce d'en prolonger la possession ; non, je ne suis pas cela.

J'ai été appelé au pouvoir dans une des circonstances les plus graves de notre histoire ; peut-être la plus grave, car je ne sais pas une situation comparable à celle de la France en 1871. Celle de 1815, celle des temps passés quand les Anglais occupaient la moitié de notre territoire, n'était peut-être pas aussi grave que celle que j'ai vue il y a deux ans et demi. Dans ces circonstances, vous le savez bien, je n'ai pas cherché le pouvoir, je ne l'ai pas désiré ; j'en étais épouvanté. Vous n'avez pas délibéré en me le donnant, je n'ai pas délibéré en l'acceptant. Vous et moi nous étions sous le poids de la nécessité. Pour moi, j'ose le dire sans crainte d'être démenti (et je suis sûr que, si je suis démenti quelque part, ce ne sera pas dans le pays), pour moi, j'ose le dire, lorsque j'ai accepté le pouvoir que vous m'avez offert, cela a été, de ma part, un acte de dévouement. (*Applaudissements à gauche.*)

Pendant que j'ai occupé ce pouvoir, je puis le dire encore, personne ne me démentira, je l'ai exercé abreuvé d'amertumes.

Plusieurs voix. — C'est vrai!

M. le Président de la République. — Je le conserve encore aujourd'hui pour cette discussion; mais, quand votre verdict sera rendu, sachez-le bien, il ne faut pas le dissimuler, ce n'est pas à ces loyaux ministres que j'ai appelés à concourir avec moi aux affaires, c'est à moi, à moi seul, que ce verdict se sera adressé; c'est pour moi que je le prendrai. Il faut de la sincérité ici; et vous savez maintenant, Messieurs, quel sera le résultat de la décision que vous allez prendre. (*Applaudissements à gauche.*)

Toute équivoque sur le résultat du vote que vous aurez à émettre ayant disparu, le grand coupable étant ici devant vous, personne ne doutant plus que votre verdict s'adressera à lui seul, vous me permettrez, Messieurs, de m'expliquer avec une entière franchise. (*Écoutez! Écoutez!*)

Je ne veux blesser personne ici, je ne veux surtout blesser aucune opinion; je les respecte toutes, surtou celles que je ne partage pas; personne n'a poussé plus loin que moi le respect de la conscience religieuse, et je regarde la conscience politique comme la plus respectable après la conscience religieuse. Mais, Messieurs, l'occasion est solennelle; vous allez décider des destinées du pays; il faut que vous me permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le

monde, avec la franchise que nous nous devons les uns aux autres. (*Parlez! Parlez!*)

Eh bien, cette politique qu'on a dépeinte hier comme une politique à double face... on n'a pas employé l'expression, j'en conviens, mais, dans l'ensemble, le sens était plus sévère encore que les paroles par lesquelles je le résume, cette politique, dis-je, qu'on a dépeinte comme une politique à double face, qui s'adressait tantôt ici, tantôt là, qui ne donnait pas des faits, mais des paroles, nous allons voir ce qu'elle a été.

Cette politique, Messieurs, mes collègues pas plus que moi nous ne l'avons choisie ; elle nous a été imposée par la situation des choses et la nécessité, et notre mérite, si nous en avons eu un, a été de comprendre cette situation, de discerner cette nécessité et d'y obéir, d'y obéir comme les honnêtes gens, les hommes libres, obéissent aux situations, en en tenant un grand compte. Je défierais, j'ose le dire, un homme de bon sens d'avoir suivi, dans les circonstances que nous avons traversées, une autre conduite que celle qui a été la nôtre.

Messieurs, songez à la situation du pays. Quand vous nous avez remis les affaires, il était envahi au nord par l'étranger, au midi par la démocratie, devenue démagogie sous l'impulsion des malheurs publics. De gouvernement nulle part; point de finances, point d'armée. Était-ce là le plus grand de nos maux? J'ose dire que non. Le plus grand, c'était la division, divi-

sion immense qui n'a pas d'exemple dans l'histoire; et c'était avec un pays divisé, avec des partis antipathiques, qu'on me permette de le dire, les uns aux autres, qu'il nous a fallu dégager de cette situation une volonté unique, un gouvernement qui nous permît de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

Eh bien, Messieurs, vous nous regarderez, et vous nous jugerez, c'est votre droit; mais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes, et de voir dans quel état de division profonde et sans exemple vous vous trouvez ici. Croyez-vous donc que le gouvernement soit facile en des temps comme ceux-ci, et que, dans les apparences, il puisse toujours y avoir cette unité qui n'est pas en vous et qui n'est pas même dans le pays? C'est avec des efforts sans pareils qu'il faut essayer de dégager une unité qui rende le gouvernement possible.

Permettez-moi, Messieurs, de décrire votre état, qui est non pas tout à fait celui du pays, car la proportion des opinions qui est ici n'est pas exactement celle qui est dans le pays... (*Assentiment à gauche*) permettez-moi de vous présenter la situation telle qu'elle est, et promettez-moi de ne pas vous offenser du tableau véridique que je vais tracer devant vous.

Il y a d'abord une grande division, une très grande division, qui, à elle seule, suffirait pour troubler un pays : les uns veulent la monarchie, les autres veulent la république. Vous êtes tous dans votre droit. Il serait insensé, et je dirai arrogant, de prononcer ici un juge-

ment sur les uns et sur les autres. Lorsque la monarchie a, pendant tant de siècles, fait la gloire et la prospérité de la France, il serait étrange qu'il ne restât pas dans notre pays de fidèles représentants de cette religion politique. Je suis donc loin de les blâmer ; j'ai trop d'expérience des opinions et des hommes pour n'être point arrivé à cette impartialité qu'il faut avoir, surtout quand on gouverne.

Vous êtes donc ici (*L'orateur désigne la droite*) pour la monarchie, et vous avez raison, et vous êtes dans votre droit. Mais, si l'on est là (*L'orateur désigne la gauche*) pour la république, on a également raison et l'on est aussi dans son droit. Si, d'un côté, vous êtes, non sans motifs, effrayés de cette forme de gouvernement qu'on appelle la république, il ne faut l'être que dans la mesure de la sagesse ; il ne faut pas l'être dans la mesure de la passion qui égare. (*Très bien! à gauche.*)

Et vous devez comprendre que, d'un autre côté, on a bien le droit aussi de croire, dans l'état présent du monde, quand la démocratie, comme on l'a dit, coule à pleins bords, que la république, gouvernement naturel de la démocratie, sera, dans un temps, la dernière des formes de gouvernement dans notre pays. Je ne dis pas qu'on ait raison, je ne dis pas que vous ayez tort, je dis que chacun a le droit de penser ainsi.

Eh bien, ne sentez-vous pas (soyez justes pour nous qui sommes sous le poids de cette situation) que

toutes les fois que nous touchons à ce grand sujet, on se divise en portions presque égales? Vous l'avez vu ces jours derniers; au fond, c'était ce même sujet qui s'agitait sous les deux noms si respectables de M. de Larcy et de M. Martel, dont vous respectez les uns et les autres le caractère, dont vous aimez la personne les uns et les autres. Combien étiez-vous de voix? 304 voix contre 308, 323 contre 330.

Il est donc bien vrai qu'ici la première, la plus grande des difficultés, surgit aussitôt que vous touchez à la question essentielle.

On nous dit que c'est la question de conservation. Je ne nie pas que ce ne soit vrai à un certain degré; mais la vraie question, c'est celle qui vous divise ici en deux parts et qui divise aussi le pays, non pas en deux parts à peu près égales comme ici, mais dans des proportions plus tranchées. (*Réclamations à droite. Assentiment à gauche.*)

Sont-ce là toutes les causes de nos divisions? Hélas! celle-là est déjà bien grande, bien grave, bien profonde; mais il y en a d'autres encore! Vous connaissez notre histoire aussi bien que moi. Regardez aux siècles écoulés; voyez combien la division, la discorde, si je puis ainsi dire, s'est acharnée sur notre pays, que de malheurs elle a semés sur nous! Et ces causes de divisions, ne croyez pas que je ne les voie que d'un seul côté, il y en a de tous les côtés.

Au commencement du siècle dernier, la maison de Bourbon, qui régnait sans partage, n'était pas divi-

sée : vous savez bien que la Révolution française l'a divisée.

Ce n'est pas tout; cette terrible Révolution française, qui a fait tant de bien, tant de bien mêlé, comme il arrive dans toutes les révolutions, mêlé de tant de mal, elle nous a créé une troisième dynastie par la guerre. (*Mouvements divers.*) Ces faits, ils sont patents.

Ainsi, quand je m'adresse de ce côté (*L'orateur désigne la droite*), je trouve des conservateurs, je le reconnais; mais j'y trouve aussi les représentants de trois dynasties.

Et, si je me retourne à gauche, n'y vois-je qu'une seule république? Non. C'est vrai.

Il y a des hommes qui, comprenant très bien la destinée de la république, comprenant très bien les causes qui l'ont fait échouer, quand elle a paru dans ce pays, disent : Ce que la république doit faire, si elle veut se maintenir, c'est d'être non pas alarmante, mais rassurante. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements au centre gauche.*)

Là est la question. Le pays, on l'a dit souvent, le pays n'est pas républicain. Voici ce qu'il y a de vrai; je l'ai dit déjà, je le répète et je l'affirme : oui, dans les classes élevées, qui sont préoccupées de l'ordre, et qui ont raison, il y a des appréhensions, des répugnances; mais dans les masses, ne vous y trompez pas, la république a une immense majorité.

Quelques voix à droite. — Non!

Voix nombreuses à gauche. — Si! Si! C'est la vérité!

M. le Président de la République. — Je ne veux blesser aucune opinion, Dieu m'en garde! Quand je sollicite, non pas pour moi, mais pour le pays, une appréciation juste de la situation, croyez que je ne serais pas assez malhabile, assez mal inspiré, pour vouloir blesser aucun de vous; mais je vous dirai seulement que, si les masses pensent ce que vous pensez, les alarmes que vous exprimez tous les jours sont bien peu fondées; c'est une bien grande contradiction de vous dire si effrayés, si les masses sont à vous. (*Rires d'assentiment à gauche.*)

Permettez-moi de le dire, je ne fais pas de cette politique frivole et méchante de parti; je tâche de reconnaître la vérité partout où elle est. Oh! oui, si vous voulez dire que les masses sont mobiles et peuvent n'avoir pas toujours la même pensée, vous avez raison; mais je parle du temps présent, des nécessités présentes, et je n'hésite pas à dire et à répéter que le nombre est républicain.

Il y a dans le parti républicain des hommes assez sages pour comprendre que le sort de la république est attaché à cette condition : c'est qu'au lieu d'effrayer le pays, elle le rassurera. Et ils ont poussé, j'aurai le courage d'être juste envers tout le monde, ils ont poussé la raison jusqu'à comprendre qu'il fallait que leur république, pour ne pas effrayer, fût dans des mains d'hommes qui se recommandassent au pays par

la conduite politique et sage de leur vie. Ils ont compris cela, et je ne les en remercie pas, parce que je semblerais les remercier en quelque sorte de m'avoir soutenu au pouvoir; mais je dis qu'ils ont parfaitement compris les nécessités de la situation.

Mais, au delà, il y en a qui pensent autrement et qui, à mon avis, compromettent gravement le sort de la république. Au lieu de comprendre qu'elle doit être rassurante, que, pour être rassurante, elle doit être patiente, et qu'elle doit attendre que le temps ait prononcé entre tout le monde, ils croient qu'il n'y a de possible ou de désirable que la république avec les anciens républicains. Et à cette doctrine ils en ajoutent d'autres qui sont capables d'alarmer le pays, et de lui faire prendre en aversion une forme de gouvernement que soutiennent les instincts des masses se portant vers la république.

Il y a donc ici trois dynasties, là deux républiques. (*Mouvement.*) Chacun dit : Voyez comme moi! Gouvernez dans mon sens!

Il faut admettre que, si on le dit d'un côté, on peut le dire de l'autre.

De l'un et de l'autre, on dit également : Gouvernez avec moi, gouvernez dans mon sens, gouvernez selon mes vues!

Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation? Que de fois on m'a dit : Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons !

Je remercie ceux qui tiennent ce propos sincère-

ment, mais je les supplie de considérer (et c'est ce que les partis ne veulent jamais voir; c'est en cela que consiste leur aveuglement) qu'ils ne sont pas les seuls, qu'il y a à côté d'eux des hommes tout aussi respectables, aussi nombreux qu'eux, et qui, eux aussi, demandent qu'on gouverne dans leur sens.

Eh bien, Messieurs, ici, je trouve le principe de ma conduite, le principe de la conduite de mes honorables collègues, qui, sur la direction générale, n'ont jamais différé d'opinion avec moi. Oui, ce qu'il faut dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, je ne crains pas de le dire, c'est un gouvernement qui soit inexorable devant le désordre, impitoyable même jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli, jusqu'à ce que la paix soit rendue au pays, et qui, en même temps, quand le combat et le désordre sont finis, devienne calme, impartial, conciliant.

Ce n'est pas là un gouvernement à double face, c'est un gouvernement de gens éclairés. Et si, dans ce pays, vous faisiez un gouvernement de parti, soyez convaincus que le repos public ne durerait pas longtemps. (*Très bien! à gauche.*)

Traitez avec dédain cette politique, même avec pitié, comme on l'a fait hier; moi, je ne crains les hauteurs de personne : par ma vie, par mes actes, et peut-être par quelques qualités bien modestes d'esprit, je suis capable de supporter les dédains. Vous pouvez dédaigner cette politique, comme on peut dédaigner ceux qui n'ont pas le courage de la suivre. Il

est plus aisé de suivre un parti que de le contenir et de tâcher de lui faire entendre raison. (*Très bien! à gauche.*)

Dédaignez cette politique; moi, je plains ceux qui ne sauraient ni la comprendre ni avoir le courage de la soutenir. Il m'a fallu bien plus de force de caractère et de volonté pour tenir cette conduite que pour me donner à un parti et lui obéir aveuglément.

Et croyez-vous que cette impartialité soit du scepticisme? Non, Messieurs, je n'ai de scepticisme d'aucune sorte : ce n'est pas ma nature, ce n'est pas celle de mon esprit, ce n'est pas celle de mon caractère. Les résolutions nettes et décidées sont les seules conformes à ma nature. Je ne suis pas plus sceptique en politique que je ne le suis en philosophie. Je suis arrêté dans mes vues. Ce n'est pas que je ne croie pas à une vérité politique, ce n'est pas cela ; mais ce que je crois, je le répète, c'est qu'un gouvernement de parti serait désastreux pour mon pays.

Voilà l'inspiration de notre politique; c'est elle qui a réglé tous nos actes. Et permettez-moi (quoiqu'on veuille oublier le passé ou le traiter avec une ignorance qui est très commode), permettez-moi de vous rappeler les actes principaux de cette politique, et de vous faire voir combien il y a eu d'unité dans ma conduite personnelle et dans celle de mes honorables collègues qui se sont dévoués à la même pensée que moi.

Cette politique, elle avait une double tâche. La première était une tâche d'urgence. Dans l'état où

était le pays, il y avait une chose urgente à faire : il fallait faire la paix; il fallait réorganiser le pays, dégager le territoire.

Il y avait une seconde tâche, tâche d'avenir, tâche de prévoyance, dont le but devait être d'essayer, lorsque le provisoire serait devenu impossible, de vous diriger vers des formes de gouvernement, non pas éternelles... l'éternité n'appartient qu'à Dieu ; à l'homme appartient la durée, quand il est sage; et quand je dis : vous diriger vers des formes de gouvernement, je ne veux pas parler avec ce langage qui blesse la conscience, ou avec cette arrogance qui fait croire qu'on enchaîne l'avenir, mais avec la prudence et la sagesse d'hommes qui acceptent les situations et savent y suffire.

La tâche de prévoyance, la tâche d'avenir, celle qui commence aujourd'hui, elle était dans notre esprit : nous y pensions, elle devait venir après l'autre. Eh bien, cette politique dont je parlais tout à l'heure est celle qui nous a inspirés dans la tâche d'urgence, et qui nous inspire aujourd'hui dans ce que j'appelle l'œuvre d'avenir. Je vais dire quelques mots de l'œuvre d'urgence; vous allez voir combien la politique que j'appelle la directrice de notre conduite a eu d'influence sur ce que j'appelle la tâche d'urgence.

Quelle était la situation? Je vous le rappellerai en peu de mots, non pas pour m'attirer de la reconnaissance (je connais les hommes, ce n'est pas cela que je demande), mais de la justice... de la justice non

pas pour moi, à mon âge, je n'ai besoin que d'une mémoire honorable, et j'espère la laisser après moi. (*Oui! Oui! — Légères rumeurs à droite.*)

Non, je ne crains pas pour ma mémoire, car je n'entends pas paraître au tribunal des partis; devant eux, je fais défaut; je ne fais pas défaut devant l'histoire, et je mérite de comparaître devant elle. (*Bravos et applaudissements à gauche.*)

Je rappelle donc les faits : 400,000 Allemands occupaient le nord de la France jusqu'à la Loire; deux autres armées ennemies menaçaient, l'une Bordeaux, l'autre Lyon. Quant à nos armées, les unes, après des efforts très honorables, étaient rejetées en Suisse, les autres dans les places du Nord, les autres au delà de la Loire. De moyens de résistance, il n'y en avait pas. La passion en faisait supposer, la passion égarait : il n'y en avait pas! Je l'ai vu. Et quand, pour ma part, je me suis dit qu'il fallait faire la paix, j'avais la conviction profonde que poursuivre la guerre était un acte insensé. Nous n'avions plus d'armées; il fallait faire la paix.

Nos finances, elles consistaient en quelques secours de la Banque de France. L'impôt ne parvenait plus au Trésor, il restait dans les provinces. De crédit, nous n'avions que celui que, dans une situation pareille, on peut avoir.

Sans la Banque, qui faisait crédit à l'avenir de la France, non pas à son présent, je le dis bien haut, nous n'aurions pas pu exister.

Le désordre, l'anarchie partout. Ce n'était pas la démocratie, c'était la démagogie, arrivée au dernier degré d'exaltation, qui disposait de toutes les villes du Midi, toutes en armes, toutes coalisées, et qui disposait surtout de Paris, où se trouvait un peuple nombreux, habitué depuis quatre mois à la présence de l'ennemi, armé de 400,000 fusils que depuis nous lui avons arrachés en le désarmant, et de plusieurs centaines de bouches à feu, et de ces murailles qui avaient arrêté pendant quatre mois les Prussiens. La démagogie était le seul gouvernement du pays dans le moment. Eh bien, je le dirai, le désespoir était dans les âmes et la division parmi nous. (*Mouvement.*) Ce tableau est-il exagéré?

Rappelez-vous vos alarmes de ce moment-là, vos justes alarmes, je dirai presque notre désespoir, si notre courage, très méritoire à tous, n'avait surmonté les sentiments que nous éprouvions. Eh bien, après avoir réfléchi toute une nuit avant de vous apporter l'exposé qui a suivi le moment où vous m'aviez conféré le pouvoir exécutif, je me suis dit ceci : Si nous nous livrons tous à nos passions de partis, à nos préférences, quelque respectables qu'elles soient, ferons-nous quelque chose? Créerons-nous un pouvoir? Créerons-nous des finances? des armées? Obtiendrons-nous de l'ennemi qu'il évacue le territoire? Non! Et je vous ai tous suppliés de déposer vos préférences, non pas de les détruire dans vos âmes, on ne refait pas l'âme humaine, mais de conclure entre vous une

trêve qui nous permît de pourvoir à l'œuvre si pressante que nous avions à accomplir. Je vous l'ai dit; cela a été le pacte de Bordeaux, et vous vous rappelez peut-être l'image que j'employais alors : Lorsque ce noble blessé qu'on appelle la France aura recouvré ses forces, alors plus calmes... Hélas! j'ai mal prévu, j'espérais que nous serions plus calmes... (*Léger mouvement*) vous pourrez, vous disais-je, lui remettre son sort à lui-même et il en décidera.

Quant à moi, ajoutai-je, et c'était mon engagement personnel, vous me remettez la république, je vous rendrai la république. Et ce n'était pas un acte de loyauté envers le parti républicain, c'en était un envers vous-mêmes. Car, si j'avais favorisé clandestinement la monarchie, comme on ne pouvait pas appeler au trône trois dynasties, j'en aurais servi une et trahi deux. (*Rires approbatifs à gauche.*)

Messieurs, la situation est-elle ou n'est-elle pas changée? L'œuvre d'urgence dont nous avions assumé l'accomplissement est-elle accomplie? Je le demande à votre équité. La paix a été faite, paix douloureuse, paix cruelle. Qui le ressent plus que l'infortuné qui a été obligé de la signer? Et cependant, quand nous n'avions d'autre moyen d'action que le grand nom de la France, son passé, son avenir, que personne n'a jamais méconnu, dans un moment de désespoir, dont je m'effraye quand j'y pense, qui a produit une scène de discussion de quinze heures, j'ai arraché à la toute-puissance de nos vainqueurs la

frontière de l'Est, Belfort. Je suis encore effrayé lorsque j'y pense; car j'ai bravé un renouvellement de la guerre quand nous n'avions plus les moyens de la faire. Cette paix si douloureuse, savez-vous ce qui me console de l'avoir signée? C'est qu'enfin la frontière de l'Est a été sauvée.

Mais la paix que l'on signe en un jour, c'est la paix nominale; la paix sérieuse, c'est la libération du territoire!

Nous avons obtenu d'abord le retrait des troupes allemandes de la Loire à la Seine; c'est la seule concession qu'on nous a faite : l'ennemi est encore resté en possession d'une moitié du périmètre de Paris. Mais enfin nous avons eu une paix nominale, et nous aurons bientôt la paix définitive par l'évacuation totale.

Nous avons eu la paix nominale; mais ce n'était pas tout : il fallait établir un gouvernement, établir l'ordre. Nous n'avions point d'agents : il a fallu nommer çà et là des hommes que souvent nous connaissions à peine. Nous étions à Bordeaux, loin du centre des affaires et des renseignements; nous avons nommé des préfets, des sous-préfets, pour créer, en courant, d'urgence, un ordre quelconque. Les villes du Midi, en voyant que nous ne touchions pas à la République, n'ont pas abusé des armes qu'elles avaient entre les mains : elles ont gardé la neutralité; c'est à Paris seulement qu'il a fallu nous porter. Je ne vous ai jamais conseillé de vous y rendre, je vous ai conseillé

de vous rendre aux environs de Paris, dans la position la plus forte, celle de Versailles.

Qu'avions-nous pour vaincre le radicalisme devenu communisme? 18,000 hommes, toujours braves, mais plongés au milieu de cette population incandescente de Paris; 18,000 hommes, non pas démoralisés ou découragés, non, il ne serait pas juste de le dire, mais troublés. C'est hors de Paris que nous avons dû faire une armée. En cinq semaines nous sommes parvenus à réunir 150,000 hommes sous les murs de Paris. Tous les généraux de cette noble armée, qui ne voyaient pas en moi un ami, car je représentais un gouvernement tout autre que celui qu'ils avaient servi, sont arrivés avec une loyauté sans égale, et ils me rendaient justice en ne voyant pas en moi un homme de parti. Ils m'ont dit : Notre épée est à vous, c'est-à-dire au pays, pour le rétablissement de l'ordre. Aidé de tous ces braves gens dont j'ai pu apprécier le mérite et des 150,000 hommes que nous avions réunis, nous avons attaqué Paris.

On a parlé de négociations. Moi, complaisant du radicalisme, sujet du radicalisme, j'ai écouté ceux qui sont venus me dire : « Ne faites pas verser des torrents de sang, écoutez-nous! On peut transiger; vous entrerez dans Paris, le gouvernement y siégera, mais l'armée n'y entrera pas! » J'ai été indigné de ces paroles : L'armée n'y entrera pas! C'est alors que j'ai dit : Vous parlez de torrents de sang! mais l'armée c'est la France, elle entrera dans Paris comme le gou-

vernement, avant le gouvernement; l'armée doit être partout, elle y sera! J'ai donc bravé de cruelles extrémités. (*Mouvement.*) S'il y a un homme à qui coûte l'effusion du sang, c'est moi, j'ose le dire. J'ai bravé toutes les chances, toutes les extrémités de cette guerre affreuse. Moi, complaisant du radicalisme, du communisme, j'ai écrasé... (quand j'ose dire moi, ce sont les braves gens qui voulaient bien écouter ma voix), nous avons écrasé cette faction détestable, et nous l'avons écrasée, j'espère, pour longtemps. (*Mouvement prolongé.*)

Et alors la confiance est revenue. Quand on a vu non pas un gouvernement vacillant, un gouvernement regardant ici ou là, mais un gouvernement regardant devant lui, qui allait droit à l'avenir, qui savait ce qu'il voulait, la confiance est rentrée dans les esprits, la sécurité dans les cœurs, l'industrie a repris son activité, le crédit nous a été rendu, et nous avons pu commencer ces emprunts prodigieux pour lesquels il n'y avait pas d'expérience, parce qu'il n'y en avait pas d'exemple. Nous avons fait un premier emprunt de 2 milliards, nous avons soldé une première partie de l'indemnité; et, en présence de notre ponctualité dans une situation aussi grave, nous avons obtenu la libération de Paris. Le périmètre de Paris, où il m'était si douloureux de voir tous les jours des soldats étrangers, nous a été rendu. On nous a rendu le territoire jusqu'à la Marne.

La confiance a continué, elle s'est accrue. Cette

politique, qui vous paraît si condamnable, a été une politique d'apaisement. L'apaisement a augmenté la confiance, et nous avons pu faire ce nouvel et dernier emprunt de 3 milliards et demi, qui avait bien moins d'exemples encore que le précédent, dont tout le monde s'épouvantait. On nous a offert 43 milliards. Je n'ai pas pris cela au sérieux; mais ce que j'ai pris au sérieux, c'est la confiance qui nous faisait de telles offres.

On m'a dit quelquefois (les partis disent tout!) : « Vous payez l'indemnité; beau mérite ! Vous prenez l'argent dans nos poches. » (*Sourires.*) Je demanderai : Où puis-je le prendre, si ce n'est dans les épargnes du pays? (*Marques d'assentiment.*)

Savez-vous quel est le mérite? Je ne veux pas le grossir : c'est la confiance que cela fait supposer, et les intérêts sont meilleurs juges que les partis; quand ils prononcent, il faut les en croire, parce qu'ils sont sur eux-mêmes parfaitement éclairés.

Eh bien, nous avons pu alors assurer l'affranchissement définitif du territoire. Aujourd'hui, tandis que toutes les places financières de l'Europe sont gênées, qu'il y a des crises partout, nous qui avons à payer des sommes si énormes, nous étonnons l'Europe par la ponctualité de nos payements. (*Marques d'assentiment.*) Nous avons payé 4 milliards, la dernière portion de ces 4 milliards a été versée il y a quinze jours; le payement du dernier milliard va commencer dans huit jours; les fonds sont assurés.

Pour les 250 millions composant le premier quart du dernier milliard, les fonds sont déjà faits, sauf une faible somme qui sera transportée par les chemins de fer. Les fonds pour le 1er juin sont prêts; ils sont assurés pour le 1er juillet, ils sont assurés pour le 1er août, pour le 1er septembre; et j'espère que la sagesse, si elle n'est pas dans les paroles, étant dans les actes, rien ne troublera l'affranchissement définitif de notre pays. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Mais est-ce tout? J'ose dire à ceux qui prétendraient que nous n'avons pas d'alliances, qu'ils se font une étrange idée de notre situation aux yeux de l'Europe. Je pourrais, s'il m'était permis, pour une satisfaction personnelle, de faire connaître l'état vrai des sentiments de l'Europe, je pourrais, dis-je, les étonner beaucoup.

Des alliés, Messieurs, dans l'état du monde! Après la politique insensée qui a brisé ce qu'on appelait l'équilibre européen, qu'elle affectait de mépriser, il n'y a plus d'alliés pour personne. La vraie alliance, elle est dans l'estime qu'on inspire. Eh bien, je l'ose dire, la France, en montrant une vitalité si grande, a presque réparé par cette vitalité l'atteinte que ses défaites avaient portée à son prestige. On croit à la France en voyant la conduite de son gouvernement, qui n'a qu'un mérite, mais un mérite qui est peut-être réel, la suite dans ses desseins, la conséquence dans sa conduite.

Ainsi nous réparons nos forces militaires devant

toute l'Europe. Elle le voit, nous ne le cachons pas; je l'ai toujours dit franchement, car on ne trompe personne, et il n'y a rien de plus puéril que de recourir au mensonge, surtout devant des gouvernements éclairés comme ceux d'Europe; nous réparons nos forces, parce que nous ne voulons pas que la France soit déchue de son rang, parce que nous voulons qu'elle pèse dans les conseils de l'Europe ce qu'elle doit peser; mais nous voulons la paix, nous la voulons franchement; elle est pour ainsi dire systématique chez nous. Nous avons obtenu ce résultat qu'on assiste sans crainte à nos armements. Une partie de l'Europe en souhaite le succès; l'autre partie l'admet, et tous croient à la parole que nous avons donnée : c'est que nous voulons la paix, qu'elle est notre système, à moins que des intérêts majeurs ne nous forcent à y renoncer. (*Très bien! Très bien!*)

Je le répète, la véritable alliance est l'estime qu'on inspire à l'Europe, et nos successeurs en trouveront la preuve dans les archives que je ne peux pas ouvrir ici devant vous.

Je pourrais ajouter que l'armée se réorganise; que tous les juges compétents admirent sa tenue; que les grandes questions de son armement sont résolues; que la grande fabrication commence, qu'elle a commencé, et que, sous ce rapport, nos successeurs pourront se convaincre que le temps n'a pas été perdu.

Quant à l'ordre, quoi qu'on en dise, il est tellement maintenu à l'heure qu'il est (et c'est la première

fois peut-être, car lorsqu'on a fait le 2 décembre, que nous disait-on? qu'à tous moments nous devions nous attendre à quelque bataille), l'ordre est tellement maintenu à l'heure qu'il est, qu'il n'est pas supposable, et les partis même ne le peuvent supposer, qu'il y ait des troubles à craindre pour l'ordre matériel.

Le genre d'argumentation qu'on nous oppose le prouve. On nous dit : Mais qu'est-ce que l'ordre matériel? C'est l'ordre moral qui est la chose essentielle.

Je conviens que l'ordre moral est la chose la plus importante; mais il ne peut reposer que sur l'ordre matériel. Et, puisqu'on dédaigne tant l'ordre matériel qu'on en parle avec si peu de considération, qu'on me permette de dire que c'est la preuve, puisqu'on le dédaigne, qu'il est obtenu. Qu'on en tienne donc compte! (*Vive approbation à gauche et au centre gauche.*)

Croyez-vous qu'avec une politique de parti, une politique irritante, une politique de combat, puisque c'est le mot adopté, croyez-vous, dis-je, que vous auriez produit et obtenu cet apaisement, relatif, je le reconnais, mais enfin cet apaisement? Mon Dieu! ce qui se passe ici prouve qu'il peut être interrompu souvent; néanmoins c'est cet apaisement qui a permis à l'industrie, au commerce, à toutes les facultés du pays, de se développer, qui a permis au crédit de s'établir, à ce point que, comptant sur votre sagesse, il se soutient... (*Mouvement*), qu'au lieu d'une panique il se contente de quelques variations; c'est

un hommage qu'il vous rend. (*Rires approbatifs à gauche et au centre gauche.*)

Je maintiens qu'avec une politique de parti, vous n'auriez pas même obtenu cet apaisement relatif auquel vous devez l'élévation ou la conservation de notre crédit et la libération du territoire. Oui, voilà la tâche urgente.

Mais la tâche d'avenir! Oh! là est la difficulté, et elle est très grande. C'est là qu'est l'ordre moral.

C'est cet ordre moral qu'il faut rétablir. Mais ce qu'il y a de singulier, d'étrange, c'est que ceux qui demandent l'ordre moral, oubliant qu'il ne peut exister sans leur concours, le troublent, pour leur part, considérablement. (*Très bien! Très bien! à gauche et au centre gauche*).

En quoi consiste cet ordre moral? Définissons-le exactement. Cela veut-il dire que la France serait démoralisée? Non, Messieurs; on nous avait accusés d'immoralité, on avait dit qu'il n'y avait point de religion en France. Puis, après l'avoir souvent répété, on se vante, et l'on a raison, de l'affluence dans les églises. On disait que la spéculation effrénée avait affaibli nos caractères, les avait abaissés. Regardez hors du pays (Dieu me garde d'offenser personne) et dites-moi si ces spéculations effrénées ne règnent pas ailleurs que chez nous et avec bien moins de réserve, avec bien moins de sagesse, avec bien moins de solvabilité (et la solvabilité est une probité dans les affaires), avec bien moins de solvabilité que chez nous.

A gauche et au centre gauche. — C'est vrai! Très bien! Très bien!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Quand on parle de l'ordre moral menacé dans le pays, cela ne signifierait rien, rien de vrai au moins, si on appliquait cela à la moralité du pays.

Que veulent dire ces mots : l'ordre moral troublé? Ceci uniquement : la division! C'est que nous avons devant nous une question immense, cette question de la forme du gouvernement, à laquelle, à mon avis, on donne trop d'importance. Elle en mérite sans doute beaucoup; mais la politique pratique, qui fait les affaires du pays, devrait passer avant cette politique théorique, qui attache aux formes du gouvernement tant d'importance.

Je ne veux pas, encore une fois, nier qu'elle n'en ait beaucoup. Cette question de la monarchie et de la république, elle a troublé tous les États, elle a fait couler des torrents de sang. Je n'en méconnais pas l'importance; mais, au fond, si vous voulez être justes, là est la difficulté, là est le trouble. (*Très bien! Très bien!*)

On disait hier : « Ce n'est pas la question; nous ne sommes pas des monarchistes, nous sommes des conservateurs! » Je vous dirai que nous aussi nous avons la prétention de l'être, et peut-être, permettez-moi de vous le dire, nous en avons le droit; et j'éprouve un certain sentiment que je contiens à peine, quand je vois des hommes beaucoup plus jeunes que moi et qui ont encore dans la politique apporté plus

de paroles que de faits, mettre en doute mon esprit conservateur. (*Applaudissements et rires d'assentiment à gauche.*)

Nous ne sommes pas des monarchistes, nous sommes des conservateurs, dites-vous. Permettez-moi de vous le dire, il vous arrive, quand vous dites cela, ce que, selon vous, il arrive à M. Casimir Perier, à M. Bérenger, à M. Waddington, quand ils disent qu'ils sont conservateurs. Vous nous avez dit hier avec la liberté dont vous avez usé à notre égard, dont j'ai le droit d'user à mon tour et dont j'userai avec ménagement, vous nous avez dit : On ne vous croit pas ! Eh bien, à mon tour, quand vous dites que vous n'êtes pas monarchistes, que ce n'est pas le sentiment qui vous anime, permettez-moi de vous dire : On ne vous croit pas ! (*Très bien ! Très bien ! et applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche.*)

M. Lestourgie. — On ne doit pas applaudir dans les tribunes ! On a applaudi dans la tribune présidentielle, et c'est M. le préfet de la Seine. (*Rumeurs diverses.*)

M. le président. — Si quelques manifestations ont lieu dans les tribunes, la tribune où cette manifestation se sera produite sera immédiatement évacuée. (*Très bien !*)

M. le marquis de Sers. — C'est scandaleux ! Faites évacuer la tribune du Président de la République !

Plusieurs voix à droite. — Oui ! Oui ! Faites évacuer la tribune ! (*Agitation*).

M. le président. — Veuillez faire silence, Messieurs !

c'est au président de l'Assemblée qu'appartient le maintien de l'ordre. (*Très bien! Très bien! — L'agitation cesse et le silence se rétablit.*)

M. le Président de la République. — Messieurs, soyons sincères, les uns et les autres.

Oui, et je le répète, c'est parfaitement respectable : les uns tendent à la monarchie, les autres tendent à la république. Ce qui nous divise ici, ce qui fait l'embarras du moment, c'est surtout cette question; il n'y en a pas une autre.

Sans doute, si vous voulez parler des dangers qu'une mauvaise législation électorale peut faire courir au pays, nous sommes d'avis qu'il faut y pourvoir, et nous avons apporté des lois dans cette intention ; conservateurs sous ce rapport, nous le sommes tous. Mais la question qui nous divise, il faut être sincère, c'est la question dont je parlais tout à l'heure.

Eh bien, voyons! mettez-vous à notre place : comment voulez-vous que nous la résolvions? Comment pouvons-nous nous y prendre?

Je vous exprimerai ici mes sentiments, permettez-moi de le dire, sans amertume, bien que je nierais la vérité, si je disais que je n'en ai pas dans le cœur ; mais il n'y en a ni dans ma conduite ni dans ma bouche. Je sais bien que cette franchise vous inspire à notre égard très peu de bienveillance, et que, de ce côté qui tient à la république, on a pour nous une faveur que nous n'avons rien fait pour acquérir. Je n'ai désavoué aucune de mes opinions, et je pourrais prou-

ver ici que, sur les questions qui intéressent le plus la politique conservatrice, j'ai été plus conservateur que la plupart de ceux qui m'interrompent et qui ont abandonné des questions conservatrices que j'ai soutenues jusqu'à la dernière extrémité. Je n'ai qu'un titre, celui que m'a donné votre faveur, celui que m'a donné celle de mes collègues qui sont là (*la gauche*), c'est d'avoir tenu ma parole, c'est d'avoir pris mon parti sur la question de la république. Je l'ai pris, oui, je l'ai pris.

Le fond de la question, pour ce qui me regarde, est là. J'ai mon parti pris. Savez-vous pourquoi ?

Quand on est dans son cabinet, avec ses livres si chers, que l'on est si heureux de parcourir, où l'on est témoin des injustices que d'autres hommes ont éprouvées, où l'on n'est responsable et jugé que devant sa conscience, eh bien, quand on a ce bonheur, que peut-être vous me rendrez, et vous me ferez bien heureux, quand on a ce bonheur-là, on peut délibérer comme un philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la république ; on peut délibérer sur les beautés de la monarchie. Mais, quand on est au gouvernement, il faut prendre son parti. Est-ce que vous croyez que, quand on a gouverné deux ans et demi, bientôt trois ans, dans le provisoire, entre un parti qui dit : « Je ne puis pas faire la république dans ce semestre, je garde le pouvoir constituant et je pourrai peut-être la faire dans le semestre suivant ! » et un autre parti où il y a des

gens que cette attitude remplit de méfiance, et qui, au moindre acte, même conservateur, regardent si là-dessous ne se cacherait pas une intention anarchique... (*Mouvements divers*), est-ce que vous croyez qu'on peut continuer à gouverner longtemps dans ces conditions? Et par exemple, quand on a dit ici : « Le gouvernement ne sera pas définitif, il sera provisoire, » quand on a dit cela, quand on l'a voulu, quand on l'a obtenu, quand nous vivons dans le provisoire depuis bientôt trois ans, deux ans et demi au moins, si encore on avait la justice, l'équité de ne pas venir nous dire hors du parlement, dans l'arène des partis : Vous n'êtes qu'un gouvernement provisoire! on n'a pas à se gêner avec vous; vous êtes provisoires, vous ne serez plus dans quinze jours, vous ne serez plus dans six mois!... Et ceux-là mêmes qui nous ont demandé le provisoire nous en font un crime lorsqu'ils sont hors d'ici!... Est-ce que vous croyez qu'avec tout cela l'on peut gouverner?...

On nous parle de la fidélité au pacte de Bordeaux; et puis, chacun de son côté (je ne fais pas le reproche aux uns sans le faire aux autres) dit : Je ne reconnais que telle monarchie, pas la même malheureusement. Moi, je ne veux que telle république; nous n'en voulons pas d'autre! Chacun proclame la sienne, et dans la presse, dans les banquets, on tient, permettez-moi de le dire, un langage attentatoire à l'ordre et au vrai repos des esprits. Est-ce que vous croyez qu'une nation peut durer longtemps lorsque d'un côté

on boit à la chute de la république, et que de l'autre on célèbre telle ou telle dynastie? Je ne fais de reproche à personne; mais, quand on se livre à ses passions, on devrait comprendre qu'on provoque les passions contraires. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Eh bien, quand, après deux ans et demi, et toutes les fois que le moment approchait où la question allait être soulevée, quand nous avons vu les esprits s'enflammer, nous nous sommes dit : Nous ne pouvons pourtant pas rester éternellement dans cette situation! Et alors, sans aucune prétention, pour notre part, de résoudre cette question au profit ou aux dépens des uns ou des autres, ayant toujours la résolution de l'apporter devant vous, nous nous sommes dit qu'au moment déterminé dans ce que vous appelez le pacte de Bordeaux, au moment où le pays aurait recouvré ses forces, sa santé, son calme d'esprit, à ce moment il faudrait décider ses destinées, non pas, je le répète, avec cette arrogance qui fait croire aux hommes qu'ils font une constitution définitive, qu'ils travaillent pour l'éternité, mais avec le positif, la précision, la netteté, de gens qui veulent une loi indiscutable et respectée, et qui ne croient pas que l'ordre soit possible lorsque tous les jours on se permet d'attaquer, de saper les bases et de bafouer les principes d'un gouvernement! (*Vive approbation à gauche.*)

Ce n'est pas, de notre part, une impatience théorique, une satisfaction de notre opinion personnelle;

c'est la constatation d'une nécessité pratique. Voilà pourquoi nous avons pris notre parti, et, quand je dis notre parti, nous n'avons aucun droit, aucune prétention de le prendre tout seuls, car c'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de décider. J'ai toujours reconnu votre souveraineté. Mais, comme gouvernement, nous devions avoir une opinion, c'était indispensable ; il faut bien que l'Assemblée trouve dans le gouvernement institué par elle une politique qu'elle puisse suivre ou modifier. Nous avons donc pris notre parti, et, permettez-moi de vous le dire, je ne voudrais pas vous blesser, je ne voudrais pas vous déplaire, mais savez-vous quelle est la raison qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la monarchie, outre le jugement que je portais en considérant la marche générale des choses dans le monde civilisé? C'est qu'aujourd'hui, pour vous, pour moi, pratiquement, la monarchie est absolument impossible.

Et je ne veux pas vous déplaire davantage en vous en donnant les motifs. Mais vous le savez bien, et c'est ce qui vous justifie de ne pas venir, au nom de votre foi, nous proposer le rétablissement de la monarchie; car, enfin, ce serait votre droit. Puisqu'on propose ici telle ou telle république, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie. Pourquoi ne le faites-vous pas? Pourquoi, vous qui êtes plus calmes que tels et tels autres (je ne veux pas faire de personnalités), pourquoi leur dites-vous qu'il serait imprudent de venir ici pro-

poser la monarchie? Pourquoi, par exemple, quand la polémique s'engage entre vous et nous, vous hâtez-vous de dire : « Non, ce n'est pas comme monarchistes que nous parlons, c'est comme conservateurs ! » C'est, convenons-en de bonne foi, que vous-mêmes sentez que, pratiquement, aujourd'hui la monarchie est impossible. (*Mouvement.*) Je n'ai pas besoin d'en dire la raison encore une fois, elle est dans votre esprit à tous : il n'y a qu'un trône, et l'on ne peut pas l'occuper à trois. (*Rires à gauche.*) Et, quand on nous dit qu'on est d'accord, oh! oui, d'accord, aujourd'hui, mais, selon votre verdict, certainement on ne le sera pas après-demain. Oui, voilà la raison et la nécessité d'avoir un gouvernement qui ne soit pas contesté tous les jours, bafoué tous les jours, oui, contesté à ce point que, pour certains troubles où l'on avait poussé des cris vraiment séditieux, quand nous nous sommes adressés à la justice, elle nous a répondu : « Le principe du gouvernement n'est pas consacré! » Et l'on ne considérait ce qui s'était passé que comme un trouble nocturne!

Il n'est pas possible, je le répète, de vivre longtemps sans que le principe du gouvernement soit établi et respecté.

La seconde raison, c'est celle que je vous disais : si, à droite, les plus honnêtes gens, les plus fidèles, les plus fervents dans leur foi, prouvent par leur silence qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes aujourd'hui, dans l'état des esprits et des partis, faire la monar-

chie, est-il étonnant que nous à qui (pardonnez-moi une expression qui appartient au barreau, auquel je suis malheureusement étranger), que nous à qui incombe la nécessité d'avoir une opinion, de donner l'exemple au pays, de lui faire des propositions, nous ayons tenu la conduite qu'on a tant blâmée?

Je regrette vivement les deux collègues qui se sont séparés de nous et qui, jusque-là, avaient été toujours d'accord avec nous. C'est malgré moi qu'ils ont quitté le cabinet. Je ne nie pas que je n'aie cru devoir leur demander leur démission. Cela est vrai; vous me permettrez de ne pas entrer dans les personnalités; cela ne servirait qu'à égayer la malignité publique, sans profiter au pays. Mais, si j'ai été obligé d'agir ainsi, c'était afin d'arriver devant vous avec un gouvernement un et homogène, pour que l'on ne pût pas venir me dire, comme on aurait pu le faire il y a quinze jours : « Vous êtes désunis! » Je me suis adressé à des hommes dont je n'ai pas à faire l'éloge... Mon amitié n'est pas un devoir pour vous, vous n'avez pas à vous en préoccuper; mais vous ne nierez pas qu'il n'en est guère de plus considérables ni de plus respectables dans notre pays.

Quel a été leur titre à mes yeux? C'est que, comme nous, ils avaient pris leur parti.

Ce parti, l'avons-nous pris en aveugles ou bien en arrogants, usurpateurs de votre autorité et prétendant résoudre la question à nous seuls? Non. Dans mon Message, si maltraité, je vous avais seulement

dénoncé la question et la nécessité de la résoudre, en vous disant qu'à vous seuls appartenait la juridiction, et en ajoutant que, quant à la nature des institutions, dès que vous nous donneriez un signal, à l'instant même nous vous dirions, sur ces institutions, notre opinion, sous notre responsabilité et sauf votre jugement. Depuis, la commission des Trente a été formée; avant, il y en avait eu une autre. A quoi ont abouti ces deux commissions? A ce qui me semble être la justification de notre Message, qui n'avait fait que dénoncer la question; elles ont abouti à nous commander de présenter des lois, des lois qui n'auraient rien fait si elles n'avaient pas résolu la question principale.

Comment voulez-vous, en effet, qu'on fasse des lois organiques, si l'on n'est pas fixé sur le principe du gouvernement? (*Mouvements divers.*) Ces lois sont un acte de déférence envers vous. Elles méritent, je crois, considération. Je ne dis pas qu'on doive les lire en quarante-huit heures; mais j'espère qu'on finira par les lire, et, quand on les aura lues, on jugera notre politique. Seulement je me permettrai de dire qu'on porte ce jugement un peu vite, et, pour employer la langue dont on s'est servi à notre égard, un peu légèrement, quand on se prononce sur notre politique sans avoir même lu ces lois-là. Eh bien, quel est le fond de ces lois? On nous demande quelle est la politique conservatrice; je vais vous la montrer ici, et ce n'est pas sur de vagues appréciations que je

m'appuierai, c'est sur des signes certains dont personne ne pourra contester la valeur.

Je ne veux pas discuter ces lois, je veux en énoncer les points principaux; et, pour ceux qui ne les ont pas lues, je crois qu'ils connaîtront le fond des choses par le simple résumé que je vais faire.

D'abord, avons-nous dit : Puisque c'est la souveraineté nationale qu'on doit organiser, il faut commencer par épurer les sources de la représentation nationale. Pour cela, il faut une loi électorale. Nous vous en apportons une. Dans notre opinion, il n'est pas possible aujourd'hui de porter atteinte au principe du suffrage universel. J'en connais les inconvénients; j'ai été un des auteurs de la loi du 31 mai; je ne l'ai jamais nié, je n'ai rien à nier devant personne; j'ai tout fait en conscience. Eh bien, aujourd'hui, je crois impossible de renouveler cette tentative. Je n'ai pas été l'auteur ni le complaisant du suffrage universel. C'est un écrivain légitimiste qui en a donné l'idée au pays. (*On sourit.*) C'est la famille Bonaparte qui l'a appliqué au pays et qui l'a appliqué, vous le savez bien, après qu'elle avait voulu la loi du 31 mai. Elle a brisé cette loi et s'en est fait ainsi un échelon au trône. Je suis donc parfaitement innocent de l'établissement de ce principe en France. Cependant, aujourd'hui (quant à moi, j'en parle ici pratiquement, comme tout à l'heure je parlais de la république et de la monarchie), je crois souverainement imprudent de songer seulement à y toucher. Mais autre chose

est de le réglementer, de le moraliser, de l'épurer. Dans l'état actuel, faute de certaines constatations, on ne sait pas qui vote; on ne sait pas si c'est un malfaiteur ou si c'est un citoyen qui a le droit et l'honneur d'exercer ses attributions légales. (*Mouvements divers.*)

Il y a donc des précautions à prendre; elles sont dans ces lois; vous les jugerez; vous êtes en mesure de les amender, car vous êtes les souverains législateurs.

La représentation nationale établie sur cette base, ou plutôt la source de la représentation nationale étant, suivant l'expression que je crois la vraie, épurée, comment faut-il constituer cette représentation nationale? Je n'hésite pas à le dire, il faut la diviser en deux assemblées.

Je ne veux pas discuter cette question; mais je dirai qu'il n'y a pas, dans les républiques anciennes, ni dans les républiques du moyen âge, un seul exemple d'un pays qui ait voulu confier son sort à une seule assemblée. Et, si j'avais le temps de m'étendre sur ce sujet, je dirais ce que j'ai dit devant le Corps législatif de l'Empire : « Il faut organiser un gouvernement comme Dieu a fait l'âme humaine. Dieu lui a donné des instincts vifs qui l'emportent, et il lui a donné la raison pour y résister. »

Il faut dans un gouvernement, en livrant le pays à ses entraînements, il faut constituer quelque part la raison qui arrête les instincts, qui arrête les emportements. Quand les peuples, après des expériences de

plusieurs siècles, ont eu tous reconnu la nécessité de deux assemblées, ils ont voulu faire le gouvernement des États comme Dieu a fait l'âme humaine, entraînable, mais retenue par le frein de la raison.

Eh bien, voilà un principe : il n'y en a pas de plus conservateur que celui-là. Nous allons voir tout à l'heure qui veut, qui ne veut pas de ce principe, et nous reconnaîtrons, comme je vous l'annonçais, qui n'est pas conservateur.

Ce n'est pas tout : il faut un pouvoir exécutif. Eh bien, nous avons cru qu'après les exemples de notre histoire, après les leçons que nous a données l'Amérique, il ne fallait pas, avec deux assemblées qui discutent, un pouvoir exécutif qui discute en étant divisé; qu'il ne fallait pas un directoire, qu'il fallait un président.

Quant à la forme de la nomination du président, si j'étais en position de me prononcer sur la question pour moi-même (mais non, il n'est pas question de moi, il n'en sera pas question), c'est le mode américain que je préférerais. Dans l'état des esprits, l'opinion du cabinet, à laquelle j'ai accédé, c'est qu'il faut confier l'élection du président à l'Assemblée nationale et à une adjonction des conseils généraux. Vous jugerez tout cela. Le cabinet vous apporte ces lois, vous les discuterez.

Mais il y a une question souveraine, à la solution de laquelle, à mon avis, est attaché le salut du pays. Les pouvoirs peuvent entrer en conflits; quel doit

être le juge de ces conflits? Qu'est-ce qui les fera cesser? Aujourd'hui, vous voyez l'inconvénient de l'état actuel : je suis devant une assemblée unique, que je respecte profondément; mais enfin, plus d'une fois déjà, il a failli s'élever des conflits entre elle et moi. Je pourrais citer toutes les occasions où j'ai humilié ma propre pensée et où j'ai cédé. Non pas qu'il soit dans ma nature de vaciller, de tergiverser; mais j'ai voulu faire cesser le conflit en m'immolant moi-même. (*Mouvements divers.*)

Ainsi, la loi des Trente, j'ose à peine le dire, elle a révolté tous mes instincts de bon sens, et cependant je l'ai acceptée. (*Rires à gauche. — Mouvement prolongé.*) Je l'ai acceptée, parce que, nous disait-on, elle ferait naître l'accord entre nous. Je l'ai espéré; j'ai soumis, je ne dirai pas mon intérêt (et cependant je pourrais le dire, car c'est mon intérêt, c'est le vôtre, que j'aie la faculté de venir apporter à cette tribune ce que je crois être la vérité, alors surtout qu'il n'y a qu'une assemblée), j'ai soumis sinon mon intérêt, au moins mon sentiment personnel, à cette considération que, si je sacrifiais une partie notable de mes moyens de faire le bien et d'empêcher le mal, je pourrais peut-être arriver à un accord plus parfait dans mes relations avec l'Assemblée. Vous pouvez voir que je me suis trompé... Cela m'est arrivé, cela m'arrivera peut-être encore : l'accord, je ne l'ai pas obtenu.

Il faut donc qu'il y ait quelqu'un qui fasse cesser les conflits. Eh bien, le point principal des institu-

tions que nous vous apportons, c'est d'avoir placé quelque part le pouvoir de dissolution.

Cela est difficile à obtenir, je le reconnais. Il est bien possible que nous ne trouvions pas l'appui nécessaire; je dis nous, le propos est très aventuré, mais enfin nous ou d'autres, ne trouveront peut-être pas l'appui nécessaire pour faire prévaloir ce grand principe.

Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à le dire, là est la véritable politique conservatrice, la politique prévoyante. (*Mouvements divers.*)

Oh! vous allez juger, avec quelques mots que j'ai encore à vous dire, si c'est la vraie politique conservatrice, comme je l'entends, et aussi, je crois, comme vous l'entendez vous-mêmes.

Ces lois ont deux sortes d'adversaires. Les uns disent : « Vous constituez la république; nous ne voulons pas la constituer; laissez-nous en paix avec vos lois; nous voulons que l'Assemblée conserve son pouvoir constituant; et puis, la Providence aidant, peut-être pourrons-nous satisfaire nos convictions. » Et ils ne veulent pas de ces lois, parce qu'elles constituent autre chose que la monarchie. Je ne les en blâme pas, je respecte toutes les opinions.

Les autres disent : « Vos lois, non! non! nous n'en voulons pas; nous voulons une Constituante! » Ils espèrent que cette Constituante sera de leur avis et pas du nôtre, et ils ne veulent pas constituer, parce qu'ils espèrent faire la république qu'ils préfèrent.

Eh bien, c'est entre ces extrêmes que nous nous plaçons. Nous disons aux uns : Oui, il faut constituer la république vous-mêmes ! Nous disons aux autres : Nous ne livrons pas à l'avenir le règlement d'intérêts si chers. Non ! Non ! Nous qui admettons la souveraineté de cette Assemblée, qui ne contestons ni la durée ni l'étendue de ses pouvoirs, nous désirons que ce soit elle qui fasse la république. Mais nous trouvons, c'est vrai, des oppositions à droite et à gauche.

Messieurs, voilà, selon moi, la vraie politique conservatrice; c'est celle qui, passant entre tous les extrêmes, se fixe là où est l'intérêt évident du pays. Nous faisons l'acte le plus conservateur du monde, quand nous vous apportons les lois de cette république conservatrice, disant aux uns : « Faites le sacrifice de voter une forme qui, pratiquement, est la seule possible, donnez-lui le caractère légal; » et quand nous disons aux autres : « Quoi que (pardonnez-moi les termes), quoi que vous puissiez penser de cette Assemblée, envers laquelle vous êtes sévères, comme on l'est envers nous, en qui vous n'avez pas de confiance, nous, au lieu de vouloir la dissoudre, nous voulons, pour ce qui nous regarde, qu'elle dure assez longtemps pour faire les lois de la république conservatrice. » (*Sourires sur quelques bancs à gauche.*) A mon avis, voilà la véritable opinion, l'opinion sage, celle qui peut rassurer le pays. (*Mouvements divers.*)

On nous dit : Mais les élections !

J'en conviens, ces élections, permettez-moi de le

dire (ne vous irritez pas de ces quelques paroles par lesquelles je vais terminer ce trop long discours), ces élections n'ont pas toujours été toutes de la nature qui me rassurerait le plus. (*Sourires.*) Il serait inconvenant de discuter ici, devant nos collègues nouvellement arrivés, le mérite ou la qualité de leurs candidatures, le mérite ou le démérite de leurs électeurs et de leur élection; mais je suis loin de trouver les derniers résultats électoraux aussi alarmants qu'on affecte de le dire, ou qu'on le dit très sincèrement. Pour moi, je ne m'aveugle pas sur les dangers de l'avenir; ce que je crois, c'est qu'en général les élections partielles sont presque toujours ce qu'on appelle mauvaises. Nous appelons mauvaises les élections qui froissent nos convictions; c'est le droit de tout le monde. (*On rit.*)

Pourquoi en est-il ainsi? C'est que le pays conservateur a le tort d'être porté à l'abstention, et il est d'autant plus porté à l'abstention que les élections dont il s'agit ont moins d'importance.

Je suis persuadé, quant à moi, que, moyennant les lois électorales que nous vous présentons, quand il y aura des élections générales... Je crois connaître le pays, je puis me tromper cependant... Mais je suis persuadé que vous aurez des élections qui n'auront rien d'alarmant. Que vous ayez des difficultés, assurément; vous en aurez toujours. Vous êtes une Assemblée conservatrice. Est-ce que je n'ai pas eu ici, dans vos rangs, à résister à l'impôt sur le revenu? Ce sont

là des questions conservatrices. Est-ce que je n'ai pas eu aussi à faire des efforts inouïs pour empêcher des impôts fâcheux et empreints d'un caractère de socialisme? Est-ce que je n'ai pas eu à plaider ici pour la plus conservatrice de toutes les solutions, celle qui donnait à l'armée cinq ans de service et non pas deux ou trois ans? N'ai-je pas eu aussi, un jour, à vous demander une résolution qui vous coûtait, qu'on m'a reprochée, celle de revenir, séance tenante, sur un vote qui donnait l'élection des maires des grandes villes au suffrage universel? (*Mouvements divers.*)

Je pourrais indiquer une quantité de questions sur lesquelles j'ai été obligé d'épuiser tous mes efforts pour vous ramener à ce que vous appelez la solution conservatrice.

Que vous ayez, dans l'avenir, des assemblées qui pourront présenter, sur beaucoup de points, des divergences fâcheuses et regrettables, c'est possible. Dans ce siècle-ci, le repos, ce repos des pays qui ne sont pas libres, ne nous est pas destiné. J'ai traversé la Constituante. Ceux qui m'accusent n'y étaient pas, comme moi; quand on a vu ces neuf cents députés, socialistes, il faut le dire, de bonne foi, par ignorance, quand on les a vus céder à la raison, et, sur les questions les plus importantes, finir par les solutions les plus raisonnables, on ne s'effraye pas autant de l'avenir. (*Mouvements.*)

J'ai pour maxime qu'il faut tout prendre au sérieux, mais rien au tragique. Je ne désespère pas de l'a-

venir de mon pays, et surtout quand je vois ce qui égare le corps électoral, quand je vois les motifs de la défiance qui nous divise, quand je vois certains candidats repoussés, non pas avec une intention socialiste dont on parle, mais parce qu'on les suspecte de vouloir la monarchie; quand je vois les électeurs... (*Bruit à droite.*) Je prévois l'objection et je n'en laisserai aucune sans réponse... Quand je vois des candidats qui, en toute autre circonstance, seraient repoussés, mais qu'on préfère parce qu'on les croit décidés sur la question de la république, je dis, quant à moi, que je suis persuadé que, lorsque vous aurez dégagé la grande question du jour, lorsque vous l'aurez résolue, lorsque la question ne sera plus posée qu'entre ceux qui veulent l'ordre et ceux qui veulent le désordre, entre ceux qui veulent le bien et ceux qu'on pourrait accuser de vouloir le mal, je suis convaincu qu'une majorité se déclarera.

Puis je reconnais qu'il peut arriver telle assemblée qui ne pense pas comme il faudrait, à mon avis, qu'une assemblée française pensât; mais alors nous apportons, à mon sens, la seule garantie : cette garantie, c'est la discussion, c'est une seconde Chambre, c'est le pouvoir de dissolution placé quelque part.

Si l'on ne trouve pas cette garantie suffisante, je demanderai qu'on m'en présente une autre. Dans l'état de nos lois, quand vous aurez fait ce que vous pourrez pour épurer les sources de la représentation nationale ; quand vous aurez pris toutes les

précautions que la situation actuelle vous permet de prendre; quand vous aurez organisé deux Chambres le mieux que vous pourrez (la question est posée et c'est à vous de la résoudre); quand vous aurez placé le pouvoir de résistance dans l'une de ces deux Chambres; quand vous aurez créé la faculté de dissolution de l'une des deux Chambres, alors les difficultés s'évanouiront.

On peut me dire, il est vrai : Mais si, après avoir prononcé la dissolution, le pays vous renvoyait la même Chambre, que feriez-vous?

Je crois, Messieurs, qu'avec un gouvernement prudent et vigoureux, avec un gouvernement conservateur et ferme, en ne prenant pas l'épouvante trop facilement, je crois qu'avec un gouvernement ferme, et aussi avec le temps, on pourra triompher de toutes les difficultés qui se présenteront.

En tout cas je dirai : Apportez-moi un autre remède! Si deux Chambres, le pouvoir de dissolution, et un pouvoir exécutif bien vigoureux étant constitués ne suffisent pas, indiquez-moi le remède, donnez-m'en un qui me rassure. Dans ma bonne foi, je ne dis pas que je l'accueillerai, je n'en ai pas le pouvoir, mais je le discuterai avec vous.

Au delà des moyens légaux, je ne sais qu'un remède, je n'en aperçois qu'un seul, c'est la dictature. Or qu'est-ce qui la veut? Oh! ceux à qui on la donnerait, je le sais bien, l'accepteraient. (*Hilarité prolongée.*) Mais, je le demande, où est la dictature?

Oh! la dictature, elle s'est levée sur notre pays. Oui, et je n'ai pas assez peu de mémoire pour l'avoir oublié. Vous a-t-elle sauvés?

Vous lui avez, avec une confiance bien grande, abandonné la solution de toutes les questions qui intéressaient le pays; qu'en a-t-elle fait? (*Mouvement.*) Le pays est tombé en 1815 avec gloire. Comment est-il tombé en 1870?... (*Mouvement*).

Je ne veux pas ajouter aux amertumes qui remplissent vos cœurs en face des divisions qui existent parmi nous; mais, laissez-moi vous le dire, ayons recours aux moyens légaux. Il n'y en a pas d'autres. Vous pourrez modifier ceux que nous vous apportons, mais il n'y en a pas d'autres, excepté la dictature. La dictature des grands hommes vous a perdus; celle des petits ne vous perd pas moins, et avec eux il y a de moins la gloire. (*Applaudissements au centre gauche. — Mouvement prolongé.*) Maintenant j'arrive au terme de ce discours. La politique conservatrice est celle que je viens de décrire : c'est celle qui se place entre les extrêmes qui ne veulent pas constituer : les uns parce qu'en constituant on ne constituerait pas la monarchie; les autres qui veulent une autre assemblée que vous, qui ne veulent pas vous laisser le temps de faire ces lois, parce qu'ils espérent d'une Constituante la satisfaction de ce qu'ils appellent leurs convictions et de ce qu'ils ont le droit d'appeler ainsi.

C'est entre ces deux extrêmes que chemine notre politique, inexorable pour le désordre, l'ayant com-

primé à ce point qu'on en a fait un argument. Et que dirait-on, si, chez nous, comme dans plusieurs villes d'Allemagne, l'émeute, si elle avait le temps de détruire, détruisait les boutiques, que diriez-vous? Chez la nation victorieuse, ce spectacle a été donné. Chez nous, si un audacieux voulait toucher à la porte d'une boutique, il expirerait avant d'avoir enfoncé la porte. L'ordre est donc établi; oui, l'ordre est établi.

Oh! je le sais, on dit : C'est l'ordre matériel! Permettez-moi de répondre : C'est déjà quelque chose que d'en jouir. Cette politique, je le répète, est celle qui est placée entre tous les extrêmes, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible et tâchant de rétablir l'ordre moral par la solution des questions difficiles, solution à vous abandonnée, car c'est à vous d'examiner ces lois, de les discuter, d'y consacrer le temps nécessaire.

Je sais bien qu'on nous a dit hier que tous ces moyens ne suffisaient pas; je n'en sais pas d'autres.

On nous a dit, avec une pitié dont j'ai été très touché... (*On sourit*) qu'on plaignait notre sort, que nous allions être des protégés. Des protégés de qui? Du radicalisme. On m'a prédit à moi une triste fin. Je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir, je ne suis pas sûr que je l'aie bravée pour la dernière fois.

Et puis on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse, outre une fin malheureuse, c'était d'y ajouter le ridicule.

On me permettra de trouver cela bien sévère. Un

homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait, dans les temps les plus difficiles, sacrifié sa popularité pour la vérité, qui aurait rendu des services que je ne prétends pas avoir rendus, pourrait peut-être traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs. (*L'orateur désigne le banc des ministres.*)

Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants... (*Rires à gauche.*) Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que, moi, je le plains. De majorité, il n'en aura pas plus que nous; mais il sera un protégé aussi, je vais lui dire de qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur; il sera le protégé de l'Empire.

(*Triple salve d'applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Une longue agitation succède au discours de M. le Président de la République. — Presque tous les députés sont debout à leur place. — Un certain temps s'écoule avant que M. le président parvienne à obtenir le rétablissement du silence.

En conformité des dispositions de la loi du 13 mars 1873, la séance fut levée aussitôt après ce discours et reprise le même jour à deux heures. Dans cette seconde séance, après le rejet d'un ordre du jour pur et simple par une majorité de 366 voix contre 342, l'Assemblée adopta à une majorité

de 360 voix contre 344 un ordre du jour motivé proposé par M. Ernoul et rédigé dans la teneur suivante :

« L'Assemblée nationale, considérant que la forme du « gouvernement n'est pas en discussion ; que l'Assemblée « est saisie des lois constitutionnelles présentées en vertu « d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner ; mais que, « dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays en faisant « prévaloir dans le gouvernement une politique résolument « conservatrice, regrette que les récentes modifications mi- « nistérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs « la satisfaction qu'elle avait le droit d'attendre. »

A la suite de l'adoption de cet ordre du jour, M. Baragnon ayant demandé qu'il y eût une séance du soir pour y entendre les communications que le gouvernement aurait sans doute à faire, et le ministre de la justice ayant déclaré qu'il n'avait aucune objection à présenter contre la proposition de M. Baragnon, l'Assemblée décida qu'elle se réunirait de nouveau le soir à huit heures.

A l'ouverture de cette troisième séance, le président de l'Assemblée donna lecture d'une lettre de M. Thiers annonçant qu'il donnait sa démission de Président de la République. Cette démission ayant été immédiatement acceptée par 362 voix contre 331, et l'Assemblée ayant ensuite décidé, sur la proposition du général Changarnier, qu'elle procéderait aussitôt à la nomination d'un nouveau chef de l'État, le maréchal Mac Mahon fut élu par 391 suffrages contre 196.

CCLXXX

DISCOURS

SUR LES

NOUVEAUX FORTS A CONSTRUIRE

AUTOUR DE PARIS

PRONONCÉ LE 27 MARS 1874

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le gouvernement avait saisi l'Assemblée d'un projet de loi ayant pour objet de décider la construction de nouveaux ouvrages fortifiés autour de Paris sur des emplacements désignés par la commission de défense, et d'affecter 60 millions à cette dépense. Ce projet avait été renvoyé à l'examen de la commission de l'armée, et le rapport confié au général de Chabaud La Tour avait été déposé sur le bureau de l'Assemblée dans la séance du 21 mars.

La commission, était-il dit dans ce rapport, s'était préoccupée d'abord de la question de savoir s'il ne serait pas préférable de reconstituer la frontière de la France, ouverte et désarmée par la perte de l'Alsace et de la Lorraine, avant de réorganiser la défense de Paris ; mais c'était cette dernière conclusion, appuyée d'ailleurs par le comité de défense, qui avait prévalu dans son sein. La réorganisation des frontières était, en effet, une œuvre de longue haleine, à laquelle il importait sans doute de procéder sans retard ; mais, comme elle ne pouvait être achevée de plusieurs an-

nées, il fallait pourvoir au plus pressé en mettant Paris à même, par un système de fortifications plus complet que celui de 1840, d'opposer à l'ennemi une résistance tout à la fois passive et active. Or, ajoutait le rapporteur, si l'on voulait mettre le système défensif de Paris en harmonie avec les conditions nouvelles de guerre, c'est-à-dire le tir à longue portée des canons et des obus, il était indispensable de rejeter le premier établissement de l'ennemi à une distance telle que l'intérieur de l'enceinte fût à l'abri des coups de l'artillerie la plus puissante. Passant ensuite à l'examen de tous les points défensifs des environs de Paris et calculant les distances qui existaient entre eux, le rapport concluait à la construction de dix-sept ouvrages fortifiés dont la dépense était évaluée 60 millions.

L'urgence ayant été déclarée, la discussion fixée au 26 mars fut ouverte par un discours de M. de Lasteyrie, président de la commission, qui contesta l'utilité de la plupart des ouvrages proposés, fit observer que plusieurs d'entre eux n'avaient pas même été l'objet d'une étude sérieuse et demanda qu'on se bornât à voter, quant à présent, et à exécuter ceux sur la convenance et la nécessité desquels il y avait accord. Cette opinion, soutenue par le général Changarnier, qui attaqua la nouvelle enceinte proposée comme trop vaste, trop compliquée et trop dispendieuse, fut combattue par le général Du Barrail, ministre de la guerre, qui insista, au contraire, sur les avantages d'une pareille enceinte et demanda à l'Assemblée d'adopter dans son ensemble le projet délibéré par la commission de l'armée. M. Thiers prit alors la parole pour appuyer l'avis exprimé par M. de Lasteyrie.

Messieurs,

L'Assemblée voudra bien reconnaître, je l'espère, que, depuis que je lui ai remis le dépôt qu'elle m'avait confié, je n'ai point abusé de son attention. Et ce n'était pas de ma part indifférence : l'indifférence n'est pas permise à un homme qui a pris aux affaires du pays une part aussi grande que l'a été la mienne ; c'était une réserve que tout le monde comprendra et approuvera sans doute, alors qu'il s'agissait de questions politiques. Aujourd'hui il ne s'agit pas d'une question politique, il s'agit d'une question d'affaires et de la plus grande des affaires, la sûreté du pays et le bon emploi de ses ressources.

M. Léonce de Lavergne. — Vous avez raison.

M. Thiers. — C'est pourquoi j'ai tenu à lui dire mon sentiment.

Je n'ai jamais rien refusé à l'armée ; non, jamais ; et, pour que je conteste, non pas complètement, mais partiellement, une demande comme celle qui vous est faite, il faut que j'aie la conviction la plus profonde de l'erreur dans laquelle on s'engage.

On nous place ici entre le système restreint et le système étendu : le système restreint, qui ne défend pas Paris contre le bombardement, qui ne permet pas de grands déploiements ; et le système étendu, qui permet tout cela, dit-on.

On a ajouté que les corps compétents ont été consultés et qu'ils ont opiné favorablement.

Je réponds à cela tout de suite, avant d'entrer dans les détails, que le système que j'appellerai non pas restreint, mais réduit aux proportions raisonnables, et qui n'exige pas des dépenses qui deviendraient ruineuses, garantit Paris de tout bombardement, et permet les déploiements sur les points où ils sont désirables et possibles, c'est-à-dire sur la ligne de retraite de l'ennemi; que, de plus, il engage très modérément les finances de l'État; qu'à une autre époque, devant les hommes les plus compétents, il a obtenu la préférence, et qu'il a eu pour lui les plus hautes autorités.

Depuis lors, le comité chargé des questions de fortification a été composé autrement qu'il ne l'était. Il est possible que son opinion ait été modifiée; quant à moi, aussi bien lorsque j'étais le chef de l'État que lorsque j'ai eu l'honneur de diriger les affaires, à diverses époques, j'ai toujours commencé par écouter les hommes spéciaux; c'est sur eux que tout homme sensé doit fonder ses opinions. Mais les hommes spéciaux, plus ils sont spéciaux, plus ils sont divisés... (*Mouvement*); il faut quelqu'un qui les départage. C'est là ce que j'ai fait, c'est la seule chose que j'ai cherché à faire. Je ne me suis pas permis d'inventer des systèmes de fortifications; j'ai écouté.

Comme chef du gouvernement, n'ayant aucun intérêt à contredire ou les uns ou les autres, n'étant

jamais disposé à restreindre les efforts qu'on faisait pour l'armée, car j'ai ajouté 100 millions annuellement aux services de l'administration de la guerre, j'ai trouvé en conscience, je crois pouvoir dire, en homme de bon sens et qui connaissait bien les questions qui pouvaient s'élever au sujet de la défense autour de Paris, j'ai trouvé peu raisonnable le système qu'on proposait. Les hommes les plus éminents, de diverses armes, surtout de l'artillerie, ont trouvé comme moi que ce qu'on proposait n'était pas nécessaire et qu'avec une dépense beaucoup plus modeste on pouvait suffire à ce qu'il fallait faire.

Ce n'est donc pas une opinion de parti que je viens soutenir ici, Dieu m'en préserve! Je me regarderais avec une sorte d'aversion si, dans un sujet pareil, j'étais capable d'écouter un sentiment politique. (*Mouvement sur quelques bancs à droite.*)

Sur un grand nombre de bancs à gauche. — Oui! Oui! — Très bien!

M. Thiers. — Il me faut le plus grand effort de dévouement pour prendre la parole aujourd'hui, car j'aime mieux la retraite, le silence... (*Applaudissements à gauche*), que de me mêler à des discussions telles que celle-ci, où, vraiment, il est presque impossible de faire arriver la vérité à l'esprit de l'Assemblée. (*Mouvements divers.*)

Combien nous a-t-on donné de jours, en effet, pour nous préparer à la discussion? Deux jours, depuis le dépôt du rapport.

J'ai assisté, depuis quarante ans, à toutes les discussions auxquelles a pu donner lieu la question des fortifications de Paris; j'ai assisté à deux sièges de Paris; j'ai été chargé de l'autorité pendant le second. Tous les détails de cette question ont été traités devant moi cent fois. Eh bien, malgré la connaissance que j'ai pu acquérir des divers points de ce sujet, il m'a fallu deux jours entiers pour lire seulement, le compas à la main, le rapport de l'honorable général de Chabaud La Tour; et, hier encore, c'est à peine si j'avais terminé cette lecture, qu'il ne m'a été permis de commencer qu'avant-hier, c'est-à-dire aussitôt que le rapport m'a été distribué, en même temps qu'à tous mes collègues.

Il faudrait que l'Assemblée, pour suivre fructueusement une discussion sur un si difficile et si grave sujet, connût bien le plan des ouvrages qu'on lui propose d'approuver; il faudrait que, pendant qu'on discute, chacun de ses membres pût l'avoir sous les yeux; or ce plan a seulement été déposé, je crois, dans une des salles voisines de celle de nos séances. Malgré le mérite de tous ceux qui ont parlé (je ne dirai rien de blessant pour personne, ni pour l'intelligence de l'Assemblée, ni pour la lucidité de ceux qui ont pris la parole), malgré leur mérite, dis-je, vous avez la plus grande peine à vous faire une opinion juste de la question. (*Mouvements divers.*) Et pourquoi? Parce qu'on ne vous a pas donné le temps nécessaire pour vous éclairer; parce qu'on n'a pas mis

sous vos yeux toutes les pièces dont vous aviez besoin; parce que vous n'avez pas eu de plan que vous pussiez consulter au moment où l'on parlait de tous les détails de la question.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, est-ce que je viens vous inviter à refuser tous les crédits qu'on vous demande? Non! il y a des points qui sont d'une telle évidence, que tout le monde est d'accord pour les accepter. Je vous proposerai donc de voter les crédits demandés pour les points non contestés, et d'ajourner les points contestés et contestables. Les ajourner à quel temps? Est-ce à six mois ou à un an? Non. A six semaines seulement. (*Assentiment sur divers bancs.*)

S'il ne s'agissait que de Paris, et ce serait déjà bien grave, je vous dirais, sans vouloir revenir sur le passé, ce que j'ai dit à une autre époque : « Nous n'avons plus de faute à commettre! » Et, cette fois, je vais m'expliquer, car je n'ai pas été compris, malheureusement, dans un autre temps. Je veux dire que vous êtes dans un tel état que vous ne pouvez plus rien risquer, rien quant à l'emploi de vos ressources, et que vous êtes obligés à la plus grande prudence. Il ne faut pas, sans doute, être étroits; il faut bien s'en garder, quand il s'agit de la défense du pays; mais il faut que vous sachiez vous arrêter et résister aux auteurs de projets dont on est sans cesse assailli. J'ai reçu, pendant que j'étais chargé du gouvernement, pour les armes, pour les fortifications, des projets de tout genre; il aurait fallu des milliards pour y satisfaire.

Qu'on me permette de le dire, sans blesser personne, nous avons trop souvent affaire à l'amour-propre des auteurs, amour-propre d'ailleurs bien naturel. Si vous ne savez pas résister, faire prévaloir la raison, au milieu de ce chaos de propositions, vous serez entraînés à des dépenses effroyables. Vous savez, vous, Monsieur le ministre de la guerre, quelles communications ont été faites à la commission du budget. Nous en avons tous été entretenus; j'en ai été effrayé. Je le répète, si vous ne prenez pas le parti de régler avec une froide, avec une ferme raison, toutes les propositions qui vous sont faites, le budget de liquidation ne sera plus qu'un rêve ; il vous faudra rouvrir le grand-livre, et, ce jour-là, le crédit du pays sera profondément ébranlé. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Ce n'est donc pas seulement de Paris qu'il s'agit; s'il n'y avait à craindre qu'une erreur pour Paris, ce serait déjà bien grave ; car, encore une fois, nous ne pouvons plus rien risquer dans l'emploi de nos ressources; mais il ne s'agit pas de Paris seulement, il s'agit de toute la France. Gardez-vous bien, Messieurs, de vous laisser aller à de tels entraînements. Les commandants du génie, si l'on en croit un document qui est à la commission du budget, vous demandent 500 millions, là où je croyais, là où je crois même encore qu'avec 140 millions on arriverait au nécessaire.

Eh bien, j'insiste, parce que ce n'est pas de Paris seulement qu'il s'agit, mais de toute la France, puis-

qu'il s'agit du meilleur emploi de sommes énormes que vous aurez à consacrer à la défense du pays et au matériel de la guerre. Il faut donc y regarder, dès les premiers jours, et c'est pour cela que je vous propose ce simple amendement : Accorder immédiatement les points non contestés, et remettre à six semaines l'examen des autres.

En conséquence de cet amendement, s'il était adopté, il y aurait lieu, suivant moi, sans toucher à la grande commission qui s'est occupée avec tant de sollicitude, avec tant de zèle, de toutes les questions militaires, il y aurait lieu de nommer une commission qui pourrait entrer en communication et même en contradiction avec elle, pour vider toutes les questions qui restent contestées. (*Mouvements divers.*)

Un membre. — Contradiction, ce sera confusion !

M. Thiers. — On prendra ce parti ou tel autre qu'on voudra quant au mode d'examen ; mais, enfin, je crois qu'on doit soumettre à un examen sérieux toutes les questions que l'armement de la France soulève aujourd'hui.

Ce ne sont pas seulement des questions de fortifications qu'il s'agit de résoudre, ce sont aussi des questions d'armes (on a déjà beaucoup fait pour celles-ci) et des questions de dépenses, d'étendue de dépenses. Je crois qu'on doit également examiner avec grand soin la question de nos frontières, des forts à construire sur nos frontières, aussi bien qu'à Paris. Tout cela exige des dépenses considérables,

qui nous demandent beaucoup de circonspection, beaucoup de mesure, pour nous réduire au nécessaire, car nous ne pouvons pas faire plus que le nécessaire. L'Empire, avant nos malheurs, pouvait risquer un milliard pour toutes ces choses; nous, nous ne le pouvons pas.

Indépendamment de toutes ces questions de fortification et d'armement, il y a encore à examiner des questions administratives immenses. Ainsi, l'on demande 300 millions pour les magasins; on parle de la suppression des compagnies hors rang. La solution de ces questions ne peut être livrée même à l'administration la plus éclairée, la plus dévouée; il faut que le bon sens public, représenté par une élite de l'Assemblée, traite chacune de ces questions. Ce n'est pas à quelques hommes spéciaux, si respectables qu'ils soient, qu'on peut livrer ces questions qui engagent la fortune de l'État et sa sécurité, alors surtout, je le répète, que ces hommes eux-mêmes sont divisés d'opinions sur des points importants.

On ne peut pas s'engager aujourd'hui sans une grande réserve dans la voie où l'on est obligé d'entrer. Lorsqu'on vous parle du système étendu, ce n'est pas seulement du système étendu pour Paris, c'est d'un système d'ensemble qui entraîne des dépenses colossales et, à mon avis, non nécessaires, que, même avec le temps, on pourrait se dispenser de faire, mais qu'il serait imprudent de faire aujourd'hui; car les faire aujourd'hui ce serait non seulement mettre en

danger les finances de l'État d'une manière désastreuse, mais donner au dehors une idée fausse de notre politique. (*Mouvements en sens divers. — Légère agitation.*)

M. LE GÉNÉRAL ROBERT. — Il ne s'agit que de dépenses!

M. THIERS. — Savez-vous ce à quoi cela servirait? A faire adopter un peu plus aisément et plus vite le grand projet qui se discute aujourd'hui à Berlin. (*Mouvement. — Rumeurs sur quelques bancs à droite.*)

Messieurs, je vais, maintenant, en peu de mots, préciser sur la carte les points sérieusement en discussion. Je prie l'Assemblée de vouloir bien me suivre avec une attention qui m'est nécessaire; car j'entre dans les détails, et la faiblesse de ma voix ne me permettrait pas de couvrir le moindre murmure.

On nous dit que la défense de la capitale a été un grand service rendu. Je suis de ceux qui doivent s'incliner avec modestie et avec beaucoup de gratitude devant ceux qui célèbrent la grande œuvre des fortifications de Paris; cependant il faut donner aux choses leur juste valeur.

J'ai vu un temps où il nous a fallu presque braver une révolution pour amener les esprits à l'idée de fortifier Paris; aujourd'hui, tant l'influence du moment a d'action sur les esprits en France, on voudrait tout réduire à la capitale, on voudrait sacrifier les plus importantes fortifications de la frontière pour créer des ouvrages inutiles à Paris... (*Dénégations au banc de la*

commission), on voudrait y attirer les principales armées et les convertir en garnisons.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Mais pas du tout!

M. THIERS. — Je vous défie de défendre, à moins de 250,000 hommes, le cordon que vous avez imaginé. Et ne croyez pas que ce soient des demi-soldats (vous le savez mieux que moi, Monsieur le ministre!) qu'il faille présenter à l'ennemi sous la capitale; ce sont les meilleurs, les moins susceptibles de découragement, les plus capables de mieux se tenir dans les points les plus difficiles, les plus dangereux. Et vous l'avez bien vu : quand on a voulu faire des sorties avec des soldats médiocres, qu'est-il arrivé? Ils ont été ramenés d'une manière désolante.

Il vous faudra donc les meilleurs soldats, de sorte que la plus précieuse partie de l'armée sera convertie en garnisons.

Eh bien, il faut revenir de ces exagérations, il faut revenir à la pensée première des fortifications de Paris. Cette pensée première, je puis encore mieux que personne la faire connaître, car c'est devant moi, avec mon concours, que tout a été arrêté. Jamais on n'a songé, à cette époque, à amener, on peut dire, presque toute l'activité militaire autour de Paris. Voici la pensée que nous avions tous. Nous avions un souvenir qui agissait puissamment sur nos esprits et qui doit y agir toujours : c'est que, dans la merveilleuse campagne de 1814, où Napoléon déploya tant de génie et de caractère, si Paris avait été à

l'abri d'une surprise, d'un coup de main, la France était sauvée.

Avions-nous alors l'idée qu'il fallait faire de Paris le grand champ de bataille de la France? Pas le moins du monde. Il fallait mettre Paris à l'abri d'un coup de main.

M. LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. — Pas davantage!

M. THIERS. — Permettez-moi d'ajouter ceci : c'est un grand malheur d'avoir l'ennemi sous les murs de Paris, non pas seulement parce que cela suppose que toutes nos armées ont été battues, mais encore parce que l'investissement de Paris est une situation des plus graves, des plus périlleuses. Une partie de nos malheurs est venue de là. Il faut laisser ce qu'on a de plus habile et de plus capable dans Paris, et il faut avoir aussi ce qu'on a de plus habile et de plus capable pour aller sur la Loire et même sur la Gironde préparer des ressources. C'est un malheur énorme, auquel il ne faut se résigner qu'à la dernière extrémité, loin de mettre tant de soin à diriger l'esprit de la nation et l'esprit de l'armée sur ce dernier asile où tout sera décidé. (*Très bien! sur divers bancs.*)

On nous dit : Il y aura des camps, et il y en aura même quatre; car on veut en faire aux quatre points cardinaux.

M. HERVÉ DE SAISY. — N'oublions point Châtillon!

M. THIERS. — Il y aura 60,000 hommes dans chacun de ces camps. Lorsqu'ils seront menacés, ces 60,000 hommes sortiront, et rentreront après s'être

battus, et l'ennemi se fatiguera. Alors ce sera un siège de Troie, qui durera ce qu'il pourra durer; avec une difficulté cependant, c'est que Paris peut parfaitement résister quatre ou cinq mois avec beaucoup de courage, car il a montré un courage que l'histoire consacrera et que nous ne devons pas oublier... (*Mouvement d'approbation.*) Mais au delà de quatre mois, est-ce que ce sont les fortifications de Paris qui ont fait défaut? Pas le moins du monde; ce sont les vivres. Vous accumuleriez des centaines de mille hommes, des ouvrages extraordinaires, vous feriez la muraille de la Chine, comme le disait tout à l'heure l'illustre général Changarnier, vous ne pourriez pas, derrière ces fortifications, amener des vivres et des moyens d'alimentation suffisants pour prolonger la résistance au delà de quatre mois. (*Marques d'assentiment.*)

Nous ne repoussons pas, bien entendu, les anciennes fortifications : il serait étrange que l'un des hommes qui y ont le plus contribué voulût infirmer, diminuer leur mérite. Nous voulons les compléter; mais je crois que, pour atteindre ce but, bien que mon intention ne soit pas de vous réduire à cela, je crois que, pour faire l'indispensable, pour mettre Paris à l'abri du bombardement, 15 millions seulement suffiraient.

Ce n'est pas là ce que je propose, quoique j'aie insisté auprès des ingénieurs chargés de ces travaux pour qu'on se restreignît à 20 millions; ce qui, à mon

sens, était la chose raisonnable. Vous voulez aller jusqu'à 30? soit; mais 80 millions!... Je vous prouverais, si j'entrais dans le détail, que, dans votre plan de 60 millions, il y a une seconde ligne (j'ai au moins dix ou douze plans), qui forme en arrière de la première une quantité d'ouvrages que vous n'avez pas déterminés, pour lesquels aucune somme n'est portée, et qui certainement feraient monter la dépense à 80 millions.

Maintenant vous savez quels sont les hasards de l'exécution. Sans doute le génie est très correct; il est constructeur très habile, de telle sorte qu'en général il ne dépasse pas les sommes qu'il a déterminées.

On a souvent cité, et avec de justes éloges, les travaux du génie pour la construction des fortifications de Paris, et l'on a dit qu'il s'était renfermé dans la somme qui avait été fixée. Je vais vous en dire le secret : c'est que, lors des évaluations (c'est moi qui les ai faites), je portai le prix des terrains à 30,000 francs l'hectare, dans la pensée qu'il y aurait des imprévus.

Je comptais, de plus, sur la générosité du roi, qui fit en effet le sacrifice de tous les terrains qui lui appartenaient, et il y en avait une portion considérable. De tout cela, il fut fait un fonds qui a permis de pourvoir à tous les imprévus. Loin de coûter 30,000 francs, les terrains, en faisant une moyenne des terrains non occupés et non bâtis et des terrains bâtis, ne sont montés qu'à 13 ou 14,000 francs l'hec-

tare. Le surplus a servi à couvrir les imprévus. (*Mouvements divers.*)

Si, à la ligne des travaux qui deviendront nécessaires, et qui ne sont pas portés dans le compte présenté par le rapport, vous ajoutez ceux qui deviendront indispensables à moins d'imprudence étrange, certainement vous arriverez à 80 millions. Si vous ajoutez encore les imprévus, et surtout si vous cédez à cet esprit que je ne sais comment définir... Ce n'est pas un esprit de système... Je dirai à cet esprit d'entraînement qui oublie l'état de nos finances et qui va au delà du nécessaire, vous arriverez certainement à 100 millions, là où, avec 15 ou 20 millions, on ferait, je dirai presque au delà du nécessaire.

Mais il faut songer aux autres travaux sur la frontière. On dit quelquefois : Si la frontière est forcée, l'ennemi va droit sur Paris.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter cette question, bien qu'il n'y ait pas de secrets en cette matière et qu'il n'y ait pas à s'inquiéter de cette discussion. Nous savons les uns et les autres ce que nous faisons. Ah ! il y avait un secret à garder (je l'ai exigé et obtenu) pendant que le sol était occupé, car il y aurait eu le plus grand danger à désigner à l'attention de l'occupant tels ou tels points du territoire. Mais aujourd'hui le secret serait puéril, même pour les armes. Pour les fortifications, il est évident que, lorsqu'on va mettre des piquets pour limiter le champ où les travaux auront lieu, quand on va prendre des rensei-

gnements pour l'achat des terrains, quand on fait des travaux de maçonnerie, le secret est dévoilé.

Pour les armes, on peut gagner un an. Les Allemands travaillent bien; nos officiers, je leur rends cette justice, travaillent bien aussi; mais on a rencontré, nous avons rencontré, les uns et les autres, les mêmes difficultés quant aux canons et aux projectiles; et, sans qu'on se soit rien communiqué, on a le secret des uns et des autres.

Ainsi, même pour les armes, on ne peut guère avoir que six mois, un an au plus de secret, ce qui n'est pourtant pas à dédaigner, mais, pour la question qui nous occupe en ce moment, il n'y a pas de secret.

Je puis donc dire qu'il y a de grands travaux à faire sur la route de l'ennemi, qu'il y a de grands ouvrages qui ont obtenu l'assentiment unanime des hommes compétents. Ces ouvrages attireraient incontestablement, infailliblement, les forces de l'ennemi, ils éviteraient à Paris le danger de les revoir encore sous ses murs, de contraindre le gouvernement à se couper en deux, de voir l'envahisseur ravager nos provinces et la démoralisation se mettre partout. Eh bien, tout ce que vous donnerez d'inutile ici sera soustrait à des travaux bien autrement importants et efficaces. (*Marques d'approbation.*)

J'arrive au point essentiel, et l'opinion que nous avions, quand nous fîmes les fortifications en 1841, était non pas qu'il fallait attirer sur Paris les efforts de l'ennemi, mais qu'il fallait mettre Paris à l'abri

d'un mouvement tournant, comme celui que l'ennemi avait fait en 1814, qu'il fallait que l'ennemi perdît même la pensée d'un tel mouvement en sachant qu'il trouverait une grande résistance à Paris. C'est à cela qu'il faut nous restreindre. Si nous allons au delà, nous manquerons à l'armée française et à la France... Je dis à l'armée française, car nous la supposerions incapable de tenir la campagne à l'avenir. (*Vif assentiment à gauche.*)

Qu'y a-t-il d'incomplet dans les travaux de Paris? Je m'interromps encore dans le cours de mes idées pour ouvrir une parenthèse.

L'honorable M. Brunet disait qu'on avait fait une grande faute dans le tracé des fortifications de Paris, et qu'on avait laissé l'ouest désarmé. Je ne suis pas l'auteur du plan des fortifications de Paris, je n'ai pas intérêt à défendre ici l'illustre général Dode, qui en est l'auteur. Il est vrai que le côté ouest, celui où est Versailles, où est Saint-Cyr, et où l'on propose une ligne immense de fortifications, a été négligé. Voici par suite de quelles préoccupations, et cela vous donnera une idée de l'influence désastreuse des préoccupations du moment. On ne songeait alors qu'au nord et à l'est de Paris, parce que l'ennemi s'était présenté par la route de l'Est.

En 1814 et 1815, l'armée ennemie songeait à passer la Seine pour se porter à l'ouest; elle essuya un grand revers. Le général Exelmans, avec le coup d'œil et l'énergie dont Dieu l'avait doué, et quelques officiers

de grande bravoure qui ont été dans nos rangs sous le dernier régime, se jetèrent sur les troupes qui s'étaient portées à l'ouest, du côté de la Seine; ils leur firent éprouver un sanglant désastre et les rejetèrent sur la rive droite.

Heureusement pour vous, Messieurs, vous n'avez pas mon âge; mais ceux qui l'ont savent bien que ce fut la consolation de nos âmes patriotiques et désolées. Oui, le succès du général Exelmans nous a consolés pendant vingt ans.

Nous étions sous cette influence, et l'on se disait que jamais l'ennemi n'oserait se porter à l'ouest sous l'impression de ce grand revers. On se trompait. Cependant je vais vous prouver tout à l'heure par les faits que, quelque incomplètes qu'elles soient avec ces points négligés, les fortifications de Paris ont arrêté les Prussiens quatre mois et demi. Car pourquoi sont-ils restés devant Paris quatre mois et demi? S'ils n'avaient pas trouvé les ouvrages parfaitement solides, est-ce qu'excités par le succès, nous ayant montré, il faut savoir reconnaître la valeur de ses ennemis, nous ayant montré leur vaillance et leur énergie, est-ce que leur enthousiasme, leur vigueur, se seraient éteints devant ces ouvrages? Pas du tout. Ils savaient très bien que ce serait une rude besogne que d'attaquer les forts appuyés sur l'enceinte; car le secret de la force de ces ouvrages a été qu'un fort ne pouvant être attaqué que sur un front, il pouvait être sans cesse secouru par la place, que la garnison

d'un mouvement tournant, comme celui que l'ennemi avait fait en 1814, qu'il fallait que l'ennemi perdît même la pensée d'un tel mouvement en sachant qu'il trouverait une grande résistance à Paris. C'est à cela qu'il faut nous restreindre. Si nous allons au delà, nous manquerons à l'armée française et à la France... Je dis à l'armée française, car nous la supposerions incapable de tenir la campagne à l'avenir. (*Vif assentiment à gauche.*)

Qu'y a-t-il d'incomplet dans les travaux de Paris? Je m'interromps encore dans le cours de mes idées pour ouvrir une parenthèse.

L'honorable M. Brunet disait qu'on avait fait une grande faute dans le tracé des fortifications de Paris, et qu'on avait laissé l'ouest désarmé. Je ne suis pas l'auteur du plan des fortifications de Paris, je n'ai pas intérêt à défendre ici l'illustre général Dode, qui en est l'auteur. Il est vrai que le côté ouest, celui où est Versailles, où est Saint-Cyr, et où l'on propose une ligne immense de fortifications, a été négligé. Voici par suite de quelles préoccupations, et cela vous donnera une idée de l'influence désastreuse des préoccupations du moment. On ne songeait alors qu'au nord et à l'est de Paris, parce que l'ennemi s'était présenté par la route de l'Est.

En 1814 et 1815, l'armée ennemie songeait à passer la Seine pour se porter à l'ouest; elle essuya un grand revers. Le général Exelmans, avec le coup d'œil et l'énergie dont Dieu l'avait doué, et quelques officiers

de grande bravoure qui ont été dans nos rangs sous le dernier régime, se jetèrent sur les troupes qui s'étaient portées à l'ouest, du côté de la Seine; ils leur firent éprouver un sanglant désastre et les rejetèrent sur la rive droite.

Heureusement pour vous, Messieurs, vous n'avez pas mon âge; mais ceux qui l'ont savent bien que ce fut la consolation de nos âmes patriotiques et désolées. Oui, le succès du général Exelmans nous a consolés pendant vingt ans.

Nous étions sous cette influence, et l'on se disait que jamais l'ennemi n'oserait se porter à l'ouest sous l'impression de ce grand revers. On se trompait. Cependant je vais vous prouver tout à l'heure par les faits que, quelque incomplètes qu'elles soient avec ces points négligés, les fortifications de Paris ont arrêté les Prussiens quatre mois et demi. Car pourquoi sont-ils restés devant Paris quatre mois et demi? S'ils n'avaient pas trouvé les ouvrages parfaitement solides, est-ce qu'excités par le succès, nous ayant montré, il faut savoir reconnaître la valeur de ses ennemis, nous ayant montré leur vaillance et leur énergie, est-ce que leur enthousiasme, leur vigueur, se seraient éteints devant ces ouvrages? Pas du tout. Ils savaient très bien que ce serait une rude besogne que d'attaquer les forts appuyés sur l'enceinte; car le secret de la force de ces ouvrages a été qu'un fort ne pouvant être attaqué que sur un front, il pouvait être sans cesse secouru par la place, que la garnison

en pouvait être sans cesse renouvelée. Tout le monde se souvient des prodiges faits jadis en avant de Strasbourg, dans ce petit fort qui est de l'autre côté du Rhin, et qui résista plusieurs mois à 150,000 hommes commandés par l'archiduc Charles, parce que tous les trois ou quatre jours on en renouvelait la garnison. Eh bien, les forts placés près de l'enceinte ont ôté aux Prussiens l'espoir d'entrer dans Paris, parce que l'enceinte les en empêchait, car l'enceinte couverte par les forts a dans leur rapprochement même une force qu'il est très difficile de surmonter. Je donne comme exemple le côté de l'ouest négligé. Il y a un point qui n'était pas couvert, nous demandons de le couvrir, ce sont les hauteurs de Montretout et de Garches. S'il y avait eu là un fort, il est douteux que, lors de la Commune, nous eussions pu prendre Paris, ou du moins il eût fallu bien du temps. C'est parce que nous n'avons pas eu là un fort que nous avons pu placer le fort d'Issy sous un feu formidable qui nous a permis de le prendre, et que le brave général Douay a pu marcher sur le Point-du-Jour et y entrer.

Eh bien, cet ouvrage n'existait pas, et cependant les Prussiens n'ont pas passé. Est-ce que l'illustre général de Moltke avait fermé les yeux sur ce point-là? Non; voici pourquoi il n'a pas essayé le passage: c'est que cette fortification, dans la situation où elle est, ne le lui aurait pas permis. Nous, nous avons pu nous placer à Montretout et à Garches, parce que le

Mont-Valérien nous appartenait. Le Mont-Valérien nous couvrait de ses feux. Il nous a rendu de grands services. (*Mouvement.*) Et aujourd'hui, si, dans l'état actuel, vous aviez le malheur d'avoir encore l'ennemi sous les murs de Paris, malheur qui ne nous menace point, à moins d'une politique insensée qui n'existe pas; si vous aviez encore l'ennemi sous les murs de Paris, soyez-en sûrs, Paris résisterait comme il l'a fait. C'est une question d'approvisionnement et pas autre chose

Cela veut-il dire qu'il ne faille rien faire? Loin de là!

Dans les derniers jours de l'Empire, après le désastre de Reichshoffen, lorsque l'émotion causée dans le pays, émotion malheureusement démoralisatrice, mit en quelque sorte le désordre partout, dans le Corps législatif lui-même, cependant fort dévoué à l'Empire, on conçut des défiances extrêmes, et l'on voulut introduire dans le conseil de défense quelques-uns des membres de l'Assemblée. J'y ai siégé avec l'honorable M. de Talhouët et l'honorable M. Daru. J'y avais été porté par l'Assemblée. J'ai assisté, pendant quinze ou vingt jours, à tous les préparatifs du siège. Nous avions tous un grand souci : c'était de voir Saint-Denis insuffisamment couvert, parce qu'il y a des points dominants tout autour. Nous avions, moi surtout, un souci extrême de voir les hauteurs de Montretout et de Saint-Cloud découvertes. M. de Chabaud La Tour était préoccupé de cette pensée, puisqu'il a proposé un ouvrage en terre qui n'a pas été

en pouvait être sans cesse renouvelée. Tout le monde se souvient des prodiges faits jadis en avant de Strasbourg, dans ce petit fort qui est de l'autre côté du Rhin, et qui résista plusieurs mois à 150,000 hommes commandés par l'archiduc Charles, parce que tous les trois ou quatre jours on en renouvelait la garnison. Eh bien, les forts placés près de l'enceinte ont ôté aux Prussiens l'espoir d'entrer dans Paris, parce que l'enceinte les en empêchait, car l'enceinte couverte par les forts a dans leur rapprochement même une force qu'il est très difficile de surmonter. Je donne comme exemple le côté de l'ouest négligé. Il y a un point qui n'était pas couvert, nous demandons de le couvrir, ce sont les hauteurs de Montretout et de Garches. S'il y avait eu là un fort, il est douteux que, lors de la Commune, nous eussions pu prendre Paris, ou du moins il eût fallu bien du temps. C'est parce que nous n'avons pas eu là un fort que nous avons pu placer le fort d'Issy sous un feu formidable qui nous a permis de le prendre, et que le brave général Douay a pu marcher sur le Point-du-Jour et y entrer.

Eh bien, cet ouvrage n'existait pas, et cependant les Prussiens n'ont pas passé. Est-ce que l'illustre général de Moltke avait fermé les yeux sur ce point-là? Non; voici pourquoi il n'a pas essayé le passage: c'est que cette fortification, dans la situation où elle est, ne le lui aurait pas permis. Nous, nous avons pu nous placer à Montretout et à Garches, parce que le

Mont-Valérien nous appartenait. Le Mont-Valérien nous couvrait de ses feux. Il nous a rendu de grands services. (*Mouvement.*) Et aujourd'hui, si, dans l'état actuel, vous aviez le malheur d'avoir encore l'ennemi sous les murs de Paris, malheur qui ne nous menace point, à moins d'une politique insensée qui n'existe pas; si vous aviez encore l'ennemi sous les murs de Paris, soyez-en sûrs, Paris résisterait comme il l'a fait. C'est une question d'approvisionnement et pas autre chose

Cela veut-il dire qu'il ne faille rien faire? Loin de là!

Dans les derniers jours de l'Empire, après le désastre de Reichshoffen, lorsque l'émotion causée dans le pays, émotion malheureusement démoralisatrice, mit en quelque sorte le désordre partout, dans le Corps législatif lui-même, cependant fort dévoué à l'Empire, on conçut des défiances extrêmes, et l'on voulut introduire dans le conseil de défense quelques-uns des membres de l'Assemblée. J'y ai siégé avec l'honorable M. de Talhouët et l'honorable M. Daru. J'y avais été porté par l'Assemblée. J'ai assisté, pendant quinze ou vingt jours, à tous les préparatifs du siège. Nous avions tous un grand souci : c'était de voir Saint-Denis insuffisamment couvert, parce qu'il y a des points dominants tout autour. Nous avions, moi surtout, un souci extrême de voir les hauteurs de Montretout et de Saint-Cloud découvertes. M. de Chabaud La Tour était préoccupé de cette pensée, puisqu'il a proposé un ouvrage en terre qui n'a pas été

achevé. Nous en étions tous frappés; et, quant à moi, je puis dire que j'en étais désespéré. Eh bien, l'expérience est venue; et, malgré cela, ces hauteurs de l'ouest, qui n'étaient pas défendues, et Saint-Denis, qui était dominé et qui n'était pas protégé contre les positions dominantes, tout cela a résisté et vous a permis de tenir quatre mois et demi.

Si l'on ne conçoit pas à l'égard de Paris la pensée fausse, radicalement fausse, de vouloir y attirer le théâtre de la guerre, il faut alors l'attirer au loin. Il ne faut pas croire qu'il suffira de fermer la frontière; il faudra faire un grand ouvrage, que j'ai proposé, qui, je l'espère, sera exécuté et qui sera ce que j'ai appelé le Paris sans population, mais loin de Paris. Il est inutile de traiter ce sujet-là ici. Mais, si l'on ne conçoit pas la pensée fausse de faire de Paris le théâtre de la guerre, il faut se borner à rendre Paris ce qu'il est déjà, un ouvrage presque inattaquable. Avec quelques travaux vous y arriverez, pour ma part je l'affirme, d'une manière infaillible.

Je sais que l'Assemblée a très peu de temps à me donner, je n'entrerai pas dans les détails. (*Parlez! Parlez!*)

Je vais donc parcourir successivement les divers fronts devant lesquels l'ennemi peut se présenter.

Saint-Denis. Il est vrai que Saint-Denis, qui d'abord n'a qu'une ceinture insuffisante, qui n'a qu'une demi-couronne, qui laisse la partie tournée vers la Seine tout à fait découverte, il est vrai qu'à quelque dis-

tance Saint-Denis est dominé sur plusieurs points. Il faut faire des ouvrages, je le reconnais; et je suis prêt à voter les crédits demandés pour Saint-Denis. Mais on avait tellement l'idée d'aller loin, de se placer aussi loin que possible, qu'au lieu de pièces portant à 4,000 mètres (ce qui est une bonne portée pour l'artillerie de campagne), que l'on pouvait prendre comme une bonne base, on proposait des pièces portant à 10 ou 12,000 mètres, et tout cela dans l'idée d'aller le plus loin possible.

Un homme bien compétent, M. le général Chareton, vous a dit tout à l'heure qu'aujourd'hui on faisait des pièces de canon qui portaient à 11,000 mètres.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — A 10,800.

M. THIERS. — Ces pièces existent. J'ai rempli mon devoir, et j'ai fait faire, sous ce rapport, des expériences très précises; mais il n'y en a aucune qui vaille celle de la guerre elle-même.

Il est vrai qu'on fait à l'étranger des canons qui peuvent porter à peu près à 11,000 mètres; on espère, avec des obusiers de 28 centimètres, qu'on veut porter à 30 ou à 32, aller à 12,000 mètres. Seulement il faut remarquer que ces pièces, dont vous avez vu un échantillon à la dernière Exposition sous l'Empire, sont d'un tel poids, sont si difficiles à remuer, qu'il faut des machines pour les manœuvrer, que l'ennemi n'en peut point apporter en France, qu'elles sont toutes à notre avantage et qu'avec des pièces semblables, et mon intention était d'en faire fabriquer

quelques centaines, qu'avec des pièces semblables sur les ouvrages actuels, vous rendriez un bombardement impossible. Et ce qu'il y a d'heureux, c'est que l'ennemi ne peut pas en transporter de semblables; car la science, il y a cela de satisfaisant pour l'humanité, plus elle travaille, plus elle sert à la défensive. (*Mouvement.*)

Mais est-il vrai qu'avec des pièces qui pourraient porter à 11,000 mètres, vous ayez un tir efficace? Voici ce que nous avons vu dans le dernier siège. Il y avait au Mont-Valérien des obusiers de 19 et même de 22 centimètres, qui étaient, disait-on, capables de porter à 10,000 mètres. Il n'y a eu qu'un obus qui soit arrivé à la terrasse de Saint-Germain, à 8,000 mètres; et certainement un tir pareil n'aurait été d'aucune influence. Il ne faut pas croire que tout ce qu'on dit de la plus grande portée des armes soit très sérieux. Il faut tâcher d'avoir des pièces qui portent à 12,000 ou à 15,000 mètres; mais, en réalité, il faut voir le tir utile. Le Mont-Valérien, qui nous a rendu tant de services quand il a fallu arracher Paris aux insensés criminels de la Commune, le Mont-Valérien avait un tir destructeur quand il tirait à 4,000 mètres avec des obusiers de la marine de la plus grande portée; quand il tirait sur la porte de Neuilly, à 6,000 mètres, il avait déjà un tir beaucoup moins efficace; et à 7 ou 8,000 mètres les obusiers de 19 centimètres n'auraient pas produit tout l'effet qu'on en attendait. Voilà la réalité.

Eh bien, peu importe; il faut tâcher d'avoir les pièces du calibre le plus fort et le plus efficace. Mais, quand vous allez prendre des positions à 10,000 mètres, à Cormeilles, par exemple, qui est à 11,000 ou 12,000 mètres (je ne parle que du tir à vol d'oiseau, car, si nous suivions le tracé des routes, il y aurait une bien plus grande distance), je vous demande si cette position pourra protéger efficacement Saint-Denis à une distance pareille. Quant à moi, je ne le crois pas; je ne vois là que le goût d'aller loin. C'est tout simplement laisser à l'ennemi des passages, s'il veut les tourner et les enlever.

Et je vais vous montrer les conséquences de cette manie d'aller loin, alors qu'il faudrait tout simplement s'occuper de prendre des positions utiles pour garantir Paris du bombardement... C'est ce qui doit nous préoccuper, puisque Paris, tel quel, a si longtemps résisté à l'ennemi.

On propose trois ouvrages autour de Saint-Denis, tandis qu'il y a deux positions, dont celle de Stains, qu'il faut faire. Il y aurait peut-être bien aussi Sannois; mais Sannois ne plaisait pas, parce qu'il n'est qu'à 6,000 mètres. Et cependant Sannois, à 6,000 mètres, couvrirait Saint-Germain de la manière la plus efficace et vous rendrait, de plus, maîtres de la presqu'île de Gennevilliers.

Je cite cet exemple et je suis prêt à voter. On nous demande 2 millions pour Stains; on a tort : Stains est un point très favorable, c'est une position

dominante, mais enfin ce n'est pas la position la plus forte. Je suis donc d'avis de faire un gros ouvrage à Stains, parce que Stains rendra l'attaque de Saint-Denis presque impossible. Je crois aussi qu'on ferait bien d'en mettre un à Sannois. Mais quelle nécessité, quand on a une bonne position à 6,000 mètres, d'aller en chercher une à 11,000 ou 12,000 mètres, si ce n'est le goût d'aller loin?

On dit : On placera les troupes hors de Paris, et là, elles vivront militairement; elles ne seront pas exposées à la corruption de l'intérieur de Paris. Mais, mon Dieu! avec le Paris si incomplètement fortifié, comme on le dit, il y avait de quoi ranger 200,000 hommes au delà de l'enceinte. On le pouvait; on ne l'a pas fait. Dieu me garde de blâmer ceux qui étaient là! On ne blâme si légèrement que quand on n'a pas été mêlé soi-même à d'aussi terribles événements... (*Vive approbation à gauche*); quand on y a été, cela rend plus modeste. (*Oui! Oui! à gauche.*)

La raison que l'on fait valoir, qu'il faut placer les armées en dehors, je la tiens pour nulle, parce que, dans l'état actuel, il y a de quoi loger au dehors 300,000 hommes faisant des manœuvres, s'y instruisant à l'abri de ce qu'on appelle la corruption de Paris.

Il est vrai (c'est un des inconvénients de la présence de l'ennemi devant Paris) qu'avoir une immense population qui ne fait rien, qui manœuvre ou ne manœuvre pas, lui mettre le fusil à l'épaule et l'empêcher de travailler, c'est préparer de terribles

événements. Nous en avons acquis la cruelle expérience. Mais, Messieurs, c'est une raison de plus pour ne faire de Paris qu'un en-cas extraordinaire, au lieu d'en faire le terrain nécessaire de la lutte. (*Très bien! à gauche.*)

Je dis que deux ouvrages, l'un à Stains, l'autre à Sannois, je les vote; je les vote avec empressement. Je trouve même qu'on n'a pas assez demandé pour Stains. Mais en mettre à Montlignon et à Cormeilles, je trouve que c'est excessif. Je trouve que la position de Sannois a le mérite ou le défaut, si l'on veut, d'être rapprochée. Je dis que tout cela doit être discuté, que nous devons être entendus là-dessus, que, quand il ne s'agit que d'ajourner à six semaines, nous avons le droit d'être entendus. Nous ne pouvons pas l'être aujourd'hui. Puis-je, en effet, à la tribune, discuter, le compas à la main, ces choses devant vous? Ne vaut-il pas mieux le faire devant une commission nouvelle, qui n'ait pas l'esprit prévenu, qui n'ait pas de parti pris sur ces questions-là? (*Rumeurs à droite. — Très bien! Très bien! à gauche.*)

Donc, j'accorde Stains. Quand je dis que j'accorde, ne prenez pas, Messieurs, le sens de mes paroles au rebours de celui que je leur donne : je ne veux pas dire que c'est moi qui accorde, j'entends dire que je crois qu'il faut absolument voter Stains. Votons Stains tout à l'heure, et, si vous voulez affecter à cela 4 millions au lieu 2, j'en suis d'avis. Il faut, à Stains, un énorme ouvrage qui puisse se soutenir par lui-même.

Je passe à l'Est.

Nous avions là toute cette ceinture de forts dans une position admirable, où nos marins ont fait des merveilles. Il y a ici un des représentants de ces marins, M. l'amiral Pothuau... (*Applaudissements.*)

M. L'AMIRAL POTHUAU. — Je ne suis pas le seul. Il y en a plusieurs! (*Nouveaux applaudissements.*)

M. THIERS. — ... qui pourrait vous dire ce qu'ils ont fait.

Eh bien, cette ligne de forts, de Romainville, de Noisy, de Rosny, de Nogent, est tellement efficace, que l'ennemi n'a pas même songé à y paraître. Il est vrai qu'il s'est porté au plateau d'Avron.

Est-ce que cela ne vous satisfait pas? On désire des terrains d'une vaste étendue où l'on puisse développer et exercer l'armée. Eh bien, entre ces forts, près de ces forts (malheureusement vous n'avez pas de carte sous les yeux pour suivre ma démonstration), il y a ce que j'appellerai la péninsule de Belleville, qui forme un immense plateau sur lequel 60,000 hommes peuvent se mouvoir, se déployer et s'exercer. Faut-il encore des ouvrages de ce côté?

Mais, dit-on, il faut pouvoir déboucher dans la grande plaine de Saint-Denis, où l'on pourrait rencontrer l'ennémi du côté de l'Est.

Ah! sur ce point, je suis de l'avis de la commission. Il y a un endroit où il faut être en mesure de se déployer pour déboucher sur l'ennemi; c'est évi-

demment à l'Est, car c'est le point, c'est la route par laquelle l'ennemi arrive; et, au lieu de chercher à l'attaquer misérablement par l'Ouest, où l'on ne fait que le repousser sur sa ligne de communication, il faut l'atteindre à l'Est; là on l'attaque sur sa ligne de retraite et de communication.

Il n'y a pas un général un peu sensé... (*Rumeurs à droite*) qui, ayant à aborder hardiment l'ennemi hors de Paris, ne doive le faire de Saint-Denis à Belleville. Il y a là un champ de bataille admirable, où l'on a résisté en 1814 et 1815, et là on est sur les communications de l'ennemi; tandis que, du côté de l'Ouest, si on le repousse, il se retire tranquillement par la route où il est arrivé. Au point que j'indique, au contraire, vous le prenez en marche. Aussi bien c'est là qu'il faut pouvoir déboucher avec une armée énorme.

Vous voulez pousser plus loin les travaux de ces hauteurs de Belleville, je le veux bien; d'autant plus qu'il y a le plateau d'Avron où j'aimerais beaucoup à ne pas voir reparaître l'ennemi.

Songez à ce que vous allez faire. A Vaujours, on vous propose un ouvrage, je le concède. Mon honorable collègue le général Changarnier me blâmera, car il trouve qu'il y en a déjà bien assez sans cela, que le vieux Paris suffit, et il y a beaucoup de raisons pour cette opinion; mais je crois qu'il faut concéder quelque chose aux préoccupations du jour. Donc, je le répète, j'accorderai l'ouvrage de Vaujours; songez

cependant qu'il sera à 10,000 mètres du canon de nos forts les plus avancés.

Serait-il bien sûr de mettre des ouvrages à une pareille distance?

Si l'ennemi a un très grand intérêt à les enlever, est-ce que vous croyez qu'en concentrant ses efforts sur un de ces ouvrages, il ne l'écrasera pas? Seulement, je reconnais un grand avantage à la position de Vaujours : c'est que, grâce à ce qu'on appelle l'avantage de la domination, on peut faire là, en choisissant bien le point, à 100 ou 200 mètres près, un ouvrage comme le Mont-Valérien, et je suis fort partisan d'ouvrages comme le Mont-Valérien, parce que, pour que l'ennemi puisse les enlever, il lui faut faire un long siège, et qu'on a le temps de venir au secours de l'ouvrage attaqué.

Donc, j'accorde Vaujours, et cependant les ingénieurs que vous avez consultés et qui, d'avance, étaient de votre avis... (*Interruptions*), ne sont pas les seuls qui aient raisonné sur tout cela. J'en sais, que je ne veux pas nommer... Il n'est pas bon de porter des personnalités à la tribune; d'ailleurs je ne sais pas si je les désignerais à votre confiance en ce moment-ci... (*Rumeurs.*) Mais j'en sais dont l'autorité est des plus grandes, qui se sont toute leur vie montrés les plus habiles ingénieurs de leur temps, et qui n'approuvent pas ces ouvrages éloignés. Mais enfin celui-ci se place sur cette grande ligne du nord-est que l'ennemi, s'il veut se retirer, sera obligé de traverser, et cela

facilitera le développement, le déploiement de nos troupes.

Encore une fois, je l'accorde, et cela nous mettra à l'abri d'une attaque sur le plateau d'Avron, attaque qui a été fort incommode pendant le dernier siège.

J'accorde Stains et Vaujours. Seulement, pour lier Vaujours avec Villeneuve-Saint-Georges, on vous demande 11 millions de dépenses. Peut-être à Ormesson, pour commander le passage de la Marne, pourrait-on mettre un ouvrage. Mais enfin, de Vaujours à Villeneuve-Saint-Georges, Vaujours non compris, on vous demande une dépense de 11 millions.

Messieurs, aujourd'hui nous avons une habitude, habitude bien malheureuse que nous avons été obligés de prendre pour arriver à la libération de notre territoire; on considère 50 millions comme la chose la plus simple du monde. C'est qu'on n'a pas là le compte de liquidation, et qu'on ne s'est pas occupé des grandes questions que nous aurons à résoudre non seulement pour les impôts, mais pour le moment où il faudra s'entendre avec la Banque sur la reprise du payement en espèces.

Vos finances sont le plus grand de vos intérêts aujourd'hui, le plus grand intérêt pour l'armée, je vous l'affirme; car, lorsque le budget est à la gêne, on fait ce qu'a fait le gouvernement nouveau, on abandonne 24 ou 25 millions sur l'effectif, et les régiments, aujourd'hui, sont dans le même état qu'ils étaient sous l'Empire, avec 1,200 ou 1,300 hommes... (*Interruption.*)

Un régiment qui ne comprend pas 2,000 hommes n'est pas un régiment. (*Assentiment sur plusieurs bancs à gauche.*) Savez-vous quel est l'intérêt que je défends ici? (*Nouvelle interruption.*)

M. LE GÉNÉRAL DU BARRAIL, *ministre de la guerre.* — Nous avons les mêmes effectifs qu'autrefois!

M. THIERS. — Monsieur le ministre, jusqu'ici nous sommes presque d'accord...; avez-vous les mêmes effectifs aujourd'hui?

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. — Exactement.

M. THIERS. — Mais, dans trois mois, nous verrons, nous verrons si vos régiments seront de 2,000 hommes. Enfin, tant mieux si vous les avez; mais je dis que, quand je combats des dépenses inutiles, je défends la chose essentielle : l'effectif. C'est toujours sur l'effectif qu'on se rejette quand le budget est à l'étroit; et, si vous faites des dépenses telles qu'il faille rouvrir le grand-livre, alors vous verrez ce que deviendront les intérêts de l'armée.

Pour relier Vaujours à Villeneuve-Saint-Georges, vous voulez dépenser 11 millions. A mon avis, c'est excessif; mais on a fait bien mieux! Et, quoiqu'on trouve que le fort de Villeneuve-Saint-Georges sera un peu compromis, cependant on n'a pas hésité, à Saint-Cyr, à se placer à 14,000 mètres du feu du Mont-Valérien, qui est le fort le plus rapproché.

A Villeneuve-Saint-Georges, le fort le plus rapproché est à 9,000 ou 10,000 mètres. On trouve que c'est déjà loin, et l'on a raison.

Cependant, j'accorde encore Villeneuve-Saint-Georges, par la raison que Villeneuve-Saint-Georges commande le passage de la Seine, et que cela est très important, mais à la condition d'y faire également un grand ouvrage qui puisse se soutenir lui-même.

Eh bien, votons Villeneuve-Saint-Georges. Mais de Vaujours à Châtillon, nous passons du nord-est par le sud à l'ouest de Villeneuve-Saint-Georges, à Châtillon, ou Palaiseau, qui a été proposé. Avez-vous songé à une chose? Vous voulez garantir Paris du bombardement, et il n'y a rien au sud. Cependant il y a une idée que tout le monde avait eue, en présence de l'ennemi, c'était de faire quelques ouvrages en avant des forts du sud, en avant d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge, de Vanves.

On avait proposé... Je ne veux pas retenir l'Assemblée longtemps... (*Parlez! Parlez! On vous écoute.*)

On a voulu mettre, on a essayé, par des travaux en terre, de mettre une redoute au Moulin-Saquet, une autre aux Hautes-Bruyères, en avant des forts d'Ivry et de Bicêtre. L'honorable amiral Pothuau défendait ces forts. Là, de petits ouvrages ont une valeur; des ouvrages ouverts à la gorge sont protégés par les grands forts dont ils sont l'accessoire; ces ouvrages peuvent porter les feux de la défense à 2,000 ou 3,000 mètres en avant, et par là faire reculer l'ennemi d'autant. Là, quelques redoutes, très simples, je les accorderais, mais des redoutes en maçonnerie; car

les travaux en maçonnerie sont les seuls où les soldats regardent leur position comme assurée.

Ces deux redoutes, je ne les invente pas; j'ai là un ouvrage où elles ont été proposées; je les accorde.

On songe à l'éventualité d'un bombardement. Au sud, l'ennemi ne pourrait pas se placer à 3,000 ou 4,000 mètres, sans s'exposer à voir ses batteries détruites; on ne peut pas être bombardé à 9,000 mètres. Les Prussiens n'auraient pas dépensé leurs munitions à 9,000 mètres de distance des points qu'ils voulaient détruire ou incendier, parce qu'on n'a pas de tir efficace à cette distance. C'est à 4,000 ou 5,000 mètres qu'ils ont essayé le bombardement.

Quelques redoutes en avant des forts du sud suffiraient donc; mais ce n'est pas assez pour le grand projet qu'on veut faire prévaloir.

J'arrive à la grande ligne qui va de Palaiseau à Saint-Cyr. Véritablement on veut faire là un grand champ de bataille. Eh bien, de Saint-Cyr à Palaiseau, savez-vous à quelle distance vous serez de nos feux? Pour l'un, à 12,000 ou 13,000 mètres, et, pour l'autre, à 15,000 mètres, c'est-à-dire à 15,000 mètres du point d'appui que les fortifications existantes et l'armée française pourraient leur donner.

Franchement, je dois le dire... Je serais désolé de blesser quelqu'un ici, mais je demande qu'on permette à la vivacité de mes convictions un peu de vivacité dans leur expression... Franchement, je trouve cela parfaitement déraisonnable. (*Mouvement.*) Comment!

Saint-Cyr va se trouver à 14,000 mètres du Mont-Valérien! Il est vrai qu'on lui donnera un appui à Marly; mais cet appui sera encore à 9,000 mètres. Est-ce que vous croyez qu'un ennemi vigoureux ne saura pas entourer cet ouvrage, l'enlever peut-être?

On me dit : Mais nous résisterons! C'est vrai, et l'on peut en dire autant pour tous les ouvrages. Mais à quelles conditions croyez-vous pouvoir les soutenir? C'est avec des forts à Saint-Cyr, au Trou-d'Enfer, c'est-à-dire à Marly, au Haut-Buc, à Villeras, à Palaiseau, etc. Eh bien, savez-vous quelle somme on propose de dépenser là? J'en ai fait l'addition : Châtillon, Butte-Chaumont, Palaiseau et annexes, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr et annexes, Marly, Sainte-Jamme et Aigremont, avec les terrains, 23 ou 24 millions!

Si cela était contesté, il faudrait contester les assertions de M. le rapporteur; car ce sont les chiffres qu'il a fournis lui-même. Moi, je dis que c'est beaucoup plus que 23 ou 24 millions, et vous allez le voir. Il serait de l'imprudence la plus désastreuse de ne rien faire derrière cette ligne-là; car les ouvrages intermédiaires, comme le Haut-Buc, Villeras, sont des ouvrages très faibles, de très peu de valeur. Or dans quelle hypothèse faut-il vous placer? Ceci est un point très important sur lequel j'appelle toute votre sollicitude. L'ennemi, quand il sera devant Paris, quand il sera arrivé jusque-là et qu'il voudra résoudre sérieusement la question, l'ennemi fera des efforts désespérés. Il n'en a pas tenté sur nos forts, parce

qu'ils avaient l'appui de l'enceinte et que les attaquer, c'était risquer, avec le danger d'échouer, la grande attaque de Paris. Mais, quand il ne s'agira que d'attaquer un ouvrage, l'ennemi ne s'exposera pas autant : ce n'est plus toute la question qu'il voudra résoudre à la fois, ce ne sera que le commencement de la question. Il pourra donc faire là de grands efforts.

Savez-vous quelle était notre préoccupation au conseil de défense? C'était celle-ci, et je dirai, quant à moi, qu'elle me persécutait. Je disais : Mais, si l'ennemi faisait la tentative que voici, s'il voulait prendre chacun des forts l'un après l'autre, si, avec la puissance de l'artillerie actuelle, il déployait deux ou trois cents bouches à feu ; s'il jetait en avant 50,000 hommes (et il en avait 300,000), si, en conservant la ligne d'investissement, il portait sur chacun de nos forts, l'un après l'autre, ces 50,000 hommes, qu'arriverait-il ?

Je disais cela devant les officiers qui devaient faire partie de la future garnison de Paris, des officiers de terre et de mer. Puis je les ai conduits à ce fort d'Issy, dont la destruction nous a permis d'arracher Paris à la Commune ; et là, je leur ai demandé, si l'ennemi employait ce système d'attaquer les forts l'un après l'autre, s'il en enlevait deux ou trois, l'enceinte tombant à la merci de l'assiégeant, je leur ai demandé qu'est-ce qui arriverait?

J'ai vu chez eux une vive anxiété ; quant à la mienne elle était très grande. Mais, enfin, il y avait toujours

cette ressource : l'enceinte est derrière ; on ne peut attaquer l'ouvrage que par un des fronts ; la garnison en sera sans cesse renouvelée.

J'ai omis, tout à l'heure, le nom du fort qui était en avant de Strasbourg : c'est le fort de Kehl. Le fort de Kehl a tenu plusieurs mois devant l'archiduc Charles, victorieux avec 150,000 hommes, parce que tous les trois ou quatre jours on renouvelait la garnison.

Eh bien, me disait-on, et je me disais à moi-même : on ferait ce qu'on a fait à Kehl ! on porterait des vivres, on porterait des munitions dans les forts. Mais si les hommes ont une certaine somme d'énergie à déployer, elle n'est pas illimitée. Lorsque 1,200 ou 1,500 hommes sont restés sous le feu de l'ennemi, sous un feu terrible, pendant trois ou quatre jours, il faut changer la garnison. Nous ferons cela, disait-on ; nous changerons la garnison, nous porterons des munitions, nous soutiendrons l'ouvrage. Soit ! mais, quand il faudra traverser cinq, six ou huit lieues pour aller au secours de l'un des forts, vous croyez qu'il ne sera pas entouré par 50,000 ou 80,000 hommes, s'il le faut ?

Quand on a de 200,000 à 400,000 hommes autour de Paris, est-ce que vous croyez qu'on ne peut pas accabler un fort comme nous avons accablé celui d'Issy ?

On a parlé de l'artillerie à grande portée ; ce n'est pas elle qui, dans ce cas-là, produit les effets les plus redoutables, parce que la grande portée n'est pas toujours la portée efficace ; mais, avec l'artillerie de 7, qui

porte aujourd'hui à 5,000 ou 6,000 mètres, si l'on amenait cent bouches à feu devant un de ces forts, il serait bien douteux qu'il résistât. Et enfin, si 50,000 hommes ne suffisaient pas, l'ennemi serait bien sot de ne pas y porter 80,000 ou 100,000 hommes.

Vous livreriez une bataille autour, soit; mais il ne serait pas besoin de forts pour la livrer. Et puis, si de telles défenses étaient enlevées, l'effet moral serait désastreux. Et devant cette crainte, ce danger de voir une ligne aussi étendue, aussi éloignée de l'enceinte, forcée par un effort énergique de l'ennemi, en deçà de cette ligne jetée en avant à 4, 5, 6 lieues de votre portée, vous ne mettriez rien, vous ne feriez pas une ligne de forts! Cela serait imprudent, je dirai même insensé. La ligne forcée, l'ennemi est sur les hauteurs de Saint-Cloud et Paris est à sa merci.

Ce système, à mon avis, est donc un système peu raisonnable. Pourquoi cette idée de se mettre très avant, très au loin, quand on avait la vallée de la Bièvre, qui est un ravin large, profond, fangeux, dans lequel, si l'on était obligé de repasser, surtout si l'on était défait, on serait bien embarrassé? Au lieu de se protéger de cette ligne, ce qui était bien simple, on a trouvé plus habile de se couvrir en allant plus loin. Mais, si vous aviez un échec le long de cette vallée de la Bièvre et que vous fussiez jetés dedans, ce serait un désastre. Vous aviez donc la Bièvre pour vous; et, dans le désir d'aller plus loin, vous l'avez mise contre vous. Vous êtes allés vous placer au delà de la Bièvre.

J'avoue que je ne comprends pas pourquoi, et je ne connais pas d'exemple d'une défense ainsi entendue.

Pour juger une pareille faute, il ne faut pas de grandes connaissances militaires : quand on a un fossé pour se protéger, je n'ai jamais vu qu'on se mît au delà de ce fossé. Non, on se met en deçà et on se couvre de l'obstacle. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

Ainsi vous proposez de créer une ligne qui aura, à une extrémité, Saint-Cyr, placé à 14,000 mètres de tout appui, et à l'autre extrémité, Palaiseau, placé à 12,000 mètres de deux ou trois points d'appui pour le soutenir, ayant, de plus, la Bièvre derrière lui, au lieu de l'avoir devant.

Et puis, derrière ces points on peut passer; car il y a là des pays très fourrés, dans lesquels vos feux ne peuvent pas arriver. L'ennemi pourrait arriver entre cette ligne première et la ligne de nos forts, à moins que, ce qui est possible, vous ne fissiez une suite de nouveaux forts après la première ligne.

En effet, des forts sont indiqués sur le plan que j'ai là sous les yeux. Ce plan n'est pas celui de la commission, mais il est à peu près semblable au sien; il émane d'officiers très accrédités. Tout le monde a songé à placer derrière cette première ligne si avancée une seconde ligne de forts, afin que, si l'ennemi parvenait à forcer la première ligne, il ne fût pas tout de suite sous Paris. Or, si vous faites à Sèvres et à Garches quelques ouvrages, ce n'est plus 20 ou 23 millions, mais 30 ou 32 millions qu'il faudra.

Ainsi, pour l'honneur de la grande ligne de l'Ouest, il vous en coûtera 30 à 32 millions, à moins que vous ne vouliez pas, ce qui serait la plus grande des imprudences, la doubler par des ouvrages qui, dans le cas où la ligne principale serait forcée, pourraient couvrir notre retraite.

Je trouve tout cela, je le répète, peu raisonnable.

Est-ce à dire qu'il ne faille rien faire à l'Ouest? Non, et je suis persuadé que, sur ce plateau de Châtillon, il faudra certainement faire un ouvrage. Je ne dis pas où il faudra le mettre, mais il faudra qu'il y en ait un considérable ; c'est aux ingénieurs de bien choisir le point.

Il en faudra un également sur les hauteurs de Sèvres, un peu à droite, un peu à gauche, c'est une question de détail que nous ne pouvons pas discuter ici.

A Garches, il faudra aussi un ouvrage; il le faudra parce que Garches ferme la porte par laquelle nous sommes entrés dans Paris; il faut la fermer, je le concède.

Puis il y a une autre raison pour fortifier Garches : c'est qu'il faut défendre le Mont-Valérien. C'est là toute la position de Paris. Aussi, lorsque je négociais un armistice à Versailles, dans ces temps douloureux, ce que l'ennemi demandait le plus à avoir comme gage de notre intention de signer la paix, c'était le Mont-Valérien. En effet, c'est le point le plus important de notre ligne de défense. (*Rumeurs diverses.*)

Je vais avoir fini, Messieurs... (*Parlez! Parlez!*)

Le Mont-Valérien, si précieux, il est inabordable sur le revers du côté de Paris. On ne pourrait ouvrir la tranchée, on ne pourrait en venir à bout; mais on pourrait faire ce qu'on a fait au fort de Burgos sous le premier Empire, le prendre par la croupe ou par les derrières; il serait ainsi possible d'aborder, d'essayer une attaque. L'ouvrage de Garches aurait donc, outre l'avantage de couvrir Paris et de fermer la porte par laquelle nous y sommes entrés, cet autre avantage de rendre une attaque sur le Mont-Valérien impossible, et enfin il permettrait de s'approcher des positions qui commandent le cours de la Seine du côté de Buzenval. Un ouvrage à Marly, par exemple, serait parfaitement conçu; un ouvrage à Marly, se reliant avec Garches, Sèvres et, plus loin, le plateau de Châtillon. Je dis que vous avez là des ouvrages assez près de Paris pour qu'ils soient soutenus, trop près de Paris pour que l'ennemi songe à les tourner.

Or, là, vous ferez des ouvrages à l'abri de toute attaque; et vous aurez, j'espère que ce serait une satisfaction pour les plus ambitieux auteurs de projets, des dépenses de 11 à 12 millions, au lieu des 30 ou 32 millions qu'on vous propose pour la grande ligne.

On nous dit que nous voulons, avec notre système restreint, enfermer Paris, enfermer l'armée, la mettre dans l'impossibilité de se déployer, que nous voulons exposer Paris à être bombardé.

Non! nous voulons faire ce que l'expérience a démontré nécessaire et pas davantage. (*Approbation sur divers bancs.*) Or l'expérience a démontré qu'il fallait mettre Saint-Denis à l'abri des positions dominantes, par deux ouvrages : l'un à Sannois, l'autre à Stains.

Vous voulez vous déployer vers la ligne de l'Est, qui serait la ligne de retraite de l'ennemi. A mon avis, c'est un ouvrage un peu hasardé que celui de Vaujours ; mais soit, je l'admets, grâce à sa position. Consacrez-y 4 millions au lieu de 3 : j'accorde Vaujours.

Vous voulez, à cause du passage de la Seine, vous voulez un ouvrage à Villeneuve-Saint-Georges! J'accorde Villeneuve-Saint-Georges.

Vous voulez un ouvrage à Châtillon! D'accord; vous le placerez le mieux possible.

Cependant j'ai quelques scrupules à concéder Châtillon dans ce moment; car le fort de Châtillon, suivant qu'on voudra la grande ligne ou qu'on voudra une ligne plus modeste et, à mon avis, plus efficace, pourra être placé un peu plus près ou plus loin. Je serais d'avis d'ajourner Châtillon, à moins que nous n'ayons la confiance qu'on ne sera pas influencé dans le choix de la position par cette idée d'aller loin.

Vous voulez le fort de Marly, je le concède.

Mais vous n'avez pas proposé Garches. Eh bien, Garches est plus important, parce qu'il couvre Montretout, c'est-à-dire la porte par laquelle nous sommes entrés dans Paris. Vous ne l'avez pas voulu, soit;

mais je vous dis ceci : En agissant comme des gens de bon sens, il y a des points sur lesquels nous sommes tous d'accord : votons ces points-là. Les voici : Stains, Vaujours, Villeneuve-Saint-Georges, Marly. Voilà de quoi occuper les ouvriers en ce moment où il y a des bras oisifs. Voilà quatre ouvrages; cinq, si vous y comptez Châtillon, que je crains, parce que vous serez là influencés par le désir de faire prévaloir la grande ligne. Mais enfin, voilà quatre ouvrages concédés aujourd'hui, et vous aurez ce sentiment, l'Assemblée l'aura, tout le monde l'aura, qu'on fait une chose sur laquelle il n'y a pas deux avis. Et vous prendrez, je ne vous demande pas des années, vous prendrez six semaines pour résoudre les autres questions si graves qui sont encore contestées.

Vraiment, Messieurs, est-ce que vous pourriez hésiter? Ah! si c'était une affaire de parti, je le comprendrais. Mais je n'étais d'aucun parti quand j'étais au pouvoir : je tâchais d'être de l'intérêt de la France, c'est-à-dire de tous les partis; je n'avais aucune raison de préférer tel général à tel autre... (*Mouvements divers.*)

Messieurs, il n'y a aucune malveillance dans mes paroles. (*Non! Non! — Parlez!*)

J'avais tous les documents sous les yeux, j'avais quelque connaissance des lieux où j'avais passé ma vie et où j'ai exercé tant de fois ma petite intelligence; je n'avais aucun motif humain de préférer le faux au vrai; j'étais préoccupé de l'intérêt du pays autant que

qui que ce soit; je ne voulais pas voir ce malheureux Paris exposé encore au bombardement. Eh bien, j'étais convaincu, et je n'ose pas nommer tous ceux qui partageaient ma conviction, qu'avec 20 millions seulement on pouvait faire l'indispensable. Je crois même qu'il suffirait de 15 millions.

Messieurs, bornons-nous, et, en nous retirant, nous aurons la conscience tranquille, bornons-nous à voter les quatre ou cinq ouvrages dont nous reconnaissons tous l'utilité; nous aurons ainsi la satisfaction d'avoir voté des dépenses que personne ne pourra contester. (*Applaudissements à gauche.*)

Mais, vraiment, vouloir voter les points contestés, ce ne serait pas raisonnable. Voyons! parlons en conscience sur ces points-là : avez-vous toutes les garanties désirables de certitude? Quoi! vous n'auriez, en les votant, aucun doute à leur égard, alors que tant de gens éclairés en ont, tant de gens dont les sentiments ne peuvent vous être suspects? Je ne partage pas vos opinions politiques; et peut-être mes sentiments vous sont suspects à cause de cela. Soit! soit!... (*Rires et applaudissements à gauche.*) Je ne m'offense de rien quand j'ai en face de moi des opinions très sincères, et les opinions les plus sincères sont les plus défiantes. Cependant laissez-moi vous affirmer que des hommes très honnêtes, très compétents, partagent complètement mes convictions sur ce sujet. Ces hommes, je ne veux pas les nommer...

Sur divers bancs à droite. — Si! Si! Nommez-les!

M. Thiers. — Que je les nomme?

A gauche. — Non! Non! C'est inutile!

M. Thiers. — J'en vais nommer un, avec tout le respect qui lui est dû, un éminent personnage qui assistait à toutes ces discussions et qui était de mon avis : c'est le Président de la République. (*Mouvement.*) Il a entendu ces discussions; et il sait très bien que des hommes du plus grand nom, dignes de la plus grande confiance, étaient aussi de mon avis. C'étaient justement des officiers appartenant à l'artillerie. J'estime et j'honore les ingénieurs; quand on a Vauban à la tête de son art, on peut être bien fier; mais enfin les ingénieurs ne sont pas tout, il faut entendre aussi les officiers des autres armes. Eh bien, parmi plusieurs de ces derniers, il y avait improbation complète des plans en faveur desquels on sollicite vos votes.

Dans une situation pareille, je m'adresse aux plus vifs adversaires que j'aie ici (et je ne leur en veux pas, je parle ici comme un philosophe), je m'adresse aux plus prononcés, et je leur demande de descendre dans leur conscience. N'ont-ils aucun doute sur aucun des points contestés? Ont-ils des convictions assez fortes pour, ayant voté, n'avoir ce soir aucun scrupule?

S'ils ne sont pas certains de sortir d'ici sans un scrupule, quel moyen plus simple de résoudre la difficulté que de voter ce qui n'est pas contesté et de remettre, non pas à l'année prochaine, mais à six

semaines, ce que les gens les plus compétents ne sont pas unanimes à admettre?

(*Très bien! Très bien! et applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre gauche. — L'orateur, à son retour à son banc, est entouré et félicité par un grand nombre de ses collègues.*)

Le général de Chabaud La Tour maintint la supériorité de l'enceinte étendue, dont le grand avantage était, selon lui, sans augmenter considérablement la dépense, de préserver Paris et ses environs d'un bombardement et de conserver ainsi libre, autour de cette ville, un vaste espace pour y faire manœuvrer les troupes employées à la défense. Après avoir ensuite discuté le fort et le faible de tous les points contestés, il fit observer que l'ajournement proposé par M. Thiers ne faciliterait pas à l'Assemblée les moyens de s'éclairer davantage, que cette Assemblée n'entrerait probablement pas dans l'examen détaillé de tous les plans, projets, devis, qui composeraient le volumineux dossier des projets soumis à son approbation, que le bon sens seul serait son guide, et qu'il lui conseillait quant à lui d'adopter sans retard un projet dont la discussion, dans les circonstances où l'on se trouvait, était, sans nul doute, le plus grave inconvénient.

M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Je demande pardon à l'Assemblée de remonter à cette tribune et de lui prendre encore quelques minutes de son temps. Mais, si elle croit que la question le mérite, je la prie de vouloir bien m'accorder sa bienveillante attention. Je vais reprendre, en précisant davantage, les points qui viennent d'être traités devant vous, et j'espère pouvoir le faire en très peu d'instants. (*Parlez! Parlez!*)

Je résume les points sur lesquels l'honorable général baron de Chabaud La Tour a fixé la discussion en dernier lieu.

D'abord il n'y aurait aucune différence de dépenses entre le système demi-restreint et le système étendu dont les membres de la commission se sont faits les défenseurs très légitimes, très convaincus et tout aussi obstinés que je puis l'être dans cette discussion. Il y a très peu de différence, avez-vous dit, et alors nous ne devrions plus discuter. C'est à peu près la même dépense, et à peu près le même nombre d'hommes.

Je le conteste et je vais appuyer ma contestation par des arguments que vous ne pourrez récuser. Vous avez dit ensuite qu'on ne pouvait défendre l'Ouest si l'on ne se portait au delà de la ligne de la Bièvre, qu'on abandonnait le chemin de fer et que Versailles devenait le champ de bataille. Je vais essayer de vous prouver que c'est cette ligne-là qui est dangereuse,

parce qu'elle est très difficile à occuper, qu'elle ne vous assure pas plus le chemin de fer que ne l'assure le projet restreint; je vais vous prouver, de plus, que vous allez justement faire de Versailles le champ de bataille.

Puis après, quant au degré d'information, il y a une partie d'information dont il n'a pas été question ici, mais sur laquelle j'appelle votre attention et celle de l'Assemblée.

Je n'ai pas dit un mot de la question financière, quoiqu'il s'agisse d'une dépense considérable pour la défense de Paris seulement. Mon Dieu! nous avons été obligés, dans nos malheurs, de faire tant d'énormes dépenses, et l'on a pris une telle habitude de traiter 20 millions comme une chose indifférente, qu'on ne regarde pas à 20 ou 30 millions perdus à Paris.

Mais je reviens sur les deux systèmes : le système restreint et le système étendu. C'est ce côté de la question que je veux mettre sous vos yeux, et j'insiste parce que c'est une chose très grave.

Il y a peu de députés qui n'aient entendu parler des confidences vraiment inquiétantes qui ont été faites à la commission du budget. Le malheureux compte de liquidation qui permettrait de recourir à la dette flottante sans la rendre trop exagérée, ce malheureux compte de liquidation qui, bien restreint, ne vous exposerait pas à rouvrir le grand-livre, ce que je regarderais comme un immense malheur, deviendra, suivant la manière dont on le traitera, ou

une chose non inquiétante, ou une chose très inquiètante, et, quant à moi, je tâche d'arrêter ici l'esprit de l'Assemblée à une certaine limite. Cette limite, je ne prétends pas la lui fixer, mais j'invoque son très sérieux examen. Or, je vous le déclare, Messieurs, j'ai vu les communications qui ont été faites à la commission du budget; et, véritablement, si vous n'y prenez garde, vous serez entraînés à des dépenses qu'aucun ministre des finances ne pourra admettre. Je ne veux pas prendre ici un rôle qui ne m'appartient pas, celui de l'honorable M. Magne; mais je suis certain que vous vous placez ici en face d'un très grand danger, et, quand je demande l'examen, ce n'est pas celui des ingénieurs, vous les trouveriez encore divisés, parce que les hommes spéciaux le sont naturellement, mais c'est l'examen de l'Assemblée elle-même.

Je voudrais que le système restreint et le système étendu fussent fixés par elle. Et, pour cela, je ne demande pas des années, je ne demande que quelques semaines. Je voudrais que l'Assemblée pût savoir, alors qu'on demande ici une différence de 10 millions, là une différence de 15 millions, je voudrais qu'elle pût savoir à quelles dépenses on la conduit. A mon avis, 500 ou 600 millions suffiraient pour mettre la France, sous le rapport du matériel, sur un pied formidable. J'avais proposé 400 millions, mais, à cette heure, nous ne pouvons discuter cette question. Eh bien, si vous ne résistez pas à ces 10, à

ces 20 millions de supplément qu'on vous demande sur tels ou tels points, vous serez amenés à un compte de 1 milliard 500 millions. (*Exclamations dubitatives à droite et au centre.*)

Messieurs, je vous prie de croire que je ne suis pas assez ignorant de la situation pour vous parler de 1 milliard 200 à 1 milliard 500 millions pour les fortifications seulement. Non, il ne s'agit pas, dans mon compte, de fortifications seulement. Mais il faut que vous sachiez que, parmi les erreurs qui se sont répandues dans quelques esprits, la plus grave et la plus dangereuse, suivant moi, pour l'intérêt de la défense du pays, c'est celle qui fait croire que tout consiste dans le matériel. C'est cette erreur qui, si elle s'accréditait, mettrait le gouvernement dans l'impossibilité de rien faire pour le personnel. (*Mouvements divers.*)

Ce compte-là, je l'ai fait au sein du gouvernement, en embrassant, comme il convenait, l'ensemble des besoins de tous les services administratifs, mis en regard de l'ensemble des ressources du pays. C'est de cette manière, et de cette manière seulement, qu'on peut arrêter un plan de gouvernement sérieux.

La France, au milieu de ses malheurs, pourra-t-elle suffire à toutes ces charges sans rouvrir le grand-livre, c'est-à-dire sans porter atteinte à son crédit? (*Exclamations sur plusieurs bancs à droite.*)

Messieurs, je ne puis parler au milieu de ces in-

terruptions; je vous prie de croire que je ne suis pas capable de vous apporter des non-sens, et je vous en apporterais un si je venais vous dire qu'on est exposé à des différences de 1 milliard 200 millions à 1 milliard 500 millions pour les fortifications seulement. Non! cette différence porterait sur toutes les parties du matériel. On a présenté ce compte à la commission du budget; il comprend tous les approvisionnements, tels que la remonte, le harnachement, toutes les armes, les travaux de fortifications, etc., etc. C'est sur tout cela qu'il faut jeter un coup d'œil d'ensemble, comme je l'ai fait moi-même.

Lorsque j'ai établi le compte de liquidation, je l'ai fixé à près de 800 millions, en embrassant toutes les parties du sujet; et, quand on me demandait 10 ou 15 millions de plus sur un point, je défendais les finances de l'État, non pas au point de vue du ministre des finances, mais en me plaçant au point de vue du gouvernement tout entier. Je me disais que la question financière était aussi grave que la question militaire; qu'il fallait faire le nécessaire, rien que le nécessaire, pour pouvoir suffire à la situation financière. C'est ainsi que je vous dis qu'entre un compte qui permettrait d'ajourner toute réouverture du grand-livre, et même d'y renoncer, et un autre compte, il y a une différence énorme. Il faut que vous sachiez... (*Bruit de conversations sur quelques bancs.*)

Messieurs, si l'on ne veut pas m'écouter, je descendrai de cette tribune.

A gauche. — Parlez! Parlez!

Sur divers bancs à droite. — Parlez! nous vous écoutons avec attention.

M. Thiers. — Exemple. Dans le compte de liquidation, limité à 700 et quelques millions, nous ne demandions alors que 400 millions pour l'armée. Certainement je pensais qu'il serait désirable peut-être, non pas nécessaire (et devant une commission d'hommes spéciaux je le démontrerais), qu'il serait désirable, non pas nécessaire, de mettre, pour le matériel de l'armée, 600 millions au lieu de 400 millions. Je me disais : avec un recours de 200 millions, la dette flottante, qui est descendue à 700 millions, se trouverait reportée à 900 millions, ce qui ne serait pas un inconvénient, et l'on pourrait donner à l'armée 600 millions.

J'ai reconnu que 600 millions étaient parfaitement suffisants pour mettre la France en un état de défense excellent, si l'on exécute les travaux avec bon sens, c'est-à-dire si l'on se limite aux choses nécessaires. Cela se peut.

Mais savez-vous ce que, dans cette hypothèse-là, nous donnions aux fortifications, pour les grands ouvrages qu'il faut faire, non pas à la frontière, mais au milieu du pays, entre Paris et la frontière, de manière à attirer l'ennemi et à délivrer Paris du danger de le voir encore une fois? Savez-vous avec quelles ressources nous pouvions suffire à cela? Avec 150 millions.

A droite. — Oh! Oh!

M. Thiers. — Si vous aviez le temps, je le discuterais et je vous le prouverais. La question en vaut la peine.

Et savez-vous ce que le comité du génie désirait, d'après les confidences qui ont été faites à la commission du budget? 500 millions!

Maintenant, il y a la question des approvisionnements.

Tout le monde a dit, en effet, qu'il serait convenable de faire des approvisionnements de matières, en draps, en étoffes diverses, pour les vêtements des soldats. Dans le système des compagnies hors rang, par exemple, si on les maintient, on veut avoir au moins de quoi les fournir. Eh bien, je vous défierais, si l'on veut agir raisonnablement, de constituer les approvisionnements de draps et de toiles nécessaires pour vos compagnies hors rang..... Vous savez ce que c'est que ces compagnies : ce sont les ouvriers militaires qui travaillent dans les régiments... (*Chuchotements et rumeurs à droite.*) Messieurs, si vous ne voulez pas m'écouter...

Quelques voix à droite. — Si! Si!

M. Thiers. — Eh bien, avec 50 millions, on ferait des approvisionnements de toutes ces matières, tels que nous n'en avons jamais eu de pareils.

Dans les comptes qu'on a présentés, on vous parle de grands magasins généraux, et l'on demande 300 millions d'approvisionnements. Tout cela est un

ensemble : c'est ainsi que de 600 millions on arrive à 1 milliard 500 millions. Je dis qu'il faut, si vous voulez agir avec discernement, ne pas donner seulement audience aux ingénieurs, non pas seulement aux artilleurs, mais aussi aux administrateurs, qui veulent, les uns, les compagnies hors rang (je crois qu'ils ont raison), les autres, les magasins généraux, et dans ce cas les 300 millions sont nécessaires; car il faut construire les magasins et les remplir ensuite d'étoffes de tous genres. Avec cette manière de faire, s'il n'y a pas, au centre du gouvernement, une pensée très vigilante et très ferme, vous êtes conduits à des abîmes financiers.

Je commence par le commencement. J'ai devant moi la commission, où les ingénieurs ont une part légitime. Je crois que, peu à peu, de 150 millions qui, je le répète, me semblent suffisants (ce serait à débattre), on arrivera à 500 millions. Alors, toutes les exagérations sont possibles. Pour ma part, je suis convaincu qu'avec 150 millions vous rendriez Paris inabordable à l'ennemi, inabordable au bombardement.

Eh bien, soit; il y a peut-être, je ne le méconnais pas, un certain avantage à avoir le fort de Villeneuve-Saint-Georges pour commander le passage de la Seine ; il y a peut-être un certain avantage à avoir la position de Vaujours. Je vous concède cela. Il y a cependant ici des hommes du métier qui sont contraires à votre projet, et qui me disent : Mais non ! Vaujours est trop loin ! Villeneuve-Saint-Georges est trop loin !

Je vous fais cette concession; mais, comme vous dites que la dépense est la même, je vais vous prouver que la différence est énorme.

D'abord, pour Saint-Denis, vous demandez les forts de Cormeilles et de Montlignon; vous n'osez pas dire que vous désirez Écouen; mais il est marqué sur le plan, et il vous faut Stains. Tout cela coûtera, au moins, une douzaine de millions!

J'ai entendu dire dans toutes les discussions, ce qui a fait sourire vraiment les gens de bon sens... (*Exclamations au banc de la commission. — Rumeurs à droite.*) Je demande pardon à M. le rapporteur, ce n'est pas à ses paroles que j'applique cela; je dis que, dans les discussions très vives auxquelles j'ai assisté, j'ai entendu dire : Mais telle position est dominée; vos forts de l'Est sont dominés du côté de Montfermeil et de Vaujours! il faut faire là des ouvrages.

J'ai entendu des ingénieurs fort sensés dire : Si vous voulez faire deux lieues, vous trouverez encore des positions dominantes; Stains est encore une position qui est dominée. On a fait alors ce raisonnement : Il faut aller plus loin, à Écouen; mais Écouen est dominé! Allez alors à Montlignon; c'est dominé aussi! Alors, allez à Cormeilles. (*Exclamations à droite.*) De point dominant en point dominant, on était conduit à des distances immenses, de manière qu'on ne savait plus où fixer la limite.

J'indique Sannois; c'est aux gens du métier d'en décider, et je m'adresse à M. le général de Chabaud

La Tour, qui a une grande connaissance de son état; il sait très bien ce qu'il y a de sérieux dans la portée et dans l'avantage des points dominants. Je lui demande s'il croit que, pour battre Sannois, ou pour le faire taire, comme on dit dans le langage du métier, ou pour embarrasser Stains, les étrangers iraient à Cormeilles pour y faire des travaux et y établir des batteries; et je demande ce qu'il leur faudrait de temps pour établir une batterie de vingt bouches à feu...

M. LE GÉNÉRAL CHARETON et M. LE COMTE OCTAVE DE BASTARD. — Quarante-huit heures.

M. THIERS. — Quarante-huit heures?...

M. LE GÉNÉRAL CHARETON. — En trente-six heures nous avons établi des batteries en sacs à terre, de six bouches à feu, à l'aide d'un petit nombre d'hommes.

M. THIERS. — Pour établir les batteries de Montretout, nous avons employé huit jours, et l'on demandait un mois. C'étaient des ouvrages de campagne. Est-ce que vous monterez des obusiers de 19 centimètres, comme nous en avions au Mont-Valérien?

M. LE GÉNÉRAL CHARETON. — Il n'y a pas 4,000 mètres.

M. LE COMTE OCTAVE DE BASTARD. — Des pièces d'artillerie de campagne suffiraient.

M. THIERS. — Mais, est-ce qu'à 6,000 mètres vous avez un tir suffisamment énergique?

M. LE RAPPORTEUR. — Il n'y en a pas 4,000.

M. THIERS. — A ces distances-là on est resté à des positions dominées. Alors, où voulez-vous aller? Il

vous faut prendre Écouen aussi; alors c'est 15 millions, et d'encore en encore vous êtes conduits à des exagérations qui ne sont pas soutenables.

Mais voici ce que j'appelle agir avec bon sens. On fait le nécessaire. Demandez à l'amiral Pothuau : il recevait bien des boulets. (*Exclamations à droite et au centre.*) Est-ce qu'il a évacué pour cela? Est-ce qu'on évacue une position parce qu'elle est dominée à une certaine distance? Est-ce que nous avons évacué les forts de l'Ouest? Cependant l'amiral Pothuau recevait des obus : est-ce que nous avons évacué pour cela? Est-ce que ceux qui occupaient le fort d'Issy l'ont livré tout de suite? Non. Savez-vous quand ils l'ont livré? Quand, avec notre artillerie, nous avons enfoncé les casemates.

Est-ce que l'ennemi pourrait, à cette distance, faire ce que nous avons fait à 2 kilomètres? C'est impossible. Dire que, parce qu'une position est dominée, elle est intenable, ce n'est pas dire une chose qui, véritablement, soit admise par les militaires.

Saint-Denis, après tout, a-t-il été accablé, Saint-Denis qui n'était couvert d'aucun côté? Quand il aura des forts, l'un à Sannois, l'autre à Stains, vous croyez qu'il ne sera pas en meilleure position, et qu'il se rendra, lorsqu'il ne s'est pas rendu quand il était ouvert de toute façon?

Eh bien, vous êtes placés en face d'une dépense de 6 millions ; et, certainement, si l'on fait tout ce que vous dites là, la dépense s'élèvera à 12 ou 15 millions.

Vous prétendez qu'il n'y a pas de différences; mais à tous moments je vous en montrerai.

Maintenant, vous me dites que moi-même je consens à aller bien loin en allant à Vaujours et à Villeneuve-Saint-Georges.

M. LE GÉNÉRAL BILLOT. — Un peu loin, oui!

M. THIERS. — Je le fais, beaucoup par condescendance; mais, je le reconnais, il ne peut y avoir ici d'affaire de complaisance. Je reconnais que le plateau d'Avron, que l'ennemi a occupé, ne sera plus occupable quand vous aurez Vaujours.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHETHULON. — Il ne l'a jamais occupé! Il n'a pas pu le garder.

M. THIERS. — J'ai commis une erreur de détail, mais pas du tout une erreur de fait.

C'est parce que, sur le plateau d'Avron, nous avons éprouvé un échec fâcheux que je demande Vaujours; car alors le plateau d'Avron, étant protégé, ne sera plus menacé.

Je me suis trompé en disant que l'ennemi avait occupé le plateau d'Avron; je voulais dire que le plateau d'Avron, qui était intenable, devenait ainsi parfaitement tenable.

Maintenant Villeneuve-Saint-Georges. Oui, c'est très loin. On me dit que je vais loin à 10 kilomètres, lorsque vous mettez votre ligne à Saint-Cyr, à 15 kilomètres! Tantôt vous vous servez de la proximité, tantôt de la distance. Je mets Villeneuve-Saint-Georges, non pour vous complaire, mais parce que le

passage de la Seine a une grande importance. A 10 kilomètres, il y a nécessité de protéger à Villeneuve-Saint-Georges le passage de la Seine. Je vous demande même d'y consacrer 4 millions au lieu de 3; car je suis d'avis de faire à Villeneuve-Saint-Georges un ouvrage qui soit capable de se soutenir par lui-même, sans secours.

Il y a une autre raison, on ne peut pas tout dire, c'est qu'il prendrait à revers toutes les batteries de la plaine d'Arcueil qui essayeraient de faire à nouveau le bombardement de Paris. Vous seriez assurés qu'avec Villeneuve-Saint-Georges vous pourriez empêcher le bombardement de ce côté.

Vous allez voir quelle énorme différence, tout en faisant des concessions, il y a entre notre système restreint et votre système étendu.

En prenant la ligne de Palaiseau, vous me dites que, sans doute, il serait bien commode d'avoir devant soi ce fossé de la Bièvre, qui est d'un très grand intérêt. Je le reconnais ; car, lorsque Napoléon détruisit à Dresde les armées coalisées, il les jeta dans une espèce de ravin qui n'était pas plus important que la Bièvre.

Vous voulez vous mettre au bord de la Bièvre. Je vous dis qu'il serait bien plus simple de mettre le fossé pour soi que de le mettre contre soi. Les militaires savent très bien qu'on ne se bat pas avec un obstacle derrière soi. Si vous y mettez de bonnes troupes, je vous dirai qu'il vaut mieux que vos soldats tiennent la

campagne; mais, si vous n'y mettez que des troupes de demi-valeur, il sera dangereux de se battre avec un fossé derrière soi. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Quant au chemin de fer dont nous n'avons pas parlé, pour beaucoup de nos collègues (chacun a le droit de trouver bon ou mauvais ce que dit l'orateur), c'est un trait de lumière : nous n'avions pas songé au chemin de fer!

Nous passons de l'autre côté du chemin de fer. Cela paraît un grand argument, qui, après qu'on y a bien regardé, paraît peu décisif.

Est-ce que vous croyez que le chemin de fer sera à l'ennemi, parce que vous serez ou devant ou derrière le fossé? On le domine, il passe sous vos yeux. Est-ce que vous croyez que l'ennemi viendra sous votre feu arrêter le chemin de fer? (*Certainement.*)

Il sera autant à vous quand vous serez derrière le fossé, que quand vous serez devant. (*Très bien! Très bien!*)

M. le colonel de Chadois. — C'est absolument vrai!

M. Thiers. — Voilà l'argument du chemin de fer réduit à sa juste valeur. Reste l'argument de Versailles devenu le théâtre de la guerre : c'est un bon argument.

Je n'ai pas voté pour Versailles, mais pour Paris, quand il s'agissait du siège du gouvernement; mais ce n'est pas par défaut d'intérêt pour Versailles ni par manque de respect pour les grands et immortels souvenirs qui s'y rattachent. Eh bien, je vous dirai fran-

chement qu'un des arguments, quand on a voulu nous mettre à Saint-Cyr, était que, pour moi, Saint-Cyr c'était Versailles ; car, si le centre du champ de bataille était à Saint-Cyr, Versailles ne résisterait pas vingt-quatre heures. Cela est clair. Messieurs, je vous demande pardon, mais je suis bien obligé de me servir des expressions qui rendent le mieux ma pensée. Je suppose que vous vouliez vous placer sur le plateau de Châtillon, là où les hommes raisonnables voulaient se placer, sur un des points (il y en a plusieurs) qui sont indiqués par les ingénieurs et qui sont occupables.

Il y a là le point de hauteur de la butte de Picardie. Il y en a d'autres entre Palaiseau et Sèvres ; on pourrait en occuper plusieurs. Et si, pendant le siège, on avait eu contre les Prussiens trois de ces ouvrages, un à Châtillon, un du côté de Sèvres, un à Garches, ouvrages couvrant Paris, le Point-du-Jour, les revers du Mont-Valérien, on eût été en sécurité parfaite. Avec ces ouvrages, jamais l'ennemi n'aura la folie de venir attaquer ces points-là. S'il s'approchait de Garches, du côté du Mont-Valérien, il ne pourrait pas y tenir. Il ne songera pas à attaquer Châtillon, ni à venir se placer au-dessus de Meudon pour canonner Paris, parce que, de ce côté, nous avons le fort d'Issy, qui sera réparé ; il n'osera pas attaquer de pareils lieux soutenus par Issy. L'ennemi n'attaquera donc pas sur ce point-là, si nous avons un fort à Châtillon, un à Sèvres et un à Garches.

Je vous concède même le fort de Marly, parce que

ce fort relie le fort de Garches à la Seine. Avec cette défense-là, je vous le déclare, il n'est pas possible que l'ennemi songe à aller attaquer une ligne aussi forte et des ouvrages aussi serrés et sous le feu du Mont-Valérien.

Mais si, au contraire, il a devant lui cette ligne si avancée et le fort de Saint-Cyr que vous trouvez assez dominant pour faire consister dans sa résistance celle de tous les forts de la fameuse ligne de Palaiseau, ces forts, ce sol, vous les trouvez probablement assez dominants. Celui de Saint-Cyr, qui est bien peu dominant, qui offre bien peu d'avantages comme position, vous le trouvez bon; mais celui de Stains, qui est cependant moins inférieur, vous ne le trouvez pas suffisant. Ce fort de Saint-Cyr, qui vous est cher, que vous trouvez bien suffisant, a si peu d'avantages comme position dominante, qu'il faudra y faire des dépenses énormes pour qu'il puisse tenir. Aussi l'ennemi, s'il veut faire une chose sérieuse, sera tenté de venir aborder un ouvrage qui ne peut pas être protégé par les feux du Mont-Valérien, qui le serait à peine par les feux de la position de Marly, et dont il n'aurait à craindre, par la position de l'autre côté, celle de Buc, que quelques boulets fort insignifiants. Or, si l'ennemi arrive là, il y arrivera avec 50,000 ou 80,000 hommes. Saint-Cyr est à trois quarts de lieue de Versailles, et, si vous manœuvrez tout autour de Versailles, vous en faites un champ de bataille. Alors ce n'est pas vous qui protégez Versailles, c'est

vous qui le compromettez, c'est vous qui mettez Versailles au milieu de tous les feux. (*Mouvements divers.*)

Eh bien, cette question de l'intérêt de Versailles a été vivement débattue, et, pour ma part, je n'ai pas hésité à croire, et je n'étais pas le seul, qu'on mettait Versailles bien plus hors de jeu, pardonnez-moi le mot, en fortifiant ces points en arrière qui ôteraient à l'ennemi toute espérance de pouvoir attaquer sérieusement ces côtés-là. Au contraire, en mettant en avant une ligne qui est à 10, 12 ou 15 kilomètres de ces points d'appui, vous tentez inévitablement l'ennemi : il ne fera rien, ou il fera cette attaque-là ; de telle sorte que vous attirez tous les dangers sur Versailles.

Quant à la dépense, vous dites encore qu'il y a peu de différence entre vous et nous.

Eh bien, d'après vos propres déclarations, la ligne de Saint-Cyr à Palaiseau, cette grande ligne de l'Ouest, au delà de la Bièvre, coûtera 24 millions.

Au banc de la commission. — 20 millions !

M. Thiers. — Avec les terrains, 24 millions. Il y aurait folie, en établissant une ligne si avancée, à ne pas construire des ouvrages en arrière, à Sèvres et à Garches. Cette ligne est trop peu sûre pour que vous livriez l'existence de Paris aux hasards d'un succès que l'ennemi aurait remporté sur la ligne de Saint-Cyr à Palaiseau.

Si vous voulez faire ces ouvrages-là, le moins que

vous dépenserez, ce sera 6 millions. C'est donc, sur cette ligne, 30 millions. Or, ce que je vous propose, un ouvrage à Châtillon, un ouvrage à Sèvres (un peu en avant, un peu en arrière, affaire d'ingénieurs), un fort à Garches, à 3 millions par ouvrage, c'est 9 millions. Voulez-vous des ouvrages plus considérables? A 3 millions et demi, ce sera 10 à 11 millions. Il y a encore une différence entre 10 ou 11 millions et les 28 ou 30 millions qu'inévitablement vous coûtera la ligne comme vous l'entendez.

Il ne faut donc pas dire que, parce que nous avons eu quelque condescendance pour vos préoccupations, nous avons assimilé notre projet restreint au vôtre par les inconvénients, sans les assimiler par les avantages.

Si je prends l'ensemble, en vous concédant tout ce que je vous ai concédé, on pourrait faire tous les travaux pour 30 millions; et, pour ma part, c'était à cela que je m'étais résigné, lorsque, balançant dans leur ensemble les besoins et les ressources de l'État, je voulais réduire nos dépenses à ce que j'appelle l'indispensable; car nous en sommes arrivés à ce poin de ne pouvoir plus risquer une faute dans l'emploi d nos ressources. Si vous poussez le compte de liquid tion à plus de 1 milliard ou 1 milliard 100 millio il vous est impossible d'y suffire avec la dette flotta et alors surviennent les périls financiers dont je parlais.

Si vous pouviez vous restreindre à 500 ou 60

lions pour les besoins du matériel, tout cela serait faisable; mais ici vous arrivez à 60 millions, quand je n'en demande que 30, et vous devez convenir en conscience que vous atteindrez au moins 80 millions. Quand je vous disais qu'entre le projet que nous consentirions à voter et le vôtre il y a cinquante millions de différence, je ne disais pas une chose exagérée. On pourrait discuter avec plus de précision encore et vous verriez la différence.

Si, pour les travaux de fortifications, on demande 100 ou 200 millions de plus; si, pour l'habillement, on demande aussi 100 ou 200 millions de plus... (*Rumeurs et réclamations à droite.*)

Ce ne sont pas là de vaines hypothèses, Messieurs! Les demandes dont je parle ont été faites, non comme devant être l'objet de projets de loi à présenter prochainement, mais comme indication des plans d'après lesquels on agit dès maintenant. C'est pour cela qu'en concédant les points non contestés, qui vous permettront d'occuper, dans trois ou quatre jours, bien des ouvriers, je vous demande de renvoyer à quelques semaines l'examen de l'ensemble de tous les travaux à faire. (*Assentiment à gauche*).

Sur plusieurs bancs à droite. — Non! Non! — Aux voix! Aux voix!

M. Thiers. — J'ai fini, Messieurs... (*Aux voix! Aux voix! à droite*); mais je répète que, pour un intérêt de cette gravité, car il s'agit de choisir entre un système de conduite et un tout autre système, quelques

jours d'examen de plus seraient une chose que non seulement vous vous devez à vous-mêmes, mais que vous devez au pays.

Il ne s'agit pas d'un nouvel examen d'ingénieurs : il s'agit d'un examen d'hommes sensés et connaissant les finances. (*Rumeurs à droite.—Aux voix! Aux voix!*)

J'ai fait mon devoir en vous montrant où vous marchez. C'est tout ce que je puis faire. Mais j'ai la conviction profonde que vous fermez les yeux sur un très grave danger.

(*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs à gauche.*)

Le projet de la commission fut adopté par 386 voix contre 191 dans cette séance même, et le discours que nous venons de reproduire est le dernier que M. Thiers ait prononcé à la tribune française.

Trois discours, qui devaient porter les numéros 57, 58 et 71, ont, par erreur, été omis à leur date et à leur numéro d'ordre. Nous les publions sous les numéros 56 *bis*, 56 *ter* et 70 *bis*. Les deux premiers ont été prononcés les 29 février et 3 mars 1836 dans la discussion du projet de loi sur les chemins vicinaux. Le troisième, du 16 juin suivant, est relatif à l'achèvement des monuments de Paris.

LVI *bis*

DISCOURS

SUR

LE CLASSEMENT DES CHEMINS VICINAUX

PRONONCÉ LE 29 FÉVRIER 1836

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Dans la session précédente, étant alors ministre de l'intérieur, M. Thiers avait présenté à la Chambre des députés un projet de loi sur les chemins vicinaux, et ce projet, adopté avec diverses modifications par la commission à l'examen de laquelle il avait été renvoyé, divisait les chemins en deux catégories. La première comprenait, sous le nom de chemins communaux, tous les chemins déjà reconnus ou qui le seraient ultérieurement en conformité des lois existantes, et dont l'entretien serait à la charge des communes dont ils desserviraient le territoire. Dans la seconde catégorie devaient se trouver les chemins subventionnés par les conseils généraux, et l'article 6 les définissait ainsi : Les chemins communaux pourront être, selon leur importance, déclarés vicinaux par les conseils généraux, sur l'avis des conseils d'arrondissement, des conseils municipaux, et sur la proposition des préfets. Le conseil général déterminera la direction de chacun d'eux et désignera les communes qui contribueront à leur construction et entretien. Le préfet en fixera la largeur, arrêtera la part de chaque commune intéressée dans les frais d'entretien, et statuera sur les offres faites par

les particuliers et associations particulières ou par des communes.

Le droit de classement attribué aux conseils généraux fut vivement attaqué par M. le comte Jaubert. Les chemins vicinaux, dit-il, tels que les établit le projet de loi, seraient, en fait, des routes départementales, mais des routes classées en dehors de toutes les garanties sagement prescrites pour ces dernières. En effet, pas d'enquête, pas d'examen par le conseil général des ponts et chaussées, pas de contrôle par le Conseil d'État, pas de sanction par ordonnance royale ; mais, circonstance bien plus grave, avec un pareil système il n'était plus possible, non seulement de faire concorder ensemble les voies de communication de deux départements limitrophes, mais encore de les coordonner avec les routes nationales, canaux, fleuves, auxquels elles pourraient être avantageusement reliées. Dans le projet présenté par lui, le ministre s'était réservé le droit de classement. Pourquoi, devant la commission, avait-il renoncé à ce droit, qui lui donnait, tout au moins au point de vue financier, un contrôle si utile ?

M. Thiers prit la parole après M. Jaubert pour développer les motifs qui, malgré son penchant bien connu pour la centralisation, l'avaient déterminé à se rallier au système de la commission.

Messieurs,

J'ai très peu de mots à dire sur cette question ; mais l'interpellation opiniâtre, je puis le dire, de l'honorable M. Jaubert, m'oblige à sortir du silence

que j'avais observé sur l'amendement en discussion. Je crois que, de tous les ministres qui se sont assis sur ce banc et qui peuvent s'y asseoir encore, peu ont montré ou montreront un attachement plus prononcé que moi, et, j'ose le dire, plus utile, à la centralisation. Il y a trois ans, lorsque je l'ai défendue de toutes mes forces, je n'avais pas tant d'approbateurs qu'aujourd'hui sur cette question, que je regarde comme vitale parmi nous. Je suis charmé d'avoir fait en peu de temps de tels prosélytes, et qu'on soit maintenant plus ardent que moi-même sur la question de la centralisation. Tant mieux; cela me prouve que mes faibles paroles ont eu quelque succès dans le pays. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant je dois dire qu'il y a des bornes à tout. Jamais je ne démentirai mes opinions administratives, pas plus que mes opinions politiques; mais je supplie qu'on ait un zèle éclairé, qu'on m'accorde ce que je demande, et qu'on ne m'offre pas ce que je ne demande pas. Peut-être, lorsque la loi des attributions départementales sera discutée, le zèle qu'on déploie aujourd'hui pour la centralisation sera-t-il attiédi, et peut-être, le jour où nous en aurons besoin, ne le trouverons-nous pas aussi ardent. (*On rit.*)

Aujourd'hui, à l'égard de la loi des chemins vicinaux, je demande un moyen terme, et je crois que je n'abandonne pas les intérêts de l'administration. On loue beaucoup l'administration des ponts et chaussées. J'en remercie l'honorable M. Jaubert. Il y a trois

ans, avant que j'eusse poussé aussi fortement, je puis le dire sans vanité, à faire de grands travaux, on la louait moins; on la loue aujourd'hui, je m'en applaudis.

Cependant il ne faut demander que ce qui est possible. Je vais examiner en peu de mots les systèmes différents qu'on pouvait adopter, et l'on verra qu'après bien de la réflexion et beaucoup de zèle pour cette question, je suis arrivé, d'accord avec les membres qui avaient formé le projet, d'accord avec la commission, à un terme moyen qui, sans être la perfection, est cependant quelque chose qui approche de ce demi-bien qui est souvent tout ce qu'on peut obtenir ici-bas.

Il faut que la Chambre me permette d'entrer dans quelques détails pour bien lui faire comprendre la question. (*Parlez! Parlez!*)

Il y avait à employer, pour la construction des chemins dont il s'agit, et que je voudrais qu'on distinguât des routes départementales, il y avait à employer les communes, l'arrondissement, le département ou l'État.

Eh bien, chacun de ces systèmes exclusivement employé est mauvais. Employer les communes, c'était s'adresser à une autorité trop inférieure, et comme il faut, pour les chemins vicinaux qui intéressent plusieurs communes, le concours de plusieurs communes, n'employer que les communes elles-mêmes, c'était employer des autorités qu'il eût été bien difficile de mettre d'accord, quant aux dépenses, pour le

chemin qui les intéressait toutes; et enfin c'était les priver de la subvention départementale, qui est indispensable pour que les plus pauvres communes de l'arrondissement soient secourues par les plus riches; c'est là ce qui m'a fait repousser le système de M. Hector d'Aunay.

Quant à l'arrondissement, je dois avouer ici que j'ai quelquefois penché pour le système tant attaqué de M. Bresson, système qui n'est pas celui de M. Jaubert. Je crois que, si l'on voulait sérieusement faire des chemins vicinaux, les arrondissements étaient peut-être l'instrument le plus actif qu'on pût employer. Il faut prendre, je demande pardon à la Chambre de me servir de cette expression, il faut prendre le cœur humain comme il est; il a besoin d'un mobile actif. Nous voyons un grand empressement pour la confection des routes départementales, parce qu'il y a des membres des conseils généraux qui aspirent à cette petite gloire, très utile, très respectable d'ailleurs, de faire des routes départementales. Et qu'il me soit permis de dire, sans faire de personnalités, ce qui a peut-être rendu M. Jaubert difficile sur les chemins vicinaux, c'est que, dans son département, il a été un des hommes les plus utiles à la création des routes départementales.

Eh bien, ce mobile, je voulais le créer dans les arrondissements; et certes, si vous aviez chargé les arrondissements de faire les chemins vicinaux, vous auriez créé des ardeurs pour faire des chemins vici-

naux qui, en peu de temps, vous auraient conduits au but. Mais j'ai reconnu deux objections bien graves qui m'ont fait renoncer au système de l'arrondissement : la première, c'est qu'on décentralisait le département pour créer dans l'arrondissement un nouveau budget et un pouvoir délibératif et exécutif ; la deuxième, c'est qu'on s'exposait à des dépenses excessives.

On veut faire des chemins vicinaux, mais on est effrayé des dépenses et l'on recule. Si l'on avait employé les arrondissements, on aurait vu se déployer une ardeur extraordinaire, et, tandis qu'on aurait dépensé dans l'arrondissement pour les chemins vicinaux et dans le département pour les routes départementales, on aurait encore dépensé, dans la sphère de l'État, pour les routes royales et les grandes constructions d'utilité publique; Messieurs, c'était trop de dépenses à la fois. Ainsi le système de l'arrondissement aurait eu l'inconvénient de décentraliser le département, de créer une nouvelle unité administrative, de créer un instrument trop énergique, trop ardent, et enfin d'exposer à trop de dépenses. J'ai donc été convaincu qu'il fallait y renoncer. Quant au département, c'était le système de la première loi présentée, loi dont j'ai reconnu les inconvénients. Le département n'est pas placé aussi bas que la commune. Il ne présente pas le danger d'être si actif dans la confection des chemins vicinaux que l'arrondissement lui-même; mais voici le danger du système du département, c'est

l'éparpillement des fonds; je ne dis pas le gaspillage; car, bien que ce mot ait été prononcé par un homme dont je m'honore d'être l'ami, le mot me semble trop dur. Il y a gaspillage quand il y a détournement des fonds de l'État.

M. ..... — Ce n'est pas ainsi que je l'ai entendu.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Que l'honorable membre me permette de rendre à son expression la valeur qu'il a voulu lui donner lui-même, l'éparpillement, c'était l'inconvénient du premier projet présenté par le gouvernement, adopté par la commission, sauf quelques modifications, et auquel nous avons définitivement renoncé pour un projet nouveau, que j'expliquerai tout à l'heure, et qui a l'avantage de prévenir les inconvénients de faire faire les chemins vicinaux par le département lui-même, c'est-à-dire l'inconvénient d'éparpiller. Venait enfin la quatrième des autorités à employer, c'est-à-dire l'État lui-même.

Qu'il me soit permis de le dire, c'est particulièrement le système de M. Bresson et celui qu'avait proposé M. Langlois d'Amilly. Eh bien, quelque partisan que je sois de la centralisation, je ne puis me dissimuler que faire faire les routes départementales par l'autorité centrale, cela se peut; mais les chemins vicinaux, je crois que c'est aller trop loin. Sans doute, si vous vouliez créer quelques centaines d'ingénieurs de plus et des agents secondaires, dont l'administration des ponts et chaussées a grand besoin, si vous vouliez ajouter au budget général de l'État quelques

vingtaines de millions, cela serait possible à la rigueur. Mais voici ce qui en résulterait inévitablement : c'est que, dans les années où l'on a des vues d'économie, on veut réduire l'administration centrale; dans les années où l'on a le désir de faire de grands travaux, on veut l'augmenter, et, à travers ces vœux ardents, tantôt pour l'économie, tantôt pour les grands travaux, l'administration, dont on aurait réduit les ressources, resterait entravée; elle aurait les mêmes obligations sans avoir les mêmes moyens pour y pourvoir.

Ainsi l'on a écrasé les ponts et chaussées de travaux, on leur a donné à faire tout ce qui était humainement possible, et, il faut le dire, j'en demande pardon à la Chambre, on ne leur a pas donné les ressources suffisantes. On se plaint que les ingénieurs d'arrondissement ne soignent pas les routes, ne quittent pas le chef-lieu, on se plaint de ne pas les voir dans les localités pour y diriger les travaux. Ce n'est pas le défaut de zèle qui en est la cause, c'est que ces ingénieurs n'ont pas des frais de déplacement suffisants. Voici donc ce que je crains, en me plaçant dans le point de vue de centralisation bien entendue, c'est qu'on n'impose aux ponts et chaussées des charges considérables, et qu'ensuite, chaque année, quand il s'agira de voter les fonds, l'on ne réduise les sommes qui leur auraient été d'abord allouées; de sorte que, leurs charges restant les mêmes, on n'accorderait pas les ressources nécessaires.

Voilà ce que je crains, si l'on veut faire faire les

chemins vicinaux par l'État, outre l'inconvénient de vouloir faire juger de l'utilité, du bon tracé d'une route qui va d'un village à un autre, par les premiers hommes du pays assemblés à Paris au conseil des ponts et chaussées. Ainsi, quoique j'aie un goût tout aussi ardent, tout aussi persévérant pour la centralisation qu'à aucune époque de ma vie, je crois qu'il y aurait des inconvénients à faire faire les chemins vicinaux exclusivement par les ponts et chaussées.

La commune est placée trop bas, comme je le disais; l'arrondissement est placé au véritable point de vue, mais l'arrondissement peut être un instrument trop énergique; le département a l'inconvénient d'éparpiller les fonds; l'État est placé trop haut, et peut-être imposerait-on à l'administration centrale une besogne pour laquelle on ne donnerait pas les ressources nécessaires. Voici donc le système qui me semble préférable, et que j'ai puisé, non pas dans mon imagination, mais dans la correspondance des préfets, en prenant pour modèle ce qui se passe dans la plus grande partie des départements, au moins dans ceux des départements où les préfets ont travaillé activement à créer des chemins vicinaux. Eh bien, les faits que j'ai recueillis, j'ai appelé quelques-uns de mes collègues à en prendre connaissance, et je les ai ensuite rédigés en article de loi.

Voici ce que cette correspondance nous montre. Les préfets qui ont eu du temps et du zèle se sont transportés du chef-lieu de département dans les ar-

rondissements; ils ont assemblé les maires, et ils leur ont dit : Examinons quels sont les chemins vicinaux les plus importants, ceux qui communiquent à des communes considérables, qui ont un besoin urgent de réparations? Quels sont ces chemins? Déterminons-en le nombre? Commençons par les plus importants, parce qu'on ne peut pas tout faire à la fois quand on veut bien faire? Voyons, que pouvez-vous faire? Quelles sommes pouvez-vous voter? On a donc demandé aux maires la désignation de ces chemins, puis on leur a dit : Que pouvez-vous faire? Nous appliquerons la subvention du département en la subordonnant à vos efforts.

Ce système a pour but et pour résultat de provoquer, de la part des maires, des efforts extraordinaires.

Je dis qu'il fallait que les préfets qui avaient l'autorité la plus active s'accordassent avec les communes, leur demandassent la désignation des chemins les plus utiles, les plus urgents, et leur demandassent ensuite : Que pouvez-vous faire? en leur promettant de proportionner la subvention aux efforts des communes. C'est cet ensemble de faits qu'il m'a paru bon et utile d'insérer dans la loi. Telles sont donc les dispositions que, d'accord avec MM. Dufaure, Vivien, Félix Réal, et tous les membres de la commission, nous avons désiré voir converties en loi, que nous voudrions voir adopter par la Chambre.

Voici le système en peu de mots. Quand il s'agit

de classes, et je suis d'accord avec M. Jaubert, on doit commencer par les chemins les plus utiles; puis, comme ce sont les départements qui sont chargés de faire les fonds quand il s'agit de classement, il est naturel que les départements soient consultés sur ces classements.

Ainsi donc le préfet propose, et c'est en quoi je différerais d'avec la commission, il faut que le préfet propose le classement pour que le classement ne soit pas exagéré; le conseil général vote le classement sur la proposition du préfet; et, quand le conseil général a, d'accord avec le préfet, déclaré que tel chemin sera définitivement élevé à la classe de chemin vicinal, quand tout cela a été fait, le préfet distribue lui-même la subvention du conseil général aux communes, proportionnellement aux efforts qu'elles font. Tel est donc le point important; il faut que le classement soit proposé par le préfet et voté par le conseil général; il faut que la subvention du département soit distribuée par le préfet proportionnellement aux efforts des communes, et qu'ensuite le préfet en rende compte au conseil général.

Voici les avantages de ce système.

C'est que, le préfet proposant le classement, on est garanti par le désir que le préfet doit avoir de bien faire; et, s'il voulait éparpiller les fonds sur tous les chemins, il ne le pourrait pas, parce que les préfets dépendant du ministre de l'intérieur, le ministre de l'intérieur devra nécessairement faire des circulaires, donner

des ordres, arrêter les préfets qui iraient trop vite. Le préfet proposant le classement, il y a donc là une garantie. En cela seulement je me séparerais de la commission. Mais, le préfet proposant le classement, le conseil général l'adoptant, il y a là une nouvelle garantie, puisque ce petit corps législatif doit déclarer si le classement sera à la charge des communes; enfin, le préfet distribuant les fonds, il en résulte que vous n'avez à craindre aucune répartition injuste ou partiale; tandis que, si c'est le conseil général qui distribue la subvention, il arrivera que, chacun voulant apporter un cadeau à son canton, on distribuera les 60,000 ou 80,000 francs au marc le franc entre toutes les routes.

En outre, si c'est le préfet qui propose, vous aurez nécessairement les vues administratives prévalant sur ce petit goût de popularité (qu'on me pardonne le mot), qui ferait que les fonds s'éparpilleraient. Et vous avez encore une garantie contre la mauvaise distribution de la subvention dans l'obligation du compte rendu.

Voilà, Messieurs, les faits tels que la nature des choses les donne. Voilà un système qui n'a rien d'absolu, qui est mêlé un peu de tous les systèmes, et que je supplie la Chambre de ne pas repousser.

Il y a quelques années, au milieu des troubles qui agitaient la France, un ministre illustre, M. Perier, crut utile d'occuper les bras oisifs dans beaucoup de localités ; il demanda quelques millions aux Chambres.

La distribution en fut faite. Je n'ai pas en ce moment les chiffres présents, mais je puis vous assurer qu'avec 5 ou 6 millions on fit exécuter pour sept ou huit fois plus de travaux, parce que les communes, dans l'espoir d'obtenir chacune une portion de la subvention, firent des efforts extraordinaires.

Je crois qu'il y aura beaucoup d'utilité à adopter ce système, et la centralisation ne sera pas méconnue, elle ne sera point négligée, elle existera au profit des départements. Et, si l'on a la précaution d'insérer dans la loi une disposition à laquelle je tiens essentiellement, la proposition de classement par les préfets, le ministre de l'intérieur gouvernant les préfets, on aura ainsi un préservatif contre les classements qui seraient trop considérables ou irréfléchis.

Je crois que le système proposé par la commission, sauf deux ou trois changements, est le meilleur qui puisse convenir.

Je supplie aussi la Chambre de passer sur quelques difficultés; je supplie tous les membres qui ont des amendements à proposer de faire quelque sacrifice de leurs vues personnelles, si l'on veut que la Chambre arrive à faire une loi qui est utile, qui est désirée, et qui sera peut-être le meilleur des résultats que nous puissions présenter au pays à la fin de cette session. (*Mouvement d'assentiment.*)

M. Jaubert ayant répliqué que la garantie des préfets serait loin de suppléer à celle du ministre de l'intérieur et de ses bureaux, attendu que les préfets, désireux de vivre en bon accord avec les conseils généraux, leur céderaient toujours, et que, d'ailleurs, il était regrettable de voir confier à de simples agents voyers des travaux qui auraient dû être exécutés par des conducteurs des ponts et chaussées, M. Thiers lui fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je n'ai que quelques mots à ajouter à cette discussion. Il m'importe beaucoup de caractériser ici la situation de chacun. Il serait étrange, en vérité, qu'un ministre refusât le pouvoir qu'on lui offrirait. Je n'en ai jamais refusé. (*On rit.*) Je crois qu'il n'en faut pas refuser dans l'intérêt du pays. (*Nouveau mouvement d'hilarité et d'assentiment.*)

Il faut, je le répète, être servi non pas plus qu'on ne le veut, mais comme on le veut. Eh bien, d'après l'ancien projet de loi, je n'aurais jamais consenti, autant toutefois qu'un ministre peut dire cela, car il représente l'autorité royale qui est en tiers dans la puissance législative, mais, pour mon compte, autant que cela eût été en moi, je n'aurais jamais consenti à ce qu'on supprimât en cette partie l'intervention du ministre de l'intérieur. Le motif en est bien simple. Dans l'ancien projet de loi, on avait tout abandonné aux conseils généraux, le droit de faire le classement, de distribuer la subvention. Dans ce système il fallait

une autorité qui imposât un classement simultané, et qui régularisât la distribution de la subvention. Mais dans le système actuel, vous avez rendu à l'autorité du préfet toute son énergie d'action. C'est lui qui propose le classement, qui distribue la subvention; comme, dans ce cas, le préfet c'est le ministre de l'intérieur, s'il remplit bien ses fonctions, et il les remplira bien, je dis que vous avez toutes les garanties nécessaires.

Maintenant, quant aux ponts et chaussées, qu'il me soit permis d'expliquer ma pensée tout entière sur l'intervention de cette administration dans ces travaux. Certainement, et j'en demande pardon à tous les petits ingénieurs des localités qu'on a appelés agents voyers, je crois bien plus aux lumières des ingénieurs des ponts et chaussées qu'à celles des ingénieurs qu'on va improviser dans les petites communes, et même dans les grandes, pour faire les chemins vicinaux. Mais voici où est la difficulté; elle gît peut-être dans la confusion qui existe entre l'opinion de M. Jaubert et celle des membres de la commission, et, j'oserai dire, la mienne aussi.

Si l'on voulait faire des routes départementales d'une classe inférieure, la question serait toute simple; mais il s'agit de chemins vicinaux d'une importance supérieure à ces chemins qui lient deux communes voisines ensemble; il s'agit de ces chemins vicinaux qui intéressent deux ou trois communes, mais qui sont eux-mêmes bien inférieurs en importance aux

M. Jaubert ayant répliqué que la garantie des préfets serait loin de suppléer à celle du ministre de l'intérieur et de ses bureaux, attendu que les préfets, désireux de vivre en bon accord avec les conseils généraux, leur céderaient toujours, et que, d'ailleurs, il était regrettable de voir confier à de simples agents voyers des travaux qui auraient dû être exécutés par des conducteurs des ponts et chaussées, M. Thiers lui fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je n'ai que quelques mots à ajouter à cette discussion. Il m'importe beaucoup de caractériser ici la situation de chacun. Il serait étrange, en vérité, qu'un ministre refusât le pouvoir qu'on lui offrirait. Je n'en ai jamais refusé. (*On rit.*) Je crois qu'il n'en faut pas refuser dans l'intérêt du pays. (*Nouveau mouvement d'hilarité et d'assentiment.*)

Il faut, je le répète, être servi non pas plus qu'on ne le veut, mais comme on le veut. Eh bien, d'après l'ancien projet de loi, je n'aurais jamais consenti, autant toutefois qu'un ministre peut dire cela, car il représente l'autorité royale qui est en tiers dans la puissance législative, mais, pour mon compte, autant que cela eût été en moi, je n'aurais jamais consenti à ce qu'on supprimât en cette partie l'intervention du ministre de l'intérieur. Le motif en est bien simple. Dans l'ancien projet de loi, on avait tout abandonné aux conseils généraux, le droit de faire le classement, de distribuer la subvention. Dans ce système il fallait

une autorité qui imposât un classement simultané, et qui régularisât la distribution de la subvention. Mais dans le système actuel, vous avez rendu à l'autorité du préfet toute son énergie d'action. C'est lui qui propose le classement, qui distribue la subvention; comme, dans ce cas, le préfet c'est le ministre de l'intérieur, s'il remplit bien ses fonctions, et il les remplira bien, je dis que vous avez toutes les garanties nécessaires.

Maintenant, quant aux ponts et chaussées, qu'il me soit permis d'expliquer ma pensée tout entière sur l'intervention de cette administration dans ces travaux. Certainement, et j'en demande pardon à tous les petits ingénieurs des localités qu'on a appelés agents voyers, je crois bien plus aux lumières des ingénieurs des ponts et chaussées qu'à celles des ingénieurs qu'on va improviser dans les petites communes, et même dans les grandes, pour faire les chemins vicinaux. Mais voici où est la difficulté; elle gît peut-être dans la confusion qui existe entre l'opinion de M. Jaubert et celle des membres de la commission, et, j'oserai dire, la mienne aussi.

Si l'on voulait faire des routes départementales d'une classe inférieure, la question serait toute simple; mais il s'agit de chemins vicinaux d'une importance supérieure à ces chemins qui lient deux communes voisines ensemble; il s'agit de ces chemins vicinaux qui intéressent deux ou trois communes, mais qui sont eux-mêmes bien inférieurs en importance aux

routes départementales. Si ce sont des routes départementales de seconde classe que vous voulez faire, la question change. Le tour de ces routes arrivera.

Ainsi, par exemple, vous dites qu'il existe des routes d'une grande utilité, qu'on appelle routes d'arrondissement ou routes départementales de seconde classe.

Eh bien, quand le département aura fait les routes d'une classe supérieure qui l'occupent aujourd'hui, rien ne l'empêchera de commencer un nouveau travail et de passer aux routes d'une importance secondaire.

Si c'est cela que vous voulez, l'organisation actuelle suffira, et, pour compléter les routes départementales, on passera des routes principales aux routes secondaires.

Mais nous, Messieurs, ce n'est pas là ce que nous voulons faire; nous voulons faire des chemins vicinaux, des chemins qui intéressent l'agriculture, deux ou trois communes à la fois. Eh bien, Messieurs, de ces chemins le nombre est infini, la dépense en est immense, et c'est là ce que je crains de mettre à la charge des ponts et chaussées; je le crains, et voici pourquoi : j'en demande bien pardon à la Chambre et au pays, mais, il faut bien le dire, si l'on persistait dans ces vues, si, après avoir voté un budget suffisant pour les ponts et chaussées, on ne venait pas le réduire l'année suivante, je concevrais la nouvelle organisation qui vous a été proposée : mais voici ce que je crains pour les ponts et chaussées.

Vous n'avez rien à refuser aujourd'hui ; vous avez une passion très vive pour les chemins vicinaux, mais cette passion sera calmée l'année prochaine (*On rit*) ; on sera plus froid et l'on s'abstiendra : voilà ce qui m'effraye.

J'ajoute une autre considération : Quelle est la cause de ces cris tant répétés contre le milliard qui écrase tant les contribuables ? Nous passons pour la nation qui dépense le plus, pour la nation la plus chargée d'impôts, quoique je sois convaincu qu'il n'y a pas, en Europe, une nation qui dépense moins que la France. (*Réclamations à gauche.*)

Oh ! je sais bien que je ferai naître à ma gauche de vives réclamations contre cette assertion. (*On rit.*) Que ceci soit dit sans offenser les préventions de personne, je dis la vérité à tout le monde et pour tout le monde, je crois que le budget de la France est un des budgets les plus économiques qu'il y ait aujourd'hui dans le monde. Savez-vous pourquoi il paraît énorme ? C'est que, grâce au système que j'ai embrassé, dont je me suis fait l'apôtre, et dont je ne cesserai jamais d'être le défenseur, grâce au système de la centralisation, toutes les dépenses figurent au budget de l'État, tandis que, dans les autres pays, la plus grande partie des dépenses locales reste dans la localité. Chez nous, tout est centralisé dans le budget général.

Eh bien, voici l'inconvénient aujourd'hui d'ajouter à ce grand chiffre d'un milliard, c'est que tous les jours vous ajouterez à cet effroi du pays, qui croira

avoir un budget supérieur à celui qu'il supporte véritablement, parce qu'on aura chargé ce budget de dépenses qu'il faut laisser dans les localités.

Je voudrais, Messieurs, qu'on fût sensible au mérite des ponts et chaussées. Dans d'autres occasions, quand il s'agit de grands travaux, on nous dit : Laissez faire l'industrie particulière et les compagnies, et vous trouverez économie ; et alors il n'y a qu'une voix pour dépouiller les ponts et chaussées. C'est là qu'on se trompe. J'ai vu beaucoup d'essais faits par l'industrie particulière, et, j'en demande bien pardon à l'industrie, je ne l'ai pas toujours vue capable de réussir dans les grands travaux ; j'ai vu, au contraire, que les travaux des ponts et chaussées étaient non seulement plus économiques, mais faits plus rapidement, poussés avec une grande vigueur d'exécution. (*Assentiment.*)

Quand il s'agira de grands travaux, vous me verrez vanter la centralisation, et vous me trouverez joignant mes efforts aux vôtres ; mais, quand il s'agit de ces petits chemins de village à village, de ces chemins qui servent de parcours à une charrette, je vous en prie, n'exigez pas de M. Legrand et de ses savants collègues une intervention qui est réclamée par de grands travaux. N'allez pas employer des hommes comme M. de Prony à faire des chemins de village à village, ou d'un bourg à un bourg. Entendons-nous bien ici ; si ce sont des routes départementales que vous voulez faire, à la bonne heure ! mais, s'il ne s'agit que de

petits chemins, accordez-moi ce que je vous demande, l'autorité du préfet pour le classement et pour la distribution. Je me renferme dans ce seul point de la question. (*Aux voix! Aux voix!*)

L'article 6 proposé par la commission fut adopté, et il est devenu l'article 7 de la loi définitive du 26 mars 1836, avec cette seule différence que les chemins qu'il concerne prennent la dénomination de chemins de grande communication.

avoir un budget supérieur à celui qu'il supporte véritablement, parce qu'on aura chargé ce budget de dépenses qu'il faut laisser dans les localités.

Je voudrais, Messieurs, qu'on fût sensible au mérite des ponts et chaussées. Dans d'autres occasions, quand il s'agit de grands travaux, on nous dit : Laissez faire l'industrie particulière et les compagnies, et vous trouverez économie ; et alors il n'y a qu'une voix pour dépouiller les ponts et chaussées. C'est là qu'on se trompe. J'ai vu beaucoup d'essais faits par l'industrie particulière, et, j'en demande bien pardon à l'industrie, je ne l'ai pas toujours vue capable de réussir dans les grands travaux ; j'ai vu, au contraire, que les travaux des ponts et chaussées étaient non seulement plus économiques, mais faits plus rapidement, poussés avec une grande vigueur d'exécution. (*Assentiment.*)

Quand il s'agira de grands travaux, vous me verrez vanter la centralisation, et vous me trouverez joignant mes efforts aux vôtres ; mais, quand il s'agit de ces petits chemins de village à village, de ces chemins qui servent de parcours à une charrette, je vous en prie, n'exigez pas de M. Legrand et de ses savants collègues une intervention qui est réclamée par de grands travaux. N'allez pas employer des hommes comme M. de Prony à faire des chemins de village à village, ou d'un bourg à un bourg. Entendons-nous bien ici ; si ce sont des routes départementales que vous voulez faire, à la bonne heure ! mais, s'il ne s'agit que de

petits chemins, accordez-moi ce que je vous demande, l'autorité du préfet pour le classement et pour la distribution. Je me renferme dans ce seul point de la question. (*Aux voix! Aux voix!*)

L'article 6 proposé par la commission fut adopté, et il est devenu l'article 7 de la loi définitive du 26 mars 1836, avec cette seule différence que les chemins qu'il concerne prennent la dénomination de chemins de grande communication.

des ordres, arrêter les préfets qui iraient trop vite. Le préfet proposant le classement, il y a donc là une garantie. En cela seulement je me séparerais de la commission. Mais, le préfet proposant le classement, le conseil général l'adoptant, il y a là une nouvelle garantie, puisque ce petit corps législatif doit déclarer si le classement sera à la charge des communes; enfin, le préfet distribuant les fonds, il en résulte que vous n'avez à craindre aucune répartition injuste ou partiale; tandis que, si c'est le conseil général qui distribue la subvention, il arrivera que, chacun voulant apporter un cadeau à son canton, on distribuera les 60,000 ou 80,000 francs au marc le franc entre toutes les routes.

En outre, si c'est le préfet qui propose, vous aurez nécessairement les vues administratives prévalant sur ce petit goût de popularité (qu'on me pardonne le mot), qui ferait que les fonds s'éparpilleraient. Et vous avez encore une garantie contre la mauvaise distribution de la subvention dans l'obligation du compte rendu.

Voilà, Messieurs, les faits tels que la nature des choses les donne. Voilà un système qui n'a rien d'absolu, qui est mêlé un peu de tous les systèmes, et que je supplie la Chambre de ne pas repousser.

Il y a quelques années, au milieu des troubles qui agitaient la France, un ministre illustre, M. Perier, crut utile d'occuper les bras oisifs dans beaucoup de localités ; il demanda quelques millions aux Chambres.

La distribution en fut faite. Je n'ai pas en ce moment les chiffres présents, mais je puis vous assurer qu'avec 5 ou 6 millions on fit exécuter pour sept ou huit fois plus de travaux, parce que les communes, dans l'espoir d'obtenir chacune une portion de la subvention, firent des efforts extraordinaires.

Je crois qu'il y aura beaucoup d'utilité à adopter ce système, et la centralisation ne sera pas méconnue, elle ne sera point négligée, elle existera au profit des départements. Et, si l'on a la précaution d'insérer dans la loi une disposition à laquelle je tiens essentiellement, la proposition de classement par les préfets, le ministre de l'intérieur gouvernant les préfets, on aura ainsi un préservatif contre les classements qui seraient trop considérables ou irréfléchis.

Je crois que le système proposé par la commission, sauf deux ou trois changements, est le meilleur qui puisse convenir.

Je supplie aussi la Chambre de passer sur quelques difficultés; je supplie tous les membres qui ont des amendements à proposer de faire quelque sacrifice de leurs vues personnelles, si l'on veut que la Chambre arrive à faire une loi qui est utile, qui est désirée, et qui sera peut-être le meilleur des résultats que nous puissions présenter au pays à la fin de cette session. (*Mouvement d'assentiment.*)

M. Jaubert ayant répliqué que la garantie des préfets serait loin de suppléer à celle du ministre de l'intérieur et de ses bureaux, attendu que les préfets, désireux de vivre en bon accord avec les conseils généraux, leur céderaient toujours, et que, d'ailleurs, il était regrettable de voir confier à de simples agents voyers des travaux qui auraient dû être exécutés par des conducteurs des ponts et chaussées, M. Thiers lui fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je n'ai que quelques mots à ajouter à cette discussion. Il m'importe beaucoup de caractériser ici la situation de chacun. Il serait étrange, en vérité, qu'un ministre refusât le pouvoir qu'on lui offrirait. Je n'en ai jamais refusé. (*On rit.*) Je crois qu'il n'en faut pas refuser dans l'intérêt du pays. (*Nouveau mouvement d'hilarité et d'assentiment.*)

Il faut, je le répète, être servi non pas plus qu'on ne le veut, mais comme on le veut. Eh bien, d'après l'ancien projet de loi, je n'aurais jamais consenti, autant toutefois qu'un ministre peut dire cela, car il représente l'autorité royale qui est en tiers dans la puissance législative, mais, pour mon compte, autant que cela eût été en moi, je n'aurais jamais consenti à ce qu'on supprimât en cette partie l'intervention du ministre de l'intérieur. Le motif en est bien simple. Dans l'ancien projet de loi, on avait tout abandonné aux conseils généraux, le droit de faire le classement, de distribuer la subvention. Dans ce système il fallait

une autorité qui imposât un classement simultané, et qui régularisât la distribution de la subvention. Mais dans le système actuel, vous avez rendu à l'autorité du préfet toute son énergie d'action. C'est lui qui propose le classement, qui distribue la subvention; comme, dans ce cas, le préfet c'est le ministre de l'intérieur, s'il remplit bien ses fonctions, et il les remplira bien, je dis que vous avez toutes les garanties nécessaires.

Maintenant, quant aux ponts et chaussées, qu'il me soit permis d'expliquer ma pensée tout entière sur l'intervention de cette administration dans ces travaux. Certainement, et j'en demande pardon à tous les petits ingénieurs des localités qu'on a appelés agents voyers, je crois bien plus aux lumières des ingénieurs des ponts et chaussées qu'à celles des ingénieurs qu'on va improviser dans les petites communes, et même dans les grandes, pour faire les chemins vicinaux. Mais voici où est la difficulté; elle gît peut-être dans la confusion qui existe entre l'opinion de M. Jaubert et celle des membres de la commission, et, j'oserai dire, la mienne aussi.

Si l'on voulait faire des routes départementales d'une classe inférieure, la question serait toute simple; mais il s'agit de chemins vicinaux d'une importance supérieure à ces chemins qui lient deux communes voisines ensemble; il s'agit de ces chemins vicinaux qui intéressent deux ou trois communes, mais qui sont eux-mêmes bien inférieurs en importance aux

M. Jaubert ayant répliqué que la garantie des préfets serait loin de suppléer à celle du ministre de l'intérieur et de ses bureaux, attendu que les préfets, désireux de vivre en bon accord avec les conseils généraux, leur céderaient toujours, et que, d'ailleurs, il était regrettable de voir confier à de simples agents voyers des travaux qui auraient dû être exécutés par des conducteurs des ponts et chaussées, M. Thiers lui fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je n'ai que quelques mots à ajouter à cette discussion. Il m'importe beaucoup de caractériser ici la situation de chacun. Il serait étrange, en vérité, qu'un ministre refusât le pouvoir qu'on lui offrirait. Je n'en ai jamais refusé. (*On rit.*) Je crois qu'il n'en faut pas refuser dans l'intérêt du pays. (*Nouveau mouvement d'hilarité et d'assentiment.*)

Il faut, je le répète, être servi non pas plus qu'on ne le veut, mais comme on le veut. Eh bien, d'après l'ancien projet de loi, je n'aurais jamais consenti, autant toutefois qu'un ministre peut dire cela, car il représente l'autorité royale qui est en tiers dans la puissance législative, mais, pour mon compte, autant que cela eût été en moi, je n'aurais jamais consenti à ce qu'on supprimât en cette partie l'intervention du ministre de l'intérieur. Le motif en est bien simple. Dans l'ancien projet de loi, on avait tout abandonné aux conseils généraux, le droit de faire le classement, de distribuer la subvention. Dans ce système il fallait

une autorité qui imposât un classement simultané, et qui régularisât la distribution de la subvention. Mais dans le système actuel, vous avez rendu à l'autorité du préfet toute son énergie d'action. C'est lui qui propose le classement, qui distribue la subvention; comme, dans ce cas, le préfet c'est le ministre de l'intérieur, s'il remplit bien ses fonctions, et il les remplira bien, je dis que vous avez toutes les garanties nécessaires.

Maintenant, quant aux ponts et chaussées, qu'il me soit permis d'expliquer ma pensée tout entière sur l'intervention de cette administration dans ces travaux. Certainement, et j'en demande pardon à tous les petits ingénieurs des localités qu'on a appelés agents voyers, je crois bien plus aux lumières des ingénieurs des ponts et chaussées qu'à celles des ingénieurs qu'on va improviser dans les petites communes, et même dans les grandes, pour faire les chemins vicinaux. Mais voici où est la difficulté; elle gît peut-être dans la confusion qui existe entre l'opinion de M. Jaubert et celle des membres de la commission, et, j'oserai dire, la mienne aussi.

Si l'on voulait faire des routes départementales d'une classe inférieure, la question serait toute simple; mais il s'agit de chemins vicinaux d'une importance supérieure à ces chemins qui lient deux communes voisines ensemble; il s'agit de ces chemins vicinaux qui intéressent deux ou trois communes, mais qui sont eux-mêmes bien inférieurs en importance aux

routes départementales. Si ce sont des routes départementales de seconde classe que vous voulez faire, la question change. Le tour de ces routes arrivera.

Ainsi, par exemple, vous dites qu'il existe des routes d'une grande utilité, qu'on appelle routes d'arrondissement ou routes départementales de seconde classe.

Eh bien, quand le département aura fait les routes d'une classe supérieure qui l'occupent aujourd'hui, rien ne l'empêchera de commencer un nouveau travail et de passer aux routes d'une importance secondaire.

Si c'est cela que vous voulez, l'organisation actuelle suffira, et, pour compléter les routes départementales, on passera des routes principales aux routes secondaires.

Mais nous, Messieurs, ce n'est pas là ce que nous voulons faire; nous voulons faire des chemins vicinaux, des chemins qui intéressent l'agriculture, deux ou trois communes à la fois. Eh bien, Messieurs, de ces chemins le nombre est infini, la dépense en est immense, et c'est là ce que je crains de mettre à la charge des ponts et chaussées; je le crains, et voici pourquoi : j'en demande bien pardon à la Chambre et au pays, mais, il faut bien le dire, si l'on persistait dans ces vues, si, après avoir voté un budget suffisant pour les ponts et chaussées, on ne venait pas le réduire l'année suivante, je concevrais la nouvelle organisation qui vous a été proposée : mais voici ce que je crains pour les ponts et chaussées.

Vous n'avez rien à refuser aujourd'hui ; vous avez une passion très vive pour les chemins vicinaux, mais cette passion sera calmée l'année prochaine (*On rit*) ; on sera plus froid et l'on s'abstiendra : voilà ce qui m'effraye.

J'ajoute une autre considération : Quelle est la cause de ces cris tant répétés contre le milliard qui écrase tant les contribuables ? Nous passons pour la nation qui dépense le plus, pour la nation la plus chargée d'impôts, quoique je sois convaincu qu'il n'y a pas, en Europe, une nation qui dépense moins que la France. (*Réclamations à gauche.*)

Oh ! je sais bien que je ferai naître à ma gauche de vives réclamations contre cette assertion. (*On rit.*) Que ceci soit dit sans offenser les préventions de personne, je dis la vérité à tout le monde et pour tout le monde, je crois que le budget de la France est un des budgets les plus économiques qu'il y ait aujourd'hui dans le monde. Savez-vous pourquoi il paraît énorme ? C'est que, grâce au système que j'ai embrassé, dont je me suis fait l'apôtre, et dont je ne cesserai jamais d'être le défenseur, grâce au système de la centralisation, toutes les dépenses figurent au budget de l'État, tandis que, dans les autres pays, la plus grande partie des dépenses locales reste dans la localité. Chez nous, tout est centralisé dans le budget général.

Eh bien, voici l'inconvénient aujourd'hui d'ajouter à ce grand chiffre d'un milliard, c'est que tous les jours vous ajouterez à cet effroi du pays, qui croira

avoir un budget supérieur à celui qu'il supporte véritablement, parce qu'on aura chargé ce budget de dépenses qu'il faut laisser dans les localités.

Je voudrais, Messieurs, qu'on fût sensible au mérite des ponts et chaussées. Dans d'autres occasions, quand il s'agit de grands travaux, on nous dit : Laissez faire l'industrie particulière et les compagnies, et vous trouverez économie ; et alors il n'y a qu'une voix pour dépouiller les ponts et chaussées. C'est là qu'on se trompe. J'ai vu beaucoup d'essais faits par l'industrie particulière, et, j'en demande bien pardon à l'industrie, je ne l'ai pas toujours vue capable de réussir dans les grands travaux ; j'ai vu, au contraire, que les travaux des ponts et chaussées étaient non seulement plus économiques, mais faits plus rapidement, poussés avec une grande vigueur d'exécution. (*Assentiment.*)

Quand il s'agira de grands travaux, vous me verrez vanter la centralisation, et vous me trouverez joignant mes efforts aux vôtres ; mais, quand il s'agit de ces petits chemins de village à village, de ces chemins qui servent de parcours à une charrette, je vous en prie, n'exigez pas de M. Legrand et de ses savants collègues une intervention qui est réclamée par de grands travaux. N'allez pas employer des hommes comme M. de Prony à faire des chemins de village à village, ou d'un bourg à un bourg. Entendons-nous bien ici ; si ce sont des routes départementales que vous voulez faire, à la bonne heure ! mais, s'il ne s'agit que de

petits chemins, accordez-moi ce que je vous demande, l'autorité du préfet pour le classement et pour la distribution. Je me renferme dans ce seul point de la question. (*Aux voix! Aux voix!*)

L'article 6 proposé par la commission fut adopté, et il est devenu l'article 7 de la loi définitive du 26 mars 1836, avec cette seule différence que les chemins qu'il concerne prennent la dénomination de chemins de grande communication.

LVI *ter*

DISCOURS

SUR

LES CHEMINS VICINAUX

(RÉPARTITION DES SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES)

PRONONCÉ LE 3 MARS 1836

A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Le paragraphe 1er de l'article 7 du projet de la commission portait qu'il serait pourvu aux subventions accordées aux chemins vicinaux au moyen des centimes facultatifs ordinaires des départements et au moyen de centimes spéciaux votés annuellement par le conseil général, centimes dont le maximum serait de 5. Le paragraphe 2 du même article ajoutait que la distribution des subventions serait faite eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux efforts des communes, par les préfets, qui en rendraient compte chaque année au conseil général.

Le paragraphe 1er avait été adopté, et, sur le paragraphe 2, un amendement avait été proposé par M. de Sade, à l'effet de donner au conseil général le droit de distribution, mais sur la proposition du préfet. A l'appui de cet amendement, son auteur et divers membres avaient fait observer que le projet de la commission enlevait aux conseils généraux un droit qui leur appartenait, droit qu'ils avaient exercé jusqu'alors de la façon la plus utile, et que ce n'était pas au

moment où leurs attributions allaient être augmentées par une loi spéciale qu'il convenait de les restreindre sur une question aussi importante que celle des chemins vicinaux; qu'il était à craindre que, privés de la faculté de répartir comme ils le jugeraient convenable les fonds votés par eux, ils ne fussent plus disposés à faire les mêmes sacrifices, et que le résultat de la loi ne fût, au lieu d'activer les travaux, de les restreindre. A ces raisons M. Vivien avait objecté que, si l'amendement de Sade était adopté, les intérêts personnels, les vues exclusives, prédomineraient, et qu'au lieu d'un système d'ensemble il n'y aurait plus qu'une distribution faite dans des intérêts particuliers et un éparpillement de ressources ainsi presque perdues; que, d'ailleurs, pour obtenir le concours des communes, des particuliers, des associations, il fallait négocier, transiger; qu'un agent unique seul pouvait le faire, et non pas une assemblée ne se réunissant qu'une fois par an à une époque déterminée.

Un député de la majorité, M. Bresson, ayant insisté sur les graves inconvénients qu'il y avait à dépouiller les conseils généraux d'une de leurs attributions les plus incontestables, et aussi sur le danger de livrer aux préfets un moyen considérable d'influence, dont plusieurs pourraient profiter dans l'intérêt d'une opinion politique plutôt que dans celui du pays, M. Thiers prit la parole pour appuyer la disposition proposée par la commission.

Messieurs,

Je viens soutenir devant la Chambre une cause qui, je l'avoue, est ingrate; car je parle devant un grand nombre de membres de conseils généraux. Mais, je dois le dire, ce n'est pas le succès du vote que je recherche; c'est la vérité, c'est l'utilité de la question, et, si je puis ajouter, l'utilité définitive de la loi; car je ne dissimulerai pas à la Chambre que je poursuivrai auprès de tous les pouvoirs l'adoption de la disposition que nous vous avons présentée, parce que je crois qu'elle est utile.

Je disais ces jours derniers que j'étais accusé de vouloir décentraliser, mais que peut-être, quelques jours après, je ne trouverais pas aussi partisans de la centralisation ceux qui l'étaient plus que moi avant-hier ; et, en effet, on voulait faire remonter toute l'action sur les chemins vicinaux jusqu'au ministre de l'intérieur. J'ai dit que c'était trop, que cela me semblait excessif, et j'ai demandé qu'on s'arrêtât au préfet.

Aujourd'hui, de ce que je n'ai pas consenti qu'on remontât au ministre de l'intérieur, on ne veut pas s'arrêter au préfet, on veut éparpiller l'action, c'est le mot, je dois m'en servir encore, car on va la réduire au néant par la disposition qui vous est proposée.

Quel est le système dans lequel nous sommes entrés? J'ai discuté l'autre jour devant la Chambre tous

les systèmes proposables : celui de faire faire les chemins vicinaux par les communes ; celui de les faire faire par l'arrondissement, par le département, par l'autorité centrale. Je crois avoir démontré les difficultés, l'impossibilité même de faire faire les chemins vicinaux exclusivement par l'une de ces autorités.

Quel est le système que nous vous avons proposé? Celui d'appliquer aux départements une organisation à peu près semblable à celle qui existe pour les grands travaux de l'État, au centre même de l'État. Que se passe-t-il entre les Chambres et l'administration générale des travaux publics ? Je vous prie de bien remarquer l'analogie, et vous verrez que nous n'avons rien fait de si extraordinaire, de si anormal, en proposant de laisser au préfet le soin de faire la distribution des subventions.

Comment se passent les choses ici même, dans la Chambre, quand il s'agit d'une route royale?

L'administration des ponts et chaussées présente aux Chambres la demande de classement d'une route royale. Vous savez qu'on ne peut classer une route qu'avec le vote des Chambres ; les choses sont ainsi depuis 1830, et cela est raisonnable ; car, lorsqu'une route est classée comme royale, elle pèse sur le budget de l'État, et alors il est naturel que ce soient les Chambres qui votent ce classement. Mais, lorsque les Chambres ont voté de 15 à 20 millions pour l'entretien de ces routes, qui est-ce qui fait la distribution des fonds? Ce n'est point la Chambre, cela serait impossible. En

voulant le faire, la Chambre se jetterait dans un véritable chaos ; c'est l'administration elle-même. (*Mouvements en sens divers.*)

Messieurs, il m'est impossible de dialoguer à la tribune, je suis obligé de discuter sans interruption.

Je dis que nous avons voulu placer dans le département une organisation qui reproduisît en petit l'administration générale elle-même, de manière qu'il y eût un partage raisonnable entre l'autorité qui délibère et l'autorité qui agit.

Je me rappelle qu'il y a trois ans, lorsqu'il fallut distribuer le fonds de 15 millions pour l'achèvement des lacunes des routes royales, on voulait que la distribution fût faite par la Chambre. A cette époque, cette opinion avait des partisans ; mais, après réflexion, la Chambre reconnut que s'attribuer la distribution de ce fonds, c'était s'exposer à un chaos, et qu'on n'arriverait qu'à la confusion. Vous l'avez laissé faire à l'administration, et aucune autorité, que je sache, ne s'est plainte de la distribution. On se figure toujours l'administration sous les couleurs les plus étranges. Si l'on voulait se donner la peine de venir l'entretenir des besoins des localités, on verrait que la justice est le sentiment qui l'anime toujours. Le préfet, pour les chemins vicinaux, est dans la même position que l'administration par rapport aux routes royales. C'est cette assimilation que je réclame ; c'est ce partage raisonnable entre l'autorité qui délibère et celle qui agit que je veux qu'on fasse, tant dans la

région départementale que dans la région élevée de l'État.

Je vous prie, Messieurs, de remarquer quels seraient les inconvénients de toute autre manière de procéder. Oh ! si nous voulions déposséder le département, s'il s'agissait d'un fonds nécessairement, inévitablement voté, sur lequel le département ne pût exercer son influence, je serais de votre avis. On pourrait dire qu'on dépouille le département. Mais de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'obtenir pour le préfet, après le vote du département, une allocation annuelle pour l'appliquer aux différentes routes. Croyez-vous qu'il pourrait se faire que le préfet obtînt un fonds de 20,000, 40,000, 50,000 francs, s'il n'avait pas obtenu la confiance du conseil général ?

Non : il faudra que le préfet ait inspiré de la confiance par les travaux qu'il aura entrepris, il faudra qu'il ait prouvé qu'il s'en occupe sérieusement, utilement, impartialement, pour que le département vote des fonds ; il faudra qu'il ait auprès de son département les titres qu'a le gouvernement quand il demande 20 ou 30 millions pour de grands travaux ; mais on lui laissera à lui, homme responsable, la distribution des fonds.

Eh bien, lorsqu'il y a un instant on invoquait tous les principes constitutionnels, et qu'on venait employer de grands mots pour une chose qui ne le mérite pas (et je ne veux ici blesser personne), on aurait dit que la constitution de l'État était ébranlée, parce

que nous demandions cette attribution. Pour moi, je dirai qu'on a méconnu, au contraire, tous les principes de raison et de véritable constitution. Est-ce que jamais, en matière d'action, on l'a confiée à un homme non responsable? Comment donc voulez-vous confier la répartition des fonds au conseil général? Quelle est sa responsabilité? (*Interruption prolongée; mouvements en sens divers.*)

Je sais, Messieurs, que je soutiens ici une des questions dans lesquelles il est le plus difficile de faire pénétrer la raison. (*Ah! Ah!*) Incontestablement, Messieurs, et sans doute parce que je touche à une foule de préjugés, d'habitudes d'esprit, que je touche à une habitude de la plupart des membres de la Chambre, d'être membres des conseils généraux. Je respecte leur impartialité, mais je dis un fait vrai; je soutiens une question très difficile. Cela ne me fait pas peur, car je n'ai pas peur des œuvres difficiles : je ne recherche pas le succès, je recherche la vérité. Ainsi, je le répète, je suis bien décidé à faire prévaloir cette opinion, et, si je l'abandonnais devant la Chambre, je n'aurais pas le droit de la soutenir plus tard; c'est pour cela que j'insiste sur ce point. Je supplie donc la Chambre de m'entendre. Quand j'emploie le mot responsabilité je l'emploie dans sa véritable valeur. Il y a deux responsabilités, je le reconnais : il y a la responsabilité des corps électifs et la responsabilité des hommes qui agissent sous les yeux du pays et dans son intérêt. Ces deux responsabilités sont très différentes. Il est clair

que la Chambre, que les conseils généraux, ont une responsabilité ; c'est celle de faire dire au pays, à leurs départements : la Chambre, qu'elle a bien, pour son compte, représenté le pays ; le conseil général, qu'il a bien représenté son département. Mais c'est là une responsabilité générale qui ne ressemble en rien à celle des agents d'exécution. Il y a une autre responsabilité : je veux parler du ministre, je parlerai tout à l'heure du préfet. Tout homme qui agit, pourquoi lui abandonnez-vous l'action sans partage? Pourquoi, en matière d'administration, de guerre, de finance, les Chambres, les corps délibérants, ont-ils toujours scrupuleusement respecté cette limite, de ne pas se mêler de l'action? C'est qu'il serait insensé de donner une part dans la responsabilité à des corps délibérants incapables de l'action. C'est pour cela que, partout où il y a un agent d'exécution, la responsabilité doit lui appartenir, tandis que la délibération doit appartenir aux corps délibérants.

Eh bien, quelle est la position des préfets à l'égard des chemins vicinaux? Vous partez d'une idée fausse, qui est celle-ci : vous voulez comparer les chemins vicinaux aux routes départementales, à une création nouvelle ; mais il ne s'agit pas de cela, il ne s'agit pas d'une création nouvelle. S'il s'agissait d'ouvrir une communication, de construire des canaux et même, moins que cela, des routes départementales, je comprendrais que vous fissiez voter les conseils généraux, comme la Chambre voterait s'il s'agissait de créer des

routes considérables, des chemins de fer ; mais ici il s'agit d'entretenir des chemins qui existent, de leur accorder des soins, de provoquer le zèle des communes, des maires, de mettre en mouvement toute la machine administrative, non pas pour des créations nouvelles, je le répète, mais pour qu'un peu de soin soit accordé à ces chemins. Et en cela qui peut agir? Le préfet. Quelle espèce d'action peut-il exercer? Une action administrative, une action de tous les moments, une action de soins. Il faut, par exemple, qu'il veuille s'honorer dans son département, qu'il tienne à ce qu'on dise que, pendant deux ans d'administration, il a été utile, qu'il a fait des chemins vicinaux. Comment atteindra-t-il ce but? En traitant avec les communes, avec les maires ; en disant, je suppose, à telle commune : Si vous donnez 200 francs, je vous en donnerai 150.

C'est un traité perpétuel. Eh bien, si vous ne mettez pas en ses mains une latitude pour agir, comment pourra-t-il agir utilement? Vous croyez que je soutiens cette cause pour arrondir les prérogatives des préfets. Mais cette attribution est-elle une de celles qu'ils puissent ambitionner? Non, certainement.

Ce n'est pas l'intérêt des préfets que je défends, c'est l'intérêt de la chose même. Je dis que, si un préfet n'a pas de latitude, il ne pourra arriver à rien ; il ne pourra arriver à rien, s'il est obligé d'apporter au conseil général tous les ans le partage à faire. Ainsi que MM. Jaubert et Vivien vous l'ont démontré, chaque conseiller général voudra en avoir une part et

emporter dans son canton un cadeau pour ce canton; voilà la vérité. (*Marques d'adhésion.*)

Ensuite remarquez, Messieurs, la fausseté du point de départ qu'on prend. La cause de l'erreur sous l'empire de laquelle on est placé est celle-ci : c'est que l'on considère les chemins vicinaux (permettez-moi de revenir à cette idée, et vous en verrez les conséquences dans la question), c'est que, dis-je, on considère les chemins vicinaux comme une création nouvelle sur laquelle il y a de très grands fonds à dépenser, et alors on est jaloux, je le comprends, de s'assurer, pour cette création nouvelle, comme à l'égard des routes départementales, du vote des conseils généraux. Mais remarquez la différence. Pour les routes départementales, les trois quarts sont des créations nouvelles; on a des fonds suffisants; et comment a-t-on des fonds suffisants? Parce qu'on emprunte la plupart du temps; et le département, voulant achever le travail tout à la fois, très prochainement, emprunte 1 ou 2 millions, et alors il est naturel que le département, faisant cette dépense tout à la fois, veuille entrer dans cette matière. Vous n'avez point assez de fonds, vous vous occupez de chemins vicinaux sans avoir les fonds nécessaires pour les faire, car il vous faudrait plusieurs milliards. Ce n'est pas seulement vingt chemins vicinaux par département qu'il y a à faire, il y en a par centaines.

Vous avez voulu arriver à ce résultat que l'autorité préfectorale pût, au moyen de quelques subventions,

faire les dépenses qui seraient démontrées les plus urgentes. Eh bien, quelle nécessité y a-t-il de faire intervenir le conseil général? Le conseil général aura une proposition pour la division des fonds. La division des fonds est bonne quand il y a des ressources suffisantes pour faire tous les chemins, parce qu'alors il n'y a pas d'éparpillement possible; mais quand, pour des centaines de chemins vicinaux, vous avez à peine quelques milliers de francs, comment voulez-vous faire agir le conseil général? C'est insensé, c'est vouloir le contraire de ce qu'on a voulu. Vous partez d'un point radicalement faux. Vous vous supposez des ressources que vous n'avez pas. La prétention raisonnable, c'est de venir au secours des plus pauvres avec une certaine subvention distribuée impartialement; voilà le résultat auquel il faut tendre. Vous avez voulu un système, et maintenant vous reculez devant ce système ; vous n'avez pas voulu des chemins vicinaux dans lesquels l'autorité supérieure intervînt, vous avez voulu des chemins vicinaux faits par le préfet, et maintenant qu'il faut aviser aux moyens d'exécution, vous reculez. J'appelle cela marcher vers un but, et, quand on est devant ce but, s'arrêter tout à coup. Si vous voulez des chemins vicinaux, il faut faire au préfet les concessions que je réclame en sa faveur. (*Aux voix! Aux voix!*)

Je ne dis plus qu'un mot. Les hommes qui soutiennent l'opinion contraire n'ont pas assisté à une expérience à laquelle j'ai assisté moi-même et à laquelle

j'ai eu l'honneur de contribuer. Il s'agit ici d'un fait qui sera plus démonstratif que tous les raisonnements qu'on peut faire sur cette question. Je prie la Chambre d'être attentive à ces détails. Je suis convaincu que tout le secret de la loi est uniquement dans cette disposition de la subvention départementale. Il faut connaître l'esprit qui règne dans les localités pour s'expliquer le prestige de la subvention. Toutes les localités ont envie d'agir, et aujourd'hui il y a plutôt à les arrêter qu'à les pousser. Savez-vous surtout ce qui les détermine? C'est l'espoir d'une petite subvention, parce que la subvention, permettez-moi l'expression, représente, dans toutes les créations, le bon marché.

J'ai vu des communes très pauvres entreprendre volontiers un travail de 10,000, de 15,000 francs, quand elles avaient obtenu seulement une subvention de 1,000 ou 1,500 francs. C'est bien peu, cela ne fait que le quinzième ou le vingtième; mais la différence de la cherté au bon marché est précisément d'un douzième ou d'un quinzième, et la commune se laisse déterminer par l'attrait de ce bon marché. C'est cet attrait qui éveille le zèle des communes, et qui fait que souvent elles consentent à excéder leurs facultés actuelles.

Avec la subvention vous obtiendrez des communes des efforts extraordinaires. La subvention sera nulle s'il n'y a pas une autorité qui ait la faculté de la dispenser suivant les efforts que feront les communes. On soutiendra à cette tribune que les conseils géné-

raux pourront distribuer la subvention proportionnellement aux efforts des communes; je le nie absolument. Il n'y a qu'une autorité centrale qui puisse distribuer la subvention d'une manière convenable; et ne dites pas que cette distribution sera faite arbitrairement par le préfet, car chaque année l'autorité est obligée de rendre ses comptes. Tout à l'heure, M. Bresson disait que le compte du préfet est présenté tous les deux ans; mais il confondait le compte des deniers avec le compte de gestion. Le compte moral de l'administration, le préfet est obligé de le rendre à chacune des sessions. Il me semble que nous ne vivons pas dans un temps, il faut dire toute la vérité, où l'on soit si ménager de plaintes, où l'on craigne tant de faire valoir ses griefs, pour supposer que les conseils généraux viendront humblement baisser la tête devant le préfet.

Le préfet, même quand il aura bien fait, sera accusé d'avoir mal fait, et, s'il n'a pas légitimement, loyalement, justement, distribué la subvention, il en sera comptable devant le conseil général, et ne pourra pas, l'année suivante, obtenir la subvention.

Je ne viens pas soutenir ici une question de cabinet, comme on l'a dit...

Voix nombreuses. — Non! Non!... Parlez! (*Bruit.*)

M. le président du conseil. — Je n'apporte pas ici un intérêt d'amour-propre; je soutiens cette opinion comme, l'autre jour, j'ai refusé l'ordonnance royale, dans le seul intérêt de la loi.

Et, si j'insiste, malgré les préventions que je crois voir s'élever dans la Chambre contre l'opinion que je soutiens, c'est dans un intérêt d'administration très réel et très bien entendu.

(*Une assez vive agitation succède à cette improvisation.*)

Le paragraphe proposé par la commission fut voté, et il fait partie de l'article 8 de la loi du 21 mars 1836.

LXX *bis*

DISCOURS

SUR

L'ACHÈVEMENT DES MONUMENTS DE PARIS

(CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE)

PRONONCÉ LE 16 JUIN 1836

A LA CHAMBRE DES PAIRS

La commission avait conclu à l'adoption pure et simple du projet de loi : mais M. le marquis de Dreux-Brézé vint renouveler devant la Chambre des pairs les critiques déjà exprimées devant l'autre Assemblée. Les griefs sur lesquels il insista furent d'abord le défaut de mise en adjudication d'une grande partie des travaux exécutés, puis l'emploi des crédits primitivement accordés à des dépenses autres que celles pour lesquelles ils avaient été alloués. Cette dernière irrégularité était autrement grave, suivant M. de Dreux-Brézé, que celle jadis tant reprochée à M. de Peyronnet. Le système de la spécialité n'existait pas en effet en 1827, et M. de Peyronnet s'était cru le droit de se mouvoir librement dans son budget. Aujourd'hui, au contraire, nul crédit ne pouvait être détourné de sa destination, et les infractions dont s'était rendu coupable, à cet égard, M. le président du conseil, méritaient une répression sévère.

L'attaque était surtout politique : c'est ce que fit observer finement M. Thiers, qui donna, d'ailleurs, sur chacun des

faits articulés, des explications accueillies par l'assentiment général de l'Assemblée.

Messieurs,

L'honorable orateur qui descend de cette tribune a invoqué l'histoire pour faire un rapprochement entre le garde des sceaux dont il a rappelé le souvenir, et l'ancien ministre de l'intérieur pour la gestion duquel on vous demande aujourd'hui des crédits supplémentaires. J'invoque aussi l'histoire, et l'histoire dira s'il y avait convenance à comparer ces deux cas : l'un où il ne s'agissait, tout le monde s'en souvient, que d'une misérable salle à manger, l'autre où il s'agit de l'achèvement des plus beaux monuments du pays. Certes ce ne sont pas les grands souvenirs que rappellent ces beaux monuments que voudrait cacher l'administration ; mais la Chambre sentira s'il y a quelque rapport, quelque rapprochement, j'oserai presque dire décent, entre la salle à manger de M. de Peyronnet et les monuments de l'Étoile et du quai d'Orsay. Je me reprocherais de chercher à montrer la différence qui existe entre le fait qui vient d'être rappelé tout à l'heure et les faits actuels. Je ferai seulement remarquer, toujours en respectant le malheur, de quelque manière qu'il ait été mérité, qu'à cette époque il avait été accordé un crédit pour des bu-

reaux, et que ce crédit fut employé à une salle à manger; tandis qu'ici les fonds ont été employés à l'objet même auquel ils étaient destinés. Ainsi la différence est énorme. J'écarte donc ce souvenir, pour me renfermer uniquement dans la question qui nous occupe.

Je ferai ici la remarque que j'ai déjà faite à la Chambre des députés. C'est que tout le monde sait qu'il n'y a aucun ordonnateur qui voulût consentir à entreprendre de grands travaux, s'il était condamné à répondre rigoureusement, non pas seulement de la gestion, mais de la limite même dans laquelle ces travaux doivent être renfermés. Avec quelque soin que les devis soient rédigés, tout le monde sait qu'on est exposé, particulier ou gouvernement, à voir presque toujours les devis dépassés; et je dirai que la loi elle-même avait prévu le cas où il y aurait des crédits supplémentaires à demander, puisqu'elle avait dit, dans son dernier article, qu'il n'y aurait pas d'honoraires accordés dans le cas où, les travaux n'étant pas achevés, il faudrait recourir à un supplément de crédit. La loi elle-même avait donc prévu qu'il était impossible que des dépenses pareilles se renfermassent dans les prévisions. Je ferai remarquer ici, comme à l'autre Chambre, qu'on ne parle que des monuments pour lesquels les crédits ont été excédés; et cependant, sur douze monuments, il y en a six au moins sur lesquels ils ne l'ont pas été. J'ajoute que d'immenses travaux ont été exécutés pour des routes, pour des canaux, pour des phares, pour des études de chemins

de fer, et que, dans tous ces grands et utiles travaux, la limite du crédit a été respectée. Sept des monuments ont donc été achevés sans excédents de dépenses; pour cinq autres, l'administration n'a pas été aussi heureuse, mais en vérité, Messieurs, ce n'est pas sa faute; elle a administré avec tout autant de soin pour les monuments dont les crédits ont été dépassés que pour les autres. D'ailleurs, je le répète, tout le monde sait que, dans les travaux de ce genre, l'exécution dépasse presque toujours les prévisions.

Je dirai que, pour le Jardin des Plantes, par exemple, comme pour les cinq monuments, lorsque les devis furent rédigés, nous étions très pressés. On se souvient que la loi relative à l'amortissement venait d'être présentée, que l'annulation des rentes avait été annoncée, et que c'était le moment qu'il fallait choisir pour obtenir 5 millions de rentes pour de grands travaux à exécuter ou à achever. On avait songé à finir tous les monuments à la fois, car on y employait annuellement des sommes considérables sans se rendre un compte bien rigoureux de l'ensemble des dépenses. C'est ce qui fit que nous fûmes pris un peu à l'improviste, et que nous ne pûmes pas présenter des devis exacts. Cela a été constaté par le rapport qui fut fait à cette Chambre par M. de Barante : il dit que les devis n'étaient en quelque sorte qu'une probabilité, et qu'il avait été impossible de faire des études assez rigoureuses pour que ces devis fussent définitifs.

Eh bien, lorsque les fonds furent votés, je me trans-

portai sur les lieux, et je me convainquis que tout ce qu'on avait dit était parfaitement vrai. Les savants avaient demandé divers travaux, une galerie de minéralogie, des serres, des achats de terrains, etc.; on ne savait même pas sur quel point on placerait la galerie de minéralogie, et c'est pour la placer là où l'a indiquée M. le rapporteur de la Chambre des pairs qu'on a fait ces travaux qui ont dépassé le crédit. On ne savait pas non plus dans quel système on ferait les serres; je fus obligé d'envoyer des savants et des architectes en Angleterre pour y étudier le système des serres de ce pays. Lorsqu'ils revinrent ils présentèrent des devis très étendus; il en fut de même pour tous les autres travaux du Jardin des Plantes. Je citerai entre autres la galerie des singes, qui a été l'objet de vives discussions. Eh bien, voici quelle était la situation de l'administration. Il avait été convenu devant les Chambres que, pour certains travaux, les études n'étaient pas suffisantes; l'administrateur responsable était en présence d'architectes, de savants, c'est-à-dire de ceux qui devaient exécuter les travaux et de ceux en faveur de qui ils devaient être exécutés. Je le demande, Messieurs, devait-on bien ou mal faire? Lorsqu'on démontrait, par exemple, que la galerie de minéralogie était mal située, que les serres étaient mal chauffées, que la galerie des singes était mal placée, que devais-je décider? Évidemment, dans l'intérêt de l'État, qui consiste surtout à bien faire, même en dépassant un crédit, parce qu'il vaut mieux faire de

bons travaux en dépassant un crédit que d'en faire de mauvais en voulant s'y renfermer trop rigoureusement, évidemment j'ai dû faire ce que j'ai fait.

Je me suis prononcé pour le plan qui me semblait réunir le plus de convenances pour les travaux de la galerie de minéralogie, des serres et de la galerie des singes. Et, alors, si l'on avait bien voulu faire de la question un examen approfondi, voici ce qu'on aurait vu : lorsque j'adoptai ces plans, j'étais convaincu, et les architectes et les savants l'étaient avec moi, que les plans nouveaux ne nous feraient pas sortir de la somme votée par les Chambres, car notre intention a toujours été de nous y renfermer. Je connaissais trop bien la situation du ministère, des Chambres, et j'ajouterai des partis, pour ne pas savoir que je serais exposé aux plus amers reproches si je ne le faisais pas ; et ce qui m'arrive aujourd'hui est assez la preuve de ce qui est réservé à toutes les administrations qui seront dans le même cas. Je dis donc aux architectes qu'il fallait se renfermer strictement dans les crédits votés par les Chambres. Mais l'imprévu arriva ; ainsi, par exemple, nous trouvâmes des carrières sous la galerie de minéralogie et sous les serres. C'est pourquoi nous avons été obligés de faire beaucoup plus de maçonnerie que nous ne l'avions supposé, et de dépenser 80,000 francs seulement pour consolider les fondations. A peine cela était-il fait que l'appareil de chauffage des serres fut jugé insuffisant et exigea des sommes très considérables, sans lesquelles on n'au-

rait pu leur donner le degré de température convenable. Eh bien, il était évident que me refuser à ces changements, c'était manquer même à l'objet de la loi. J'ai donc été obligé de suivre ici les vues des savants, surtout pour le réservoir. Le Jardin des Plantes manquait d'eau; la ville de Paris avait eu la munificence d'accorder six pouces d'eau à une hauteur, et six pouces à une autre, et c'était un très grand avantage, à cause du niveau, afin de pouvoir arroser à la main, et se passer de machines. Assurément je devais accepter cette munificence de la ville de Paris, mais pour cela il a fallu construire un immense réservoir.

Tout cela doit faire comprendre à toutes les personnes de bonne foi comment, très involontairement, même avec le projet de se renfermer rigoureusement dans les crédits, l'administration a été entraînée à les dépasser. Cependant, si l'on voulait être juste, on reconnaîtrait que les 1 million 200,000 francs ne sont pas tous des crédits supplémentaires. Il n'y a que 366,000 francs qui soient tout à fait des crédits supplémentaires, et le reste, c'est-à-dire plus de 800,000 francs, est pour les travaux nouveaux sur lesquels les Chambres sont parfaitement libres de se prononcer. On m'avait demandé, en construisant la galerie de minéralogie, de faire des pavillons pour y porter l'herbier de la bibliothèque; eh bien, je n'ai fait faire que la carcasse de ces pavillons, et j'ai laissé au temps le soin de les achever. Une partie des 800,000 francs que

j'ai demandés est consacrée à l'achèvement de ces pavillons; ce sont là, je le répète, des travaux nouveaux sur lesquels les Chambres sont très libres. Ainsi il faudrait dire, pour être équitable, qu'il n'y a que 366,000 francs, et non pas 1 million 200,000 francs, pour excédent de crédits.

Nous avons donné une assez grande étendue au Jardin des Plantes; il y avait là des maisons; ces maisons, il faut les acheter ainsi que les terrains dont on a disposé; il faut aussi y transporter de la terre cultivable et végétale. Tout cela n'était pas porté aux devis. Ainsi la Chambre voit que, pour le Jardin des Plantes, l'administration avait l'intention de se renfermer dans les crédits, et que, si elle a changé de résolution, c'était pour mieux faire... (*Marques d'adhésion.*)

J'en dirai autant du Collège de France, et je m'étendrai moins sur les autres objets pour ne pas fatiguer l'attention de la Chambre. Mais, puisqu'on a attaché beaucoup de gravité à cette affaire, je dirai ce qui s'est passé au Collège de France. On avait résolu de prolonger les bâtiments du Collège de France sur la place Froidmantel; mais, à l'inspection du monument, les inconvénients de cette mesure nous frappèrent. Le Collège de France était dominé par des terrains plus élevés; je reconnus que, si l'on poussait les travaux dans cette direction, les bâtiments seraient exposés à l'infiltration des eaux, qu'ils n'auraient pas de solidité, et que ce seraient là de mauvais travaux. D'ailleurs, les bâtiments ne pouvaient pas être bien

éclairés et les cours n'étaient pas assez spacieuses. D'accord alors avec les professeurs du Collège de France, les architectes et le conseil des bâtiments civils, que nous n'avons jamais cessé de consulter, nous préférâmes prolonger les bâtiments du côté de la rue Saint-Jacques. Ce plan nous parut incontestablement meilleur; ici ce n'était pas un plan nouveau qui nous laissait l'espérance de nous renfermer dans les crédits primitifs. Je l'avoue sincèrement, pour le Jardin des Plantes j'espérais me renfermer dans les crédits; mais, pour le Collège de France, j'ai vu que, si l'on voulait achever le monument, il fallait nécessairement sortir des devis imposés par les Chambres. Mais il y avait à créer, ou un bâtiment bien placé, ou un bâtiment mal placé : j'ai pensé qu'avec les sommes votées par les Chambres, si l'on n'achevait pas le Collège de France, au moins on consoliderait l'ancien bâtiment. C'est ce qui a été fait; et dès lors, avec les sommes votées, on atteindra ce double but, de consolider le bâtiment existant et d'ajouter quelques cours à celles qui existent déjà. Vous le voyez : j'ai cru que cela valait mieux que de le finir complètement, mais de le mal finir... (*Nouvelle adhésion.*)

Messieurs, ce que j'avais prévu s'est entièrement réalisé : trois salles très belles ont été ajoutées aux anciennes; il y a des maisons achetées sur la rue Saint-Jacques; et je crois que les Chambres ont trop le sentiment du bien pour s'arrêter en pareille matière. Je suis convaincu, par l'esprit connu des deux Cham-

bres, qu'elles achèveront ces travaux, et que l'histoire, s'il y en a une pour de tels détails, reconnaîtra qu'il valait mieux faire comme j'ai préféré que l'on fît que comme on conseillait de faire. Il faut à un ministre beaucoup de courage dans certains cas... (*On rit.*) Il faut qu'on sache que, même en faisant bien, il est toujours blâmé. Eh bien, blâmé pour blâmé, il vaut mieux faire ce qu'on croit le mieux que de se renfermer dans une prudence méticuleuse ; car, si j'avais voulu suivre les conseils que l'on me donnait, je n'aurais aujourd'hui aucune discussion, ma responsabilité ne serait pas engagée, mais vous auriez des travaux détestables, de très mauvais travaux au Collège de France et au Jardin des Plantes. Je répète que c'est chez les Anglais que nous sommes allés puiser quelques inspirations pour les travaux des serres, parce que les Anglais passaient pour les plus entendus en cette matière. Or, Messieurs, un Anglais fort riche, qui s'occupe beaucoup d'agriculture, est venu voir les serres du Jardin des Plantes, et les a trouvées si bien exécutées qu'il va en faire construire de pareilles en Angleterre.

Maintenant, je passe au quai d'Orsay. Quant au quai d'Orsay, j'avoue qu'il a eu des changements de destination, mais la faute n'en est pas à l'administration. Lorsque nous projetâmes l'achèvement général des monuments, nous pensâmes qu'il était indigne du temps actuel de laisser cette ruine sur les bords de la Seine : c'était avouer, par rapport aux régimes antérieurs, un abaissement, une infériorité, qui auraient

déshonoré toutes les administrations qui y auraient pris part. Je comprendrais cela dans une époque où l'on se dirait : Songeons à l'útile et non au grand; mais cela ne convient à aucun temps, à aucun pays, et moins encore au nôtre, car je crois qu'on calomnie notre époque en lui disant qu'elle ne veut rien faire de grand. Admettons même que nous méritions ce nom qu'on nous a donné il y a quelques jours; je ne veux pas faire d'allusions d'une Chambre à une autre; toutefois j'admets que nous méritions ce nom de marchands; nous sommes de petites gens, n'y pensons pas...(*On rit*), et, quand nous avons une bonne pensée, profitons-en. Eh bien, pouvions-nous laisser l'hôtel du quai d'Orsay, ce beau monument de Napoléon, inachevé! Non, nous le devions pas.

La division des ministères avait été telle qu'on avait attribué au ministère de l'intérieur la partie politique, et que l'on avait transporté au ministère des travaux publics toute la partie matérielle de l'administration. Cette proportion était immense; c'était, après le ministère des finances, la plus grande administration du pays. Nous, nous eûmes la pensée de faire pour les travaux publics ce qu'on avait fait pour les finances. Il devait en résulter beaucoup d'amélioration, de simplification, et beaucoup plus d'harmonie dans le service. Nous voulûmes donc placer l'administration des travaux publics au quai d'Orsay, et, dans cette intention, nous devions rendre cet édifice proportionné à sa destination. C'est ce qui nécessita la construction d'un

étage supérieur ; mais cet étage ne fut pas de notre invention : dans tous les temps on avait eu cette idée qui, dans les règles de l'art, est parfaitement classique. Nous avons donc ajouté un mur extérieur pour le revêtement de cet étage qui aurait été en mansarde.

Si, pour le Collège de France, j'ai cru dépasser le crédit, pour le quai d'Orsay j'ai cru, avec l'architecte, que nous ne sortirions pas des devis.

Il faut avoir assisté à de telles constructions pour se faire une idée de l'imprévu qu'il y a dans ces sortes de travaux.

Je vais citer quelques faits à la Chambre. On jugea qu'il fallait un plus grand espace, et il devint nécessaire de construire un second étage ; il résulta de là une surcharge considérable, et il fallut changer les charpentes.

Le service des bureaux exigea un escalier de plus ; il résulta de tout cela des dépenses qui ne s'additionnent pas, qui se multiplient ; c'est une progression arithmétique. L'architecte lui-même, homme fort capable et fort honnête, a été surpris lorsqu'il a eu à lutter contre de pareilles difficultés ; il est venu me trouver, je dois le dire, les larmes aux yeux. Je ne pouvais faire de cruels reproches à un artiste honnête, capable, animé du plus grand amour de son art. Vitruve dit qu'il faut tenir les architectes pour de très braves et très honnêtes gens, lorsqu'ils ne dépassent leurs devis que de moitié. (*On rit.*)

Je dis donc à l'architecte : Vous êtes architecte et

moi ministre; votre rôle est d'être artiste, le mien est d'être ministre et d'en supporter les charges et les inconvénients. J'irai devant les Chambres, j'avouerai franchement ce qui s'est passé, j'entendrai des orateurs sévères; mais je trouverai peut-être une majorité indulgente, et j'obtiendrai un bill d'indemnité. Actuellement, je dois dire quelques mots sur la destination du palais du quai d'Orsay.

Lorsque j'ai eu l'honneur d'être fait ministre de l'intérieur, on m'a accordé une partie des attributions que j'avais comme ministre des travaux publics ; et ce jour-là le monument a dû changer de destination.

Si vous le connaissiez comme moi, qui ai été forcé de visiter tous les bâtiments de l'État et d'apprécier tous les besoins des diverses administrations, vous ne seriez nullement embarrassés de donner une destination au monument du quai d'Orsay. Il y a plusieurs administrations qui sont déplorablement logées, auxquelles pourrait être donné sans regret ce monument, l'un des plus beaux qui aient été conçus par Napoléon. Je ne sais à quelle administration il est plus convenable de consacrer l'hôtel du quai d'Orsay, mais, quand il aura passé un an ou deux à tasser et à sécher, pardonnez-moi cette expression technique, il sera mieux disposé à recevoir les administrations que vous voudrez y établir.

Quant à la beauté du monument, je puis affirmer qu'il n'y en a pas en Europe qui lui soit supérieur. Il a peut-être un défaut, c'est qu'il n'est pas tout à fait

original ; mais, comme imitation, il est sans contredit la plus belle copie. La cour intérieure est superbe, et je suis convaincu que, quand on le regardera de plus près, on ne sera nullement fâché de la dépense qu'un tel monument aura occasionnée.

Je viens à la Madeleine. On a parlé de fantaisie administrative, et je comprends ce qu'on a voulu dire : on a voulu dire que capricieusement j'avais disposé du Trésor public pour satisfaire des goûts de luxe.

Il y a dans la direction des travaux de la Madeleine (nous sommes obligés de nous louer nous-mêmes, car on ne nous loue jamais) un sentiment éclairé de l'art. Lorsqu'il s'est agi d'achever la Madeleine, je n'ai pas cru qu'on voulût l'achever misérablement et la laisser à l'intérieur froide, sèche, insignifiante, comme le sont trop souvent les monuments français. Quand j'ai vu ce magnifique intérieur pourvu d'une lumière si abondante, trop abondante même, je n'ai pas cru qu'on voulût le laisser tel quel.

Il fallait se décider pour la sculpture ou pour la peinture : si l'on adoptait la peinture, il fallait déplacer les échafauds ; il fallait les conserver si l'on se décidait pour la sculpture. Si je faisais sculpter ces voûtes, il était évident que je ne pouvais les faire peindre ; car, pour les peintures, il faut des surfaces planes.

J'étais donc obligé de prendre mon parti ; eh bien, je me suis décidé pour un grand système de décoration, et, en cela, je n'étais pas dirigé par un caprice,

mais j'obéissais à une règle universelle. En effet, il n'y a pas un grand monument de l'architecture du XVIe siècle ni des temps modernes qui n'ait été richement décoré à l'intérieur. Je l'ai dit à l'autre Chambre : les monuments gothiques eux-mêmes qui sembleraient les moins propres à recevoir une riche décoration, parce que leur beauté consiste presque entièrement dans le jeu de la lumière, ont été peints et dorés. Nous venons d'en acquérir la preuve à Saint-Denis ; en regrattant les voûtes on a reconnu les traces de peintures qui remontent à plusieurs siècles. La même chose est arrivée dans la cathédrale de Cologne. Je pensai que nous devions en faire autant à la Madeleine.

Je citerai un exemple frappant, le Panthéon. Ce monument, si beau à l'extérieur, afflige l'œil par la sécheresse des décorations intérieures. On l'a tellement senti, qu'on a d'abord peint la coupole, et que plus tard on a confié à Gérard la peinture des pendentifs : les peintures ont amené les dorures, et les hommes d'art sont pénétrés de cette pensée qu'après la peinture et la dorure il faudra de la marbrerie.

Éclairé par ces exemples, je n'ai pas hésité sur le système de décoration à adopter pour la Madeleine : je me suis décidé pour la peinture, la dorure et la marbrerie.

Nous possédons, au dépôt de l'île des Cygnes, une masse énorme de marbres qui y sont accumulés depuis un demi-siècle. Ces marbres restaient en partie inutiles, et se détérioraient. J'imaginai que le meilleur

usage à en faire était de les donner au monument de la Madeleine. Je fis donc venir l'architecte, et je lui dis : Je vais vous abandonner les marbres de l'île des Cygnes ; ils appartiennent à l'État, et nous pouvons par conséquent en disposer. De plus, je vous aiderai sur les fonds des beaux-arts. Je pensais, en effet, que ces fonds, qui étaient employés à encourager des peintres dont le plus grand nombre ne feraient jamais que de très médiocres tableaux, seraient plus utilement employés si on les consacrait à la décoration des édifices. Je dis donc à l'architecte : Je ferai exécuter les portes de bronze sur les fonds des beaux-arts, et je vous donnerai les marbres de l'île des Cygnes ; à ces conditions, tâchez de vous renfermer dans le chiffre voté par la Chambre. L'architecte fit un devis, d'après lequel, au moyen de l'abandon des marbres et du secours pris sur les fonds des beaux-arts, il avait l'espérance de se renfermer, à 260,000 francs près, dans le crédit voté par les Chambres.

La dorure devait coûter 350,000 francs, et voici le calcul tout simple que je fis : puisque la dorure doit coûter 350,000 francs et que l'excédent n'est que de 260,000 francs, je puis m'engager dans ce système de décoration. Lorsque les fonds seront épuisés, je me présenterai devant la Chambre, et je lui demanderai si elle veut que la dorure soit exécutée ; si elle ne le veut pas, le monument ne sera pas achevé, il le sera plus tard, mais on se sera placé dans une bonne voie.

Il est arrivé pour la Madeleine ce qui était arrivé

pour le Jardin des Plantes; il y a dans l'exécution de l'imprévu; d'abord les sculpteurs d'ornement ont été avertis qu'il y avait lieu pour eux de demander des augmentations de salaire. Il y avait affluence de travaux de ce genre; il y en avait à l'Étoile, à l'École des beaux-arts. Ils ont fait ce qu'on fait en pareille circonstance, ils ont suspendu leurs travaux, et il a fallu les augmenter. Il y a eu ensuite dans la sculpture des chapiteaux de colonne, dans la construction des voûtes, dans la charpente de comble, des imprévus qui ont de beaucoup dépassé les devis. Ainsi j'ai cité devant la Chambre des députés un fait qui est devenu le sujet d'une discussion assez vive : c'est ce qui est arrivé pour le comble de la Madeleine, le plus bel ouvrage qui existe en ce genre.

On dessine un comble avant de le faire, et c'est sur ce dessin qu'on prévoit la somme des matériaux qui devront être employés; mais le dessin est une théorie, et, lorsque la pratique arrive, le prix a souvent excédé de beaucoup ce qu'on avait prévu.

De tous ces imprévus, il est résulté que le prix total de la Madeleine a dépassé de 1 million 200,000 francs le chiffre prévu. La Madeleine aura coûté en tout 11 millions. Ce n'est assurément pas être bien coupable que d'avoir, sur un total de 11 millions, excédé de 1 million 200,000 francs le chiffre qui avait été prévu.

Je viens enfin à l'obélisque de Louqsor. Lorsque l'obélisque a été mis dans la loi de 1833, on ne savait pas encore où on le placerait; on avait supposé qu'il

en coûterait environ 60,000 francs pour le placer. Eh bien, le simple transport de l'obélisque depuis la rivière jusqu'à pied d'œuvre, c'est-à-dire jusqu'au piédestal, coûtera 140,000 francs. Cela peut paraître exorbitant, quand on ne connaît pas les précautions qu'on est obligé de prendre. Il faut faire en charpente une sorte de chemin depuis la rivière jusqu'au piédestal. Il faut, pour établir ce chemin, des bois que nous n'avons pu trouver que près de l'administration de la marine, des bois très droits et qui ne fléchissent jamais sous le poids ; car, s'il y avait flexion, si la ligne droite qui doit porter le monument venait à fléchir et à former un arc dans quelque point, le monument courrait les plus grands dangers. Il est déjà fendu, et, s'il était soutenu par les extrémités plus que par son centre, il pourrait se briser.

Il faut surtout un mouvement continu et très doux dans le déplacement. On a pensé qu'on ne pouvait l'obtenir qu'avec des machines à vapeur. Nous avons pensé qu'on ne devait pas, pour une seule opération, faire construire une machine aussi dispendieuse. Cependant M. Lebas, cet honorable ingénieur qui est allé chercher l'obélisque en Égypte, et qui, par ce motif, l'entoure de soins tout paternels (*On rit*), insistait pour l'emploi d'une machine à vapeur. Je me suis alors entendu avec l'administration de la marine, et je suis convenu d'acheter, de compte à demi avec elle, une machine à vapeur que j'emploierais pour le transport de l'obélisque et que je remettrais ensuite à la

marine. Je ne pouvais, je crois, agir plus économiquement, je dirai même plus adroitement, puisque l'État bénéficiait aussi de cette manière d'opérer.

Nous n'avons pas très rigoureusement discuté si je devais payer une plus forte partie que la marine. Comme nous étions, M. le ministre de la marine et moi, les représentants de l'État, c'était toujours l'État qui payait.

Il est résulté de là que ce n'était plus 60,000 fr., mais 360,000 francs que devait coûter l'érection de l'obélisque.

Quant au piédestal, voici ce qui s'est passé. Le piédestal, qui était destiné au monument de Louis XVI, ne présentait pas, attendu le poids énorme de l'obélisque, une solidité suffisante. Je pensais, d'ailleurs, qu'il y aurait convenance à placer sous un monument de granit un piédestal de granit. On a fait un premier marché : le piédestal devait être composé d'une suite de blocs. Les adjudicataires se sont rendus en Bretagne, c'est là seulement qu'il existait du granit rose tout à fait de la couleur de l'obélisque. Là on a trouvé des roches granitiques d'une grandeur considérable et d'une extrême beauté ; on a vu qu'on pouvait exécuter le piédestal en cinq morceaux, au lieu de soixante, et l'on m'a présenté une augmentation de 25,000 francs. J'ai pensé qu'il valait incomparablement mieux élever un piédestal digne du monument qu'il devait supporter, que de faire, pour économiser 25,000 francs, une espèce de maçonnerie en morceaux

de granit. J'ai donc consenti à cette augmentation de 25,000 francs, et je crois que je serai approuvé par quiconque a quelque respect pour les grandes choses. (*Mouvement d'adhésion.*)

Voilà, non pas en généralités, mais en pure histoire, en faits, l'exposé de ce qui s'est passé pour ces monuments.

Venons maintenant à une autre question, celle qui est relative au mode d'exécution des travaux.

Je commencerai par dire que je n'ai, pour mon compte, presque point introduit d'entrepreneurs nouveaux dans les travaux de l'État; j'ai conservé presque tous ceux que j'ai trouvés. C'étaient des gens éprouvés, honnêtes, considérables dans leur profession. La plupart d'entre eux avaient, d'ailleurs, des marchés antérieurs qu'il fallait exécuter; quelques-uns avaient des marchés qu'on pouvait renouveler, mais, leur loyauté ayant été mise à l'épreuve, les architectes me conseillaient de les conserver. J'ai donc maintenu dans les travaux presque tous les entrepreneurs que j'y ai trouvés. Il n'y a que quelques monuments nouveaux dans lesquels il ait fallu introduire des entrepreneurs nouveaux. Je vais avouer à la Chambre la seule faute peut-être que j'aie commise dans le plus grand de ces travaux. Un peu effrayé de tout ce qu'on avait dit sur le système des marchés, j'ai préféré le système de l'adjudication. Eh bien, je dois déclarer que, dans ma plus profonde conviction, le système de l'adjudication, pour les grands travaux, est loin d'être le meilleur.

Je vais rapporter à la Chambre ce qui s'est passé sous mes yeux ; elle jugera de la bonté de ce système, qui n'est qu'un moyen de tribune, mais qui, j'en réponds consciencieusement, n'est point un véritable moyen d'administration.

Pour les immenses travaux du quai d'Orsay, nous avons fait une première adjudication. Nous avons voulu tâter un peu le terrain et voir quels seraient les prix. Nous avons fait une adjudication pour une somme de 100,000 francs, et nous avons trouvé un entrepreneur qui a consenti à un rabais de 23 ou 24 pour cent. Voici le motif qui le faisait consentir à un rabais si considérable ; c'est qu'il s'imaginait qu'une fois entré dans les travaux il s'y maintiendrait, et il consentait à perdre une petite somme pour en gagner de considérables.

Il ne savait pas de quelle manière les travaux de l'État sont surveillés. Cette surveillance est telle qu'il est à peu près impossible de tromper l'État. Ainsi, lorsqu'on apporte une pierre, les inspecteurs la mesurent, en examinent la qualité, et, si la pierre n'est pas bonne, on la renvoie, ce qui occasionne à l'entrepreneur des dépenses énormes. Quand la pierre reconnue bonne a été taillée, au moment où on la place, les inspecteurs la mesurent de nouveau, en calculent la dimension, en indiquent la qualité par une certaine couleur, de manière que, pour toutes les pierres d'un monument, il y a un dessin. C'est là-dessus que s'établit la comptabilité. Pour s'assurer que ce système

d'attachement est parfaitement exécuté, il faut une grande surveillance de la part du ministre.

Aussi j'allais moi-même sur les lieux où les travaux s'exécutaient, et, quand je ne pouvais y aller, j'y envoyais le secrétaire général ou le directeur des travaux. Nous venions souvent ainsi fondre à l'improviste sur les travaux pour nous assurer que les inspecteurs faisaient bien les attachements. La crainte d'être pris en faute les rendait vigilants dans l'accomplissement de leur devoir.

Lorsque cet entrepreneur, qui avait consenti à des rabais si considérables, s'est vu en présence d'une administration si rigoureuse, qui savait tout ce qui se passait, il a demandé sa démission. S'il avait été question d'une somme de plusieurs millions, je n'aurais pas voulu causer la ruine de cet entrepreneur, et je lui aurais rendu sa liberté ; mais, comme il ne s'agissait que de quelques milliers de francs, et que la perte ne pouvait être considérable, je pensai que je devais saisir cette occasion pour apprendre à tous les entrepreneurs à quelles conditions on entrait dans les travaux de l'État, pour leur faire comprendre qu'il ne fallait pas tromper le public par des rabais considérables et exposer l'administration à être calomniée en faisant dire qu'elle plaçait les prix d'adjudication trop haut, puisqu'il y avait des rabais si considérables.

Savez-vous ce qui arrive lorsqu'on force un entrepreneur qui est en perte à continuer l'exécution de

son marché : cet entrepreneur, qui est mécontent, qui a le sentiment qu'il se ruine, exécute avec moins de soin les travaux ; et l'État, qui semble faire une bonne affaire, en fait une fort mauvaise. Il y a, dans l'exécution des travaux, une foule de soins qui dépendent de la bonne volonté de l'entrepreneur; quand il est mécontent, il exécute tout mal.

L'année d'après nous avons eu des adjudications plus considérables ; mais les entrepreneurs n'ont plus offert un rabais de 22 pour 100, ils se sont entendus et ont offert un rabais d'un demi pour 100. J'ai cassé l'adjudication ; quand ils ont vu qu'ils dépendaient du ministre, ils sont revenus, ont avoué qu'ils s'étaient entendus, et ont consenti un rabais de 6 pour cent. J'ai consulté les bâtiments civils, j'ai demandé des renseignements, et l'on m'a déclaré qu'un rabais de 6 pour 100 était justement le rabais qu'ils pouvaient accepter, et qu'avec ce rabais ils feraient un bénéfice raisonnable.

Les entrepreneurs ont exécuté les travaux, les ont bien exécutés, et j'ai acquis la preuve qu'ils ont tout juste fait un bénéfice après la deuxième année, car, après la première année, ils avaient déjà dépensé plus de 1 million ; ils ont demandé à se retirer, et c'était bien sérieusement. Je ne suis parvenu à les rattacher au monument qu'en consentant à leur donner une indemnité pour le transport des matériaux. Comme je ne pus leur donner un emplacement sur le quai, ils furent obligés de déposer leurs matériaux à la place

Bellechasse, ce qui leur occasionnait des frais de transport considérables. On leur a donné une légère indemnité ; mais je crois que c'est moins cette indemnité que l'amour-propre de faire un grand monument qui les a décidés à rester dans les travaux.

Je suis certain, parce qu'un ministre a des moyens de s'en assurer, que, sur 3 millions de travaux, il n'y a pas eu pour eux plus de 150,000 francs de bénéfice. Voilà le système des adjudications.

De grands travaux ont été loyalement exécutés, avec des soins de tous les jours, dans une pensée qui n'était pas vaniteuse, car il s'agissait de monuments que nous achevions ; ces travaux m'ont valu des peines de tous les instants, des attaques, des calomnies de toute espèce. Je déclare qu'aujourd'hui, malgré le désir naturel à un ministre de se signaler, je ne sais si j'accepterais des travaux de ce genre. Si j'en avais le courage, je dirais franchement au pays : Le système d'adjudication est un système fictif, qui trompe, qui est commode pour l'administration (en effet, lorsqu'à la criée on a adjugé des travaux, nous sommes couverts), mais ces travaux sont déplorablement exécutés.

La régie, dans la main d'un ministre sévère, soigneux et qui aime le travail qu'il exécute, est assurément le meilleur des systèmes. (*Sensation.*)

Dans tous les grands travaux, nous avons dû préférer l'adjudication. Il y a bien eu quelques marchés

de gré à gré. Je vais, à ce sujet, citer un exemple assez curieux : la colonne qu'on doit élever sur la place de la Bastille, qu'on appelle la colonne de Juillet. Ce sera un monument très beau, très original. Il sera le plus beau en ce genre. Il n'y a nulle part une colonne toute en bronze sans aucune maçonnerie ; ce sera une véritable cloche de bronze, plus élevée que la colonne de la place Vendôme. Il y avait là une dépense en fonte de 500 et tant de mille francs. Nous avons mis ce travail en adjudication. A peine l'adjudication a-t-elle eu lieu, que l'adjudicataire, qui avait consenti à un rabais considérable, a été obligé de l'abandonner. Inutile d'en dire les causes et de révéler la situation de commerce de certaines personnes. Quoi qu'il en soit, le premier adjudicataire transmit son marché à une société puissante. Après avoir essayé la fonte d'une partie, cette société a fini par se décharger elle-même de l'adjudication et la céder à un fondeur, en lui restituant 8 pour 100, somme qui représente le rabais qu'elle avait consenti au profit de l'État. Cet exemple vous éclaire sur ces rabais extraordinaires que consentent des étourdis avides de se jeter dans les travaux de l'État, qu'ils sont obligés d'abandonner plus tard.

On a reproché au gouvernement d'achever les églises comme la Restauration, et de laisser là la colonne de la révolution de Juillet. Le reproche est injuste. Le gouvernement aura la hardiesse d'ériger la colonne de la révolution de Juillet, comme il a eu

Bellechasse, ce qui leur occasionnait des frais de transport considérables. On leur a donné une légère indemnité ; mais je crois que c'est moins cette indemnité que l'amour-propre de faire un grand monument qui les a décidés à rester dans les travaux.

Je suis certain, parce qu'un ministre a des moyens de s'en assurer, que, sur 3 millions de travaux, il n'y a pas eu pour eux plus de 150,000 francs de bénéfice. Voilà le système des adjudications.

De grands travaux ont été loyalement exécutés, avec des soins de tous les jours, dans une pensée qui n'était pas vaniteuse, car il s'agissait de monuments que nous achevions; ces travaux m'ont valu des peines de tous les instants, des attaques, des calomnies de toute espèce. Je déclare qu'aujourd'hui, malgré le désir naturel à un ministre de se signaler, je ne sais si j'accepterais des travaux de ce genre. Si j'en avais le courage, je dirais franchement au pays : Le système d'adjudication est un système fictif, qui trompe, qui est commode pour l'administration (en effet, lorsqu'à la criée on a adjugé des travaux, nous sommes couverts), mais ces travaux sont déplorablement exécutés.

La régie, dans la main d'un ministre sévère, soigneux et qui aime le travail qu'il exécute, est assurément le meilleur des systèmes. (*Sensation.*)

Dans tous les grands travaux, nous avons dû préférer l'adjudication. Il y a bien eu quelques marchés

de gré à gré. Je vais, à ce sujet, citer un exemple assez curieux : la colonne qu'on doit élever sur la place de la Bastille, qu'on appelle la colonne de Juillet. Ce sera un monument très beau, très original. Il sera le plus beau en ce genre. Il n'y a nulle part une colonne toute en bronze sans aucune maçonnerie ; ce sera une véritable cloche de bronze, plus élevée que la colonne de la place Vendôme. Il y avait là une dépense en fonte de 500 et tant de mille francs. Nous avons mis ce travail en adjudication. A peine l'adjudication a-t-elle eu lieu, que l'adjudicataire, qui avait consenti à un rabais considérable, a été obligé de l'abandonner. Inutile d'en dire les causes et de révéler la situation de commerce de certaines personnes. Quoi qu'il en soit, le premier adjudicataire transmit son marché à une société puissante. Après avoir essayé la fonte d'une partie, cette société a fini par se décharger elle-même de l'adjudication et la céder à un fondeur, en lui restituant 8 pour 100, somme qui représente le rabais qu'elle avait consenti au profit de l'État. Cet exemple vous éclaire sur ces rabais extraordinaires que consentent des étourdis avides de se jeter dans les travaux de l'État, qu'ils sont obligés d'abandonner plus tard.

On a reproché au gouvernement d'achever les églises comme la Restauration, et de laisser là la colonne de la révolution de Juillet. Le reproche est injuste. Le gouvernement aura la hardiesse d'ériger la colonne de la révolution de Juillet, comme il a eu

celle de mettre une inscription religieuse sur la Madeleine. Je me glorifie de l'origine du gouvernement, comme des sentiments religieux de mon pays.

Si donc ce travail a éprouvé des retards, c'est que nous avons passé entre les mains de trois compagnies, qui, par l'effet de ces diverses transmissions de travail, n'ont pu l'achever dans le temps voulu.

Voilà, Messieurs, un échantillon du mérite et des vertus du système de l'adjudication, s'il était obligatoire. Heureusement que l'ordonnance dont on a parlé n'est applicable qu'aux ponts et chaussées; et la preuve, c'est qu'on réclame une ordonnance applicable aux autres travaux civils, et que cette ordonnance, objet de nos méditations, sera prochainement publiée; elle devra laisser à l'administration la latitude d'employer simultanément l'adjudication et le système des marchés de gré à gré.

Telle est la marche que nous avons suivie pour le Jardin des Plantes; pour quiconque s'est un peu mêlé d'industrie, et mes fonctions m'ont forcé à le faire, il est évident que les travaux d'ajustage sont les plus difficiles; il eût été imprudent de les confier à l'adjudication. J'ai appelé auprès de moi cinq ou six individus, reconnus et désignés par la commission des travaux publics comme les plus capables, et vous savez que cette commission est composée des artistes les plus habiles. Ce système a été peut-être pratiqué avant moi, mais il l'a été surtout sous mon administration. La concurrence s'établit aussi bien entre cinq ou six

individus qu'entre vingt, et au moins le choix ne peut jamais porter sur un homme incapable : ce sont tous des hommes considérables, d'une loyauté attestée. On évite encore ainsi l'entente qui ne manque jamais d'avoir lieu quand on réunit indistinctement tous les adjudicataires qui veulent se présenter.

On nous reproche de n'avoir pas mis en adjudication la démolition de plusieurs maisons. Je ne voudrais pas me permettre une critique inconvenante, mais je ne puis m'empêcher de dire que souvent ces questions de travaux sont jugées par des hommes qui n'en ont pas la première idée, et je suis loin de leur faire un crime de n'être pas entrés dans tous ces détails. Voici comment s'établit l'adjudication : s'il s'agit de travaux de menuiserie, de charpentes, la qualité des travaux est fixée; c'est à tant le pied que les adjudicataires font leurs soumissions. Mais peut-on adjuger des démolitions à tant le pied? C'est impossible. D'ailleurs nous employons les matériaux provenant des démolitions aux travaux du Jardin des Plantes; et cela a été un nouveau motif pour nous de préférer le système des marchés de gré à gré.

Au quai d'Orsay, 300,000 francs de menuiserie ont été adjugés; mais il y a eu un marché particulier de 80,000 francs pour la confection des portes et fenêtres, qui exigeaient des bois de choix et un travail d'ajustage très délicat : on s'est adressé, pour ce marché, à l'un des hommes en qui l'administration a le plus de confiance. Il y a eu, dans notre conduite,

loyauté, intention de bien faire; nous avons été mus par le désir et l'espoir de contribuer quelque peu à la grandeur du pays.

Lorsqu'on verra, sous très peu de jours, ce magnifique arc de triomphe, qui rappelle tant de gloire, l'histoire peut-être commencera pour nous; on nous saura quelque gré d'avoir achevé, dans des temps comme le nôtre, des monuments qui honoreront notre pays et le roi que nous servons, ce qui, je le sais, n'est pas une manière de les recommander à certaines gens. Peut-être trouverai-je alors le dédommagement des peines et des soucis que j'ai éprouvés.

Si l'on veut que je demande un bill d'indemnité, eh bien, franchement, je le demanderai; mais je déclare, dans ma profonde conviction, que je n'ai pas été dans l'irrégularité. Je ne veux pas ici faire des personnalités ni citer d'autorités; mais je dirai que j'ai consulté des hommes très savants en comptabilité, des membres de la cour des comptes. Je leur ai dit : Nous ne sommes pas devant les Chambres, où il est convenu qu'il faut toujours faire la guerre aux ministres, leur trouver des torts; nous connaissons la comptabilité, nous sommes d'honnêtes gens. Eh bien, ces hommes éclairés et honnêtes m'ont dit qu'il n'y avait pas d'irrégularité.

En effet, il y avait spécialité de monument à monument; je l'ai respectée, je n'ai pas transporté de crédits d'un monument à un autre. Comme administrateur, j'avais la liberté de décider sur le système

de décoration, de bâtisse, ou sur tel autre point d'exécution; je l'ai fait. Ai-je dépassé les fonds alloués? Non. Je n'ai pas dépensé un centime au delà du crédit.

Mais, dit-on, la Chambre est engagée. Non, Messieurs, elle n'est pas engagée.

M. LE MARQUIS DE DREUX-BRÉZÉ. — Elle l'est moralement.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Oui, je le sais; car vous seriez honteux de venir dire à la face du pays : Nous ne voulons pas achever les monuments. Eh bien, parce que vous seriez honteux de faire une telle déclaration, et parce que j'ai obéi à ce même sentiment honorable que vous éprouvez, vous en faites un tort pour moi, ministre. Vous auriez voulu que moi je résistasse, je ne cédasse pas à ce sentiment de bien faire! C'était impossible. Adressez-vous à tous les honnêtes gens, à tous les hommes de bonne foi; ils vous diront tous : On fait la guerre au président du conseil, parce que ce projet est une occasion de critique et de blâme qu'un homme de parti ne pouvait laisser échapper. Mais, au fond, il n'y a personne qui n'approuve la conduite que le sentiment de la grandeur et de la gloire de mon pays m'a fait adopter pour la meilleure direction des monuments dont l'achèvement m'était confié.

(*Mouvement général et prolongé d'approbation.*)

DÉPOSITION

DANS

L'ENQUÊTE OUVERTE SUR LA BANQUE DE FRANCE

ET

SUR LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

FAITE LE 27 JUILLET 1866

Diverses pétitions, dont deux signées par de nombreux négociants de Paris et de Lyon, avaient été adressées au gouvernement à l'effet de lui signaler les conséquences désastreuses qu'avait pour le travail national l'élévation du taux de l'escompte de la Banque de France, et de lui demander d'instituer une commission d'enquête chargée de rechercher les moyens propres à remédier au mal dont souffrait le commerce tout entier.

De son côté, le conseil de régence de la Banque, ému des attaques dirigées contre cet établissement et convaincu que l'enquête réclamée, en éclairant l'opinion publique sur la valeur des griefs articulés, aurait pour résultat de dissiper les doutes et préjugés qui s'étaient emparés des esprits, avait insisté pour que cette enquête fût ouverte au plus tôt et qu'il y fût procédé de la façon la plus large.

Le gouvernement, faisant droit aux désirs exprimés, avait décidé que cette enquête aurait lieu et qu'elle serait confiée, sous la présidence du ministre d'État, M. Rouher, au conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Un Questionnaire portant sur quarante-deux points

avait été rédigé, et toutes les personnes compétentes avaient été invitées à venir donner leur avis.

Dans la séance du 27 juillet 1866, M. Thiers fit la déposition suivante.

M. Thiers, député au Corps législatif, est introduit.

M. le président. — Nous vous avons, Monsieur, complètement réservé la séance d'aujourd'hui, et nous sommes prêts à vous entendre, très heureux et très reconnaissants que vous vouliez bien aider à nos travaux par vos lumières et votre expérience.

Vous devez avoir entre les mains le Questionnaire; mais vous n'êtes aucunement assujetti à en suivre l'ordre, et vous pouvez choisir celui dans lequel vous voudrez exposer vos idées et traiter les questions.

M. Thiers. — J'ai en effet reçu le Questionnaire, mais je n'ai malheureusement pas eu le temps de faire ce qui chez moi est une habitude constante, parce que c'est à mes yeux la condition de la clarté, c'est-à-dire de mettre un peu d'ordre dans mes idées. Distrait depuis quelques jours par des soins de voyage, il ne m'est pas resté un moment pour le travail. J'espère cependant qu'au milieu des incidents du présent entretien, je finirai par trouver l'ordre nécessaire, et, si je ne réponds pas aux questions conformément à la suite adoptée par le Questionnaire,

elles finiront toujours par arriver, et, dans tous les cas, M. le commissaire général voudra bien me rappeler celles que j'aurais pu omettre.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous dire que j'ai toujours été partisan du véritable crédit, c'est-à-dire du crédit très solide. Par ce motif j'ai toujours été l'adversaire (et, à cet égard, l'expérience n'a fait que me confirmer dans ma façon de penser), j'ai, dis-je, toujours été l'adversaire de ce qu'on appelle faussement aujourd'hui le crédit, et de ce que j'appelle, moi, le discrédit, c'est-à-dire de tous les établissements légèrement fondés sous le prétexte d'accroître les capitaux et d'accélérer le mouvement des affaires. Je ne crois pas du tout à cette espèce de crédit, je n'y ai jamais cru. Je l'ai prouvé dès ma jeunesse en écrivant comme je l'ai fait sur le système de Law. J'y crois encore moins aujourd'hui.

Le vrai crédit (il faut mettre de côté les mots de convention), le vrai crédit c'est la confiance.

Oh! la confiance fait des merveilles! On a dit que la foi soulevait les montagnes; c'est la confiance qui les soulève, et en toutes choses, dans les affaires publiques, dans les affaires commerciales comme à la guerre. La confiance est tout en ce monde, et je suis le partisan ardent du crédit fondé sur elle.

A la différence d'un homme d'infiniment d'esprit, dont j'ai lu avec beaucoup d'intérêt les écrits sur la question qui nous occupe, M. Cernuschi, je ne dirai pas qu'il faut détruire le billet de banque; non, mais

je suis d'avis qu'en l'admettant dans la circulation, il faut le faire reposer sur des bases infaillibles, s'il y a, bien entendu, quelque chose d'infaillible ici-bas. A d'autres conditions, il faut le repousser résolument, et alors M. Cernuschi a tout à fait raison, et je me range à son opinion. Mais est-il possible de donner au billet de banque de telles bases? Je le crois, et je vais m'expliquer positivement à cet égard.

Toutefois je ferai encore une réflexion avant de m'engager dans ce grave sujet. Je ne sais si les débats qui se sont élevés, et qui s'élèveront encore entre M. le ministre d'État et moi sur les questions économiques donneront quelque à-propos à la réflexion que je vais vous présenter, mais je ne saurais vous la taire.

On ne cesse de parler aujourd'hui de la liberté du commerce : quant à moi, je demande à séparer cette question de celle de la liberté des banques. Ce sont deux questions totalement différentes, et l'on peut en citer pour preuve un exemple frappant. L'homme le plus sévère à l'égard des établissements de crédit a été M. Peel, et il était certainement aussi libre échangiste que M. Rouher. On peut donc parfaitement séparer les deux choses.

Je reconnais qu'à l'égard de la question commerciale, il s'est produit des faits nouveaux. Oui, assurément, lorsqu'une grande nation comme l'Angleterre, qui a vécu sous le régime protecteur et y a fait sa fortune, vient à le considérer comme un vêtement

usé, à le mettre de côté, et à vouloir se présenter au monde sous un tout autre vêtement, celui de la liberté du commerce, je reconnais, non pas que les principes essentiels ont changé, mais qu'il y a des faits nouveaux à observer, des faits pouvant donner naissance à des questions nouvelles, à des questions qu'il est légitime de poser, urgent de discuter, nécessaire de résoudre, mais de résoudre avec une extrême prudence. Quoique très arrêté dans ma façon de penser à ce sujet, j'observe ces faits nouveaux, car j'ai la prétention de n'être pas un esprit fermé. Je pense, quant à moi, que l'exemple de l'Angleterre n'a rien de concluant pour la France, à cause de la différence des situations; mais je répète qu'il y a là des faits nouveaux, dignes d'attention s'ils ne sont pas dignes d'imitation, surtout d'imitation immédiate. En matière de crédit, au contraire, il n'y a pas de faits nouveaux. Je maintiens que tout ce qu'on a essayé récemment en Angleterre, où l'on est actuellement bien revenu du faux crédit, est vieux comme le monde.

De même qu'en médecine c'est par la maladie qu'on apprend à bien connaître la santé, et par la santé la maladie; en histoire, c'est en observant tour à tour la misère ou la prospérité des peuples qu'on découvre parfaitement toutes les causes dont elles sont l'effet.

Eh bien, remontez dans le passé, prenez le système de Law, prenez ses écrits, qui sont très spirituels,

quelquefois même profonds, prenez l'histoire des banques du moyen âge, qui est très curieuse et très instructive, et, sans remonter même si haut, prenez l'histoire des banques de Hambourg, d'Amsterdam, de toutes les banques, en un mot, des deux derniers siècles, allez en Amérique, et vous retrouverez toujours les mêmes phénomènes. Les novateurs en matière de crédit n'ont rien inventé, rien absolument, pas même ces crises déplorables, qui malheureusement se reproduisent à chaque époque, et ne sont nouvelles, ni quant à leurs causes, ni quant à leurs désastreuses conséquences.

Je prendrai pour exemple ce qui se passe en France.

Je le demande à tout homme de bonne foi et de bon sens, en considérant le vaste établissement qu'on appelle la Banque de France, dont l'organisation n'est pas parfaite sans doute, mais dont la conduite a été constamment sage depuis trois quarts de siècle (je l'ai, quant à moi, observé avec une attention extrême, et j'ai eu beaucoup affaire avec lui, soit comme homme de gouvernement, soit comme membre des Chambres), en considérant cet établissement et en le comparant à tout ce qu'il y a de pareil dans le mondè commercial, je me demande comment, en voyant sa solidité inébranlable au milieu de tant de révolutions, on n'est pas vivement frappé de ses avantages, et si l'on ne doit pas le préférer à tout ce qui existe ailleurs. Certes les Anglais, qui ont vu tant de banques se

précipiter les unes sur les autres, qui ont vu leur célèbre Banque ébranlée, l'intérêt à 9 et 10 pour cent chez elle quand il était à 4 chez nous, qui voyaient 750 millions d'or et d'argent à Paris, tandis qu'ils étaient à court de numéraire à Londres, et qui souffrent depuis un an d'une crise dont la longueur a peu d'exemples, les Anglais ont été saisis d'une jalousie qu'ils n'ont pas dissimulée, et ils ont eux-mêmes reconnu la solidité du commerce français, dont la Banque de France était à la fois la manifestation et la cause en grande partie. Pour moi, en présence de ce fait capital, la question est pour ainsi dire résolue.

Vaut-il mieux en effet avoir mille petites banques, qui spéculent, qui agiotent à l'envi les unes des autres, et qui finissent par des crises désastreuses, ou bien un grand établissement national, qui soit à la fois l'appui du commerce et du gouvernement dans les moments difficiles, et qui, dans ces moments, loin d'être l'effroi de tous, soit, au contraire, leur sécurité et leur salut? Pour moi je n'hésite pas, et ma préférence est décidée. Oui, sauf quelques accidents qui ont eu lieu à certaines époques, et dont la Banque de France n'est vraiment pas responsable, elle est l'établissement de crédit qui s'est le mieux conduit, et qui s'est montré le plus solide. Il n'a pas été infaillible, car personne ne l'est, mais, à part quelques fautes que j'examinerai tout à l'heure, il a été un modèle de bonne conduite, et, si l'on réformait dans son organisation un petit nombre de dispositions de

date récente, à mon avis il ne laisserait rien à désirer.

Je n'ai pas besoin de vous affirmer que je n'ai, en ces matières, aucun intérêt personnel qui puisse m'aveugler. J'en parle en philosophe pour ainsi dire, en observateur, et j'ose ajouter en homme d'État, ne méprisant pas la théorie, mais ne lui donnant confiance que lorsqu'elle est d'accord avec la pratique.

Quelle a été l'origine et la nature des discussions soulevées à propos des banques? On vous a dit : La Banque de France repose sur un monopole; ce monopole, elle en abuse étrangement. Elle refuse des secours au commerce lorsqu'il en a besoin, et souvent elle les lui fait payer fort cher. On pourrait organiser le crédit tout autrement; on pourrait avoir des établissements nombreux, qui, en se faisant concurrence les uns aux autres, procureraient beaucoup plus de ressources au commerce et les lui feraient payer moins cher, multiplieraient les capitaux circulants, imprimeraient aux affaires une immense impulsion, etc. Vous savez tout ce qu'on a dit là-dessus; je ne le répéterai pas, de crainte de vous fatiguer inutilement.

Aujourd'hui il se produit une réaction remarquable.

Je vous parlais il y a quelques instants de M. Cernuschi. Voilà que l'amour excessif du papier de banque fait naître un ennemi acharné de ce papier! Vous avez entendu M. Cernuschi, et ceux qui ne l'ont pas entendu ont pu lire son travail. Je l'ai lu quant à

moi, et lu, je le répète, avec beaucoup d'intérêt. Je n'ai pas l'avantage de connaître M. Cernuschi; c'est un homme d'un esprit vif et original; je ne partage pas toutes ses opinions, mais ce qu'il a dit va me servir de thème pour discuter le principe même du crédit, car je m'occuperai d'abord de la théorie, de la pratique ensuite.

M. Cernuschi dit : Le billet de banque est de *l'or supposé*.

M. Cernuschi a raison d'être l'ennemi de *l'or supposé :* je suis son ennemi, moi aussi, mais ce qui fait que je n'ai pas, comme M. Cernuschi, la haine du billet de banque, c'est que je crois qu'on peut disposer les choses de manière que ce ne soit pas de *l'or supposé*, que ce soit, au contraire, de l'or bien réel.

M. Cernuschi ajoute : C'est une fraude que cet *or supposé*. Un pays peut avoir beaucoup d'or (et j'entends par or les métaux précieux en général), un pays peut avoir beaucoup d'or, ou en avoir peu, et c'est chose tout à fait indifférente. Après la découverte de l'Amérique le monde n'en a pas été plus riche; seulement il y a eu plus de métaux précieux dans la circulation. Les métaux précieux sont entrés en balance avec la même somme d'objets achetables, et alors qu'est-il arrivé? Tous les objets achetables ont acquis plus de valeur; il a fallu plus de métaux précieux pour se les procurer, et ces métaux se sont discrédités. Donc, qu'il y ait beaucoup de métaux, qu'il y en ait peu, la chose revient au même. Que fait-on

lorsqu'on accorde à un établissement la faculté d'émettre du papier? Rien autre chose que de lui donner la faculté de créer de l'or, non pas réel, mais supposé, comme qui dirait de la fausse monnaie. On lui donne d'abord la faculté d'augmenter la masse du numéraire circulant, et, en augmentant le numéraire circulant, de ne rendre en réalité aucun service. Secondement on fait tort à tous ceux qui possèdent des métaux précieux, à la société française par exemple qui en possède 4 ou 5 milliards, et l'on a remplacé ce numéraire par quoi? Par du papier, c'est-à-dire par une monnaie fictive, la plupart du temps sans valeur. Pourquoi concéder une semblable faculté n'importe à quel établissement, la Banque ou un autre? C'est un monopole, un monopole à mauvaise fin, qui ne peut que nuire. Il faut détruire ces sortes d'établissements, etc.

Je crois que je rends à peu près exactement l'opinion de M. Cernuschi, et que je ne dépasse pas sa pensée. Je fais cas de son esprit, et je trouve qu'il n'est pas mal que, si le papier rencontre de chauds partisans, il rencontre aussi des adversaires qui lui disent son fait.

M. LE PRÉSIDENT. — Si ce n'est pas un principe, c'est un frein.

M. THIERS. — C'est un frein. Vous le définissez parfaitement, et je ne veux pas en donner d'autre définition.

Cette manière de raisonner nous fournit l'oc-

casion de préciser la vérité avec une extrême rigueur.

Je dirai d'abord que ce n'est pas chose indifférente qu'il y ait peu ou beaucoup de métaux circulants. Il y a entre les besoins de la circulation et l'instrument de cette circulation une proportion nécessaire, à laquelle il n'est pas permis de manquer sans inconvénient. Cette proportion on ne peut la préciser numériquement. On reconnaît seulement qu'elle est violée lorsqu'on est arrivé à l'excès dans l'un ou l'autre sens. Il en est du corps social comme du corps humain. C'est au malaise qu'on s'aperçoit du trop ou du trop peu. On ne sait pas exactement ce qu'il faut de sang dans le corps humain; mais y en a-t-il trop, on le sent bien vite, et la médecine en retranche. N'y en a-t-il pas assez, on le sent encore, et la médecine ordonne les aliments capables de le produire. Il en est de même dans la société. Il faut une masse de métaux précieux servant à la circulation, c'est-à-dire aux transactions quotidiennes sous toutes les formes, sous ces milliers de formes qu'on rencontre dans la vie civilisée. Si les agents de la circulation, métaux précieux ou papier, manquent, les transactions deviennent difficiles. Soit qu'on achète, soit qu'on vende, on a de la peine à payer ou à se faire payer, et ce malaise est l'indication certaine qu'un des grands besoins sociaux n'est pas complètement satisfait. Même en pleine prospérité commerciale, on peut avoir ce qu'on nomme aujourd'hui une crise monétaire, résultant, par exem-

ple, d'achats à l'étranger de blé ou de coton, et l'on sent alors ce que j'appelais tout à l'heure le trop ou le trop peu, on le sent au malaise social, comme on sent au malaise individuel que le sang manque ou surabonde dans les veines du corps humain. Il n'est donc pas vrai de dire que la masse du numéraire circulant, métaux ou argent, soit indifférente. Il y a là une proportion nécessaire qui, sans pouvoir être déterminée exactement, se fait sentir quand on y a manqué soit en plus, soit en moins.

Voilà un premier point vidé. Passons au second, qui est le point principal. Peut-on, dans la circulation, faire figurer sans inconvénient une certaine portion de papier? Je réponds : Oui, sans hésiter, bien que je sois l'adversaire résolu de l'abus du papier.

Toutes les nations ont choisi avec raison les métaux précieux comme les agents les plus sûrs par leur valeur réelle, comme les plus commodes par leur grande valeur relative, pour servir d'instrument aux échanges. A cet égard, les anciens comme les modernes, les pays très civilisés comme ceux qui ne le sont pas du tout, ont abouti à l'emploi du même moyen. Dans des temps d'ignorance, dans le moyen âge notamment, on a cru qu'on pouvait impunément altérer les monnaies, et sous la valeur apparente ne point placer toute la valeur réelle. Le résultat a bientôt démontré que l'impuissance de ce subterfuge en égalait l'immoralité, et qu'il fallait que l'agent de la circulation valût en réalité ce qu'il paraissait valoir. Les

monnaies baissaient en proportion exacte de leur altération, et l'on n'avait rien fait que causer un grand tort à l'État comme aux individus.

Donc il n'y a pas d'autorité qui puisse faire accepter cet agent de circulation pour ce qu'il ne vaut pas. Il faut la réalité derrière l'apparence, il faut du métal vrai pour toute la valeur énoncée dans le numéraire circulant. Mais en résulte-t-il qu'il n'y ait que les métaux qui puissent servir comme numéraire? Je réponds : Non. Et moi, adversaire des illusions, des mensonges en toutes choses, je dis que non seulement le papier peut, à certaines conditions, fonctionner comme l'argent ou l'or, mais qu'il faut de toute nécessité une certaine somme de papier dans la totalité du numéraire circulant. Et la preuve la plus frappante, la plus décisive, qu'on a besoin de papier, se trouve dans l'histoire, à laquelle il faut toujours recourir pour éclaircir les questions politiques ou sociales.

Comment sont nées les banques? Est-ce qu'elles ont commencé par être des banques d'escompte? Est-ce pour faciliter l'escompte qu'elles ont été créées? Ce serait une insigne erreur de le croire. Elles ont commencé par être banques de dépôt. Voilà l'origine de toutes les banques, et je les énumérerai successivement tout à l'heure.

Qu'est-ce que signifie ce mot de *banque de dépôt?* Il signifie qu'on va déposer son argent dans une semblable banque, ainsi qu'on le fait souvent chez un banquier, M. de Rothschild ou tout autre, pour avoir

un bon de ce banquier, et s'en servir comme moyen plus facile de payement, comme moyen sûr de s'acquitter sans traîner à sa suite une voiture chargée d'or ou d'argent.

Ainsi toutes les banques du moyen âge, celle de Gênes, celle d'Amsterdam, qui n'est pas précisément du moyen âge, mais qui est arrivée un peu après, toutes ont commencé par être banques de dépôt. On a fait à leur égard ce qu'on fait, je le répète, à l'égard de son banquier. Ne voulant pas avoir toujours de l'argent à transporter, on le dépose chez lui, et puis on fait une délégation sur sa caisse afin de s'acquitter de sommes trop considérables pour être facilement déplacées.

La banque d'Amsterdam, notamment, fut tout simplement une banque dans les caves de laquelle on déposait les métaux précieux dont on avait besoin pour le service de ses affaires, et l'on recevait en échange des certificats de dépôt, qui circulaient comme le numéraire lui-même dont on s'était débarrassé. Il y avait à la fois sécurité et commodité, puisqu'on était certain de l'existence des sommes déposées, et dispensé de les déplacer.

On a une autre preuve de ce besoin dans la banque de Saint-Georges, à Gênes, dont l'histoire est très intéressante, et qui a existé avant même de devenir banque de dépôt. Dans cette ville très commerçante, on se servait, de même que dans tous les pays riches, des impôts que la république pouvait supporter, et l'on

en faisait le gage d'opérations financières. On déléguait le produit d'un impôt à des spéculateurs pour une somme convenue, et il se formait, pour l'exploitation de cet impôt, ce qu'on appelait un *compérage*. On avait fini par réunir ainsi en une seule toutes ces délégations d'impôts, et c'est de la sorte que s'était formée peu à peu la fameuse banque de Saint-Georges. Comme elle offrait un gage respectable et parfaitement rassurant, on venait y déposer son argent, pour avoir en échange des sommes équivalentes en papier, lequel était devenu un agent puissant de circulation. Les dépôts augmentant, la banque de Saint-Georges était devenue l'un des plus puissants, des plus riches établissements de l'Europe. Établie pour centraliser l'exploitation des impôts délégués à des financiers, elle s'était changée en banque de dépôt, et, comme toutes les banques de dépôt, elle s'était bientôt changée en banque d'escompte.

Ces détails sont suffisants pour bien établir que ce n'est pas seulement afin d'économiser les métaux précieux qu'on a recours au papier, ou afin d'y suppléer quand on en manque, mais afin de rendre les payements à la fois économiques et praticables. On ne peut en effet ni transporter l'or et l'argent nécessaires aux grands payements, ni surtout les garder chez soi. Les déposer ou chez de riches banquiers, ou plus sûrement encore dans de vastes établissements publics, et prendre ensuite le certificat du dépôt pour le faire circuler, est le moyen employé par tous les

peuples. Ce besoin de sûreté et de commodité fait que, de même qu'on préfère l'or à l'argent, parce que, sous un moindre volume, il contient une valeur plus grande que l'argent (quinze fois et demie environ), de même, dis-je, afin de réunir une valeur considérable sous une forme sûre et commode, on a recours au papier. On ne s'en tient même pas là, on veut se dispenser d'employer les billets, tout légers qu'ils sont, et, pour cette fin, on a imaginé les *virements*, qui consistent à transporter du crédit de l'un au crédit de l'autre les sommes à payer, ce qui réduit les payements à un simple changement d'écritures.

Il faut donc de toute nécessité une certaine somme de papier dans la circulation, mais à la condition que ce soit là une monnaie à peu près infaillible. Je dis à peu près, car ce mot d'infaillible, l'humanité étant donnée, ne peut être employé qu'avec beaucoup de réserve, et c'est pourquoi je dirai que la monnaie de papier doit être à peu près infaillible.

Le billet de la Banque de France, par exemple, a été, depuis le commencement du siècle, une monnaie qu'on peut, pour ainsi dire, qualifier d'infaillible. Des circonstances politiques, dont la Banque de France ne saurait être considérée comme responsable, ont amené, en 1848, une suspension momentanée de payements. Cette suspension aurait pu avoir de graves inconvénients, qu'heureusement elle n'a pas eus, grâce à la solidité de la Banque, et ses billets ont circulé presque comme l'argent. Ses billets consti-

tuent donc une monnaie parfaitement sûre. Pourrait-on la rendre absolument infaillible? Je le crois tout à fait. On le pourrait par la bonne organisation des banques d'escompte, et ceci me conduit à la partie essentielle du sujet qui nous occupe.

Il faut toujours regarder comment, à leur origine, les choses se sont passées : c'est le moyen de découvrir tout à la fois leur nature, leur mécanisme, et je dirai presque leur limite.

Comment les banques de dépôt sont-elles successivement devenues banques d'escompte? Par le procédé qui suit.

Je vais prendre un chiffre hypothétique, mais ne s'éloignant pas beaucoup de la vérité. Je suppose une banque de dépôt qui serait arrivée à réunir dans ses caisses 1 milliard : ce chiffre n'est pas loin de celui que semblent indiquer les émissions ordinaires de la Banque de France. Je suppose que, n'étant que banque de dépôt, la banque dont je parle émît pour 1 milliard de billets. Ces billets ayant pour garantie la somme des métaux précieux déposés, et toujours gardés en caisse, seraient certainement infaillibles.

Il peut, il est vrai, survenir un incendie, un pillage; mais ces accidents-là sont encore plus à craindre chez les particuliers que dans un établissement public, garanti, défendu par l'État, et entouré de toute sa sollicitude. Les grands banquiers ont essayé de se procurer de semblables garanties en construisant des caves à l'abri du feu et de la violence. Il y a tel ban-

quier à Londres qui a chez lui en dépôt pour un demi-milliard de valeurs; mais il ne présentera jamais la sûreté qu'offrent aux particuliers les Banques de France et d'Angleterre. Donc une banque de dépôt qui aurait dans ses caves 1 milliard en métaux contre 1 milliard de billets émis offrirait vraiment l'infaillibilité.

Cependant, ce serait acheter un peu cher cette infaillibilité, car 1 milliard de métaux précieux représentant 50 millions d'intérêt annuellement perdus, au taux de 5 pour cent, 60 ou 70 millions au taux de 6 ou 7, constituerait en perte la société tout entière pour une somme annuelle considérable. Ce milliard serait, pour les deux tiers environ, une somme annulée, c'est-à-dire inutile à l'encouragement du commerce et à l'amélioration du prix des capitaux.

C'est ainsi qu'à la vue de tout cet argent, inutilement accumulé dans les banques de dépôt, on a été conduit à se dire : Pourquoi ne pas faire valoir une partie de cet argent en le prêtant au commerce, sauf à réserver ce dont on a besoin pour le service courant?... Et les banques ont été dès lors amenées à faire ce que fait un riche banquier, ce que le public lui-même l'autorise à faire. Le public dépose son argent chez un banquier et lui dit : Ouvrez-moi un compte, je tirerai sur vous pour 1,000, 2,000, 3,000 fr., selon que j'en aurai besoin. — L'argent s'accumulant ainsi dans les coffres de ce banquier, il l'emploie à faire des affaires. S'il a ces trois qualités : honnêteté,

habileté, prudence, qui sont les trois vertus théologales du commerce, s'il ne choisit généralement que de bonnes affaires, s'il n'en fait que ce que l'argent accumulé dans ses caisses par la confiance du public lui permet d'en entreprendre, s'il garde ainsi en réserve ce qui est nécessaire pour le service courant, il finit par mériter et par obtenir un très grand crédit.

Une banque est tout simplement ce banquier honnête, habile, prudent, mais dans une grande proportion, puisqu'elle a 1 milliard de capital, avec lequel elle fait des prêts, sous forme d'escompte, en ayant soin de les proportionner à ses ressources, et en se réservant toujours les sommes nécessaires pour les remboursements qu'on vient lui demander.

Telle est la description exacte, faite d'après nature, d'une banque bien conduite.

C'est une maison de banque à laquelle on a eu soin d'appliquer la puissance collective, en réunissant dans ses mains de vastes capitaux sous forme d'actions, et, si l'on y joint la clientèle de l'État lui-même, elle peut acquérir une puissance considérable, qui ne fait qu'ajouter à sa solidité, à condition qu'elle conserve une prudence proportionnée à l'étendue de ses affaires.

J'ai pris pour type une banque qui aurait obtenu du public 1 milliard de dépôts. Je suppose qu'elle garde 500 millions dans ses caves, ce qui s'appellera *réserve métallique*, et qu'elle applique les 500 autres millions à l'escompte, elle prêtera 500 millions.

Si c'est un établissement fondé sur les véritables principes, ses prêts se renouvelleront en moyenne tous les quarante-cinq jours, et, comme il y a huit fois quarante-cinq jours dans l'année, même un peu plus, cela fera huit fois 500 millions, c'est-à-dire 4 milliards qu'elle aura successivement prêtés. C'est assurément une très belle somme d'escomptes que 4 milliards par an !

Supposez que cette banque ne prenne que du bon papier, qu'elle ne soit pas de temps en temps écrasée par des demandes de secours de la part du gouvernement, qu'elle ne se laisse pas aller quelquefois, par vice d'organisation ou de conduite, à l'entraînement des spéculations, qu'elle se maintienne enfin dans l'escompte pur, alors je dis qu'elle sera véritablement infaillible.

Je vais plus loin, et je dis que, si elle arrivait à persévérer pendant un siècle ou seulement un demi-siècle dans une conduite pareille, le phénomène de l'infaillibilité serait tout à fait réalisé. Il y a plus : la confiance deviendrait telle que sa réserve métallique de 500 millions cesserait d'être nécessaire. Elle pourrait se contenter de beaucoup moins, c'est-à-dire de 400, de 300 millions, peut-être même de moins encore, pour 1 milliard de billets émis. Elle aurait alors 700 millions à placer, lesquels, à raison de huit renouvellements par an, lui permettraient d'escompter pas loin de 6 milliards.

Je répète que, si une pareille banque ne commet

pas de fautes, que, si elle ne fournit au gouvernement que le genre de secours qu'elle peut lui offrir (et il y a une nature de secours qu'elle lui doit parce qu'elle peut les lui donner), je répète que, s'il en est ainsi, cette banque sera en mesure de rendre au commerce et à l'État trois services essentiels : celui de faire baisser le prix des capitaux par une somme de 6 milliards consacrée annuellement à l'escompte, celui de procurer au public cette portion de monnaie de papier dont il a indispensablement besoin, et, dans certains cas, celui d'offrir à l'État le secours momentané, mais précieux, d'une immense disponibilité de capitaux.

La Banque de France, malgré quelques erreurs d'organisation, malgré quelques fautes de conduite, très rares, très légères, plutôt imposées que volontaires, plutôt imputables aux circonstances qu'aux hommes, la Banque de France a, pour ainsi dire, réalisé cet idéal, et elle le réalisera complètement quand on le voudra.

Quelles sont donc les conditions auxquelles une banque peut atteindre le résultat dont je viens de parler? Ici, Messieurs, nous entrons dans la pratique, et la pratique est chose très délicate, parce qu'à chaque pas on rencontre devant soi des souvenirs, des faits presque personnels, qu'il est pénible de rappeler.

Je pose comme condition essentielle, et en ceci je suis absolu, que la banque dont je parle ne sorte

pas de l'escompte. Si, en effet, on ne sort pas de l'escompte, et vous savez que, par l'escompte, il faut entendre l'escompte du bon papier de commerce à trois mois, à trois signatures, dont on avance la valeur moyennant l'intérêt déterminé par les circonstances, si l'on ne sort pas de cet escompte, on n'a véritablement rien à craindre. Une banque qui se borne à ce genre d'affaires peut se regarder comme infaillible. La Banque de France n'a jamais rien perdu par l'escompte, et, si elle s'est néanmoins trouvée embarrassée dans certains moments, ce n'a jamais été par l'escompte qu'elle-même avait accordé au véritable commerce.

Malheureusement il peut arriver qu'une grande banque, comme celle de France, en opérant parfaitement elle-même, c'est-à-dire en choisissant bien le papier qu'elle accepte, se trouve compromise par d'autres, auxquelles elle n'aura pas été libre de refuser ses secours. Et c'est ici qu'éclate l'inconvénient du grand nombre de banques. Supposez qu'il en existe plusieurs, opérant chacune de leur côté, prêtant non pas comme la Banque de France sur trois signatures, mais sur deux seulement, et, afin de remplir leur portefeuille, se montrant moins difficiles sur le choix du papier, il arrivera que ces banques viendront à l'escompte auprès de la grande Banque, en lui donnant à escompter le papier qu'elles auront accueilli de toutes mains, et sur lequel elles auront mis la troisième signature en y apposant la leur. La

Banque ne pourra point assurément refuser ce papier, et elle l'admettra dans son portefeuille. Tant que les circonstances ne seront pas difficiles, ce papier, à l'échéance, sera payé par les engagés; mais, les circonstances cessant d'être favorables, la banque principale sera placée dans cette alternative, ou de refuser l'escompte demandé par les banques secondaires, ce qui sera presque toujours le signal de leur chute, ou de l'accorder, et alors de se mettre en péril elle-même; alternative malheureuse, et dont il existe plus d'un exemple.

En 1848 il y avait plusieurs établissements de crédit, fondés par des hommes très honorables, très expérimentés, qui avaient l'habitude de recourir à la Banque, et que la Banque avait habituellement secondés par ses escomptes. Il eût mieux valu pour eux qu'elle se fût montrée difficile dès l'origine, car elle les aurait gênés sans doute, mais gênés en temps facile, quand cette gêne n'eût été qu'un frein, et, en les arrêtant tout à coup en 1848, en leur refusant en pleine crise les escomptes dont ils avaient indispensablement besoin, son refus devint pour eux un inévitable arrêt de mort.

Et, chose digne de remarque! ces établissements secondaires, est-ce l'escompte du papier à deux signatures qui les avait compromis? Point du tout. S'ils ne s'étaient livrés qu'à l'escompte du papier de commerce, ils n'auraient pas succombé; malheureusement ils avaient fait de grands prêts à l'industrie, non pas

sous forme d'effets de commerce à trois mois, et de modique valeur, mais sous forme de gros capitaux engagés pour des années dans des spéculations à long terme. Ces prêts, même accordés à de bonnes industries, avaient privé ces banques de la disponibilité de leurs capitaux, et les avaient réduites, la crise venue, à l'impossibilité de remplir leurs engagements.

La Banque de France fut donc obligée de les sacrifier, sous peine de succomber elle-même. Mais elle n'en avait pas moins participé aux embarras de la place, car les établissements sacrifiés produisirent une commotion dont il était impossible qu'elle ne ressentît pas le contre-coup.

Aujourd'hui, par exemple, le Comptoir d'escompte, sagement et habilement conduit, même en prenant du papier à deux signatures, auquel il ajoute la sienne, qui, auprès de la Banque de France, fait office de la troisième, le Comptoir d'escompte ne sera point en danger tant qu'il se réduira à l'escompte, et qu'il ne s'engagera pas dans les spéculations industrielles ou financières. Mais il en serait tout autrement s'il devenait moins prudent (ce que, du reste, on n'a pas lieu de craindre d'après une bonne conduite de près de vingt années), et, dans ce cas, la Banque ne pourrait pas lui rendre de plus grand service que de modérer sa marche en se montrant plus difficile dans l'admission de son papier à l'escompte.

La condition essentielle est donc, pour une banque,

de se borner à l'escompte, et non seulement de s'y astreindre elle-même, mais, autant que possible, d'y astreindre ceux dont elle accepte le papier.

Sans doute il n'y a rien d'absolu en ce monde, et je ne prétends pas qu'une banque puisse exiger que tous ceux qui lui présentent leur papier, individus ou établissements collectifs, n'entreprennent jamais d'affaires à long terme. Mais il ne faut pas oublier que la banque dont il s'agit ici est celle qu'on a autorisée à émettre des billets circulant comme monnaie; qu'une semblable banque ne peut exister qu'à condition d'une solvabilité quotidienne qui ne s'arrête jamais; qu'il faut qu'elle puisse toujours convertir ses billets en argent à la première demande du public, et que le seul moyen d'arriver à ce résultat, c'est de n'admettre dans son portefeuille que des effets à court terme et d'une réalisation infaillible. A d'autres conditions, elle sera tôt ou tard compromise et placée dans l'impossibilité de remplir ses engagements.

C'est ce qui me porte à insister sur cette condition de se borner exclusivement à l'escompte.

Et pourquoi, me dira-t-on, l'escompte ne présente-t-il pas de chances de perte? Par la raison très simple que l'escompte, c'est l'extrême division des affaires, c'est leur courte durée, c'est leur fréquent renouvellement.

Il y a quelque temps, en parlant au Corps législatif du Crédit foncier et des prêts à l'agriculture, j'ai défini l'escompte *le prêt à court terme;* et, sans pré-

tendre faire autorité, je crois la définition rigoureusement vraie.

Prenons effectivement la masse des escomptes. Comment les choses se pratiquent-elles? Un tailleur a besoin de drap ou un bottier de cuir; ils s'adressent au marchand en gros qui le leur vend. Ils lui font un règlement qui consiste en un effet à terme; cet effet va chez un gros escompteur, lequel, la plupart du temps, est un homme de leur profession, qui, après avoir acquis une certaine fortune, s'applique à faire valoir ses capitaux. L'effet reste trois mois, plus ou moins, chez l'escompteur, puis il vient à la Banque, et y passe les trois mois restants. C'est dès lors une affaire qui se liquide en six mois environ, qui est naturelle, légitime, car elle a pour but de satisfaire aux besoins quotidiens de la société, qui se divise à l'infini, et ne présente pas le danger des grandes spéculations. Pour qu'elle fût mauvaise en elle-même, je dirai qu'il faudrait que la société tout entière fût en faillite; ce qui n'est pas supposable.

Il peut y avoir quelques marchands qui, pour attirer les clients, étalent de l'or et du marbre sur la devanture de leurs boutiques, qui choisissent mal leur emplacement, ou qui manquent de ces qualités de prudence, d'habileté, d'honnêteté, dont je parlais tout à l'heure; mais très heureusement c'est le très petit nombre.

Le commerce de détail, qui est le fond du commerce intérieur en tout pays, est, en France, d'une

sûreté remarquable. On l'accuse d'être timide en le comparant au commerce anglais, par exemple; mais il a du moins les qualités de ses défauts, il est à la fois avisé et sage.

L'escompte est donc chose sûre, parce qu'indépendamment de la prudence particulière au caractère national, il offre une sûreté propre, qui consiste dans la division du risque, les effets de commerce n'étant jamais d'une valeur très élevée, et dans la brièveté de ce même risque, ces effets étant au plus à trois mois quand ils sont présentés à la Banque. Extrême division, extrême brièveté du risque, ce sont là des conditions essentielles de sûreté; ajoutez aussi que ce sont les conditions d'un prompt renouvellement, ce qui est indispensable à une banque, qui a besoin d'une solvabilité quotidienne, continue, incessante, pour pouvoir rembourser ses billets à tout venant, en temps de confiance ou de méfiance, et en temps de méfiance surtout.

Supposez, au contraire, une autre nature d'affaires; supposez qu'il s'agisse de prêts considérables à la grande industrie ou à la propriété foncière, prêts qui peuvent être, je l'accorde, bien conçus, point hasardeux, féconds en résultats, mais qui ne peuvent ramener le capital prêté qu'à des échéances éloignées, ces affaires ne sauraient convenir à une banque qui, ayant à rembourser sans cesse ses billets à bureau ouvert, a besoin du renouvellement continuel de son capital. Qu'on crée des établissements spéciaux pour

aider l'industrie, pour lui procurer le capital dont elle manque, pour faire à la propriété des avances qui se changeront plus tard en améliorations agricoles, je le conçois, je l'admets, à condition d'une extrême prudence, car des établissements de ce genre, lorsqu'ils sont plus occupés à bénéficier sur des actions à variations rapides qu'à seconder véritablement l'industrie, plus occupés à concourir à des spéculations de terrains qu'à seconder l'agriculture, peuvent présenter d'immenses dangers, et quelquefois occasionner de funestes commotions. Quoi qu'il en soit, j'admets ces établissements spéciaux; mais une banque autorisée à émettre des billets faisant fonction de monnaie ne doit avoir rien de commun avec eux, parce qu'elle a besoin de rentrer fréquemment dans son argent, et qu'elle ne peut immobiliser ses capitaux sans se mettre dans l'impossibilité de payer à bureau ouvert; ce qui est la condition essentielle de la monnaie dite *fiduciaire*.

Du reste, l'histoire de la Banque de France prouve ces vérités jusqu'à l'évidence. La Banque de France, nous pouvons le dire, est en son genre l'établissement le plus vaste, le plus solide, du monde commercial. Elle a été rarement embarrassée depuis un siècle, et, quand elle l'a été, ce n'est pas pour avoir pratiqué l'escompte du papier de commerce, c'est tantôt pour avoir fourni au gouvernement un genre de secours qu'elle ne lui devait pas, tantôt pour avoir cédé, non par elle-même, mais par d'autres, c'est-à-dire par

ceux dont elle escomptait le papier, à l'entraînement des spéculations. C'est pour ces causes et non pour d'autres qu'elle a paru dans l'impuissance passagère de faire face à ses engagements.

Ainsi, en 1805, à une époque très voisine de sa fondation, elle fut un moment réduite à divers subterfuges pour ne point se déclarer insolvable. Elle faisait attendre le public dans ses bureaux, et ne remboursait chaque jour qu'une somme limitée de billets, et en monnaie peu portative. C'était cependant au lendemain d'Austerlitz! Mais le gouvernement, ayant, à cette époque, compromis le portefeuille du Trésor en l'abandonnant aux mains de spéculateurs téméraires, avait été obligé de demander à la Banque des secours qui dépassaient ses moyens, et elle eut une quinzaine de jours de très grands embarras. Mais la victoire d'Austerlitz, qui rétablissait la confiance, les rentrées subites que le Trésor se procura en exécutant cruellement les spéculateurs qui avaient abusé de lui, mirent fin à cette gêne d'un moment, et la Banque recouvra une apparence de solidité; non seulement une apparence mais une réalité de solidité, qui ne lui a plus fait défaut jusqu'en 1848.

En 1830 elle avait sévèrement dirigé son escompte; le commerce, d'ailleurs, avait été fort sage, la crise était exclusivement politique, et elle put alors rendre des services immenses au Trésor, sans, du reste, se compromettre à aucun degré. J'appartenais en ce moment à l'administration des finances, et je pus me

convaincre par mes propres yeux qu'une grande banque, sagement conduite, astreinte au seul escompte du papier de commerce, pouvait, dans des conjonctures critiques, offrir à l'État un immense appui, quand on ne lui demandait que la nature de secours qu'elle peut donner légitimement. (J'ai promis de m'expliquer à ce sujet, et je le ferai tout à l'heure.)

En 1848, la situation n'était pas commercialement aussi bonne. Le mouvement des grandes spéculations avait déjà commencé ; la Banque, quelque soin qu'elle prît pour se garantir de toute participation à ces spéculations, avait cependant été obligée d'accepter du papier qui n'était pas toujours du papier de commerce; elle s'était vue dans la nécessité de sacrifier divers établissements de crédit, créés à côté d'elle ; ne pouvant enfin refuser au gouvernement des secours considérables, et tout cela au milieu d'un ébranlement général, en face d'une révolution qui avait renversé non seulement une dynastie, mais le principe de la monarchie elle-même, la Banque se trouva dans un des plus grands embarras qu'elle ait jamais eu à traverser. On se crut donc forcé de suspendre pour quelque temps le remboursement des billets à bureau ouvert. J'ai cru alors, je crois encore aujourd'hui qu'elle aurait pu, avec les 70 millions de numéraire qui lui restaient, échapper à la suspension. Mais la chose était douteuse, et par prudence on aima mieux suspendre. La mesure, confiée aux mains d'honnêtes gens qui n'en abusèrent pas, n'eut point

les inconvénients qu'elle aurait pu avoir. Les billets perdirent peu, furent bientôt au pair de l'argent; ce qui ne serait pas arrivé à de petits établissements, affolés de spéculation, et ayant pour tout gage ou des créances à long terme, ou un papier irrécouvrable.

Ce grand établissement est donc le plus solide de l'Europe : tel quel, il a traversé toutes les révolutions, et, je le répète, il atteindra à ce que j'appelle l'infaillibilité, tant qu'il se restreindra à la nature des affaires qui lui conviennent, et que le gouvernement n'en tirera que les secours qu'il peut donner.

Il faut pour cela deux choses : la bonne conduite et les bonnes institutions.

La bonne conduite a été due surtout à la composition du comité d'escompte. Ce comité, composé des hommes les plus compétents, connaissant à merveille la valeur du papier qu'on leur apporte, a été et sera toujours le salut de la Banque, et j'ose dire du commerce. Il a eu longtemps à sa tête un homme peu populaire dans le commerce, mais prodigieusement estimé des hommes éclairés, M. Vernes, qu'on trouvait intraitable sans doute, mais qui connaissait à fond la solvabilité de chacun, et ne fléchissait jamais. On aura beau dire, rien ne vaut la sévérité à la tête d'un grand établissement de crédit. Est-il facile en un temps où les affaires sont très faciles, il est obligé de devenir difficile dans les temps difficiles, et alors il est contraint de faire expier cruellement les facilités qu'il a imprudemment accordées. Refuser le crédit

convaincre par mes propres yeux qu'une grande banque, sagement conduite, astreinte au seul escompte du papier de commerce, pouvait, dans des conjonctures critiques, offrir à l'État un immense appui, quand on ne lui demandait que la nature de secours qu'elle peut donner légitimement. (J'ai promis de m'expliquer à ce sujet, et je le ferai tout à l'heure.)

En 1848, la situation n'était pas commercialement aussi bonne. Le mouvement des grandes spéculations avait déjà commencé ; la Banque, quelque soin qu'elle prît pour se garantir de toute participation à ces spéculations, avait cependant été obligée d'accepter du papier qui n'était pas toujours du papier de commerce; elle s'était vue dans la nécessité de sacrifier divers établissements de crédit, créés à côté d'elle; ne pouvant enfin refuser au gouvernement des secours considérables, et tout cela au milieu d'un ébranlement général, en face d'une révolution qui avait renversé non seulement une dynastie, mais le principe de la monarchie elle-même, la Banque se trouva dans un des plus grands embarras qu'elle ait jamais eu à traverser. On se crut donc forcé de suspendre pour quelque temps le remboursement des billets à bureau ouvert. J'ai cru alors, je crois encore aujourd'hui qu'elle aurait pu, avec les 70 millions de numéraire qui lui restaient, échapper à la suspension. Mais la chose était douteuse, et par prudence on aima mieux suspendre. La mesure, confiée aux mains d'honnêtes gens qui n'en abusèrent pas, n'eut point

les inconvénients qu'elle aurait pu avoir. Les billets perdirent peu, furent bientôt au pair de l'argent; ce qui ne serait pas arrivé à de petits établissements, affolés de spéculation, et ayant pour tout gage ou des créances à long terme, ou un papier irrécouvrable.

Ce grand établissement est donc le plus solide de l'Europe : tel quel, il a traversé toutes les révolutions, et, je le répète, il atteindra à ce que j'appelle l'infaillibilité, tant qu'il se restreindra à la nature des affaires qui lui conviennent, et que le gouvernement n'en tirera que les secours qu'il peut donner.

Il faut pour cela deux choses : la bonne conduite et les bonnes institutions.

La bonne conduite a été due surtout à la composition du comité d'escompte. Ce comité, composé des hommes les plus compétents, connaissant à merveille la valeur du papier qu'on leur apporte, a été et sera toujours le salut de la Banque, et j'ose dire du commerce. Il a eu longtemps à sa tête un homme peu populaire dans le commerce, mais prodigieusement estimé des hommes éclairés, M. Vernes, qu'on trouvait intraitable sans doute, mais qui connaissait à fond la solvabilité de chacun, et ne fléchissait jamais. On aura beau dire, rien ne vaut la sévérité à la tête d'un grand établissement de crédit. Est-il facile en un temps où les affaires sont très faciles, il est obligé de devenir difficile dans les temps difficiles, et alors il est contraint de faire expier cruellement les facilités qu'il a imprudemment accordées. Refuser le crédit

quand les affaires sont actives, c'est user du frein quand le mouvement du commerce a besoin d'être modéré, et qu'il peut encore l'être. Au contraire, l'accorder pour le refuser quand il n'est plus temps de modérer le mouvement, c'est tout simplement amener des catastrophes. Les conducteurs de nos convois de chemins de fer nous offrent, à cet égard, une image fort instructive. Arrêtent-ils un convoi à temps, le ralentissement s'opère sans secousse et sans accident. L'arrêtent-ils trop tard et brusquement, ils n'amènent que d'affreux malheurs.

Je regarde donc un comité d'escompte sévère comme la condition essentielle de tout établissement auquel on veut confier la faculté d'émettre des billets faisant fonction de monnaie; mais ne parlons plus de conduite et parlons d'institutions.

La première condition, sous ce rapport, ce sont les trois signatures. J'ai traité jadis cette question devant la Chambre des députés, que j'ai été assez heureux pour ranger à mon opinion. Le temps n'a fait que me confirmer dans ce que je pensais alors. Deux signatures ne sont pas une garantie contre ce qu'on appelle le *papier de circulation*, créé souvent par deux individus qui se prêtent mutuellement leur signature. Mais, si un troisième engagé survient, lequel n'a pu donner sa signature qu'en connaissance de cause, la garantie devient tout à coup sérieuse. Par exemple, un marchand d'épicerie en gros accepte d'un épicier détaillant un effet à six mois : c'est sans doute un

commencement de garantie, mais point suffisant. Si, au contraire, un escompteur connaissant l'épicerie (et en général les escompteurs répartis par professions les connaissent bien) accepte l'effet, il y a contrôle, étendue de garantie, et la banque qui escompte est suffisamment couverte.

Je comprends toutefois des établissements secondaires, comme aujourd'hui le Comptoir d'escompte, se contentant de deux signatures. Ils font l'office de l'escompteur dont je parlais tout à l'heure, qui, connaissant les deux premiers contractants, accepte leur papier, et y appose la troisième signature, laquelle sert de complément de garantie à la Banque. Mais ces établissements secondaires, comme je les appelle, je ne les admets qu'à la condition qu'ils n'auront pas la faculté d'émettre de la monnaie dite *fiduciaire*, car n'oublions pas que l'espèce de banque dont il s'agit ici est celle qui a la faculté d'émission, c'est-à-dire la faculté de fournir au public, à côté de la monnaie de métal, billon, argent ou or, la monnaie de papier, dont la circulation ne saurait se passer.

Après la condition des trois signatures, il y en a une autre dont la Banque a été affranchie, à mon très vif regret, c'est celle de ne prêter que sur effets de commerce. Ainsi, il y a quelques années, on l'a autorisée, et en l'autorisant on l'a contrainte, à prêter sur dépôt de valeurs. Je dis alors à mon ami M. d'Argout, qui certes a rendu de longs et utiles services dans le gouvernement de la Banque de France,

que c'était là une faute grave, et qui pourrait avoir les plus funestes conséquences. En effet, supposez que la Banque prête sur actions et obligations de chemins de fer, sur dépôts de rentes, quelques centaines de millions, comme cela s'est vu il y a quelques années, elle peut ainsi induire le public et être induite elle-même à commettre de dangereuses imprudences. Elle sort là de l'escompte pour entrer dans le champ des spéculations. Elle prête ces sommes à qui? à des spéculateurs qui, sans aliéner leurs valeurs, veulent en employer le capital à spéculer. On les encourage ainsi, par ces trop grandes facilités, à spéculer sans mesure, et, quand ces spéculations immodérées amènent une crise, il faut leur retirer les facilités qu'on leur a imprudemment accordées, et les leur retirer au moment même où il serait le plus nécessaire de les leur fournir. Cent fois mieux eût valu ne leur en pas accorder quand le feu des spéculations était vivement allumé, pour les leur procurer, au contraire, quand la spéculation tendait trop à l'abattement. On fait ainsi le contraire du conducteur de train dont je parlais tout à l'heure, et l'on retire les prêts au moment où ils seraient le plus désirables. La Banque, après les années de grandes spéculations, fut obligée d'agir de la sorte, car, si elle n'avait pas retiré une partie de ses prêts, elle eût été gravement compromise.

A l'heure qu'il est, la Banque a restreint ce genre de prêts à une somme très modérée ; elle l'a réduite

au prêt domestique, consistant à fournir à un père de famille qui a des besoins limités et passagers, qui veut non pas spéculer mais garder des valeurs qu'il ne trouve pas avantageux de vendre actuellement, un secours momentané. Ce genre de prêt n'a aucun inconvénient. Il est même utile et moral, et, tant que la Banque aura le courage de s'y maintenir, elle aura corrigé par de la bonne conduite un vice d'institution. Toutefois le vice reste, et il pourrait, dans certains moments, présenter des dangers véritables.

Telles sont, à mon avis, les conditions indispensables pour fonder un établissement de crédit sérieux, et méritant qu'on l'autorise à émettre une monnaie circulante. Et maintenant je puis passer aux questions qui résultent de la précédente, et qui, bien que questions dérivées, n'en sont pas moins d'une extrême importance.

M. LE PRÉSIDENT. — Monsieur, voulez-vous vous reposer quelques instants?

M. THIERS. — Volontiers, Monsieur le président.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise, la parole est rendue à M. Thiers pour la continuation de sa déposition.

M. THIERS. — Je disais qu'un établissement conçu sur les principes que je viens d'énoncer (et ce n'est pas là une chimère, puisqu'il se trouve à peu près réalisé par la Banque de France) pouvait arriver à ce que j'appelle la presque infaillibilité, et rendre au public le double service de faire baisser l'intérêt de

l'argent par l'abondance de l'escompte, et d'offrir une monnaie de papier parfaitement sûre pour la somme dont la circulation ne peut se passer, monnaie qui, loin d'être, comme l'a dit spirituellement M. Cernuschi, de l'*or supposé*, serait de l'or bien réel, puisqu'elle en serait le gage à tout moment réalisable.

Il y a un troisième et grand service, celui de procurer à l'État une disponibilité de ressources dont il peut quelquefois avoir besoin, et de la lui procurer sans le moyen, je n'hésite pas à dire barbare, de la *thésaurisation*.

Mais, avant d'aborder ce point, qui n'est pas le moins important, je ne voudrais pas abandonner la question du crédit commercial, sans examiner tout de suite si les deux services, purement commerciaux, dont je viens de parler, l'abondance de l'escompte, et la création de la *monnaie fiduciaire*, pourraient être rendus avec la même étendue et la même sûreté, par des établissements multiples, et, comme on dit, *libres*. C'est là, en effet, une partie essentielle du sujet qui nous occupe, et je n'aurais garde de la négliger.

Il ne faut pas oublier les points que j'ai établis, lesquels commandent pour ainsi dire tout le sujet, et je vous prie de me permettre de les replacer sous vos yeux en termes brefs et précis.

Il faut, ai-je dit, de la monnaie d'or, d'argent, de billon, et, pour une certaine somme, de la monnaie de papier. L'indication de ce besoin impérieux, c'est la

formation spontanée dans tous les pays, dans tous les temps, des banques de dépôt, où l'on allait déposer son numéraire pour en avoir la représentation en billets, représentation commode et sûre, qui circulait ensuite comme les métaux précieux eux-mêmes.

De ce phénomène commercial en est résulté un second, celui de la conversion des banques de dépôt en banques d'escompte, par une conséquence irrésistible de la nature des choses. Les banques de dépôt, en effet, ayant des sommes considérables qui seraient restées oisives, en ont fait emploi par l'escompte du papier de commerce, mais en ayant soin de réserver une portion de l'argent déposé, afin de pouvoir, à tout instant, rembourser leurs billets en numéraire métallique. Grâce à cette combinaison, elles ont réuni deux services à la fois, l'escompte, c'est-à-dire l'amélioration constante de l'intérêt, et la circulation en papier dans la juste proportion des besoins.

Une banque, ai-je dit, qui aurait obtenu la confiance du public pour 1 milliard, c'est-à-dire qui serait en mesure de lui faire accepter 1 milliard de ses billets, et qui garderait environ 300 millions en métal dans ses caisses (plus ou moins, selon les circonstances), afin de rembourser ses billets à bureau ouvert, pourrait en prêter 700 par l'escompte des effets à 45 jours, et, moyennant huit renouvellements, procurer au commerce 5 à 6 milliards d'escomptes annuels.

Le double phénomène de l'amélioration de l'in-

térêt et de la circulation en papier pour la somme nécessaire serait ainsi accompli, mais à une condition essentielle, c'est-à-dire absolue, de n'admettre à l'escompte que le papier de commerce à courte échéance, à valeur divisée, et créé exclusivement pour ce genre d'affaires qui tend à satisfaire aux besoins quotidiens de la vie.

Supposez, au contraire, que cette banque vienne à admettre dans son portefeuille des valeurs de spéculation, représentant des entreprises, grandes, utiles, si l'on veut, mais aléatoires, surtout à longue échéance, cette banque sortirait de ses limites, et manquerait à sa destination en altérant le gage de ses billets par l'admission à l'escompte de valeurs d'une réalisation à la fois incertaine et éloignée.

Je rappelle ces conditions fondamentales parce qu'il suffit de les énoncer pour résoudre la question que je vais maintenant traiter.

Il faut, pour que le portefeuille de l'établissement supposé ne contienne que des valeurs suffisamment sûres (je dis suffisamment parce que leur sûreté ne peut jamais être absolue, et qu'étant très divisées comme le papier de commerce, leur risque est à peu près annulé, et couvert en tout cas par le capital de la Banque), il faut que cet établissement s'en tienne à l'escompte, et qu'il se garde de la spéculation et même de tout contact avec elle. Eh bien, je le demande, peut-on espérer cette prudence d'établissements multiples, dégagés de toute surveillance, exci-

tés, en outre, par la concurrence qu'ils se font entre eux, à sortir de toutes les limites? Évidemment non, et l'expérience, à cet égard, est si générale, si constante, qu'on ne saurait élever aucun doute.

Qu'on permette à des établissements de ce genre de se former, qu'on leur permette de se contenter de deux signatures, sauf à fournir la leur comme troisième signature lorsqu'ils s'adresseront à la grande banque, je le conçois, et ils ne seront autre chose que des *banquiers collectifs*, pratiquant l'escompte, et apportant ensuite leur papier à la Banque de France. Mais prenez bien garde qu'il s'agit ici de la faculté d'émettre un papier circulant comme monnaie, et c'est cette faculté essentielle, capitale, partie en quelque sorte de la puissance publique, qu'on voudrait déléguer à des banques non surveillées et maîtresses de se conduire à leur gré? Permettriez-vous, par exemple, au premier venu de frapper de la monnaie d'or et d'argent? Non apparemment, et l'État en tout pays, monarchie ou république, se réserve ce soin, comme ne pouvant être délégué à aucune main privée. On n'a jamais appelé monopole la fabrication par l'État de la monnaie métallique, et l'on ne peut pas davantage qualifier de ce nom la faculté spécialement accordée à un seul établissement d'émettre de la monnaie de papier.

Ces établissements *multiples* et *libres*, l'expérience l'a démontré, seraient certainement faciles dans l'admission du papier, et cependant, s'ils s'en tenaient au

papier de commerce, le mal, quoique pouvant devenir grand dans plus d'une circonstance, serait néanmoins limité. Mais leur exemple a prouvé qu'ils feraient ce qu'ont fait les banques américaines et anglaises, ils donneraient en plein dans les spéculations de tout genre, pour finir bientôt par des faillites scandaleuses, faillites qui ne seraient pas seulement la ruine de quelques commanditaires, leur ayant volontairement accordé leur confiance et n'ayant dès lors à s'en prendre à personne du résultat, mais la ruine d'un public innocent, qui aurait accepté leur papier circulant comme monnaie, uniquement parce qu'il l'aurait vu circuler avec l'autorisation de la puissance publique.

C'est, dit-on, aux individus à veiller eux-mêmes sur leurs intérêts, et il faut permettre aux hommes d'être hommes, c'est-à-dire libres, et de ne pas marcher toujours avec des lisières. J'admets tout à fait cette manière de raisonner en politique, et ce n'est ici ni le lieu ni le moment de dire pourquoi. Je l'admets aussi dans le commerce, mais avec des distinctions indispensables. Ainsi les individus qui concourent comme actionnaires à la création de banques de ce genre doivent savoir ce qu'ils font, et à eux j'applique le principe qu'il faut ôter aux hommes de notre temps les vieilles lisières d'autrefois. Mais le gros du public, qui ne songe pas à spéculer, qui vend ou achète pour les besoins de la vie, et qui prend une monnaie parce qu'il la voit circuler quotidiennement,

celui-là ne peut être livré à toutes les témérités, quelquefois à toutes les improbités de la spéculation, et il aurait droit de se plaindre à la puissance publique d'avoir laissé circuler de la fausse monnaie. L'État ne peut pas plus souffrir la fausse monnaie de papier que la fausse monnaie d'or ou d'argent.

Vous voyez, du reste, ce qui vient de se passer en Angleterre, et, si l'on avait eu, après tant d'exemples de la même nature, quelque chose à apprendre en ce genre, on devrait, cette fois, être définitivement éclairé. Des centaines de banques libres s'y sont établies. Elles ne se sont pas bornées, bien entendu, à l'escompte du papier de commerce; c'était là leur moindre affaire, mais elles ont offert l'attrait puissant de prodigieux bénéfices sur de vastes entreprises de travaux publics, sur les spéculations cotonnières et sur tant d'autres objets faits pour séduire. Elles n'ont pas même exigé le versement du capital, et elles se sont contentées du versement d'une portion infiniment petite de ce capital. Ayant en même temps attiré à elles des sommes importantes qu'on leur remettait à titre de dépôt, elles ont spéculé avec ces sommes déposées, procuré ainsi des bénéfices qui devenaient considérables appliqués à la très petite portion du capital versé, puis, les circonstances commençant à s'assombrir, le doute sur leur solvabilité surgissant de toutes parts, et, à ce signal, les dépôts se retirant en toute hâte, elles ont été obligées d'appeler le capital

différé, lequel a refusé de se rendre à l'appel, ce qui a été le signal de la chute, et la ruine certaine de tous ceux qui, trompés par une prospérité éphémère, avaient accepté comme une valeur de toute sûreté les engagements de ces banques.

Mais ces établissements, dit-on, impriment un vif mouvement au commerce, à la production, et, pour quelques crises passagères, laissent le bienfait d'une immense impulsion communiquée à toutes choses. C'est ce que je nie pour ma part, et la preuve est facile à fournir.

Qu'il s'agisse de prêter de l'argent au commerce au moyen de l'escompte, qu'il s'agisse de venir en aide à la grande industrie au moyen de longues et fortes avances, il faut avoir un capital réel et non fictif, et, en créant du papier, on ne crée rien du tout, qu'un gage trompeur, qui suffit pour commencer les entreprises, mais non pour les achever. Je vais plus loin, et ce capital, fût-il en métaux précieux, ne serait pas encore le vrai capital social avec lequel on peut produire quelque chose de réel, comme des canaux, des ponts, des routes. Si même on avait le moyen de tirer d'une caisse magique des métaux précieux en quantité illimitée, et si l'on parvenait ainsi à en inonder un pays, on ne ferait que multiplier les métaux circulants au delà des besoins de la circulation; on les avilirait tout simplement, parce qu'on ne créerait pas en même proportion des bras, des matières premières, des matières ali-

mentaires. Ce n'est pas avec l'or et l'argent qu'on construit une route, qu'on creuse un canal, qu'on jette un pont, c'est avec des ouvriers, des aliments pour les nourrir, des outils, des matières premières propres à chaque espèce de travail. Il faut que ces diverses choses existent réellement dans une certaine proportion, et dans une proportion assez grande pour qu'on ne porte pas le désordre dans toutes les industries, en voulant détourner vers une seule toute la puissance sociale, qu'on ne prive pas, par exemple, l'agriculture de bras, en les réunissant tous sur les routes. Les vrais capitaux sont ces choses réelles que je viens d'énumérer : matières premières, matières alimentaires, bras, etc., et les métaux précieux eux-mêmes n'en sont que la représentation. En multipliant ces métaux arbitrairement, si on le pouvait, on ne ferait que rompre la proportion entre les capitaux réels et la monnaie qui les représente, sans ajouter aux forces vraiment productives de la société. Et, s'il est impossible de créer des capitaux productifs en multipliant arbitrairement les métaux précieux eux-mêmes, ce que très heureusement on ne peut pas faire, à plus forte raison serait-il absolument impossible, en créant du papier de banque sans les garanties que nous avons indiquées, de créer des capitaux véritables. On ne crée ainsi que des capitaux fictifs, qui servent à commencer des entreprises de tout genre, mais non à les achever; témoin les chemins de fer nom-

breux commencés dans plusieurs contrées de l'Europe, dont ils ont peu servi la prospérité, tout en ruinant les dupes qui ont fourni leur argent pour les entreprendre.

Imaginer que ces établissements éphémères secondent puissamment la production est donc une illusion puérile. S'agit-il d'escompte, ils ne peuvent prêter ce qu'ils n'ont pas. Ils peuvent bien prendre du mauvais papier, et, en retour, donner de mauvais billets qui circulent un moment, mais ce n'est qu'une fausse et dangereuse activité, suscitée sans les moyens durables de la soutenir. D'ailleurs ce ne sont pas les capitaux qui manquent pour étendre les prêts au commerce, c'est le papier admissible à l'escompte. La Banque de France, qu'on accuse quelquefois de ne pas rendre des services suffisants au commerce, ne demanderait pas mieux que d'escompter le double de ce qu'elle escompte, car plus son portefeuille est rempli, plus elle gagne, et, si elle ne le fait pas, c'est faute de papier acceptable. Le Comptoir d'escompte lui-même, placé au-dessous d'elle, si une plus grande somme de bon papier lui était présentée, la prendrait, y apposerait la troisième signature, la présenterait ensuite à la Banque, qui l'admettrait si le papier offert était bon, et en serait quitte pour émettre un plus grand nombre de ses billets. Tout le monde s'en trouverait mieux, et la Banque et le Comptoir, et, s'ils s'arrêtent dans cette voie, c'est devant la qualité du papier qu'on leur présente. Ce

ne sont donc pas les capitaux qui manquent à l'escompte, mais bien plutôt l'escompte aux capitaux.

S'il ne s'agit pas de l'escompte au commerce, mais de moyens créateurs à fournir à la grande industrie, je comprends que, dans ce cas, on applique aux capitaux la force d'association, qu'on les coalise pour ainsi dire afin de tenter de vastes entreprises, et qu'on fonde de puissantes compagnies pour sillonner de chemins de fer l'étendue des continents, ou de fils électriques le fond des mers. Mais, si l'entreprise promet des résultats avantageux, les capitalistes ne se font pas attendre, et ils apportent individuellement des capitaux qui, ceux-là, sont bien réels. Et, je l'avoue, j'ai de la peine à comprendre qu'on ajoute à ces compagnies la superfétation de banques industrielles, destinées à spéculer sur les actions de ces compagnies. Elles ne sont pas créatrices de capitaux, car celles qu'on a constituées en France n'ont pas à elles toutes apporté un capital de plus de 200 millions à l'industrie, et les entreprises créées depuis vingt ans représentent peut-être 12 ou 15 milliards. C'est donc une somme insignifiante que 200 millions en présence de 12 ou 15 milliards, et ce sont les compagnies créatrices qui les ont trouvés, non les banques industrielles établies pour aider, dit-on, la grande industrie. Ces dernières ont tout simplement apporté un capital qui sert à spéculer sur les

actions des compagnies industrielles, et, du reste, je suis loin de dire qu en faisant cela elles soient absolument inutiles. Elles peuvent recommander telle ou telle entreprise, en signaler le mérite au public, contribuer à la faire prospérer, quelquefois aussi la tirer d'un embarras momentané, mais c'est là un service secondaire, mêlé souvent de graves inconvénients, comme on en a eu la preuve récente en Angleterre et en Amérique, et comme, dans certaines circonstances, on l'aurait probablement en France. Mais, en admettant qu'on les puisse établir, je n'admets pas qu'elles soient créatrices du crédit industriel, qui repose sur les capitaux réels apportés directement par le public, et apportés avec empressement quand il s'est agi d'exécuter des chemins tels que ceux du Nord, de la Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest, du Midi. Du reste, qu'on admette ces établissements, qu'on les constitue avec plus ou moins de liberté, ce n'est point la question qui m'occupe; il s'agit, je le répète, de banques émettant de la *monnaie fiduciaire*, et je soutiens que de telles banques ne sont admissibles que limitées à l'escompte du papier de commerce, lequel est aussi peu aléatoire que possible, parce qu'il ne repose pas sur des spéculations hasardeuses, parce qu'il est infiniment divisé, à échéance prochaine et à peu près certaine, parce qu'enfin il ne présente que des risques insignifiants que la moindre partie du capital d'une banque d'escompte suffirait à couvrir.

Après avoir traité de l'institution d'une grande banque nationale telle que je la conçois, et de ses rapports avec le commerce, il faut traiter de ses rapports avec l'Etat, et des services qu'elle peut être appelée à lui rendre. Il est certain qu'elle en rend de très grands au commerce, en lui procurant un escompte de plusieurs milliards, en lui fournissant une monnaie de papier infaillible, en se faisant enfin le censeur redouté du commerce par une juste sévérité dans l'admission à l'escompte. Mais elle peut et doit aussi, dans certains moments, apporter à l'État d'utiles secours, non pas en lui faisant des prêts, comme je le montrerai tout à l'heure, mais en mettant accidentellement et momentanément à son service l'immense disponibilité de ses ressources.

Il faut, pour bien m'expliquer à cet égard, que je parle d'abord des rapports qui existent entre l'État et la Banque de France.

Actuellement le gouvernement nomme le gouverneur de la Banque, et, pour ma part, j'approuve cette disposition. Le gouverneur de la Banque peut quelquefois avoir autant d'importance que le ministre des finances lui-même, car il est tel jour où il faudra lui livrer le secret de l'Etat. S'il faut, par exemple, prendre des dispositions subites, déplacer des sommes métalliques considérables pour le besoin des armées, le gouverneur de la Banque devient le confident inévitable du gouvernement dans ses résolutions les plus graves et les plus secrètes. J'admets donc que l'État se réserve,

dans un intérêt public, la nomination du gouverneur de la Banque, et, par voie de conséquence, celle des deux sous-gouverneurs. Je ne vois point d'inconvénient non plus à ce qu'il y ait dans le Conseil de la Banque trois des principaux receveurs généraux. Les receveurs sont les banquiers du Trésor; ils font avec la Banque un commerce de papier assez important, car, si le budget de l'État est de 2 milliards, ce qui fait 4 (2 milliards en dépenses et 2 milliards en recettes), les receveurs généraux remuent 4 milliards, dont une partie en papier. Il est donc naturel que l'on choisisse trois des membres du Conseil parmi les receveurs généraux les plus considérables, et, par suite de ces dispositions, le gouvernement a six voix dans le Conseil de la Banque, le gouverneur, les deux sous-gouverneurs, les trois receveurs généraux. Or le Conseil est de 18 membres : 21 si l'on ajoute les trois censeurs. Ces derniers, il est vrai, n'ont pas voix délibérative. Eh bien, je l'avoue, moi qui ai toujours eu la prétention d'allier les idées de gouvernement aux idées de liberté, je trouve que c'est concéder beaucoup à l'État que de lui attribuer le tiers des voix dans le Conseil de la Banque. Je ne voudrais pas retrancher les six voix dont l'État dispose, puisqu'elles appartiennent à des fonctionnaires dont la présence est indispensable, mais je voudrais augmenter la part du commerce dans ce Conseil, et il ne serait pas inutile de porter à 24 le nombre de ses membres. Je ne suis pas pour les vaines caresses faites au public, dans la seule intention de le flatter, mais je

suis toujours disposé à lui donner l'influence à laquelle il a droit, surtout dans des choses qui le touchent de si près. Le gouvernement aurait ses six voix, mais le commerce, par l'intermédiaire des actionnaires de la Banque élisant le Conseil, en aurait 18, ce qui lui assurerait les trois quarts des voix, au lieu des deux tiers. C'est, à mon avis, le moins qu'on puisse faire.

Je ne dis pas que les résolutions fussent très sensiblement changées, mais ce n'est pas chose indifférente que l'indépendance de la Banque. De même qu'il faut pour son crédit, qui est celui de tout le monde, qu'elle soit sévère envers le commerce en lui refusant les escomptes qui ne seraient pas mérités, il faut aussi qu'elle puisse résister au gouvernement et ne pas être la complice de ses entraînements. Le premier intérêt du pays, dès lors de l'État, c'est le crédit, le vrai crédit, celui qui fait que les billets de Banque sont considérés comme de l'or réel, non comme *de l'or supposé;* et c'est fort important, puisque les billets de la Banque représentent un quart environ du numéraire circulant. C'est là un intérêt de premier ordre, en paix comme en guerre, et pour cela il faut que la Banque soit indépendante de l'État comme du mauvais commerce, et ne soit la complaisante ni de l'un ni de l'autre.

Il y a un zèle de la Banque envers l'Etat qui est nécessaire aussi, et sur lequel il faut pouvoir compter. Mais ce zèle ne fera jamais défaut, par la raison que le Conseil de la Banque, élu par le commerce, sera

toujours nécessairement composé de gens considérables, et ayant un immense intérêt à la bonne marche des choses. Pour moi, j'ai eu, comme membre du gouvernement, et dans des temps orageux, j'ai eu recours à la Banque, et je ne me rappelle pas l'avoir trouvée une seule fois indifférente ou tiède pour l'intérêt de l'État. Laisser, en un moment difficile, le Trésor dans l'embarras n'est jamais entré et n'entrera jamais dans la tête d'aucun des membres du Conseil, car ils savent que la solvabilité quotidienne et non interrompue du Trésor public est la première, la plus essentielle condition du crédit, et ils ne lui refuseront jamais les moyens de faire face à ses affaires. On peut donc, en tout temps, compter sur le zèle honnête de la Banque, mais il faut s'en contenter et ne pas prétendre à sa dépendance.

Cela dit, j'arrive à la nature de secours que la Banque peut, dans certains moments, offrir au Trésor public, c'est-à-dire à l'État lui-même.

L'institution de presque toutes les grandes banques a commencé par un prêt que ces banques faisaient au gouvernement. La somme prêtée devenait ainsi le capital de la Banque nouvellement instituée, et restait en dépôt dans les mains du gouvernement. Il est arrivé aussi que, durant le cours de leur existence, les banques ayant besoin du renouvellement de leur privilège, l'obtenaient en ajoutant un nouveau prêt au prêt primitif, et l'État devenait de la sorte leur débiteur perpétuel, peu tourmenté du reste par son créan-

cier, car, ayant besoin de lui, les banques ne songeaient pas à réclamer leur créance. Autre chose, et plus grave, s'est produite encore entre les banques et les gouvernements.

Dans des conjonctures difficiles, où les banques et les gouvernements étaient les uns et les autres embarrassés, l'État a dit quelquefois aux banques : Je vous dispense de payer vos billets à bureau ouvert, mais, de votre côté, vous me prêterez la somme de billets dont j'aurai besoin. L'État autorisait ainsi les banques à émettre un véritable papier-monnaie, puisqu'il n'était pas à volonté convertible en métal, et, en retour, les banques livraient à l'État une partie de ce papier-monnaie sous forme de prêt temporaire. Cela s'est vu en Angleterre ; cela s'est vu un moment en 1848 (un moment seulement, et, il faut l'avouer, sans abus), cela se voit largement aujourd'hui en Italie.

Eh bien, ce sont là les genres de secours que, pour ma part, je répudie absolument sous l'une et sous l'autre forme. Je n'admets pas que l'État soit le débiteur perpétuel d'une banque nationale comme celle que je conçois, comme celles qui existent dans la plupart des grands pays de l'Europe, et qu'il s'endette auprès d'elles, en mettant en quelque sorte à prix la faveur qu'il leur accorde par la concession ou le renouvellement de leur privilège. J'admets encore moins qu'une banque devienne la complice de l'État, ou l'État le complice de la banque, dans l'introduction

du papier-monnaie, par la suspension des payements à bureau ouvert.

L'État et la Banque doivent être parfaitement indépendants l'un de l'autre. L'État ne doit pas être débiteur de la Banque, ni la Banque l'obligée de l'Etat.

Si un gouvernement veut pouvoir recourir à la Banque, dans certaines situations que je vais préciser, il ne faut pas qu'il se soit endetté d'avance en exigeant un prêt en échange du privilège qu'il a accordé. Il ne faut pas davantage que la Banque et le gouvernement s'appuient l'un sur l'autre dans l'introduction du papier-monnaie, le gouvernement dispensant la Banque de payer à bureau ouvert, et, à son tour, la Banque prêtant au gouvernement tout le papier dont il a besoin.

Je ne dis pas que cet état de choses n'ait pu se produire par des motifs excusables, et sans inconvénient grave, ainsi qu'on l'a vu en Angleterre pendant des années, et en France pendant quelques mois. Mais il faut exclure de toute bonne organisation, de toute bonne conduite, l'une et l'autre de ces extrémités. Un État bien ordonné, et qui a un crédit solidement établi, n'a aucun besoin, en temps ordinaire, de se rendre débiteur de la Banque, et cette Banque, si elle a tenu la bonne conduite que je cherchais tout à l'heure à caractériser, si elle s'est bornée à l'escompte du bon papier de commerce, ne sera jamais embarrassée de payer à bureau ouvert, quelque difficiles que soient les circonstances, et c'est dans cette situation de réciproque indépendance que l'État, s'il a besoin

d'une ressource soudaine et momentanée, pourra, comme on va le voir, la trouver auprès de la Banque.

Mais, avant de bien définir ce genre de services, je demande la permission de dire quelques mots de deux faits actuels, que je regrette et que je voudrais voir disparaître.

Il y a quelques années, la Banque a été obligée de doubler son capital ou à peu près. Elle a versé 100 millions à l'État, qui lui a donné en échange un capital équivalent en rentes immobilisées. En réalité, c'est une somme de 100 millions prêtée au gouvernement, et dont la Banque ne pourrait aujourd'hui disposer. Or, dans la situation actuelle, le gouvernement se procurerait si facilement 100 millions au moyen de son crédit, que je ne voudrais pas le voir endetté par avance à l'égard de la Banque. Je ne voudrais pas non plus voir la Banque ayant dans ses mains une somme de 100 millions en rentes dont elle ne pourrait pas faire usage en un cas pressant. C'est une situation qu'il serait facile et qu'il serait utile, selon moi, de faire cesser, dans un moment où les ressources du crédit ne manquent pas.

M. de Lavenay, *commissaire général*. — Les rentes dont parle M. Thiers ne sont pas immobilisées, elles sont parfaitement libres. La Banque de France les porte à son budget comme immobilisées, mais il n'y a dans la loi aucune clause qui lui interdise d'en disposer.

M. Thiers. — Êtes-vous sûr de cela ?

du papier-monnaie, par la suspension des payements à bureau ouvert.

L'État et la Banque doivent être parfaitement indépendants l'un de l'autre. L'État ne doit pas être débiteur de la Banque, ni la Banque l'obligée de l'Etat.

Si un gouvernement veut pouvoir recourir à la Banque, dans certaines situations que je vais préciser, il ne faut pas qu'il se soit endetté d'avance en exigeant un prêt en échange du privilège qu'il a accordé. Il ne faut pas davantage que la Banque et le gouvernement s'appuient l'un sur l'autre dans l'introduction du papier-monnaie, le gouvernement dispensant la Banque de payer à bureau ouvert, et, à son tour, la Banque prêtant au gouvernement tout le papier dont il a besoin.

Je ne dis pas que cet état de choses n'ait pu se produire par des motifs excusables, et sans inconvénient grave, ainsi qu'on l'a vu en Angleterre pendant des années, et en France pendant quelques mois. Mais il faut exclure de toute bonne organisation, de toute bonne conduite, l'une et l'autre de ces extrémités. Un État bien ordonné, et qui a un crédit solidement établi, n'a aucun besoin, en temps ordinaire, de se rendre débiteur de la Banque, et cette Banque, si elle a tenu la bonne conduite que je cherchais tout à l'heure à caractériser, si elle s'est bornée à l'escompte du bon papier de commerce, ne sera jamais embarrassée de payer à bureau ouvert, quelque difficiles que soient les circonstances, et c'est dans cette situation de réciproque indépendance que l'État, s'il a besoin

d'une ressource soudaine et momentanée, pourra, comme on va le voir, la trouver auprès de la Banque.

Mais, avant de bien définir ce genre de services, je demande la permission de dire quelques mots de deux faits actuels, que je regrette et que je voudrais voir disparaître.

Il y a quelques années, la Banque a été obligée de doubler son capital ou à peu près. Elle a versé 100 millions à l'État, qui lui a donné en échange un capital équivalent en rentes immobilisées. En réalité, c'est une somme de 100 millions prêtée au gouvernement, et dont la Banque ne pourrait aujourd'hui disposer. Or, dans la situation actuelle, le gouvernement se procurerait si facilement 100 millions au moyen de son crédit, que je ne voudrais pas le voir endetté par avance à l'égard de la Banque. Je ne voudrais pas non plus voir la Banque ayant dans ses mains une somme de 100 millions en rentes dont elle ne pourrait pas faire usage en un cas pressant. C'est une situation qu'il serait facile et qu'il serait utile, selon moi, de faire cesser, dans un moment où les ressources du crédit ne manquent pas.

M. DE LAVENAY, *commissaire général*. — Les rentes dont parle M. Thiers ne sont pas immobilisées, elles sont parfaitement libres. La Banque de France les porte à son budget comme immobilisées, mais il n'y a dans la loi aucune clause qui lui interdise d'en disposer.

M. THIERS. — Êtes-vous sûr de cela ?

M. LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL. — Parfaitement sûr.

M. DE FORCADE LA ROQUETTE. — Le fait est certain. Seulement la Banque a pris ces rentes à 75 francs, et elle ne voudrait pas les réaliser à 68 francs.

M. SCHNEIDER. — Elle a été seulement invitée à les prendre, mais elle n'est pas obligée de les garder.

M. THIERS. — Tant mieux !... Il faudrait alors effacer de tous les bilans hebdomadaires de la Banque le mot d'*immobilisées*, qui sert à qualifier les rentes dont je parle. Je suis charmé que le mot ne signifie rien; c'est alors comme si la Banque avait, outre son premier capital en rentes, 100 millions du second, également en rentes, dont elle pourrait se servir comme d'une valeur disponible, et il n'y a pas, après l'or et l'argent, de valeur plus disponible que la rente.

Mais permettez-moi d'arriver au second fait dont je voulais parler. Je vois mentionner dans les bilans de la Banque un secours de 60 millions sans intérêts, et c'est un fait que je regrette encore, car le gouvernement n'a pas actuellement besoin de ces 60 millions.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est plutôt une neutralisation d'intérêt qu'un prêt à l'État.

M. THIERS. — Je vous comprends. L'État est en compte courant avec la Banque, et, comme il est plus souvent en avance avec elle qu'elle avec lui, on a voulu établir la compensation en établissant que, pour 60 millions de son compte courant, l'État ne devrait pas d'intérêt. Puisqu'il en est ainsi, j'aimerais

mieux une autre disposition, et qui représenterait plus exactement la réalité des choses. On pourrait, en considération de ce que l'État est presque toujours en avance, diminuer le taux de l'intérêt, et alors il ne paraîtrait pas le débiteur de la Banque. Mais ce sont là des faits sur lesquels je n'ai insisté que pour bien établir que l'État ne doit pas être habituellement le débiteur de la Banque, s'il veut, en certains moments, pouvoir recourir à elle.

Je suppose l'État n'étant pas endetté envers la Banque, la Banque n'ayant pas besoin de lui et ayant conservé tout son crédit, dans ce cas l'Etat peut tirer de la Banque des secours à la fois légitimes et parfaitement suffisants, quelles que soient les circonstances. Je disais tout à l'heure que la Banque a une immense disponibilité de ressources, et en effet, si elle a tenu la conduite que je lui souhaite, elle peut, sans inconvénient, dans un court espace de temps, disposer de 100 ou même de 200 millions, soit qu'elle les tire en métal de ses caves, soit qu'elle les émette en billets. Il y a telle situation, comme celle d'aujourd'hui par exemple, où elle pourrait immédiatement fournir 100 millions en métal, même davantage, sans se mettre dans l'embarras, puisqu'elle en a plus de 700 dans sa réserve métallique. Supposez même une réserve bien moindre, elle pourrait encore en tirer une somme importante sans inconvénient. Ce qu'elle ferait plus aisément, ce serait d'émettre 100 millions de billets en fort peu de jours. C'est là ce que j'ap-

pelle une immense disponibilité de ressources, qui existera tant que la Banque, se défendant d'entrer dans le courant des spéculations, se restreindra au bon, au solide escompte.

L'État a donc auprès de lui un tout-puissant escompteur, auquel il peut s'adresser très naturellement, très légitimement, pour en tirer une ressource soudaine et point abusive. Or, pour recourir à ce puissant escompteur, l'État a des moyens parfaitement avouables. Il a d'abord un portefeuille tout plein d'excellents effets de commerce, bien garantis, et secondement son propre papier, c'est-à-dire les bons du Trésor.

Tout le monde sait, ou ne sait pas, que le Trésor reçoit, par l'entremise des receveurs généraux, une partie des impôts en effets de commerce, parfaitement garantis par les receveurs particuliers ou généraux qui les ont acceptés de la main des contribuables. Je pourrais citer notamment les traites des douanes, celles des bois, des sels, etc. J'ignore ce que contient en ce moment le portefeuille du Trésor, mais j'y ai vu quelquefois 150 millions, et davantage. Il peut donc escompter ce papier à la Banque, non pas en un seul jour si l'on veut, mais en très peu de jours, et il y a droit comme tout particulier possédant un bon crédit et un bon portefeuille. L'Etat a enfin son propre papier, c'est-à-dire les bons du Trésor, et rien ne s'oppose à ce qu'il en présente, et que la Banque en prenne pour 50, pour 100 millions. Je dis donc que la Banque, si elle a bien mé-

nagé ses ressources, peut offrir au Trésor une disponibilité presque immédiate de 100, de 200 millions effectifs, par les voies les plus légitimes, les moins compromettantes, en traitant l'État comme tous ceux qui ont un compte ouvert avec elle. Or ce que je dis ici, je le lui ai vu faire, et elle n'a pas eu à le regretter, car le papier de commerce qu'on lui donnait arrivait successivement à échéance jour par jour, comme celui des autres négociants, et les bons du Trésor trouvaient toujours preneur sur la place de Paris, à moins qu'on n'eût déplorablement abusé de toutes choses.

Or, Messieurs, une disponibilité immédiate de 200 millions est tout ce qu'on peut désirer, même pour le plus grand Etat. Je me suis vu, à une certaine époque, comme président d'un cabinet responsable, obligé de porter tout à coup de 350,000 à 600,000 hommes les forces de l'armée française, pour une guerre peu probable, mais possible, et je vous affirme qu'un État qui, au delà de ses ressources ordinaires, a toujours une disponibilité de 200 millions sous la main, a tout ce qu'il lui faut. Ce n'est pas au jour même où l'on dépense qu'on paye, et les ressources du grand crédit, c'est-à-dire les emprunts, venant ensuite compléter celles du crédit courant, on n'est pas exposé à manquer du nécessaire. L'Angleterre n'a jamais eu de plus vastes ressources à sa disposition, et surtout de plus immédiates.

Vous devinez, Messieurs, l'importance de ce que je

dis ici. Être prêt, aujourd'hui que les guerres sont si promptes et si courtes, soit par l'audace des uns, soit par la faiblesse des autres, est un intérêt capital. Le sort du pays peut y être attaché. Dieu me préserve de toucher devant vous à la politique, mais tout le monde sait qu'il existe une puissance, actuellement fort active en Europe, qui, depuis son fondateur, le grand Frédéric, a eu recours à la *thésaurisation,* comme à la plus sûre des ressources. Certainement, quand on n'a pas un crédit bien organisé, la *thésaurisation,* c'est-à-dire l'argent dormant en caisse, est un moyen infaillible d'être toujours prêt. Une armée bien organisée et de l'argent en caisse sont les moyens les plus assurés de faire la loi à ceux qui voudraient vous la faire. Mais, avouons-le, l'argent en caisse, l'argent dormant, c'est de la barbarie. La vraie thésaurisation c'est le crédit. C'est la plus large, sans être la moins disponible des thésaurisations. Or une banque organisée comme celle que je vous ai décrite peut vous la procurer. Ce n'est pas son argent qu'un gouvernement doit avoir réservé en l'enfouissant dans des caves, c'est son crédit et celui du commerce surtout, en ayant un établissement qui n'ait pas spéculé, qui n'ait admis dans son portefeuille que du bon papier, qui ait su maintenir dans les mains du public une somme de monnaie *fiduciaire,* toujours remboursable et toujours remboursée à bureau ouvert. Un tel établissement peut, en tout temps, étendre assez sa circulation pour fournir à l'État une somme de 200 millions, et

c'est plus qu'il ne faut pour les besoins les plus imprévus ; c'est plus que ne peut fournir la plus large thésaurisation, sans perdre 10 ou 12 millions d'intérêts par an.

Après l'exposé de ces idées, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je suis confirmé dans ma façon de penser à l'égard de la pluralité des banques. Je vous demande en effet si des services de la nature de ceux que je viens de retracer peuvent être espérés, attendus, de banques multiples, dès lors peu considérables, spéculant à qui mieux mieux, impossibles à contenir, tombant les unes sur les autres à la première crise, et, au lieu de pouvoir prêter secours à l'État, ayant besoin de lui, et le compromettant même souvent malgré tout le soin qu'il peut apporter à se garantir de leur contact.

Dès mon entrée dans la carrière des affaires publiques, j'eus sous les yeux un spectacle que je n'ai point oublié, et qui aurait formé mes opinions, si un peu de bon sens naturel et l'observation constante des faits n'avaient déjà suffi pour les enraciner dans mon esprit.

En 1830, au lendemain d'une révolution assurément très modérée, l'émotion était vive non seulement dans le monde politique, mais dans le monde commercial et financier. Au sein de l'une des plus riches et des plus éclairées de nos provinces, que je me dispenserai de nommer, il y avait une banque locale, conduite avec honnêteté, mais peut-être pas avec

assez de prudence. Son papier n'inspirait plus de confiance, et le receveur général, homme riche et habile, nous écrivit qu'après en avoir accepté pour environ 2 millions, il croyait sage de s'arrêter, et que, sous quelques jours, il cesserait d'en prendre. Il ajoutait que ce refus amènerait peut-être la chute de cette banque, et, par suite, une grave perturbation dans la contrée, mais qu'il ne pouvait, sans autorisation du Trésor, admettre dans ses caisses une plus forte somme de billets devenus douteux. J'étais alors sous les ordres de M. Louis, ministre des finances, et je courus lui porter la dépêche. Notre perplexité fut grande, car il fallait ou faire tomber cette banque, ou assumer la responsabilité d'accepter pour le compte de l'État des billets qui bientôt peut-être auraient perdu une partie de leur valeur. Après mûre réflexion, M. Louis, mettant l'intérêt public au-dessus de l'intérêt de sa responsabilité, m'autorisa à écrire au receveur général de continuer à prendre les billets de la banque compromise, afin d'éviter la commotion locale dont on était menacé. Le résultat fut heureux, car cette banque, indirectement aidée par l'État, et d'ailleurs habilement et honnêtement conduite, parvint à traverser ce moment difficile, et la responsabilité du ministre, risquée dans des vues d'intérêt général, fut heureusement dégagée. Est-ce auprès d'établissements de ce genre que l'État pourrait trouver la disponibilité de ressources dont il aurait besoin, et ne serait-il pas, au contraire, exposé à être,

dans les moments difficiles, entouré de faillites au lieu de secours?

Restent maintenant à examiner quelques questions secondaires, mais très importantes quoique secondaires, après quoi je mettrai fin à ces observations déjà trop longues. Ces questions sont : 1° celle du capital de la Banque et de l'usage qu'on en peut faire ; 2° celle des variations du taux de l'escompte.

La Banque de France, vous le savez, a un capital d'environ 200 millions, provenant de la formation de son ancien capital sous le premier Empire, de la formation toute récente du second dans ces dernières années, et de quelques réserves statutaires ou facultatives. Ces 200 millions ont été, par habitude, placés en rentes, du moins pour la majeure partie, et jamais on n'aurait élevé de question à ce sujet, regardant cet emploi comme le plus naturel, le plus sûr, le plus commode par la grande disponibilité qu'il laisse, si, depuis une vingtaine d'années, certaines crises qu'on a eu à traverser n'avaient éveillé l'attention, et fait rechercher s'il n'y aurait pas un meilleur parti à tirer d'un capital aussi considérable.

On s'est dit que si, au lieu de laisser ce capital placé dans les rentes afin d'en percevoir un intérêt, la Banque l'avait gardé en métal dans ses caisses, elle aurait pu offrir au commerce des secours plus étendus, et n'aurait jamais éprouvé d'embarras monétaire. En examinant ces deux raisons, on voit bien-

tôt combien est léger le fondement sur lequel l'une et l'autre reposent.

Dans ces dernières années on a doublé le capital de la Banque, afin, disait-on, qu'elle pût rendre de plus grands services au commerce en multipliant ses escomptes, et cependant ses escomptes n'ont pas sensiblement augmenté, ou, s'ils ont augmenté, ils ne l'ont fait que dans la proportion où toutes choses se sont accrues. Et cela s'explique aisément. Si c'eût été l'argent qui eût manqué à la Banque pour accroître ses escomptes, la Banque avait anciennement 100 millions disponibles, qu'elle aurait pu consacrer à l'escompte avec beaucoup plus d'avantage pour elle qu'en les plaçant sur le grand-livre, et, si elle ne l'a pas fait, c'est d'abord qu'elle n'escompte pas avec son capital, mais avec son crédit, et, secondement, qu'elle ne trouve pas de papier (je veux dire de bon papier) à volonté.

Si elle escomptait avec son capital, est-ce que 100 millions, 200 millions même, suffiraient à 5 ou 6 milliards d'escomptes? Évidemment non. La Banque, je le répète, fait ses escomptes avec son crédit, c'est-à-dire avec ses billets, qui circulent comme monnaie, tant qu'on a confiance en elle, et l'on a confiance en elle tant qu'on sait son portefeuille garni de bon papier, et ses caisses assez pourvues de métal pour rembourser ses billets à bureau ouvert. Son capital n'est dans ses mains qu'une garantie pour répondre des pertes qu'elle pourrait faire

en prêtant mal son argent. Il peut servir aussi, dans certains moments, à un usage que j'indiquerai tout à l'heure, mais jamais à l'escompte.

C'est ce qui explique comment, après avoir doublé son capital, elle n'a pas fait plus d'escomptes qu'auparavant; et ce n'est pas non plus mauvaise volonté de sa part, car, ainsi que je le disais tout à l'heure, elle ne demanderait pas mieux que d'avoir son portefeuille toujours bien rempli, parce que ce serait le moyen d'opérer de plus grandes recettes, et de distribuer de plus forts dividendes à ses actionnaires. Mais il ne dépend pas d'elle d'en avoir autant qu'elle en désire. Oh! assurément, si elle voulait du mauvais papier, la quantité en pourrait augmenter beaucoup, et néanmoins pas autant qu'on l'imagine. Mais apparemment ce n'est pas le conseil qu'on lui donnerait, et l'on veut sans doute qu'elle n'admette à l'escompte que le papier sain et sûr. Or, depuis plus de six mois, elle a plus de 700 millions dans ses caisses qui ne lui rapportent aucun intérêt, et, s'il dépendait d'elle d'élargir ses escomptes, elle escompterait bien volontiers 200 millions de plus, qui, en faisant sortir la moitié au moins de cette somme en billets, lui laisseraient encore une ressource métallique de 5 à 600 millions, bien supérieure à ses besoins, et lui procureraient en même temps de grosses recettes.

C'est donc la preuve qu'accroître le capital de la Banque n'est pas lui donner le moyen d'étendre ses

tôt combien est léger le fondement sur lequel l'une et l'autre reposent.

Dans ces dernières années on a doublé le capital de la Banque, afin, disait-on, qu'elle pût rendre de plus grands services au commerce en multipliant ses escomptes, et cependant ses escomptes n'ont pas sensiblement augmenté, ou, s'ils ont augmenté, ils ne l'ont fait que dans la proportion où toutes choses se sont accrues. Et cela s'explique aisément. Si c'eût été l'argent qui eût manqué à la Banque pour accroître ses escomptes, la Banque avait anciennement 100 millions disponibles, qu'elle aurait pu consacrer à l'escompte avec beaucoup plus d'avantage pour elle qu'en les plaçant sur le grand-livre, et, si elle ne l'a pas fait, c'est d'abord qu'elle n'escompte pas avec son capital, mais avec son crédit, et, secondement, qu'elle ne trouve pas de papier (je veux dire de bon papier) à volonté.

Si elle escomptait avec son capital, est-ce que 100 millions, 200 millions même, suffiraient à 5 ou 6 milliards d'escomptes? Évidemment non. La Banque, je le répète, fait ses escomptes avec son crédit, c'est-à-dire avec ses billets, qui circulent comme monnaie, tant qu'on a confiance en elle, et l'on a confiance en elle tant qu'on sait son portefeuille garni de bon papier, et ses caisses assez pourvues de métal pour rembourser ses billets à bureau ouvert. Son capital n'est dans ses mains qu'une garantie pour répondre des pertes qu'elle pourrait faire

en prêtant mal son argent. Il peut servir aussi, dans certains moments, à un usage que j'indiquerai tout à l'heure, mais jamais à l'escompte.

C'est ce qui explique comment, après avoir doublé son capital, elle n'a pas fait plus d'escomptes qu'auparavant; et ce n'est pas non plus mauvaise volonté de sa part, car, ainsi que je le disais tout à l'heure, elle ne demanderait pas mieux que d'avoir son portefeuille toujours bien rempli, parce que ce serait le moyen d'opérer de plus grandes recettes, et de distribuer de plus forts dividendes à ses actionnaires. Mais il ne dépend pas d'elle d'en avoir autant qu'elle en désire. Oh! assurément, si elle voulait du mauvais papier, la quantité en pourrait augmenter beaucoup, et néanmoins pas autant qu'on l'imagine. Mais apparemment ce n'est pas le conseil qu'on lui donnerait, et l'on veut sans doute qu'elle n'admette à l'escompte que le papier sain et sûr. Or, depuis plus de six mois, elle a plus de 700 millions dans ses caisses qui ne lui rapportent aucun intérêt, et, s'il dépendait d'elle d'élargir ses escomptes, elle escompterait bien volontiers 200 millions de plus, qui, en faisant sortir la moitié au moins de cette somme en billets, lui laisseraient encore une ressource métallique de 5 à 600 millions, bien supérieure à ses besoins, et lui procureraient en même temps de grosses recettes.

C'est donc la preuve qu'accroître le capital de la Banque n'est pas lui donner le moyen d'étendre ses

affaires, c'est-à-dire d'accroître ses escomptes. Il n'y a pas un homme éclairé aujourd'hui qui ait un doute à cet égard.

Maintenant, abordant sous un autre point de vue la question du capital de la Banque, on peut se demander s'il serait possible, avec ce capital employé d'une certaine manière, par exemple constamment conservé en métal, de parer aux crises et de les rendre impossibles? Examinons ce second point.

D'abord qu'on ne croie pas que les 4 ou 5 millions que la Banque perdrait annuellement en intérêts, si elle laissait 100 millions de plus en écus dans ses caisses, seraient payés par les actionnaires de la Banque, auxquels, je le sais, on ne s'intéresse guère. Je ne suis pas, je n'ai jamais été du nombre de ces actionnaires, et je ne vois en eux que l'intérêt public. Mais voici ce que révèle la plus simple observation des faits. Les capitaux sont libres, et ils vont là où leur avantage les appelle. Si l'on retranchait ces 4 ou 5 millions par an à l'actif du bilan de la Banque, et, par conséquent, au revenu de ses actions, ce seraient les actionnaires qui en souffriraient d'abord, cela est incontestable, puis peu à peu les capitaux se vengeraient en se retirant des actions, et, pour les ramener, il faudrait leur rendre les bénéfices dont on les aurait privés, ce qui ne serait possible qu'en élevant l'escompte. Tenez pour certain que c'est toujours le consommateur qui finit par payer les fautes commises contre le producteur, et ici le con-

sommateur c'est le commerçant qui a besoin de faire escompter son papier. C'est lui, lui seul, qui finirait par payer les 5 millions d'intérêts perdus.

Mais il y a contre une pareille manière d'agir une raison plus décisive encore, c'est que les 100 millions gardés en caisse n'y resteraient pas.

La caisse de la Banque de France est un des réservoirs du numéraire, et c'est certainement le plus grand qui existe. Mais ce n'est pas ce qu'on y peut mettre dans tel moment donné qui fait qu'il est plus ou moins pourvu habituellement, et que tout à coup il déborde ou se trouve presque à sec. Si vous voulez vous faire de ce phénomène une idée juste, regardez ce qui se passe dans la nature, pour les eaux par exemple. Elles cherchent toujours le niveau, comme on dit, et si, dans une contrée où elles s'accumulent sous forme de lacs ou d'étangs, la saison ou une opération artificielle vient à en diminuer la masse, vous verrez tous les réservoirs s'abaisser proportionnellement, parce que des canaux souterrains, qui échappent à notre vue, les mettent en communication constante, quoique inaperçue. Il en est de même pour les capitaux; ils tendent au niveau, comme les liquides, par mille canaux que nous ne pouvons apercevoir. On en a une preuve frappante dans ce qui se passe à la Banque elle-même. Nous avons actuellement 740 millions environ dans ses caisses, et nous en avons eu quelquefois moins de 100, bien que la Banque n'eût rien fait pour cela. C'était l'état de ce

vaste liquide qu'on appelle le numéraire, qui était la seule cause de ces prodigieuses inégalités; et peut-on croire que 50, 100 millions de plus versés en une fois dans ce vaste réservoir y auraient fait quelque chose? Évidemment non, et l'idée d'éviter les crises monétaires en laissant d'une manière permanente tout ou partie du capital de la Banque inactif dans ses caisses est une pure illusion. Ce seraient 5 millions d'intérêts annuellement et inutilement perdus pour tout le monde, mais surtout pour le public qui a recours aux escomptes de la Banque.

C'est donc une fausse idée que de croire qu'une grande banque pourrait, en se servant de son capital, étendre ses escomptes, puisque, pour les étendre, ce n'est pas l'argent, c'est le bon papier qui lui manque; c'est encore une fausse idée de croire qu'en ayant 100 millions de plus en écus dans ses caisses, elle pourrait prévenir toutes les crises monétaires, puisqu'on voit tour à tour, et très naturellement, sa réserve métallique descendre de 700 millions à 200, à 100, même à moins, et que bien évidemment, dans les mêmes circonstances, 800 millions ne se conduiraient guère mieux que 700. Voyons cependant s'il n'y a pas un usage utile à faire de ce capital laissé en rentes, surtout dans les moments de crise.

D'abord distinguons entre les crises. Il y en a, et ce sont les plus importantes, qu'une banque peut

toujours éviter à coup sûr; il y en a d'autres qui ne dépendent pas d'elle, et ces dernières heureusement il est possible de les atténuer beaucoup, de les conjurer même tout à fait, et c'est pour ces cas que je crois très utile le capital placé en rentes.

Les crises que la Banque peut toujours éviter, ce sont celles qui proviendraient d'une conduite imprudente et faible. Si la grande banque dont je parle ne risque pas son crédit, si elle repousse tout ce qui n'est pas bon papier de commerce, si, entourée d'établissements collectifs qui sont dans le cas de recourir à elle, elle ne les traite pas autrement que ses divers clients, et ne prend leur papier qu'autant qu'il est d'une échéance sûre et prochaine, je ne sais pas de dangers possibles pour une banque ainsi dirigée, et j'en pourrais citer de nombreux et frappants exemples.

Ainsi la crise de 1826 est la plus grande que nous ayons vue en Europe dans le demi-siècle écoulé. J'étais bien jeune alors. J'avais les yeux à peine ouverts sur les affaires publiques, mais le retentissement en fut si long et si profond que je m'en souviens encore comme si c'était hier, et je puis même dire que mon éducation se fit au milieu des discussions que cette crise souleva. C'était au lendemain de l'émancipation définitive des colonies espagnoles, et les Anglais, qui sont fort ardents, fort passionnés, se précipitèrent follement dans les spéculations de tout genre engagées en Amérique. C'est à cette époque que des

centaines de millions furent envoyées au Mexique pour en exploiter les mines. Jamais plus de folies commerciales ne furent commises à la fois. Notre pays y prit peu de part ; M. de Villèle gouvernait la France et nos finances. La Banque de France, parfaitement conduite, s'en tenant à l'escompte tel que je l'ai défini, montra une solidité inébranlable, et seule en Europe échappa aux conséquences d'une crise universelle.

En 1830, conduite toujours d'après les mêmes errements, elle resta ferme, et put fournir au gouvernement de ces secours prompts, passagers, dont je parlais tout à l'heure, et fondés sur l'escompte immédiat des bonnes valeurs du Trésor. En 1847, l'Angleterre se vit exposée à une nouvelle crise par la fougue des spéculations sur les chemins de fer, fougue bien naturelle du reste puisque c'était le moment de leur première création. La France n'avait suivi le mouvement que de loin, mais elle l'avait suivi, surtout aux approches de 1847. La Banque s'était défendue en se maintenant dans cette sobriété de conduite dont je parle sans cesse ; cependant il est impossible de n'être pas engagé à un certain point à la suite d'un public qui s'engage beaucoup lui-même. La Banque vit donc surgir autour d'elle d'assez grands embarras, et néanmoins je suis convaincu que, sans deux circonstances extrêmement graves, c'est-à-dire sans une disette et une révolution, la Banque n'aurait pas été amenée à la suspension des payements de 1848. Une affreuse disette, non atténuée par les che-

mins de fer dont l'établissement commençait à peine, et surtout une révolution qui ébranla tous les crédits à la fois, individuels ou publics, lui portèrent un double coup, et il fallut suspendre le remboursement des billets à bureau ouvert. Peut-être aurait-on pu se dérober à cette dangereuse extrémité, mais c'était chose hasardeuse, et très heureusement la suspension n'eut aucune suite fâcheuse, si ce n'est le mauvais exemple attaché à une semblable mesure.

Mais je suis convaincu que, sans le concours extraordinaire d'une disette et d'une révolution, la suspension aurait pu être évitée et qu'une banque peut toujours sauver son crédit quand elle a la fermeté de conduite nécessaire. Toutefois il est certaines crises, dites *monétaires*, qu'il n'est pas toujours au pouvoir de la banque la mieux dirigée de prévenir, et ce sont celles dont je vais vous entretenir.

Il est possible, en effet, qu'aucune faute commerciale n'ayant été commise ni par le pays ni par la banque, une nécessité impérieuse surgisse tout à coup, comme un achat de grains, un achat de coton, ou un emprunt à l'étranger, et qu'il faille envoyer au dehors des masses de métal, qui entraînent une diminution considérable de la réserve métallique. Toute la sagesse du monde ne saurait prévenir une telle difficulté, et il s'agit de savoir comment on peut, sinon l'empêcher tout à fait, l'atténuer du moins assez pour la rendre surmontable.

S'agit-il d'acheter des grains, on est obligé de

traiter avec des agriculteurs russes, turcs, africains, auxquels il faut du métal. S'agit-il de se procurer une matière première indispensable comme le coton, on est obligé de payer en Égypte, dans l'Inde, toujours en métal, et l'on a vu les Anglais eux-mêmes ayant grande peine à y suffire, et réduits à faire expédier directement l'or australien de Sidney ou de Melbourne à Calcutta.

Cependant ces circonstances sont en réalité plus alarmantes que vraiment dangereuses, et elles tendront sans cesse à l'être moins. D'abord il se prépare un marché colossal de grains à nos portes, c'est-à-dire en Angleterre, où l'on pourra toujours s'acquitter avec du papier. La Russie deviendra et devient de jour en jour plus commerçante, et l'on aura bientôt des moyens plus variés de s'acquitter envers elle.

Enfin, quant au coton, la plus importante des matières premières, la culture s'en répand dans le monde entier, et il est peu probable que nous revoyions ce que nous avons vu depuis quatre années. Quant aux emprunts faits pour des États étrangers, la difficulté a été et peut être encore grave; mais, jusqu'ici, elle a été atténuée par les fournitures qui étaient la compensation inévitable de ces emprunts, et qui ordinairement s'exécutaient dans les pays prêteurs. Quoi qu'il en soit, ces diverses espèces de crises se sont produites, se produiront encore, et pourront amener des embarras momentanés. Quel moyen d'y remédier?

Peut-on, pour ce cas, faire usage du capital? Pour ma part, je le crois tout à fait.

C'est le cas ici de dire qu'une bonne conduite antérieure est toujours le plus sûr moyen de se tirer d'embarras. Qu'une banque n'ait commis antérieurement aucune faute capable d'altérer son crédit, que son portefeuille n'inspire aucune défiance fondée, qu'à son portefeuille plein de bonnes valeurs elle puisse ajouter un capital de 200 millions parfaitement intact, placé pour la majeure partie en rentes sur le grand-livre, je demande qui pourra s'alarmer sérieusement d'une réduction même forte de son encaisse métallique, quand on saura le motif de cette réduction, quand on saura qu'elle provient non pas de folles spéculations, mais d'achats de grains ou de cotons? Je dis personne, pourvu que la Banque elle-même ne se montre pas troublée.

Ne voyons-nous point, par exemple, autour de nous, dans des pays voisins (il ne s'agit pas de l'Angleterre, bien entendu), des banques chargées de papiers d'État, n'ayant pas autre chose dans leur portefeuille, ne les voyons-nous pas émettre des billets en quantité, sans la garantie de la conversion facultative en métal, et, malgré tout cela, maintenir leur papier moyennant un agio de 8 à 10 pour cent? Et l'on s'alarmerait de voir la Banque de France, n'ayant commis aucune faute, ayant un portefeuille excellent, exclusivement rempli d'effets de commerce d'une échéance quotidienne et sûre, ayant de plus un capital au soleil

de 150 à 200 millions en rentes, on s'alarmerait de voir la Banque en face d'une encaisse qui diminuerait sensiblement, et arriverait de 600, à 400, à 200 millions, si l'on veut? Je dis que cela n'est pas probable, et qu'on s'alarmera tous les jours moins d'une semblable crise, quand la cause en sera bien connue, et que la Banque n'aura rien fait qui puisse ébranler son crédit.

Je crains donc ces crises dites *monétaires* beaucoup moins qu'on ne les craint généralement, et je suis persuadé que, pourvu qu'elles soient exclusivement monétaires, elles présenteront tous les jours moins de danger. Il faut qu'on s'habitue à ces allées et venues du numéraire. Dans certaines saisons l'argent délaisse la Banque de France, à la fin de l'année notamment, pour aller payer les récoltes, tantôt le vin, tantôt le sucre, que sais-je encore? Puis il rentre, uniquement parce qu'après avoir rempli son office, il revient à son gîte accoutumé, qui est la Banque. Je crois, dis-je, qu'on s'habituera à tous ces mouvements, à la condition, je le répéterai toujours, qu'un discrédit mérité n'en soit pas la cause.

Il y a d'ailleurs des moyens de rendre ces crises moins sensibles, et le principal c'est de maintenir constamment dans le pays une puissante circulation en argent.

Tout à l'heure je me suis attaché à réfuter ceux qui ne veulent admettre dans aucune proportion la monnaie de papier. C'est, de leur part, une évidente

exagération, et l'on ferait renaître tout de suite les banques de dépôt, si l'on n'admettait pas dans la circulation le billet de banque bien garanti. Mais, comme je l'ai dit, la part une fois faite au besoin d'une monnaie commode et économique, il ne faut point aller au delà ; il faut surtout que l'introduction de la monnaie de papier n'ait pas pour but de suppléer aux métaux dont manquerait la richesse publique, et qu'elle se borne à remplacer les métaux là où leur poids les rend trop incommodes, là où leur valeur les rend trop coûteux. Dans cette mesure on est dans la limite du besoin, c'est-à-dire de la vérité.

Ainsi, en France, on suppose que nous avons 4 milliards de métal, billon, argent, or. Quelquefois on a dit 3, et quelquefois 5. Je dis 4 comme le chiffre le plus probable. Eh bien, la Banque de France ajoute à cette circulation 1 milliard de billets, heureusement, très sûrs, et le tout fait 5 milliards. Je crois que c'est bien, et très bien, et j'en juge par un phénomène curieux. On a voulu multiplier les petites coupures, celles de 50 francs notamment, et elles n'ont pas pénétré dans la circulation. Le public livré à lui-même n'en a pas admis pour plus d'une trentaine de millions. Le billet de 100 francs a toujours été le plus répandu, beaucoup plus que celui de 500, preuve que la monnaie de papier est naturellement réservée pour les gros payements, et que la circulation courante, celle de tous les moments, se fait en métaux, ce qui est en

soi excellent. Le métal vaut mieux que le papier pour l'usage d'un grand pays. C'est un sang fort au lieu d'un sang débile dans les veines du corps social. Supposez une bataille perdue, ce qui heureusement n'a pas été depuis longtemps notre sort, et l'on apprécierait bientôt combien il vaut mieux avoir de l'or que du papier dans la poche du public. Chaque événement malheureux retentit douloureusement dans tout pays où la circulation se fait en papier.

Je souhaite donc pour ma part que, les petites coupures n'ayant pas réussi chez nous, on s'en tienne à cette indication, et qu'on n'insiste pas pour les introduire, et, outre les raisons que je viens de déduire, j'en donnerai une spéciale au sujet qui nous occupe, c'est que les crises monétaires en deviendront moins redoutables. Supposez en effet qu'il faille acheter du blé pour 100, 200, 300 millions de francs, cette sortie de métal sera bien moins sensible dans un pays où il y aura 4 milliards de numéraire que dans un pays où il n'y en aura que 3. C'est là une considération qui m'a toujours préoccupé quand on a voulu étendre en France la monnaie de papier. Tout en la défendant contre les exagérations qui tendraient à la proscrire, je voudrais cependant la retenir dans des limites très arrêtées, pour qu'en l'introduisant au delà du nécessaire on ne fasse pas fuir le métal. Je le désire pour la bonne constitution sociale et économique du pays, je le désire surtout comme moyen d'atténuer les crises monétaires.

Après ce moyen préventif, reste l'emploi à faire, dans certains moments, du capital de la Banque. Il y a d'abord un moyen que je repousse absolument.

Si l'on voulait, le jour d'un embarras monétaire ou d'un embarras quelconque, aliéner tout ou partie du capital de la Banque, en jetant sur la place les rentes qui le représentent, on doublerait, on triplerait l'embarras auquel on aurait cru parer. On ferait rentrer plus de papier que de métal, après avoir contribué à la chute de toutes les valeurs, dès lors au discrédit, dès lors à la sortie du numéraire des caisses de la Banque.

Mais il y a un moyen fort simple, et dont nous avons eu un exemple frappant. Vous vous souvenez tous de ce qui arriva il y a quelques années, lorsque, dans une disette pendant laquelle il fallut acheter beaucoup de blé en Russie, l'empereur Nicolas se fit acquéreur d'environ 50 millions de rentes (capital bien entendu) appartenant à la Banque de France. L'opération fut non seulement un bon procédé envers notre pays, mais une opération financière des mieux entendues. La Russie avait intérêt à vendre du blé autant que nous à en acheter, mais le moyen de liquider les achats allait manquer, et l'empereur Nicolas, bien conseillé, le créa tout de suite en acceptant une somme de rentes d'environ 50 millions. Il ouvrit des crédits à notre commerce pour pareille somme, et les achats se trouvèrent soldés en papier au lieu de l'être en métal.

C'est là une indication des plus instructives, et ce n'est pas la seule. En 1849 ce fut la Banque de France qui vint au secours de la Banque d'Angleterre en lui prêtant de l'or et de l'argent dont on avait, à Londres, un besoin urgent. Le bénéfice fut grand pour toutes deux. Eh bien, je dis qu'une banque comme celle de France, ayant, bien entendu, toujours sauvegardé son crédit par l'exclusion du papier douteux, ayant ainsi un bon et solide portefeuille contre-partie de ses émissions, et, en outre, un capital de 200 millions, sous la forme réputée la plus disponible, celle des rentes sur l'État, ne sera jamais sérieusement embarrassée, et pourra, sans aliéner ses rentes par une vente instantanée sur la place, entreprendre une opération financière dont son capital sera le gage solide et partout accepté, partout acceptable.

Je ne crois ni à la paix perpétuelle, ni même à la fraternité des peuples, non pas que je n'eusse grand plaisir à croire à l'une et à l'autre, mais parce que les faits de ce monde, et de ce temps notamment, ne m'encouragent guère à concevoir une semblable illusion. Mais je crois à la marche du temps, à un certain progrès lent, mais réel, et, de même que je vois des âmes généreuses s'ingénier à diminuer les horreurs du champ de bataille par des secours donnés aux blessés, de même je crois qu'un certain sentiment de solidarité commence à se faire jour chez les peuples, et qu'on pourra obtenir qu'ils se secourent mutuellement, surtout lorsqu'ils y trouveront, outre un progrès

pour tous, un profit pour eux. De même que la Banque de France a secouru la Banque d'Angleterre, et que la Russie a aidé une fois la Banque de France, ce genre de secours pourra devenir plus habituel dans les cas où les crises ne seront point universelles, et seront purement locales.

Restent enfin les achats de métaux, comme moyen extraordinaire, et que je suis loin de dédaigner.

Il est de mode, depuis quelque temps, de se railler de ces achats opérés par la Banque à diverses époques. J'avoue que je ne saurais partager l'avis des esprits forts qui se livrent à ce genre de raillerie. Oh! je sais bien que, lorsque la Banque a acheté 40, 50 millions et davantage de métaux précieux, elle a été, pour une somme plus ou moins forte, victime de certaines fraudes, et que quelques-uns de ceux à qui elle a acheté et payé ces métaux sont venus les reprendre à sa caisse le jour ou le lendemain en présentant au remboursement pareille somme de billets. Mais d'abord il leur a fallu rapporter des billets pour avoir ces métaux, et ce sont les émissions qui ont diminué d'autant. De plus, si la Banque a pu essuyer ce que j'appellerai des infidélités, ce n'est que pour une faible portion. Les métaux précieux ne s'achètent pas au premier venu. Il y a peu de maisons qui pratiquent ce grand commerce en Europe, trois ou quatre peut-être, et lorsque, dans des situations graves, on s'adressera à elles pour des sommes considérables, on a une suffisante certitude qu'elles ne se

livreront pas à la fraude vulgaire qu'on pourrait redouter de la part d'un simple changeur, et disons-le, d'un changeur subalterne, qui s'en irait le soir retirer de la Banque les métaux qu'il lui aurait vendus bien cher le matin. Des fraudes semblables ne se commettent pas pour des sommes de 50, 60, 80 millions sans qu'on les découvre, et la Banque a, dans certaines circonstances, traité pour des sommes non seulement égales, mais plus fortes.

Ces achats lui coûteront cher, cela est vrai, mais c'est là l'emploi naturel des profits qu'elle s'assure en élevant l'escompte, et c'en est non seulement l'emploi, mais la plus légitime, la plus honorable justification.

Toutefois je voudrais que la Banque s'y prît de plus loin pour opérer ces genres d'achats. Le seul commerce que les lois constitutives de la Banque lui permettent est celui des métaux précieux, et ces lois ont prouvé, à cet égard, une véritable sagacité. En effet, s'il y a un commerce naturel pour un établissement de cette espèce, à qui l'escompte seul est permis, c'est celui des métaux précieux, puisqu'une partie de son œuvre doit consister à tenir toujours en équilibre la circulation en métal et la circulation en papier, au moyen d'une réserve métallique constamment proportionnée aux besoins. Eh bien, je regrette pour ma part que la Banque ait longtemps négligé ce commerce, et qu'elle l'ait abandonné uniquement à la Monnaie.

L'établissement de la Monnaie ne doit être que le manufacturier de la monnaie métallique; c'est à la Banque à en être le négociant, en lui procurant les matières premières dont il a besoin. Et je suis sûr que si, aujourd'hui où la production des métaux précieux s'est tant étendue, tant diversifiée dans le monde, le gouvernement de la Banque s'appliquait à nouer des relations ayant pour objet les matières d'or et d'argent, et si elle se faisait ainsi un des aboutissants de ce commerce, elle parviendrait à s'assurer des sources d'approvisionnement qui ne lui feraient pas défaut dans les moments difficiles.

Les crises monétaires, d'ailleurs, s'annoncent par des symptômes certains. On sait de bonne heure si les récoltes ont été bonnes ou mauvaises, s'il n'y aura pas à opérer, sur quelque point éloigné, des acquisitions extraordinaires de telle ou telle matière première, si tel gouvernement étranger n'aura pas recours à nos capitaux pour un emprunt ou pour une grande entreprise de travaux publics, et je suis sûr que le gouvernement de la Banque, entouré des chefs du commerce, toujours bien informé par eux, ayant pris l'habitude de la prévoyance et acquis la pratique des affaires de métaux, pourrait contribuer puissamment à maintenir la proportion nécessaire entre la circulation en papier et la circulation en métaux; ce qui est sa mission spéciale, et la condition fondamentale de son privilège.

On dit, il est vrai, que l'or et l'argent ne peuvent

s'acquérir qu'avec des billets, et que, si d'un côté on augmentait la réserve métallique, de l'autre on augmenterait les émissions. Mais, comme on peut, avec *un* en métal, faire face à *trois* en papier, il y aurait toujours grand avantage à donner *un* contre *un*, en achetant de l'or avec des billets. Seulement il en pourrait coûter cher, et c'est ce qui justifierait en partie les élévations d'escompte, car il est juste que le public paye les dépenses faites pour lui procurer les métaux précieux dont il a besoin. D'ailleurs, je suis certain que, dans une crise qui ne serait que *monétaire*, la Banque pourrait toujours, avec son crédit et son capital, nouer une opération financière qui la dispenserait de payer les métaux avec ses billets. Je suis certain que, sous ce rapport, il reste à faire; que le temps suggérera des combinaisons nouvelles, et je me suis même demandé si la fusion de la Banque et de la Monnaie ne serait pas une de ces combinaisons, et s'il n'en résulterait pas pour la Banque l'obligation, le moyen et l'habitude, de s'appliquer à l'approvisionnement des métaux précieux; ce qui est, je le répète, sa mission véritable et essentielle, puisqu'à elle appartient la charge de maintenir la proportion convenable entre la circulation en papier et la circulation en argent. Du reste, ce sont là des vues, des doutes que j'émets, et c'est aux hommes spéciaux à y penser.

Voilà ce que j'avais à dire sur l'emploi du capital de la Banque. Le vendre tout à coup le jour d'une crise, ou bien l'avoir habituellement en métal, ne

servirait de rien, car le vendre tout à coup ce serait aggraver la crise, et l'avoir habituellement en métal ce serait s'exposer à le voir se fondre peu à peu dans l'immensité de la circulation générale, revenir peut-être dans les moments de stagnation métallique où l'on n'en aurait pas besoin, pour disparaître, au contraire, quand il faudrait l'avoir, et entraînant, dans tous les cas, une perte d'intérêt suivie bientôt d'un renchérissement d'escompte. Au contraire, conservé libre sous la forme modérément fructueuse et parfaitement disponible des rentes sur l'État, ce capital de la Banque demeure comme un gage tout-puissant qui, dans des circonstances difficiles, procurera des ressources certaines, quelque graves qu'on suppose les circonstances.

Reste maintenant à vous entretenir d'un dernier sujet; ce sont les variations de l'escompte. Ces variations, je les regrette et les déplore, car, outre le mal réel qu'elles causent, elles deviennent un sujet d'accusation contre notre grand établissement de crédit, lequel est une des forces essentielles du pays. Il est incontestable que les brusques élévations de l'escompte ont de graves inconvénients, et causent au commerce de véritables douleurs, surtout en province. Laissons un moment de côté le commerce à vastes spéculations, qui a sa très grande importance assurément, mais qui n'est pas tout, et occupons-nous du commerce moyen, qui pourvoit aux besoins essentiels de la vie, qui est matériellement le plus considérable,

et moralement le plus intéressant par la modestie de ses prétentions, par la modicité de ses bénéfices. Ce commerce, par sa nature, est moins aléatoire. Gagnant moins, il faut aussi qu'il perde moins. On répète souvent, et je crois qu'on a raison, que, s'il gagne 10 pour cent, dont 5 applicables à l'intérêt de ses capitaux, et 5 à son travail, il doit être satisfait. Mais ces 10 pour cent, il faut qu'il les gagne, ou il court risque d'être ruiné. Or supposez qu'obtenant ordinairement des capitaux à 5 pour cent, il voie tout à coup la Banque porter son escompte à 6, à 7, à 8, à 9 pour cent, et cela pendant plusieurs mois, il est aussitôt condamné à voir s'évanouir les bénéfices de l'année, sans compter que ces élévations l'atteignent de deux manières, par le renchérissement des capitaux et par la mévente qui suit toutes les crises. Il n'est donc pas étonnant qu'il souffre, dès lors qu'il se plaigne, et se plaigne fort. Pour moi, je regrette les temps où l'intérêt de la Banque restait fixé au taux de 4 pour cent pendant vingt-cinq ans de suite.

J'ai consulté à ce sujet des banquiers de province, et j'ai acquis, en confrontant leurs dires, la conviction qu'en province surtout les variations de l'escompte avaient des conséquences extrêmement fâcheuses. Plus, en effet, on descend dans l'échelle commerciale, et plus le contre-coup de ces brusques variations devient sensible, et c'est ce qui fait que le commerce de province en souffre plus que celui de

Paris, et qu'à Paris même le petit commerce en souffre plus que le grand.

Mais est-il possible d'éviter ces hausses et ces baisses d'escompte, dans la situation nouvelle que l'ardeur des spéculations a créée à toutes les classes de commerçants? J'en doute pour ma part, et, bien qu'en général j'aie sur toutes choses des opinions fort arrêtées, et que je ne sois, sous aucun rapport, ce qu'on appelle un esprit sceptique, cependant, sur ce sujet, je suis en proie à de véritables perplexités. La vue très claire que j'ai des souffrances du petit commerce lorsque l'escompte varie brusquement me ferait désirer de venir ici à son aide, et à côté de cela je n'en discerne pas clairement les moyens.

D'abord, on ne peut, en pareille matière, procéder par voie de contrainte législative. J'ai souvent dit à ceux qui se plaignent de l'escompte élevé, et avec lesquels je sympathise sincèrement, je leur ai dit : Voudriez-vous qu'on réglât par une loi le taux de l'escompte? — Et je n'en ai jamais trouvé un seul, qui, après un peu de réflexion, me répondît affirmativement. Fixer le taux de l'escompte par une loi serait tout simplement le *maximum* appliqué aux capitaux. Les capitaux sont une marchandise dont le prix, comme celui de toutes les marchandises, doit dépendre de l'offre et de la demande. Plus que toutes autres même ils ont besoin de cette liberté, par la raison qu'ils se la donnent eux-mêmes en s'enfuyant si on ne la leur laisse pas. On n'exercerait donc à leur

égard qu'une tyrannie, qui joindrait à l'odieux de la contrainte le ridicule de l'impuissance.

Si donc on ne peut fixer légalement le taux de l'escompte pour les particuliers, il n'est pas plus aisé de le fixer pour la Banque de France, par la raison que la Banque de France est, après tout, un établissement particulier, ayant bien quelques rapports spéciaux avec son principal client qui est l'État, mais libre néanmoins à son égard, comme à l'égard de tout autre commerçant, et, dans ses rapports avec l'État lui-même, ne reconnaissant que la loi de l'offre et de la demande.

Aucune contrainte légale ne pouvant donc être employée pour régler le taux de l'escompte, on ne saurait procéder, pour ainsi dire, que par voie de conseil, peut-être tout au plus par voie d'organisation, en attribuant, par exemple, dans le Conseil de la Banque, plus ou moins de représentants au commerce, comme je l'indiquais tout à l'heure.

Mais ce sont là des moyens indirects et nullement coercitifs. Seulement ces moyens, quelque indirects qu'ils soient, sont loin d'être inefficaces. La Banque de France est un vaste établissement, agissant au grand jour, sous les yeux du public, exposé à ses jugements, ne pouvant se passer de sa confiance, et, par ces motifs, tenant beaucoup de compte de l'opinion publique. Nous avons pu nous en convaincre depuis que cette enquête est ouverte, car déjà la Banque veille avec soin sur les variations de l'escompte, et elle s'y

livre avec infiniment plus de mesure. Ce n'est pas, du reste, sur elle seule que cette enquête a agi. Que d'absurdités on débitait sur les questions de crédit, et qu'on n'ose plus répéter aujourd'hui, du moins avec autant de confiance qu'autrefois! Que d'attaques contre la Banque de France elle-même, qui ne se reproduisent plus que dissimulées, atténuées, presque réduites à rien! C'est là l'effet ordinaire de la mise en présence des opinions contraires, avec faculté de se combattre les unes les autres, de la liberté en un mot, qui est partout le flambeau de la vérité.

Je crois donc que la formation d'une opinion saine sur ce sujet est le meilleur moyen d'arriver à un résultat utile.

D'abord il faut reconnaître que, dans l'état actuel des choses, la Banque ne saurait plus être, comme autrefois, un simple comptoir d'escompte, pouvant toujours se subordonner au prix des capitaux assez uniforme dans le petit commerce. Contre son gré, elle a été associée, dans une certaine mesure, aux grandes spéculations contemporaines, et obligée d'en subir les hauts et les bas, non pas qu'elle ait spéculé elle-même, mais parce qu'elle n'a pas pu refuser le papier des nombreux établissements mêlés aux spéculations de notre époque. Elle a été contrainte, par une loi que je regrette, à prêter sur dépôt de valeurs, loi d'ailleurs corrigée depuis quelque temps par une meilleure pratique. Mais enfin elle a eu jusqu'à plusieurs centaines de millions engagés de cette manière, et dès lors elle

s'est trouvée quelque peu détournée de ses voies ordinaires, et entraînée à un certain degré par le mouvement général imprimé à toutes choses. Il a fallu, par une conséquence naturelle, subir les brusques variations du prix des capitaux, et, de la sorte, le petit commerce s'est trouvé associé aux chances du grand, mais malheureusement sans en partager les bénéfices quand il y en a eu. C'est ce qui me fait et me fera toujours insister pour qu'un grand établissement de banque, autorisé à émettre de la *monnaie fiduciaire*, se restreigne à l'escompte seul, et s'abstienne de toute participation directe ou indirecte à ce qui est spéculation, car la conséquence forcée c'est non seulement d'être associé aux risques de la spéculation, mais de l'être aussi au renchérissement des capitaux.

Une autre cause des variations de l'escompte, c'est l'extrême solidarité qui s'est établie entre les grandes places de l'Europe, et qui les met en communication instantanée les unes avec les autres. Il était devenu difficile, en effet, de rester à 3, à 4 pour cent, quand on était à 7, à 8, à 10, sur la place de Londres, avec laquelle Paris communique par le télégraphe en une demi-heure, et par chemin de fer en une demi-journée.

Telles sont les causes du phénomène dont on se plaint. Toutefois, si l'empêcher absolumnt est impossible, le modérer, le réduire, me semble possible et désirable, et heureusement la Banque y tend, parce qu'elle voit que c'est un vœu impérieux de l'opinion publique, et aussi parce que l'utilité de recourir à une

hausse d'escompte ne paraît pas toujours démontrée.

En Angleterre, en effet, on répète que hausser l'escompte est le moyen de réparer le mal causé par les excès de la spéculation. En faisant, dit-on, monter brusquement le prix des capitaux, on contraint les détenteurs de marchandises qui ont spéculé follement à mettre fin à leurs spéculations par la vente de leurs marchandises, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. Sur-le-champ alors la situation se trouve détendue, parce que les ventes amènent des capitaux, soit du dedans, soit du dehors, améliorent ainsi le change, et font reparaître l'argent. Ce qui est vrai au surplus de la spéculation sur marchandises l'est aussi de la spéculation sur les valeurs de Bourse. En forçant les spéculateurs à se dessaisir on ramène les capitaux vers les valeurs, et l'on met ainsi un terme à la crise. C'est ce que, dans le monde de la spéculation, on appelle *exécuter les joueurs* à la hausse ou à la baisse.

Soit, mais, si c'est là un remède de quelque efficacité dans les pays où, comme en Angleterre, on spécule beaucoup sur les valeurs et particulièrement sur les marchandises, je crois le moyen moins pratique en France, où la spéculation, celle des marchandises surtout, est infiniment moindre.

Quant à l'utilité de l'élévation d'escompte comme frein, j'y croirais si l'on avait le courage de l'employer à temps. Oh! sans doute, si, lorsque la spéculation commence à prendre le pas accéléré, on avait le cou-

rage de l'avertir par un renchérissement subit des capitaux, je comprendrais l'emploi du frein, et dès lors son utilité. Mais, à son début, la spéculation est ordinairement prospère. Tout va bien alors, parce que tout le monde gagne ou croit gagner. Toutes les valeurs montent, et serait bien mal venu l'établissement de banque qui oserait, au milieu de l'enivrement universel, troubler, pendant qu'il dure, cet état de fièvre qu'on appelle *la prospérité*.

C'est quand la spéculation, arrivée à son excès, cesse d'être aussi prospère, que l'inquiétude générale autorise les directeurs des grandes banques à déployer leur prudence tardive et à serrer le frein. Mais ce n'est plus un frein alors, c'est un instrument de mort appliqué aux téméraires qui n'ont pas su tirer cette prudence d'eux-mêmes. On n'a pas arrêté la spéculation lorsqu'il l'aurait fallu et qu'on l'aurait pu, et, ne l'ayant pas empêchée à propos, on la tue, pour abréger la durée du mal.

Je ne crois donc pas beaucoup au renchérissement de l'escompte comme frein, parce qu'il est toujours employé trop tard. Mais examinons-le d'un autre point de vue, et cherchons s'il est un moyen efficace de retenir nos capitaux, surtout nos capitaux métalliques, lorsqu'ils tendraient à s'échapper vers les pays voisins. N'y a-t-il pas, en effet, un vrai danger à tenir notre escompte à 5, à 6 au plus, lorsqu'à Londres ou à Francfort il serait à 8, à 9, à 10 par exemple? Pour ce cas, je comprends les craintes qu'on éprouve en

voyant créer tout près de soi un si violent attrait pour nos capitaux, attrait qui pourrait les faire émigrer instantanément, car les capitaux sont cosmopolites, et, payés à 10 pour cent à Londres lorsqu'ils le sont à 5 ou à 6 à Paris, il est naturel qu'ils s'en aillent là où le gros intérêt les appelle.

On comprend, en effet, une spéculation établie sur cette différence d'intérêt; mais il s'élève bien des objections contre cette manière de raisonner. D'abord, si, lorsque la Banque d'Angleterre augmente démesurément son escompte, le public des capitalistes anglais suivait ce mouvement, il pourrait alors devenir dangereux de se tenir dans une trop grande inégalité. Mais on a remarqué, et on le remarque en ce moment même, que les capitaux privés sont quelquefois de 2, de 3 pour cent en arrière de la Banque d'Angleterre, lorsqu'il lui plaît d'élever si haut son escompte; ce qui prive les spéculateurs du bénéfice qu'ils feraient, puisque, sans recourir à Paris, il serait possible de trouver, à Londres même, des capitaux à un taux bien moindre que celui de la Banque d'Angleterre. Il resterait encore, il est vrai, une différence d'intérêt entre Londres et Paris, mais elle ne serait plus assez grande pour que la spéculation fût très fructueuse. C'est ce qui permet de douter que tout notre numéraire fût prêt à s'écouler vers l'Angleterre, si l'on ne se hâtait de mettre notre escompte à la hauteur du sien.

D'ailleurs il y a le fait actuel, qui prouve que l'un des bassins n'est pas toujours prêt à s'écouler vers

l'autre, malgré leur extrême voisinage. Ainsi notre escompte est à 5 pour cent depuis plusieurs mois, tandis qu'il est à 8 et à 9 en Angleterre depuis plusieurs mois aussi, sans que les 740 millions de notre réserve métallique se soient précipités vers la place de Londres. Cette plénitude métallique de Paris se maintient donc à côté de la disette de Londres, malgré une différence d'intérêt de 3, de 4 pour cent dans l'escompte des deux Banques.

Il faut avouer cependant que cet exemple ne prouve pas tout ce que voudraient lui faire prouver les adversaires des variations de l'escompte. L'Angleterre a toujours à nous payer beaucoup, soit pour son propre compte, soit pour celui d'autrui, et en ce moment plus que de coutume. Puis, dans les circonstances présentes, le papier français, inspirant plus de sécurité aux capitaux que le papier anglais, parce qu'en France on n'a pas commis les mêmes excès de spéculation, ni à l'égard du coton, ni à l'égard des créations de banques fictives, les capitaux aiment mieux venir s'abriter chez nous, et il y a de ce fait une expression frappante, c'est l'état du change. Le change a été, dans presque tous les temps, à l'avantage de l'Angleterre, et aujourd'hui il est à l'avantage de la France ; c'est que, dans toute l'Europe, on demande du papier sur Paris, et non du papier sur Londres, parce qu'on a une entière confiance dans le premier et une médiocre dans le second, ce qui démontre qu'en n'imitant pas la folie des banques anglaises, nous n'avons pas été

si éloignés que le prétendent certains économistes des véritables principes du crédit.

De là il résulte une précieuse indication, c'est qu'il faut tenir grand compte de l'état du change, car, du moment où, grâce au taux du change, il en coûterait, pour avoir du papier sur Londres, plus cher qu'il n'en coûterait pour y transporter nos monnaies et les refondre en monnaies anglaises, notre réserve métallique pourrait bien s'échapper rapidement, à moins que tout de suite on ne rendit ce genre d'opération infructueux par une élévation proportionnelle de l'escompte.

Donc, tout en admettant ce qu'il y a de douloureux et souvent d'inefficace dans les variations de l'escompte, je reconnais qu'on ne peut s'y soustraire entièrement, mais je conclus à leur modération toujours plus grande. La Banque semble entrer dans cette voie, et pour moi je l'en félicite, en reconnaissant néanmoins qu'elle ne peut pas rester immuable dans ses prix, tandis qu'à côté d'elle, à Londres, à Francfort, à Amsterdam, à Vienne, le prix des capitaux varierait de 2, 3, 4, et même 5 pour cent. Je voudrais seulement qu'elle se tînt fort en arrière de ces hausses comme de ces baisses extrêmes. Elle vient, par exemple, de rester obstinément à 5 quand à Londres on était à 8, à 9; eh bien, s'il plaît à Londres de descendre à 3, j'aimerais fort que la Banque de France ne descendît pas au-dessous de 4, résolue à ne pas remonter au-dessus de 5 ou 6 plus tard. Je

crois que là est le vrai, le sage, l'utile, et que, sans revenir à l'immobile 4 pour cent de la Restauration, ce que les temps actuels ne comportent plus, je me garantirais des extrêmes de 3 et de 10, pour me tenir aux termes plus modérés de 4 et 6, car, autant que possible, je le répète, il ne faut pas que, par l'intermédiaire de la Banque de France, le petit commerce soit associé aux aventures du grand, et en ait les mauvaises chances, n'en ayant pas les bonnes.

Je crois, Messieurs, avoir parcouru les diverses questions que soulève un si vaste sujet. Sans exclure la pluralité des établissements de crédit lorsqu'ils ne sont pas autorisés à émettre de la *monnaie fiduciaire*, je repousse absolument cette pluralité quand il s'agit d'un établissement autorisé seul à émettre cette portion de papier dont la circulation ne peut point se passer. Pour ce cas je désire, quant à moi, un grand établissement national, qui, restant étranger à toute spéculation, réduit rigoureusement à l'escompte du papier de commerce, pourra procurer les capitaux à bon marché, offrir au public une *monnaie fiduciaire* infaillible, et, grâce à son immense disponibilité de ressources, remplacer auprès du gouvernement le moyen grossier et barbare de la thésaurisation. Voilà ce que m'ont inspiré les réflexions et les expériences d'une longue vie, employée tout entière à observer les faits, quelquefois à y concourir comme membre du gouvernement ou des Chambres, et toujours à me garantir des illusions, sans fermer les yeux cependant

aux phénomènes nouveaux dont il faut tenir compte aussi bien que des anciens.

Je vous ai retenus longtemps, mais, en terminant, je m'aperçois que, pour répondre à tous les points de votre Questionnaire, il me reste à dire un mot de ces établissements de crédit qui sont destinés non pas à procurer le *prêt à court terme*, comme les banques d'escompte, mais le *prêt à long terme*, comme le Crédit foncier, par exemple, ou le Crédit mobilier, et quelques autres établissements de la même nature.

Sur ce sujet je dirai peu de chose, parce qu'il est délicat d'y toucher, et que, sans qu'on le veuille, il prête à des allusions dont je désire absolument m'abstenir. Je ne dissimulerai pas toutefois que ces sortes d'établissements m'inspirent une certaine appréhension, même quand ils sont conduits avec sagesse, et je reconnais volontiers qu'ils ont été dirigés en France beaucoup plus prudemment qu'ailleurs, car très heureusement nous n'avons pas assisté aux catastrophes qui, depuis un an, tiennent l'Angleterre sous le coup d'une crise cruellement énervante. Je ne puis nier cependant que je les crains, et je vais vous dire tout de suite les motifs de mes craintes.

Le but de ces établissements, c'est de ménager le *prêt à long terme*, tandis que les banques d'escompte, celles dont je viens de m'occuper, sont destinées à procurer le *prêt à court terme*. Je rappelle l'exemple élémentaire que j'ai déjà cité. J'achète, si je suis tailleur, du drap à un fabricant de drap, que

je lui solde au moyen d'un effet à six mois. Avec ce drap je confectionne des habits qu'on me paye en général dans le courant d'une demi-année, plus ou moins, et je rembourse ainsi l'effet que j'ai émis, lequel est resté trois mois dans le portefeuille du marchand de drap, et trois dans le portefeuille d'une banque d'escompte. Le capital, qui n'est, d'ailleurs, jamais très considérable, a été, par conséquent, reconstitué en six mois. Son renouvellement a rendu l'opération facile, et a permis d'émettre un billet de banque remboursable à bureau ouvert, parce que le prompt renouvellement du capital répond par sa célérité à l'obligation de convertir les billets de banque en métal lorsque le public le demande.

Mais il ne saurait en être ainsi dans le *prêt à long terme*. Il s'agit, par exemple, d'un chemin de fer à construire dans un grand et riche pays, comme la France ou l'Angleterre; il s'agit d'un canal, d'un pont à péage, ou, si vous voulez, de prêts à faire à la propriété foncière pour améliorer ses cultures ou pour élever des habitations. Tout cela est excellent en soi. Le chemin de fer peut être une source de prospérité soit pour le pays où on l'établit, soit pour les capitalistes qui l'entreprennent. Mais le capital ne reviendra que dans dix ans, quinze ans, vingt ans peut-être, après que, l'entreprise ayant prospéré, les capitalistes prudents trouveront opportun d'y placer leurs épargnes.

Il faut donc attendre que le temps ait prononcé

sur le mérite de ces entreprises, et, en attendant, faire l'avance à la grande industrie des capitaux dont elle a besoin. On parle des merveilles du crédit, et l'on dit que, moyennant le crédit, on peut procurer tous les capitaux imaginables à ces entreprises. C'est ce que je ne crois pas, et c'est l'erreur établie à cet égard qui amène tant de ruines et tant de fâcheuses stagnations à la suite de ces ruines.

Ces chemins, ces canaux, ces ponts, ces vastes constructions, ce n'est pas avec du papier qu'on peut les créer, c'est avec des matières premières, fer, bois, pierres à bâtir ; c'est avec des ouvriers enfin, et avec des aliments, des vêtements pour nourrir ou habiller ces ouvriers. Créer du papier, c'est créer la représentation anticipée de toutes ces choses, ce n'est pas créer ces choses elles-mêmes. Si donc vous voulez dépasser les moyens réels d'une société, vous créez du papier et rien de plus. Au lieu de papier, vous créeriez des métaux que vous feriez un peu mieux, mais pas beaucoup mieux, surtout si vous veniez à multiplier les métaux au delà des besoins de la circulation. Ce sont là des notions élémentaires, et qui sont présentes à tous les esprits non infatués de vaines théories.

Pourtant il est possible que, ces entreprises présentant de grands avantages, une sorte d'engouement s'empare tout à coup du public, et qu'il apporte là tous les capitaux dont il peut disposer. Mais alors que fait-il ? Il retire ces capitaux de leurs autres emplois ;

il les enlève à telle ou telle industrie, à la terre surtout, pour les apporter à la Bourse où se négocient les actions, et l'on peut alors très facilement se faire illusion, et prendre pour création de capitaux ce qui n'est qu'un déplacement de capitaux. Pour répondre à ce déplacement, les matières, les bras, se transportent sur les chantiers des voies ferrées, des canaux, ou des maisons en construction, et délaissent ainsi tous les autres emplois. Il y a là quelque chose de soudain, d'anormal, que je ne crois pas bon en soi. Je ne crois utile que ce qui, en se faisant activement, se fait régulièrement et dans la mesure des moyens réels d'une société.

J'estime que les vrais capitaux ne sont pas ces capitaux déplacés, détournés de leur emploi usuel, mais les capitaux provenant de l'épargne annuelle. Toutes les années, les individus qui ont travaillé fructueusement (et la société elle-même n'est que la collection de ces individus) ont fait un bénéfice qui n'est pas dévoré tout entier, qui dès lors est économisé et constitue ce qu'on appelle l'épargne sociale. C'est là le capital réel, qui ne consiste pas seulement en argent, mais en matières de tout genre, et surtout en bras, pourvu toutefois que la population ait augmenté. Mais ce capital, on ne le crée pas à volonté, on ne l'étend pas au gré de l'impatience du moment. Cette épargne annuelle, quelle en est la valeur véritable en France? Il y a vingt-cinq ans, j'ai entendu parler de 100 millions par an, chiffre fort arbitraire.

Aujourd'hui, j'entends parler de plusieurs milliards. Je tiens l'une et l'autre assertion comme étrangement hasardée. C'était la timidité qui parlait alors, c'est la plus folle témérité qui parle aujourd'hui.

Mais, dans ce que j'ai vu depuis quelques années, j'ai aperçu beaucoup plus de capitaux déplacés que de capitaux créés, bien qu'il y en ait eu de créés, et de considérables. On sent positivement qu'il y a eu des capitaux déplacés quand on voit l'argent manquer dans les provinces, chez tous les notaires, et les bras quitter les champs pour la ville.

Maintenant je dois avouer que les établissements créés pour hâter ce phénomène m'inspirent une véritable appréhension. Ils ne sauraient créer le capital que, dans une fiévreuse impatience, on voudrait réunir tout à la fois, ils ne peuvent créer que des valeurs de papier, c'est-à-dire des valeurs fictives, et qu'amener, comme en Angleterre, de graves périls.

Toutefois, conduits avec prudence, ils ont à remplir l'office que voici. Ils peuvent réunir 100, 200 millions, par exemple, ainsi que je le disais tout à l'heure, somme peu importante, quand il s'agit, comme nous l'avons vu, de 12 ou 15 milliards de travaux à exécuter; puis ils peuvent, en choisissant bien, encourager tantôt telle entreprise, tantôt telle autre, c'est-à-dire acheter et vendre leurs actions tour à tour, car, s'ils se fixaient sur une seule entreprise, ils en deviendraient les commanditaires, et ne recueilleraient que les bénéfices du simple actionnaire;

ce qui les placerait fort au-dessous de lui, puisque ce dernier n'a point à supporter les frais d'un grand établissement de spéculation. Il faut évidemment qu'ils poursuivent des bénéfices de spéculation, et assez importants pour procurer des dividendes séduisants, et solder, en outre, une administration considérable.

Cela peut aller ainsi tant que la spéculation est heureuse, bien conduite, bien servie par les événements. Cela peut aller ainsi tant que les entreprises avantageuses sont en cours d'exécution. Mais supposez, s'il s'agit de chemins de fer, supposez les bons chemins concédés, et les chemins secondaires restant seuls à entreprendre, dès ce moment les grands bénéfices deviennent difficiles, les chances d'erreur deviennent plus nombreuses, et le danger commence. Alors se présentera inévitablement une alternative redoutable : ou les établissements de crédit continueront de spéculer sur la variation des actions, et ils courront toutes les chances du jeu, qui ne seront plus aussi avantageuses qu'elles l'étaient lorsqu'il n'y avait qu'à suivre pas à pas la hausse assurée des grands chemins, ou bien ils se fixeront dans la possession de certaines valeurs à l'égard desquelles ils prendront la position de commanditaires, et ils verront leur capital s'immobiliser peu à peu et leurs ressources disponibles disparaître. Ils seront réduits ainsi au bénéfice du simple actionnaire, bénéfice qui peut suffire aux porteurs directs d'actions, qui ne saurait suffire, je le

répète, à des établissements ayant à payer les frais d'une vaste administration, et condamnés à offrir de forts dividendes pour compenser par le gros revenu la solidité qui leur manque.

Ainsi le danger de ces établissements, c'est la spéculation sur les valeurs, spéculation toujours moins fructueuse à mesure que des principales entreprises on passe aux secondaires, et, en outre, l'immobilisation de leur capital dans telle ou telle opération, qui, fût-elle bonne, sera toujours meilleure pour les actionnaires directs que pour les actionnaires indirects.

Le danger deviendrait plus grand encore si l'on permettait à ces établissements de crédit industriel d'émettre du papier remboursable à vue, afin de leur procurer des ressources qui pussent suppléer à leur capital immobilisé. Il y a tel moment de méfiance où les demandes instantanées de remboursement les exposeraient à la plus complète insolvabilité.

Ces établissements n'ont donc pas l'avantage de créer le capital, que la société seule peut créer avec l'aide du temps, et leur véritable fonction, qui est de fouetter la spéculation, peut, en leur procurant des bénéfices passagers, les exposer plus tard à de grands périls, par l'immobilisation de leur capital ou la création d'un papier en certains moments fort dangereux. Tels sont les motifs de mes craintes. Je dois reconnaître toutefois que leur conduite en France n'a ressemblé en rien à leur conduite en Angleterre, où

ils ont joué scandaleusement sur toutes les valeurs avec un capital fictif, qui n'avait pas même été versé, qui ne pouvait pas l'être, et qui, lorsqu'on a voulu lui faire appel, s'est enfui, en ne laissant que l'impuissance et la ruine aux auteurs, dupeurs ou dupés, de ces folles créations.

Il n'est sans doute pas impossible que les établissements de cette nature se soutiennent en France en persistant dans une conduite extrêmement réservée, en se contentant de bénéfices qui perdront en étendue ce qu'ils acquerront en sûreté, et qui, par conséquent, devront être toujours moindres. Il y a en Belgique un établissement de ce genre, c'est la *Société générale*, qui, à force de bonne conduite, se soutient depuis près de quarante ans. Mais sa sagesse même a réduit son importance et ses bénéfices, et il ne faut pas le regretter pour elle. Une existence modeste, mais assurée, vaut mieux qu'une existence brillante, mais hasardée.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'avais à vous présenter sur cette partie du crédit qu'on appelle le *crédit industriel*. L'expérience, du reste, qu'il faut toujours consulter, a beaucoup à nous apprendre encore à ce sujet, tandis qu'elle n'a rien à nous apprendre à l'égard des banques d'escompte, chargées d'émettre la *monnaie fiduciaire*, véritables appuis du crédit commercial, seules capables de l'étendre, d'en améliorer le prix, et de répandre une monnaie de papier qui ait la solidité de l'or lui-même.

Au surplus, Messieurs, les appréhensions que j'ai exprimées sont fondées sur une disposition naturelle chez moi ; c'est la préférence pour tout ce qui est solide, la défiance pour ce qui n'est que brillant, et l'aversion, surtout en affaires, pour les illusions. En fait de crédit, je vous le disais en commençant, je vous le répéterai en finissant, je n'apprécie que le vrai crédit, et j'appelle discrédit ce crédit passager qui suffit pour entreprendre les affaires, mais qui ne suffit point pour les achever. Il y a certains esprits qui, frappés de ce qui se passe chez quelques nations, chez lesquelles les crises sont fréquentes sans arrêter leurs progrès, comme l'Amérique, par exemple, voudraient nous pousser à les imiter. Personne n'admire l'Amérique plus que moi, personne plus que moi n'apprécie sa puissante vitalité. Mais ce qui convient à un peuple jeune, entreprenant, qui n'a d'ennemi sérieux autour de lui que lui-même, qui, pour avoir une grande guerre, a été obligé de se la faire en se divisant, ne convient pas à un peuple mûr, entouré d'ennemis toujours armés, qui est tenu, en affaires, à une régularité continue, et chez qui la banqueroute commerciale est une tache presque indélébile. Chez nous, Messieurs, la prudence, la solidité en affaires, sont des conditions non seulement de dignité, mais de succès. D'ailleurs, je l'avoue, je ne saurais trouver indifférentes les ruines, les catastrophes de famille qui signalent les crises commerciales et industrielles. Elles causent de profondes douleurs individuelles, laissent un long mal-

aise, diminuent au dehors la confiance dans le commerce national, et sont, dans le progrès social, un retard qui vous laisse à grande distance des peuples rivaux. Or, Messieurs, je dirai des peuples ce qu'on dit des individus. Les jeunes gens ont du temps à perdre, les hommes mûrs en ont peu, et les vieillards point. Toute perte de temps pour ces derniers est irréparable. La jeunesse, en un mot, peut faillir; la virilité ne le peut guère, l'âge avancé ne le peut pas du tout.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais à vous dire sur ces graves sujets. Si j'avais omis quelque point important, M. le président voudrait bien me le signaler, et je m'expliquerais avant de me retirer.

M. LE PRÉSIDENT. — Me permettrez-vous, Monsieur Thiers, malgré votre état de fatigue, de vous poser deux questions, que vous pourrez résoudre par oui ou par non, deux questions qu'il a paru utile de mentionner dans l'enquête, et sur lesquelles il serait intéressant d'avoir votre réponse.

Croyez-vous que le mécanisme de la Banque de France soit supérieur à celui de la Banque d'Angleterre ?

M. THIERS. — Sans aucun doute.

M. LE PRÉSIDENT. — Voudriez-vous, en outre, nous donner votre opinion sur les causes qui ont amené la différence assez prolongée du taux de l'escompte en France et en Angleterre? C'est un des problèmes qui, dans ce moment, attirent à un haut degré l'attention publique.

M. Thiers. — Ce que j'ai déjà dit répond aux deux questions que veut bien m'adresser M. le président, et, au risque de me répéter, je vais résumer brièvement mon opinion sur ces deux points. L'organisation de la Banque de France me semble très préférable à celle de la Banque d'Angleterre.

D'abord notre Banque représente le commerce français, qui est plus prudent que le commerce anglais; elle a ainsi le caractère du commerce qu'elle représente, et elle a l'avantage d'être beaucoup plus réservée que la Banque d'Angleterre. Dans la pratique, l'escompte se fait en France avec une sévérité extrême. La nécessité des trois signatures contribue à ce résultat, et c'est pourquoi, lorsqu'on a renouvelé il y a vingt-cinq ans le privilège de la Banque de France, j'ai insisté pour le maintien des trois signatures, et j'ai réussi à l'obtenir. Je comprends que d'autres établissements à côté de la Banque, comme le Comptoir d'escompte, par exemple, se contentent de deux signatures. Ils font le triage du papier, repoussent le mauvais, apposent sur le bon leur signature qui fait l'office de la troisième, et ils deviennent ainsi une espèce de crible, qui ne laisse arriver à notre grand établissement national que le papier à peu près infaillible.

En Angleterre, l'escompte se fait avec moins d'attention et de rigueur. En France, on ne prendrait pas tel papier qu'accepte sans difficulté la Banque d'Angleterre. Il faut ajouter qu'en général les effets

qui remplissent le portefeuille de la Banque de France sont d'une valeur moindre. La moyenne consiste en billets de 1,000 francs, tandis que la moyenne anglaise est de beaucoup supérieure. Cela signifie que c'est le petit commerce, celui qui, sans spéculer, pourvoit aux besoins quotidiens de la vie, qui s'adresse à elle, et, par ce motif, le portefeuille de la Banque de France est beaucoup plus sûr. Outre ces différences d'habitude, on doit tenir compte du fameux Acte de M. Peel, qui a placé la Banque d'Angleterre, quant aux émissions, sous l'empire d'une limite légale obligatoire.

M. Peel est une grande figure politique et historique, pour laquelle je professe le plus profond respect; mais il faut reconnaître que l'acte dont il a été le promoteur est généralement condamné. C'est qu'en effet il est mal imaginé de s'imposer une limite absolue en fait d'émissions, et de s'astreindre à une proportion invariable entre le papier circulant et la réserve métallique. On fait bien d'avoir toujours en vue une certaine proportion, afin de s'en éloigner le moins possible; mais la rendre obligatoire est une précaution qui devient imprudente à force de prudence, car trois ou quatre fois on a été obligé en Angleterre de violer l'Acte de M. Peel. En France et presque partout on a adopté, pour le chiffre de l'encaisse métallique par rapport aux émissions, la proportion du tiers. Je ne la crois pas mal choisie, et l'on fait bien de l'avoir toujours présente, mais se l'imposer absolument n'est pas sage. C'est bien assez, quand on approche de

ce terme qui signale l'épuisement de la réserve métallique, c'est bien assez d'avoir devant soi ce sujet de terreur, sans y ajouter la terreur d'une limite fixe et absolue. Quand on est au-dessous du tiers, on est, et l'on doit être mal à l'aise, mais enfin il n'est pas dit qu'on arrivera certainement à l'insolvabilité. Avec de la fermeté, du sang-froid, des mesures bien prises, il est possible de s'arrêter. L'argent peut revenir d'ailleurs, et il revient le plus souvent. Mais fixer une limite précise obligatoire, c'est créer l'insolvabilité par avance, et se déclarer soi-même en faillite avant d'y être. En effet, à chaque crise, l'Acte de M. Peel mettant tout le monde en terreur à Londres, on en demandait la violation, et, le lendemain de cette violation, tous les esprits se rassérénaient, puis bientôt la crise finissait par s'apaiser peu à peu. L'Acte si rigoureux de M. Peel a été la suite des fautes que les Banques avaient commises avant lui. Il y avait décri, irritation à leur égard, et tout le monde approuva la sévérité déployée par M. Peel. Son Acte fut un acte de réaction comme on en verra toutes les fois qu'il y aura des excès commis, de quelque genre qu'ils soient. Mais il faut résister au mal sans réagir, et je crois qu'en Angleterre on finira par abolir l'Acte de 1844.

Ainsi, sous le rapport de la conduite, la Banque de France me semble avoir la supériorité, et elle l'a aussi quant à l'organisation, parce qu'elle se fait, de la proportion à observer entre les émissions et la ré-

serve métallique, un principe de prudence et non point une règle obligatoire.

Quant à l'énorme accumulation d'or et d'argent qui se maintient chez nous à côté de la disette de métal dont souffre l'Angleterre, il y a quelque chose qui tient à la bonne conduite, et quelque chose aussi qui tient aux circonstances.

D'abord il faut dire que l'Angleterre est habituellement notre débitrice; elle est plus, elle est le liquidateur général des nations, et elle doit ce grand rôle à l'immensité de son commerce. Beaucoup de peuples sont nos débiteurs, ils chargent l'Angleterre de payer pour eux, et d'habitude elle est doublement notre débitrice, pour elle-même et pour autrui.

Vous pouvez voir, par nos états de douane, que, depuis assez longtemps, nous recevons environ 400 millions de métaux précieux par an, et que nous en exportons 350 millions, tantôt plus, tantôt moins. Ce sont là, depuis beaucoup d'années, des chiffres à peu près constants. Il reste donc tous les ans 50 millions dans le pays. Le numéraire national augmente ainsi, augmente toujours, et c'est là ce qu'il y a de sérieux et de vraiment utile dans ce qu'on appelle la *balance du commerce*. Le numéraire métallique, on peut s'en apercevoir aujourd'hui, où tant de nations sont réduites au papier-monnaie, le numéraire métallique est la grande force d'un pays. Les nations qui vivent de papier-monnaie sont, quant au commerce et quant à la puissance politique, réellement inférieures

aux autres. Il suffit de passer le Rhin pour juger de la différence qui existe entre les pays où il y a une circulation métallique et ceux où il n'y a qu'une circulation en papier. Notre situation est donc bonne sous ce rapport, et il faut se garder de dédaigner les 50 millions qui, balance faite, restent tous les ans sur notre territoire.

Cette situation est devenue plus remarquable encore dans ces derniers temps. Les Anglais ont eu à souffrir de l'épizootie qui a frappé leur bétail, et actuellement même, la douane doit le savoir, ils achètent et payent immédiatement une quantité énorme de bœufs sur les côtes de la Normandie. Nous avons aussi exporté cette année, avant les inquiétudes sur l'état de la récolte, une assez forte quantité de céréales.

Il y a, par conséquent, beaucoup à solder, et l'Angleterre est plus que de coutume notre débitrice dans ce moment.

Une autre cause a contribué à la grande accumulation de numéraire qui s'est opérée dans les caves de la Banque de France, et cette cause, notre commerce a le droit d'en être fier. Dans les crises commerciales, qui toujours se font sentir aux dépens de la réserve métallique, il se produit le double phénomène que voici. La réserve commence par diminuer sensiblement, ce qui exprime l'embarras de la situation ; puis, après, la situation se résout par des banqueroutes, par des souffrances, par des pertes, il s'en-

suit une longue stagnation, pendant laquelle on ne fait plus d'affaires. Le métal revient alors en abondance.

En consultant les documents émanés de la Banque de France, on voit que ce phénomène s'est produit un bon nombre de fois depuis le commencement de ce siècle, et il a consisté toujours dans ces deux circonstances : baisse de la réserve métallique pendant la crise, et, la crise passée, rapide et considérable augmentation de cette réserve, signe frappant de la stagnation du commerce.

Vous avez maintenant environ 750 millions d'or et d'argent dans les caves de la Banque de France, somme que nous n'avions jamais eue, et pourtant nous ne sommes pas au lendemain d'une crise ; c'est l'Europe qui s'y est trouvée pour nous, particulièrement l'Angleterre. Chose fort honorable pour notre commerce, l'accumulation de métaux qui suit les crises s'est produite en France, et non pas en Angleterre, parce que ce n'est pas la France, c'est l'Angleterre qui a commis de graves fautes en se prêtant à la création d'établissements chimériques dont la chute était inévitable. Tous les hommes de finance vous diront, en effet, qu'en ce moment l'on aime mieux le papier français que le papier anglais, ce qui amène chez nous les métaux plus facilement qu'à Londres.

Ainsi, deux causes de la situation actuelle : 1° les Anglais ont plus à nous payer que de coutume ; 2° l'accumulation de métaux qui suit les crises se pro-

duit non pas à leur profit, mais au nôtre. Il y a bien eu chez nous un peu de malaise, parce que certains établissements de crédit, tout en se conduisant mieux que ceux d'Angleterre, ont cependant éprouvé des embarras, suite de leur principe même. Mais ç'a été peu de chose heureusement, et nous avons eu 750 millions d'accumulation, tandis qu'ailleurs on manquait de métaux. Ce n'est pas là, il est vrai, un symptôme de grande activité d'affaires; il faut même souhaiter que le portefeuille de la Banque s'accroisse bientôt aux dépens de la réserve métallique. Mais c'est le signe d'une situation monétaire excellente en soi, et le signe aussi de la juste confiance que le commerce français a inspirée dans tous les temps à l'Europe commerçante.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce fait cependant est, selon vos opinions, un enseignement dont la Banque de France doit tenir grand compte lorsqu'il s'agit de se prêter à une oscillation trop rapide de l'escompte?

Lorsque la Banque se décide à élever l'escompte, c'est qu'elle se dit: « Voilà l'Angleterre qui élève son escompte; il y a solidarité inévitable entre les deux établissements; si nous n'élevons pas le taux de l'escompte, notre numéraire sera enlevé, notre réserve métallique subira une diminution considérable; nous avons donc intérêt à élever le taux de l'escompte, afin d'éviter le départ de notre encaisse métallique pour l'Angleterre. »

Or les faits qui viennent de se produire ten-

draient à démontrer que cette solidarité n'est pas toujours aussi absolue, et qu'il y a même certains cas, certaines circonstances, où elle n'existe pas du tout.

La solidarité ne serait-elle pas plutôt révélée par le taux du change, qui établit que la France est créditrice de l'Angleterre ; ce qui, par conséquent, rendrait indifférente l'élévation du taux de l'escompte?

M. Thiers. — Les explications dans lesquelles je suis entré prouvent que mon opinion se rapproche fort de celle de M. le président. Comme frein, comme moyen d'arrêter le mouvement de la spéculation quand il devient inquiétant, j'admets que l'élévation de l'escompte puisse être une chose bonne en soi, mais à la condition d'être employée à propos, non pendant la crise, mais avant la crise, et dès qu'on commence à la prévoir. Je reconnais qu'il est difficile d'agir ainsi, et qu'il faudrait un grand courage dans la prévoyance, parce qu'on ne manquerait pas de reprocher à la Banque d'arrêter les affaires. Aussi le frein n'est-il employé que trop tard, et, après avoir donné des facilités quand il aurait fallu les refuser, on les retire quand il faudrait les accorder. L'élévation de l'escompte n'a donc pas beaucoup d'utilité comme frein, et elle n'en a véritablement que pour empêcher l'encaisse métallique de s'écouler chez nos voisins. Or les circonstances, révélées surtout par l'état du change, prouvent souvent que le danger de

cet écoulement n'est pas réel. Néanmoins, je le répète, on ne saurait absolument condamner les élévations d'escompte, et elles deviennent même légitimes, indispensables, si l'on a des métaux précieux à acheter. La Banque a quelquefois dépensé jusqu'à 14 millions de primes à la fois pour se procurer de l'or, et il est naturel que l'escompte s'en ressente. Je voudrais seulement que la Banque de France, au lieu d'élever son escompte à 10 pour cent, comme les Anglais, pût se renfermer dans une marge plus étroite, ne descendît pas au-dessous de 4, pour ne pas monter ensuite au delà de 6 ou 7 au plus. Mais, en ce cas même, il n'y a rien d'absolu, et ce qu'on peut conseiller, c'est de rendre ces variations aussi modérées que possible.

M. Schneider. — M. le président posait tout à l'heure une question au point de vue de la solidarité entre les deux Banques. Or il y a, en ce moment, un grand fait : c'est la différence entre le taux de l'escompte en Angleterre et le taux de l'escompte en France ; cette différence est de 5 et demi, depuis longtemps elle était de 5. La Banque de France reconnaît elle-même qu'à l'heure qu'il est il y a indépendance complète.

Peut-on préjuger du fait actuel que précédemment la solidarité n'existait pas en réalité, et que cette solidarité, qui est complètement dénouée dans ce moment, n'a pas existé dans d'autres circonstances?

Je ne voudrais rien préjuger : c'est seulement une question que je pose.

M. Thiers disait tout à l'heure que l'Angleterre a été plusieurs fois débitrice de la France, et qu'actuellement elle l'est dans de plus grandes proportions. Il a aussi ajouté que le papier anglais n'avait pas aujourd'hui le crédit qu'il possédait dans d'autres circonstances.

Il y a en effet, à l'heure qu'il est, grand crédit pour le papier français, et il y a une sorte de discrédit général, non sur toutes les signatures anglaises, mais sur l'ensemble de ces signatures. Cette double circonstance d'une balance commerciale qui s'élève considérablement au profit de la France, et du discrédit momentané du papier anglais, n'explique-t-elle pas la diminution ou la non-existence de cette solidarité qui existait précédemment, et pourrait-on admettre qu'on faisait antérieurement erreur lorsqu'on croyait à cette solidarité, et que la Banque de France se trompait à cet égard? Je serais bien aise d'avoir sur ce point l'opinion de M. Thiers, parce que c'est une des questions capitales à l'heure qu'il est, une des questions qui préoccupent le plus sérieusement l'industrie.

M. Thiers. — Je crois que, dans la situation actuelle, il y a quelque chose de tout à fait accidentel.

J'attribue cette situation, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, à deux causes. La première, c'est que l'Angleterre est plus fortement débitrice de la France aujourd'hui que de coutume. La seconde cause, c'est que l'accumulation des capitaux, qui est la suite or-

dinaire des crises, se fait en ce moment à notre profit, au lieu de se faire au profit d'autres pays. Ce sont les deux causes qui expliquent la situation actuelle. La Banque ne s'est pas précisément trompée jadis en disant qu'il y avait ordinairement entre les Banques de France et d'Angleterre une certaine solidarité; mais cette solidarité n'est pas constante. Elle peut exister si, par exemple, il s'agit de fautes commerciales, qui, étant devenues communes, ont rendu les situations pareilles. Alors les embarras étant de même nature, il peut y avoir solidarité. Il se pourrait aussi que, si la disette s'étendait aux deux pays, et que les métaux s'éloignassent pour payer des grains, la situation fût encore semblable. Dans les deux cas on pourrait craindre que, les embarras de l'une et l'autre Banque étant de même nature, il n'y eût à se garantir d'une solidarité qui deviendrait immanquable. Mais, si les circonstances commerciales sont différentes comme aujourd'hui, ce qu'on appelle la solidarité ne saurait exister. Du reste, je suis tout à fait disposé à penser que l'état du change doit être consulté avec soin dans ces cas-là, et qu'il est la manière la plus sûre de juger si les capitaux, surtout les capitaux métalliques, ont tendance à se porter d'un côté ou de l'autre. Mais, je le répéterai toujours, c'est une question de situation, et plutôt une affaire de tact que de principe. Seulement je persiste à croire qu'il ne faut pas regarder les variations d'escompte comme le remède à tous les maux, et que, dans tous les cas, il convient

de les renfermer dans les limites les plus étroites possible.

M. DE LAVENAY, *commissaire général.*— Je comprends qu'on puisse se demander comment l'élévation de l'escompte ramènerait par elle-même, indépendamment d'autres circonstances, de l'or dans l'encaisse de la Banque ; mais n'a-t-elle pas pour effet évident, en éloignant un peu le papier de l'escompte, de ralentir les émissions, et de diminuer l'écart entre l'encaisse et les billets en circulation? Si l'on a moins de papier, c'est comme si l'on avait plus d'encaisse.

M. THIERS. — Cet effet est incontestable; mais cela nous ramène à une question que j'ai déjà traitée, celle de savoir à quel point, et dans quel cas, le resserrement de l'escompte peut être utile comme frein. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à cet égard, et je me bornerai, en ne niant ni la légitimité ni la nécessité des variations d'escompte dans certains cas, à insister pour qu'on ne les regarde pas comme le remède à toutes les situations, et surtout pour qu'on les modère le plus possible.

M. SCHNEIDER. — Il y a un élément auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, et qui a été la cause principale des grandes crises, c'est l'achat des grains à l'étranger.

Je vous demande la permission de vous consulter sur le point de savoir si les crises alimentaires ont eu seulement pour effet l'exportation du numéraire à l'étranger, et si elles n'ont pas, en outre, engendré la

nécessité d'une plus grande masse de ce même numéraire à l'intérieur, afin de pouvoir satisfaire à toutes les transactions minimes, en raison du prix élevé de toutes choses. Si l'on va au marché pour acheter un objet qui est deux fois plus cher qu'auparavant, n'est-on pas obligé d'avoir deux fois plus de monnaie? La représentation de toutes ces petites transactions se faisant à l'aide du numéraire ne nécessitera-t-elle pas une plus grande quantité de monnaie métallique à l'intérieur, au moment même où l'on est obligé d'en envoyer au dehors une quantité considérable?

C'est, si je ne me trompe, le complément de l'idée émise par M. Thiers lui-même, lorsqu'il a expliqué les grandes crises qui ont eu lieu. Outre les autres raisons accessoires qui ont été déjà indiquées, n'est-ce pas parce que, dans le moment présent, presque tous les objets de consommation, le blé, le vin, etc., ne sont pas chers, qu'il existe une aussi grande accumulation dans les réserves de la Banque?

M. Thiers. — Sans doute la cherté des choses dans les disettes, exigeant un plus grand emploi de de la monnaie, peut exercer quelque influence sur la raréfaction du numéraire; mais des faits certains et faciles à constater ne laissent aucun doute sur la sortie du numéraire pour les achats de grains. La Banque, par exemple, a pu constater cette sortie par celles de ses succursales qui sont à la frontière, par celle de Marseille notamment. Le doute ne saurait donc exister à cet égard, et, comme je l'ai dit, les pays les

plus riches en numéraire sont ceux qui s'aperçoivent le moins et souffrent le moins aussi de ces évasions subites des métaux précieux, heureusement suivies de prompts retours. Il faut une certaine somme de *monnaie fiduciaire*, et j'en ai dit la raison; mais ayons soin, par la manière d'organiser notre circulation, de ne pas permettre au papier de chasser le métal, qui est toujours ce qu'il y a de plus solide, en paix comme en guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — Actuellement il existe en Allemagne un mouvement d'importation qui n'est payé qu'en numéraire. Il n'y a aucun autre moyen d'échange, le papier allemand n'étant pas accepté.

M. THIERS. — C'est une circonstance tout à fait exceptionnelle; mais soyez convaincus qu'un large numéraire est pour tout pays une grande force, dans la paix comme dans la guerre, et que c'est le moyen le plus sûr de traverser heureusement toutes les crises alimentaires, commerciales, politiques, et même militaires.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet, le numéraire a le grand avantage d'être une monnaie universelle, tandis que le papier se localise par la force des choses.

Messieurs les membres du Conseil ont-ils encore quelques questions à adresser à M. Thiers?

Et vous, Monsieur Thiers, avez-vous encore quelques observations à ajouter à votre déposition?

M. THIERS. — Je suis loin d'avoir épuisé la matière, car on pourrait écrire de gros livres sur ces ques-

tions; mais il faut nous borner, et je crois avoir touché aux points les plus essentiels.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions des explications dans lesquelles vous avez bien voulu entrer, et que le Conseil supérieur a écoutées avec l'attention qu'elles méritent.

(*La séance est levée à quatre heures et demie.*)

DÉPOSITION

DEVANT

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

CHARGÉE D'EXAMINER LES ACTES

DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

FAITE LE 17 SEPTEMBRE 1871

Dans la séance du 6 mai 1871, M. le vicomte de Lorgeril avait déposé une proposition ayant pour objet de faire décider par l'Assemblée nationale qu'une commission de trente membres pris dans son sein serait chargée d'examiner les actes de la délégation de Bordeaux au point de vue civil, militaire et financier. Cette proposition avait été renvoyée à l'examen de la commission d'initiative, qui, par l'organe de son rapporteur, M. Peltereau Villeneuve, avait émis un avis favorable à la prise en considération, et, dans la séance du 27 mai, l'Assemblée avait décidé qu'elle serait soumise à l'examen des bureaux. Ces derniers avaient nommé une commission qui avait conclu à ce qu'une commission de trente membres fût chargée de faire une enquête, non seulement sur les actes de la délégation de Bordeaux, mais aussi sur ceux des membres du gouvernement de la Défense nationale restés à Paris pendant le siège, et une résolution avait été adoptée dans ce sens dans la séance du 14 juin.

C'est devant la commission d'enquête de trente membres nommés en conséquence de ce vote que M. Thiers fit, le 17 septembre 1871, la déclaration suivante.

Le Président de la République est introduit.

M. le président Saint-Marc Girardin. — Monsieur le Président, la commission désire connaître ce que vous savez sur le 4 septembre d'abord, puis les détails de la mission patriotique que vous avez bien voulu remplir pendant le mois de septembre, ainsi que l'état des négociations que vous étiez en train de conduire au moment où est arrivé le 31 octobre, et enfin la situation que vous avez eue tant à Tours qu'à Bordeaux.

M. Thiers, *Président de la République.* — Si vous me permettez, je commencerai par le commencement; ce sera la meilleure manière de vous faire connaître ma situation et mes actes avant, pendant et après le 4 septembre, et, pour cela, il faut que je vous dise quelques mots sur le rôle que j'ai joué dans les derniers temps de l'Empire.

J'étais rentré dans mes études préférées; je jouissais de ma liberté, et je venais de publier les derniers volumes de mon *Histoire du Consulat et de l'Empire* lorsque furent ordonnées les élections de 1863.

Jusque-là le parti libéral s'était abstenu. Mais peu à peu on commença à penser que l'abstention était une mauvaise politique, et, en général, une conduite peu justifiable, car, lorsque des citoyens, à la fois sincères et constants dans leurs opinions, peuvent faire quelque chose pour le succès de ces opinions, ils ont le droit et le devoir de le faire.

On me demandait de toutes parts si je me présenterais aux élections de 1863, et les uns me conseillaient, les autres, au contraire, me déconseillaient de me porter candidat.

Dans tous les partis et à toutes les époques il y a eu des abstentionnistes ; 1863 fut la défaite des abstentionnistes libéraux sous l'Empire.

Il y eut, à cette occasion, chez M. le duc de Broglie, l'illustre père du duc de Broglie actuel, une réunion qui fit beaucoup de bruit, et qui fut indignement travestie par les écrivains de l'Empire, réunion dont je fis partie, et dont j'ai toujours cherché à rétablir le sens, mais en vain, car, lorsque les partis ont intérêt à dénaturer un fait, ils n'y négligent rien, et s'y appliquent avec une persévérance infatigable.

Je ne sais pas si vous, Monsieur Saint-Marc Girardin, vous ne faisiez point partie de cette réunion?

M. LE PRÉSIDENT. — Non, Monsieur le Président, je n'en faisais point partie.

M. THIERS, *Président de la République*. — Toutes les opinions étaient représentées dans cette réunion. Il s'y trouvait M. le duc de Broglie d'abord, puis M. de Montalembert et plusieurs de ses amis, quelques républicains d'ancienne date, M. Jules Simon notamment, et beaucoup de libéraux constitutionnels, partisans d'une monarchie fortement libérale ; ces derniers représentés spécialement par M. Lanjuinais. Il s'y trouvait encore M. Guizot, M. Glais-Bizoin lui-même, qui était comme toujours fort actif.

Dans ce moment, il s'était opéré un rapprochement entre toutes les opinions, et les personnages si divers que je viens d'énumérer avaient pu se trouver ensemble sans aucune inconvenance. Je ne sais si M. le comte Daru n'en faisait pas lui-même partie.

M. LE COMTE DARU. — Oui, Monsieur.

M. THIERS, *Président de la République*. — On discuta longuement la question de savoir s'il fallait se présenter aux élections. J'étais, quant à moi, tout à fait prononcé contre l'abstention, mais, en appliquant ce principe de conduite à d'autres, j'avais grande répugnance à me l'appliquer à moi-même. Toute ma famille désirait que je ne rentrasse pas dans la vie politique. J'avais déjà refusé d'y rentrer à la guerre d'Italie. A cette époque, la ville de Lille, où moi et les miens nous avions résidé longtemps, me pressa instamment d'accepter la députation, et je refusai, n'ayant pas goût de prêter serment à l'Empire. L'empereur était en ce moment en Italie, et je n'aurais voulu ni le combattre ni l'appuyer dans une guerre que, du reste, je désapprouvais.

On avait envoyé le préfet du Nord pour m'annoncer que, si je voulais me présenter, le gouvernement appuierait ma candidature. Je lui répondis que je le remerciais, que je ne voulais pas rentrer au Corps législatif, et que, si j'y rentrais, je ne pourrais pas loyalement accepter l'appui du gouvernement.

Je vous donne ces détails pour vous faire comprendre mes dispositions à cette époque. Je ne voulais

sacrifier ni mon repos, ni surtout mes études, à la fois scientifiques et philosophiques.

La réunion dont je parle, après avoir traité la question de principes, s'occupa de la question de personnes.

On disait : « M. Thiers est celui qui, en ce moment, a le plus de chances d'être élu ; il faut donc qu'il se présente, » et l'on décida, à vingt-neuf voix sur trente, que je devais accepter les candidatures qui me seraient offertes.

Une formalité, qui était la condition nécessaire de toute candidature, m'était particulièrement désagréable, c'était le serment. Je sais bien que les partis politiques n'y attachent pas grande importance. Pour moi, je n'avais prêté qu'un serment, c'était au roi Louis-Philippe, je l'avais observé loyalement, et j'aurais voulu m'y tenir. « Il ne faut pas vous abuser, disais-je à ceux qui m'écoutaient ; si j'entre dans le Corps législatif, ce ne sera pas pour y demander la liberté absolue, mais les libertés indispensables, celles que j'ai appelées, depuis, les libertés nécessaires. Or, si l'Empire nous les accorde, comme en tout il faut être sincère, je les accepterai de sa main, parce que le serment nous engage non pas à aimer, mais à ne pas chercher à renverser. » De sorte que j'étais parfaitement décidé, si l'Empire nous accordait les libertés que je lui demanderais, non pas à aller étaler aux Tuileries un habit brodé de ministre, mais à prendre part, dans le sein du Corps législatif, aux

affaires du pays, sans faire d'opposition au gouvernement.

Tout le monde me répondit que j'avais raison et qu'il fallait entrer au Corps législatif pour réclamer et obtenir, s'il était possible, les libertés du pays, et s'en contenter lorsqu'on les aurait obtenues.

Toutefois je ne pris pas pour le moment l'engagement d'entrer au Corps législatif, et je me réservai ma liberté. Je fus assez longtemps à me décider, et je fis même manquer, dans plusieurs endroits, mon élection, en m'obstinant à refuser la candidature.

Ce fut aux élections de Paris que d'anciens électeurs de M. Casimir Perier se réunirent au nombre de cinq cents, et m'envoyèrent une députation pour m'offrir la candidature parisienne. Le quartier qu'ils représentaient était l'un des plus importants de la capitale; c'était celui de la Madeleine, qui contenait les plus riches propriétaires de Paris. On m'envoya plusieurs d'entre eux, notamment M. Odiot, l'habile orfèvre. Ces messieurs vinrent m'offrir la députation, que je refusai d'abord. — « Nous vous nommerons, me dirent-ils; vous accepterez ou vous n'accepterez pas, comme il vous plaira. Mais nous voulons être représentés par quelqu'un de notre nuance, par quelqu'un qui appartienne au libéralisme conservateur. Si, après avoir été élu, vous refusez, on dira que vous préférez votre repos au service du pays, mais nous aurons indiqué, par notre choix, nos opinions véritables. »

J'acceptai, quand je vis cela, craignant d'être battu si j'étais porté sans mon assentiment et sans mon concours. Je fus alors porté en divers endroits, spécialement à Valenciennes, où le gouvernement tint à mon égard une conduite que je ne retracerai pas, mais qui était fort peu régulière.

Élu à Paris, j'entrai au Corps législatif. J'y demandai ce que j'ai appelé depuis les libertés nécessaires. Je dis avec une parfaite sincérité que, si ces libertés nous étaient accordées, je les accepterais loyalement. L'Empire commença à nous en accorder quelques-unes, mais mal, en laissant douter de sa sincérité, et en perdant ainsi le bénéfice des concessions qu'il faisait.

Beaucoup de mes collègues de la gauche étaient convaincus qu'on n'obtiendrait rien de sérieux, et se refusaient à tout rapprochement qui, suivant eux, les compromettrait sans servir la cause libérale. C'était là une manière de penser très soutenable, et que je n'étais pas loin de partager. Cependant j'y faisais quelques objections. — « Le prince que nous avons, disais-je, n'est pas fait comme les autres princes que nous avons connus. Il est obstiné sans doute, mais il tient à sa couronne, et je ne le crois pas incapable de céder. S'il cède, comme le disait M. le duc de Broglie, qui donnait souvent à des opinions profondes une forme originale, « nous ferons l'économie d'une révo-« lution. »

Quoique l'empereur Napoléon III ne fût pas colère

suit une longue stagnation, pendant laquelle on ne fait plus d'affaires. Le métal revient alors en abondance.

En consultant les documents émanés de la Banque de France, on voit que ce phénomène s'est produit un bon nombre de fois depuis le commencement de ce siècle, et il a consisté toujours dans ces deux circonstances : baisse de la réserve métallique pendant la crise, et, la crise passée, rapide et considérable augmentation de cette réserve, signe frappant de la stagnation du commerce.

Vous avez maintenant environ 750 millions d'or et d'argent dans les caves de la Banque de France, somme que nous n'avions jamais eue, et pourtant nous ne sommes pas au lendemain d'une crise ; c'est l'Europe qui s'y est trouvée pour nous, particulièrement l'Angleterre. Chose fort honorable pour notre commerce, l'accumulation de métaux qui suit les crises s'est produite en France, et non pas en Angleterre, parce que ce n'est pas la France, c'est l'Angleterre qui a commis de graves fautes en se prêtant à la création d'établissements chimériques dont la chute était inévitable. Tous les hommes de finance vous diront, en effet, qu'en ce moment l'on aime mieux le papier français que le papier anglais, ce qui amène chez nous les métaux plus facilement qu'à Londres.

Ainsi, deux causes de la situation actuelle : 1° les Anglais ont plus à nous payer que de coutume ; 2° l'accumulation de métaux qui suit les crises se pro-

duit non pas à leur profit, mais au nôtre. Il y a bien eu chez nous un peu de malaise, parce que certains établissements de crédit, tout en se conduisant mieux que ceux d'Angleterre, ont cependant éprouvé des embarras, suite de leur principe même. Mais ç'a été peu de chose heureusement, et nous avons eu 750 millions d'accumulation, tandis qu'ailleurs on manquait de métaux. Ce n'est pas là, il est vrai, un symptôme de grande activité d'affaires; il faut même souhaiter que le portefeuille de la Banque s'accroisse bientôt aux dépens de la réserve métallique. Mais c'est le signe d'une situation monétaire excellente en soi, et le signe aussi de la juste confiance que le commerce français a inspirée dans tous les temps à l'Europe commerçante.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce fait cependant est, selon vos opinions, un enseignement dont la Banque de France doit tenir grand compte lorsqu'il s'agit de se prêter à une oscillation trop rapide de l'escompte?

Lorsque la Banque se décide à élever l'escompte, c'est qu'elle se dit: « Voilà l'Angleterre qui élève son escompte; il y a solidarité inévitable entre les deux établissements; si nous n'élevons pas le taux de l'escompte, notre numéraire sera enlevé, notre réserve métallique subira une diminution considérable; nous avons donc intérêt à élever le taux de l'escompte, afin d'éviter le départ de notre encaisse métallique pour l'Angleterre. »

Or les faits qui viennent de se produire ten-

draient à démontrer que cette solidarité n'est pas toujours aussi absolue, et qu'il y a même certains cas, certaines circonstances, où elle n'existe pas du tout.

La solidarité ne serait-elle pas plutôt révélée par le taux du change, qui établit que la France est créditrice de l'Angleterre ; ce qui, par conséquent, rendrait indifférente l'élévation du taux de l'escompte?

M. Thiers. — Les explications dans lesquelles je suis entré prouvent que mon opinion se rapproche fort de celle de M. le président. Comme frein, comme moyen d'arrêter le mouvement de la spéculation quand il devient inquiétant, j'admets que l'élévation de l'escompte puisse être une chose bonne en soi, mais à la condition d'être employée à propos, non pendant la crise, mais avant la crise, et dès qu'on commence à la prévoir. Je reconnais qu'il est difficile d'agir ainsi, et qu'il faudrait un grand courage dans la prévoyance, parce qu'on ne manquerait pas de reprocher à la Banque d'arrêter les affaires. Aussi le frein n'est-il employé que trop tard, et, après avoir donné des facilités quand il aurait fallu les refuser, on les retire quand il faudrait les accorder. L'élévation de l'escompte n'a donc pas beaucoup d'utilité comme frein, et elle n'en a véritablement que pour empêcher l'encaisse métallique de s'écouler chez nos voisins. Or les circonstances, révélées surtout par l'état du change, prouvent souvent que le danger de

cet écoulement n'est pas réel. Néanmoins, je le répète, on ne saurait absolument condamner les élévations d'escompte, et elles deviennent même légitimes, indispensables, si l'on a des métaux précieux à acheter. La Banque a quelquefois dépensé jusqu'à 14 millions de primes à la fois pour se procurer de l'or, et il est naturel que l'escompte s'en ressente. Je voudrais seulement que la Banque de France, au lieu d'élever son escompte à 10 pour cent, comme les Anglais, pût se renfermer dans une marge plus étroite, ne descendît pas au-dessous de 4, pour ne pas monter ensuite au delà de 6 ou 7 au plus. Mais, en ce cas même, il n'y a rien d'absolu, et ce qu'on peut conseiller, c'est de rendre ces variations aussi modérées que possible.

M. Schneider. — M. le président posait tout à l'heure une question au point de vue de la solidarité entre les deux Banques. Or il y a, en ce moment, un grand fait : c'est la différence entre le taux de l'escompte en Angleterre et le taux de l'escompte en France ; cette différence est de 5 et demi, depuis longtemps elle était de 5. La Banque de France reconnaît elle-même qu'à l'heure qu'il est il y a indépendance complète.

Peut-on préjuger du fait actuel que précédemment la solidarité n'existait pas en réalité, et que cette solidarité, qui est complètement dénouée dans ce moment, n'a pas existé dans d'autres circonstances?

Je ne voudrais rien préjuger : c'est seulement une question que je pose.

M. Thiers disait tout à l'heure que l'Angleterre a été plusieurs fois débitrice de la France, et qu'actuellement elle l'est dans de plus grandes proportions. Il a aussi ajouté que le papier anglais n'avait pas aujourd'hui le crédit qu'il possédait dans d'autres circonstances.

Il y a en effet, à l'heure qu'il est, grand crédit pour le papier français, et il y a une sorte de discrédit général, non sur toutes les signatures anglaises, mais sur l'ensemble de ces signatures. Cette double circonstance d'une balance commerciale qui s'élève considérablement au profit de la France, et du discrédit momentané du papier anglais, n'explique-t-elle pas la diminution ou la non-existence de cette solidarité qui existait précédemment, et pourrait-on admettre qu'on faisait antérieurement erreur lorsqu'on croyait à cette solidarité, et que la Banque de France se trompait à cet égard? Je serais bien aise d'avoir sur ce point l'opinion de M. Thiers, parce que c'est une des questions capitales à l'heure qu'il est, une des questions qui préoccupent le plus sérieusement l'industrie.

M. Thiers. — Je crois que, dans la situation actuelle, il y a quelque chose de tout à fait accidentel.

J'attribue cette situation, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, à deux causes. La première, c'est que l'Angleterre est plus fortement débitrice de la France aujourd'hui que de coutume. La seconde cause, c'est que l'accumulation des capitaux, qui est la suite or-

dinaire des crises, se fait en ce moment à notre profit, au lieu de se faire au profit d'autres pays. Ce sont les deux causes qui expliquent la situation actuelle. La Banque ne s'est pas précisément trompée jadis en disant qu'il y avait ordinairement entre les Banques de France et d'Angleterre une certaine solidarité; mais cette solidarité n'est pas constante. Elle peut exister si, par exemple, il s'agit de fautes commerciales, qui, étant devenues communes, ont rendu les situations pareilles. Alors les embarras étant de même nature, il peut y avoir solidarité. Il se pourrait aussi que, si la disette s'étendait aux deux pays, et que les métaux s'éloignassent pour payer des grains, la situation fût encore semblable. Dans les deux cas on pourrait craindre que, les embarras de l'une et l'autre Banque étant de même nature, il n'y eût à se garantir d'une solidarité qui deviendrait immanquable. Mais, si les circonstances commerciales sont différentes comme aujourd'hui, ce qu'on appelle la solidarité ne saurait exister. Du reste, je suis tout à fait disposé à penser que l'état du change doit être consulté avec soin dans ces cas-là, et qu'il est la manière la plus sûre de juger si les capitaux, surtout les capitaux métalliques, ont tendance à se porter d'un côté ou de l'autre. Mais, je le répéterai toujours, c'est une question de situation, et plutôt une affaire de tact que de principe. Seulement je persiste à croire qu'il ne faut pas regarder les variations d'escompte comme le remède à tous les maux, et que, dans tous les cas, il convient

de les renfermer dans les limites les plus étroites possible.

M. DE LAVENAY, *commissaire général.*— Je comprends qu'on puisse se demander comment l'élévation de l'escompte ramènerait par elle-même, indépendamment d'autres circonstances, de l'or dans l'encaisse de la Banque ; mais n'a-t-elle pas pour effet évident, en éloignant un peu le papier de l'escompte, de ralentir les émissions, et de diminuer l'écart entre l'encaisse et les billets en circulation? Si l'on a moins de papier, c'est comme si l'on avait plus d'encaisse.

M. THIERS. — Cet effet est incontestable; mais cela nous ramène à une question que j'ai déjà traitée, celle de savoir à quel point, et dans quel cas, le resserrement de l'escompte peut être utile comme frein. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à cet égard, et je me bornerai, en ne niant ni la légitimité ni la nécessité des variations d'escompte dans certains cas, à insister pour qu'on ne les regarde pas comme le remède à toutes les situations, et surtout pour qu'on les modère le plus possible.

M. SCHNEIDER. — Il y a un élément auquel vous avez fait allusion tout à l'heure, et qui a été la cause principale des grandes crises, c'est l'achat des grains à l'étranger.

Je vous demande la permission de vous consulter sur le point de savoir si les crises alimentaires ont eu seulement pour effet l'exportation du numéraire à l'étranger, et si elles n'ont pas, en outre, engendré la

nécessité d'une plus grande masse de ce même numéraire à l'intérieur, afin de pouvoir satisfaire à toutes les transactions minimes, en raison du prix élevé de toutes choses. Si l'on va au marché pour acheter un objet qui est deux fois plus cher qu'auparavant, n'est-on pas obligé d'avoir deux fois plus de monnaie? La représentation de toutes ces petites transactions se faisant à l'aide du numéraire ne nécessitera-t-elle pas une plus grande quantité de monnaie métallique à l'intérieur, au moment même où l'on est obligé d'en envoyer au dehors une quantité considérable?

C'est, si je ne me trompe, le complément de l'idée émise par M. Thiers lui-même, lorsqu'il a expliqué les grandes crises qui ont eu lieu. Outre les autres raisons accessoires qui ont été déjà indiquées, n'est-ce pas parce que, dans le moment présent, presque tous les objets de consommation, le blé, le vin, etc., ne sont pas chers, qu'il existe une aussi grande accumulation dans les réserves de la Banque?

M. Thiers. — Sans doute la cherté des choses dans les disettes, exigeant un plus grand emploi de de la monnaie, peut exercer quelque influence sur la raréfaction du numéraire; mais des faits certains et faciles à constater ne laissent aucun doute sur la sortie du numéraire pour les achats de grains. La Banque, par exemple, a pu constater cette sortie par celles de ses succursales qui sont à la frontière, par celle de Marseille notamment. Le doute ne saurait donc exister à cet égard, et, comme je l'ai dit, les pays les

plus riches en numéraire sont ceux qui s'aperçoivent le moins et souffrent le moins aussi de ces évasions subites des métaux précieux, heureusement suivies de prompts retours. Il faut une certaine somme de *monnaie fiduciaire*, et j'en ai dit la raison; mais ayons soin, par la manière d'organiser notre circulation, de ne pas permettre au papier de chasser le métal, qui est toujours ce qu'il y a de plus solide, en paix comme en guerre.

M. LE PRÉSIDENT. — Actuellement il existe en Allemagne un mouvement d'importation qui n'est payé qu'en numéraire. Il n'y a aucun autre moyen d'échange, le papier allemand n'étant pas accepté.

M. THIERS. — C'est une circonstance tout à fait exceptionnelle; mais soyez convaincus qu'un large numéraire est pour tout pays une grande force, dans la paix comme dans la guerre, et que c'est le moyen le plus sûr de traverser heureusement toutes les crises alimentaires, commerciales, politiques, et même militaires.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet, le numéraire a le grand avantage d'être une monnaie universelle, tandis que le papier se localise par la force des choses.

Messieurs les membres du Conseil ont-ils encore quelques questions à adresser à M. Thiers?

Et vous, Monsieur Thiers, avez-vous encore quelques observations à ajouter à votre déposition?

M. THIERS. — Je suis loin d'avoir épuisé la matière, car on pourrait écrire de gros livres sur ces ques-

tions; mais il faut nous borner, et je crois avoir touché aux points les plus essentiels.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions des explications dans lesquelles vous avez bien voulu entrer, et que le Conseil supérieur a écoutées avec l'attention qu'elles méritent.

(*La séance est levée à quatre heures et demie.*)

DÉPOSITION

DEVANT

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

CHARGÉE D'EXAMINER LES ACTES

DU GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

FAITE LE 17 SEPTEMBRE 1871

Dans la séance du 6 mai 1871, M. le vicomte de Lorgeril avait déposé une proposition ayant pour objet de faire décider par l'Assemblée nationale qu'une commission de trente membres pris dans son sein serait chargée d'examiner les actes de la délégation de Bordeaux au point de vue civil, militaire et financier. Cette proposition avait été renvoyée à l'examen de la commission d'initiative, qui, par l'organe de son rapporteur, M. Peltereau Villeneuve, avait émis un avis favorable à la prise en considération, et, dans la séance du 27 mai, l'Assemblée avait décidé qu'elle serait soumise à l'examen des bureaux. Ces derniers avaient nommé une commission qui avait conclu à ce qu'une commission de trente membres fût chargée de faire une enquête, non seulement sur les actes de la délégation de Bordeaux, mais aussi sur ceux des membres du gouvernement de la Défense nationale restés à Paris pendant le siège, et une résolution avait été adoptée dans ce sens dans la séance du 14 juin.

C'est devant la commission d'enquête de trente membres nommés en conséquence de ce vote que M. Thiers fit, le 17 septembre 1871, la déclaration suivante.

Le Président de la République est introduit.

M. le président Saint-Marc Girardin. — Monsieur le Président, la commission désire connaître ce que vous savez sur le 4 septembre d'abord, puis les détails de la mission patriotique que vous avez bien voulu remplir pendant le mois de septembre, ainsi que l'état des négociations que vous étiez en train de conduire au moment où est arrivé le 31 octobre, et enfin la situation que vous avez eue tant à Tours qu'à Bordeaux.

M. Thiers, *Président de la République*. — Si vous me permettez, je commencerai par le commencement; ce sera la meilleure manière de vous faire connaître ma situation et mes actes avant, pendant et après le 4 septembre, et, pour cela, il faut que je vous dise quelques mots sur le rôle que j'ai joué dans les derniers temps de l'Empire.

J'étais rentré dans mes études préférées; je jouissais de ma liberté, et je venais de publier les derniers volumes de mon *Histoire du Consulat et de l'Empire* lorsque furent ordonnées les élections de 1863.

Jusque-là le parti libéral s'était abstenu. Mais peu à peu on commença à penser que l'abstention était une mauvaise politique, et, en général, une conduite peu justifiable, car, lorsque des citoyens, à la fois sincères et constants dans leurs opinions, peuvent faire quelque chose pour le succès de ces opinions, ils ont le droit et le devoir de le faire.

On me demandait de toutes parts si je me présenterais aux élections de 1863, et les uns me conseillaient, les autres, au contraire, me déconseillaient de me porter candidat.

Dans tous les partis et à toutes les époques il y a eu des abstentionnistes ; 1863 fut la défaite des abstentionnistes libéraux sous l'Empire.

Il y eut, à cette occasion, chez M. le duc de Broglie, l'illustre père du duc de Broglie actuel, une réunion qui fit beaucoup de bruit, et qui fut indignement travestie par les écrivains de l'Empire, réunion dont je fis partie, et dont j'ai toujours cherché à rétablir le sens, mais en vain, car, lorsque les partis ont intérêt à dénaturer un fait, ils n'y négligent rien, et s'y appliquent avec une persévérance infatigable.

Je ne sais pas si vous, Monsieur Saint-Marc Girardin, vous ne faisiez point partie de cette réunion?

M. LE PRÉSIDENT. — Non, Monsieur le Président, je n'en faisais point partie.

M. THIERS, *Président de la République*. — Toutes les opinions étaient représentées dans cette réunion. Il s'y trouvait M. le duc de Broglie d'abord, puis M. de Montalembert et plusieurs de ses amis, quelques républicains d'ancienne date, M. Jules Simon notamment, et beaucoup de libéraux constitutionnels, partisans d'une monarchie fortement libérale ; ces derniers représentés spécialement par M. Lanjuinais. Il s'y trouvait encore M. Guizot, M. Glais-Bizoin lui-même, qui était comme toujours fort actif.

Dans ce moment, il s'était opéré un rapprochement entre toutes les opinions, et les personnages si divers que je viens d'énumérer avaient pu se trouver ensemble sans aucune inconvenance. Je ne sais si M. le comte Daru n'en faisait pas lui-même partie.

M. LE COMTE DARU. — Oui, Monsieur.

M. THIERS, *Président de la République*. — On discuta longuement la question de savoir s'il fallait se présenter aux élections. J'étais, quant à moi, tout à fait prononcé contre l'abstention, mais, en appliquant ce principe de conduite à d'autres, j'avais grande répugnance à me l'appliquer à moi-même. Toute ma famille désirait que je ne rentrasse pas dans la vie politique. J'avais déjà refusé d'y rentrer à la guerre d'Italie. A cette époque, la ville de Lille, où moi et les miens nous avions résidé longtemps, me pressa instamment d'accepter la députation, et je refusai, n'ayant pas goût de prêter serment à l'Empire. L'empereur était en ce moment en Italie, et je n'aurais voulu ni le combattre ni l'appuyer dans une guerre que, du reste, je désapprouvais.

On avait envoyé le préfet du Nord pour m'annoncer que, si je voulais me présenter, le gouvernement appuierait ma candidature. Je lui répondis que je le remerciais, que je ne voulais pas rentrer au Corps législatif, et que, si j'y rentrais, je ne pourrais pas loyalement accepter l'appui du gouvernement.

Je vous donne ces détails pour vous faire comprendre mes dispositions à cette époque. Je ne voulais

sacrifier ni mon repos, ni surtout mes études, à la fois scientifiques et philosophiques.

La réunion dont je parle, après avoir traité la question de principes, s'occupa de la question de personnes.

On disait : « M. Thiers est celui qui, en ce moment, a le plus de chances d'être élu ; il faut donc qu'il se présente, » et l'on décida, à vingt-neuf voix sur trente, que je devais accepter les candidatures qui me seraient offertes.

Une formalité, qui était la condition nécessaire de toute candidature, m'était particulièrement désagréable, c'était le serment. Je sais bien que les partis politiques n'y attachent pas grande importance. Pour moi, je n'avais prêté qu'un serment, c'était au roi Louis-Philippe, je l'avais observé loyalement, et j'aurais voulu m'y tenir. « Il ne faut pas vous abuser, disais-je à ceux qui m'écoutaient ; si j'entre dans le Corps législatif, ce ne sera pas pour y demander la liberté absolue, mais les libertés indispensables, celles que j'ai appelées, depuis, les libertés nécessaires. Or, si l'Empire nous les accorde, comme en tout il faut être sincère, je les accepterai de sa main, parce que le serment nous engage non pas à aimer, mais à ne pas chercher à renverser. » De sorte que j'étais parfaitement décidé, si l'Empire nous accordait les libertés que je lui demanderais, non pas à aller étaler aux Tuileries un habit brodé de ministre, mais à prendre part, dans le sein du Corps législatif, aux

affaires du pays, sans faire d'opposition au gouvernement.

Tout le monde me répondit que j'avais raison et qu'il fallait entrer au Corps législatif pour réclamer et obtenir, s'il était possible, les libertés du pays, et s'en contenter lorsqu'on les aurait obtenues.

Toutefois je ne pris pas pour le moment l'engagement d'entrer au Corps législatif, et je me réservai ma liberté. Je fus assez longtemps à me décider, et je fis même manquer, dans plusieurs endroits, mon élection, en m'obstinant à refuser la candidature.

Ce fut aux élections de Paris que d'anciens électeurs de M. Casimir Perier se réunirent au nombre de cinq cents, et m'envoyèrent une députation pour m'offrir la candidature parisienne. Le quartier qu'ils représentaient était l'un des plus importants de la capitale; c'était celui de la Madeleine, qui contenait les plus riches propriétaires de Paris. On m'envoya plusieurs d'entre eux, notamment M. Odiot, l'habile orfèvre. Ces messieurs vinrent m'offrir la députation, que je refusai d'abord. — « Nous vous nommerons, me dirent-ils; vous accepterez ou vous n'accepterez pas, comme il vous plaira. Mais nous voulons être représentés par quelqu'un de notre nuance, par quelqu'un qui appartienne au libéralisme conservateur. Si, après avoir été élu, vous refusez, on dira que vous préférez votre repos au service du pays, mais nous aurons indiqué, par notre choix, nos opinions véritables. »

J'acceptai, quand je vis cela, craignant d'être battu si j'étais porté sans mon assentiment et sans mon concours. Je fus alors porté en divers endroits, spécialement à Valenciennes, où le gouvernement tint à mon égard une conduite que je ne retracerai pas, mais qui était fort peu régulière.

Élu à Paris, j'entrai au Corps législatif. J'y demandai ce que j'ai appelé depuis les libertés nécessaires. Je dis avec une parfaite sincérité que, si ces libertés nous étaient accordées, je les accepterais loyalement. L'Empire commença à nous en accorder quelques-unes, mais mal, en laissant douter de sa sincérité, et en perdant ainsi le bénéfice des concessions qu'il faisait.

Beaucoup de mes collègues de la gauche étaient convaincus qu'on n'obtiendrait rien de sérieux, et se refusaient à tout rapprochement qui, suivant eux, les compromettrait sans servir la cause libérale. C'était là une manière de penser très soutenable, et que je n'étais pas loin de partager. Cependant j'y faisais quelques objections. — « Le prince que nous avons, disais-je, n'est pas fait comme les autres princes que nous avons connus. Il est obstiné sans doute, mais il tient à sa couronne, et je ne le crois pas incapable de céder. S'il cède, comme le disait M. le duc de Broglie, qui donnait souvent à des opinions profondes une forme originale, « nous ferons l'économie d'une révo-« lution. »

Quoique l'empereur Napoléon III ne fût pas colère

de sa nature, il s'irrita fortement lorsqu'il vit renaître cette opposition qu'il avait crue morte à jamais.

Il nous envoya au Corps législatif M. Rouher, lire le discours impérial qu'il venait de prononcer aux Tuileries à l'occasion de je ne me rappelle plus quelle cérémonie, et dans lequel, faisant allusion aux nouveaux opposants, il s'écriait : « Les insensés ! »

L'étonnement du Corps législatif fut extrême en entendant cette citation si peu séante. Cette Assemblée a été très mal jugée. Elle était très honnête, très sensée, et, quand je lui parlais, j'apercevais le plus souvent son assentiment dans ses regards. On y criait souvent, mais c'était une trentaine de tapageurs qui criaient et qui étaient plus bruyants que nombreux.

Quant à moi, j'ai vu peu d'Assemblée qui fût plus près de mes opinions ; mais elle était timide, elle craignait d'ébranler le pouvoir en écoutant l'opposition, même la plus modérée, et l'on peut dire que c'est par peur des révolutions qu'elle s'est jetée dans une révolution.

Voici un fait particulier qui vous donnera une idée des dispositions véritables de ce Corps législatif du second Empire. On votait sur l'achèvement des Tuileries, et je votais contre, effrayé des dépenses extraordinaires et précipitées qui s'exécutaient dans Paris. — « Pourquoi votez-vous contre? me dit un député, homme d'esprit, avec lequel j'avais de fréquents entretiens; vous votez peut-être contre le comte de Paris. — Je n'y pense pas, répondis-je.

Habitera les Tuileries qui pourra; pour le moment je pense au budget. — Quant à moi, reprit mon interlocuteur, je ne m'inquiète pas plus que vous de savoir quel sera l'habitant des Tuileries. Ce qu'il me faut, c'est qu'il y ait un locataire dans la maison. » — Cette réponse était l'exacte signification de la majorité du Corps législatif. Cinquante dynastiques de la famille Bonaparte, cinquante républicains constitutionnels, et deux cents conservateurs troublés, inquiets, ne sachant quel parti prendre, tel était, au vrai, le Corps législatif du second Empire.

Je citerai un dernier fait qui rendra plus frappante encore la vérité du tableau que je viens de tracer.

Il s'agissait de l'entreprise du Mexique. Je pris la parole, comme tout le monde le sait, contre cette déplorable aventure. Je n'avais pas d'abord beaucoup de gens de mon avis. J'en eus bientôt et de nombreux, et, quant au Corps législatif lui-même, il était plein d'appréhensions. — « Vous allez attaquer cette entreprise, me disaient beaucoup de députés de la majorité, vous avez raison; mais faites-le avec modération; surtout n'attaquez pas l'empereur; n'attaquez que la chose, car elle est bien dangereuse, et nous serons bien heureux si vous parvenez à l'empêcher. » — Je n'avais pas besoin de ce conseil, car j'ai toujours, en tout temps, respecté l'autorité établie. Mais pas un de ceux qui auraient désiré que l'expédition fût empêchée n'osa voter avec moi, toujours par

cette peur incessante de provoquer une nouvelle révolution.

Un homme excellent, des plus sages et des plus attachants que j'aie connus, M. Larrabure, me disait : « Si vous suivez mon conseil, nous ferons tout ce que vous voudrez. Venez un jour avec nous aux Tuileries, on ne craindra plus que vous cherchiez à renverser l'Empire, et cette Assemblée vous suivra tout entière. — Je me déconsidérerais inutilement, répondis-je à mon ami M. Larrabure ; je n'obtiendrais pas les libertés que je réclame, et l'on ne verrait en moi qu'un ambitieux qui a sacrifié ses convictions à une ambition imprudente. »

Cette conversation entre M. Larrabure et moi se reproduisit bien des fois. La fatalité qui a perdu trois dynasties dans notre demi-siècle a tour à tour donné raison à lui et à moi, et aujourd'hui encore, cet homme désintéressé, indépendant, des meilleurs que j'aie connus, déplore, dans la retraite d'où l'on n'a pu le faire sortir, des malheurs qu'il n'a pu empêcher et dont il ne peut se consoler.

Quand arriva l'affaire de Sadowa, tout le monde me soutint. Rarement on a vu une Assemblée applaudir un orateur comme je fus applaudi ce jour-là, et l'on disait à ces députés qui n'avaient pu retenir leur approbation :

« Comment ! à la face de l'empereur, vous osez applaudir M. Thiers ! »

Je demandai la parole quatre jours après. C'était

le moment décisif; c'est là que commença le système d'interruption des *couteaux de bois*. Jamais on n'a fait un vacarme plus affreux; on parvint à me fermer la bouche et on laissa passer, sans l'arrêter, le torrent de fautes qui nous a conduits à Metz et à Sedan.

Les membres du Corps législatif ont toujours été, jusqu'au dernier jour, tels que je vous les représente, n'osant empêcher, de peur de l'aggraver, le mal qu'ils voyaient bien.

Ils désiraient que la vérité arrivât au pouvoir, à condition de la laisser dire par d'autres, sans même oser l'appuyer de leurs votes; honnêtes gens, en un mot, et même très sensés, mais troublés, éperdus, décontenancés, et, jusqu'au dernier jour, faisant trop tard ce qui aurait pu les sauver, et avec eux le pays.

Arriva enfin le ministère du 2 janvier. Nous savions que l'empereur répugnait beaucoup à l'avènement de ce nouveau ministère. Il est connu qu'il y résista d'abord. On a assuré que le prince de la Tour-d'Auvergne, homme honnête et indépendant, lui conseilla de mettre un terme à une résistance devenue dangereuse, et qu'il fut écouté. Le ministère Ollivier vint au jour. Je dis tout de suite à la gauche : « Il faut appuyer le ministère Ollivier. » — La gauche n'était pas favorable à cet homme politique. Moi-même je n'avais pas très grande confiance dans la sûreté de son esprit, tout en appréciant en lui des qualités brillantes et de bonnes intentions. — Je dis à mes amis : « Il faut appuyer ce ministère; il n'est pas

de votre opinion, ni de la mienne, mais l'empereur fait un pas considérable en choisissant un ministère dans le sein de l'opposition. Quant à moi, j'ai demandé les libertés compatibles avec la monarchie, il fait un pas, et des plus difficiles, dans ce sens, celui d'accepter un ministère qui lui déplaît; il faut encourager et récompenser un pareil sacrifice. »

Je ne fus pas approuvé dans l'opposition. On s'écria : « Non! Non! Ce n'est pas sérieux, c'est une tentative qui n'aboutira pas; il ne faut pas nous compromettre. » — Je répliquai : « Il n'est pas nécessaire d'avoir une certitude de succès pour accueillir une tentative faite dans notre sens. Si elle réussit, nous aurons sauvé le pays; si elle échoue, on ne pourra pas nous reprocher d'être intraitables, et de demander des choses dont au fond nous ne voulons pas. Il s'agit, non point d'accepter des portefeuilles, mais de ne pas repousser un ministère qui fait des pas vers nous. »

Pendant ce court ministère, l'opposition fut plusieurs fois divisée. Quant à moi, jusqu'au plébiscite, je prêtai secours au ministère du 2 janvier. Bientôt, malheureusement, arriva la funeste occasion qui nous faisait une loi de rompre avec lui, et de rompre avec l'Empire lui-même, car il s'agissait du sort du pays, que ce ministère a perdu par la plus imprudente conduite qui fut jamais.

Vint en effet la candidature du prince de Hohenzollern. M. Ollivier était porté pour la paix; l'empereur

lui-même y inclinait. Il avait (je n'ai pas eu l'occasion de l'approcher à cette époque), il avait, disait-on, beaucoup perdu de sa volonté. En général, il était incertain dans ses vues, et ne se décidait qu'après beaucoup d'hésitations.

Cette disposition était devenue beaucoup plus prononcée que jamais. Pourtant sa préférence et celle du ministère étaient pour la paix. Malheureusement il y avait à la cour (de nombreux témoins oculaires l'ont affirmé), il y avait à la cour des personnes ardentes qui ne voulaient pas qu'on restât sous le coup de Sadowa. L'impératrice, à ce qu'on assurait, répétait souvent en parlant de son fils : « Cet enfant ne régnera pas si l'on ne répare pas le malheur de Sadowa. » Autour d'elle se trouvaient des gens qui, par complaisance ou par conviction, le répétaient avec une sorte de forfanterie. Dans le sein du Corps législatif, les purs bonapartistes, ceux qui tenaient plus au sort de la dynastie qu'à celui du pays, demandaient avec violence qu'on saisît cette occasion pour faire la guerre. Les conservateurs purs, au contraire, étaient consternés, et, au milieu de leur désolation, se prononçaient pour la paix.

Ce qui est certain, c'est que les bonapartistes purs voulaient seuls la guerre, s'apercevant que, depuis Sadowa, la dynastie avait immensément perdu, et qu'eux-mêmes n'avaient plus dans leurs collèges électoraux la même influence; qu'en un mot la France était près de leur échapper. Aussi les entendait-on

tous répéter sans cesse qu'il fallait saisir la première occasion de réparer Sadowa.

C'est à cela que j'avais déjà répondu en 1867, en disant qu'*il n'y avait plus une seule faute à commettre*, mot fort souvent répété, et toujours mal compris. Je n'avais pas voulu dire en effet que toutes les fautes possibles avaient été commises, car il en restait une, hélas! bien désastreuse à commettre. C'était celle de vouloir réparer Sadowa sans en avoir préparé les moyens. Oh! celle-là, je l'avais signalée avec la plus extrême précision en 1867, en discutant l'adresse.

Dans le cabinet était entré M. de Gramont, que je supposais partisan de la paix, car il ne me semblait pas possible qu'un diplomate pût se prononcer pour la guerre dans un moment semblable, c'est-à-dire sans alliés et sans armée.

Je l'avais vu quelques jours avant la formation du cabinet Ollivier, dans un moment où il cherchait à rencontrer les députés influents, et à une époque, du reste, où personne ne prévoyait le malheureux incident de la candidature Hohenzollern.

— Vous venez d'un pays (il arrivait de Vienne), lui avais-je dit, où l'on veut la paix, et sans doute vous la soutiendriez si elle était menacée?

— Oui, oui, m'avait-il répondu avec une résolution dont la sincérité ne me semblait pas douteuse; et je me suis toujours demandé depuis comment il avait pu changer si complètement et si vite, car, à Vienne, MM. de Beust et Andrassy m'ont déclaré à moi, de la

manière la plus positive, que, sans prévoir la candidature Hohenzollern, ils avaient dit à M. de Gramont, d'une manière générale, qu'il ne fallait laisser au gouvernement impérial aucune illusion et le bien convaincre, au contraire, que, s'il s'engageait dans la guerre, l'Autriche ne l'y suivrait pas.

Je ne sais donc ce qui put convertir aussi vite M. de Gramont à l'opinion qui voulait la guerre. Même conversion et aussi subite s'était opérée chez M. le maréchal Lebœuf. Je ne le connaissais point. Quelque temps avant cette malheureuse affaire Hohenzollern, il vint chez moi avec une lettre de l'empereur, me disant que l'empereur savait *que je n'étais pas de ses amis,* mais qu'il savait aussi que, lorsqu'il s'agissait des intérêts de l'armée, je ne marchandais pas mon concours, et qu'il me le demandait pour la défense de l'effectif, fort menacé dans le sein du Corps législatif. Je lui répondis que l'empereur se trompait en s'exprimant comme il le faisait. « Je suis étranger à son gouvernement, avais-je dit au maréchal, et je suis destiné à l'être toute ma vie; mais je ne suis l'ennemi de personne; jamais je n'ai eu de haine dans le cœur. L'empereur a raison de croire que je m'intéresse ardemment à l'armée et que je suis prêt à la défendre. C'est ce que j'ai fait et ce que je ferai toujours. » En effet, nous convînmes que je défendrais l'effectif à la première occasion. Cette occasion se présenta bientôt, en effet, et je la saisis sans hésiter.

Un jour j'arrivai tard au Corps législatif : il était plus de cinq heures; on était occupé à discuter l'effectif. Je demandai sur-le-champ la parole, ce qui causa un vif déplaisir à mes collègues de la gauche. Mais ils étaient si habitués à me voir suivre toujours mon sentiment personnel, qu'il y eut dans leur mécontentement plus de déplaisir que de surprise. Je me jetai au milieu de cette mêlée, et je rompis en visière à tous ceux qui voulaient réduire le contingent annuel de l'armée. Je relevai l'erreur de ceux qui se plaignaient toujours qu'on eût 400,000 hommes pour n'en rien faire, et qui appelaient cet état *la paix armée*. La paix armée! m'écriai-je, dites au contraire que c'est la *paix désarmée*. M'adressant ensuite au maréchal Lebœuf lui-même, je me plaignis de l'état de dénuement dans lequel nous nous trouvions. — « Quoi! lui dis-je, vos régiments d'infanterie sont à 1,100 ou 1,200 hommes! Est-ce qu'il y a des régiments à cette condition, même en temps de paix? » Le maréchal ne le nia pas. « C'est vrai, et M. Thiers a raison, répondit-il de sa place. Les effectifs de l'infanterie sont d'environ 1,200 hommes. »

Je vous cite ce fait, Messieurs, pour vous faire voir ce qu'il y avait d'imprévoyance et ce qu'il y eut de déplorable étourderie dans la déclaration de la guerre. Quelques jours après, en effet, le même maréchal Lebœuf, fort brave militaire du reste, mais politique peu avisé, entraîné par la cour, qui elle-même l'était par le parti bonapartiste, se croyait prêt,

le disait, le persuadait à l'empereur lui-même, et avec son collègue M. de Gramont, bien plus coupable encore, précipitait la dynastie, et, ce qui était mille et mille fois plus déplorable, la France elle-même, dans un abîme.

Tout à coup se produisirent des faits qui ne me sont pas personnels, mais que je connais aussi exactement que si je les avais vus de mes propres yeux, car j'en ai vu quelques-uns et je tiens les autres des plus grands personnages de l'Europe, princes ou ministres, qui me les ont racontés depuis, cherchant à s'éclairer de ce que je savais et m'éclairant de ce qu'ils savaient eux-mêmes.

Le chef de la famille de Hohenzollern (je veux parler non de la branche qui règne en Prusse, mais de celle qui règne en Roumanie, et a, pour notre malheur, cherché à régner en Espagne), le chef de cette famille passe pour un prince riche, capable en affaires, aimant à pourvoir ses enfants de grosses fortunes et de belles couronnes. La couronne qu'on lui offrit, cette fois, était celle de l'Espagne, vacante par la chute des Bourbons, et que le général Prim cherchait en vain à faire accepter à l'un des princes de l'Europe.

Il y avait alors beaucoup d'humeur à Madrid contre le gouvernement français, lequel avait mis le *veto* sur la famille d'Orléans, qui était la plus naturellement placée pour remplacer la reine Isabelle. Le général Prim, se voyant privé par les Bonaparte d'un

choix qui lui eût été si commode, s'en vengea en leur suscitant dans la péninsule une candidature allemande. Tout le monde, à cette époque, s'était demandé pourquoi le général Prim repoussait le choix si facile du duc de Montpensier, et le motif vrai, c'était l'interdiction prononcée à Paris par le chef de la dynastie impériale.

Ainsi nous avons dû à la maison Bonaparte, non seulement une guerre désastreuse, mais nous lui avons dû aussi le motif de cette guerre, car, en refusant, pour un intérêt dynastique, la candidature Montpensier, elle avait fait surgir, sans s'en douter, la candidature Hohenzollern.

Le père du jeune prince destiné un moment au trône d'Espagne s'adressa à son chef naturel, le roi de Prusse, devenu, par suite de ces événements prodigieux, empereur d'Allemagne, et lui demanda conseil sur l'offre de la couronne d'Espagne; à quoi le roi de Prusse fit une réponse assez peu significative, lui laissant la liberté d'accepter ou de refuser, sans lui garantir surtout la conséquence de sa résolution.

Cette nouvelle se répandit comme un coup de foudre qui alla bientôt réveiller les échos du monde entier. La cour des Tuileries en fut consternée et révoltée tout à la fois. « La voilà, s'écrièrent les complaisants, cette occasion si indiquée, si désirée, de venger Sadowa! La Prusse se met dans son tort, et la France, sans aucun doute, prendra feu pour un intérêt si visible et si national. » Ces messieurs ne se

demandèrent point si l'on était prêt, si l'occasion de réparer Sadowa était aussi bonne qu'ils le supposaient, s'il n'y avait pas un moyen plus sûr, moins dangereux, de réparer Sadowa, en faisant reculer la Prusse à la face de l'Europe, ce qui certes eût été tout aussi brillant et moins périlleux. Mais, aussi promptement décidé que s'il avait été prêt, le gouvernement ne songea qu'à faire reculer la Prusse l'épée dans les reins.

Il débuta par une démarche inqualifiable. Il somma sur-le-champ la Prusse de renoncer à la candidature Hohenzollern, presque sans explication préalable, absolument comme on jette son gant à la figure d'un homme qu'on veut forcer à un duel. Rien n'était plus fou qu'une telle manière de procéder, eût-on été aussi préparé qu'on l'était peu. Encore aurait-il fallu mettre tous les torts du côté de son adversaire, en ne se donnant pas à soi ceux de la forme!

L'effet fut prodigieux. J'arrivai à la Chambre, la séance était commencée. En arrivant, je vis tout le monde accourir à moi en me disant : « Eh bien, vous savez ce qui se passe? — Quoi donc? répondis-je. — La guerre, me dit-on. — Comment! la guerre? — Oui, la guerre! » fut la réponse de tous ceux qui m'entouraient. Je ne pouvais en croire ni mes oreilles ni mes yeux, tant quelques heures auparavant la paix était l'état certain, incontestable, de la France et du monde.

On me raconta l'incident, et je fus à la fois sur-

pris et consterné, regardant la guerre, dans l'état où nous avait laissés l'expédition du Mexique, comme une ruine certaine.

M. Ollivier vint à moi; animé avec tout le monde, il était, avec moi, un peu embarrassé. Il savait, en effet, mon opinion sur la situation en général, et était bien sûr que je blâmerais l'acte de folie qu'on venait de commettre.

Il me dit, pour son excuse, qu'on ne pouvait supporter une telle entreprise de la Prusse sur nos derrières. Il aurait dû se souvenir de ce qu'il avait dit une année auparavant pour nous faire supporter la grandeur si rapidement croissante de la Prusse.

Je ne songeai pas à récriminer, et, ignorant à quel point il y avait eu de l'imprévu, de l'involontaire, dans la candidature du prince de Hohenzollern, je lui dis qu'en effet il ne fallait pas supporter cette candidature, mais qu'il y avait manière de s'y prendre pour l'empêcher, et que, quant à celle qu'on avait prise, elle était insensée.

« Tout peut être réparé, lui dis-je, si on le veut. La Prusse s'est mise dans son tort; elle ne soutiendra pas cette gageure devant l'Europe mécontente et sévère. D'ailleurs, deux puissances fort importantes ici, et voulant ardemment la paix, l'Angleterre et la Russie, interviendront, insisteront et amèneront la Prusse à revenir sur son entreprise. — Le croyez-vous? reprit M. Ollivier avec le ton d'un homme heureux que la faute commise pût être réparée. — Oui,

répliquai-je, j'en suis convaincu. Mais, la faute réparée, il faut être sage, ne pas vous montrer trop exigeant, car, si vous vouliez trop exiger de la Prusse, vous lui ôteriez tout moyen de retraite, et la guerre écartée reviendrait, et cette fois inévitable. »

M. Ollivier me parut heureux de la perspective que j'offrais à ses yeux, et m'assura que, ce mauvais pas franchi, on ne s'y engagerait plus.

La confusion dans la Chambre fut, pendant quelques jours, indicible. Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs, ne connaissant rien à la situation de notre armée, répétant, d'après le maréchal Lebœuf, qu'on était prêt, que les Prussiens ne l'étaient pas, qu'il en fallait finir avec une puissance insolente et insatiable (les malheureux l'avaient créée en 1866), et que ce serait une campagne de six semaines à faire ; ceux-là, dis-je, couraient, criaient, clabaudaient, regardaient d'un air de mépris ceux qui pensaient autrement qu'eux, et ne laissaient de repos à personne. Ceux, au contraire, que j'ai appelés les conservateurs purs, pour les distinguer des dynastiques, étaient tristes, profondément inquiets et venaient auprès des hommes pourvus de quelque expérience politique chercher à savoir ce qu'il fallait penser de cette effrayante aventure.

Lorsque je leur disais que la conduite du gouvernement était folle, ils approuvaient, laissaient voir le fond de leur pensée, et quelques-uns qui ne m'avaient jamais adressé la parole me serraient la main en me

disant : « Monsieur Thiers, défendez la paix et nous vous appuierons. »

M. Ollivier, que je rencontrais tous les jours, se montrait inquiet, continuait de me demander si je croyais en effet qu'on pourrait sortir de ce mauvais pas, en obtenant que la Prusse retirât la candidature Hohenzollern. Je lui répétais que je n'en doutais point; que l'action des deux puissances en ce moment les mieux placées pour agir, l'Angleterre et la Russie, était visible, ressortait de toutes parts, et que la Prusse, s'étant mise dans son tort, reculerait infailliblement; mais que là commencerait le péril, si l'on ne savait pas se contenter de la concession qu'on aurait obtenue; et, à cette occasion, je répétais qu'il fallait être extrêmement prudents, car ma conviction était que nous n'avions pu, en si peu de temps, sortir de l'état de non-préparation où nous avait laissés la campagne du Mexique.

M. Ollivier, sur ce dernier point, me répondait que lui ne pouvait, à cet égard, faire autre chose que s'en rapporter au ministre de la guerre, lequel affirmait qu'il était prêt, et, quant à la nécessité de s'accommoder d'une concession de la Prusse, si on l'obtenait, il déclarait positivement qu'il fallait s'en contenter. Pour moi, je suis persuadé qu'il était de bonne foi, et que, dans ce moment, il sentait le danger de la position; et je suis sûr que c'est faute de fermeté de vues qu'il suivit quelques jours après la cour dans ses funestes entraînements.

Pendant ces trois ou quatre jours d'angoisses, il se passait en Europe ce qui n'était que trop facile à prévoir. M. de Bismarck était accouru auprès du roi, son maître, qui était fort étonné du bruit effroyable que causait dans le monde son consentement donné à la prétention des Hohenzollern. M. de Bismarck, avec sa sûreté de coup d'œil accoutumée, voyant que le terrain était mal choisi pour se mesurer avec la France, si l'on en avait envie (et on ne l'avait pas encore), conseilla d'abandonner les Hohenzollern; ce qui fut accepté sur-le-champ par le roi de Prusse.

Les auteurs de cette guerre désastreuse cherchent aujourd'hui à s'excuser, en disant que la Prusse voulait la guerre, l'avait préparée de longue main, et n'avait fait de tout cela qu'une occasion d'entrer en lutte. J'affirme, après avoir eu l'occasion de m'éclairer complètement à ce sujet, que c'est là un pur mensonge.

Il est bien vrai que la Prusse, convaincue que tôt ou tard la France voudrait réparer ses fautes de 1866, n'avait cessé de travailler à se mettre en mesure; mais elle redoutait cette formidable épreuve, et cherchait plutôt à la reculer qu'à la précipiter. Elle a été, en effet, plus étonnée encore que nous, et que le monde, de la promptitude de ses succès, dus à l'incurie et à la profonde incapacité de l'administration impériale.

L'Espagne prit bien vite le parti de dégager les Hohenzollern, ne voulant être ni la cause ni la vic-

time d'une conflagration européenne, et elle mit tout le monde à l'aise en déclarant elle-même à la France qu'elle renonçait à la candidature Hohenzollern.

C'était, de la part de nos adversaires, une fin sagement amenée, car on nous ôtait tout prétexte de guerre fondé, et l'on y était parvenu sans trop de désagrément pour soi, puisque l'Espagne prenait tout sur elle en renonçant spontanément à la candidature cause et occasion de tout ce bruit.

La Prusse s'en était tirée heureusement; mais il fallait être enchanté de ce qu'elle avait trouvé une issue pour battre en retraite, et ne pas chercher à l'humilier, car alors on allait s'en prendre à sa dignité, et l'on devait immanquablement retrouver la guerre, la guerre bien préparée par les Prussiens, et pas du tout par nous.

Et, au surplus, quelque bien colorée que fût la retraite de la Prusse, l'avantage de l'avoir forcée à reculer dans une entreprise que le monde croyait très intentionnelle de sa part, cet avantage restait immense.

Après avoir commis une grande faute, seulement pour n'y avoir pas persisté, nous sortions d'embarras par un triomphe.

Sadowa était presque réparé.

Hélas! tant de bonheur ne nous était point réservé!

La veille du jour où cette dernière faveur de la fortune nous était offerte par l'abandon devenu public de la candidature Hohenzollern, je rencontrai

M. Ollivier dans les couloirs du Corps législatif. Il était inquiet, honnêtement inquiet, et il me demanda encore si je croyais que la candidature Hohenzollern serait abandonnée. Je lui répétai que je le croyais toujours, me reposant sur cette pensée, que la Prusse, trouvant le terrain mauvais pour une lutte avec nous, céderait aux instances redoublées de la Russie et de l'Angleterre. Mais je répétai que, ce sacrifice obtenu, il fallait absolument se tenir pour très heureux et s'arrêter.

M. Ollivier le comprenait en ce moment, et m'assura, avec une visible bonne foi, que, si ce que je croyais se réalisait, on se tiendrait pour bien heureux et qu'on accepterait avec une grande joie ce nouveau présent de la fortune.

Le lendemain je me rendis à la Chambre. Nous étions en ce moment-là si animés qu'on était très exact. On arrivait à midi. Sur-le-champ j'aperçois M. Ollivier qui accourt vers moi et me dit : « Vous aviez raison ; oui, nous avons réussi ; nous avons obtenu ce que nous désirions ; c'est la paix. » La joie de M. Ollivier était extrême et manifestée sans réserve. Il y avait devant le palais législatif deux cents voitures de gens qui étaient venus de la Bourse savoir si c'était la guerre ou la paix à laquelle il fallait s'attendre, c'est-à-dire la hausse ou la baisse. A eux s'étaient joints quelques centaines de journalistes, et tout le monde avait envahi les approches de la Chambre, qui étaient presque inabordables. M. Ollivier, toujours

joyeux, me dit : « Avez-vous lu la dépêche que nous venons de recevoir? — Non. — Je vais vous la montrer. » — Il fallut courir à travers toutes les salles du palais législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la fit lire. « Maintenant, lui dis-je encore une fois, il faut vous tenir tranquille. — Soyez rassuré, me répondit-il, nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper. »

Ce court entretien terminé, je me rendis dans la salle où se trouvent les statues de Mirabeau et de Bailly. Il y avait là une agitation extraordinaire. Tous les chefs bonapartistes (inutile de les nommer) s'écriaient en parlant des ministres, quand on les disait satisfaits de la concession obtenue : « Ce sont des lâches! des misérables! Comment! ils se contenteraient de cette insignifiante concession! La France serait déshonorée; elle ne le souffrirait pas!... » Et ils ne se gênaient guère de faire entendre ce langage aux ministres eux-mêmes.

Les membres des centres, ceux que j'appelle les conservateurs purs, beaucoup plus nombreux que les bonapartistes purs, étaient intimidés; mais ils souhaitaient la paix et ne s'en cachaient pas. Quant à moi, je dis à ceux des ministres que je rencontrai au sein de ce tumulte :

— « Ne vous laissez pas intimider par ces criards; tenez ferme; défendez la cause de la paix et nous vous soutiendrons énergiquement. »

Il se forma alors une multitude de groupes où l'on

disputait, où l'on criait, où l'on se menaçait du poing. Ceux qui demandaient la guerre étaient infiniment peu nombreux, mais d'une violence inouïe. Ceux qui désiraient la paix, et c'étaient tous les membres des centres, étaient peu bruyants; mais ils me prenaient les mains, en me disant : « Ah! vous êtes pour la paix, quel bonheur! Soutenez-la, Monsieur Thiers, nous vous aiderons, et comptez-y bien, nous voterons avec vous! » Cette scène dura de midi à six heures, et elle sera toujours présente à ma mémoire. Je n'y puis penser sans être saisi de douleur. Vers la fin de la séance, on vint m'apprendre qu'il y avait quelques ministres hésitant, on me dit qu'il fallait leur parler, et que peut-être je parviendrais à agir sur eux. Nous les réunîmes dans un bureau, et là je passai plus de deux heures à les entretenir. Jamais, je crois, je n'ai fait plus d'efforts pour persuader les hommes. Je parlai avec une véhémence extraordinaire; j'étais haletant, baigné de sueur!

Je dis à ces ministres que, s'ils hésitaient, ils perdraient la dynastie, ce qui ne me regardait point, mais ce qui les regardait spécialement, eux, chargés de la défendre, et qu'ils perdraient aussi la France, ce qui était bien plus grave, et que, pour ma part, je n'en doutais point. Ils étaient cinq, autant que je puis m'en souvenir. MM. Mége et Maurice Richard, qu'on disait, je ne sais sur quel fondement, portés vers la guerre, parurent silencieux et peu démonstratifs, troublés cependant; MM. Chevandier et Segris, émus

joyeux, me dit : « Avez-vous lu la dépêche que nous venons de recevoir? — Non. — Je vais vous la montrer. » — Il fallut courir à travers toutes les salles du palais législatif pour ressaisir la dépêche. M. Ollivier me la fit lire. « Maintenant, lui dis-je encore une fois, il faut vous tenir tranquille. — Soyez rassuré, me répondit-il, nous tenons la paix, nous ne la laisserons pas échapper. »

Ce court entretien terminé, je me rendis dans la salle où se trouvent les statues de Mirabeau et de Bailly. Il y avait là une agitation extraordinaire. Tous les chefs bonapartistes (inutile de les nommer) s'écriaient en parlant des ministres, quand on les disait satisfaits de la concession obtenue : « Ce sont des lâches! des misérables! Comment! ils se contenteraient de cette insignifiante concession! La France serait déshonorée; elle ne le souffrirait pas!... » Et ils ne se gênaient guère de faire entendre ce langage aux ministres eux-mêmes.

Les membres des centres, ceux que j'appelle les conservateurs purs, beaucoup plus nombreux que les bonapartistes purs, étaient intimidés; mais ils souhaitaient la paix et ne s'en cachaient pas. Quant à moi, je dis à ceux des ministres que je rencontrai au sein de ce tumulte :

— « Ne vous laissez pas intimider par ces criards; tenez ferme; défendez la cause de la paix et nous vous soutiendrons énergiquement. »

Il se forma alors une multitude de groupes où l'on

disputait, où l'on criait, où l'on se menaçait du poing. Ceux qui demandaient la guerre étaient infiniment peu nombreux, mais d'une violence inouïe. Ceux qui désiraient la paix, et c'étaient tous les membres des centres, étaient peu bruyants; mais ils me prenaient les mains, en me disant : « Ah! vous êtes pour la paix, quel bonheur! Soutenez-la, Monsieur Thiers, nous vous aiderons, et comptez-y bien, nous voterons avec vous! » Cette scène dura de midi à six heures, et elle sera toujours présente à ma mémoire. Je n'y puis penser sans être saisi de douleur. Vers la fin de la séance, on vint m'apprendre qu'il y avait quelques ministres hésitant, on me dit qu'il fallait leur parler, et que peut-être je parviendrais à agir sur eux. Nous les réunîmes dans un bureau, et là je passai plus de deux heures à les entretenir. Jamais, je crois, je n'ai fait plus d'efforts pour persuader les hommes. Je parlai avec une véhémence extraordinaire; j'étais haletant, baigné de sueur!

Je dis à ces ministres que, s'ils hésitaient, ils perdraient la dynastie, ce qui ne me regardait point, mais ce qui les regardait spécialement, eux, chargés de la défendre, et qu'ils perdraient aussi la France, ce qui était bien plus grave, et que, pour ma part, je n'en doutais point. Ils étaient cinq, autant que je puis m'en souvenir. MM. Mége et Maurice Richard, qu'on disait, je ne sais sur quel fondement, portés vers la guerre, parurent silencieux et peu démonstratifs, troublés cependant; MM. Chevandier et Segris, émus

jusqu'aux larmes, me promirent de voter pour la paix, et je crois qu'ils tinrent parole. M. Segris, homme excellent et de beaucoup d'esprit, a le mérite d'être resté inconsolable, et de ne plus vouloir reparaître sur ce théâtre du monde où il a assisté à de si grands malheurs.

Nous nous quittâmes le soir, profondément agités, et ne pouvant pas nous persuader qu'on ne se contenterait pas de la concession obtenue de la Prusse. Des groupes nombreux encombraient les boulevards, et, ce qui est inouï, des bandes de gens de police couraient les rues en criant : « A Berlin ! à Berlin ! » La masse de la population désapprouvait ces manifestations. Moi-même, je parcourus les rues en voiture découverte avec MM. Daru et Buffet, et nous pûmes nous apercevoir de la réalité des choses ; c'est que la population était loin de désirer la guerre. Lors donc que, pour s'excuser, l'empereur Napoléon III prétend que c'est la France qui l'a entraîné à la guerre, soit qu'il se trompe ou qu'on le trompe, il n'est pas dans la vérité. Si, en effet, il n'a pas voulu la guerre et qu'à son corps défendant il ait cédé, c'est à son parti qu'il a cédé, non à la France.

J'ai tout vu, et j'affirme, la main sur la conscience, que la France n'a pas voulu la guerre. Quelques hommes de cour, et, je dois ajouter, pour être complètement vrai, quelques spéculateurs de Bourse, très peu nombreux du reste, sentant que les fautes de 1866 pesaient sur les affaires, et croyant qu'il suffirait

d'une campagne de six semaines pour rendre l'élan aux spéculations dont ils vivaient, disaient : « C'est un mauvais moment à passer, quelque cinquante mille hommes à sacrifier, après quoi l'horizon sera éclairci, et les affaires reprendront. »

Mais c'étaient de rares exceptions, et, je le répète, la France ne voulait pas la guerre. C'est un parti, aveuglé par son ambition et par son ignorance, qui seul l'a voulue, nous l'a donnée et nous a perdus.

C'est dans la nuit qui suivit cette journée que notre sort fut décidé. Je n'ai jamais bien su ce qui s'est passé pendant cette nuit fatale.

Deux ambassadeurs des grandes puissances, tous deux hommes d'esprit et très dignes de foi, m'ont assuré que l'empereur, qu'ils avaient vu dans l'après-midi, leur avait dit, en parlant de la nouvelle du matin (l'abandon de la candidature Hohenzollern) : « C'est la paix; je le regrette, car l'occasion était bonne; mais, à tout prendre, la paix est un parti plus sûr. Vous pouvez regarder l'incident comme terminé. »

Les principaux ministres m'avaient tenu à peu près le même langage, et, malgré ces assurances, dans la nuit tout tourna brusquement à la guerre. Je crois que la cour et ses familiers firent un puissant effort, aidés des bonapartistes purs, qu'ils intimidèrent les ministres et triomphèrent de leur faiblesse et de celle de l'empereur, en se servant du prétexte d'un outrage fait à la France par le roi de Prusse, dans son dernier entretien avec M. Benedetti.

Quel fut le rôle de chacun dans ce triste drame? Je ne saurais le dire, et je ne veux avancer ici que ce que j'ai vu. Mais tous ceux qui ont pris part à cette funeste résolution devraient être à jamais inconsolables!

Au milieu de l'agitation générale, je n'avais vu ni le maréchal Lebœuf, qui, dans cette crise, ne parut pas à la Chambre, ni M. de Gramont, qui n'y parut que très peu. Le maréchal Lebœuf se croyait prêt; quant à M. de Gramont, ministre des affaires étrangères, je ne sais ce qu'il croyait, mais certainement il ne fit pas preuve de jugement politique dans une situation où, en manquer, c'était perdre la France.

Le lendemain, arrivés tous de bonne heure au Corps législatif, nous fûmes saisis par cette nouvelle désolante que la guerre était résolue.

Je ne pouvais le croire, et je demandais à tout le monde s'il en était ainsi, sans jamais obtenir une réponse tant soit peu raisonnable.

On me répondait confusément que le roi de Prusse avait fait à la France, dans la personne de son représentant, un sanglant outrage. Je demandais lequel, et l'on ne me répondait que ces mots : « C'est intolérable! C'est intolérable! »

Nous avons appris depuis ce que c'était que ce prétendu outrage. M. Benedetti l'a dit lui-même, et, à Versailles, allant négocier une première fois l'armistice, une seconde fois la paix, j'ai appris par des témoins oculaires, tout à fait dignes de foi, ce

qu'avait été cet outrage, et la vérité, la voici, à ce que je crois.

MM. de Bismarck et de Moltke, accourus auprès du roi, le roi lui-même, son fils, la cour, les principaux ministres, les généraux influents, et enfin le public de Berlin tout entier, avaient reconnu que c'était une faute que d'avoir patronné, même d'une façon insignifiante, la candidature de Hohenzollern, qu'il fallait réparer cette faute en abandonnant la candidature cause de tant de troubles, mais que, si la France exigeait davantage, il fallait lui tenir tête et accepter avec elle un duel devenu inévitable. C'est, en effet, le parti qu'on avait pris. Mais nos bonapartistes de Paris avaient demandé que le roi de Prusse prît l'engagement pour l'avenir de ne plus laisser reparaître la candidature Hohenzollern ; à quoi le cabinet prussien avait répondu qu'il n'était pas l'auteur de cette candidature, qu'il l'avait connue, mais à peine connue, et qu'il n'avait pas à s'engager à l'égard d'une détermination qui n'avait pas dépendu de lui dans le présent, et en dépendrait encore moins dans l'avenir.

Il était évident que cette exigence du gouvernement français avait pour but de rendre plus mortifiante la reculade de la Prusse, et qu'en faisant une telle entreprise contre l'orgueil prussien, on s'exposerait à une résistance qui amènerait la guerre. La faute de se conduire ainsi était d'autant plus grande, que ce dont on ne voulait pas se contenter était cependant un vrai triomphe, qui serait apprécié comme tel par

toute l'Europe, et que les mortifications de 1866 auraient été presque entièrement effacées sans coup férir !

Or l'outrage fait à M. Benedetti s'était réduit à ceci : le roi de Prusse se trouvait aux eaux d'Ems, maladif, agité, irrité par la grande affaire du moment. Il prenait ses eaux du matin avec son fils, lorsque M. Benedetti, ne se contentant pas des demandes communiquées au cabinet prussien, et déjà refusées, avait voulu renouveler ses instances auprès du roi dans un moment tout à fait inopportun. Le roi, sans brusquerie, mais avec brièveté, lui avait dit qu'il ne pouvait rien ajouter aux réponses de ses ministres, et l'avait quitté, sans rien, du reste, qui eût le caractère d'une impolitesse. Il faut ajouter toutefois que, toute l'Allemagne étant impatiente de savoir ce qui se passait, M. de Bismarck lui avait mandé la réponse du roi par le télégraphe. Tel est le grand outrage pour lequel on nous demanda la guerre, et pour lequel, à un vrai triomphe, celui d'avoir fait reculer la Prusse devant l'Europe, on substituait le plus affreux désastre.

Tant que je vivrai, je me rappellerai cette terrible journée. Le Corps législatif était réuni dès le matin, et l'on vint nous lire la déclaration de guerre fondée sur les motifs que je viens d'exposer. Je fus saisi, la Chambre le fut comme moi. On se regardait les uns les autres avec une sorte de stupeur. Les principaux membres de la gauche, se groupant autour de moi,

me demandèrent ce qu'il fallait faire. Craignant les mauvaises dispositions de la majorité à l'égard de la gauche, je dis à mes collègues : « Ne vous en mêlez pas, et laissez-moi faire. »

Je voyais un orage prêt à fondre sur nos têtes. Mais j'aurais bravé la foudre, avec certitude d'être écrasé, plutôt que d'assister impassible à la faute qui allait se commettre. Je me levai brusquement, je jaillis, si je puis dire, et, de ma place, je pris la parole. Des cris furieux retentirent aussitôt. Cinquante énergumènes me montraient le poing, m'injuriaient, disaient que je déshonorais, que je souillais mes cheveux blancs. Je ne cédai pas. De ma place, je courus à la tribune, où je ne pus faire entendre que quelques paroles entrecoupées. Convaincu qu'on nous trompait, qu'il n'était pas possible que le roi de Prusse, sentant la gravité de la position, puisqu'il avait cédé sur le fond, eût voulu nous faire un outrage, je demandai la production des pièces sur lesquelles on se fondait pour se dire outragé.

J'étais sûr que, si nous gagnions vingt-quatre heures, tout serait expliqué, et la paix sauvée. On ne voulut rien entendre, rien accorder, sauf toutefois la réunion d'une commission, réunion de quelques instants, où rien ne fut éclairci. La séance commença ; avec la séance le tumulte. Je fus insulté de toutes parts, et les députés des centres, si pacifiques les jours précédents, intimidés, entraînés dans le moment, s'excusant de leur faiblesse de la veille par leur violence

du lendemain, votèrent cette guerre, qui est la plus malheureuse certainement que la France ait entreprise dans sa longue et orageuse carrière.

La séance terminée, je rentrai chez moi, avec mes amis, consterné, convaincu que nous marchions aux plus grands malheurs. Ma maison fut menacée, ma pauvre maison qui devait périr dans cette crise, et je fus même injurié dans la rue La Fayette par quelques soldats ivres, qui, du haut d'une voiture ouverte, insultaient les passants en allant s'embarquer au chemin de fer. Le gouvernement eut le tort en ces circonstances, pour faire illusion au pays, d'acheminer beaucoup de soldats à travers Paris, de leur compter leur solde au passage, de les montrer ainsi, tout débraillés par suite de la chaleur et de l'ivresse, et offrant un spectacle d'indiscipline qui était un faible présage de victoire.

L'illusion, hélas ! ne fut pas de longue durée. Deux ou trois jours après la déclaration de la guerre, le Corps législatif, ayant eu le temps de réfléchir, était triste, abattu, vaguement convaincu qu'il avait commis une grande faute, et cherchant déjà à s'excuser de sa précipitation, bien que rien encore ne pût nous donner une idée des revers qui nous attendaient.

On nous avait affirmé que nous étions prêts et que les Prussiens ne l'étaient pas. C'était une insigne fausseté, qui était, non pas la seule, mais la principale cause de la véhémence que j'avais montrée dans ces cruelles circonstances. Je n'avais pas vu le maré-

chal Lebœuf, auquel j'aurais parlé aussi énergiquement qu'aux autres ministres, si je l'avais rencontré, et je ne savais, à l'égard de notre état militaire, que ce que j'avais appris par la simple lecture du budget de la guerre.

Mais je savais ce que savent tous les hommes instruits de l'administration militaire ; que, même avec un budget bien pourvu, on ne peut pas être prêt en huit jours, puisque les Prussiens eux-mêmes, dont le système se fait surtout remarquer par le rapide passage de l'état de paix à l'état de guerre, ne l'ont été qu'en vingt-cinq jours.

Je savais qu'avec un budget mal doté, avec un matériel insuffisant, en partie ruiné par l'expédition du Mexique, qu'avec des effectifs de 1,200 hommes par régiment d'infanterie, on ne pouvait pas être prêt dans quinze jours, et que trois mois, avec un ministre de premier ordre, n'y auraient pas suffi. Mais un mot avait, à cette fatale époque, envahi toutes les conversations, un mot était sur toutes les lèvres : « Nous sommes prêts ! nous sommes prêts ! » Et jamais cependant nous ne l'avions été moins qu'en ce funeste moment.

Ce mot, j'en ai suivi l'histoire ; il remontait au maréchal Niel. Je l'avais vu naître, et je le vis consommer notre ruine. Il n'y a pas un pays où les mots aient fait plus de mal qu'en France. Il y a dans notre pays des moments où tout le monde dit une chose, la répète, finit par la croire, et, tous les sots se met-

tant de la partie, la foule suivant, il n'y a plus moyen de résister.

Voici, en effet, l'origine de ce mot : *Nous sommes prêts.*

L'affaire du Luxembourg, pendant laquelle nous avions couru de si grands dangers, n'étant pas prêts devant les Prussiens qui l'étaient, avait jeté une première lumière sur notre état militaire, sans nous tirer des illusions dans lesquelles on s'obstinait à vivre. En effet, le maréchal Randon, honnête homme, très sensé, très bon administrateur, qui avait fait beaucoup de bien en Afrique, où il aurait dû rester toujours, avait été contraint de laisser beaucoup de choses en souffrance dans l'administration de la guerre, afin de cacher les dépenses de l'expédition du Mexique.

Nous n'avions pas encore de chassepots. Notre artillerie de campagne était fort en arrière des progrès opérés en Prusse ; nos chevaux d'artillerie, laissés chez les paysans, d'après un usage qui a réussi, mais à la condition qu'après sept ans ils appartiendraient au cultivateur qui les avait reçus en dépôt, n'avaient pas été remplacés, et nos attelages avaient successivement disparu. Nos effectifs étaient à l'avenant.

Le maréchal Niel, homme d'esprit et de beaucoup d'esprit, officier du génie d'un mérite supérieur, avait remplacé le maréchal Randon au ministère de la guerre, et s'était hâté de commencer la fabrication des chassepots, d'après un modèle reconnu excellent.

même aujourd'hui ; mais il en avait été fabriqué environ 800,000, et il en aurait fallu trois fois autant. En fait d'artillerie, il avait acheté des chevaux et créé la mitrailleuse, instrument de guerre trop vanté d'abord, trop décrié ensuite, mais n'ayant qu'un usage très limité. Il avait laissé notre canon de campagne dans l'état où il l'avait trouvé, et maintenu nos effectifs d'infanterie à 1,100 ou 1,200 hommes ; il avait enfin abouti à l'institution bâtarde des mobiles, qui n'a pas peu contribué à nous perdre, en nous faisant croire que nous avions une armée, quand, au contraire, nous n'en avions point.

A peine avait-on possédé quelques chassepots, quelques chevaux d'artillerie, quelques mitrailleuses et quelques mobiles, dont on célébrait avec enthousiasme la prompte éducation, que les amis du maréchal Niel s'étaient empressés de vanter les créations du nouveau ministre, de dire qu'il avait trouvé tout détruit par le maréchal Randon, et qu'il avait tout rétabli, tout remis dans le meilleur état, et ils ne manquaient pas d'ajouter que maintenant, si la guerre venait à nous surprendre, on nous trouverait prêts. De là ce mot : *Nous sommes prêts!* mot répété si souvent, entendu la première fois sous le maréchal Niel, entendu tous les jours sous le maréchal Lebœuf, et qui n'était pas plus vrai sous l'un que sous l'autre.

Nos chassepots étaient excellents, sans doute, mais le cinquième de ce qu'ils auraient dû être sous le rapport du nombre. Notre artillerie, arriérée en qualité

et en quantité, ne pouvait pas fournir plus de deux pièces par 1,000 hommes, faute à la fois de matériel et de personnel, tandis qu'il en faut aujourd'hui quatre. Nos mitrailleuses, meurtrières à une certaine portée, ne pouvaient remplacer l'artillerie ordinaire. Nos régiments d'infanterie comptant de 1,100 à 1,200 hommes présents au drapeau, et d'ailleurs trop peu nombreux; des mobiles à peine instruits et n'ayant à aucun degré l'esprit militaire; nos places ni armées, ni complétées en vue de la nouvelle portée des armes de guerre; tout cela ne permettait pas de dire qu'on était prêt, et aurait dû nous rendre la plus pacifique des puissances, non la plus téméraire.

Il est bien vrai que, pour le temps qu'il avait eu, le maréchal Niel avait beaucoup fait, mais de là au complet état de guerre il y avait loin et bien loin, et il n'aurait pas eu la folie d'entreprendre une grande lutte avec de pareils moyens.

Et cependant, malgré toutes ces conditions d'infériorité, bien que nous n'eussions pas, à l'ouverture du feu, plus de 240,000 à 250,000 hommes présents au drapeau, si, au début, on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, si, au lieu de demeurer vingt jours immobiles, sans plan, sans vues arrêtées, dispersés sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville au bord du Rhin, en cinq corps qui ne pouvaient pas se secourir les uns les autres, si, au lieu d'accumuler ces fautes, on avait laissé 30,000 hommes sur la crête des Vosges pour observer la vallée du Rhin, et qu'avec

220,000 on eût marché vigoureusement sur Trèves, on aurait rabattu les Prussiens, peut-être percé leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence, et changé la face des événements.

On le croyait tout à fait en Prusse, et j'ai acquis à Saint-Pétersboug la preuve que le roi de Prusse lui-même et l'empereur de Russie, convaincus que les choses se passeraient ainsi, s'étaient entendus dans cette hypothèse.

Le prince Gortschakoff, qui se trouvait en ce moment en Allemagne, avait reçu avis de se hâter, car autrement, disait-on, il serait pris par les Français, qui arrivaient au pas de course.

Loin de là, nous avons laissé accabler le maréchal de Mac-Mahon dans la vallée du Rhin, et, après ce désastre, saisis de stupeur, nous n'avons su quoi faire, quoi résoudre.

Nous avions attendu d'être tournés pour prendre un parti, et ce parti avait consisté à expulser l'empereur de l'armée ; ce qui n'avait pas beaucoup amélioré la situation, ni fait cesser la confusion de cette indicible campagne.

Il est vrai que ces lenteurs, dues au défaut de vues et de volonté, étaient dues aussi à la nécessité de faire arriver tout ce qui manquait aux 250,000 hommes si mal engagés en Lorraine, nouvelle preuve, du reste, que rien n'était prêt, et que, si l'on s'était montré incapable la guerre déclarée, on avait été fou en la déclarant.

et en quantité, ne pouvait pas fournir plus de deux pièces par 1,000 hommes, faute à la fois de matériel et de personnel, tandis qu'il en faut aujourd'hui quatre. Nos mitrailleuses, meurtrières à une certaine portée, ne pouvaient remplacer l'artillerie ordinaire. Nos régiments d'infanterie comptant de 1,100 à 1,200 hommes présents au drapeau, et d'ailleurs trop peu nombreux; des mobiles à peine instruits et n'ayant à aucun degré l'esprit militaire; nos places ni armées, ni complétées en vue de la nouvelle portée des armes de guerre; tout cela ne permettait pas de dire qu'on était prêt, et aurait dû nous rendre la plus pacifique des puissances, non la plus téméraire.

Il est bien vrai que, pour le temps qu'il avait eu, le maréchal Niel avait beaucoup fait, mais de là au complet état de guerre il y avait loin et bien loin, et il n'aurait pas eu la folie d'entreprendre une grande lutte avec de pareils moyens.

Et cependant, malgré toutes ces conditions d'infériorité, bien que nous n'eussions pas, à l'ouverture du feu, plus de 240,000 à 250,000 hommes présents au drapeau, si, au début, on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, si, au lieu de demeurer vingt jours immobiles, sans plan, sans vues arrêtées, dispersés sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville au bord du Rhin, en cinq corps qui ne pouvaient pas se secourir les uns les autres, si, au lieu d'accumuler ces fautes, on avait laissé 30,000 hommes sur la crête des Vosges pour observer la vallée du Rhin, et qu'avec

220,000 on eût marché vigoureusement sur Trèves, on aurait rabattu les Prussiens, peut-être percé leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence, et changé la face des événements.

On le croyait tout à fait en Prusse, et j'ai acquis à Saint-Pétersboug la preuve que le roi de Prusse lui-même et l'empereur de Russie, convaincus que les choses se passeraient ainsi, s'étaient entendus dans cette hypothèse.

Le prince Gortschakoff, qui se trouvait en ce moment en Allemagne, avait reçu avis de se hâter, car autrement, disait-on, il serait pris par les Français, qui arrivaient au pas de course.

Loin de là, nous avons laissé accabler le maréchal de Mac-Mahon dans la vallée du Rhin, et, après ce désastre, saisis de stupeur, nous n'avons su quoi faire, quoi résoudre.

Nous avions attendu d'être tournés pour prendre un parti, et ce parti avait consisté à expulser l'empereur de l'armée; ce qui n'avait pas beaucoup amélioré la situation, ni fait cesser la confusion de cette indicible campagne.

Il est vrai que ces lenteurs, dues au défaut de vues et de volonté, étaient dues aussi à la nécessité de faire arriver tout ce qui manquait aux 250,000 hommes si mal engagés en Lorraine, nouvelle preuve, du reste, que rien n'était prêt, et que, si l'on s'était montré incapable la guerre déclarée, on avait été fou en la déclarant.

Aujourd'hui il est de mode de dire que notre ancienne organisation militaire était défectueuse, que nos anciennes lois ne valaient rien, que notre armée, nos officiers, nos états-majors, que tout, en un mot, avait dégénéré en France; mais très heureusement rien de tout cela n'est vrai. En Crimée, avec la loi de 1832, nos troupes avaient été les premières du monde, bien qu'on pût apercevoir déjà l'imprévoyance, le défaut d'activité qui devait tout perdre plus tard. Mais aucune législation ne peut suffire à réparer les fautes des hommes, et rien dans l'histoire n'égale celles qui ont signalé chez nous la fin de l'Empire. Je vis avec l'armée depuis plus d'une année, je l'observe avec le plus grand soin, et j'affirme que, généraux, officiers, soldats, valent ce qu'ils ont valu jadis, et que, s'ils ont succombé en 1870, cela est dû surtout à la différence qui existait entre MM. de Bismarck et de Moltke, et les hommes qui, en France, leur étaient opposés.

Le premier désastre de Reichshoffen causa une surprise douloureuse, et surtout démoralisante par ce qu'il avait de si prodigieusement imprévu. Le Corps législatif fut consterné, et se sentit perdu avec l'Empire lui-même.

Le ministère Ollivier essaya de tenir quelques jours; mais bientôt il reconnut que c'était impossible en présence des malheurs dont il était la principale cause, et il se retira.

Il y avait dans les rangs de l'armée un homme

d'une très grande capacité militaire, mais dépourvu d'expérience politique, et beaucoup plus fait pour être chef d'armée que chef de cabinet. Je veux parler de M. le comte de Palikao. Son expédition de Chine est une belle chose à laquelle on n'a pas rendu assez de justice. On lui avait refusé le bâton de maréchal pour le donner au général Lebœuf, et c'était une faute qui eut de graves conséquences.

Laissé dans une sorte de disgrâce, méconnu, privé de tout commandement, il eut bientôt la position d'une victime, et, comme toujours, on alla avec lui d'un extrême à l'autre. Pour ne pas l'avoir fait commandant d'une grande armée, rôle qu'il aurait si bien rempli, il fallut le faire premier ministre, et nous eûmes sous les yeux le triste spectacle d'un homme éminent, mais déplacé, faisant, au milieu de la plus affreuse crise, ce qu'il n'avait jamais fait, se débattant, au milieu de l'anxiété publique, contre les agitations, les soubresauts, d'une Assemblée désolée, stupéfiée, ne sachant plus à qui croire, à qui songer, pour se tirer et pour tirer le pays avec elle de l'abîme où elle l'avait laissé tomber.

La défiance du Corps législatif à l'égard du gouvernement était devenue extrême, et ce corps autrefois si docile, croyant alors tous les mensonges que lui débitait le pouvoir, ne croyait plus aujourd'hui même à la vérité. Les yeux jadis exclusivement fixés sur le gouvernement, il tournait maintenant ses regards vers l'opposition, et il voulut introduire quel-

Aujourd'hui il est de mode de dire que notre ancienne organisation militaire était défectueuse, que nos anciennes lois ne valaient rien, que notre armée, nos officiers, nos états-majors, que tout, en un mot, avait dégénéré en France; mais très heureusement rien de tout cela n'est vrai. En Crimée, avec la loi de 1832, nos troupes avaient été les premières du monde, bien qu'on pût apercevoir déjà l'imprévoyance, le défaut d'activité qui devait tout perdre plus tard. Mais aucune législation ne peut suffire à réparer les fautes des hommes, et rien dans l'histoire n'égale celles qui ont signalé chez nous la fin de l'Empire. Je vis avec l'armée depuis plus d'une année, je l'observe avec le plus grand soin, et j'affirme que, généraux, officiers, soldats, valent ce qu'ils ont valu jadis, et que, s'ils ont succombé en 1870, cela est dû surtout à la différence qui existait entre MM. de Bismarck et de Moltke, et les hommes qui, en France, leur étaient opposés.

Le premier désastre de Reichshoffen causa une surprise douloureuse, et surtout démoralisante par ce qu'il avait de si prodigieusement imprévu. Le Corps législatif fut consterné, et se sentit perdu avec l'Empire lui-même.

Le ministère Ollivier essaya de tenir quelques jours; mais bientôt il reconnut que c'était impossible en présence des malheurs dont il était la principale cause, et il se retira.

Il y avait dans les rangs de l'armée un homme

toute l'Europe, et que les mortifications de 1866 auraient été presque entièrement effacées sans coup férir !

Or l'outrage fait à M. Benedetti s'était réduit à ceci : le roi de Prusse se trouvait aux eaux d'Ems, maladif, agité, irrité par la grande affaire du moment. Il prenait ses eaux du matin avec son fils, lorsque M. Benedetti, ne se contentant pas des demandes communiquées au cabinet prussien, et déjà refusées, avait voulu renouveler ses instances auprès du roi dans un moment tout à fait inopportun. Le roi, sans brusquerie, mais avec brièveté, lui avait dit qu'il ne pouvait rien ajouter aux réponses de ses ministres, et l'avait quitté, sans rien, du reste, qui eût le caractère d'une impolitesse. Il faut ajouter toutefois que, toute l'Allemagne étant impatiente de savoir ce qui se passait, M. de Bismarck lui avait mandé la réponse du roi par le télégraphe. Tel est le grand outrage pour lequel on nous demanda la guerre, et pour lequel, à un vrai triomphe, celui d'avoir fait reculer la Prusse devant l'Europe, on substituait le plus affreux désastre.

Tant que je vivrai, je me rappellerai cette terrible journée. Le Corps législatif était réuni dès le matin, et l'on vint nous lire la déclaration de guerre fondée sur les motifs que je viens d'exposer. Je fus saisi, la Chambre le fut comme moi. On se regardait les uns les autres avec une sorte de stupeur. Les principaux membres de la gauche, se groupant autour de moi,

me demandèrent ce qu'il fallait faire. Craignant les mauvaises dispositions de la majorité à l'égard de la gauche, je dis à mes collègues : « Ne vous en mêlez pas, et laissez-moi faire. »

Je voyais un orage prêt à fondre sur nos têtes. Mais j'aurais bravé la foudre, avec certitude d'être écrasé, plutôt que d'assister impassible à la faute qui allait se commettre. Je me levai brusquement, je jaillis, si je puis dire, et, de ma place, je pris la parole. Des cris furieux retentirent aussitôt. Cinquante énergumènes me montraient le poing, m'injuriaient, disaient que je déshonorais, que je souillais mes cheveux blancs. Je ne cédai pas. De ma place, je courus à la tribune, où je ne pus faire entendre que quelques paroles entrecoupées. Convaincu qu'on nous trompait, qu'il n'était pas possible que le roi de Prusse, sentant la gravité de la position, puisqu'il avait cédé sur le fond, eût voulu nous faire un outrage, je demandai la production des pièces sur lesquelles on se fondait pour se dire outragé.

J'étais sûr que, si nous gagnions vingt-quatre heures, tout serait expliqué, et la paix sauvée. On ne voulut rien entendre, rien accorder, sauf toutefois la réunion d'une commission, réunion de quelques instants, où rien ne fut éclairci. La séance commença ; avec la séance le tumulte. Je fus insulté de toutes parts, et les députés des centres, si pacifiques les jours précédents, intimidés, entraînés dans le moment, s'excusant de leur faiblesse de la veille par leur violence

du lendemain, votèrent cette guerre, qui est la plus malheureuse certainement que la France ait entreprise dans sa longue et orageuse carrière.

La séance terminée, je rentrai chez moi, avec mes amis, consterné, convaincu que nous marchions aux plus grands malheurs. Ma maison fut menacée, ma pauvre maison qui devait périr dans cette crise, et je fus même injurié dans la rue La Fayette par quelques soldats ivres, qui, du haut d'une voiture ouverte, insultaient les passants en allant s'embarquer au chemin de fer. Le gouvernement eut le tort en ces circonstances, pour faire illusion au pays, d'acheminer beaucoup de soldats à travers Paris, de leur compter leur solde au passage, de les montrer ainsi, tout débraillés par suite de la chaleur et de l'ivresse, et offrant un spectacle d'indiscipline qui était un faible présage de victoire.

L'illusion, hélas ! ne fut pas de longue durée. Deux ou trois jours après la déclaration de la guerre, le Corps législatif, ayant eu le temps de réfléchir, était triste, abattu, vaguement convaincu qu'il avait commis une grande faute, et cherchant déjà à s'excuser de sa précipitation, bien que rien encore ne pût nous donner une idée des revers qui nous attendaient.

On nous avait affirmé que nous étions prêts et que les Prussiens ne l'étaient pas. C'était une insigne fausseté, qui était, non pas la seule, mais la principale cause de la véhémence que j'avais montrée dans ces cruelles circonstances. Je n'avais pas vu le maré-

chal Lebœuf, auquel j'aurais parlé aussi énergiquement qu'aux autres ministres, si je l'avais rencontré, et je ne savais, à l'égard de notre état militaire, que ce que j'avais appris par la simple lecture du budget de la guerre.

Mais je savais ce que savent tous les hommes instruits de l'administration militaire ; que, même avec un budget bien pourvu, on ne peut pas être prêt en huit jours, puisque les Prussiens eux-mêmes, dont le système se fait surtout remarquer par le rapide passage de l'état de paix à l'état de guerre, ne l'ont été qu'en vingt-cinq jours.

Je savais qu'avec un budget mal doté, avec un matériel insuffisant, en partie ruiné par l'expédition du Mexique, qu'avec des effectifs de 1,200 hommes par régiment d'infanterie, on ne pouvait pas être prêt dans quinze jours, et que trois mois, avec un ministre de premier ordre, n'y auraient pas suffi. Mais un mot avait, à cette fatale époque, envahi toutes les conversations, un mot était sur toutes les lèvres : « Nous sommes prêts ! nous sommes prêts ! » Et jamais cependant nous ne l'avions été moins qu'en ce funeste moment.

Ce mot, j'en ai suivi l'histoire ; il remontait au maréchal Niel. Je l'avais vu naître, et je le vis consommer notre ruine. Il n'y a pas un pays où les mots aient fait plus de mal qu'en France. Il y a dans notre pays des moments où tout le monde dit une chose, la répète, finit par la croire, et, tous les sots se met-

tant de la partie, la foule suivant, il n'y a plus moyen de résister.

Voici, en effet, l'origine de ce mot : *Nous sommes prêts.*

L'affaire du Luxembourg, pendant laquelle nous avions couru de si grands dangers, n'étant pas prêts devant les Prussiens qui l'étaient, avait jeté une première lumière sur notre état militaire, sans nous tirer des illusions dans lesquelles on s'obstinait à vivre. En effet, le maréchal Randon, honnête homme, très sensé, très bon administrateur, qui avait fait beaucoup de bien en Afrique, où il aurait dû rester toujours, avait été contraint de laisser beaucoup de choses en souffrance dans l'administration de la guerre, afin de cacher les dépenses de l'expédition du Mexique.

Nous n'avions pas encore de chassepots. Notre artillerie de campagne était fort en arrière des progrès opérés en Prusse ; nos chevaux d'artillerie, laissés chez les paysans, d'après un usage qui a réussi, mais à la condition qu'après sept ans ils appartiendraient au cultivateur qui les avait reçus en dépôt, n'avaient pas été remplacés, et nos attelages avaient successivement disparu. Nos effectifs étaient à l'avenant.

Le maréchal Niel, homme d'esprit et de beaucoup d'esprit, officier du génie d'un mérite supérieur, avait remplacé le maréchal Randon au ministère de la guerre, et s'était hâté de commencer la fabrication des chassepots, d'après un modèle reconnu excellent.

même aujourd'hui ; mais il en avait été fabriqué environ 800,000, et il en aurait fallu trois fois autant. En fait d'artillerie, il avait acheté des chevaux et créé la mitrailleuse, instrument de guerre trop vanté d'abord, trop décrié ensuite, mais n'ayant qu'un usage très limité. Il avait laissé notre canon de campagne dans l'état où il l'avait trouvé, et maintenu nos effectifs d'infanterie à 1,100 ou 1,200 hommes ; il avait enfin abouti à l'institution bâtarde des mobiles, qui n'a pas peu contribué à nous perdre, en nous faisant croire que nous avions une armée, quand, au contraire, nous n'en avions point.

A peine avait-on possédé quelques chassepots, quelques chevaux d'artillerie, quelques mitrailleuses et quelques mobiles, dont on célébrait avec enthousiasme la prompte éducation, que les amis du maréchal Niel s'étaient empressés de vanter les créations du nouveau ministre, de dire qu'il avait trouvé tout détruit par le maréchal Randon, et qu'il avait tout rétabli, tout remis dans le meilleur état, et ils ne manquaient pas d'ajouter que maintenant, si la guerre venait à nous surprendre, on nous trouverait prêts. De là ce mot : *Nous sommes prêts!* mot répété si souvent, entendu la première fois sous le maréchal Niel, entendu tous les jours sous le maréchal Lebœuf, et qui n'était pas plus vrai sous l'un que sous l'autre.

Nos chassepots étaient excellents, sans doute, mais le cinquième de ce qu'ils auraient dû être sous le rapport du nombre. Notre artillerie, arriérée en qualité

et en quantité, ne pouvait pas fournir plus de deux pièces par 1,000 hommes, faute à la fois de matériel et de personnel, tandis qu'il en faut aujourd'hui quatre. Nos mitrailleuses, meurtrières à une certaine portée, ne pouvaient remplacer l'artillerie ordinaire. Nos régiments d'infanterie comptant de 1,100 à 1,200 hommes présents au drapeau, et d'ailleurs trop peu nombreux; des mobiles à peine instruits et n'ayant à aucun degré l'esprit militaire; nos places ni armées, ni complétées en vue de la nouvelle portée des armes de guerre; tout cela ne permettait pas de dire qu'on était prêt, et aurait dû nous rendre la plus pacifique des puissances, non la plus téméraire.

Il est bien vrai que, pour le temps qu'il avait eu, le maréchal Niel avait beaucoup fait, mais de là au complet état de guerre il y avait loin et bien loin, et il n'aurait pas eu la folie d'entreprendre une grande lutte avec de pareils moyens.

Et cependant, malgré toutes ces conditions d'infériorité, bien que nous n'eussions pas, à l'ouverture du feu, plus de 240,000 à 250,000 hommes présents au drapeau, si, au début, on avait agi avec vigueur et présence d'esprit, si, au lieu de demeurer vingt jours immobiles, sans plan, sans vues arrêtées, dispersés sur une ligne de cinquante lieues, de Thionville au bord du Rhin, en cinq corps qui ne pouvaient pas se secourir les uns les autres, si, au lieu d'accumuler ces fautes, on avait laissé 30,000 hommes sur la crête des Vosges pour observer la vallée du Rhin, et qu'avec

220,000 on eût marché vigoureusement sur Trèves, on aurait rabattu les Prussiens, peut-être percé leur ligne, rejeté leur énorme masse sur Mayence, et changé la face des événements.

On le croyait tout à fait en Prusse, et j'ai acquis à Saint-Pétersboug la preuve que le roi de Prusse lui-même et l'empereur de Russie, convaincus que les choses se passeraient ainsi, s'étaient entendus dans cette hypothèse.

Le prince Gortschakoff, qui se trouvait en ce moment en Allemagne, avait reçu avis de se hâter, car autrement, disait-on, il serait pris par les Français, qui arrivaient au pas de course.

Loin de là, nous avons laissé accabler le maréchal de Mac-Mahon dans la vallée du Rhin, et, après ce désastre, saisis de stupeur, nous n'avons su quoi faire, quoi résoudre.

Nous avions attendu d'être tournés pour prendre un parti, et ce parti avait consisté à expulser l'empereur de l'armée; ce qui n'avait pas beaucoup amélioré la situation, ni fait cesser la confusion de cette indicible campagne.

Il est vrai que ces lenteurs, dues au défaut de vues et de volonté, étaient dues aussi à la nécessité de faire arriver tout ce qui manquait aux 250,000 hommes si mal engagés en Lorraine, nouvelle preuve, du reste, que rien n'était prêt, et que, si l'on s'était montré incapable la guerre déclarée, on avait été fou en la déclarant.

Aujourd'hui il est de mode de dire que notre ancienne organisation militaire était défectueuse, que nos anciennes lois ne valaient rien, que notre armée, nos officiers, nos états-majors, que tout, en un mot, avait dégénéré en France; mais très heureusement rien de tout cela n'est vrai. En Crimée, avec la loi de 1832, nos troupes avaient été les premières du monde, bien qu'on pût apercevoir déjà l'imprévoyance, le défaut d'activité qui devait tout perdre plus tard. Mais aucune législation ne peut suffire à réparer les fautes des hommes, et rien dans l'histoire n'égale celles qui ont signalé chez nous la fin de l'Empire. Je vis avec l'armée depuis plus d'une année, je l'observe avec le plus grand soin, et j'affirme que, généraux, officiers, soldats, valent ce qu'ils ont valu jadis, et que, s'ils ont succombé en 1870, cela est dû surtout à la différence qui existait entre MM. de Bismarck et de Moltke, et les hommes qui, en France, leur étaient opposés.

Le premier désastre de Reichshoffen causa une surprise douloureuse, et surtout démoralisante par ce qu'il avait de si prodigieusement imprévu. Le Corps législatif fut consterné, et se sentit perdu avec l'Empire lui-même.

Le ministère Ollivier essaya de tenir quelques jours; mais bientôt il reconnut que c'était impossible en présence des malheurs dont il était la principale cause, et il se retira.

Il y avait dans les rangs de l'armée un homme

d'une très grande capacité militaire, mais dépourvu d'expérience politique, et beaucoup plus fait pour être chef d'armée que chef de cabinet. Je veux parler de M. le comte de Palikao. Son expédition de Chine est une belle chose à laquelle on n'a pas rendu assez de justice. On lui avait refusé le bâton de maréchal pour le donner au général Lebœuf, et c'était une faute qui eut de graves conséquences.

Laissé dans une sorte de disgrâce, méconnu, privé de tout commandement, il eut bientôt la position d'une victime, et, comme toujours, on alla avec lui d'un extrême à l'autre. Pour ne pas l'avoir fait commandant d'une grande armée, rôle qu'il aurait si bien rempli, il fallut le faire premier ministre, et nous eûmes sous les yeux le triste spectacle d'un homme éminent, mais déplacé, faisant, au milieu de la plus affreuse crise, ce qu'il n'avait jamais fait, se débattant, au milieu de l'anxiété publique, contre les agitations, les soubresauts, d'une Assemblée désolée, stupéfiée, ne sachant plus à qui croire, à qui songer, pour se tirer et pour tirer le pays avec elle de l'abîme où elle l'avait laissé tomber.

La défiance du Corps législatif à l'égard du gouvernement était devenue extrême, et ce corps autrefois si docile, croyant alors tous les mensonges que lui débitait le pouvoir, ne croyait plus aujourd'hui même à la vérité. Les yeux jadis exclusivement fixés sur le gouvernement, il tournait maintenant ses regards vers l'opposition, et il voulut introduire quel-

ques-uns de ses membres dans le conseil de défense organisé à Paris. Je fus désigné pour cette fonction, et je m'en défendis tant que je pus, convaincu que, dans l'état où étaient toutes choses, il était impossible d'être utile.

J'avais le pressentiment des grands malheurs que j'avais prévus, mais que je n'avais pu empêcher, et que je voyais se précipiter sur nous l'un après l'autre. Si j'avais cru pouvoir les arrêter, je n'aurais pas marchandé mon concours, mais je les croyais irréparables, et ce sentiment me disposait à ne me mêler de rien. Pourtant, comme ancien auteur des fortifications de Paris, on voulait me faire entrer dans le conseil de défense. Je m'y refusai d'abord, et je me bornai à aller de moi-même sur les ouvrages pour voir ce qu'on y faisait et j'en revenais chaque jour plus attristé.

Le désir du Corps législatif d'avoir l'œil sur tout ce qui se faisait s'étant prononcé davantage, le gouvernement songea à nommer lui-même membres du conseil de défense quelques députés et sénateurs; mais peu d'entre nous se souciaient d'être les élus d'un pouvoir impuissant et décrié. Il se fit une sorte d'accommodement avec la Chambre, et je fus à la fois désigné par elle et par le ministère. J'eus pour collègues MM. Daru, de Talhouët, Dupuy de Lôme, et, je crois, M. Béhic. Nous étions dix-sept avec les généraux précédemment nommés. MM. Mellinet et Béhic y étaient entrés comme sénateurs. Nous étions quatre députés.

A peine entré dans le conseil de défense, je voulus tout voir pour m'assurer par mes yeux de l'état des choses. Tous les matins, accompagné quelquefois par M. le général de Chabaud La Tour, plus habituellement par son neveu, M. Chaper, j'allais sur les ouvrages, je notais tout ce qui manquait, je le signalais le soir au conseil, et là commençaient des discussions qui duraient quelquefois jusqu'à une heure ou deux heures du matin. Les détails passés en revue, nous nous occupions de la direction générale des opérations, et bientôt l'expédition de Sedan devint notre principale affaire.

Ce qui me révoltait dans cette expédition projetée, c'était de penser qu'on allait prendre notre dernière armée pour l'envoyer périr dans les Ardennes.

Les motifs qu'on avait pour tenter cette expédition étaient obscurs, difficiles à pénétrer, et nous formions toutes sortes de conjectures. En général, on disait que, dans le gouvernement, c'était l'impératrice qui voulait l'expédition, par une sorte de point d'honneur qu'elle s'était fait à l'égard de Metz et du maréchal Bazaine, qu'il était odieux, disait-elle, de laisser périr sans secours. Cette idée aurait été généreuse et juste, si l'on n'avait pas laissé écouler tant de temps depuis nos premiers revers.

Mais je répétais tous les soirs, et M. le général Trochu avec moi, que les Prussiens avaient eu le temps d'envelopper l'armée de Metz, qu'entre cette armée et Paris il y avait un mur d'airain formé de

300,000 hommes et impossible à percer; que le seul résultat qu'on pût obtenir, c'était de perdre inutilement nos dernières forces organisées; que la défense de Paris se concevait avec une armée de secours, campant et manœuvrant autour de ses murs, que, sans une armée de ce genre, le siège de Paris serait une affreuse famine destinée à finir par une reddition à merci et miséricorde; qu'on se priverait donc inévitablement et fatalement du seul moyen de rendre efficace la résistance de Paris, et que, si l'armée de Sedan ne périssait pas, le moins qui pût lui arriver serait d'être bloquée comme celle de Metz.

« Vous avez un maréchal bloqué, disais-je, vous en aurez deux. »

Cette discussion s'était renouvelée plusieurs fois, et un jour même elle avait acquis une extrême violence, lorsque tout à coup M. Jérôme David, que je connaissais peu, mais qui montrait dans le conseil une attitude calme et une tristesse profonde, me saisit la main et me dit à l'oreille ces mots: « Monsieur Thiers, n'insistez pas, je vous parlerai tout à l'heure. »

Ces mots me fermèrent la bouche et je me tus, pensant bien qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire qui rendait toute discussion inutile. Le silence que je m'imposai contribua à abréger la séance du conseil, et nous sortîmes vers une heure du matin. Descendus dans la rue Saint-Dominique, M. Jérôme David me prit à part et me dit: « L'empereur est pri-

sonnier; le maréchal Mac-Mahon est blessé mortellement. »

A cette nouvelle, je restai consterné, stupéfait. Je n'avais jamais vu M. le maréchal Mac-Mahon, mais sa personne m'intéressait vivement. J'étais navré d'entendre dire qu'il allait mourir, et j'allai le lendemain déposer chez lui une carte qu'on lui envoya. Ma conversation avec M. Jérôme David fut longue et douloureuse. Nous nous promenâmes bien avant dans la nuit sur le pont de Solferino, nous perdant en réflexions désolantes sur l'avenir qui nous attendait tous.

Je voyais mon pays perdu; je voyais aussi l'Empire perdu, mais cette chute était loin de me consoler de la chute de la France. « Ne vous découragez pas, me dit M. Jérôme David. Vous pouvez rendre encore de grands services à la France, et il faut les lui rendre. — Je ne puis plus rien, fut ma réponse. De tels désastres ne se réparent pas, et je ne sais où nous serons tous dans huit jours. »

Il était tard, la nuit était froide, je quittai M. Jérôme David, et je ne l'ai pas revu.

Le lendemain je reçus une lettre de M. Mérimée.

M. le comte Daru. — Non pas le lendemain, mais dans la nuit même, à trois heures du matin.

M. le Président de la République. — Elle ne me fut remise qu'à midi, moment où je revenais des ouvrages de Paris, où j'étais dès cinq heures du matin. M. Mérimée était mourant; c'était le plus galant

300,000 hommes et impossible à percer; que le seul résultat qu'on pût obtenir, c'était de perdre inutilement nos dernières forces organisées; que la défense de Paris se concevait avec une armée de secours, campant et manœuvrant autour de ses murs, que, sans une armée de ce genre, le siège de Paris serait une affreuse famine destinée à finir par une reddition à merci et miséricorde; qu'on se priverait donc inévitablement et fatalement du seul moyen de rendre efficace la résistance de Paris, et que, si l'armée de Sedan ne périssait pas, le moins qui pût lui arriver serait d'être bloquée comme celle de Metz.

« Vous avez un maréchal bloqué, disais-je, vous en aurez deux. »

Cette discussion s'était renouvelée plusieurs fois, et un jour même elle avait acquis une extrême violence, lorsque tout à coup M. Jérôme David, que je connaissais peu, mais qui montrait dans le conseil une attitude calme et une tristesse profonde, me saisit la main et me dit à l'oreille ces mots: « Monsieur Thiers, n'insistez pas, je vous parlerai tout à l'heure. »

Ces mots me fermèrent la bouche et je me tus, pensant bien qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire qui rendait toute discussion inutile. Le silence que je m'imposai contribua à abréger la séance du conseil, et nous sortîmes vers une heure du matin. Descendus dans la rue Saint-Dominique, M. Jérôme David me prit à part et me dit: « L'empereur est pri-

sonnier; le maréchal Mac-Mahon est blessé mortellement. »

A cette nouvelle, je restai consterné, stupéfait. Je n'avais jamais vu M. le maréchal Mac-Mahon, mais sa personne m'intéressait vivement. J'étais navré d'entendre dire qu'il allait mourir, et j'allai le lendemain déposer chez lui une carte qu'on lui envoya. Ma conversation avec M. Jérôme David fut longue et douloureuse. Nous nous promenâmes bien avant dans la nuit sur le pont de Solferino, nous perdant en réflexions désolantes sur l'avenir qui nous attendait tous.

Je voyais mon pays perdu; je voyais aussi l'Empire perdu, mais cette chute était loin de me consoler de la chute de la France. « Ne vous découragez pas, me dit M. Jérôme David. Vous pouvez rendre encore de grands services à la France, et il faut les lui rendre. — Je ne puis plus rien, fut ma réponse. De tels désastres ne se réparent pas, et je ne sais où nous serons tous dans huit jours. »

Il était tard, la nuit était froide, je quittai M. Jérôme David, et je ne l'ai pas revu.

Le lendemain je reçus une lettre de M. Mérimée.

M. le comte Daru. — Non pas le lendemain, mais dans la nuit même, à trois heures du matin.

M. le Président de la République. — Elle ne me fut remise qu'à midi, moment où je revenais des ouvrages de Paris, où j'étais dès cinq heures du matin. M. Mérimée était mourant; c'était le plus galant

homme du monde. Je ne partageais pas les opinions religieuses qu'il affichait; mais c'était l'un des hommes les plus spirituels et les meilleurs que j'aie connus. Il était dévoué à l'impératrice, lui donnait de sages conseils, sans songer à profiter pour lui-même de la faveur dont il jouissait auprès d'elle. Il venait me voir souvent. On lui disait qu'il venait voir un ennemi; à quoi il répondait que je n'étais l'ennemi de personne, que les intérêts dynastiques me préoccupaient peu, que je n'avais de colère que contre la mauvaise gestion des affaires du pays.

Telle était l'origine de la démarche dont il fut chargé auprès de moi, car il vint me trouver peu d'instants après la réception de sa lettre.

« Vous devinez pourquoi je viens? me dit-il. — Oui, je le devine. — Vous pouvez nous rendre un grand service. — Je ne puis vous en rendre aucun.

— Si, si, je connais votre manière de penser; les dynasties ne vous occupent pas. Vos pensées sont tournées surtout vers l'état des affaires. Eh bien, l'empereur est prisonnier, il ne reste qu'une femme et un enfant! Quelle occasion pour fonder le gouvernement représentatif! — Après Sedan, il n'y a rien à faire, absolument rien. »

M. Mérimée n'insista pas; il se borna à me dire que l'impératrice désirait recevoir mes conseils. Je répondis, avec tout le respect que je devais à la situation et aux malheurs de la princesse au nom de la-

quelle il me parlait, qu'en fait de conseils, je ne savais lesquels donner.

« Il y a trois sujets, lui dis-je, dont on s'occupe et dont on doit s'occuper : le ministère actuel, la position de l'empereur, dont l'abdication est publiquement discutée, la direction à donner aux armées, surtout à celle de Metz.

« Sur ces trois points je ne sais quels conseils je pourrais donner à l'impératrice. Quant au ministère, il est fait, mal fait, mais impossible à changer, en ce moment, et, en conseillant de le changer, il faudrait au moins prendre l'engagement de le remplacer, ce que, pour ma part, je ne ferais point.

« Quant à l'empereur, à son abdication, il n'y a qu'un ami dévoué comme vous l'êtes qui puisse donner un avis. Un conseil de ma part sur un tel sujet serait un non-sens. Quant aux opérations militaires enfin, si j'étais chargé des affaires, je tâcherais de me mettre, à tout prix, en rapport avec le maréchal Bazaine, de lui demander son avis, de lui donner le mien, et, si nous n'étions pas d'accord, c'est son opinion que je suivrais, parce qu'il est sur les lieux et chargé d'exécuter les opérations qu'on pourrait ordonner. Je n'ai donc rien à dire, rien à faire. L'impératrice n'aurait rien à gagner à me consulter ; elle ferait une démarche peut-être pénible et sans résultat utile pour elle. Certes, mon respect ne lui manquerait pas, mais m'appeler serait pousser un cri de détresse sans aucun profit. » M. Mérimée me quitta fort mal-

heureux, car il sentait que j'avais raison, et quelques heures après il m'écrivit que l'impératrice appréciait ma réserve respectueuse, mais ne renonçait pas à mes conseils.

Le lendemain, le prince de Metternich vint faire auprès de moi une démarche à peu près pareille à celle qu'avait faite M. Mérimée, c'est-à-dire me demander des conseils. Je répétai qu'après Sedan je ne savais quels conseils donner. Mon entretien avec M. de Metternich fut donc un échange de réflexions fort tristes, sans résultat possible.

Le moment était venu où ce qu'on appelait la gauche ne pouvait manquer d'entrer en scène. Tandis que je recevais de la famille impériale les messages que je viens de rapporter, les membres de la gauche, avec lesquels j'entretenais depuis huit ans les plus amicales relations, notamment MM. Jules Favre, Simon, Ferry, Ernest Picard, s'adressèrent à moi dans l'un des bureaux de la Chambre. Je voyais en eux des esprits distingués, dont la pratique des affaires pourrait faire bientôt de précieux serviteurs du pays. M. Gambetta qui, à cette époque, s'était fait bien accueillir par la majorité de la Chambre, était du nombre. Ils me dirent :

« La révolution est proche, elle est inévitable; c'est dans vos mains que le pouvoir doit passer. Eh bien, mettez-vous à notre tête, et nous nous appliquerons tous ensemble à sauver le pays, qui sans cela va périr. »

Je leur répondis que cela ne se pouvait point; que la situation serait écrasante pour eux comme pour moi; qu'il fallait laisser le pouvoir dans les mains où il se trouvait, sauf un changement qui consisterait à le concentrer dans le sein du Corps législatif.

Ma pensée, en ce moment, c'était de se servir de ce que j'appelais le Corps législatif *repentant*, pour résoudre les difficultés de cette affreuse situation. Il fallait, selon moi, que le Corps législatif déclarât le trône vacant, formât une commission de gouvernement, et essayât de signer un armistice avec l'ennemi, puis convoquât une Assemblée où se réunirait tout ce que le pays contenait d'hommes capables et dévoués, et du sein de laquelle sortirait le remède à nos malheurs.

Sans énoncer à mes interlocuteurs toutes mes pensées à ce sujet, je leur conseillai de ne pas prendre sur eux la charge d'événements accablants dont ils n'étaient pas la cause, et dont ils n'avaient ni le devoir ni l'intérêt d'assumer la formidable responsabilité.

Je ne sais si je parvins à persuader mes collègues, mais je les vis, pendant ces derniers jours, tristes, inquiets comme moi, et sans projet qui leur fût personnel. Je suis certain qu'ils ne conspiraient pas plus que moi. Ils étaient inactifs, mais indignés, et ne le dissimulaient point.

Telle était donc la situation : l'Empire déjà ruiné, s'adressant à tous ceux qu'il croyait pouvoir lui prêter

secours, et l'ancienne opposition tentée de saisir le pouvoir, mais hésitant, et renonçant presque à y toucher. Pendant ce temps, l'ennemi victorieux marchait sur Paris, et la crise finale s'annonçait ouvertement et bruyamment.

C'est au sein du Corps législatif lui-même que la crise allait éclater. Ce Corps, troublé, éperdu, se sentant appelé à prendre la responsabilité du pouvoir dans la défaillance visible du gouvernement impérial, était effrayé de la tâche qui le menaçait, et n'osait se décider entre l'impossibilité de maintenir ce qui était et le danger de créer autre chose.

Quant à moi, ce qui me semblait désirable, je viens de le dire, c'est que le Corps législatif, éclairé par ses fautes, se saisît du pouvoir, s'en servît pour négocier la paix ou un armistice, et convoquer une Assemblée qui déciderait du sort de la France.

Mais, dans cette solution, qui était la seule raisonnable, car il valait cent fois mieux que la révolution se fît dans le Palais-Bourbon que dans la rue, j'entrevoyais, pour ce qui me concernait, un sombre et cruel avenir auquel je voulais échapper à tout prix, celui d'être chargé du fardeau du pouvoir, et surtout de signer moi-même une paix qui me désolait.

Je n'hésitais pas à dire que j'étais l'homme de France à qui la Providence devait le plus épargner cette douloureuse tâche. Hélas! je ne me doutais pas que je serais bientôt obligé de la subir.

Deux ou trois jours se passèrent en véritables

convulsions. A chaque instant, comme il arrive dans ces cas-là, on interpellait les ministres sans leur donner presque le temps de répondre, sans écouter même des réponses qui n'en étaient pas. Que pouvaient-ils dire, en effet, qui signifiât quelque chose dans une situation presque sans remède ? Désarmer l'opinion publique en écartant la famille impériale, arrêter l'ennemi au moyen d'un armistice, signer la paix, la signer vite pour éviter qu'elle ne devînt plus mauvaise en prolongeant la résistance, était la seule chose possible. Mais le gouvernement impérial lui-même pouvait-il rien de semblable? Évidemment non. Et, si la révolution avait lieu, les hommes qui surgiraient de son sein pourraient-ils arrêter le mouvement imprimé aux choses? Pas davantage. Tout était donc péril, solution ou impossible ou effrayante.

On se débattait dans ce gouffre d'impossibilités, et d'heure en heure devenait plus évidente la nécessité de la déchéance. L'opposition ne voulait plus laisser prononcer le nom de l'empereur ni de l'impératrice, et la majorité n'osait plus les faire respecter. Ceux que j'ai appelés les bonapartistes purs poussaient encore quelques cris qui étaient plutôt des gémissements que des éclats de colère, et ils étaient devenus tout à fait incapables d'opposer la moindre résistance.

Le samedi 3 septembre, on faillit en finir, mais la solution fut remise au lendemain. Nous quittâmes l'Assemblée à minuit.

Des groupes s'étaient formés sur la place de la Con-

corde. Les sergents de ville qui gardaient la tête du pont me les signalèrent, et, comme ces groupes n'étaient pas très nombreux et qu'il me semblait possible de passer entre eux, surtout avec un cheval rapide, je me hasardai à traverser.

A ce moment, je trouvai M. Jules Favre à pied; je lui offris de monter dans ma voiture, ce qu'il accepta.

Nous fûmes poursuivis par les groupes et atteints près du garde-meuble. Ils nous arrêtèrent, se jetèrent à la tête de mon cheval, et ceux qui étaient un peu plus loin leur disaient : « Arrêtez! arrêtez! tuez le cheval! »

Ces émeutiers nous reconnurent bientôt et se mirent à nous crier : « Sauvez-nous! Sauvez-nous! La déchéance! »

Nous leur dîmes que la déchéance était proche, et que, s'ils voulaient l'obtenir, il ne fallait pas qu'ils se rendissent effrayants. Ces paroles plusieurs fois répétées finirent par agir sur les plus rapprochés de nous, qui firent des efforts et eurent beaucoup à faire pour nous délivrer. Mon cocher, qui était prisonnier sur son siège, fut laissé libre, et, un coup de fouet vigoureux lançant le cheval au galop, nous fûmes délivrés, poursuivis encore, mais point atteints.

Nous nous séparâmes, M. Jules Favre et moi, et fûmes plusieurs jours sans nous revoir. Il ne songeait en ce moment, pas plus que moi, à mettre la main à une révolution.

Le bruit d'un coup d'Etat contre nous tous, et dont

l'effet aurait été de nous incarcérer, était très répandu. Je n'y croyais guère. Cependant on y croyait parmi mes amis, et la nuit se passa dans des inquiétudes assez grandes. La fatigue et l'incrédulité me procurèrent un profond sommeil.

M. LE COMTE DARU. — A propos de ce coup d'Etat, vous tenez peut-être à savoir sur quel fondement reposaient les bruits qui ont circulé. Nous avons reçu une déposition fort importante, celle de M. le baron Jérôme David. Vous pouvez lire. Quant à la déposition de M. Kératry, qui dit avoir trouvé des listes de personnes à arrêter, ces listes étaient anciennes.

Il n'y a pas eu dans le cabinet de résolution de coup d'État. Le général Palikao, aussi bien que les ministres, se défendent d'avoir eu la moindre pensée d'arrêter qui que soit.

Le bruit qui a circulé semble donc faux ; il n'y a eu ni commencement d'exécution, ni projet arrêté.

MM. Brame, Busson-Billault, Clément Duvernois, que nous avons entendus, s'en défendent absolument.

Un seul témoin, M. Jérôme David, ne s'en est pas défendu de la même façon ; mais vous verrez dans quels termes il en parle. Il se garde bien de dire que le conseil des ministres ait eu de tels projets.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je suis persuadé, en effet, qu'il n'y a pas eu de résolution prise par les ministres ; mais je crois qu'il en a été question, car M. Clément Duvernois, que je voyais assez souvent

à cette époque, à l'occasion des mesures à prendre pour la défense de Paris, me dit plus d'une fois : « Quant à moi, jamais je ne consentirai à un coup d'État, et vous pouvez compter sur ma parole. » Ces propos me firent supposer qu'il en était question, puisqu'un des membres du cabinet mettait tant de soin à se défendre. Je pense, en effet, qu'il en a été parlé sans que rien ait été résolu.

M. le comte Daru. — Il peut y avoir eu des personnes en dehors du cabinet qui aient donné de tels conseils ou fait courir de tels bruits.

M. le comte de Rességuier. — M. Jérôme David nous a dit, si je ne me trompe, qu'il en avait donné le conseil.

M. le comte Daru. — Il n'en a pas donné le conseil ; il a dit seulement : « Quant à moi, j'aurais été disposé à faire, sans hésitation aucune, des arrestations, si je les avais crues nécessaires. » Voilà le sens, sinon les termes de sa déposition.

M. Chaper. — Avec une nuance de regret que cela n'ait pas été fait.

M. le comte Daru. — Je ne puis pas me rappeler les termes mêmes de la déposition. Je répète qu'il n'y a pas eu de résolution arrêtée dans le conseil du gouvernement, si nous en croyons les dépositions que nous avons reçues.

Tous les membres du cabinet, à l'exception de M. le baron Jérôme David, déclarent qu'il n'en a pas même été question.

Vous étiez tous présents, vous pouvez vous le rappeler.

M. le Président de la République. — Le lendemain dimanche, 4 septembre, après avoir pris un peu de repos, je me rendis à l'Assemblée, où l'agitation était extrême.

Des membres du centre, autrefois très réservés avec moi, m'abordèrent et me dirent :

« Il est évident qu'il faut en finir; nous sommes décidés à rendre le trône vacant. On nous demande le mot de déchéance; nous ne pouvons pas le prononcer; c'est chose impossible. Nous avons soutenu cette dynastie pour éviter une révolution; nous nous sommes trompés en la soutenant, mais il est impossible d'en prononcer nous-mêmes la déchéance. Soit, pour la chose, mais qu'on nous épargne le mot. »

Ils me prièrent donc de trouver une rédaction qui conciliât leur dignité avec la nécessité devenue évidente de faire vaquer le trône.

Je leur répondis que j'allais m'en occuper, et je me rendis dans un bureau où l'on disait que la gauche était assemblée.

Je dis à ces messieurs :

« Les députés du centre désirent autant que vous la déchéance, et je le tiens de leur propre bouche. Mais ils ne veulent pas en prononcer le mot eux-mêmes. »

Les membres de la gauche me répondirent qu'ils tenaient à la chose et point au mot lui-même, et

nous convînmes d'une rédaction qui fut bientôt couverte de signatures, et qui devint ce qu'on appela dans le moment la proposition de M. Thiers.

Si elle avait été votée et elle allait l'être, le Corps législatif, devenu tout à coup populaire, pouvait retenir la révolution dans ses mains, gérer les affaires quelques jours, faire à l'ennemi une proposition d'armistice qui eût été probablement acceptée (j'en ai acquis la certitude depuis), convoquer ensuite une Assemblée qui aurait conclu la paix et mis à nos malheurs une fin tolérable. Mais, dans le moment, survint un incident fâcheux. Quelques députés revinrent des Tuileries, d'accord, disait-on, avec le comte de Palikao, pour proposer un arrangement au profit de l'impératrice régente et de son enfant.

Une discussion fort vive s'engagea dans les couloirs et prit plusieurs heures, heures précieuses, dont la perte devait devenir fatale. Le comte de Palikao fit, dans ce sens, une proposition à l'Assemblée, qui fut écartée avec une répulsion bruyante et presque générale. Le général, surpris comme un homme qui s'était attendu à un tout autre accueil, parut décontenancé. Un dernier incident acheva de tout perdre. On avait réuni des troupes pour garder l'Assemblée, que des groupes nombreux commençaient à entourer, et il arriva en ce moment ce qui est bien souvent arrivé en pareille circonstance.

L'opposition, émue des bruits de coup d'État qui avaient couru, demanda compte du rassemblement

de troupes, très explicable d'ailleurs, qui s'était fait autour de l'Assemblée. Le comte de Palikao, assailli de cris, promit de faire retirer les troupes pour les faire remplacer par la garde nationale. Le sort de la Chambre était décidé dès ce moment. Il aurait fallu qu'un concert se fût établi entre le chef du ministère et les autorités de Paris pour qu'une force succédât immédiatement à une autre; mais la confusion était déjà au comble, et tout concert avait cessé entre les pouvoirs.

La proposition Palikao écartée, la mienne fut renvoyée dans les bureaux pour y être examinée et adoptée. La majorité fut considérable.

Nous nous retirâmes dans les bureaux, dont les fenêtres donnant dans la cour étaient ouvertes. Je regardai par ces fenêtres ce qui se passait, et je vis avec un sinistre pressentiment les troupes qui partaient, sans voir arriver celles qui auraient dû les remplacer.

La discussion commença et fut terminée dans mon bureau presque à l'unanimité par l'adoption de ma proposition. On voulut alors me nommer commissaire, ce qui me conduisait à être rapporteur de la commission, et bien autre chose après.

Je refusai péremptoirement. On insista. Je résistai, et l'on me demanda alors qui pouvait être choisi à ma place. J'indiquai M. Dupuy de Lôme, qui était présent, qui refusa d'abord et qui ne céda que sur mes vives instances.

Nous en étions là, lorsque tout à coup nous entendîmes des cris furieux dans le corridor qui conduisait aux bureaux. Le porte de notre bureau fut forcée, et une foule ardente nous envahit.

Parmi les envahisseurs se trouvaient beaucoup d'hommes point mal vêtus. Ce n'était pas, comme je l'ai vu à d'autres époques, une émeute faite par la populace; loin de là. Je remarquai dans cette foule un individu grand, assez maigre, ayant une redingote brune, tout couvert de sueur, et d'une véhémence extrême.

M. le vice-président comte Daru. — C'était, je crois, Régère, le membre de la Commune.

M. le Président de la République. — Je ne puis pas le dire, car je ne l'ai jamais connu. Il monta sur la table, et de là commença un discours prononcé avec une grande volubilité. Il n'y avait cependant, ni dans sa figure, ni dans ses gestes, rien qui annonçât un homme prêt à se livrer à des violences.

Le Corps législatif avait, depuis quelques jours, conçu pour moi une sorte d'intérêt. Tous mes collègues m'entourèrent, de peur qu'il ne m'arrivât malheur. C'était une crainte vaine, du moins pour ce jour-là. L'orateur véhément qui nous haranguait du haut de la table où il était monté bondit à ma vue, sauta à terre, et, me saisissant la main, s'écria plusieurs fois : « Monsieur Thiers, sauvez-nous! sauvez-nous! — Que voulez-vous, lui dis-je, que nous fassions pour vous sauver? — Il faut proclamer la dé-

chéance. — C'est à quoi nous travaillons, lui répondis-je; mais sortez d'abord, car nous ne pouvons pas prendre une résolution tant que vous resterez ici. »

En ce moment, M. Tachard, qui était dans un bureau voisin, craignant que je ne fusse en péril, était accouru. Il parla à nos envahisseurs, les engagea à se retirer, et, comme on entendait des cris violents d'un autre côté, l'attention de la foule qui nous entourait étant attirée ailleurs, nous fûmes laissés seuls, et nous pûmes achever notre délibération, devenue du reste à peu près inutile, et, n'ayant plus rien à faire, nous revînmes à la salle des séances.

Déjà la multitude l'avait envahie, ainsi que toutes les parties du palais. Nous restâmes noyés au milieu de cette foule pendant plusieurs heures. Personne ne venait à notre secours, et n'y songeait, car jamais je n'ai vu une révolution accomplie plus aisément et à moins de frais.

L'Empire avait tellement révolté les esprits par les malheurs qu'il avait attirés sur le pays, que personne n'avait pitié de sa chute et que personne n'avait la pensée d'y résister. Ses partisans eux-mêmes assistaient à ce singulier spectacle sans essayer d'y porter remède. Les partisans de l'Empire, accablés ce jour-là, réveillés aujourd'hui, se plaignent qu'on les ait renversés à cette époque, prétendant qu'en les frappant on a frappé la France.

Mais pourquoi ne se défendaient-ils pas alors?

Pourquoi pas un seul effort de leur part n'a-t-il été fait pour résister à cette révolution opérée sans aucune difficulté? Par une bonne raison, c'est qu'ils n'auraient pas trouvé quelqu'un, eux compris, qui songeât à sauver l'Empire. De violence, il n'y en avait aucune. On se promenait, mêlé à la foule, pas trop mal vêtue, qui nous appelait par nos noms, et me répétait : « Monsieur Thiers, tirez-nous de là ! » A quoi je répondais que le moyen le plus sûr pour nous y aider, c'était de s'en aller et de nous laisser pourvoir paisiblement au gouvernement du pays.

Plusieurs heures s'écoulèrent ainsi sans que personne se présentât, ni pour nous secourir, ni pour nous violenter.

Vers la fin du jour, la salle se trouva presque évacuée. Nous nous disions les uns aux autres qu'il fallait pourtant prendre un parti, et nous imaginâmes de nous transporter dans la vaste salle à manger de la présidence. Là, je fus entouré et chargé, ce qui dura une demi-heure, de présider ce Corps législatif, où j'avais essuyé tant d'outrages quelques semaines auparavant, et je pris une sorte de fauteuil sur lequel je tombai accablé de fatigue et d'anxiétés de toute sorte.

En ce moment, on nous avait appris que la gauche, qui, depuis quelques jours, ne faisait plus rien que souhaiter et attendre la révolution, en voyant la représentation nationale dispersée, s'était rendue à l'Hôtel de Ville pour y recueillir le pouvoir et le tirer des mains d'une populace que rien ne contenait.

Quoi qu'en disent les partisans de l'Empire déchu, si la gauche, qui, depuis quelques jours, n'agissait qu'à la tribune, ne s'était pas portée à l'Hôtel de Ville, le pouvoir, dès ce jour même, eût passé aux mains de la Commune, et Dieu sait ce qui serait arrivé! Sans doute ce qui est arrivé a été bien triste, mais, si la Commune s'en était mêlée dès le premier jour, les résultats auraient été plus affreux encore, car l'ennemi victorieux, provoqué par des violences inouïes, se serait porté peut-être aux dernières extrémités de la guerre.

Une fois réunis, on se demanda ce qu'il fallait faire. C'est le matin, hélas! qu'il aurait fallu s'adresser cette question; c'est le matin qu'il aurait fallu tâcher de conserver le pouvoir, d'improviser une loi électorale, de prononcer la dissolution et de faire arriver tout de suite une Assemblée qui aurait décidé du sort du pays. Maintenant tout était perdu, ou à peu près. Tout ce qu'on pouvait faire, c'était de se mettre en rapport avec l'opposition, maintenant maîtresse de l'Hôtel de Ville, pour savoir s'il serait possible de faire en commun quelque chose de sage et de patriotique. On songea donc à envoyer une députation à l'Hôtel de Ville; cette députation partit et nous attendîmes la réponse, qui se fit attendre assez longtemps. La réponse arriva enfin; c'est M. Jules Favre et M. Jules Simon qui nous l'apportèrent. « On a pris le pouvoir, dirent ces messieurs, parce qu'on a trouvé la place du gouvernement abandonnée; du

reste, nous n'avons que les intentions que vous pourriez avoir vous-mêmes; celui de vos collègues qui vous préside le sait bien, car il serait à notre tête s'il l'avait voulu. »

Quelques membres de l'Assemblée, ceux surtout qui le matin avaient résisté à la résolution qui, prise à temps, aurait prévenu de grands malheurs, étaient fort irrités contre la gauche.

Je vis que les choses allaient se gâter et qu'on allait échanger des paroles très aigres. J'arrêtai ce conflit sur-le-champ :

« Messieurs, dis-je, au milieu des désastres du pays, il est inutile d'ajouter de nouvelles divisions à celles qui existent déjà. Ce serait une grande faute de notre part. Soyez prudents, dis-je à ceux qui venaient de prendre le pouvoir; tâchez de gouverner pour le bien; quant à nous, nous n'avons plus rien à faire. »

Dans une partie de l'Assemblée, on eut de la peine à se soumettre, mais on était dans l'impuissance absolue de résister, et montrer de l'humeur était tout ce qu'on pouvait. La majorité, du reste, trouva bons les conseils d'union, de paix et de résignation que je venais de donner. On se sépara sans rien dire. Je rentrai chez moi, résolu à me séparer de tout, hommes et choses, en souhaitant bien sincèrement qu'une conduite sage et prudente du pouvoir abrégeât et diminuât en les abrégeant les malheurs du pays.

Telle fut cette révolution, que les partisans de

l'Empire attribuent à la trahison, et qui ne fut que le résultat du délaissement général qu'ils n'avaient que trop mérité, et contre lequel ils ne songèrent pas un moment à réagir, tant ils se sentaient abandonnés.

Un incident purement involontaire, comme il en arrive si souvent en ces circonstances, c'est-à-dire l'éloignement des troupes, sans accord entre les autorités pour les remplacer immédiatement, fut le coup mortel qui, du reste, ne frappa que des gens déjà mourants et presque morts. Ce dernier incident n'aurait même exercé aucune influence, si, le matin, un dernier effort, tenté pour assurer la régence à l'impératrice, n'avait fait perdre deux ou trois heures précieuses. La résolution de la déchéance, adoptée sur-le-champ, tout en évitant d'en prononcer le mot, aurait prévenu l'invasion de l'Assemblée, et l'éloignement momentané des troupes serait resté un incident sans aucune conséquence.

Je restai donc chez moi, cherchant dans mes chères études une distraction aux scènes auxquelles je venais d'assister. Je ne me doutais pas que j'en verrais bientôt de plus terribles.

Depuis quelques jours je ne sortais pas de chez moi, et j'étais enfoncé dans mes livres, lorsqu'un jour je vis arriver M. Jules Favre, que je n'avais pas vu depuis le 4 septembre.

Il me dit : « Je viens en ami vous demander de nous rendre un service important. — Lequel ? — Le

voici : Nous avons la plus grande peine à nous faire écouter, notamment à Londres ; mais, si vous consentiez à vous y rendre, vous parviendriez peut-être à nous faire ouvrir des voies aujourd'hui fermées. »

M. Jules Favre ajouta à cet énoncé de vives instances pour me décider à accepter une mission de cette nature soit auprès de l'Angleterre, soit auprès des cabinets avec lesquels j'avais été jadis en relation.

Cette proposition me causa le plus grand embarras, et, je n'hésite pas à le dire, une vive peine. J'étais sorti, dix jours auparavant, de la salle du Corps législatif le cœur navré, me promettant de ne plus mettre la main aux affaires de notre pauvre France, vaincue, abaissée, et décidé à chercher dans le sein des études scientifiques, auxquelles j'étais livré depuis plusieurs années, la consolation de nos malheurs.

L'étude des vérités éternelles est, me disais-je, une noble occupation, surtout pour une fin de vie, et j'étais décidé à lui consacrer le peu de jours qui me restaient à vivre. Depuis quelques années je fréquentais l'Observatoire, l'École normale, le Muséum d'histoire naturelle, et j'étais résolu à y rechercher encore le repos et l'oubli de tout ce que j'avais vu depuis quarante ans.

J'opposai donc un refus à la proposition de M. Jules Favre. Je lui donnai mes raisons, raisons, il est vrai, tirées de mon intérêt personnel ; mais il insista fortement, en me disant qu'il ne me demandait qu'une chose, non pas d'accepter une ambassade,

c'est-à-dire une fonction durable (chose que je rejetais péremptoirement), mais une course rapide, soit en Angleterre, soit ailleurs, partout enfin où je pourrais me faire écouter, et où j'irais dire que le gouvernement était en la possession d'honnêtes gens, souhaitant l'ordre et la paix, qu'il serait barbare et souverainement imprudent aux cabinets européens de refuser de tendre la main à la France, uniquement parce qu'elle avait changé de gouvernement à la suite d'une révolution qui n'était malheureusement que trop expliquée, et trop justifiée par ce qui s'était passé à Metz et à Sedan.

Sentant qu'il y avait à rendre un service réel, quoique difficile, je demandai à réfléchir; mais le gouvernement était si pressé de faire partir un représentant auprès des cours étrangères, que M. Jules Favre me demanda à revenir le soir même, pour avoir ma réponse. Je consentis à ce rendez-vous si prochain.

Dans la journée, je vis mes amis, et tous furent d'avis qu'il était impossible de refuser le service qu'on me demandait. Les divers membres du gouvernement vinrent ajouter leurs instances à celles de M. Jules Favre, et je me décidai enfin à accepter une mission temporaire auprès des diverses cours avec lesquelles j'avais conservé des relations personnelles, mission qui aurait pour but et pour résultat de réveiller les sympathies pour la France, et le sentiment du danger qu'il y aurait pour l'Europe à la laisser périr.

Il fut convenu que je ne m'occuperais pas de la paix, sujet auquel je ne voulais pas toucher, et sur lequel je n'aurais pas été, peut-être, de l'avis du gouvernement, mais uniquement de rendre des amis à la France, si j'en pouvais trouver, et de faire naître, si possible était, l'occasion d'un armistice.

J'avais, en fait, des pouvoirs très étendus pour nouer des alliances, mais aucune autorisation, aucune indication, même quant à la paix future.

Je n'en aurais pas accepté, quelque effort qu'on eût fait pour m'en offrir, ma conviction profonde étant qu'on n'avait pas le droit de m'imposer le sacrifice de signer la paix douloureuse qu'il était déjà facile de prévoir.

Je partis de Paris vers le milieu de septembre 1870, le cœur serré de laisser mes amis, Paris, ma chère patrie adoptive, dans un moment où personne ne savait ce qu'il deviendrait dans huit jours, et enfin ma pauvre maison que je ne devais plus revoir.

Arrivé au pont de Creil, je trouvai l'officier du génie qui devait faire sauter le pont et qui, averti de mon passage, attendait que je l'eusse franchi pour le faire sauter. J'entendis l'explosion à quelques centaines de mètres, et le matin, à six heures, j'étais à Londres. Tant de Français, fugitifs de l'Empire, avaient envahi les hôtels, que je ne trouvai qu'à l'ambassade le moyen de me loger. Elle était démeublée et je fus réduit à y camper.

Lord Granville quitta tout de suite son château

de Douvres, qu'il possède viagèrement comme gouverneur des cinq ports, et se hâta de venir me voir à Londres. Je l'avais connu jeune, presque enfant, lorsque son illustre père était ambassadeur à Paris, et je le retrouvai tel qu'il est, doux, fin, intelligent, ami de la France, où il a passé sa jeunesse, mais résolu, comme tous ses compatriotes, à ne rien compromettre pour elle.

La satisfaction de voir la France abaissée n'avait été, en Angleterre, qu'une satisfaction d'un instant. Le danger de la voir affaiblie, écrasée, faisait place peu à peu à cette première joie d'une ancienne jalousie, et l'on aurait voulu venir à notre secours. Mais on n'était pas prêt pour la guerre, et, l'eût-on été, on ne l'aurait pas faite pour nous. La preuve, c'est qu'on n'a pas voulu la faire pour soi, c'est-à-dire pour maintenir le traité de Paris. Lord Granville fut donc très affectueux, mais stérile comme la situation.

M. Gladstone, que j'avais connu aussi, mais moins intimement que lord Granville, ne se fit pas attendre, et vint immédiatement à l'ambassade de France. Moins affectueux que lord Granville, mais attaché, comme tous les hommes éclairés, à l'ancien équilibre européen, il le voyait avec regret détruit, peut-être à jamais. Il aurait voulu le rétablir, fût-ce au profit de la France, mais n'en trouvait pas plus le moyen que lord Granville, personne en Angleterre ne voulant faire la guerre, ne voulant même la risquer.

Pourtant il y avait une chose à essayer, c'était de ménager une entrevue entre M. Jules Favre et M. de Bismarck, car on me disait à Londres, comme on me l'a dit partout : « Négociez ! Négociez ! »

Il fut convenu que l'Angleterre enverrait une demande d'entrevue au quartier général prussien ; mais la question était de savoir de quelle recommandation on appuierait cette demande. Plusieurs jours furent employés à discuter le fond et la forme de cette recommandation. Le cabinet britannique ne voulait être qu'un simple intermédiaire pour ne pas s'exposer au désagrément d'un refus, à quoi je répondais : « Mais l'Angleterre, enfin, n'en est pas réduite à être un bureau de petite poste. »

Il fut convenu qu'on recommanderait l'acceptation d'une entrevue *dans l'intérêt de la paix*. J'aurais voulu qu'on ajoutât : *de l'équilibre européen*. Je ne pus l'obtenir ; mais la recommandation dans l'intérêt de la paix fut accordée, et la dépêche partit pour le camp prussien.

Pendant ces quelques jours, je reçus de Saint-Pétersbourg une invitation fort courtoise de la part du prince Gortschakoff pour me rendre en Russie. Je connaissais beaucoup et depuis nombre d'années l'illustre chancelier russe, et j'étais convaincu que je ne réussirais à quelque chose d'utile qu'en réunissant tous les neutres en un faisceau, et en les piquant d'honneur les uns par les autres.

Si la Russie faisait quelque chose, il était évident

que l'Angleterre ne voudrait pas moins faire, surtout à cause de l'opinion publique qui commençait à se prononcer en notre faveur.

Lord Granville, toujours gracieux et amical pour la France, voulait me retenir à Londres, en me faisant espérer de ma présence prolongée plus que je n'en espérais, mais je me décidai à partir pour la Russie, fort pressé, d'ailleurs, par M. Jules Favre, que les lettres reçues de Saint-Pétersbourg disposaient à désirer ardemment mon voyage vers le Nord.

Il s'agissait de savoir quelle voie je prendrais pour arriver le plus tôt possible. On me conseillait de me rendre en Suède, de la traverser, et d'aller m'embarquer à Stockholm. Mais la question était de savoir si je trouverais là des moyens faciles de transport, surtout en état de guerre.

La flotte française était aux Dunes, et j'imaginai d'aller la rejoindre pour me faire transporter jusqu'au Sund. Mais, arrivé là, on craignait les brumes de la saison et de grands hasards de mer. Néanmoins je me décidai à partir sur le *Desaix*, autrefois *Prince-Jérôme*, et je quittai Londres, accompagné de ma famille, que je voulais laisser en Angleterre, où j'avais des amis nombreux, mais qui voulait me suivre, convaincue que je tomberais malade dans quelque village de Pologne ou de Russie, et qu'il valait mieux m'accompagner que de faire, après coup et toute seule, un long voyage pour venir me chercher malade. Je descendis la Tamise, et, arrivé aux Dunes, après une

croisière en tous sens afin de trouver la flotte que je ne trouvai pas, je me décidai à l'aller chercher à Cherbourg.

J'y arrivai en effet et, en entrant à Cherbourg, je trouvai au milieu de la rade notre flotte cuirassée qui était sous vapeur, prête à me conduire où je voudrais. Un contre-ordre, résultat d'un malentendu, l'avait ramenée à Cherbourg. Mon excellent ami, l'amiral de Gueydon, la commandait. Il était prêt à la conduire au Sund, mais ne répondait pas de le franchir avec ses gros bâtiments, desquels il ne pouvait se séparer sans péril.

Je pris alors et brusquement le parti de traverser le continent tout entier, certain que, si la fatigue devait être grande, les imprévus, les pertes de temps, ne seraient pas à craindre, et que j'arriverais sûrement à mon but, sans cesser de recevoir en route des nouvelles de France.

Je montai en chemin de fer, après avoir pris à peine le temps de faire un léger repas.

En rentrant dans notre malheureux pays, je retrouvais la confusion que j'y avais laissée. Les convois de mobiles, de matériel de guerre, se succédaient, se heurtaient, et j'eus la plus grande peine à arriver à Tours, devançant d'une demi-heure une rencontre meurtrière de deux convois brisés l'un contre l'autre.

Je trouvai à Tours la délégation, tombée de Paris en Touraine, tout ébahie du chaos au milieu duquel elle se trouvait, et n'ayant guère la force de le dé-

brouiller. Après un repos d'une heure, je me remis en route. J'arrivai le lendemain au mont Cenis; je le traversai, je trouvai les Italiens ivres de leur entrée à Rome; mais, je dois leur rendre justice, très touchés des malheurs de la France, sans toutefois avouer que c'était pour eux qu'elle était si malheureuse.

Je ne m'arrêtai point; je traversai Turin, Milan, Venise, la Styrie tout entière, et, après deux jours, j'étais à Vienne.

M. de Beust était chancelier de l'empire, et M. Andrassy principal ministre de Hongrie. Je trouvai auprès de ces messieurs le plus vif intérêt pour la France, beaucoup plus que je n'en avais obtenu en Angleterre, mais avec la même impuissance de nous aider. Ils me dirent que, si quelqu'un voulait agir, ils ne seraient pas les derniers; mais qu'en Russie seulement il pouvait se produire une initiative puissante et efficace, et là encore devaient se rencontrer les obstacles de la parenté. Avant de me quitter, MM. de Beust et Andrassy m'apprirent ce qu'ils avaient fait pour ôter à M. de Gramont toute illusion sur la possibilité d'une alliance entre la France et l'Autriche, et mirent ainsi le plus grand soin à repousser toute la responsabilité de cette affreuse guerre.

Devant revenir à Vienne, je ne m'y arrêtai cette fois que deux jours, et je partis pour Saint-Pétersbourg en traversant la Pologne. Le télégraphe avait annoncé ma venue à Varsovie. Je trouvai au débarcadère une foule immense, calme, silencieuse, le cha-

peau à la main, ayant le tact de se taire pour ne pas me créer des obstacles.

Je ne m'arrêtai point, et, sans prendre de repos, je me rendis à Saint-Pétersbourg.

La cour était à Tzarskoé-Sélo. Je m'y rendis auprès du prince Gortschakoff, que je n'avais pas vu depuis bien des années, et qui avait acquis, par ses grands services et une rare supériorité d'esprit politique, une position dominante dans la politique du grand empire du Nord.

Il me parla avec beaucoup d'amitié et de franchise. « Vous trouverez ici, me dit-il, de vives sympathies pour la France, des sympathies qui tiennent au goût de notre nation pour la vôtre, et à d'anciennes conformités d'intérêts, longtemps oubliées. Ces sympathies, on vous les témoignera, mais ne vous y trompez point. En Russie, l'empereur seul est le maître ; seul il gouverne. Or l'empereur veut la paix, et ce n'est pas le neveu qui résistera à vos instances, mais le souverain qui se doit à son peuple et à son peuple seul. Du reste, vous trouverez auprès de lui des secours pour négocier et pas pour autre chose. On vous aidera à traiter, sans perte de temps ; et, croyez-moi, il n'y a pas autre chose à faire. »

Le chancelier avait raison, et je m'en aperçus bientôt. L'empereur me fit l'honneur de me recevoir. Ce prince est un honnête homme s'il en fut, appliqué aux affaires, les entendant, et respirant la franchise et la loyauté. Il me confirma le langage de son mi-

nistre en me disant qu'il ne ferait pas la guerre, mais qu'il serait notre appui dans les négociations, et ferait son possible pour que la France fît en territoire et en argent les moindres pertes possibles. Il a tenu fidèlement parole.

Je vis tous les princes de la famille, et je trouvai partout les mêmes sentiments affectueux, mais le même conseil de conclure une paix prompte, au prix de sacrifices qui seraient d'autant plus grands qu'ils seraient plus différés.

Je passai huit à dix jours à entendre les mêmes choses, sans rien de décisif.

Je savais qu'on avait écrit à Versailles, où était la cour de Prusse, qu'on n'avait pas de réponse, et qu'on était même un peu étonné de ce silence.

J'allais partir, lorsque tout à coup le prince de Gortschakoff me dit, avec une satisfaction visible :

« Nous avons des nouvelles. La paix est possible, mais il faut beaucoup prendre sur vous ; il faut aller à Versailles traiter courageusement, et vous aurez des conditions acceptables, surtout si Paris est un peu défendu. Ayez le courage de la paix, et, je vous le répète, vous donnerez la paix à votre pays et à l'Europe, pourvu que la fortune seconde un peu les armes françaises sous les murs de Paris. »

Je fis remarquer au prince que je n'avais aucun pouvoir pour conclure une paix quelle qu'elle fût, que je n'en avais pas pris et n'en aurais pas voulu. « Soyez grand citoyen, me dit le prince, et prenez sur vous.

On vous attend à Versailles, vous y serez bien reçu et vous obtiendrez tout ce qu'on peut obtenir en ce moment. »

Je fis remarquer au prince que je ne pouvais aller à Versailles sans avoir passé par Paris et obtenu des pouvoirs du gouvernement de la Défense nationale, car autrement je signerais en vain un traité, ma signature ne serait pas reconnue et j'aurais commis un excès de pouvoir sans résultat utile.

Le prince convint que j'avais raison, et en parla sur-le-champ à l'empereur, qui comprit cette nécessité. Il fut donc convenu que l'empereur demanderait pour moi, à Versailles, la faculté d'entrer à Paris, pour m'y procurer le pouvoir de signer un armistice, et que j'irais ensuite négocier cet armistice à Versailles même.

Tout étant ainsi convenu, je traversai de nouveau le continent, je repassai par Vienne, je vis Florence, où le roi Victor-Emmanuel m'avait invité à me rendre, et où une faible espérance de secours, bientôt dissipée, m'avait attiré. Je rentrai en France et je revins à Tours, après avoir parcouru toute l'Europe en quarante jours.

L'Angleterre était préoccupée de ce que j'avais fait à Saint-Pétersbourg. Je n'y avais certes pas noué une alliance, mais elle devina que j'y avais obtenu de l'appui pour négocier un armistice ; et, ne voulant pas faire moins que la Russie, elle imagina à peu près de son côté ce qui avait été imaginé à Pétersbourg, c'est-

à-dire de demander pour moi la faculté d'entrer à Paris pour y recevoir les pouvoirs d'aller négocier un armistice à Versailles.

L'Autriche, l'Italie, la Russie, c'est-à-dire les neutres, s'empressèrent d'adhérer ; la Russie, parce que c'était sa propre pensée ; l'Autriche et l'Italie, parce que la paix, commencée par un armistice, était ce qu'elles désiraient. Je fus donc ainsi, tout à la fois, le représentant de la France et des puissances neutres dans une prochaine négociation d'armistice. Je me trouvais ainsi peu à peu amené à me mêler de la paix ; ce que je n'avais jamais voulu et ce que la situation me condamnait à faire.

Arrivé à Tours, j'y fus reçu avec empressement et joie par ceux qui désiraient la paix ; avec moins de satisfaction par ceux qui, cédant à l'entraînement des circonstances, étaient engagés dans la guerre à outrance.

Alors commencèrent de nouvelles négociations de toutes les puissances neutres avec la cour de Prusse, pour obtenir que je fusse admis à Versailles, après avoir traversé Paris pour y recevoir les pouvoirs nécessaires. Ce point fut longuement débattu. La Russie ne s'y épargna pas, et enfin il fut entendu que je me rendrais à Orléans, qu'à Orléans des officiers allemands m'accompagneraient à Versailles, et que de Versailles je serais conduit aux avant-postes français pour pénétrer dans Paris.

Ce qui avait constitué la difficulté principale, c'é-

tait la crainte que je ne pusse obtenir à Paris des instructions qui rendissent un armistice possible. Mais le cabinet prussien céda parce qu'il fallait bien, ou qu'il renonçât à traiter même d'un armistice, ou que j'obtinsse du gouvernement de la Défense nationale, qui tenait les clefs de Paris, le pouvoir de disposer de ces clefs, aux conditions, bien entendu, que le gouvernement français y mettrait et que mon honneur me permettrait d'y mettre moi-même.

Et ce n'était pas là encore toute la difficulté. Il fallait le consentement de la délégation de Tours elle-même, car le gouvernement était partagé en deux, et sans aucune communication de la moitié résidant à Paris avec celle qui, de Tours, essayait de gouverner le reste de la France.

Toutefois, je dois le dire, je ne rencontrai pas de difficultés bien grandes de la part des membres du gouvernement qui siégeait à Tours.

Ils ne mirent à mon départ d'autre condition (et ils avaient raison) que mon passage à Paris pour y recevoir les pouvoirs nécessaires.

Je partis donc de Tours, ma famille et mes amis fort inquiets de ce qui arriverait de moi à travers toutes ces aventures, et je parvins sans difficultés à Orléans, où commandait le général bavarois de Thann, homme sage, et, quoique très brave militaire, fort ami de la paix, que, du reste, les Allemands désiraient tous.

Je reçus l'hospitalité de monseigneur l'évêque

d'Orléans, qui était la providence de ses diocésains au milieu des horreurs de cette guerre, et qui eut pour moi toutes les bontés que je pouvais attendre de sa vieille amitié. En quittant Orléans, je rencontrai sur la route toutes les traces sanglantes de cette guerre désolante, des villages incendiés et brûlant encore, des malheureux paysans en fuite, les soldats ennemis occupant leurs chaumières et y vivant de la richesse dont ils dépouillaient le pays. Des officiers bavarois m'accompagnaient, et, pour chevaux de poste, on me donnait des chevaux de troupe qui me conduisaient aussi vite que possible sur des routes coupées ou détruites.

Le dimanche matin, 30 octobre, à Versailles, je fus reçu par M. de Bismarck, que je n'avais pas vu depuis bien des années, qui m'accueillit de la façon la plus amicale, et qui m'expliqua pourquoi il avait voulu me faire entrer dans Paris par Versailles. « Sur tous les autres points, me dit-il, il est presque impossible de franchir les avant-postes. Par Versailles et Sèvres même, la chose n'est pas facile. Chaque lettre me coûte un homme et c'est trop cher; je n'écris plus. Mais voici de braves jeunes gens qui ne craignent pas les fusillades d'avant-postes, et qui feront tout pour vous épargner les dangers du passage. Revenez le plus tôt possible, mais je n'espère pas que ce soit avant plusieurs jours. Mes jeunes gens vous attendront sur la rive de la Seine, et, au premier signal, ils iront vous recevoir et vous ramèneront ici. »

tait la crainte que je ne pusse obtenir à Paris des instructions qui rendissent un armistice possible. Mais le cabinet prussien céda parce qu'il fallait bien, ou qu'il renonçât à traiter même d'un armistice, ou que j'obtinsse du gouvernement de la Défense nationale, qui tenait les clefs de Paris, le pouvoir de disposer de ces clefs, aux conditions, bien entendu, que le gouvernement français y mettrait et que mon honneur me permettrait d'y mettre moi-même.

Et ce n'était pas là encore toute la difficulté. Il fallait le consentement de la délégation de Tours elle-même, car le gouvernement était partagé en deux, et sans aucune communication de la moitié résidant à Paris avec celle qui, de Tours, essayait de gouverner le reste de la France.

Toutefois, je dois le dire, je ne rencontrai pas de difficultés bien grandes de la part des membres du gouvernement qui siégeait à Tours.

Ils ne mirent à mon départ d'autre condition (et ils avaient raison) que mon passage à Paris pour y recevoir les pouvoirs nécessaires.

Je partis donc de Tours, ma famille et mes amis fort inquiets de ce qui arriverait de moi à travers toutes ces aventures, et je parvins sans difficultés à Orléans, où commandait le général bavarois de Thann, homme sage, et, quoique très brave militaire, fort ami de la paix, que, du reste, les Allemands désiraient tous.

Je reçus l'hospitalité de monseigneur l'évêque

d'Orléans, qui était la providence de ses diocésains au milieu des horreurs de cette guerre, et qui eut pour moi toutes les bontés que je pouvais attendre de sa vieille amitié. En quittant Orléans, je rencontrai sur la route toutes les traces sanglantes de cette guerre désolante, des villages incendiés et brûlant encore, des malheureux paysans en fuite, les soldats ennemis occupant leurs chaumières et y vivant de la richesse dont ils dépouillaient le pays. Des officiers bavarois m'accompagnaient, et, pour chevaux de poste, on me donnait des chevaux de troupe qui me conduisaient aussi vite que possible sur des routes coupées ou détruites.

Le dimanche matin, 30 octobre, à Versailles, je fus reçu par M. de Bismarck, que je n'avais pas vu depuis bien des années, qui m'accueillit de la façon la plus amicale, et qui m'expliqua pourquoi il avait voulu me faire entrer dans Paris par Versailles. « Sur tous les autres points, me dit-il, il est presque impossible de franchir les avant-postes. Par Versailles et Sèvres même, la chose n'est pas facile. Chaque lettre me coûte un homme et c'est trop cher; je n'écris plus. Mais voici de braves jeunes gens qui ne craignent pas les fusillades d'avant-postes, et qui feront tout pour vous épargner les dangers du passage. Revenez le plus tôt possible, mais je n'espère pas que ce soit avant plusieurs jours. Mes jeunes gens vous attendront sur la rive de la Seine, et, au premier signal, ils iront vous recevoir et vous ramèneront ici. »

M. de Bismarck nous donna en même temps la triste nouvelle de la reddition de Metz, que nous soupçonnions sans la connaître.

Je vis aussi M. de Moltke, et je partis accompagné par de jeunes officiers appartenant aux plus grandes familles de Prusse, tous fort distingués, et qui faisaient partie de cet état-major si renommé de M. de Moltke, composé par lui et pour lui.

Arrivé à Sèvres, je vis un spectable lamentable. Les obus avaient percé les maisons, atteint en divers points la manufacture de porcelaine. Les maisons étaient ouvertes, abandonnées, ayant été, comme celles de Pompéi, surprises par une catastrophe soudaine. On trouvait tout ouverts des cabarets où des bouteilles, des verres, des plats, étaient restés sur les tables, les habitants n'ayant abandonné leurs demeures que lorsque les projectiles des deux rives avaient fondu sur eux.

Des traverses armées de canons barraient les rues; les soldats étrangers étaient à leurs pièces, et le canon du Mont-Valérien dominait tout cela du bruit incessant de ses batteries.

Après trois heures d'attente pour faire reconnaître et accueillir les officiers parlementaires, une légère barque se détacha de l'autre rive de la Seine (le pont de Sèvres était coupé et garni de canons), et vint me chercher.

Je fus heureux plus que je ne puis le dire de voir enfin l'uniforme français ; ceux qui le portaient, igno-

rant, comme tout Paris, ce qui se passait en France et en Europe, furent confondus d'étonnement en entendant mon nom et en me voyant aux portes de la capitale.

On me croyait à Vienne ou à Saint-Pétersbourg et personne ne me supposait aussi près.

Je mettais un véritable intérêt à revenir le plus tôt possible à Versailles, pour prouver à M. de Bismarck que je n'aurais pas autant de peine qu'il le croyait à obtenir des pouvoirs raisonnables, et je priai les officiers prussiens qui m'avaient accompagné de se trouver tous les jours, à quatre heures, au point où je m'embarquais, afin de m'y recevoir et de me ramener à Versailles.

Je traversai la Seine et je fus conduit à la belle maison de M. de Rothschild, à Boulogne, que j'avais vue si splendide autrefois, et qui, démeublée aujourd'hui, couverte de paille, était remplie de soldats et offrait toutes les images de la guerre.

Partout ma présence causa un étonnement extraordinaire et fit naître des espérances de paix accueillies avec la plus grande joie. Mais malheureusement j'apportais à Paris la plus cruelle des nouvelles, celle de la reddition de Metz.

Un journal anarchique avait, par l'ordinaire méchanceté des partis, annoncé la reddition plusieurs jours avant qu'elle fût vraie ; le gouvernement l'avait démentie avec raison, et l'on était revenu à la croyance que Metz nous appartenait encore : aussi la nouvelle

de la reddition fut-elle reçue avec la plus violente émotion.

Par un hasard fort inattendu, M. Picard était aux portes de Paris quand j'arrivai, et j'eus à le revoir autant de plaisir qu'il en eut lui-même. Il me fit une peinture lamentable de la situation de Paris, et m'exprima le désir de la paix en homme d'esprit et de sens qu'il était, mais sans se dissimuler la difficulté de la faire accepter par les furieux qui déjà commençaient à dominer la capitale, et que nous avons rencontrés depuis sous la forme de la Commune.

Je me rendis sur-le-champ chez M. Jules Favre, aux Affaires étrangères, où je pris gîte, et je demandai la convocation immédiate du gouvernement. M. Jules Favre, que je n'avais pas vu depuis le milieu de septembre, et auquel je m'étais attaché en le trouvant si bon, si généreux, si prompt à accueillir les idées du bon sens, fut fort heureux d'apprendre la possibilité de traiter, mais bien malheureux d'apprendre la reddition de Metz. Il ne se dissimulait pas, et je ne me dissimulais pas plus que lui, combien ma présence dans Paris allait causer de surprise, exciter d'émotions, par ce mélange de nouvelles heureuses et tristes, la possibilité de la paix et le désastre de Metz.

L'impression produite, en effet, fut extraordinaire, et, si la nouvelle d'un armistice négocié avec l'appui des puissances neutres causait un sensible plaisir,

la reddition de Metz navrait les cœurs patriotes, surexcitait les anarchistes, et devenait dans leurs mains un nouveau brandon de discorde. Il était visible qu'on aurait bientôt une crise, par suite de ce conflit, entre ceux qui sentaient la nécessité de finir cette guerre sans ressource, et ceux pour qui tout était occasion de désordre et de violences.

Le gouvernement se réunit sur-le-champ, et nous passâmes la nuit à délibérer. Tout le monde fut d'avis de l'armistice, car on sentait que la résistance de Paris n'était qu'une affaire d'approvisionnements; qu'aucun secours n'était à espérer d'armées qui avaient péri à Sedan et à Metz, et qu'on cherchait en vain à reformer sur la Loire, sans cadres, sans matériel de guerre; qu'il fallait donc terminer cette série de malheurs, et qu'un armistice serait un premier pas, pas très considérable, dans la voie de la paix. Mais la condition naturelle que tout le monde voulait et devait y mettre, c'était une introduction de vivres proportionnée à la durée de l'armistice. C'était la règle en pareille circonstance, et cette fois plus nécessaire que jamais.

Il y eut unanimité dans le conseil du gouvernement. Je trouvai parfaitement raisonnables et courageux, comme je devais m'y attendre, le général Trochu, noble caractère si injustement calomnié, MM. Jules Favre, Simon, Picard, Magnin, et, ce qui étonnera tout le monde, M. de Rochefort, tant il est vrai qu'aux affaires, en présence des faits eux-mêmes,

les caractères les plus emportés dans l'opposition se tempèrent et se rendent à la nécessité des choses.

Après avoir passé la nuit à délibérer, je passai la matinée à rédiger avec M. Jules Favre les instructions que je devais emporter avec moi, et à discuter avec M. Magnin des quantités de vivres que je devais exiger pour la subsistance de Paris pendant la durée de l'armistice.

Durant cette matinée, les nouvelles les plus sinistres ne cessèrent d'arriver. Nous étions au 31 octobre, jour funeste qui a été l'origine de nouveaux et plus graves malheurs. Les fous méchants qui sont devenus la Commune trouvaient dans la reddition de Metz un prétexte à grande agitation, et, dans la nouvelle d'une négociation d'armistice, une occasion de dire que l'*infâme parti* de la paix allait livrer à l'étranger l'honneur de la France.

Malheureusement, beaucoup d'honnêtes gens, inquiets, troublés, sans se livrer aux exagérations des anarchistes, éprouvaient cependant les susceptibilités d'un patriotisme égaré par les circonstances, et, sans le vouloir, servaient d'appui à ceux qui ne demandaient que le désordre et le mal. C'est tout cet ensemble de choses que je devais avoir bientôt sur les bras, et qu'il m'a fallu vaincre six mois après, avec une armée de 130,000 hommes.

Le général Trochu devait venir me chercher à midi et me conduire aux avant-postes. Il me fit dire que la journée devenait orageuse, qu'il ne fallait pas m'at-

tarder à Paris, et je compris qu'en effet il n'y avait pas de temps à perdre. Je ne croyais pas le péril aussi grand qu'il l'était en effet ; mais ce que je redoutais, c'était que le gouvernement, violenté ou seulement influencé par l'état de Paris, ne modifiât mes instructions et ne me rendît ainsi toute négociation impossible.

Je quittai Paris à deux heures, par un temps épouvantable, physiquement et moralement, et je vins prendre à la porte Maillot une escorte que me donna le général Ducrot, que je ne connaissais point alors, et avec qui j'échangeai quelques paroles bien tristes sur le malheur des circonstances.

Nous franchîmes le bois de Boulogne au galop, et tout était si difficile alors, au milieu des embarras de la guerre, que, parti des Affaires étrangères à deux heures, je n'étais arrivé au pont de Sèvres qu'à quatre heures.

Les trompettes sonnèrent sur les deux rives, et cette fois je franchis les avant-postes très rapidement. Les officiers prussiens m'attendaient et furent fort étonnés de me revoir sitôt.

Je revins à Versailles, où M. de Bismarck, surpris et satisfait de la promptitude de mon retour, me fit complimenter de mon heureuse et rapide traversée de Paris, et me demanda de fixer l'heure de notre prochaine entrevue le lendemain. Onze heures fut l'heure choisie pour nos négociations qui, pendant plusieurs jours, commencées le matin, ne finissaient que le soir.

Le lendemain, en effet, je vis M. de Bismarck, et nos négociations commencèrent. Je les ai exposées dans une note qui fut peu connue de Paris, mais qui a été connue de la France et de l'Europe, lorsque, l'armistice ayant été repoussé, je dus rendre compte de ma mission, non seulement à la France, mais aux puissances neutres sous les auspices desquelles ces négociations avaient été entreprises et conduites.

Je ne répéterai pas ce que j'ai déjà écrit, mais je dirai le fond seulement.

La Prusse alors voulait la paix, et toute l'Allemagne avec elle.

La résistance inattendue de Paris, résistance bien honorable et bien utile, et dont il était temps de tirer pour nous tous les avantages qu'elle pouvait contenir, la crainte d'être arrêté sous les murs de notre capitale pendant deux mois encore, la fatigue des troupes allemandes, la formidable apparence des ouvrages à attaquer, la pression de l'Europe, les instances de la Russie en particulier, tout avait disposé la cour de Prusse à consentir un armistice.

« Il faut faire, avions-nous dit, M. de Bismarck et moi, la paix en deux volumes. Occupons-nous du premier, le second viendra ensuite. »

Pour moi, si disposé à ne pas me mêler du second volume, je n'hésitai pas à mettre la main au premier. Il est certain qu'il était possible de se mettre d'accord sur ce qu'il conviendrait de faire. La seule difficulté consistait dans la quantité des vivres à in-

troduire dans Paris; car il s'agissait de la durée de résistance qu'on voudrait accorder aux Parisiens, si, en définitive, on ne se mettait pas d'accord sur les conditions de la paix.

Quatre jours s'écoulèrent, entre M. de Bismarck et moi, à traiter les diverses questions que la situation faisait naître. Le jour, nous passions le temps à vaincre les difficultés de forme et de fond; le soir, quelquefois même une partie de la nuit, nous nous entretenions des événements de cette guerre, et, sans commettre d'indiscrétion, je puis dire que je fus convaincu, à Versailles, des sentiments que la dynastie déchue inspirait à la cour de Prusse, ainsi que j'avais pu m'en convaincre à Vienne et surtout a Saint-Pétersbourg.

Après quatre jours, tout était prêt, la rédaction était arrêtée; il ne restait plus qu'un point à régler, point difficile, il est vrai, celui des approvisionnements à concéder à Paris. Ce n'était pas le principe qui était contestable ni contesté, mais la quantité. Toutefois je m'étais réservé assez de marge pour céder et aboutir à un accord acceptable.

Nous en étions là, lorsque le jeudi ou le vendredi, autant que je m'en souviens (j'étais parti de Paris le lundi), je trouvai M. de Bismarck (lequel dissimule fort peu, quoi qu'on en dise) agité, sombre, vivement impressionné. — « Avez-vous des nouvelles de Paris? me dit-il. — Aucune. — Eh bien, une révolution a eu lieu, et elle y a tout changé. » Je fus,

non pas tout à fait surpris, sachant l'état dans lequel j'avais laissé la capitale quatre jours auparavant, mais incrédule cependant. « Une tentative aura eu lieu, dis-je à M. de Bismarck, mais elle aura été étouffée, car la garde nationale ne souffrirait pas que l'anarchie triomphât. — Je n'en sais rien, » me dit M. de Bismarck ; et il me donna lecture d'une foule de rapports d'avant-postes, plus confus, plus empreints de trouble les uns que les autres.

Ce qui me frappa, c'est que M. de Bismarck lui-même était affecté et triste de ce qui était survenu. Il désirait en ce moment la paix, et il ne me cacha pas que tous ces événements diminuaient beaucoup les chances de la conclure. Ce qui me frappa, entre autres choses, c'était cette situation d'être aux portes de Paris et de ne pas savoir ce qui s'y était passé quatre jours auparavant. M. de Bismarck me demanda alors si j'avais un moyen de savoir exactement ce qui était survenu dans Paris.

J'avais deux secrétaires de légation, dévoués, courageux tous les deux, MM. Paul de Rémusat et Cochery, et j'offris d'envoyer l'un des deux à Paris pour aller chercher des nouvelles.

M. de Bismarck me donna des officiers pour accompagner M. Cochery (celui de mes deux secrétaires que j'avais trouvé le premier pour l'expédier sur-le-champ), et nous attendîmes son retour, afin de pouvoir juger de notre nouvelle situation.

Je vis plusieurs fois M. de Bismarck dans cette

journée. Un nouvel incident était survenu qui empira beaucoup les choses, c'était la proclamation publiée à Tours à l'occasion de la reddition de Metz. La violence avec laquelle étaient qualifiés les auteurs vrais ou supposés de la capitulation avait exaspéré tout le monde à Versailles.

« Le roi voulait la paix, me dit M. de Bismarck, et il était disposé à l'armistice, dans l'espérance de calmer les passions du parti de la guerre en France; il résistait au parti de la guerre en Prusse; car, il ne faut pas vous le dissimuler, nos militaires sont opposés à l'armistice; ils disent que l'armistice prolongera votre résistance, et qu'il faut ou conclure la paix tout de suite, ou attaquer Paris à outrance.

« Eh bien, ajouta M. de Bismarck, cette nouvelle révolution à Paris, ce langage tenu à Tours, découragent ceux qui espéraient calmer les passions; ce nouvel éclat de vos passions réveille les nôtres, et, plein de confiance hier, j'en ai beaucoup moins aujourd'hui. »

M. de Bismarck disait vrai. Je connaissais plusieurs diplomates et princes allemands réunis à Versailles, et tous les renseignements que je pus recueillir me confirmèrent que beaucoup de choses avaient changé en vingt-quatre heures.

Dans la nuit, M. Cochery revint, après avoir traversé courageusement de grands dangers. Il m'apprit que, le 31, jour où j'avais quitté Paris, une révolution avait été tentée, avait été comprimée, mais

tout juste, et que les anarchistes, à demi vaincus, secondés involontairement par les honnêtes gens dont le patriotisme égaré avait été surexcité par les événements de Metz, dominaient complètement Paris. Je revis M. de Bismarck. Je ne lui dis pas tout ce que je savais; mais il était tout aussi renseigné que moi, et il était convaincu qu'avec toute la bonne volonté du monde, si je faisais accepter ce qu'il appelait le premier volume de la paix, c'est-à-dire l'armistice, je ne ferais pas accepter le second.

« Oh! me dit-il, si je croyais que l'éditeur voulût mettre au jour le second volume, je vous aiderais bien à publier le premier. »

Alors il me fit connaître la condition qu'on mettait à l'armistice, c'est-à-dire, ou point d'introduction de vivres ou l'abandon d'un fort.

Je n'étais pas autorisé à accepter une telle condition, et je dus rompre la négociation.

J'étais désolé, je dois le dire, car, convaincu, par ce que j'avais vu soit à Paris, soit à Versailles, qu'on ne parviendrait qu'à prolonger les ravages de la guerre et à empirer les conditions de la paix, j'avais l'âme brisée, et j'entrevoyais des malheurs encore plus grands que ceux qui nous accablaient.

Et moi, qui n'avais jamais songé qu'à me mêler d'un armistice tout au plus, sans me mêler des conditions définitives de la paix, je sentis en moi un mouvement involontaire, et je me demandai si le moment n'était pas venu de s'armer de courage et de

conclure tout de suite cette paix si cruelle, mais bien plus cruelle si on la retardait, et je songeai à me dévouer sur-le-champ à cette œuvre si douloureuse et si patriotique.

Je regardai M. de Bismarck; il me regardait lui aussi, et presque en même temps nous nous demandâmes si la paix ne serait pas immédiatement possible. Nous passâmes la nuit ensemble, et, sans raconter ici des choses que l'histoire seule saura et devra dire, j'acquis la certitude que la paix, une paix douloureuse, mais moins que celle qu'il a fallu accepter plus tard, était dès lors possible. Sur-le-champ je résolus de me dévouer et d'aller, à Paris même, m'efforcer de la faire accepter.

M. de Bismarck me dit de bien me garder d'aller moi-même à Paris, car je ne sortirais pas des mains des furieux qui dominaient la capitale. Je croyais ces dangers exagérés, quoique réels; mais je lui dis que, si je n'y allais pas moi-même, je ne réussirais à rien, et je pris le parti de donner rendez-vous aux membres du gouvernement dans le lieu qu'il leur conviendrait de choisir, et de m'y entendre sur une question qui était le salut même de la patrie.

Je renvoyai M. Cochery, qui avait déjà réussi à pénétrer dans Paris, et je lui donnai rendez-vous au pont de Sèvres. Le lendemain je m'y trouvai. Il fallut bien du temps encore pour franchir les avant-postes. J'y parvins toutefois, et je fus conduit dans une maison abandonnée du bois de Boulogne et ravagée par

les projectiles. Je ne trouvai au rendez-vous que M. Jules Favre, accompagné du général Ducrot. La situation était telle que M. Jules Favre seul avait pu se détacher pour venir traiter avec moi. L'entretien commencé avec mes deux interlocuteurs se concentra bientôt entre M. Jules Favre et moi, et je lui exposai la situation à Versailles. M. Jules Favre me fit connaître la situation à Paris. Cet homme courageux, qui devait avoir le courage de mettre fin à nos malheurs en signant la capitulation de Paris, me fit sentir l'impossibilité en ce moment d'amener la population de Paris à une résolution raisonnable. Il appréciait ce que je lui proposais, il le trouvait sage, acceptable, nos malheurs donnés; mais évidemment la Commune de Paris dominait déjà la situation, quoiqu'elle n'eût pas encore le gouvernement matériel de la capitale. D'ailleurs, il faut bien le dire, les honnêtes gens eux-mêmes, trompés sur nos moyens de résistance, partageaient les erreurs des anarchistes, sans partager la perversité de leurs sentiments.

Je quittai M. Jules Favre le cœur brisé; il me quitta aussi affecté que moi, et nous nous séparâmes au bord de la Seine, sans savoir si nous nous reverrions jamais, et même si Paris serait debout lorsque nous parviendrions à nous rejoindre.

Je retournai à Versailles, où j'attendis une dépêche définitive du gouvernement de la Défense nationale pour clore toute cette négociation devenue inutile. Je quittai M. de Bismarck, fort affligé de vo

la lutte se continuer, et je partis, toujours accompagné d'officiers d'état-major prussiens fort distingués et fort courtois.

Arrivés entre Orléans et Tours, nous trouvâmes les hostilités recommencées et les armées aux prises. Les avant-postes franchis, je pris passage sur une locomotive, et j'arrivai à Tours, assis sur un monceau de charbon.

Je rendis sur-le-champ compte de ma mission et je remis à la délégation de Tours les dépêches du gouvernement de Paris. Dans ces dépêches, j'étais remercié de mes efforts pour la paix et prié de rester à Tours pour donner mes conseils à la partie du gouvernement qui était sortie de Paris. Je trouvai beaucoup de courtoisie auprès des membres qui composaient la délégation, et beaucoup d'attention à mes paroles quand j'essayais de donner un avis. Mais, voyant que ces avis, écoutés avec politesse, n'avaient pas grande efficacité, je résolus de me taire, et ne quittant le gouvernement ni à Tours ni à Bordeaux, j'attendis, silencieux et profondément triste, la fin de nos perplexités.

Tel est le récit fidèle et sincère de ce que j'ai vu, pensé et fait, avant, pendant et après la révolution du 4 septembre, révolution inévitable et très calomniée par ceux surtout qui l'avaient rendue nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions profondément, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu donner ces renseignements à la commission.

DÉPOSITION

DEVANT

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

CHARGÉE DE RECHERCHER LES CAUSES

DE L'INSURRECTION DU 18 MARS

FAITE LE 24 AOUT 1871

—

Dans la séance du 26 mai 1871, M. Haentjens avait déposé, en son nom et au nom de soixante de ses collègues, une proposition ayant pour objet de faire décider qu'une commission de trente membres serait nommée dans les bureaux à l'effet de rechercher, par voie d'enquête et par tous autres moyens qui lui paraîtraient utiles et nécessaires, les causes de l'insurrection, qui, depuis deux mois, ensanglantait la capitale, et de constater les faits qui se rattachaient, soit à sa préparation, soit à son exécution. Cette proposition, déclarée d'urgence, avait été renvoyée à l'examen des bureaux, et la commission nommée par ces derniers avait, à l'unanimité, conclu à son adoption. Ces conclusions avaient été ratifiées par l'Assemblée dans la séance du 17 juin, et c'est devant la commission d'enquête, nommée à la suite de ce vote, que M. Thiers fit, le 24 août 1871, la déposition suivante.

—

M. LE COMTE DARU, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. — Monsieur le Chef du pouvoir exécutif, la commission a désiré ne pas achever ses travaux sans avoir entendu ce que vous pourriez avoir à lui dire sur l'insurrection du 18 mars et sur ses causes. Il lui a semblé que son enquête ne serait pas complète si elle n'avait pas, en quelque sorte pour couronnement, votre témoignage. Vous avez, de votre côté, manifesté le désir de nous communiquer vos appréciations. Nous allons vous écouter.

Vous permettrez que votre déposition soit sténographiée. Le compte rendu vous sera soumis; nous vous prierons de le revoir pour qu'il puisse être publié.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Plusieurs membres de la commission ayant eu l'obligeance de me donner des détails sur vos très intéressants travaux et m'ayant demandé si je ne consentirais pas à déposer à mon tour, j'ai répondu que c'était mon devoir et que je le remplirais avec empressement dès qu'on m'en fournirait l'occasion.

Seulement, comme cette proposition m'était faite dans un moment où j'étais surchargé d'occupations urgentes, j'ai demandé la permission de ne vous apporter mon témoignage qu'un peu plus tard, si toutefois la commission était indifférente sur l'époque à laquelle elle désirait que je m'expliquasse devant elle.

Quand j'ai su que le travail de la commission

touchait à sa fin et que le rapport se préparait, je vous ai offert de me mettre à votre disposition.

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION. — Nous pressons le travail, parce que l'Assemblée nous presse. Il est évident que nous n'avons pas encore réuni tous les matériaux de cette grande enquête; nous n'avons pas les éléments nécessaires pour établir les ramifications de l'Internationale dans toute la France. Nous avons dû faire faire, par les premiers présidents de cour d'appel et par les chefs des administrations publiques, des enquêtes portant sur des points éloignés, et nous n'avons pas encore tous les rapports qui nous sont annoncés. Nous avons nommé notre rapporteur il y a peu de jours, et nous sommes obligés de le prier de se hâter, parce que l'Assemblée, saisie de diverses propositions et notamment de votre loi sur l'Internationale, nous presse; elle nous demande et, avec raison, de la renseigner sur la puissance et les manœuvres de l'Internationale, comme sur l'état des esprits dans les provinces.

Nous remarquons avec une grande douleur que les dispositions des esprits ne s'améliorent pas. Nous sommes obligés de le dire à l'Assemblée et de lui en indiquer les causes. Il faut que nous hâtions notre travail et que nous en précipitions un peu l'achèvement, malgré notre désir d'y consacrer tout le temps nécessaire, afin de le rendre digne de la Chambre et complet.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je voudrais

d'abord que vous me dissiez s'il y a quelques points spéciaux sur lesquels la commission désire plus particulièrement que je lui donne des explications, ou si elle veut que je lui fasse un récit des événements tels que je les ai vus et compris.

M. LE PRÉSIDENT. — La commission sera heureuse d'écouter le récit que vous vous proposez de lui faire. Nous vous demandons la permission de ne vous poser des questions qu'après vous avoir entendu, car beaucoup de celles que nous pourrions vous adresser en ce moment seront certainement rendues inutiles par ce que vous nous aurez dit.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Avant d'entrer dans le récit des faits, permettez-moi, sur l'Internationale, quelques mots qui serviront de courte préface à ce que je dois vous dire.

Je crois que l'action de l'Internationale est très réelle, qu'elle est continue, et cela depuis bien des années; mais en même temps cette action est très occulte. Bien que cette société ait la prétention de ne s'occuper que de ce qu'elle regarde comme étant de son domaine et de son intérêt, c'est-à-dire de violenter la liberté des transactions, d'altérer le prix de la main-d'œuvre, bien qu'elle affecte de dire qu'elle ne se mêle pas de politique, au fond, partout où se produit un trouble social, l'Internationale intervient pour l'aggraver. Partout elle se fait l'inévitable auxiliaire du désordre. Je sais bien que les branches étrangères de l'Internationale blâment la branche française de son

immixtion dans les affaires politiques. Cela, disent-elles, ne regarde pas la société. Elle n'a pour but que d'assurer le bien-être du peuple. Mais ce que ces gens-là appellent assurer le bien être du peuple consiste à changer le prix naturel de la main-d'œuvre par des émeutes, par des coalitions de bras et d'argent; et ils ne s'aperçoivent pas qu'en agissant de la sorte ils ruinent les ouvriers en même temps que les entrepreneurs, et qu'ils créent la misère universelle. Le caractère vrai de cette société, c'est donc, tout en affectant de ne pas se mêler de politique, de se jeter avec empressement là où il y a un peu de désordre. Nous l'avons vue figurer dans les événements de France et surtout dans ceux de Paris, sans qu'on puisse dire qu'elle en est la cause directe, qu'elle les a encouragés, qu'elle les a fait naître, sans qu'on puisse indiquer le jour précis où elle s'en est mêlée; mais, on n'en doit pas moins la regarder comme l'auxiliaire et souvent comme l'excitateur du désordre.

C'est sous ce rapport que la situation actuelle est grave. Il est incontestable, quoi qu'on en dise, que les esprits demandent à se calmer. Le temps, Messieurs, est à mes yeux le plus grand auxiliaire des gouvernements modérés, des gouvernements sensés qui savent manier le pouvoir. Le temps calme les esprits. Mais l'Internationale est un agent continu, universel, et, à ce double titre, infiniment redoutable; elle rayonne sur toute l'Europe, elle fait peur à l'Europe entière.

Nous avons pris l'initiative de l'action en proposant la loi que vous connaissez. C'est moi qui ai imaginé de considérer le seul fait de l'affiliation à l'Internationale comme un délit. C'est, suivant moi, le moyen le plus certain de combattre l'Internationale sur son terrain. Car la prendre la main dans un délit bien précis, bien caractérisé, dans un délit de grève qu'elle fomente, qu'elle excite, qu'elle soudoie, c'est chose bien difficile.

Ce qui est moins difficile, ce qui peut souvent se rencontrer, c'est de saisir une partie de l'association, c'est de pouvoir constater quels sont ses membres, et alors de les punir très sévèrement. Si l'on se bornait à l'ancienne législation qui les punissait, comme association non autorisée, de quelques jours de prison ou d'une amende, on ne ferait rien. Il faut considérer l'affiliation à l'Internationale comme un délit grave. Il faut considérer comme un délit nouveau à ajouter à tous ceux que la législation criminelle a pour but de réprimer, cette participation à une société dont l'existence même est un délit, puisqu'elle a pour but d'associer des malfaiteurs étrangers aux efforts des malfaiteurs français, puisque ses membres n'ont pas de patrie. Nous avons songé d'abord à leur ôter la qualité de Français ; mais cette mesure nous a paru excessive, et nous nous sommes borné à décider qu'ils seraient punis de la prison, et qu'à l'expiration de leur peine ils seraient placés sous la surveillance de la haute police pendant le reste de leur vie.

Je ne crois pas à ce que vous disiez tout à l'heure,

que les esprits s'exaltent tous les jours davantage. Je le répète, je crois, au contraire, qu'ils tendent à se calmer. Je suis persuadé que, dans six mois, dans un an, s'il n'y a pas d'événements extraordinaires qui viennent tout bouleverser de nouveau, la société se trouvera dans un meilleur état qu'aujourd'hui. Mais je reconnais que le mal, et un mal incontestable, résulte de l'existence même de l'Internationale, qu'il est vrai que sa sphère d'action s'étend, et qu'elle sort même des classes industrielles pour entrer dans les classes agricoles.

Oui, il y a un mal des plus graves. C'est pour cela que nous vous avons proposé la loi ; et nous l'avons faite avec la ferme intention de l'appliquer.

Le gouvernement possède actuellement une force matérielle assez grande pour vaincre toutes les résistances. Je ne crains nulle part des désordres matériels. Je ne crois pas que les partis songent à tenter quelque chose ; et, s'ils l'essayaient, je réponds qu'ils seraient écrasés à l'instant même.

Mais la lutte contre l'Internationale sera certainement une entreprise longue, difficile. Je considère comme un devoir de conscience pour tous les amis de l'ordre social en Europe de tenter cette lutte. Nous commençons, pour notre part, en proposant la loi qui vous est soumise. Nous verrons si l'application donnera les résultats que nous espérons.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous vous remercions, monsieur le Chef du Pouvoir exécutif, de votre projet de

loi ; nous nous proposions nous-mêmes d'en soumettre un à peu près semblable à l'Assemblée.

M. le Chef du Pouvoir exécutif. — Cette loi n'est, d'ailleurs, que le point de départ d'une série de mesures que nous vous demanderons de nous autoriser à prendre, si la nécessité l'exige.

Ceci dit, je commence mon récit.

Quand l'Assemblée nationale m'a fait l'honneur de me confier le pouvoir, je me suis trouvé en face de deux grands périls : d'une part, la guerre étrangère, qu'il fallait finir par la paix et par une paix nécessairement très douloureuse ; d'autre part, l'insurrection de Paris.

L'insurrection de Paris n'avait pas encore le caractère qu'elle a pris depuis ; mais, même à cette époque, je ne doutais pas un instant que ce ne fût une très grosse affaire que de venir à bout de Paris dans l'état où il se trouvait. Je ne mis pas en doute que nous aurions un combat terrible à livrer. Cependant j'acceptai le pouvoir que me confiait l'Assemblée, ayant ces deux gros soucis qui m'empêchaient presque de goûter aucun repos.

J'avais refusé de participer à la révolution du 4 septembre, et je n'avais consenti à prendre aux événements une part, d'ailleurs fort restreinte, que pour dénouer la situation d'une façon légale.

La majorité du Corps législatif, comprenant que c'en était fait de l'Empire, nous disait : « Il faut éviter une révolution nouvelle ; notre honneur ne nous per-

met pas de voter la déchéance, mais nous ne demandons pas mieux qu'on nous fournisse le moyen de la prononcer effectivement sans employer le mot. » C'est alors que je rédigeai la proposition que vous connaissez, et qui allait être accueillie, lorsque l'insurrection nous surprit, trouva l'Assemblée à peu près abandonnée, et en profita.

On voulut me mettre à la tête de cette révolution : je m'y refusai obstinément. Je fus près d'un quart d'heure président du Corps législatif ; et j'en ai vu, pour ma part, l'envahissement avec beaucoup de chagrin et de regret.

Je rentrai chez moi, et je résolus de n'en plus sortir.

Bien décidé à rester dans Paris pendant le siège, je songeais à me procurer des moyens d'étude, lorsque le gouvernement de la Défense nationale vint me prier instamment, après un vote unanime, de vouloir bien me rendre en Angleterre et auprès des diverses cours de l'Europe pour rétablir les relations de la France avec les divers cabinets.

Je me défendis beaucoup contre cette proposition ; mais, en définitive, je vis que j'avais là un grand service à rendre à mon pays. Je considérai que la forme du gouvernement n'était qu'une question secondaire, et que l'important, c'était de ménager à la France de bonnes relations avec l'Europe dans un moment aussi grave et aussi terrible.

Cette considération me décida.

En même temps, d'ailleurs, je recevais des lettres de Londres qui me faisaient espérer beaucoup de bonne volonté pour la France; je me résolus donc à partir.

Je le répète, la mission que j'allais entreprendre m'était proposée avec de vives instances par tous les membres du gouvernement, sans en excepter M. de Rochefort, qui me fit parvenir l'expression de ses sentiments par l'intermédiaire de M. Jules Favre.

J'arrivai en Angleterre; j'y trouvai, en effet, de l'intérêt pour la France, mais aussi la plus grande circonspection; et je vis, par une certaine inquiétude que causait dans la sphère gouvernementale mon projet de voyage en Russie, que, si je parvenais à exciter à Saint-Pétersbourg un intérêt un peu plus actif, je parviendrais peut-être à faire sortir l'Angleterre de son impassibilité.

Je partis donc pour Saint-Pétersbourg. Je trouvai chez l'empereur une très grande bienveillance envers la France. Mais, évidemment, il y avait des liens avec la Prusse. On a dit beaucoup de choses à ce propos. Y avait-il ou non un traité entre les deux gouvernements? Je ne le sais pas; mais, certainement, il y avait des liens entre l'oncle et le neveu, entre l'empereur de Russie et le roi de Prusse; néanmoins la société russe était très animée en faveur de la France et témoignait de sa vive sympathie pour nous par les manifestations les plus frappantes. L'empereur était beaucoup plus contenu; il me disait : « Je ne ferai pas

la guerre pour vous; mais soyez convaincu que je vous aiderai de toute mon influence. »

Je restai quelque temps à Saint-Pétersbourg. Malgré les manifestations de la société russe, j'apercevais cependant une extrême réserve chez les membres du gouvernement. Tout à coup je vis les visages changer; on me dit : « Il y a moyen de faire la paix; allez à Versailles; les affaires peuvent s'arranger. »

J'avais connu M. de Bismarck à une époque antérieure; j'avais l'honneur de connaître le roi de Prusse; je pouvais donc espérer de trouver auprès du souverain et du ministre certaines facilités de relations.

Je remonte jusque-là pour bien vous exposer comment j'ai vu l'état de Paris à cette époque, et comment mon appréciation de cet état s'est liée avec ce qui a suivi. Cependant je dis au prince Gortschakoff, que je connais depuis plus de vingt ans : « Comment voulez-vous que j'aille à Versailles? J'ai des pouvoirs absolus s'il s'agit de former des alliances; mais je n'en ai pas quant aux conditions de la paix. Vous me proposez une chose impossible. » « Il faut agir en bon citoyen, me répondit le prince Gortschakoff; vous pouvez conclure une paix supportable aujourd'hui. »

« Sans doute, répliquai-je, mais pas celle que je voudrais. Je voudrais que la France fût intacte... Mais quand bien même je signerais la paix à Versailles, si je n'avais pas reçu de pouvoirs du gouvernement que je représente, je n'aurais rien fait. » A cela le chan-

celier russe me répondit : « Soit ; il faut que vous passiez par Paris. L'empereur va écrire à son oncle, et il lui demandera de vous y laisser entrer pour obtenir les pouvoirs dont vous avez besoin. » Les choses furent entendues ainsi. Cependant je dis au prince Gortschakoff : « Ne faites cette démarche que lorsque je vous le demanderai par le télégraphe ; car auparavant, il faut que j'aille à Vienne et à Florence. »

Il fut convenu entre le prince Gortschakoff et moi que, d'après ce que je verrais à Vienne et à Florence, si je pouvais espérer y trouver assez d'appui pour qu'une démarche collective eût des résultats, j'en avertirais le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Je me rendis à Vienne, où je ne dis rien de ce qui s'était passé entre le cabinet russe et moi ; et là je trouvai beaucoup de sympathie pour la France, mais l'impossibilité d'agir dans le moment d'une manière efficace.

A Florence, le roi se montra désireux de faire quelque chose.

Il exigea que les ministres se réunissent ; il convoqua ses généraux pour que je leur exposasse mes idées. L'armée d'Italie était bonne, elle est bonne encore. Elle formait un effectif de 250,000 hommes dont on pouvait tirer 100,000 bons soldats pour leur faire passer les Alpes. Je dis aux généraux italiens : « Portez-vous sur Lyon par le mont Cenis ; vous serez appuyés là sur une place très forte ; vous pourrez ensuite remonter la Saône, si vous voulez nous être

vraiment utiles. Ce sera là une diversion qui ne présentera pas de grands dangers pour votre armée, et qui permettra peut-être à l'armée de Metz de se dégager. » Le roi était de cet avis, les généraux trouvaient qu'il n'y avait pas, en effet, grand danger à tenter cette opération ; mais le gouvernement ne voulut pas en entendre parler. J'eus des discussions extrêmement vives ; tout fut inutile. Les ministres manifestaient un intérêt réel pour la France, mais une crainte extrême de se compromettre à l'égard de la Prusse.

Quand j'arrivai à Tours, les Anglais ne savaient pas ce qui s'était passé à Saint-Pétersbourg ; mais ils ne voulaient pas rester en arrière de ce que la Russie ferait pour nous. Sur-le-champ il fut convenu qu'il y aurait une démarche commune de la part des neutres.

Je fis jouer le télégraphe à Saint-Pétersbourg, et la situation se posa ainsi : que je serais chargé, de la part des neutres, de proposer un armistice pour négocier un rapprochement entre la France et la Prusse, mais que je ne ferais cela qu'après avoir passé par Paris.

Ainsi c'est la Russie qui a donné le signal des démarches en notre faveur ; l'Angleterre ne voulut pas se laisser dépasser, et c'est alors que se forma cette espèce d'alliance des neutres pour tâcher de rétablir la paix.

Le roi de Prusse et M. de Bismarck répondirent qu'ils étaient prêts à me recevoir, et qu'ils consen-

taient à me laisser pénétrer dans Paris, mais à la condition que je passerais par Versailles. Cette obligation de traverser Versailles avant d'avoir communiqué avec Paris me gênait fort, car j'aurais voulu, avant tout, avoir obtenu les pouvoirs du gouvernement que je représentais et qui était alors celui de la France. Il s'ensuivit quelques débats. Seulement on me dit qu'il était impossible d'aller à Paris sans passer par Versailles, que tous les moyens étaient préparés entre Paris et Versailles pour faciliter l'entrée dans la place; que cela ne pouvait se faire qu'avec des précautions infinies, et que de tout autre côté les difficultés seraient extrêmes. Je fus traité avec beaucoup d'égards. On voulait, disait-on, me laisser toute liberté dans mes communications; on ne me demanda pas si je portais des lettres, mais je voyais bien que j'étais l'objet d'une surveillance très attentive.

Je fis mon voyage avec beaucoup de difficultés. On se battait avec acharnement autour d'Orléans; il n'y avait plus de chemins de fer, plus de chevaux de poste; on dételait des pièces de canon et on attelait des chevaux d'artillerie à ma voiture, et c'est ainsi que j'arrivai à Versailles. J'y trouvai M. de Bismarck qui m'attendait; je lui dis : « Je ne puis vous parler que pour vous dire que je ne puis pas vous parler. » Il me répondit : « Je vous donne deux officiers qui vous précéderont, et, s'il vous arrivait malheur, car chaque lettre me coûte un homme, vous ne mourriez pas de la main des Allemands. »

Nous arrivâmes aux avant-postes. On y tirait avec tant de continuité qu'il ne fut pas aisé pour les parlementaires de se faire reconnaître. Nous trouvâmes sur le rivage de la Seine deux petites barques. M. de Bismarck, en me remettant aux mains des officiers qui m'accompagnaient, m'avait dit : « Ces messieurs seront à votre disposition. Je crois qu'il vous faudra bien des jours avant de persuader les hommes qui gouvernent, mais enfin les officiers qui sont chargés de vous accompagner seront là, et ils vous attendront jusqu'à ce que vous puissiez sortir et que vous leur donniez le signal de venir vous reprendre. »

Je traversai la Seine. Je dis à ces officiers : « Attendez-moi tous les jours à quatre heures. C'est l'heure où je tâcherai de sortir de Paris, si j'ai des pouvoirs pour me rendre au quartier général allemand. »

J'étais dans les lignes françaises. Je fus conduit au quartier général français, qui était installé dans l'hôtel de M. de Rothschild, au bois de Boulogne, que je trouvai dans un état effroyable. De là je me rendis immédiatement au ministère des Affaires étrangères. Je voulais renseigner tout de suite les membres du gouvernement sur la situation de l'Europe, dont ils ne savaient rien. Ils ignoraient que Metz venait de se rendre, et je les pressai de traiter de la paix.

J'entre dans ces détails pour vous faire comprendre l'état dans lequel je trouvai Paris. Quand j'annonçai à M. Jules Favre la reddition de Metz, il fut consterné.

Cette nouvelle produisit dans Paris un effet extraordinaire; on y vivait d'illusions, l'émotion fut proportionnée à cette cruelle surprise. Cependant, à ce moment-là, aucun danger personnel ne semblait menacer ni moi ni d'autres. Le lendemain ce fut autre chose. Je demandai que le gouvernement s'assemblât la nuit même. Les hommes modérés étaient encore dans Paris; ils n'en sont sortis qu'après la capitulation, et les furieux n'en étaient jamais sortis.

La nouvelle de la reddition de Metz et celle de mon arrivée avaient surpris à la fois les Parisiens; la masse de la population voulait la paix; les furieux poussaient des cris, proféraient des menaces. Je restai là vingt-quatre heures, et je trouvai le gouvernement convaincu que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de négocier un armistice; car on ne pouvait conclure la paix d'un seul coup, et il fallait commencer par une suspension d'armes. On me donna des pouvoirs limités, mais suffisants. Le gouvernement réclamait le droit pour la capitale assiégée de recevoir des vivres pendant la durée de l'armistice, et proportionnellement à cette durée, ainsi que cela se pratique d'ordinaire pour les villes assiégées pendant les suspensions d'armes. Les journaux de l'Europe s'étaient déjà occupés de cette question, et j'acceptai de prendre cette condition pour base, parce qu'elle est généralement admise dans les négociations de ce genre. Le lendemain matin on vint me dire que l'agitation augmentait dans Paris par suite de la nouvelle

de la reddition de Metz et du bruit qui s'était répandu que le gouvernement songeait à traiter. Nous avions passé la nuit à délibérer, et mes pouvoirs avaient été déterminés. Le général Trochu devait venir me prendre et me reconduire lui-même aux avant-postes. J'étais bien heureux d'en avoir fini dans les vingt-quatre heures, pour prouver aux Prussiens que le gouvernement français était plus en mesure qu'on ne le supposait de prendre des résolutions sérieuses et raisonnables.

Cependant, vers midi, le général Trochu me fit dire que l'agitation était si grande qu'il ne pouvait venir me rejoindre, mais que les pouvoirs qu'on m'avait donnés étaient maintenus, et que je pouvais partir. Je me hâtai de le faire, parce que je craignais qu'on ne modifiât ces pouvoirs, et qu'on ne rendît ainsi l'armistice plus difficile.

Jusque-là je ne croyais pas que la journée du 31 octobre fût très redoutable, parce que la force du gouvernement était réellement considérable. On l'accusait de se faire l'allié des Prussiens; je croyais, par l'effet de ces absurdes imputations, à quelque trouble possible, à quelque tentative d'émeute; mais je ne croyais pas, je l'avoue, à cette journée qui eut une si fatale influence sur la situation. Je partis à deux heures, et je me rendis escorté par une troupe à cheval sur les bords de la Seine, à l'endroit où j'avais donné rendez-vous aux officiers prussiens. J'y arrivai à quatre heures de l'après-midi. Comme l'éveil était

donné, au premier coup de trompette les Prussiens parurent. Je montai dans la barque qui servait aux passages, et quelques instants après j'étais à Versailles.

M. de Bismarck fut très étonné. Il m'envoya un de ses officiers me féliciter de ce que je m'étais tiré si vite, et avec si peu de danger, de mon voyage.

Les négociations seraient trop longues à vous raconter. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement prussien était alors assez enclin à traiter, et je suis convaincu qu'on aurait pu en obtenir des conditions moins malheureuses que celles qu'il nous a imposées plus tard. Il était assez disposé à nous concéder des vivres, mais moins que nous n'en demandions. Je m'étais assuré à peu près de la quantité que Paris en possédait encore. Mais il y avait un point sur lequel le gouvernement français ne pouvait avoir de renseignements précis, c'était l'importance des approvisionnements qui existaient dans les familles, et qui formaient une masse assez considérable.

Je demandai des vivres à peu près pour un mois. M. de Bismarck me répondit : « Vous me faites une demande un peu exagérée ; on en est à la demi-ration dans Paris, et vous me demandez un mois à ration entière. »

« Enfin, me dit-il, je suis prêt à accorder cela ; le roi y consentirait ; mais les militaires considèrent l'armistice comme désavantageux pour nous. » Il ajouta : « Vous demandez plus que vous ne comptez obtenir,

et sans doute vous ne m'avez pas dit votre dernier mot. » Je lui répondis : « Non, ce n'est pas mon dernier mot quant aux quantités. — Eh bien, me répliqua le ministre prussien, préparez une rédaction pour que nous puissions discuter sur quelque chose de précis. » Le comte de Bismarck est un homme très supérieur ; il dissimule rarement, et je suis persuadé qu'à ce moment-là il était sincère. Je fis la rédaction, et quand elle fut prête, je la montrai à M. de Bismarck. C'était ici, à Versailles, dans la rue de Provence, où il habitait, que se passait cette négociation. Il ne contesta sérieusement que les quantités de vivres demandées, et en me laissant voir que, sur ce point, on pouvait s'entendre.

Je le revis, le lendemain, très agité. Il m'aborda par ces mots : « Avez-vous des nouvelles de Paris? » Les communications étaient très difficiles, on tirait à outrance aux avant-postes, et d'ailleurs on ne permettait à personne de passer ; nous ne savions rien du tout. « Il y a eu, me dit M. de Bismarck, une révolution à Paris. — Oh! répondis-je, ce n'est pas possible ; il peut y avoir eu un mouvement, mais la garde nationale l'aura certainement comprimé. — Cet incident, me dit M. de Bismarck, est venu bien mal à propos, le roi n'espère plus de conciliation, on assure que le gouvernement de la Défense est renversé. — En ce cas, dis-je, je n'ai plus de pouvoirs, et il ne me reste plus qu'à me retirer. Cependant, avant de prendre un parti, il faut savoir ce qu'il en est. Je puis envoyer

donné, au premier coup de trompette les Prussiens parurent. Je montai dans la barque qui servait aux passages, et quelques instants après j'étais à Versailles.

M. de Bismarck fut très étonné. Il m'envoya un de ses officiers me féliciter de ce que je m'étais tiré si vite, et avec si peu de danger, de mon voyage.

Les négociations seraient trop longues à vous raconter. Ce qui est certain, c'est que le gouvernement prussien était alors assez enclin à traiter, et je suis convaincu qu'on aurait pu en obtenir des conditions moins malheureuses que celles qu'il nous a imposées plus tard. Il était assez disposé à nous concéder des vivres, mais moins que nous n'en demandions. Je m'étais assuré à peu près de la quantité que Paris en possédait encore. Mais il y avait un point sur lequel le gouvernement français ne pouvait avoir de renseignements précis, c'était l'importance des approvisionnements qui existaient dans les familles, et qui formaient une masse assez considérable.

Je demandai des vivres à peu près pour un mois. M. de Bismarck me répondit : « Vous me faites une demande un peu exagérée ; on en est à la demi-ration dans Paris, et vous me demandez un mois à ration entière. »

« Enfin, me dit-il, je suis prêt à accorder cela ; le roi y consentirait ; mais les militaires considèrent l'armistice comme désavantageux pour nous. » Il ajouta : « Vous demandez plus que vous ne comptez obtenir,

et sans doute vous ne m'avez pas dit votre dernier mot. » Je lui répondis : « Non, ce n'est pas mon dernier mot quant aux quantités. — Eh bien, me répliqua le ministre prussien, préparez une rédaction pour que nous puissions discuter sur quelque chose de précis. » Le comte de Bismarck est un homme très supérieur ; il dissimule rarement, et je suis persuadé qu'à ce moment-là il était sincère. Je fis la rédaction, et quand elle fut prête, je la montrai à M. de Bismarck. C'était ici, à Versailles, dans la rue de Provence, où il habitait, que se passait cette négociation. Il ne contesta sérieusement que les quantités de vivres demandées, et en me laissant voir que, sur ce point, on pouvait s'entendre.

Je le revis, le lendemain, très agité. Il m'aborda par ces mots : « Avez-vous des nouvelles de Paris? » Les communications étaient très difficiles, on tirait à outrance aux avant-postes, et d'ailleurs on ne permettait à personne de passer ; nous ne savions rien du tout. « Il y a eu, me dit M. de Bismarck, une révolution à Paris. — Oh! répondis-je, ce n'est pas possible ; il peut y avoir eu un mouvement, mais la garde nationale l'aura certainement comprimé. — Cet incident, me dit M. de Bismarck, est venu bien mal à propos, le roi n'espère plus de conciliation, on assure que le gouvernement de la Défense est renversé. — En ce cas, dis-je, je n'ai plus de pouvoirs, et il ne me reste plus qu'à me retirer. Cependant, avant de prendre un parti, il faut savoir ce qu'il en est. Je puis envoyer

l'un de mes secrétaires à Paris; vous le ferez accompagner par les officiers qui sont venus avec moi. » — Cette proposition fut acceptée; mon secrétaire partit; les officiers qui l'accompagnèrent n'étaient plus les mêmes, on en changeait tous les jours. Mais c'étaient, comme précédemment, des jeunes gens très distingués, très courtois. J'attendis jusqu'à minuit. A minuit, mon envoyé revint; il apportait des journaux, il me raconta les événements qui avaient eu lieu le jour même où j'étais sorti de Paris, c'est-à-dire le 31 octobre. On avait réprimé le mouvement, le gouvernement était resté le maître; mais la situation était entièrement changée, et je compris que je ne pourrais plus obtenir les mêmes conditions.

Je demandai au comte de Bismarck ce qu'il en pensait. « Ce que j'en pense, me dit-il, c'est que le roi inclinait à l'armistice malgré les militaires, espérant que ce serait là un moyen de calmer les passions; mais maintenant ses dispositions sont complètement changées. Il m'a dit : « Vous voyez, j'allais faire un sacrifice très grand, j'allais concéder trente jours de vivres, qui en réalité auraient peut-être valu deux mois de subsistance aux assiégés; et ce sacrifice eût été inutile, la paix n'eût pas été plus facilement conclue dans deux mois qu'aujourd'hui. » Quand M. de Bismarck me parlait de l'opinion des militaires, je savais bien de qui il voulait parler; au fond, il s'agissait d'un seul homme, à qui de grands services ont valu une influence considérable et méritée.

Alors nous aboutîmes à cette idée, que la paix serait plus facile à conclure qu'un armistice. Nous en débattîmes très longuement les conditions possibles. Je proposai de retourner à Paris pour conférer, avec le gouvernement, de la paix elle-même. Le comte me dit : « Il ne faut pas vous dissimuler qu'il est bien dangereux pour vous de rentrer dans Paris, au milieu de l'exaltation qui y règne. » Et, en effet, on m'y accusait de venir conseiller au gouvernement un acte d'une insigne faiblesse. Je ne tins aucun compte de ces observations, et je résolus de rentrer dans Paris. Je convins avec certains membres du gouvernement de nous réunir dans un petit poste ruiné au milieu du bois de Boulogne ; je m'y rendis. Là il devint évident pour moi que la paix était impossible, et que la journée du 31 octobre avait singulièrement aggravé la situation, parce qu'elle avait surexcité, au delà de toute expression, cette classe d'exaltés que le siège avait fait naître dans Paris. Ils avaient par le fait pris le dessus ; à partir de ce moment-là l'idée de la résistance irréfléchie, à outrance, s'était emparée d'une grande partie de la population, et il devint certain qu'on ne pourrait plus conclure la paix que très tard, et à des conditions terriblement onéreuses.

Quand je ressortis de Paris, je retournai à l'état-major de Versailles, et je fis part à M. de Bismarck de ce qui venait de se passer.

Il en eut beaucoup de regrets. « Que voulez-vous? me dit-il ; cette malheureuse journée du 31 octobre

a tout perdu ! Ce siège, vous le verrez, finira par des scènes terribles. » Je lui répondis que je partais avec une profonde douleur. J'étais, en effet, très préoccupé de cette idée que Paris, après s'être honorablement défendu, serait obligé de se rendre à discrétion, si l'on ne profitait pas d'une occasion comme celle qu'on venait de laisser échapper, et qu'on aurait une peine infinie à faire déposer les armes à une population follement excitée.

Il y avait eu quelques jours de suspension d'armes. Il avait été convenu qu'on ne se battrait pas pendant que je négocierais à Versailles. Les hostilités furent reprises, et je fus reconduit à Orléans par des officiers prussiens. Il devenait très difficile de franchir les avant-postes, parce qu'on se battait à quelques lieues d'Orléans. Le général allemand qui commandait là, M. de Thann, fut très obligeant, et je parvins à traverser les lignes sans péril. J'arrivai à Tours, j'y trouvai tout le monde dans l'anxiété. J'étais chargé de dépêches pour le gouvernement de Tours. Elles étaient dans un très bon esprit, et même un peu sévères.

Le gouvernement de Paris m'avait fortement engagé à rester à Tours, pour tâcher de donner aux membres de la délégation des conseils fondés sur la connaissance que j'avais acquise de la situation, en courant l'Europe, et en passant plusieurs fois du camp français au camp prussien.

Je fis, pour ramener les esprits au sentiment de la vérité, des efforts assez grands pour me compro-

mettre ; car on peut se rappeler que les derniers jours à Bordeaux furent très difficiles, et M. Jules Simon, lui-même, se trouva un moment en péril.

Je disais aux représentants de l'armée et de la diplomatie qui se trouvaient à Tours : « Il faut conclure la paix. La résistance n'est plus possible, vous ne ferez rien qui vaille en vous obstinant. La position d'Orléans n'est pas tenable, vous serez tournés, ou emportés de vive force, et votre ligne sera coupée. » Malheureusement, ce que j'avais prévu pour le commencement de la guerre, je le prévoyais pour la fin, et j'ai le regret d'avoir eu raison deux fois.

Les quelques jours qui s'écoulèrent à Bordeaux, où l'on s'était retiré après l'abandon de Tours, furent des plus difficiles. M. Jules Simon fut envoyé de Paris à Bordeaux après l'armistice. Le sentiment que nous éprouvâmes tous, en apprenant qu'on avait eu le courage de mettre un terme à une situation qui ne pouvait finir que par un désastre, fut un sentiment d'admiration pour le dévouement civique de M. Jules Favre en cette cruelle circonstance.

Il avait eu, en effet, le courage de signer l'armistice, et de rester à Paris dans l'état où était cette ville. Les élections générales eurent lieu ; vous en connaissez le résultat.

Quand je fus chargé des affaires, j'eus immédiatement cette double préoccupation : conclure la paix, et soumettre Paris.

Je revins à Paris. Je me rendis au quartier géné-

ral prussien à Versailles, où siégeait M. de Bismarck. Il m'accueillit d'abord avec la bienveillance qu'il m'avait déjà montrée; mais bientôt nos rapports s'altérèrent sensiblement. Pendant les discussions relatives à la paix, il fut d'une violence qui ne lui était pas habituelle, et je dois avouer que, de mon côté, je ne me contins guère. Le dernier jour seulement, me voyant désolé de la signature que j'étais obligé de donner, il me prit la main en me disant : « Je comprends et j'honore votre chagrin : je suis ministre de Prusse, vous êtes ministre de France; j'ai dû faire ce que j'ai fait. »

La nouvelle de la paix fut bien reçue par les gens tranquilles; mais les autres étaient dans un état d'exaltation extraordinaire. On me prévint même que je serais enlevé. Je ne craignais pas cela. Il est vrai néanmoins qu'il n'y avait dans la ville que 18,000 hommes, et ce n'était pas assez pour contenir le nombre des furieux. On m'avait conseillé de sortir par la route de Versailles, afin d'éviter la gare d'Orléans, qui était fort menacée. Je répondis que je ne voulais pas chercher chez les Prussiens un refuge contre les Parisiens. Je me rendis à la gare d'Orléans, où l'on avait, par ordre, réuni quelques gardes municipaux. Près de la Bastille stationnait une foule énorme qui poussait des cris de rage. J'avais suivi les boulevards extérieurs. J'arrivai sans accident à la gare d'Orléans. Il y avait là cinquante gardes municipaux décidés à faire leur devoir. Nous pûmes entendre près

de nous les cris des furieux; mais nous ne fîmes que les entendre; nous partîmes.

J'arrivai à Bordeaux. Ce qui se passa alors fut très pénible pour tout le monde. Je regardais la paix que nous venions de conclure comme la plus grande de nos douleurs, mais non comme la plus grande de nos difficultés; tous les membres de l'Assemblée étaient convaincus qu'on ne pouvait pas faire autrement. Mais je me disais : « Que va-t-il arriver de Paris? »

Une chose avait été très débattue entre le roi de Prusse, M. de Bismarck et moi : c'était l'entrée de l'armée prussienne dans Paris. Cette entrée était pour notre patriotisme un coup douloureux. Je disais à mes interlocuteurs : « Je ne puis consentir à une telle exigence. Réfléchissez-y bien : si vous voulez entrer dans Paris, la population élèvera des barricades de toutes parts; il vous faudra les enlever, et Dieu sait ce qui en arrivera. — Nous en viendrons à bout, répondait M. de Bismarck. — Ce ne sera pas aussi aisé que vous le croyez, lui répliquai-je; mais il y aura combat, et Paris pourra être dévasté. Pour nous ce serait un malheur, mais pour vous une honte éternelle. »

Le dernier jour, alors que j'avais réussi, après des efforts inouïs, à conserver Belfort à la France, le roi me fit dire : « Si vous voulez abandonner Belfort, nous n'entrerons pas dans Paris. » — Je répondis sans hésiter : « Non, non; plutôt que de perdre notre

frontière j'aime mieux toutes les humiliations qu'il vous plaira de nous infliger; entrez-y, si vous le voulez, mais je garde Belfort. »

Je le répète : les Prussiens avaient grande appréhension de leur entrée dans Paris; mais ils étaient piqués d'honneur. Le roi de Prusse disait : « Je ne veux pas humilier les Parisiens, ce n'est pas mon intention; mais devant toute l'Europe, on a prétendu que j'avais peur d'un coup de fusil! et jamais je ne reculerai devant un danger. » Pour moi, je craignais, en effet, que ce coup de fusil ne fût tiré, et, s'il l'eût été, quels flots de sang n'auraient pas coulé! Il fut alors convenu que les Prussiens ne sortiraient pas des Champs-Élysées. Cette précaution me rassurait dans une certaine mesure. Ils ne devaient rester dans le Champ de Mars et aux Champs-Élysées que 24 ou 48 heures, juste le temps de la ratification du traité. C'est pour cela que nous pressâmes tant la ratification; nous savions que, cela fait, les Allemands sortiraient de la capitale.

Les Prussiens sont venus dans les Champs-Élysées; mais ils y sont demeurés enfermés, et ils ne se sont pas montrés au delà de la place Louis XV. Cette entrée des Prussiens dans Paris a été une des causes principales de l'insurrection. Je ne dis pas que, sans cette circonstance, le mouvement ne se serait pas produit; mais je soutiens que cette entrée des Prussiens lui a donné une impulsion extraordinaire.

Dès que la ratification arriva, les Prussiens sor-

tirent de Paris, mécontents de cette apparition si courte, qui, aux yeux de l'Europe, ne prouvait qu'une chose, c'est que le roi Guillaume, qui est un brave soldat, ne craignait pas un coup de fusil. Mais, au fond, les 24 heures passées dans les Champs-Élysées ne leur avaient pas valu beaucoup de gloire et nous avaient valu à nous beaucoup de mal.

Je le répète, cette circonstance a donné un grand élan au mouvement qui s'est produit dans Paris, dont la situation était la suivante : deux ou trois cent mille individus avaient passé plusieurs mois à ne rien faire, ou à porter un fusil dont ils ne se servaient pas beaucoup; ils vivaient des secours de l'administration municipale de Paris, et ils trouvaient cette vie assez commode. Il y avait, à côté d'eux, les révolutionnaires, les imitateurs de 1793, qui se disaient qu'en 1848 ils avaient été trop doux, que cette fois il fallait qu'ils se comportassent autrement. Il y avait encore l'Internationale, qui jouait sa partie. Tout cela constituait une force formidable. D'autre part, les portes de Paris avaient été ouvertes, et tous les honnêtes gens qui, pendant le siège, s'étaient conduits d'une manière très patriotique, étaient allés voir leurs familles et respirer un autre air. La partie de la garde nationale composée de braves citoyens qui contenaient le désordre avait disparu; il ne restait plus que la mauvaise partie, les oisifs, dont j'ai parlé. En outre, depuis la signature de l'armistice, quelques hommes de l'armée avaient fraternisé avec la mauvaise partie de la population;

il avait même fallu faire sortir de Paris un certain nombre de soldats.

Aussitôt après la signature de la paix, je vis que nous aurions une lutte terrible à soutenir contre ces gens de toute sorte accumulés dans Paris. Pendant qu'à Bordeaux nous nous occupions de faire voter le traité, le ministre de la guerre, le général Le Flô, reçut l'ordre d'acheminer les troupes sur la capitale. On m'écrivait tous les jours : « Il n'est pas possible, à la distance où vous êtes, de livrer bataille à cette foule furieuse; l'Assemblée est trop loin à Bordeaux, il faut la rapprocher de Paris. »

Je n'eus jamais l'idée de faire rentrer immédiatement l'Assemblée dans Paris. A ceux qui étaient d'avis de l'y ramener sur-le-champ, et ils étaient nombreux, je répondais : « Non! tant que Paris sera dans cet état, je ne proposerai pas à l'Assemblée d'y revenir, parce que je prévois des événements redoutables. Seulement je lui donnerai le conseil de s'en rapprocher autant que possible. » Plus les symptômes d'une inévitable journée se révélaient à moi par les correspondances que je recevais, plus j'étais convaincu qu'il fallait se transporter au milieu même des événements, et, en y exposant le gouvernement, ce qui était inévitable, se bien garder d'y exposer l'Assemblée.

On m'avait parlé de Fontainebleau comme d'une ville où l'Assemblée nationale pourrait siéger en sûreté. Je fis observer que nous serions séparés par quinze lieues, et par toute l'épaisseur de Paris, de la

position de Versailles, la seule vraiment militaire; que, si les réserves chargées de garder l'Assemblée étaient obligées de partir de Fontainebleau pour se rendre au lieu du combat, la distance serait bien grande et la position des plus mauvaises; qu'il fallait aller à Versailles même, et de là tâcher de rester maître de Paris. Cet avis prévalut auprès de l'Assemblée, et nous vînmes en effet nous placer à Versailles.

C'est alors qu'eut lieu le premier acte de ce terrible drame du 18 mars, qui forme l'objet de votre enquête.

Je dis au général Le Flô que nous n'avions pas assez de troupes, et qu'il fallait réunir toutes celles dont nous pourrions disposer. La majeure partie de nos forces disponibles se composait de 15,000 hommes que nous avions fait venir de Bordeaux. Il y avait bien dans ce nombre quelques soldats qui avaient servi sur la Loire, mais qui étaient peu encouragés par les résultats de la campagne. Les marins étaient commandés par un brave officier, l'amiral Bruat. Cette troupe m'inspirait une véritable confiance. Le tout pouvait faire 15,000 ou 18,000 hommes. Bien que les transports fussent difficiles, je les fis diriger sur Paris, où enfin ils arrivèrent. Malheureusement c'était à peu près tout ce dont nous pouvions disposer.

Quand nous fûmes entrés dans Paris, nous avions les deux divisions du général Vinoy, et les 15,000 ou 18,000 hommes dont je viens de parler, plus quelques détachements qui portaient le tout à une quarantaine

de mille hommes. Mais, à ce moment, arriva l'époque de la libération, et cette coïncidence nous priva d'une partie considérable de notre effectif; car, si l'on avait gardé les hommes après l'expiration de leur temps de service, on n'aurait eu dans les rangs que des mécontents. En définitive, au 18 mars, nous pouvions à peine disposer de 24,000 ou 25,000 combattants.

Les soldats du général Vinoy étaient fatigués et malheureux. Ils avaient cependant à leur tête un homme de sang-froid, de vigueur, qui les tenait bien, et qui faisait du mieux qu'il pouvait. Il avait une réelle influence sur ses troupes. En somme, nous avions, je le répète, 24,000 ou 25,000 hommes disponibles.

Paris est grand, vous le savez. Pour agir sur un point quelconque, il fallait diriger sur ce point au moins 12,000 ou 15,000 hommes; il fallait, en outre, garder les bords de la Seine et une quantité de postes. Mon intention était d'attendre que nos forces fussent plus considérables; mais où prendre des troupes? Telle était la difficulté. Nous avions laissé Bordeaux presque sans défense. Partout ailleurs il y avait une véritable désorganisation. Le lendemain de l'armistice de Paris, on s'était tiré d'affaire comme on avait pu. L'armée qui avait été envoyée vers l'Est par suite d'une conception malheureuse avait été rejetée en Suisse; il n'y avait rien à prendre de ce côté. Nous ne savions où trouver les 40,000 ou 50,000 hommes qui nous auraient été nécessaires, car ce n'était qu'avec

une force pareille qu'on pouvait tenir d'une manière solide dans Paris.

Nous étions, vous le voyez, dans une déplorable situation.

J'ai passé alors de cruels moments. Combien de temps faudrait-il attendre pour avoir une armée véritable? Et ne pas agir dans la situation où étaient les esprits, avec les rumeurs et les bruits qui circulaient dans Paris, c'était se montrer faibles et impuissants. Nous vivions dans des transes continuelles, et nous ne pouvions pas venir à bout des misérables qui dominaient Paris.

On nous disait : « Ces gens ne sont pas aussi pervers que vous le supposez. Il y en a qui ne sont touchés que d'une chose, c'est que la République est en danger. Selon eux l'Assemblée est monarchiste et elle n'attend qu'une occasion pour renverser la République. C'est là ce qui les rend si dangereux. » Beaucoup de ces insurgés, en effet, croyaient tout ce qu'on leur disait du danger de la République, sans être pour cela précisément des communistes. Il y en a qui le sont devenus quelques semaines après, par l'ardeur de la lutte ; mais le plus grand nombre avait cette idée, que la République était en péril.

Je disais à ceux qui m'étaient envoyés : « Je ne suis pas ce que vous appelez un républicain, je suis un ancien monarchiste. Mais j'ai reçu la République en dépôt, et je garderai fidèlement ce dépôt. Vous calomniez l'Assemblée, quand vous la croyez disposée

à renverser la République; il n'y a rien de semblable; et, dans tous les cas, je vous assure que je n'y contribuerais point. » Les hommes qui s'adressaient à moi savaient que j'étais incapable de donner ma parole sans la tenir. J'avais donc un certain crédit auprès d'eux.

On me disait encore : « Il faudrait parlementer avec les plus modérés de ces hommes qui semblent prêts à s'insurger; il y en a une partie que vous toucheriez si vous les rassuriez sur le sort de la République. » A cela, je répondais que j'étais prêt à les détromper si leurs craintes étaient sincères.

J'en vis une quantité que je ne connaissais pas. Ils me déclarèrent, après les explications que je leur donnai : « Eh bien, on vous rendra les canons. — Oh! leur disais-je, si l'on rend les canons, la paix sera bientôt rétablie. »

Il y avait 2,000 bouches à feu qui étaient en batterie sur les murailles de Paris. Ces canons n'étaient pas alors ce qu'il y avait de plus dangereux pour nous. Mais il était resté dans Paris à peu près 250 autres bouches à feu de campagne, et ce sont celles qu'on me promettait de me rendre. Plusieurs fois on me les promit ainsi, mais on ne me les donna point.

Voici ce qui se passa au sujet de ces canons, et c'est ici que mon récit se rattache à l'entrée des Prussiens dans Paris, entrée qui a été le prétexte principal du mouvement.

Il y avait eu abandon complet des rangs de la garde nationale par tous les gens d'ordre, qui ne se dou-

taient pas qu'ils livraient ainsi Paris à un mauvais destin, et qu'après les épreuves que Paris avait déjà souffertes, ils lui en préparaient de nouvelles. Le brave général d'Aurelle de Paladines, que je leur avais envoyé comme commandant en chef de la garde nationale, s'aperçut bientôt, à l'état-major, d'une chose singulière, c'est que les bataillons de service obéissaient à une autorité autre que la sienne. La police était occupée à tâcher de saisir le mystère de ce qui se passait ; mais elle ne parvint à savoir qu'une chose, c'est qu'une entente existait parmi certains bataillons de la garde nationale qui étaient justement les plus mauvais. Cette entente s'était établie au moyen d'un comité central, dont vous avez entendu parler, et c'est ce comité qui commandait. Le général d'Aurelle de Paladines n'était plus écouté; la garde nationale n'existait plus que comme armée ennemie.

Voici comment l'entrée des Prussiens dans Paris avait contribué à ce résultat.

On avait dit à tous ces gens, qui sont devenus si mauvais par l'ardeur de la lutte, mais qui n'étaient pas aussi mauvais à l'origine, on leur avait dit : « Les Prussiens arrivent, ils vont saccager Paris, ils vont le mettre à feu et à sang ! » Les Prussiens, Messieurs, n'avaient pas cette intention ; ils avaient cédé à un point d'honneur. On leur avait reproché d'avoir peur des Parisiens ; et c'est pourquoi ils avaient tenu à entrer dans leurs murs. Mais ils étaient résolus à se conduire sagement.

Dans ces circonstances, on dit aux Parisiens : « Le gouvernement s'est trompé en laissant entrer les troupes allemandes dans Paris ; mais quant à nous, il faut nous défendre. » Alors on leur fit faire une chose qui, de la part de quelques-uns, était une perfidie, et, de la part des autres, un acte tout naturel. Il y avait au parc Monceaux beaucoup d'artillerie : « Il faut la ramener dans Paris, leur dit-on, de peur que les Prussiens ne la prennent. » Ils la ramenèrent, en effet, sur les hauteurs de Montmartre, et, à partir de ce moment, le comité central commanda en maître.

L'opinion générale voulait absolument qu'on reprît les canons. On entra en pourparlers avec ceux qui les avaient pris. Je ne connaissais pas les hommes avec lesquels il s'agissait de traiter, et cependant on alla vers eux. Une première fois, ils répondirent qu'il y avait eu méprise, malentendu, et qu'ils étaient prêts à nous restituer cette artillerie de campagne. D'autres ne voulaient pas la rendre. Il se passait là ce qui s'est passé plus tard pour le général Chanzy : il y en avait qui voulaient le fusiller, et d'autres qui voulaient le sauver. Je ne dis pas qu'il y eût mauvaise foi ; mais, quand on se présentait en notre nom pour reprendre les canons, on répondait à ceux que nous envoyions : *Oui ;* puis, un instant après, on répondait : *Non.*

Cependant au même moment, beaucoup de personnes, s'occupant de la question financière, disaient qu'il fallait songer enfin à payer les Prussiens. Les gens d'affaires allaient répétant partout : « Vous ne

ferez jamais d'opérations financières, si vous n'en finissez pas avec tous ces scélérats, si vous ne leur enlevez pas les canons. Il faut en finir et alors on pourra traiter d'affaires. » L'idée qu'il fallait enlever les canons était en effet dominante, et il était difficile d'y résister.

Trois ou quatre fois se renouvela cette comédie entre ceux qui détenaient les canons et ceux que nous envoyions pour les chercher. Une dernière fois, il y eut une telle apparence de bonne foi dans ceux qui faisaient des promesses de soumission, que je crus au succès. On se présenta de notre part à la place Royale ; on y arriva avec des attelages. Mais le parti violent, qui, évidemment, l'avait emporté dans la nuit, se comporta assez brutalement, et il dit à nos envoyés : « Que venez-vous faire ici ? » Il renvoya nos attelages et nos officiers.

Ce dernier incident avait eu une grande publicité. On avait agi si ostensiblement, si arrogamment, que moi, qui hésitais à livrer le combat, je sentis qu'il n'y avait plus moyen de reculer, et qu'il fallait, à tout prix, essayer d'enlever cette artillerie. Nous délibérâmes donc. Une grande agitation régnait dans Paris ; il y avait l'agitation des bons et l'agitation des méchants. Les premiers disaient : « On ne peut pas supporter un outrage pareil ! » Les seconds : « Il faut résister et conserver nos canons. »

Je demandai si l'on pouvait compter quelque peu sur la garde nationale. Le général d'Aurelle de Pala-

dines répondit : « Quand nous appelons la garde nationale, il n'arrive que les mauvais bataillons, lesquels n'obéissent pas. » Et, en effet, il était déjà sorti de Paris 100,000 individus peut-être ; et c'étaient les meilleurs.

Cependant l'opinion s'était universellement prononcée dans le sens d'une action immédiate.

On comprend qu'alors on put déjà se dire que, si l'on ne réussissait pas, il faudrait sortir de Paris, mais qu'auparavant il fallait tenter le combat et enlever les canons à tout prix. Nous étions à l'un de ces jours où il faut tout risquer, où il faut marcher en avant, coûte que coûte. Le général Vinoy, que je consultai, me répondit : « Nous avons bien peu de monde. Enlever les positions n'est pas impossible. Ordonnez, je suis soldat et j'obéirai. » Nous délibérâmes en conseil. J'avais le sentiment que c'était une résolution redoutable que nous prenions, et dont le succès était douteux. Mais enfin ne pas tenter quelque chose était impossible.

Je dis au général Vinoy : « Il ne faut pas faire cela en présence de tout Paris assemblé, mais de grand matin. Nous ferons sortir les troupes à trois heures, pour qu'à cinq heures elles soient au pied des hauteurs, et qu'elles puissent les enlever avec vigueur, coûte que coûte, atteler ensuite les canons et les emmener. » Tout cela fut convenu. Le gouvernement passa la journée à Paris ; on prépara tout à Versailles pour y recevoir l'Assemblée. J'étais venu dans cette

ville pour quelques heures, mais je revins immédiatement à Paris.

J'avais recommandé au général Vinoy de disposer ses mouvements avec la plus grande précision pour la sortie des casernes, afin que les troupes arrivassent de bonne heure au pied des hauteurs et les attaquassent sans hésiter. En effet, le général Faron, homme très énergique, qui s'est admirablement conduit dans toutes ces circonstances, était chargé d'exécuter nos ordres. A trois heures, les troupes étaient sur pied, sortaient des casernes, et, à cinq heures, elles arrivaient au pied des hauteurs, qui furent enlevées avec une extrême promptitude. Malheureusement il restait une opération très difficile à exécuter, et qui ne fut pas aussi bien conduite que la première.

Un gouvernement qui se respecte doit partager les malheurs communs et ne s'en prendre à personne lorsque le succès n'a pas toujours couronné ses efforts. Nous avons été malheureux dans la seconde opération, qui consistait à emmener les canons. Je pourrais accuser celui-ci ou celui-là; je ne le ferai pas, bien qu'on ait souvent moins d'égards pour moi. Je ne dirai pas à quoi a tenu la faute commise, si toutefois il y a eu faute.

Les positions furent donc occupées, mais les mesures prises pour enlever les canons ne réussirent pas aussi bien que l'attaque. Je dois dire, car je veux être juste, que, quand même on aurait pris les meilleures dispositions pour emmener les canons, traverser Pa-

ris avec 250 attelages, puisqu'il y avait 250 bouches à feu à traîner, était une opération des plus difficiles et des plus chanceuses.

Quand les troupes furent établies sur les hauteurs, la foule, composée d'hommes, de femmes et d'enfants, qui ne valaient pas beaucoup mieux que ceux qui les amenaient, la foule entoura les troupes, se jeta dans les rangs de l'artillerie, et bientôt ce fut un chaos sans pareil.

J'étais à l'état-major avec le général Vinoy, quand arriva un premier officier nous annonçant que tout allait bien. Mais, plus tard, d'autres officiers nous arrivèrent fort tristes, et nous sentîmes que la situation devenait embarrassante. C'est alors que je fus frappé d'un souvenir, le souvenir du 24 février 1848. J'étais depuis fort longtemps fixé sur ce point, que, si nous n'étions pas en force dans Paris, il ne fallait pas y rester.

Au 24 février, le roi m'avait demandé, lorsque les choses avaient pris une mauvaise tournure, ce qu'il y avait à faire. Je lui répondis qu'il fallait sortir de Paris, pour y rentrer avec le maréchal Bugeaud et 50,000 hommes.

Le parti que je proposais au roi fut discuté, mais point accepté. On rappela que les Bourbons, que les Bonaparte eux-mêmes étaient sortis de Paris et n'avaient jamais pu y rentrer ; et l'on en avait conclu qu'il ne fallait jamais en sortir.

Ce souvenir m'était resté dans la mémoire ; et, en

outre, je me rappelais l'exemple du maréchal de Windisch-Grætz, qui, après être sorti de Vienne, y était rentré victorieusement quelque temps après. Je dis au général Vinoy : « Il est clair que nos troupes vont être submergées dans cette foule. Emmener les canons est impossible, les mouvements de l'armée étant aussi entravés qu'ils le sont. Tirons nos troupes du chaos où elles sont plongées, et faites-les revenir vers le ministère des Affaires étrangères. » Le gouvernement était réuni en ce moment à l'hôtel de ce ministère. Beaucoup de personnes étaient accourues, et chacune donnait son avis. Je réunis mes collègues dans la salle du conseil, où nous pûmes délibérer seuls avec nous-mêmes. Là, je n'hésitai point, je me rappelais le 24 février, mon parti était pris ; je l'annonçai. Cette déclaration provoqua de graves objections. Le 24 février, je n'avais pas pu réussir ; mais, ce jour-là, je triomphai des objections, grâce au bon sens et au courage de mes collègues.

Le général Vinoy me dit : « Je suis soldat, commandez ! — Faites, lui dis-je, retirer vos troupes derrière la Seine, et occuper tous les ponts. On ne passera pas la Seine devant vous. »

Il était midi, nous étions là depuis cinq heures du matin ; le temps s'écoulait. Je réitérai au général Vinoy l'ordre de se replier avec ses troupes derrière la Seine.

On envoya de tous côtés des officiers d'état-major

porter l'ordre, aussi bien aux troupes qu'à la garde nationale, d'avoir à se réunir sur la rive gauche de la Seine.

Si nous avions eu quelques milliers de gardes nationaux avec nous, nous les eussions tenus à nos côtés ou sur nos derrières, et nous aurions pu livrer bataille. Mais, comme le disait le général Vinoy, avec 20,000 hommes seulement, nous ne le pouvions pas. « Nous ne pouvons qu'une chose, ajoutait-il, c'est mourir jusqu'au dernier pour défendre le gouvernement contre les factieux qui veulent le renverser! »

Deux opérations simultanées furent entreprises. Le général Vinoy s'occupa de ramener ses troupes sur les bords de la Seine; et, à l'état-major de la garde nationale, on commença à battre la générale et à chercher de tous côtés des gardes nationaux. Si les braves gens qui avaient passé quelques mois dans Paris assiégé par les Prussiens s'étaient trouvés là, si nous avions pu réunir 15 ou 20,000 gardes nationaux, nos troupes auraient pris la tête, et nous aurions pu livrer bataille avec chance de succès. Mais nous n'avions que 20,000 soldats. Ils étaient prêts, il est vrai, à faire leur devoir; cependant, si nous nous avancions sans avoir nos ailes et nos derrières couverts, nous pouvions être enveloppés.

La générale fut battue pendant plusieurs heures. Il nous arriva peut-être 500 ou 600 hommes. Les mauvais gardes nationaux étaient descendus des hauteurs de Paris; nous n'avions pas pu occuper tous les

ponts, ils étaient venus dans les Champs-Élysées; ils défilaient sous nos yeux, sur la rive gauche; même nous en vîmes défiler près du ministère des Affaires étrangères. Ils ne tiraient pas encore de coups de fusil, mais ils étaient très menaçants. On les laissa défiler.

Ce qui me préoccupait, c'était la retraite des troupes; j'y attachais le salut de la France. Elles se replièrent en bon ordre, et ce fut alors seulement que je fus tiré d'une inquiétude mortelle, et que je pus me dire : Nous sommes sauvés! J'avais vu arriver la division du général Faron faisant très bonne contenance. Il y eut bien quelques détachements qui, troublés, montrèrent de la faiblesse; mais, en général, les troupes se retirèrent en bon ordre.

Quand nous eûmes occupé les ponts sur la rive gauche de la Seine, nous trouvâmes un peu plus de repos. Des bandes de furieux avaient passé sur la gauche de la Seine; ils voulaient aller au ministère des Affaires étrangères, où se tenait le gouvernement; on les refoula, et nous nous trouvâmes assez bien concentrés en avant des ponts.

Nous délibérâmes de nouveau. Il était tard; je vis plus clairement encore que nous ne pouvions pas rester impunément dans Paris, et qu'il fallait en sortir. Après une discussion approfondie, je pris sur moi de décider la question, et je donnai l'ordre au général Vinoy de sortir de Paris avec ses troupes. Le gouvernement se dirigea alors sur Versailles. Quant à moi,

je précédai le général Vinoy de quelques instants; je vins me placer sur la route de Sèvres, par où l'armée devait passer. L'attitude des troupes était bonne. Cependant j'éprouvais quelque inquiétude pour le reste de l'armée. Enfin, par les aides de camp qui m'arrivaient à tout moment, je sus que les troupes n'avaient essuyé aucun échec sérieux. Je partis pour Versailles.

Versailles a toujours été un camp de plaisance, et l'on ne s'attendait pas à y voir arriver une armée. Aussi rien n'était prêt. Il fallut aller chercher des ressources dans tout le voisinage; on y parvint et l'armée eut de quoi se refaire. Pour le soldat, l'essentiel est d'avoir des cartouches, des vivres et des généraux qui ne se troublent point.

Les événements que je viens de rappeler avaient eu lieu le 18 mars. Le lendemain, vers six heures du matin, j'aperçus la queue des colonnes qui arrivaient, sans avoir essuyé aucun accident fâcheux. Il ne faut pas se plaindre de l'armée. Des détachements isolés avaient faibli; mais la vigueur des généraux avait su maintenir le gros des soldats. Je vis donc les troupes arriver; cela me rassura, car j'étais convaincu qu'une fois à Versailles on ne viendrait pas nous y chercher. J'avais, du reste, recommandé au général Vinoy de faire usage de la mitraille si on le serrait de trop près.

Quant aux insurgés qui étaient restés dans Paris, leur opinion fut qu'ils étaient désormais les maîtres, qu'ils n'avaient qu'à se présenter à Versailles, que l'armée lèverait la crosse en l'air et irait au-devant

d'eux. Je n'avais pas d'inquiétude à cet égard. Je savais que, quand j'aurais réuni l'armée à Versailles, tout serait sauvé. Cependant ce n'était pas l'opinion de beaucoup de gens, qui disaient : « Si l'armée vient à être abordée sérieusement, que fera-t-elle? » Il régnait donc une certaine crainte.

Je commençai par donner mes soins aux soldats; je m'occupai de les faire placer dans de bonnes positions, de leur procurer tout ce dont ils avaient besoin, et surtout de les bien concentrer. Plusieurs personnes avaient émis l'avis qu'il fallait en laisser autour de Paris.

Nous étions trop peu nombreux pour occuper le périmètre d'une ville aussi grande. Si nous avions voulu nous étendre, embrasser un espace que les Prussiens n'embrassaient pas eux-mêmes, nous aurions été faibles partout; on aurait pu percer notre ligne sur tous les points. En général, quand les troupes faiblissent devant les masses populaires, il y a chez elles plus de faiblesse que d'infidélité. Des troupes qui n'ont pas le sentiment de leur supériorité sont prêtes à mettre la crosse en l'air, plutôt par timidité que par esprit de trahison. Il fallait donc tenir nos troupes ensemble, de manière que, quelque part qu'elles fussent abordées, elles eussent l'avantage. C'est pourquoi je voulus que leurs positions fussent resserrées. Et, de fait, avec les 130,000 hommes que nous avons eus plus tard, c'est à peine si nous aurions pu embrasser la moitié de Paris. Les Prussiens

avaient employé 300,000 hommes à envelopper le tout. Au moment dont je viens de parler, nous ne comptions que 22,000 hommes.

Je fis occuper le Mont-Valérien. On y envoya un excellent régiment. Il y avait là un immense matériel, et, de plus, une position dominante qui commande tous les environs. Quant aux autres forts, nous nous serions affaiblis si nous avions voulu les garder, car il nous aurait fallu au moins 8,000 hommes pour les occuper. Nous aurions perdu là, sans profit, une partie notable de nos forces. Je ne gardai donc que le Mont-Valérien. Je ramenai tout le reste de nos troupes, et j'eus ainsi 22,000 hommes bien liés et bien commandés.

Nous passâmes à Versailles quinze jours sans rien faire. Ce sont les plus mauvais jours de ma vie. Il y avait cette opinion répandue dans Paris : « Versailles ne résistera pas; dès que nous nous présenterons, les soldats lèveront la crosse en l'air. » J'étais bien certain que non; et cependant, si nous avions été attaqués par 70,000 ou 80,000 hommes, je n'aurais pas voulu répondre de la solidité de l'armée, ébranlée surtout par le sentiment d'une trop grande infériorité numérique. Aussi fis-je donner l'ordre de serrer l'armée, et notamment de l'isoler. Nos principales forces étaient campées à Satory, avec injonction de ne laisser aborder qui que ce fût. L'instruction était donnée de fusiller quiconque tenterait d'approcher. Du côté de Neuilly, je fis prescrire au Mont-Valérien, qui était

entre les mains de braves gens, de tirer à outrance dès qu'il se présenterait des masses ennemies.

En même temps je recommandai de la manière la plus formelle de traiter très bien nos soldats. J'augmentai la ration, surtout celle de la viande, reconnue insuffisante. J'étais sûr qu'en les nourrissant bien, qu'en les faisant camper, qu'en forçant les officiers à camper avec elles, les troupes se referaient bien vite et arriveraient à avoir une très bonne attitude.

A la suite du premier siège, les soldats étaient débraillés, mal vêtus, leur aspect était fâcheux. J'étais certain que ce désordre passerait bientôt avec le campement, avec une surveillance active et bien soutenue. Mon espérance ne fut point trompée, car en quelques jours l'armée changea d'aspect, et tout le monde en fut frappé.

Ce n'était pas tout que de réconforter l'armée sauvée de Paris ; il fallait la porter à 120,000 ou 130,000 hommes, et surtout la munir d'un immense matériel de siège. Il y a une manière d'ordonner que j'ai employée souvent et qui m'a toujours réussi, c'est de ne pas s'en fier à la correspondance et de commander directement et de vive voix. Chaque matin je réunissais tous les chefs de service autour de moi, j'arrêtais en présence de tous les chefs ce qu'il fallait faire, et chacun avait ainsi sa tâche bien tracée. Il fallait de la grosse artillerie ; on disait sur-le-champ où elle était ; on s'occupait des transports, devenus très difficiles. S'il y avait une difficulté, on cherchait

à la lever instantanément. Grâce à cette manière de procéder, j'ai pu, en réunissant tous les services, en ne recourant pas aux correspondances, qui prennent un temps infini en demandes et réponses, en exigeant que les ordres fussent transmis immédiatement, en m'assurant que tout le monde était d'accord, avait bien entendu, bien compris, exécuterait l'après-midi ce qui avait été convenu le matin, en m'assurant moi-même que les ordres s'accomplissaient, j'ai pu, dis-je, arriver au but et créer en quelques semaines une armée de 130,000 hommes. Je recommençais le lendemain matin ce que j'avais fait la veille; je ne donnais jamais un ordre sans être certain de son exécution et je suivais cette exécution jusqu'à ce que tout fût consommé.

C'est ainsi, Messieurs, que des hommes m'arrivèrent de toutes parts, et que nous atteignîmes en peu de jours le chiffre de 50,000 hommes. Alors je fus non pas rassuré sur la possibilité d'emporter Paris, mais sur le danger d'être assailli à Versailles par une masse de forcenés. « Qu'ils viennent, me dis-je alors, et ils seront bien accueillis! »

L'opinion générale était qu'il ne fallait pas perdre de temps; mais on comprenait aussi qu'il y aurait danger à faire une tentative prématurée, car, si un malheur était arrivé sous les murs de Paris, il eût été impossible de compter sur rien.

L'Assemblée nationale crut qu'il fallait demander des volontaires; tout le monde était de cet avis. Je

reconnus bientôt que le pays était tellement abattu par les désastres de toute nature qui avaient fondu sur lui qu'il ne fallait pas compter sur une ressource semblable. Les mobiles ne valaient pas grand'chose, ils étaient découragés ; une fois la paix signée, ils étaient rentrés chez eux. Il ne vint pas un seul bataillon de volontaires. Mais il restait les débris de nos armées; je me hâtai de les réorganiser, et c'est avec ces débris que je composai l'armée qui est parvenue à arracher Paris à la révolte. Dès que j'eus réuni 50,000 hommes, je me dis que le moment était venu de donner une leçon aux insurgés. Ils étaient sortis du côté des forts du sud, ils s'avançaient du côté de Châtillon, de Vanves. Je me préparai à les bien recevoir. Ils se montrèrent plus téméraires du côté de Neuilly et de Courbevoie. On dit même qu'ils se préparaient à une attaque sérieuse. Je n'en étais pas effrayé. Je voulais leur prouver que nous n'avions pas peur; je voulais surtout bien engager l'armée. Les officiers placés au Mont-Valérien, et munis des instruments qui leur permettaient de bien voir les mouvements des insurgés, nous rendirent d'immenses services. Le maréchal de Mac-Mahon n'était pas encore à la tête de l'armée. D'après les observations du Mont-Valérien, le mouvement se dessinait évidemment vers le pont de Courbevoie. Je fis diriger de ce côté une grande partie de l'armée. Je dis au général Vinoy : « On nous attaque faiblement du côté de Meudon, de Châtillon, des forts du sud; il faut être en grande

force du côté de Courbevoie, où le mouvement de l'ennemi est plus prononcé. » Les troupes vinrent, en effet, se placer sur les coteaux qui sont au pied du Mont-Valérien, et qui dominent les plaines de Saint-Germain et de Saint-Denis. On fondit à outrance sur les assaillants, on en sabra un bon nombre. Flourens fut tué ce jour-là. Chacun avait pris confiance; il y eut un entrain extraordinaire. Nous n'avions pas mis en ligne 50,000 hommes, mais seulement 30,000; les autres étaient restés à Versailles et vers les forts du sud.

Une tentative était possible sur le pont de Sèvres: quelques mille hommes le couvrirent, refoulèrent les insurgés qui étaient là, et les rejetèrent de l'autre côté du pont.

J'étais renseigné, je savais qu'on disait que nous ne prendrions jamais Paris; mais en même temps on avouait que les gens que nous combattions ne prendraient jamais Versailles; de sorte qu'il y avait deux corps ennemis en présence, qui étaient pour ainsi dire impénétrables l'un pour l'autre.

Cependant peu à peu la situation s'améliorait visiblement. Je veillai aux vêtements, car je savais que le soldat bien vêtu se comporte mieux. Je passai mes journées dans les bivouacs, je m'occupai de tout; les soldats étaient contents. L'armée avait un aspect excellent.

Pourtant je m'abstenais encore d'agir contre Paris, malgré beaucoup de plaintes qui retentissaient de

toutes parts. On me disait : « Il faut en finir ! » Je répondais : « Je ne ferai une tentative sur une place aussi forte que Paris que lorsque j'aurai tous les moyens nécessaires pour réussir. »

On me disait aussi, et il y avait du vrai dans cette objection : « Mais, pendant que vous vous organisez, les insurgés s'organisent aussi. » Je répondais : « Oui, mais ils se rendent odieux à la population par les moyens qu'ils emploient, tandis que nous, en nous préparant, nous répondons au vœu du pays, nous gagnons plus qu'ils ne gagnent, ils finiront par des actes qui soulèveront l'indignation générale. Dans tous les cas, la place de Paris est tellement formidable qu'il ne serait pas raisonnable de l'attaquer avec 50,000 hommes. » J'étais convaincu que c'était par la puissance des feux que nous triompherions, et nous étions loin alors d'avoir une artillerie suffisante.

L'Assemblée a bien voulu me laisser faire. Je dis à la commission des quinze mes raisons d'attendre et de temporiser jusqu'à ce que le moment fût propice, et elle finit par m'approuver.

Alors, il faut le rappeler, les Prussiens étaient de très mauvaise humeur. Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que j'eusse beaucoup de difficultés avec le gouvernement prussien à propos de la Commune, et qu'il eût pour elle la moindre prédilection. Il y eut seulement quelques dépêches désagréables échangées à ce sujet avec M. de Bismarck.

La Commune, qui joignait à la prétention d'un patriotisme implacable celle d'être en faveur auprès de la Prusse, avait répandu le bruit de ses relations amicales avec les généraux prussiens. Des écrivains imprudents en avaient tiré des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin, et tout à fait calomnieuses. M. de Bismarck, avec beaucoup de raison, démentait ces bruits, se plaignait de ce que nous ne les démentions pas nous-mêmes, en quoi il avait tort, et offrait publiquement ses secours contre la Commune, secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. Il nous pressait lui-même d'en finir, et, à cet égard, joignait ses impatiences à celles d'un certain nombre de députés qui auraient voulu substituer leurs idées aux nôtres, sans connaître la situation et ses difficultés.

Cependant, malgré ces démêlés, malgré le traité qui limitait à 40,000 hommes l'armée de Paris, M. de Bismarck consentit à une augmentation qui fut d'abord de 100,000 hommes, puis de 130,000. Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers dont il avait suspendu le retour par suite des contestations survenues.

Les troupes que nous avions étaient très jeunes; elles n'avaient pas beaucoup vu le feu. Il y avait près de la frontière beaucoup de nos soldats faits prisonniers à Metz; ceux-là avaient pu voir 47,000 hommes abattus en un seul jour à Gravelotte. Je demandais

qu'on me les rendît le plus tôt possible. M. de Bismarck y consentit. Le général Ducrot à Cherbourg, le général Clinchant à Douai, reçurent les prisonniers et s'occupèrent de les réorganiser. Je ne saurais dire exactement le nombre des soldats qui nous furent ainsi rendus; les papiers de l'administration de la guerre étaient les uns à Paris, les autres à Bordeaux, quelques-uns avaient été perdus. Les prisonniers arrivèrent au nombre de 50,000 à 60,000 hommes; mais la moitié était libérable; il fallait leur donner leur congé, car ils eussent été des mécontents et non des combattants dévoués comme il nous en fallait. Beaucoup étaient fatigués. Tous les soins furent donnés à leur rétablissement. Nous avons pu avoir ainsi la moitié de ces prisonniers à verser dans l'armée. Les dépôts s'étaient aussi remplis de recrues que la loi nous autorisait à y appeler. C'est ainsi que nous parvînmes à créer une armée de 130,000 hommes bien organisés, et pouvant être mis en ligne. Nous avons eu jusqu'à 170,000 rationnaires. Mais, dans une armée, tout ce qui mange ne combat pas. Il y avait le train, les malades, les blessés. Ces derniers étaient peu nombreux.

Après la tentative manquée du côté de Courbevoie, les insurgés nous attaquèrent du côté de Châtillon. Le général de Cissey enleva cette redoute avec la plus grande vigueur. Nous eûmes alors deux routes ouvertes, Châtillon et Courbevoie.

Je ne m'étais pas borné à compléter l'armée, j'a-

vais appelé à sa tête les chefs les plus renommés, et notamment l'illustre maréchal de Mac-Mahon, digne et constant objet du respect universel. Sa présence avait donné à l'armée une nouvelle consistance et une direction excellente. Tout étant prêt, le moment d'agir était venu. Mais comment attaquer Paris? On disait : « Il faut employer les moyens réguliers, ouvrir la tranchée, cheminer, pour battre en brèche quand on sera au bord du fossé. » Les règles de Vauban subsistent en effet tout entières, sauf très peu de modifications. Leur application aux ouvrages immenses de Paris offrait de graves difficultés. On estimait à trente jours au moins le temps nécessaire pour être au pied des murailles, et pouvoir établir les batteries de brèche. Les impatients, et ils étaient nombreux, disaient : « Trente jours! » M. de Bismarck pensait que nous aurions du bonheur si nous arrivions à ce résultat en trente jours. Dans l'Assemblée, on disait : « Que fait-on? pourquoi employer les moyens ordinaires, les tranchées, les cheminements? Comment se condamner à trente jours de travaux? Pourquoi pas une attaque à force ouverte? » A cela les généraux répondaient : « Comment escalader de telles murailles, monter à l'assaut avec des escarpes de dix à douze mètres? »

Une idée me préoccupait depuis longtemps pour le sort des ouvrages de Paris, et m'avait fort inquiété pendant le premier siège, celui que dirigeaient les Prussiens.

Comme membre du conseil de défense, où j'étais entré malgré moi un peu avant le 4 septembre, j'avais eu occasion, quelques jours avant Sedan, de visiter les forts qui entourent Paris, et je m'étais dit que, si l'ennemi dirigeait sur un de ces forts une masse considérable de feux, l'ouvrage ainsi attaqué pourrait se trouver en grand péril. J'étais persuadé que, par la puissance des feux, on pourrait amener des résultats imprévus et décisifs. Les généraux étaient, à cet égard, d'opinion très différente. Quelques-uns prouvaient qu'en accumulant sur un seul point une masse de feux considérable, on pourrait produire des effets très prompts et très grands. D'autres prouvaient que le plus sûr était de suivre les règles, d'ouvrir la tranchée, de cheminer jusqu'au bord du fossé, et là de battre en brèche et de donner de suite l'assaut, promettant d'emporter la brèche, quelle que fût l'énergie de la défense.

Après avoir écouté, avec la déférence qui leur était due, les hommes consommés qui m'entouraient, je pris le parti d'employer les deux moyens à la fois : d'ouvrir la tranchée en s'avançant par les procédés ordinaires jusqu'au bord du fossé, mais en même temps de réunir une masse de feux extraordinaire, convaincu que, sous la protection de ces feux, le travail des tranchées serait plus rapide, et que peut-être, en rendant le rempart inhabitable pour ses défenseurs, on ferait évacuer les ouvrages. Cet avis fut unanimement adopté et suivi.

On tomba ainsi d'accord qu'on réunirait une masse d'artillerie très grande, et qu'on s'en servirait au moins pour hâter et rendre moins périlleux le travail des tranchées. On pensa qu'on pourrait ainsi arriver en quinze ou vingt jours à forcer les portes de Paris.

Réunir ces moyens d'action était une affaire d'administration; je m'en chargeai. Les transports commerciaux sur les chemins de fer furent suspendus, et l'on amena ici des masses prodigieuses de pièces de canon. L'administration des chemins de fer et la marine nous ont rendu, en cette occasion, des services signalés. Le résultat a été vraiment extraordinaire.

Dans le conseil de défense, lors du premier siège, on trouvait que 250 coups par pièce étaient un approvisionnement suffisant; 500 coups semblaient une exagération, et 750 une folie. J'en vins à réunir des approvisionnements de 1,000 coups par pièce. On disait : « Les pièces ne résisteront pas ! — Nous aurons des approvisionnements de canons, » répondais-je. Bref, après des efforts prodigieux et des peines infinies nous fûmes approvisionnés dans les proportions que je viens d'indiquer.

Nous fîmes un essai sur un point. Le fort d'Issy nous incommodait. Le général d'artillerie de Berckheim, homme du plus grand mérite, placé sous les ordres du général de Cissey, dirigea sur le fort d'Issy les feux d'une artillerie considérable. Le fort fut réduit au silence, et rendu presque inhabitable pour ses défenseurs. Cependant, soutenu par le fort de Vanves

et des troupes fraîches y étant entrées, il essaya de recommencer la lutte ; mais il fut écrasé par notre artillerie ; et, un jour, à l'abri de nos feux terribles, les cheminements étant devenus plus faciles, nos travailleurs, approchant des fossés, s'aperçurent que le fort était évacué. Le fort de Vanves fut conquis de même.

Quand Issy et Vanves eurent été pris de la sorte, les idées se fixèrent. Il devint clair qu'en élevant contre le Point-du-Jour une batterie formidable, on atteindrait les mêmes effets, surtout les feux d'Issy et de Vanves, feux de flanc fort incommodes, étant définitivement éteints.

Je fis élever à Montretout, en huit jours, une batterie comme on en a rarement employé à la guerre. Sous la protection de cette batterie, le général Douai était entré dans le bois de Boulogne ; le travail des tranchées était devenu plus facile, on cheminait très rapidement vers Paris ; nous étions près de la place. L'artillerie de Montretout avait brisé, pilé le Point-du-Jour.

Nous espérions que l'escarpe allait être en assez mauvais état pour nous permettre de donner l'assaut, lorsque, le dimanche 21 mai, le général Douai et quelques soldats de tranchée aperçurent un homme agitant un mouchoir blanc : c'était Ducatel. On ne se doutait pas de l'effet qu'avait produit cette artillerie de Montretout, on ne croyait pas la brèche si praticable. La porte et le pont-levis s'étaient abattus et

formaient une espèce de pont naturel. Ducatel, au milieu de graves dangers, était venu en aide à nos troupes en appelant nos soldats, en leur apprenant qu'ils pouvaient entrer.

Le maréchal de Mac-Mahon et moi nous étions au Mont-Valérien, lorsqu'une estafette vint nous apprendre que le général Douai entrait dans Paris. Le général de Cissey, placé sur la rive gauche en avant d'Issy, avait, de son côté, ouvert une brèche qui allait bientôt devenir praticable. Au milieu de notre satisfaction, nous fûmes, au Mont-Valérien, très agités, parce que nous crûmes voir des troupes sortant de Paris, et nous craignîmes que notre armée n'eût été repoussée au Point-du-Jour. Mais le contre-amiral Krantz, qui a rendu de grands services, nous dit, après avoir bien examiné à la lunette : « Ce ne sont pas des gens qui fuient ; au contraire, ils sortent bien tranquillement. » En effet, bientôt après, nous en vîmes d'autres qui rentraient au lieu de sortir. Nous fûmes alors rassurés. C'étaient d'épaisses colonnes de loin paraissant toutes noires, qui serpentaient dans les plis du terrain, et qui se dirigeaient sur l'enceinte pour y pénétrer. Les insurgés ne purent pas résister ils se réfugièrent dans les maisons voisines, d'où ils dirigèrent sur nos troupes un feu meurtrier. Mais dans leur fuite, ils avaient laissé deux bouches à feu nos soldats, n'ayant pu faire passer l'artillerie, songèrent à aller chercher à bras les obus ; ils les transportèrent de la sorte et chargèrent ces deux pièces, qu

furent pointées sur les maisons occupées par les insurgés. C'étaient les allées et venues de ces soldats qui nous avaient d'abord inquiétés à notre observatoire du Mont-Valérien.

Le général Douai entra à la tête de ses troupes par une seule porte, celle qui venait de s'ouvrir, vers la gauche. Une autre ne fut ouverte que le lendemain matin. Il fallut dix-sept heures pour faire entrer 130,000 hommes et notre nombreuse artillerie.

On disait que tout Paris était miné. Le général Douai, à la tête de ses colonnes, s'avança intrépidement jusqu'au Trocadéro, au risque de sauter en l'air. Nous étions fort inquiets; heureusement rien ne sauta. Nous nous rassurâmes; mais nous nous attendions à avoir des combats terribles, désespérés. Le triomphe de nos troupes fut dû à leur vaillance, à la vigueur de nos généraux, et surtout à la constance, à l'habileté avec laquelle l'illustre maréchal de Mac-Mahon dirigea pendant huit jours la conquête de chaque quartier, l'un après l'autre.

Rentré à Versailles, après avoir assisté à l'entrée de nos troupes dans la nuit du dimanche au lundi, je songeai que nous avions accumulé plus de 200 bouches à feu au pont de Neuilly, qui était gardé par une brigade de la division Montaudon. Le général Ladmirault avait fait dire au maréchal Mac-Mahon qu'il avait besoin de cette brigade; elle lui fut envoyée, et il ne restait plus de troupes au pont de Neuilly pour garder

l'immense matériel qui s'y trouvait. Je fus inquiet à la pensée que, si les révoltés s'échappaient de Paris ils pouvaient s'emparer de cette artillerie et se jeter peut-être en désespérés sur Versailles pour y mettre le feu; et, à ce moment, nous n'avions que des gendarmes, des sergents de ville, c'est-à-dire 2,000 ou 3,000 hommes tout au plus. Heureusement il venait de nous arriver 1,500 prisonniers, rendus par les Prussiens. On leur donna des fusils, et, sous les ordres du général Fournez, ils allèrent garder le pont de Neuilly. Le général Ladmirault put alors se servir de la seconde brigade Montaudon, s'empara des hauteurs de Belleville, et termina ainsi la lutte. Il y eut de grandes douleurs, de grands sacrifices ; le massacre des otages fut un des crimes les plus navrants de ces terribles scènes. On nous avait proposé l'échange de plusieurs des otages contre le conspirateur Blanqui. Nous ne pouvions pas consentir à un tel échange ; ces malheureuses victimes tombèrent sous les coups des assassins. Enfin nous sortîmes de cette horrible situation.

Voilà, Messieurs, tout ce que je puis vous dire et j'ose affirmer que c'est la vérité même.

Et maintenant je résume ce récit.

Paris avait été abandonné par les gens d'ordre; il n'y restait que les mauvais bataillons, qui faisaient un service de garde nationale, et ces bataillons se composaient pour la plupart d'hommes qui croyaient que nous voulions détruire la République. Quand il leur

avait été démontré que nous ne voulions rien de semblable, leur effectif avait un peu diminué, mais en restant encore très considérable. De toutes les grandes villes de France, des députés m'avaient été envoyés. Je les avais rassurés sur le sort de la République. Lyon, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, etc., toutes ces villes s'étaient alors tenues tranquilles.

C'est donc par le canon et par la politique que nous avons pris Paris. L'origine du mouvement est facile du reste à discerner. Il y avait dans Paris 200,000 hommes, qui s'étaient nourris de ce sentiment que c'était lâcheté et trahison que de traiter avec les Prussiens. Les uns le pensaient, les autres se servaient de ce prétexte pour amener une révolution sociale. Ils avaient des moyens que jamais aucune rébellion n'a possédés : 400,000 fusils, 3,000 bouches à feu, et les immenses ouvrages de Paris. Il s'était formé de plus un gouvernement occulte, qui, profitant de l'émotion causée par l'apparition des Prussiens dans Paris, avait donné le signal du soulèvement en s'emparant de l'artillerie de campagne laissée dans le parc de Monceaux.

Pendant ce temps, nous étions à Bordeaux, et nous avions, aux yeux des Parisiens, l'air d'un gouvernement étranger. Ce sont toutes ces circonstances réunies qui avaient amené l'insurrection, insurrection extraordinaire, sans égale, dont nous avons triomphé par les moyens que je viens de vous exposer.

Maintenant nous avons la force matérielle. Quand

on a la force matérielle, il faut suivre une politique de modération; je ne veux pas dire de faiblesse, Dieu m'en garde! mais, quand on est fort, il est permis d'être modéré; et l'on ne recueille même les fruits de sa modération qu'autant qu'on s'appuie sur une force incontestable et incontestée.

On s'est beaucoup plaint de ce que la procédure des conseils de guerre au sujet des affaires de Paris avait été volontairement retardée. C'est une erreur. On ne se figure pas combien ces procédures comportent de lenteurs inévitables.

Nous avons fait environ de 30,000 à 36,000 prisonniers, sans compter les morts et les blessés. Eh bien, on ne pouvait pas faire de procès à 36,000 accusés. Il fallait choisir les principaux coupables, et il n'y a pas un de ces hommes qui n'ait exigé l'audition de quelques centaines de témoins. Il a fallu que les officiers des conseils de guerre remplissent le rôle de juges d'instruction. Pour les aider, nous avons été obligés d'appeler des magistrats civils, et de doubler ainsi le nombre des magistrats militaires par un nombre égal de magistrats civils. Il y a certainement quelques centaines de personnes employées à ces procédures.

Songez de plus que, depuis notre entrée dans Paris jusqu'à l'ouverture des conseils de guerre, il ne s'est pas écoulé plus de deux mois. Il y a, Messieurs, parmi vous, des magistrats. Est-ce que la procédure pour un vol de mouchoir, pour le moindre délit, ne prend pas quelquefois plus de deux mois? Eh bien,

pour une procédure qui comprend plus d'une centaine d'accusés principaux, et pour lesquels il a fallu entendre 1,000 ou 2,000 témoins, il fallait nécessairement un temps considérable.

J'entre dans ces détails, parce qu'on s'est servi de cette lenteur de la justice pour en conclure que le gouvernement mettait de la faiblesse à défendre l'ordre.

J'ose dire qu'un gouvernement qui a livré devant Paris cette terrible bataille de deux mois dont je vous ai fait le récit n'est pas un gouvernement porté à la faiblesse. Aucun gouvernement n'a été plus énergique. Mais enfin je suis partisan de la politique modérée. Je ne veux pas dire par là que, dès qu'il y a le moindre trouble, il ne faille pas le réprimer sur-le-champ et d'une façon énergique; mais je dis qu'il ne faut pas prendre pour des ennemis ou des conspirateurs tous ceux qui n'ont pas tout à fait nos opinions.

Il faut bien se dire que beaucoup de gens qu'on prend pour des ennemis ne le sont pas. C'est ainsi que, quand des hommes de divers partis s'abordent à la Chambre, ils s'aperçoivent bien vite que ceux qu'ils considéraient de loin comme très hostiles ne le sont pas, que ce sont tout simplement des gens qui pensent autrement. Je crois qu'il faut apporter cette philosophie dans le gouvernement. En étant calmes, patients, équitables les uns pour les autres, nous avancerons beaucoup plus sûrement l'apaisement des esprits qu'en prodiguant les mesures de rigueur.

En même temps, il y a un autre travail qui doit se faire et se fera ; je veux parler de l'évacuation du territoire, laquelle, j'en conviens, est très laborieuse et très difficile. Nous ne l'obtiendrons qu'en ayant une bonne attitude, c'est-à-dire l'attitude d'un gouvernement paisible, qui sent sa force et ne veut pas en faire parade inutilement. De plus il faut de l'argent, et, pour avoir de l'argent, il faut du crédit, et, pour avoir du crédit, il faut du calme dans les esprits. Si notre crédit, par suite d'une politique agitée, reçoit la plus légère atteinte, l'escompte en devient plus difficile, et, ce que nous ferions autrement en huit jours, il nous faut quinze jours pour l'accomplir. J'espère donc que nous réussirons si l'Assemblée veut bien avoir confiance dans notre manière de voir et s'y prêter. J'aborde, vous le voyez, la politique actuelle, parce que M. le président nous dit que le rapport aura pour but de faire connaître l'état du pays. Eh bien, moi, j'ai confiance ; je crois que la situation reste grave, mais que, si nous sommes prudents, si nous sommes patients, nous arriverons au terme de nos douleurs, et nous reviendrons à une situation meilleure. Notre territoire sera délivré ; notre crédit, qui est déjà presque rétabli, achèvera de se refaire complètement ; tout se réorganisera ; et alors, quand nous nous reverrons l'année prochaine ici, vous trouverez que la situation a fait de grands progrès.

Voilà ce que j'avais à vous dire, et je vous ai parlé avec beaucoup de sincérité. Maintenant, si vous

avez d'autres questions à m'adresser, j'y répondrai avec empressement.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous avons déjà abusé de votre temps.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Non, Monsieur le président, mon temps vous appartient...

M. LE PRÉSIDENT. — Ni les uns ni les autres n'avons ici le droit de discuter les opinions que vous avez émises devant nous; je ne crois pas que personne ait de nouvelles questions à adresser à M. le Chef du pouvoir exécutif sur les faits qu'il a expliqués. Je me permettrai seulement de lui dire que, sous le nom de l'Internationale, se cachent toutes les sectes révolutionnaires. Ce nom est un drapeau. Les hébertistes, les blanquistes, les jacobins, tous les partis sont maintenant unis à l'Internationale. Vous devez savoir mieux que personne combien cette société, depuis le siège de Paris, a reçu d'adhésions. Il y en a, dit-on, 800,000; ce qui ne veut pas dire que le parti révolutionnaire compte 800,000 hommes de plus; cela veut probablement dire que toutes les sectes se sont réunies sous un nom commun. Ainsi l'Internationale est aujourd'hui le drapeau adopté; il en faut un à tous les partis, dans tous les temps. Nous sommes en réalité toujours en présence de cette même faction qui veut renverser le gouvernement quel qu'il soit. La seule différence qu'il y ait entre le présent et le passé, c'est que les partis autrefois divisés n'en font plus qu'un aujourd'hui.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Ils n'en ont jamais fait qu'un seul en réalité; mais je crois que nous devons nous défier du chiffre que vous nous donnez. Personne ne peut connaître la vérité à cet égard, personne.

M. le président. — Cependant à Genève, dans une des dernières réunions de la Société internationale, le président n'a-t-il pas déclaré qu'en France, depuis la chute de la Commune, 800,000 adhésions étaient venues à l'Internationale?

M. Flotard. — Monsieur le président, le chiffre qui nous a été donné n'est pas, je crois, de 800,000, mais de 200,000 seulement.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Il faut se rendre un compte exact de cette situation. L'Internationale n'a pas cette unité que vous lui supposez. Dans les autres États de l'Europe, les associés de l'Internationale blâment les Français de faire toujours de la politique; ils reprochent aux internationaux de Paris de s'en être beaucoup trop mêlés. C'est sans doute une grande hypocrisie; car, au fond, c'est faire de la politique et de la mauvaise politique que de vouloir changer violemment le prix naturel de la main-d'œuvre. Personne, à coup sûr, ne fait plus de vœux que moi pour que le sort du peuple s'améliore. On souffre en effet de voir autour de soi des ouvriers malheureux et qui se plaignent justement de leur misère; mais nous savons très bien qu'en faisant monter le prix de la main-d'œuvre artificiellement, on n'aboutit

à rien. Tout au plus arrive-t-on ainsi à violenter quelques entrepreneurs. Il peut même se faire qu'on les force à augmenter de cinquante centimes, d'un franc même, le prix de la journée. Mais qu'en résulte-t-il? C'est que les produits augmentent de valeur. Les entrepreneurs, qui ont subi cette augmentation de salaire, ne peuvent plus soutenir la concurrence nationale ou la concurrence étrangère; les acheteurs s'enfuient et les ouvriers se trouvent ruinés par la ruine des patrons. Certes il ne faut pas de longues réflexions pour comprendre tout cela. Cependant la plupart des ouvriers ne le comprennent pas. Ceux qui les poussent et s'en font des instruments le comprennent très bien, mais ils trouvent là un moyen d'augmenter le nombre de leurs adhérents, et ils en usent. C'est ainsi que se grossit le parti socialiste. Ces gens-là savent très bien que, s'ils voulaient aller prendre aux paysans le coin de terre que ceux-ci labourent, ils trouveraient derrière chaque champ un fusil chargé. Ce n'est pas par cette voie qu'ils veulent introduire le socialisme. Le socialisme peut s'introduire de deux manières : par l'Internationale, qui falsifie le prix de la main-d'œuvre, et par l'impôt mal conçu, mal établi. L'impôt peut être un moyen d'introduire le socialisme en France. On peut, par certains impôts, l'impôt sur le revenu par exemple, arriver au socialisme, c'est-à-dire prendre la fortune de ceux qui ont quelque chose, et la prendre injustement. Il y a donc là, à l'heure qu'il est, une issue

par laquelle le socialisme peut s'introduire. Mais ce qui préoccupe le plus les associés de l'Internationale, c'est de faire monter artificiellement le prix de la main-d'œuvre. Tous les gens malintentionnés trouvent que ce cadre est bien choisi et qu'il faut s'y renfermer.

Maintenant, que les adhésions à l'Internationale aient été aussi nombreuses qu'on le dit, je suis loin de le croire. Je suis sûr que les membres de l'association se vantent beaucoup, et qu'ils sont loin d'avoir tous les adhérents qu'ils s'attribuent. Il n'en faut pas moins les observer avec soin, et se tenir prêt à les réprimer partout où ils voudraient agir. Mais je persiste à penser qu'en étant sur ses gardes et toujours prêt à résister, il faut, dans la conduite générale du gouvernement, une modération constante, laquelle n'exclut ni une vigilance assidue ni une invincible fermeté.

Nous croyons devoir aussi reproduire deux discours prononcés par M. Thiers en dehors de l'enceinte législative, mais qui, à raison des circonstances au milieu desquelles ils furent dits et de la sagesse des conseils qu'ils contiennent, eurent non seulement un retentissement considérable, mais aussi une influence importante sur la marche des événements ; le premier prononcé à Paris, le 25 mars 1874, en présence de délégués républicains de la Gironde ; et le deuxième prononcé à Arcachon, le 17 octobre 1877, en présence de députés, conseillers généraux et autres notabilités républicaines de la Gironde et des départements voisins.

C'est par la publication de ces deux documents et celle du projet de manifeste destiné aux électeurs du IXe arrondissement de Paris en vue des élections d'octobre 1877 que nous terminerons ce recueil.

par laquelle le socialisme peut s'introduire. Mais ce qui préoccupe le plus les associés de l'Internationale, c'est de faire monter artificiellement le prix de la main-d'œuvre. Tous les gens malintentionnés trouvent que ce cadre est bien choisi et qu'il faut s'y renfermer.

Maintenant, que les adhésions à l'Internationale aient été aussi nombreuses qu'on le dit, je suis loin de le croire. Je suis sûr que les membres de l'association se vantent beaucoup, et qu'ils sont loin d'avoir tous les adhérents qu'ils s'attribuent. Il n'en faut pas moins les observer avec soin, et se tenir prêt à les réprimer partout où ils voudraient agir. Mais je persiste à penser qu'en étant sur ses gardes et toujours prêt à résister, il faut, dans la conduite générale du gouvernement, une modération constante, laquelle n'exclut ni une vigilance assidue ni une invincible fermeté.

Nous croyons devoir aussi reproduire deux discours prononcés par M. Thiers en dehors de l'enceinte législative, mais qui, à raison des circonstances au milieu desquelles ils furent dits et de la sagesse des conseils qu'ils contiennent, eurent non seulement un retentissement considérable, mais aussi une influence importante sur la marche des événements ; le premier prononcé à Paris, le 25 mars 1874, en présence de délégués républicains de la Gironde ; et le deuxième prononcé à Arcachon, le 17 octobre 1877, en présence de députés, conseillers généraux et autres notabilités républicaines de la Gironde et des départements voisins.

C'est par la publication de ces deux documents et celle du projet de manifeste destiné aux électeurs du IXe arrondissement de Paris en vue des élections d'octobre 1877 que nous terminerons ce recueil.

DISCOURS

AUX

DÉLÉGUÉS RÉPUBLICAINS DE LA GIRONDE

PRONONCÉ A PARIS LE 25 MARS 1874

Ces délégués étaient venus à Paris offrir à M. Thiers un médaillon comme témoignage de gratitude de leur département, et, en le lui remettant, lui avaient donné lecture d'une adresse dans laquelle étaient énumérés les grands services rendus par l'éminent homme d'État à la France, à la liberté, à la République. On était au lendemain de l'avortement des tentatives faites en vue de rétablir la monarchie. De tous côtés se signaient des pétitions pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale, et, dans sa réponse aux délégués bordelais, M. Thiers, après avoir rappelé combien il avait eu raison de déclarer que, dans l'état présent du pays, la République était la seule forme possible de gouvernement, crut devoir toutefois conseiller la modération à l'égard de l'Assemblée, et exprimer l'espoir qu'elle saurait en temps opportun prendre une résolution conforme aux vrais intérêts de la France.

Messieurs,

Je vous remercie de votre présence ici, du do si beau que vous vous êtes chargés de me remettr et surtout des sentiments dont vous m'apportez l'e pression. Ces sentiments, je voudrais les avoir mérité tout entiers ; je crois néanmoins, par mon dévou ment, en avoir mérité une partie, et je suis charmé pouvoir parler avec cette confiance devant vou représentants de la Gironde, au milieu desquels j' reçu le pouvoir, et en présence desquels j'en ai fait premier usage. C'est vous que j'aime à prendre po témoins, et que je suis heureux d'avoir pour jug sur cette journée du 24 mai 1873.

Certes, lorsqu'il y a un an, l'Assemblée national usant de son droit, se séparait de moi, on ne pouv pas, en présence du pays apaisé, de l'ordre rétab du crédit soudainement relevé, du territoire libé par mes efforts et ceux de mes dignes collègues, ne pouvait pas dire que j'avais mal usé du pouv qu'on m'avait confié. Mais on m'adressait un reproch c'était de n'avoir pas su ou voulu ramener le pa dans les voies de la monarchie.

Eh bien, Messieurs, vous avez tout vu, et je vo le demande, à Bordeaux, au milieu de votre nob cité si animée alors, en présence de toutes ces pop lations du Midi, confédérées pour la République, présence de Paris prêt à s'insurger et disposant

forces immenses, pouvions-nous proclamer la monarchie ?

Pouvions-nous même nous saisir du gouvernement et faire reconnaître l'autorité de l'Assemblée, si nous avions annoncé qu'elle venait pour abolir la République? Quelqu'un, d'ailleurs, l'a-t-il proposé alors? Sans doute, j'ai entendu plus d'un honorable député exprimer le regret que la chose ne fût pas possible, mais je n'ai entendu personne en faire la proposition.

Et un mois après, lorsque, arrivés aux portes de Paris qu'il fallait arracher à l'anarchie, nous étions obligés de déclarer, au nom de l'Assemblée elle-même, que c'était non pour la monarchie, mais pour l'ordre social en péril que nous combattions, aurions-nous pu tout à coup proclamer la monarchie? Et, si nous n'osions pas le faire en présence du danger, aurions-nous pu, nous démentant impudemment, faire le lendemain le contraire de ce que nous avions annoncé la veille? Quelqu'un a-t-il osé le proposer? Et un mois après, lorsque nous étions obligés de demander à la Banque le pain de chaque jour, lorsqu'il fallait trouver tout d'un coup 500 millions pour éloigner les Prussiens seulement à quelques lieues de Paris, est-ce en causant au pays l'émotion que n'aurait pas manqué de produire l'abolition de la République que nous aurions pu obtenir ce subit apaisement de deux années qui nous a permis d'exécuter des emprunts prodigieux, de racheter le territoire

département par département, et
dans l'estime des nations, en ré
l'immensité de ses ressources? (
blique, en son nom, avec l'apais
acceptation produisait dans les
que nous avons pu obtenir deu
inespéré, et réaliser les faits q
qualifier aujourd'hui en terme
dans ces faits, où il entrait peut
d'exécution, savez-vous quel a
mes collègues et à moi? C'est
claire de la situation, c'est d'avo
l'état présent du pays, la répu
forme possible de gouvernemen
raison dont je parlais il y a q
qu'il faut accomplir si l'on veut
la sécurité, et, avec la sécurité, l
l'entrain des affaires. Et d'aille
nements nous fournissent eux-
plus complète de ce que j'avanc

Les hommes qui m'ont succé
cédé pour faire la monarchie q
l'ont-ils faite? Ils ont eu, pour l
donner, une année tout entière
matérielle, l'autorité de l'Assemb
sans ménagements; ont-ils ré
Personne, assurément, n'oserait
laient pas, et si, le voulant, ils n
qu'apparemment ils ne le pouvai

Ce sont les partis, dira-t-on, qui ont été l'obstacle ! Mais ces partis, on les retrouvera devant soi le lendemain, comme on les a trouvés la veille. Et d'ailleurs, qui sont-ils, ces partis? Ce sont les masses populaires profondément attachées à la forme républicaine, ce sont les partis monarchiques eux-mêmes, voulant la monarchie, mais ne voulant pas la même, et toujours prêts à se coaliser contre celle des trois dynasties à laquelle on donnerait la préférence.

C'est là, Messieurs, l'enseignement qu'il faut tirer de cette date du 24 mai; n'accusons pas les hommes, ne les irritons pas en les accusant, et cherchons dans les derniers événements, non pas une occasion de récrimination, mais un enseignement.

L'enseignement est celui-ci : les hommes qui m'accusaient de n'avoir pas rendu la monarchie à la France ont eu en main, pendant une année, le pouvoir, la force matérielle, une majorité monarchique, et cette monarchie, ils ne l'ont pas rétablie, uniquement parce qu'ils ne le pouvaient pas. Cette leçon, le pays en a profité, et il le fait voir avec une étonnante persévérance toutes les fois qu'il a un député à élire. Il a compris que, pour n'avoir pas la guerre civile, pour arriver au calme, au travail fécondant, il faut accepter le gouvernement qui confondra tous les partis en un seul, composé de l'universalité des bons citoyens unis, quelles que soient leur origine et leurs opinions, pour réorganiser la France et la conduire ainsi à un meilleur avenir, et ce gouvernement, il n'y

en a pas un autre que celui de la République cons
vatrice. Et si, aujourd'hui, on rencontre dans l'Asse
blée tant de difficulté à composer un ministère
obtienne la majorité, c'est qu'on ne veut pas rec
naître les vérités que j'expose ici. Malheureusem
l'Assemblée nationale, représentant nos divisions
la plus grande peine à constituer une majorité sta
et homogène. Mais ne l'accusons pas, respectons-
et sachons attendre d'elle des résolutions salutair
Espérons qu'après les dernières expériences
admettra comme nous la nécessité de prendre le p
pour juge et pour arbitre souverain des désacco
qui la divisent. Le pays, en la nommant, n'a lim
ni sa mission ni la durée de cette mission ; il s'en
fié à sa raison, à sa loyauté, à sa délicatesse, du s
de déterminer l'étendue de sa tâche, et le ten
qu'elle mettrait à l'accomplir.

Si, ne pouvant aboutir à un résultat, elle pers
tait à conserver son mandat, elle sortirait des co
ditions que la raison impose à toute assemb
délibérante. Dès qu'elle ne peut plus donner une m
jorité, elle n'a plus le moyen de gouverner, et, qua
elle ne le peut plus, elle n'a plus le droit de le vo
loir. Mais fions-nous-en à elle, attendons de sa pa
ce que j'ai appelé un acte de raison qui l'honore
aux yeux de la nation et lui rendra les suffrag
qu'elle a aliénés d'elle. Espérons surtout qu'elle co
prendra que plus elle attendra, moins modérées
moins sages seront les élections futures.

Pour moi, ne désirant rien que le repos au sein de l'étude, de l'affection de mes amis, de la concorde de mes concitoyens, je ne vous parle, comme je le fais, qu'inspiré par une conviction forte et par une expérience des hommes et des choses qu'on veut bien ne pas me contester. Je vous remercie de nouveau de vos témoignages de sympathie, et, en donnant la main à votre ancien maire si justement regretté, je vous la donne à tous bien cordialement.

DISCOURS

PRONONCÉ A ARCACHON

LE 17 OCTOBRE 1875

Les lois constitutionnelles affirmant en France le maintien du régime républicain venaient d'être votées. Partout on se préparait aux élections sénatoriales et législatives qui devaient avoir prochainement lieu, et, profitant de quelques semaines de vacances prises par l'Assemblée nationale avant sa séparation définitive, M. Thiers était allé s'établir à Arcachon avec sa famille. A l'occasion du séjour qu'il fit dans cette localité, les députés républicains du département de la Gironde, le bureau du conseil général, la commission départementale, le Conseil d'arrondissement de Bordeaux, la municipalité de cette ville, une délégation de celle de Tonneins, et, enfin, nombre de notabilités républicaines du pays, résolurent d'aller lui rendre leurs devoirs et chargèrent M. Fourcand, ancien maire de Bordeaux, d'être l'interprète des sentiments qui les animaient tous. Dans l'allocution qu'il prononça à cet effet, M. Fourcand rappela d'abord les principaux actes accomplis par M. Thiers durant les deux années qu'il avait passées à la tête des affaires, exprima l'espoir que la politique d'ordre et d'apaisement dont il s'était fait le promoteur recevrait sa pro-

chaine consécration, et termina en exprimant aussi la confiance que la Constitution du 25 février ne tarderait pas à recevoir une loyale exécution.

M. Thiers fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je vous remercie bien sincèrement de la démarche que vous faites aujourd'hui auprès de moi, et qui me touche profondément par les souvenirs qu'elle me rappelle. C'est au milieu de vous, en effet, que j'ai passé les quatre mois affreux de nos malheurs. Vous m'avez vu tous les jours, consterné, désolé comme vous l'étiez tous, des bruits de nos désastres, qui se succédaient sans interruption, et me demandant avec désespoir comment on pourrait y mettre un terme. Tout à coup, dans cette situation qui semblait sans remède, je me suis trouvé accablé du fardeau du pouvoir, qui n'était certes pas enviable, mais que je ne pouvais pas refuser non plus ; et vous avez vu de vos propres yeux les efforts que je faisais pour tenir tête à la mauvaise fortune de la France ! Vous êtes donc mes témoins devant elle, mes témoins devant l'histoire, et je vous remercie de venir en ce jour m'apporter votre sincère et loyal témoignage.

Vous avez tout vu, Messieurs : pas une armée ; et, si j'en avais possédé une, pas de ressources pour la

payer; 200,000 ennemis devant Paris, autant en Champagne et en Bourgogne, 150,000 à Tours, menaçant Bordeaux, 150,000 à Bourges, menaçant Lyon; tous les partis debout, prêts à en venir aux mains; les villes du Midi, liguées pour la république, Paris livré à la Commune, et, pour former un gouvernement qui surmontât ces difficultés, la défiance universelle des esprits prêts à refuser leur concours au gouvernement qui ne répondrait pas à leurs passions! — Dans cette situation, dont le souvenir, quand j'y pense, m'émeut profondément, ai-je hésité? Non. Je ne me suis pas demandé si je réussirais, je n'ai songé qu'à mon devoir, qui n'était pas de réussir, mais de me dévouer. Je n'ai pas plus pensé à la monarchie qu'à la république, j'ai accepté le pouvoir sous la forme qu'on lui a donnée et tel que les événements l'avaient fait, résolu à rendre le dépôt tel qu'on me l'avait confié. Conclure la paix, la faire la moins cruelle possible, rétablir l'ordre, les finances, l'armée, et, si je le pouvais, en payant la rançon du pays, le délivrer de la présence de l'étranger, telle était la tâche à remplir, la seule dont je me sois occupé et que j'aie annoncée au pays. Avec l'aide de la France elle-même, qui ne s'est point abandonnée, avec l'aide de Dieu, qui a été clément pour nous, les premières difficultés ont été surmontées, nous avons vu un peu d'ordre se rétablir, et nous nous sommes trouvés aux portes de Paris.

J'avais pu, avec les restes de nos défaites, réunir

une force militaire de 150,000 hommes, et, si c'était assez pour essayer d'arracher Paris à la Commune, ce n'était pas assez pour contenir toutes les grandes villes de France, profondément inquiètes pour le maintien de la république, et venant nous demander avec défiance et irritation si c'était pour la monarchie que nous combattions. — Non, non, leur ai-je dit, c'est pour l'ordre, l'ordre seul, et, agissant au grand jour, j'ai porté à la tribune la réponse que j'avais faite : personne ne m'a démenti ; tout le monde, au contraire, a voté l'ordre du jour que je demandais. Paris a été arraché à la Commune, les assassins des otages ont été punis au nom des lois, et par les lois seules, et la France a respiré !

Ce jour-là, m'a-t-on dit quelquefois, vous pouviez tout. Hélas ! non. La moitié de ma tâche était à peine accomplie ; l'ennemi occupait les forts de Paris et dévorait nos campagnes, de la Seine à la Meuse ; d'affreux conflits pouvaient tous les jours éclater et rallumer la guerre ; et enfin, pour retirer une à une nos provinces des mains de nos vainqueurs, il fallait des milliards, et, pour avoir des milliards, il fallait rétablir le crédit. Eh bien, le crédit, je l'ai demandé à la politique d'apaisement. Croyez-vous que si, me démentant audacieusement le lendemain du jour où j'avais déclaré que nous combattions pour l'ordre et non pour la monarchie, j'avais essayé de la relever, j'aurais obtenu l'apaisement des esprits, sans lequel toute opération financière était impossible ? Non, assurément ; au con-

traire, en restant fidèle à la parole donnée devant l'Assemblée nationale, les hommes d'ordre étant rassurés par la destruction de la Commune, les républicains devenus confiants parce qu'on ne les avait pas trompés, un calme inattendu et qui a étonné l'Europe s'est produit tout à coup : j'avais besoin de six milliards, on m'en a offert plus de quarante, et j'ai pu, en deux ans, reprendre un à un nos départements occupés, libérer le territoire et rendre la France à elle-même.

Voilà les faits, Messieurs, et, si je vous les rappelle, ce n'est pas pour faire ressortir la part que j'ai pu y prendre ; non, le pays lui-même veut bien me les rappeler tous les jours, sans que je vienne moi-même réveiller sa généreuse mémoire. Ces faits, je vous les rappelle pour en tirer l'enseignement dont nous avons besoin, et qui doit décider de la conduite que nous avons à tenir pour notre salut définitif.

A Bordeaux, à Paris, avant et après la Commune, y a-t-il eu un jour, un seul, où nous ayons pu songer à rétablir la monarchie?... A Bordeaux, il eût été fou et coupable d'y songer, quand aucune des choses urgentes qui étaient à faire n'était seulement entreprise ; sous les murs de Paris, c'eût été la plus souveraine des imprudences ; le lendemain, le plus audacieux des manques de parole, et le contraire, surtout, de cette politique d'apaisement qui seule a libéré le territoire et rouvert la carrière de l'industrie, du commerce, de l'économie, complètement fermée pour nous.

Un jour devait venir cependant où la question de la forme du gouvernement se poserait devant le pays naturellement et nécessairement. La France était délivrée de la présence de l'étranger, et ce « noble blessé, » comme je l'avais qualifiée, ayant recouvré ses forces et la liberté de ses esprits, tous les partis à la fois ont demandé qu'il fût pourvu à la Constitution du pays. A ce moment, Messieurs, ai-je pris sur moi de soulever cette redoutable question ? Non, j'en connaissais la gravité; je me suis borné à signaler l'état de l'opinion, en laissant, bien entendu, à l'Assemblée nationale le soin de prononcer ; car, je me hâte de le dire, j'aurais pu décider la question à moi seul que je ne l'aurais pas fait. D'une monarchie de douze siècles, moi, humble citoyen, vouloir faire une république, une république à destinée inconnue! Non, non ; j'aurais été, ce que je n'étais pas, tout-puissant, disposant d'armées victorieuses, que j'aurais regardé comme une impiété de me substituer à la nation! Je n'étais, je ne pouvais être que son dévoué serviteur, et je me suis borné à mettre sous ses yeux la question que je n'avais pas soulevée et que la Providence avait seule placée devant nous. Mais, en la présentant avec ma franchise naturelle, j'ai laissé voir mon opinion personnelle, et alors l'Assemblée nationale, usant de son droit, s'est séparée de moi.

Loin de m'en plaindre, je l'en remercie. Ma tâche la plus indiquée était achevée, les choses incontes-

tablement bonnes, telles que le rétablissement de l'ordre et du crédit, la libération du territoire, étaient accomplies, et il ne restait que la tâche ingrate, impossible, de satisfaire les partis, voulant chacun le contraire de ce que voulaient les autres. Sans doute, j'aurais pu légalement retenir le pouvoir, à une condition toutefois: c'était de changer le ministère en appelant des hommes qui croyaient la monarchie désirable et surtout possible. Je n'ai cru ni digne d'un bon citoyen, ni utile pour le pays, d'agir de la sorte. Le pouvoir m'étant redemandé, je l'ai remis à l'instant même, sans hésitation, sans regrets. Peut-être aurais-je pu opérer quelque bien encore; mais il y avait quelque chose de plus urgent: c'était d'éclairer le pays, et de l'éclairer complètement sur la possibilité de refaire la monarchie. Pouvait-elle être rétablie? Y avait-il à-propos, utilité, possibilité, chance de durée, à l'essayer?

Il appartenait aux auteurs du 24 mai de faire sortir cette vérité des obscurités de la situation. Moi présent au pouvoir, il serait resté aux partis le prétexte de ma mauvaise volonté. Les hommes du 24 mai au pouvoir, toute fausse interprétation devenait impossible. C'était à eux à faire la lumière, et, je crois pouvoir l'affirmer, ils l'ont faite éclatante, irrésistible.

En effet, eux présents au pouvoir et le sachant, ne l'empêchant pas, on est allé à Frohsdorf, et, qu'on me permette de le dire, sans se soucier beau-

coup des lois, on est allé traiter de la couronne de France!

Loin de blâmer mes successeurs de leur attitude en cette occasion, je trouve bon qu'ils aient ainsi laissé tout faire, tout tenter; mais, alors, il faut bien m'accorder que la preuve est complète, sans que rien y manque, et je me borne à cette question : « La monarchie a-t-elle été rétablie? »

A cette simple question, j'entends la voix des partis : C'est la faute de M. le comte de Chambord! disent quelques-uns. Loin de moi, Messieurs, l'inconvenance de blâmer M. le comte de Chambord, et l'inconvenance tout aussi grande de le défendre. Je crois être plus respectueux en ne le jugeant pas; mais ses amis répondent pour lui à ceux qui l'accusent : C'est votre faute, à vous, disent-ils, à vous qui avez voulu faire des conditions au roi ! — Je ne juge, je le répète, ni les uns ni les autres : mais la monarchie sans conditions n'a pas été faite. Restait la monarchie à conditions, et elle avait ses représentants naturels dans les princes d'Orléans. Dieu me garde de les juger eux aussi ! J'ai loyalement servi leur auguste père, et je n'aurai jamais pour eux que les affectueux respects que je leur dois. Mais, on le sait, ces princes avaient déposé aux pieds de M. le comte de Chambord l'engagement de s'abstenir de toute prétention. Dès lors, la maison de Bourbon était hors de cause. Restait le jeune successeur des Napoléons, achevant son éducation et chargé de la mémoire

encore toute fraîche de nos désastres. Aussi, Messieurs, après avoir échoué à Frohsdorf, personne n'a essayé de réussir ailleurs ; et, pendant près de deux années, nous avons eu sous les yeux le spectacle monotone et triste de l'impuissance des partis, s'accusant les uns les autres d'être impossibles, s'observant toutefois d'un œil jaloux, toujours prêts à s'unir contre celui qui semblait avoir un avantage d'un moment sur les autres, et n'hésitant pas à lui préférer hautement la république.

C'est devant ce spectacle que l'Assemblée nationale, préférant, on peut le dire sans lui manquer de respect, préférant la monarchie, mais reconnaissant son impossibilité, a, dans un sentiment de sagesse, voté la république dans la journée du 25 février.

Eh bien, Messieurs, la république est votée ; que faut-il faire? Je réponds sans hésiter : Une seule chose, et tous, tout de suite, s'appliquer franchement, loyalement, à la faire réussir. Quelque avenir qu'on puisse prévoir, il n'y a pas d'autre devoir que celui-là.

Je vois bien des gens, impatients de pénétrer l'avenir et oubliant la fable, imiter les anciens Grecs qui allaient consulter le Sphinx... Vous le savez tous, l'animal, perfide, les écoutait sans répondre, et, quand ils n'avaient pas deviné l'énigme, il les dévorait. Ne recherchons pas un avenir inconnu, et consultons le devoir présent, évident, indéniable. La république est votée, et, sous peine d'être les plus

inconséquents des hommes, il faut, je le répèt
faire réussir. — Faire réussir la république, me
t-on, c'est bien difficile! — Oui, je le reconnais;
la monarchie, tombée trois fois en quarante
est-elle donc plus facile? Sans doute il dépend
partis monarchiques d'augmenter cette difficulté
leurs résistances, leur opposition ouverte ou ca
mais rendront-ils pour cela la monarchie poss
Non; les mêmes causes subsistent et subsist
longtemps. Supposez, par une odieuse prévision,
la maison de Bourbon n'eût plus qu'un seul r
sentant; il resterait les Napoléons, que nous pou
voir voter certains jours avec les Bourbons,
que nous ne verrons jamais régner ensemble
c'est bien assez de deux dynasties pour la g
civile, sans qu'il en faille trois. La rose blanc
la rose rouge y suffisent, et il n'est pas besoin
imaginer une troisième.

En créant des difficultés à la république o
rendrait pas, je le répète, la monarchie plus fa
on ne rendrait possible que le chaos, et, pou
dernière, des malheurs cette fois irréparables.

Aujourd'hui quelle est la situation véritable
république n'est plus une question de principe,
une question d'application, et c'est là que
mencent non seulement nos devoirs à tous,
ceux du gouvernement lui-même.

Le pouvoir est resté aux hommes du 24
non pas à tel ou tel, mais aux principaux. On l

laissé le pouvoir, et l'on a bien fait. C'était la seule manière de les laisser sans souci et sans prétexte fondé à l'égard du maintien de l'ordre, qui était la grande objection faite à la république. Ils l'ont conservé; mais c'est à eux à bien considérer l'usage qu'ils en feront.

On me dira que c'est ce qui s'était passé à Bordeaux lorsqu'on avait laissé la république dans les mains des monarchistes. Cela est vrai; mais je prie de ne pas oublier que, parmi ces monarchistes, il y avait trois ministres républicains très anciens, très persistants, et que tous les autres ministres étaient pénétrés de la nécessité de la république et agissaient tous avec une parfaite unité d'intentions et de vues.

C'est aujourd'hui ce qu'il faut souhaiter et obtenir.

Je comprends qu'on soutienne qu'il faut des conservateurs au pouvoir. Je l'admets, car, pour ma part, j'ai toujours été conservateur, et ai toujours voulu le paraître autant que je l'étais. Mais il faut s'entendre sur ce mot et prendre garde à l'interprétation qu'on cherche à lui donner. Par exemple, on établit des classes parmi les conservateurs, et puis on dit : Point de radicaux d'abord. Soit, si par là on entend les partisans de certaines théories économiques, financières et sociales, que les radicaux professent et renonceraient bientôt à pratiquer s'ils arrivaient au pouvoir. Mais on ne s'en tient pas là, et, après avoir repoussé les radicaux en personne, on repousse

ceux qui, sans être radicaux, mèneraient à eux p
leur manière de faire : de sorte qu'il y a les radica
d'abord, dont il faut se défendre, puis ceux q
mèneraient aux radicaux sans l'être; puis enfin, p
voie de conséquence, ceux qui nous mèneraient a
complaisants des radicaux ; et, en continuant ces cl
sifications, il pourrait bien arriver qu'on n'admit
service de la république que ceux qui n'ont jam
voulu d'elle et qui n'en veulent pas même aujo
d'hui.

Sans doute le pouvoir ne doit pas être une c
pétition de places, une lutte d'ambitions ; mais cep
dant il faut faire servir un gouvernement par c
qui en ont toujours voulu, et, au moins en pa
par ceux qui, n'en ayant pas voulu autrefois,
veulent aujourd'hui. Autrement, qu'arriverait-il?
aurait des fonctionnaires, et, en parlant des fo
tionnaires, je n'entends pas cette partie mode
laborieuse, infatigable, de l'administration, qui a t
jours servi admirablement la France ; qui, le lem
main de chaque révolution, est toujours venue
prendre le cours des affaires, les enseigner
nouveaux venus qui les ignoraient, et a toujo
maintenu invariable la marche des services publi
je parle des fonctionnaires politiques, change
avec la politique et en étant la représentation
yeux des peuples. Eh bien, on aurait des foncti
naires qui n'osent pas prononcer le nom du gou
nement qu'ils servent, à qui, par exemple, c'est

miracle d'arracher le mot de république; qui parlent de la France, nom sacré qui nous est cher à tous, qu'il est toujours à propos de prononcer, mais qu'il ne faudrait pas toujours prononcer uniquement, pour ne pas en prononcer un autre.

Ce n'est pas ainsi, Messieurs, qu'on rallie les populations incertaines, soupçonneuses, et qu'on se fait suivre par elles dans les voies où l'on marche, et qui sont les seules où vous puissiez marcher désormais. On s'expose, en agissant de la sorte, à offrir au pays un gouvernement incertain, tiraillé, énigmatique, dans lequel on cherche, sans la trouver, la pensée qui le dirige.

Du reste, Messieurs, les élections approchent, et c'est à la France qu'il appartient d'imprimer au gouvernement l'unité dont il a absolument besoin ; que, se gardant de tout esprit d'exclusion, car les gouvernements exclusifs sont stériles, la France, agissant avec discernement, accueille tous les hommes qui ont su prendre leur parti, et se garde de ceux qui, républicains le jour du scrutin, se hâteraient le lendemain d'expliquer leur profession de foi par l'article de nos lois constitutionnelles qui stipule la revision.

Qu'en abordant les urnes électorales la France n'oublie pas qu'elle a son système financier à compléter, ses lois militaires à revoir, car celles qu'on a faites ne sont pas toutes bonnes, ses traités de commerce à renouveler en 1876, son enseignement à développer d'après les bases de la société moderne ;

et si, à toutes ces difficultés de système, qui rendeu
les solutions si laborieuses, venaient se joindre le
difficultés naissant des divisions des partis, lesquelle
ont rendu tout si difficile dans l'Assemblée actuell
que la France n'oublie pas qu'elle n'aboutirait qu'
chaos dont je vous parlais tout à l'heure, et achèver
de perdre son temps devant l'Europe, qui ne pe
pas le sien, car il n'y a pas une nation qui ne s'o
cupe aujourd'hui de se rendre à la fois plus forte
mieux ordonnée.

A ce mot de l'Europe, j'entends plus d'une v
me dire : Eh bien, quand vous aurez fait tout ce
et même quand vous y aurez réussi, vous reste
toujours seul, car jamais la république ne trouve
d'alliés dans le monde. Permettez-moi, à ce suj
quelques mots encore, qui ne seront peut-être pas
placés dans ma bouche. Les partis font l'Europe ch
cun à son image ; et, je leur en demande bien parde
en la faisant à leur image, ils se trompent souve

L'Europe aujourd'hui est parfaitement raiso
nable, parce qu'elle est profondément éclairée.
pour sympathiser avec elle, savez-vous ce qu'il fau
Un gouvernement raisonnable comme elle. Sans dou
l'Europe n'a pas toujours été ce qu'elle est dans
temps présent, mais, croyez-le bien, elle n'est pl
l'Europe de 1815, ni celle de 1830.

Alors, sur tous les trônes, dans tous les cabinet
il y avait des princes et des ministres qui avaie
combattu quarante ans la Révolution française ;

lorsque tout à coup, en 1830, ils la virent sortir du tombeau où on la croyait ensevelie à jamais, ils furent profondément émus et troublés. — J'ai vu ces temps, ils ne sont jamais sortis de ma mémoire.

Il semblait à toutes les imaginations que l'affreux Robespierre, que le grand et terrible Napoléon, allaient reparaître et renverser tous les trônes. Ces vaines terreurs furent bientôt dissipées ; mais la défiance, les rancunes, restèrent ; l'Europe se maintint armée et coalisée contre la France, et, même après avoir évacué son territoire par l'action efficace et patriotique de l'illustre duc de Richelieu, elle ne cessa pas de se réunir presque tous les ans en congrès pour veiller aux événements, et, au besoin, pour marcher sur la France et y étouffer la Révolution qui, disait-on, menaçait tous les gouvernements et toutes les sociétés.

Je vous le demande, y a-t-il rien de semblable aujourd'hui ? Sans doute, lorsqu'il se passe quelque chose de grave chez nous, on y regarde, car la France n'a pas cessé d'être un objet de grande attention ; mais la pensée unanime de tous les gouvernements, c'est de respecter scrupuleusement l'indépendance de la France, et de lui laisser à elle seule le soin de ses propres affaires.

Ainsi, il y a quarante ans, le principe de la politique européenne était l'intervention, et maintenant, au contraire, la non-intervention est le principe adopté dans tous les cabinets.

Telle est la différence capi
des partis n'aperçoit pas, et l
rence, c'est que le temps a
éclatant à la main. On avait
force les dynasties qui régnai
pagne, à Naples, en Toscane, en
bientôt convaincu que jamais
rables ne pourraient reposer su
On a dès lors reconnu qu'il
nation faire son sort elle-mêm
cette conviction est poussée s
en Herzégovine, par exemple,
ble, la première pensée est de
seconde de ne pas chercher à
pour le repos général, la troisi
aux peuples la soumission, et
réformes commandées par le t
ces sages princes européens q
réformes aux princes orienta
mauvaise grâce à le faire, car
dans leur pays de grands et s
l'histoire proclamera les bienfa

Cherchez, en effet, regard
de l'Europe, et vous verrez qu
qui ne soit occupé à réformer
ports sociaux, administratifs
consacrent à cette œuvre méri
l'Angleterre, oui, l'Angleterre,
puis longtemps la liberté, s'

germe de toutes les réformes possibles et imaginables.

Telle est l'Europe de 1875, si différente de celle de 1815, et même de 1830! Elle était liguée, il y a quarante ans, contre les réformes, et présentement elle est tout entière réformatrice. Je supplie donc ceux qui croiraient se rapprocher d'elle en résistant à l'esprit du siècle de comprendre qu'au lieu de se rapprocher d'elle, ils s'en éloigneraient peut-être et s'attireraient, au lieu de sympathies, des appréhensions, peut-être même du blâme.

On insiste, et l'on me dit : Oui, malgré tout ce que vous pouvez alléguer, ces sages princes peuvent être des réformateurs, mais ils ne sauraient être des républicains. Je me hâte de le reconnaître, et je ne prétendrai jamais qu'il puisse y avoir des républicains sur les trônes de Russie, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et même d'Angleterre! Mais croyez-vous donc que ces souverains aient les yeux fermés quand vous croyez les avoir ouverts? Vous n'aimez pas la république, et plusieurs d'entre vous l'ont votée par raison, par patriotisme. Eh bien, croyez-vous que tout ce que vous savez, l'Europe ne le sache pas, que les raisons qui vous ont décidés ne lui soient pas connues? Non, non, elle sait qu'il n'y avait de possible que ce que vous avez fait, et vous approuve de l'avoir fait. Elle sourit quand on lui prête telle ou telle préférence. Elle n'a ni amour ni haine; elle a le souci du repos du monde; elle y tient par intérêt, par huma-

nité, par hauteur de vues, et il y a tel changemen que vous supposez devoir lui être agréable, qu'ell verrait avec grande inquiétude, parce qu'elle ne l croirait ni sensé ni durable.

Quant à la France, l'Europe l'estime, s'intéresse elle, souhaite son rétablissement, car elle sent France indispensable à l'équilibre européen. En vo lez-vous une preuve? Ce printemps, un trouble cause inconnue s'est produit dans les esprits, d craintes de guerre ont envahi toutes les imagination et alors l'Europe s'est-elle montrée hostile ou indifl rente à la France? Loin de là! Un cri de paix e parti de tous les cabinets, et la paix a été mainten par la puissance du sentiment universel. On pa d'alliance : n'est-ce pas là de la véritable, de la soli alliance, et la seule possible dans l'état présent d choses? Sans doute, si, par alliance, on entend le co cert de deux ou trois puissances unies pour atteind un but particulier, spécial, intéressé, oh! sans dout la France n'en a pas; et, voulez-vous que je vous dise, je n'en connais aucune de semblable en Euro aujourd'hui. A ce titre, personne, dans le temps pr sent, n'est l'allié d'un autre; mais tout le monde e l'allié de tout le monde, pour le maintien du repos d nations; et cette alliance vraiment sainte compren protège tous les intérêts, et, pour longtemps encor est la seule souhaitable, la seule possible.

Je résume, Messieurs, ces réflexions, peut-êt trop longues, mais que votre présence, que les so

venirs que vous me rappelez, ont fait jaillir de mon esprit et de mon cœur, et je vous dis :

Le destin, c'est-à-dire un long enchaînement des choses, où il entre des fautes qu'il ne faut plus rappeler, le destin a prononcé. Personne, depuis cinq ans, n'a pu rétablir la monarchie, et l'Assemblée nationale, quoique monarchique, a voté la république. Soyons conséquents, et tâchons de faire de cette république un gouvernement régulier, sage, fécond, et pour cela demandons à la France, par les élections futures, d'imprimer au gouvernement l'unité de vues dont il a indispensablement besoin.

Prions surtout cette chère et noble France de ne pas laisser rabaisser, insulter, l'immortelle Révolution de Quatre-vingt-neuf, contre laquelle tant d'efforts sont dirigés aujourd'hui, et qui est notre gloire la plus pure et la plus populaire chez les nations ; car c'est elle qui, depuis trois quarts de siècle, a fait pénétrer la justice dans la législation de tous les peuples. Lorsque, en effet, les blancs étaient affranchis en Europe par la main d'un sage et généreux prince, lorsqu'en Amérique les noirs voyaient leurs fers brisés par la main d'une grande nation, c'est que l'esprit de Quatre-vingt-neuf avait soufflé sur ces régions si lointaines. Certes nous avions atteint le comble de la gloire militaire, et cette gloire, un instant éclipsée, ne périra point ; mais, si la gloire militaire est un soleil qui se voile quelquefois de nuages, la gloire de la civilisation est un soleil qui ne cesse jamais de res-

plendir. C'est elle, et j'ai pu le voir chez les nations étrangères, c'est elle qui, toujours restée éclatante, même au moment de nos plus grands revers, avait réveillé en notre faveur la sympathie de toutes les nations, même les moins bien disposées pour nous. Unissons-nous donc pour conserver cette noble partie du patrimoine national, et, en ce qui me concerne, elle aura toujours pour la défendre les derniers efforts d'une vie qui tend à sa fin, mais qui, jusqu'à son dernier jour, restera fidèle à tous les grands intérêts de la raison et de l'humanité.

MANIFESTE

AUX

ÉLECTEURS DU NEUVIÈME ARRONDISSEMENT

DE PARIS

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 1877

Le ministère du 16 mai avait été constitué sous la présidence du duc de Broglie, la Chambre des députés élue en février 1876 avait été dissoute au mois de juin 1877, les collèges électoraux devaient être prochainement convoqués à l'effet d'en élire une nouvelle, et il ne faisait doute pour personne que, si les élections étaient favorables au gouvernement, de profondes modifications seraient apportées à la Constitution votée en 1875. Ce fut au milieu de ces circonstances que, vers la fin du mois d'août, M. Thiers se rendit à Saint-Germain-en-Laye avec le projet d'y séjourner quelques semaines. Mais, peu de jours après son arrivée, il y succombait le 3 septembre, frappé d'apoplexie. Le 27 du même mois paraissait dans divers journaux de Paris le manifeste préparé par lui à l'adresse des électeurs du IXe arrondissement de cette ville, qu'il avait représenté à la dernière Chambre, et dont il se proposait de solliciter encore les suffrages aux élections qui eurent lieu le 14 octobre suivant. Cette publication était précédée de la note suivante, signée du nom de son ami le plus cher, le compagnon fidèle de toute sa vie, l'illustre M. Mignet.

Nous avons trouvé dans les papiers de M. Thiers le document suivant. Après l'avoir écrit tout entier de sa main, il avait eu le temps d'en revoir la première partie. Le reste avait besoin d'une revision, et c'était le travail qu'il avait réservé pour la journée qui nous l'a enlevé. Nous n'avons voulu faire aucune modification à la dernière pensée de M. Thiers, et, en publiant ce document, qu'il comptait publier lui-même, nous ne faisons que nous conformer à ses intentions, qui eurent toujours en vue la vérité et le bien public.

MIGNET.

Mes chers électeurs,

La Chambre des députés élue en février 1876 vient d'être, en mai 1877, dénoncée à la France par le pouvoir exécutif, condamnée par le Sénat et renvoyée devant le pays, son juge unique et définitif. Le droit de défense légitime commence donc pour elle, et je viens, pour mes collègues et pour moi, exercer ce droit de défense dont aucune autorité ne pourrait ni ne voudrait sans doute limiter l'exercice.

Quant à moi, j'ai pris une si faible part aux travaux de la Chambre dissoute, que je crois pouvoir rester un témoin impartial de ce qu'elle a fait, et je n'hésite pas à dire, avec son illustre président, M. Grévy, qu'elle n'a pas cessé un instant, par sa

prudence, sa modération, son patriotisme, de bien mériter de la France.

Deux ministères ont, il est vrai, succombé depuis qu'elle s'est réunie; mais est-ce par son fait ou par celui des pouvoirs en présence desquels elle était placée?

Le premier de ces ministères a succombé devant le Sénat, ainsi que l'a déclaré son respectable chef, M. Dufaure; le second, par la rupture du pouvoir exécutif avec la représentation nationale, rupture éclatante survenue le 16 mai dernier, tout à fait inattendue et jusqu'ici fort incomplètement expliquée.

Cherchons cette explication dans les faits eux-mêmes, brièvement mais sincèrement exposés.

Lorsque cette Chambre, la première élue depuis l'institution de la République, s'est assemblée à Versailles, on pouvait concevoir quelques appréhensions en songeant à la multitude, à la gravité des questions qui allaient être soumises à des députés, nouveaux pour la plupart, et encore peu familiarisés avec la pratique des affaires publiques.

On pouvait craindre en effet :

1° Qu'en présence des charges énormes léguées à la République par les gouvernements antérieurs, la difficulté de faire face à ces charges ne fît naître des projets d'impôts contraires aux vrais principes financiers;

2° Que la nécessité de répondre aux armements simultanés de toutes les nations européennes ne sus-

cität des modes de recrutement nuisibles à la bonne constitution de l'armée ;

3° Que les manifestations politiques de certains prélats envers des nations voisines, que certaines prétentions du clergé inconciliables avec les anciens principes de l'Église française, ne provoquassent des discussions regrettables pour les bons rapports entre l'Église et l'État ;

4° Qu'au milieu de l'émotion générale produite en Europe par les événements d'Orient, la tribune française, si retentissante sous la monarchie, ne le fût pas moins sous la république, et qu'il n'en pût résulter de nouvelles difficultés pour le maintien de la paix ;

5° Enfin, que l'attitude de la majorité du Sénat envers la Chambre des députés, sa disposition à prendre en toutes choses le contre-pied des sentiments connus de la Chambre élective ; que sa préférence souvent manifestée pour la forme monarchique, que sa prétention enfin de se mêler efficacement au vote du budget, ne fissent éclater de dangereux conflits entre les pouvoirs publics. Les plus sombres pronostics étaient, à cet égard, partout répandus. Quant à moi, si je n'étais pas si prompt à prévoir des conflits que j'étais loin de désirer, je n'étais pourtant pas exempt de toute crainte.

En réalité que s'est-il passé ?

Dans la commission du budget, l'impôt sur le revenu, existant aujourd'hui en plusieurs pays, a été

non pas proposé, mais seulement indiqué comme ressource possible et tout au plus pris comme sujet de discussion, et, sur quelques inquiétudes manifestées par des juges sévères en matière de finance, toute discussion sur ce sujet a été immédiatement écartée.

Au sujet de l'armée, on a proposé de réduire le service militaire de cinq ans à trois ans, et cette Chambre, qu'on a accusée de tendre à l'abolition des armées permanentes, a formé une commission qui a repoussé la proposition à peine présentée.

Relativement aux affaires ecclésiastiques, le budget des cultes, par un singulier concours de circonstances, a été discuté au moment même où l'opinion publique était le plus émue par les mandements de quelques prélats. Eh bien, ce budget est sorti de nos mains, augmenté de quelques centaines de mille francs; aucune proposition menaçante pour le Concordat n'a été accueillie, et les mandements en question, déplorés par tous les catholiques éclairés, n'ont encouru que le blâme fort adouci d'un ordre du jour.

Mais, dit-on, il aurait mieux valu n'en pas parler. Cela est vrai; mais, pour qu'on n'en parlât pas, il aurait fallu ne pas les faire. Et encore, si, après un premier mandement, la plume de nos prélats s'était arrêtée!... Mais un second plus violent suivait le premier, un troisième se préparait, et il fallait absolument arrêter un désordre de langage dangereux pour le calme des esprits au dedans, et pour la paix au dehors.

Malgré ces incidents, nous
des cultes a été, non pas rédu
cordat est demeuré inattaqu
fâcheuse sur ce sujet a été év

Relativement aux affaires
tribunes de l'Europe en ont r
lin, à Vienne, à Rome, à Lon
charest, à Athènes, il y a eu d'
sur la question d'Orient. T
même les diplomates, qui ont
et qui ont choisi les bords
entendre leur voix. L'Europe
profit de la paix! Paris seul
Chambre des députés, qui,
être curieuse, il n'y a eu qu'
pas qu'on admirât beaucoup l'
matie, mais pour ne pas ajou
tions à l'agitation universelle.

Il existait enfin un derni
fâcheuses qu'il convenait d'é
touchait aux rapports des Ch
voyant, en effet, le Sénat emp
dats les plus notoirement ho
et accueillant volontiers les
contraires au sentiment de la
on n'aurait pas pu s'étonner
user de représailles, surtout
dements faits par le Sénat au

Qu'est-il arrivé, au contra

au budget sept amendements. En Angleterre, jamais la Chambre des communes n'a admis le droit de la Chambre des lords en matière de finances, et, si celle-ci émet en cette matière une idée utile, on ne lui permet pas de la produire sous forme d'amendement; on attend, pour l'admettre, que cette idée revienne par la Chambre des communes.

Ce fait était connu de tout le monde; il était allégué par des voix éloquentes. Cependant, sur les instances de M. Jules Simon, le droit du Sénat, quoique très contestable et très contesté, a été admis, et, sur les sept amendements, cinq ont été sanctionnés par la Chambre des députés!

C'est, dira-t-on, que le Sénat avait raison. Je le veux bien; mais, supposé qu'il en fût ainsi, il faudrait au moins reconnaître à la Chambre des députés le mérite de s'être condamnée elle-même. Et nous demanderons à quiconque a dans le cœur quelque sentiment de justice, si le Sénat, traité avec tant de déférence par la Chambre élective, s'est acquitté envers elle en la frappant de dissolution. Du reste, attendons quelques jours encore; le jugement du Sénat qui a condamné la Chambre sera bientôt jugé à son tour par le pays, notre juge à tous, juge supérieur et définitif.

Récapitulons ces faits :

L'impôt sur le revenu écarté;

La durée du service militaire maintenue;

La dotation de l'Église accrue;

Le Concordat inattaqué;

Un simple ordre du jour
reux mandements;

Silence absolu sur la poli

Enfin, quant aux rapport
l'État entre eux, déférence e
élective envers le Sénat, et le
très contestables de ce derni
tation.

Tels sont les faits connus
rope entière!

Comment donc expliquer
Chambre? Elle était, dit-on,
veut dire ce mot nouveau,
introduit cette fois dans not

On ne parle plus du soci
On pouvait et l'on devait par
tous les jours, en France,
propriété, le droit au travail
galité des salaires, le crédit
mots sont à présent oubliés
prononce ailleurs. Les épid
les épidémies physiques, dur
elles ont régné dans un pays

Le socialisme s'est trans
sins, puissants et glorieux, q
en faire un sujet d'épouvante
la peur sincère ou affectée
épidémies plus dangereuses,

épidémies morales il n'y a de remède efficace que le temps, la raison et la liberté. C'est ainsi que nous nous sommes débarrassés du socialisme et qu'on s'en délivrera dans tous les pays qui en sont atteints.

Quant au radicalisme, mot qu'emploient aujourd'hui les ministres du 16 mai, que signifie ce mot?

Si par là on entend une certaine conception de l'esprit démocratique qui porterait sur l'administration civile, sur le régime financier, sur l'organisation militaire, sur les affaires religieuses, sur les rapports des pouvoirs entre eux, sur l'intervention des Chambres dans la politique extérieure, il faudrait résister sans doute, et résister énergiquement à une Chambre qui s'y laisserait entraîner.

Mais appeler radicale une Chambre qui ne soulève pas même la discussion de l'impôt sur le revenu; qui maintient intacte la durée du service militaire; qui accorde le salaire de tous les cultes reconnus par l'État et augmente notamment la dotation du culte catholique; qui, en présence d'actes condamnables de certains évêques, se borne à un simple blâme lorsque tous les autres citoyens encourraient des peines graves pour de tels actes; qui, loin de se permettre une ingérence indiscrète dans la politique de l'État, refuse de questionner le ministre des affaires étrangères; qui, loin de méconnaître la limite des pouvoirs, reconnaît au Sénat des droits que l'Angleterre ne reconnaît pas à la Chambre des lords, et ménage scrupuleusement une Chambre haute qui ne

la ménage pas : appeler radi
Non, Messieurs les ministre
mais vous ne le pensez pas !

Et si, de ces questions d
certaines questions de circon
sentées, et dont les ennemis
raient faire des occasions de
telles que l'amnistie ou la loi
rieur, que s'est-il passé?

Depuis six ans, les conse
en permanence, prononçant
velles condamnations contre
travail ou prêts à y revenir, e
de les y attacher définitivem
aux poursuites, et la Chamb
damnés de la Commune, dé
lointains, manifestaient le m
cultivant la terre et en appe
familles. A ceux-là il fallait
propos, et la Chambre a lais
le soin de les distribuer, pou
auprès de ces esprits troublé
fussent pas un démenti dom
des troubles annoncés, espér
subit apaisement.

De très bons esprits, libér
bonne acception du mot, re
deux enseignements supérie
catholique, tendant tous deu

de deux nations dans la nation, et, dans l'intérêt de l'unité nationale, auraient voulu que la loi de l'enseignement supérieur n'existât pas ou ne fût pas maintenue. D'autres, plus modérés, voulaient qu'on se bornât à restituer à l'État les droits qui lui appartenaient dans la collation des grades. La Chambre des députés, portée aux solutions les plus modérées, s'est rangée à cet avis. Mais le Sénat a refusé de restituer à l'État ses droits incontestables. La Chambre n'a pas insisté, et, des droits de l'État, il n'en a plus été question.

En considérant que la Chambre était nouvelle; que toute Chambre nouvelle a son éducation à faire; qu'il faut familiariser avec les énormes chiffres du budget des hommes qui n'ont encore aucune idée des dépenses d'un grand État; les réconcilier avec l'autorité centrale, qu'ils ont eue souvent pour adversaire dans les conseils municipaux et généraux; qu'il faut leur faire trouver bons, ou nécessaires du moins, certains impôts qui sont le tourment de leurs contrées: qu'arrivés tous avec des projets de travaux applicables à leurs départements, ports, routes, canaux, chemins de fer, il leur reste à apprendre que, pour ces travaux, utiles sans doute, l'État est impuissant et le temps tout-puissant; qu'il faut ainsi leur faire subir toutes sortes de désenchantements, ce qui explique comment tout vote d'une législature nouvelle est pour le gouvernement un souci, un danger; en considérant ainsi les choses, aurait-on pu être sur-

pris si la Chambre nouvelle, l
blique, avait subi le sort co
être quelque écart, exprimé
sur lequel on serait revenu
Loin de là, la Chambre disso
nos espérances, mais nos cr
surprise, nous l'avons trouv
volonté qui ne se rencontrait
Chambres de la monarchie, r
démocratie déjà républicaine,
fendre d'une certaine aigreur
ne lui était pas analogue. Ce
trouvant en harmonie avec l
succès des choses et s'y prêt
intelligente, ménageant sans il
ce qu'il fallait ménager, elle
écueils, excepté un seul sur l
jetée, qui semble être venu à
subitement sorti des flots.

Mais, oubliez-vous, me di
freuses qui s'y sont passées?

Eh! non, je ne les oublie
elles sont les plus affreuses,
auxquelles j'aie assisté depuis
le règlement méconnu, le pré
vant faire entendre sa voix, n
autorité. Oui! j'ai vu tout cela!
on les reprocher à la Chambre
provoquées non par elle, mai

ennemis coalisés pour renverser la république, et si, dans son indignation, elle ne les a pas réprimées à l'instant même par un acte d'autorité, ce n'est point par faiblesse, mais par scrupule à l'égard de ses propres ennemis.

Mais laissons ce sujet. La question n'est pas dans les torts de la Chambre. De torts, elle n'en a point. Tout ce qu'on a dit est pur mensonge. A la place, mettons la vérité, et le pays, sous les yeux duquel tout s'est passé, la reconnaîtra, la proclamera.

La vérité, la voici :

En 1873, quand on vit l'administration, l'armée, les finances rétablies, le territoire évacué, un cri s'éleva du sein de tous les partis : Le temps du provisoire est passé, disait-on; le temps est venu de se constituer, c'est-à-dire de donner à chaque parti, fatigué d'attendre, le gouvernement de son choix. Mais il y avait trois partis monarchiques et un seul trône. Il fallait donc renoncer à les satisfaire. Quant à moi, mon opinion était faite. En présence de ces trois compétiteurs, la monarchie était impossible. La république était difficile sans doute, mais possible avec de la prudence et de la sagesse. Avec la république on venait de refaire la France. J'aurais voulu que la question ne fût pas soulevée, mais on ne pouvait plus l'éluder. Simple député, élu président de la république par mes collègues, je la posai sans me permettre de la résoudre. Je ne pouvais faire ni moins ni plus. Les trois partis monarchiques, unis

dans le commun dessein de s'opposer à l'établisse
ment de la république, proposèrent à l'Assemblé
de se séparer de moi, et, comme je n'étais pas moin
pressé de me séparer d'elle, je donnai ma démis
sion, que mon successeur n'eut pas dix minutes
attendre.

J'aurais pu rester autant que l'Assemblée ell
même ; j'y étais autorisé par une loi constitutionnell
je l'aurais pu, mais à une condition : de renvoyer u
ministère qui avait ma confiance, qui m'avait pui
samment aidé à faire le bien que j'avais accompli.
ne le voulus pas. Un roi, que le principe monarchiq
oblige à rester, peut employer ce moyen de donn
satisfaction à l'opinion publique; un chef électif, é
précisément parce qu'il a toujours pensé que le po
voir doit marcher d'accord avec la majorité de
représentation nationale, dès que cet accord cesse,
le droit de se retirer. Il est vrai que le pays éta
avec moi, mais non l'Assemblée qui m'avait élu
J'avais un motif plus haut encore que celui de m
dignité personnelle. C'était l'intérêt le plus pressan
le plus vital du pays. La question de la monarch
ou de la république est le tourment de la France. I
résoudre est ce qui importe le plus à son repos,
son bien-être, à son avenir. Tant que j'étais au po
voir, la question étant obscure, on pouvait dire qu
ma mauvaise volonté faisait seule obstacle au rét
blissement de la monarchie. Moi écarté, l'évidence
était éblouissante, et l'expérience ne pouvait man

quer d'être décisive et démonstrative au dernier degré.

Eh bien, par la majorité victorieuse, le pouvoir a été livré à tous les partisans déclarés, connus, de la monarchie; ils ont fait tout ce qu'ils ont voulu. Au mépris des lois, des convenances, la couronne de France a été colportée sur les routes de l'Europe par des hommes sans mandat; et, après tous ces efforts qui ont eu le monde pour témoin, il a fallu venir avouer que la monarchie ne pouvait se faire. On aurait dû au moins s'en tenir à une seule épreuve; la première avait été assez coûteuse au pays pour qu'on ne fût pas pressé de la renouveler. Mais on l'a voulu; et une seconde fois, le 16 mai dernier, on est venu fournir une dernière et éclatante démonstration.

Le 16 mai 1877, comme le 24 mai 1373, on a donné le même spectacle désolant, celui de trois partis monarchiques unis un jour pour renverser l'objet de leur haine commune, rompant le lendemain cette union et s'abreuvant d'outrages, se poursuivant de menaces; puis, quand ils sentent qu'il y a danger à continuer la rupture, se rapprochant pour se diviser encore et remplir ainsi la France de dégoût et l'Europe de commisération pour une grande et noble nation livrée à de si déplorables déchirements.

Alors a commencé cette situation qui ne pourrait durer, d'une Constitution républicaine avec un personnel de gouvernement antirépublicain, et c'est cette situation à laquelle a succombé la Chambre dissoute.

Dans toutes les branches de l'administration de l'État, et surtout dans celles dont la mission est politique, on a vu, à très peu d'exceptions près, des préfets, des sous-préfets, administrant au nom de la République et ne dissimulant ni leur aversion pour elle, ni leur conviction qu'elle était impossible, ni l'espérance qu'elle ne serait pas durable. Dans d'autres parties du gouvernement de l'État, où les convenances commandaient plus de réserve, les sentiments étaient moins étalés, mais visibles encore, et, en descendant des grands centres au fond des provinces, où l'on se contient moins, on a vu les moindres agents avouer les mêmes sentiments. Cet état de choses s'est même révélé davantage à mesure que les fonctionnaires républicains ou convertis à la République, qui devaient leur nomination, soit au gouvernement du 4 septembre, soit au gouvernement dont j'étais le chef, ont été successivement éliminés, et bientôt on est arrivé à ce gouvernememt de forme républicaine, aux mains d'un personnel antirépublicain.

Cet état de choses, qui jette les populations dans une vraie confusion d'esprit, a fini, après bien des remaniements, par devenir intolérable. Lorsque, après les élections républicaines de février 1876, la Chambre récemment dissoute s'est réunie, elle a porté à Versailles l'étonnement et la désapprobation du pays. Elle l'a fait avec ménagement, et les ministres choisis dans son sein, faisant droit à ses désirs, ont apporté quelques modifications à cet état

de choses contradictoire, qui confiait le pouvoir à des agents opposés à la nature du gouvernement qu'ils servaient. Mais, gênés dans leur action, ils n'ont donné que des satisfactions insuffisantes aux yeux des populations qui en attendaient de plus considérables.

A chaque prorogation, la Chambre a pu être témoin de ce mécontentement; et, en revenant à Versailles, elle en portait de nouveau l'expression aux ministres. Elle a insisté auprès d'eux, non pas violemment, mais discrètement, avec égards pour des ministres qu'elle estimait et dont elle connaissait les embarras. Il n'était pas possible, en effet, que ce défaut d'harmonie ne devînt bientôt éclatant.

Je le déclare devant le pays, certain de n'être pas démenti par lui : la situation n'est pas autre que celle que je viens d'exposer.

Forcés par la nécessité, les partis coalisés ont concédé la République en principe; mais ils ont voulu se réserver le pouvoir en fait, et nous avons eu, je le répète, une Constitution républicaine avec un personnel de gouvernement antirépublicain.

Toute nation a le droit de se donner le gouvernement qui lui convient, et, quand elle l'a institué, elle a le droit d'exiger que ce gouvernement soit loyalement servi. Personne n'est obligé de servir un gouvernement qui déplait; mais, si l'on accepte, si l'on recherche surtout des fonctions émanant de ce gouvernement, il faut les remplir fidèlement, avec le

désir de le faire réussir, et non de le renverser. Tout le monde, certainement, a le droit de prétendre aux fonctions publiques, de quelque parti, de quelque origine qu'il soit; il faut même souhaiter que des hommes expérimentés, anciens serviteurs de l'État continuent à le servir, mais toujours à la condition de le servir loyalement.

On rappellera qu'à Bordeaux nous étions d'anciens monarchistes qui servions la République. Cela n'était pas vrai pour tous. D'ailleurs, nous avions été demandés; nous n'étions pas venus sans qu'on nous appelât, et nous servions par pure bonne volonté parce que notre présence rassurait les populations alarmées, et qu'enfin nous étions convertis à la nécessité de la république.

Des serviteurs semblables, j'en souhaite et beaucoup à la République, et, de si loin qu'ils viennent, ils ne seront que les bienvenus s'ils sont sincèrement décidés à contribuer à l'œuvre commune, laquelle, si elle réussit, sera le bonheur de la France et non son désastre.

Donc, la question du 16 mai peut se résumer ainsi tout entière :

Faut-il vouloir la république, et, si l'on veut la république, faut-il la constituer d'une manière sûre avec des hommes qui veuillent la faire réussir?

Il n'y a pas d'autre question que celle-là.

Eh bien, je demande à tout homme de bonne foi à quelque parti qu'il appartienne, si l'on pourrait ar

jourd'hui élever au trône M. le comte de Chambord, avec les opinions qu'il professe et le drapeau dans lequel il s'enveloppe, ou si l'on espère un jour le faire accueillir après qu'il aura modifié sa manière de penser? Nous le respectons trop pour le croire.

Je ne parlerai pas des princes d'Orléans, qui ne veulent être mentionnés qu'à la suite de M. le comte de Chambord, et à leur rang héréditaire; mais je demanderai si l'on pourrait aujourd'hui présenter à la France M. le prince impérial, qui, tout innocent qu'il est des malheurs de la France, les lui rappelle si vivement qu'elle en frémit encore!

Personne n'osera me dire oui; et, en effet, tous les amis de ces prétendants remettent à d'autres temps le jour où l'on pourrait agir pour eux, et ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est qu'ils ne tentent rien, malgré l'indulgence assurée à tous les partis monarchiques.

Or, jusqu'à ces temps plus ou moins éloignés, que fera la France? La France attendra que ses futurs maîtres soient prêts : que l'un soit converti à d'autres idées, qu'un autre soit plus avancé dans la ligne de successibilité, qu'un troisième ait achevé son éducation; et jusque-là tout sera en suspens, commerce, industrie, finances, politique de l'État. Comment proposer, en effet, à des industriels d'essayer de grandes entreprises industrielles, à des financiers de consentir des emprunts avec une nouvelle catastrophe en perspective, et à des cabinets de nouer des relations ou des

alliances, avec la crainte de voir de nouveaux p
sonnages, un nouvel esprit, diriger la politique fr
çaise? Osera-t-on tenir ce langage à une gran
nation que l'Europe a tant admirée dans sa gloi
qu'elle a admirée encore dans ses malheurs, en
voyant si prompte à revivre, à grandir, si sage
tout en présence de provocations auxquelles
oppose tant de sang-froid et de paisible fermeté?

Des hommes qui, parce qu'ils se disent mo
chistes, croient avoir le secret des couronnes,
tendent qu'on désire leur règne, et que la Fr
alors recouvrera sa considération et des allian
Eh bien, disons à ces hommes qui croient conn
l'Europe et qui n'en ont pas la première idée, qu
prêtent leurs préjugés, leur ignorance, que l'Eu
prend en pitié leurs prétentions et leurs espéran
et les blâme d'avoir jeté leur pays dans ce trou
au lieu de l'organiser dans la forme aujourd'hui
sible. Cette Europe, elle était sous des princes a
lus; et, reconnaissant la marche des temps, elle s
organisée sous des princes constitutionnels; elle
est très bien trouvée; elle comprend que la France a
trois dynasties tombées, se prêter à la Républi
qui, depuis six ans, l'a tirée de l'abîme où l'Em
l'avait précipitée; elle a vu, notre prestige milit
un moment atteint, un nouveau prestige rena
celui de l'inépuisable vitalité d'un pays ab
relevé tout à coup et donnant au monde un spect
inouï de ressources de tout genre, à ce point qu

France, après Reichshoffen, après Sedan, après Metz, a reparu grande encore. C'est sous la monarchie qu'elle était tombée, et c'est sous la république qu'elle a pu se relever. Elle se relevait, en effet, et ce sont les partis monarchiques qui la troublent de nouveau dans son travail de reconstitution. Et, si c'est la considération de l'Europe qu'on recherche, qu'on écoute cette Europe, qu'on écoute son jugement.

C'est pourquoi nous insisterons toujours et nous demanderons s'il y a une autre alternative que celle-ci : ou monarchie, monarchie impossible parce qu'il y a trois prétendants et un seul trône ; ou république, république difficile sans doute, non à cause d'elle-même, mais à cause des partis monarchiques qui la troublent, et néanmoins possible sous la protection de l'immense majorité des citoyens.

C'est donc à cette immense majorité des citoyens à s'entendre, à s'unir et à opposer leur volonté à tous ceux qui empêchent l'établissement du seul gouvernement possible.

La monarchie aujourd'hui, après les trois révolutions qui l'ont renversée, c'est la guerre civile immédiate, si on la fait aujourd'hui ; à deux ans, trois ans de date, si on la remet à cette époque.

La république, c'est un équitable partage entre tous les enfants de la France du gouvernement de leur pays, en proportion de leurs forces, de leur importance, de leurs mérites, partage possible, praticable, sans exclusion d'aucun d'eux, excepté de ceux

qui annoncent qu'ils ne veulent la gouverner que p
la révolution.

La république, c'est la nécessité ; car tout hom
qui ne sera ni aveugle ni menteur sera obligé de c
venir que, seule, elle est possible, après tout ce qu
a vu en octobre 1873, et aujourd'hui après mai 18

Nos adversaires nous diront peut-être que n
les calomnions en prétendant qu'ils ne veulent
de la république.

Non, nous ne pouvons pas croire qu'ils se di
calomniés !

Quoi ! ils se diraient ralliés à la république, lors
leurs discours d'autrefois, leur langage d'aujourd'
leurs confidences de tous les jours, leur polémi
dans les journaux qui les représentent, les dé
rent les uns légitimistes, les autres orléanistes
bonapartistes ; lorsque, consentant à servir la ré
blique, ils ne daignent pas la nommer ; lorsqu'un
gistrat municipal, recevant le chef de l'État ave
respect qui lui est dû, et lui disant que les po
lations seront charmées de lui montrer leur attac
ment pour les institutions républicaines, lorsque
magistrat est destitué pour ce langage et renv
auprès de son prédécesseur destitué la veille pou
péché assez semblable ! Non, nous défions nos ad
saires de se dire républicains ; nous le voudri
croire, parce qu'ils se rallieraient ainsi à la s
solution qu'on puisse espérer dans le chaos où n
vivons. Nous le voudrions ; mais ils ne s'exposer

pas au démenti qui éclaterait de toutes parts s'ils osaient se déclarer républicains.

D'autres diront peut-être qu'ils accepteraient à la rigueur la bonne république, mais qu'ils ne veulent pas la mauvaise.

Eh oui! nous sommes de leur avis ; il faut être pour la bonne, et pas pour la mauvaise ; et aucun de nous n'en demande une autre. Mais quand donc a-t-il été question de la mauvaise? Quel jour s'est-elle montrée, cette mauvaise république? Est-ce lorsqu'à Bordeaux, Versailles, Paris, au milieu de désastres sans exemple, au milieu des ruines, elle refaisait un gouvernement, une armée, des finances, écrasait l'anarchie, rétablissait le respect des lois, payait l'énorme rançon du pays, affranchissait le territoire, rendait la France à elle-même? Était-ce la mauvaise République, celle-là? Et depuis, encore, lorsqu'au milieu de difficultés de tout genre suscitées par ses adversaires, cette République contredite, tiraillée, dirigée cependant par des ministres républicains, apaisait les populations, et, sans pouvoir satisfaire tous leurs vœux, leur procurait une vie tolérable de février 1876 à mai 1877, était-ce une mauvaise République celle-là? Vous pouvez en juger en comparant l'année 1876 à l'année 1877 : et demandez-en des nouvelles à l'industrie, au commerce, à toute l'Europe témoin de nos assertions ; et tous vous répondront et vous diront quelle différence il y a entre la bonne et la mauvaise république, car ils ont pu les comparer.

Oui, la mauvaise républiq
connaître au 16 mai! Géné
inquiétée par vos menaces, la
dant active encore, laborieus
légalité respectée et de la s
partis. Et le 16 mai, quel spe

Les auteurs du 16 mai r
quons le pays pour qu'il fas

Ce serait le moment de lu
primer sa pensée, et d'abor
promptement possible; car u
jamais trop court. Tandis que
n'ont jamais pris plus de vin
seule fois soixante, on prend
que le texte légal autorise; à
par une extension manifester
délai; et enfin, au lieu de l
toute liberté, puisqu'on le
traire, par un monstrueux dé
règles.

Ce ne sont pas seulement
du régime républicain qui so
ce sont les plus incontestable
blic chez les peuples libres
blique ou sous le gouvernem
État libre, le premier soin, au
sulter la nation, est d'ouvrir
quelles peut arriver la vérité
culation de la pensée est arr

la librairie, le colportage, les chemins de fer, sont forcés de se rendre à discrétion, sans que le gouvernement se soucie des malheureux qu'il prive ainsi de leur seul gagne-pain ; et tous les fonctionnaires, les plus étrangers à la politique, frappés à la fois pour intimider les citoyens, qu'on révolte et qu'on n'intimide pas.

Mais s'arrête-t-on là? Non. Lisez, écoutez ce qu'on écrit impunément dans les journaux du gouvernement, avec sa tolérance, puisqu'il ne sévit pas.

Tout haut, on dit que, si ces moyens ne suffisaient pas pour empêcher le retour de la majorité dissoute, il ne faudrait pas s'arrêter devant la persistance du pays! On dissoudra de nouveau, jusqu'à ce qu'on ait obtenu la réponse que l'on désire. La Constitution et toutes les Constitutions ont établi qu'en cas de dissentiment avec le pouvoir on a recours au pays, et que, quand il a répondu, le dissentiment doit être vidé. Or, comme on n'a pas supposé que les gouvernements ni les peuples fussent fous, on n'a pas dit que, le pays ayant répondu, on ne l'interrogerait pas une seconde fois ni une troisième. On ne l'a pas dit, parce qu'on ne suppose pas la folie ni chez les gouvernants, ni chez les gouvernés. Eh bien, on ne s'en tient plus au simple bon sens. Le pays n'a pas répondu comme on voulait, on dissoudra de nouveau, et aussi souvent qu'il faudra jusqu'en 1880. Mais il faut du temps pour dissoudre; et, si le 31 décembre arrive sans que le budget ait été voté, nulle difficulté :

on percevra l'impôt sans qu
on a le Sénat, le Sénat voter
une Chambre pour le voter,
la force, on l'emploiera.

Voilà ce qu'on dit sans
cet audacieux mépris de
mande à tous mes contem
ont souvenir de 1830, sous
osé venir dire que, si la Ch
pas voté le budget, le roi
suffiraient? Non, apparemn
celle qu'on fit aux fameuse

On nous refuse donc, n
propres à la république, m
cipes parlementaires admis
absolues; on va plus loin :
sité que Napoléon III dans
rait jamais osé professer :
perçu sans avoir été voté ! I
criminelles que, s'il faut l

La mauvaise républiqu
qui ait paru depuis Bordea
monarchistes déchaînés qu
une audacieuse impunité.

Électeurs, voilà les faits
pas à les démontrer.

Avons-nous jamais vu u
la violation de tous les pri
de circulation, qui sont du

au profit d'une opinion ; toutes les issues fermées à la vérité, quand la nation a besoin et droit de tout savoir, et puis l'effrontée déclaration que, si la nation n'a pas obéi, n'a pas répondu comme on voulait, on l'interrogera de nouveau, et que, si l'on n'a pas le temps de le voter, le budget n'en sera pas moins perçu. Voilà ce qu'on publie impunément, c'est-à-dire la violation de tous les principes de la république, de la monarchie, de tous les principes qu'on ne nie plus, même à Constantinople. Il n'y manque que les violences envers les personnes, et elles n'y manqueraient plus si, comme on a osé le proposer, on ajoutait le crime (il faut appeler les choses par leur nom), le crime de la mise en état de siège, c'est-à-dire la France convoquée pour élire sous la juridiction des conseils de guerre.

Telle est, je le répète, la république, non des républicains, mais des antirépublicains. Celle-là est à eux, et à eux seuls.

Quelle est l'explication d'un pareil égarement? Celle-ci, que j'entends donner depuis plus d'un demi-siècle : la France périt, va périr, il faut la sauver! Mot fatal, avant-coureur de toutes les fautes de gouvernements tombant en démence avant de tomber en ruines.

Hélas! si le mot était vrai, combien de fois déjà la France n'aurait-elle pas péri! Si souvent elle a été troublée, si souvent elle a souffert, elle n'a pas péri; mais ont péri ceux qui prétendaient vouloir la sauver.

désir de le faire réussir, et non de le renverser. To le monde, certainement, a le droit de prétendre a fonctions publiques, de quelque parti, de quelq origine qu'il soit; il faut même souhaiter que d hommes expérimentés, anciens serviteurs de l'Ét continuent à le servir, mais toujours à la conditi de le servir loyalement.

On rappellera qu'à Bordeaux nous étions d'a ciens monarchistes qui servions la République. Ce n'était pas vrai pour tous. D'ailleurs, nous avions é demandés; nous n'étions pas venus sans qu'on no appelât, et nous servions par pure bonne volont parce que notre présence rassurait les populatio alarmées, et qu'enfin nous étions convertis à la néce sité de la république.

Des serviteurs semblables, j'en souhaite et beau coup à la République, et, de si loin qu'ils viennent ils ne seront que les bienvenus s'ils sont sincère ment décidés à contribuer à l'œuvre commune, l quelle, si elle réussit, sera le bonheur de la France non son désastre.

Donc, la question du 16 mai peut se résum ainsi tout entière :

Faut-il vouloir la république, et, si l'on veut République, faut-il la constituer d'une manière sûr avec des hommes qui veuillent la faire réussir?

Il n'y a pas d'autre question que celle-là.

Eh bien, je demande à tout homme de bonne fo à quelque parti qu'il appartienne, si l'on pourrait a

jourd'hui élever au trône M. le comte de Chambord, avec les opinions qu'il professe et le drapeau dans lequel il s'enveloppe, ou si l'on espère un jour le faire accueillir après qu'il aura modifié sa manière de penser? Nous le respectons trop pour le croire.

Je ne parlerai pas des princes d'Orléans, qui ne veulent être mentionnés qu'à la suite de M. le comte de Chambord, et à leur rang héréditaire; mais je demanderai si l'on pourrait aujourd'hui présenter à la France M. le prince impérial, qui, tout innocent qu'il est des malheurs de la France, les lui rappelle si vivement qu'elle en frémit encore!

Personne n'osera me dire oui; et, en effet, tous les amis de ces prétendants remettent à d'autres temps le jour où l'on pourrait agir pour eux, et ce qui prouve qu'il en est ainsi, c'est qu'ils ne tentent rien, malgré l'indulgence assurée à tous les partis monarchiques.

Or, jusqu'à ces temps plus ou moins éloignés, que fera la France? La France attendra que ses futurs maîtres soient prêts : que l'un soit converti à d'autres idées, qu'un autre soit plus avancé dans la ligne de successibilité, qu'un troisième ait achevé son éducation; et jusque-là tout sera en suspens, commerce, industrie, finances, politique de l'État. Comment proposer, en effet, à des industriels d'essayer de grandes entreprises industrielles, à des financiers de consentir des emprunts avec une nouvelle catastrophe en perspective, et à des cabinets de nouer des relations ou des

alliances, avec la crainte de voir de nouveaux
sonnages, un nouvel esprit, diriger la politique f
çaise? Osera-t-on tenir ce langage à une gra
nation que l'Europe a tant admirée dans sa gl
qu'elle a admirée encore dans ses malheurs, e
voyant si prompte à revivre, à grandir, si sage
tout en présence de provocations auxquelles
oppose tant de sang-froid et de paisible fermeté

Des hommes qui, parce qu'ils se disent mo
chistes, croient avoir le secret des couronnes,
tendent qu'on désire leur règne, et que la Fr
alors recouvrera sa considération et des allian
Eh bien, disons à ces hommes qui croient conn
l'Europe et qui n'en ont pas la première idée, qu
prêtent leurs préjugés, leur ignorance, que l'Eu
prend en pitié leurs prétentions et leurs espéran
et les blâme d'avoir jeté leur pays dans ce trou
au lieu de l'organiser dans la forme aujourd'hui
sible. Cette Europe, elle était sous des princes a
lus; et, reconnaissant la marche des temps, elle
organisée sous des princes constitutionnels; elle
est très bien trouvée; elle comprend que la France a
trois dynasties tombées, se prêter à la Républi
qui, depuis six ans, l'a tirée de l'abîme où l'Em
l'avait précipitée; elle a vu, notre prestige mili
un moment atteint, un nouveau prestige rena
celui de l'inépuisable vitalité d'un pays ab
relevé tout à coup et donnant au monde un spect
inouï de ressources de tout genre, à ce point qu

France, après Reichshoffen, après Sedan, après Metz, a reparu grande encore. C'est sous la monarchie qu'elle était tombée, et c'est sous la république qu'elle a pu se relever. Elle se relevait, en effet, et ce sont les partis monarchiques qui la troublent de nouveau dans son travail de reconstitution. Et, si c'est la considération de l'Europe qu'on recherche, qu'on écoute cette Europe, qu'on écoute son jugement.

C'est pourquoi nous insisterons toujours et nous demanderons s'il y a une autre alternative que celle-ci : ou monarchie, monarchie impossible parce qu'il y a trois prétendants et un seul trône ; ou république, république difficile sans doute, non à cause d'elle-même, mais à cause des partis monarchiques qui la troublent, et néanmoins possible sous la protection de l'immense majorité des citoyens.

C'est donc à cette immense majorité des citoyens à s'entendre, à s'unir et à opposer leur volonté à tous ceux qui empêchent l'établissement du seul gouvernement possible.

La monarchie aujourd'hui, après les trois révolutions qui l'ont renversée, c'est la guerre civile immédiate, si on la fait aujourd'hui ; à deux ans, trois ans de date, si on la remet à cette époque.

La république, c'est un équitable partage entre tous les enfants de la France du gouvernement de leur pays, en proportion de leurs forces, de leur importance, de leurs mérites, partage possible, praticable, sans exclusion d'aucun d'eux, excepté de ceux

qui annoncent qu'ils ne veul
la révolution.

La république, c'est la né
qui ne sera ni aveugle ni me
venir que, seule, elle est pos
a vu en octobre 1873, et auj

Nos adversaires nous di
les calomnions en prétenda
de la république.

Non, nous ne pouvons p
calomniés !

Quoi ! ils se diraient rallié
leurs discours d'autrefois, le
leurs confidences de tous l
dans les journaux qui les
rent les uns légitimistes, l
bonapartistes ; lorsque, con
blique, ils ne daignent pas la
gistrat municipal, recevant
respect qui lui est dû, et
lations seront charmées de
ment pour les institutions r
magistrat est destitué pour
auprès de son prédécesseur
péché assez semblable ! Non
saires de se dire républica
croire, parce qu'ils se rall
solution qu'on puisse espér
vivons. Nous le voudrions ;

pas au démenti qui éclaterait de toutes parts s'ils osaient se déclarer républicains.

D'autres diront peut-être qu'ils accepteraient à la rigueur la bonne république, mais qu'ils ne veulent pas la mauvaise.

Eh oui! nous sommes de leur avis ; il faut être pour la bonne, et pas pour la mauvaise ; et aucun de nous n'en demande une autre. Mais quand donc a-t-il été question de la mauvaise? Quel jour s'est-elle montrée, cette mauvaise république? Est-ce lorsqu'à Bordeaux, Versailles, Paris, au milieu de désastres sans exemple, au milieu des ruines, elle refaisait un gouvernement, une armée, des finances, écrasait l'anarchie, rétablissait le respect des lois, payait l'énorme rançon du pays, affranchissait le territoire, rendait la France à elle-même? Était-ce la mauvaise République, celle-là? Et depuis, encore, lorsqu'au milieu de difficultés de tout genre suscitées par ses adversaires, cette République contredite, tiraillée, dirigée cependant par des ministres républicains, apaisait les populations, et, sans pouvoir satisfaire tous leurs vœux, leur procurait une vie tolérable de février 1876 à mai 1877, était-ce une mauvaise République celle-là? Vous pouvez en juger en comparant l'année 1876 à l'année 1877 : et demandez-en des nouvelles à l'industrie, au commerce, à toute l'Europe témoin de nos assertions ; et tous vous répondront et vous diront quelle différence il y a entre la bonne et la mauvaise république, car ils ont pu les comparer.

Oui, la mauvaise république, vous nous l'ave
connaître au 16 mai! Gênée sans doute la v
inquiétée par vos menaces, la République était ce
dant active encore, laborieuse, paisible, à l'abri
légalité respectée et de la soumission imposée
partis. Et le 16 mai, quel spectacle!

Les auteurs du 16 mai répondent : Nous co
quons le pays pour qu'il fasse connaître sa vol

Ce serait le moment de lui laisser la liberté
primer sa pensée, et d'abord de l'exprimer le
promptement possible; car un tel état de crise
jamais trop court. Tandis que tous les gouvernem
n'ont jamais pris plus de vingt ou trente jours e
seule fois soixante, on prend d'abord les trois
que le texte légal autorise; à ces trois mois on aj
par une extension manifestement illégale, un nou
délai; et enfin, au lieu de laisser parler le pay
toute liberté, puisqu'on le consulte, on fait le
traire, par un monstrueux démenti donné à toute
règles.

Ce ne sont pas seulement les principes essen
du régime républicain qui sont tous les jours vi
ce sont les plus incontestables principes du droi
blic chez les peuples libres, qu'ils vivent en
blique ou sous le gouvernement d'un roi. Dans
État libre, le premier soin, au moment où l'on va
sulter la nation, est d'ouvrir toutes les voies par
quelles peut arriver la vérité. Chez nous, la libre
culation de la pensée est arrêtée sur tous les po

la librairie, le colportage, les chemins de fer, sont forcés de se rendre à discrétion, sans que le gouvernement se soucie des malheureux qu'il prive ainsi de leur seul gagne-pain ; et tous les fonctionnaires, les plus étrangers à la politique, frappés à la fois pour intimider les citoyens, qu'on révolte et qu'on n'intimide pas.

Mais s'arrête-t-on là? Non. Lisez, écoutez ce qu'on écrit impunément dans les journaux du gouvernement, avec sa tolérance, puisqu'il ne sévit pas.

Tout haut, on dit que, si ces moyens ne suffisaient pas pour empêcher le retour de la majorité dissoute, il ne faudrait pas s'arrêter devant la persistance du pays! On dissoudra de nouveau, jusqu'à ce qu'on ait obtenu la réponse que l'on désire. La Constitution et toutes les Constitutions ont établi qu'en cas de dissentiment avec le pouvoir on a recours au pays, et que, quand il a répondu, le dissentiment doit être vidé. Or, comme on n'a pas supposé que les gouvernements ni les peuples fussent fous, on n'a pas dit que, le pays ayant répondu, on ne l'interrogerait pas une seconde fois ni une troisième. On ne l'a pas dit, parce qu'on ne suppose pas la folie ni chez les gouvernants, ni chez les gouvernés. Eh bien, on ne s'en tient plus au simple bon sens. Le pays n'a pas répondu comme on voulait, on dissoudra de nouveau, et aussi souvent qu'il faudra jusqu'en 1880. Mais il faut du temps pour dissoudre; et, si le 31 décembre arrive sans que le budget ait été voté, nulle difficulté :

on percevra l'impôt sans qu'il ait été voté. D'aill
on a le Sénat, le Sénat votera le budget si l'on n'a
une Chambre pour le voter, et puis... et puis...
la force, on l'emploiera.

Voilà ce qu'on dit sans qu'il y ait répressio
cet audacieux mépris de toutes les lois. Je le
mande à tous mes contemporains, à tous ceux
ont souvenir de 1830, sous M. de Polignac aurai
osé venir dire que, si la Chambre des députés n'
pas voté le budget, le roi et la Chambre des pai
suffiraient? Non, apparemment, ou la réponse eû
celle qu'on fit aux fameuses ordonnances.

On nous refuse donc, non seulement les princ
propres à la république, mais les plus simples p
cipes parlementaires admis dans trois monarchies
absolues; on va plus loin; on va à cette monst
sité que Napoléon III dans sa toute-puissance n
rait jamais osé professer: que l'impôt pourrait
perçu sans avoir été voté! Et enfin on écrit ces par
criminelles que, s'il faut la force, la force sera

La mauvaise république, la voilà; c'est la s
qui ait paru depuis Bordeaux, et ce sont les p
monarchistes déchaînés qui nous la donnent
une audacieuse impunité.

Électeurs, voilà les faits, vous les voyez, il n
pas à les démontrer.

Avons-nous jamais vu un spectacle plus inou
la violation de tous les principes? Tous les moy
de circulation, qui sont du domaine de tous, usur

au profit d'une opinion ; toutes les issues fermées à la vérité, quand la nation a besoin et droit de tout savoir, et puis l'effrontée déclaration que, si la nation n'a pas obéi, n'a pas répondu comme on voulait, on l'interrogera de nouveau, et que, si l'on n'a pas le temps de le voter, le budget n'en sera pas moins perçu. Voilà ce qu'on publie impunément, c'est-à-dire la violation de tous les principes de la république, de la monarchie, de tous les principes qu'on ne nie plus, même à Constantinople. Il n'y manque que les violences envers les personnes, et elles n'y manqueraient plus si, comme on a osé le proposer, on ajoutait le crime (il faut appeler les choses par leur nom), le crime de la mise en état de siège, c'est-à-dire la France convoquée pour élire sous la juridiction des conseils de guerre.

Telle est, je le répète, la république, non des républicains, mais des antirépublicains. Celle-là est à eux, et à eux seuls.

Quelle est l'explication d'un pareil égarement? Celle-ci, que j'entends donner depuis plus d'un demi-siècle : la France périt, va périr, il faut la sauver! Mot fatal, avant-coureur de toutes les fautes de gouvernements tombant en démence avant de tomber en ruines.

Hélas! si le mot était vrai, combien de fois déjà la France n'aurait-elle pas péri! Si souvent elle a été troublée, si souvent elle a souffert, elle n'a pas péri; mais ont péri ceux qui prétendaient vouloir la sauver.

Ils ont pu l'entraîner avec
elle s'est relevée avec le sec
après l'avoir vainement aver
pitait, n'en ont pas moins to

Et, à ce sujet, je supplie
honnêtes gens que je ne co
servateurs prétendus qui o
je les supplie de se rappele
ils se sont écriés : La Fran
pour la sauver, résistons, r

On a résisté, qu'est-il arri
Louis-Philippe, sous Napolé
Résistons!

Que demandait-on sous C
que le roi ne pouvait rien s
dire sans le pays. On a ré
ordonnances. La France n'a
de Charles X qui a péri, et
mentaires ont été consacrés
1830. La France a souffert
bientôt refleuri, et sa pro
durer longtemps. Malheureu
un point. Le cens élector
200,000 électeurs représe
Français. L'évidence saisissa
disait que 200,000 citoyens
être la France tout entière.
deste réforme qui aurait don
teurs de plus. Sur-le-champ c

va périr si l'on ne résiste à la révolution qui l'entraîne! On a résisté; la révolution de 1848 a éclaté, et nous avons eu le suffrage universel, c'est-à-dire 8 à 9 millions d'électeurs. La France n'a pas péri cependant. La royauté constitutionnelle, qui aurait pu nous donner une sage liberté, a péri : et la France, après avoir souffert, car toute révolution fait souffrir, la France s'est relevée, a traversé trois années d'agitation, de désordre, qui l'ont conduite à Napoléon III. Celui-là n'a pas hésité, et, pour sauver la France, toutes les libertés nous ont été enlevées à la fois. La Constitution impériale de 1804 a été rétablie : plus de presse, plus de discussion parlementaire; tous les ans, quinze jours de budget pour toute session, et puis silence! L'empereur seul gouvernait; l'empereur seul! Toutes les libertés étaient dans ses mains qui, malgré lui, s'ouvrirent un jour.

Toutes les libertés lui échappèrent. Elles l'auraient sauvé peut-être; mais on s'écria aussitôt : La France va périr! et il chercha alors instinctivement dans la guerre un refuge contre les libertés renaissantes. Cette fois la France a bien failli périr. Elle n'a été que démembrée; elle a été obligée d'abandonner à l'ennemi victorieux une part énorme de ses richesses. Mais, enfin, elle s'est sauvée; et, après avoir essayé de refaire la monarchie absolue, elle a établi la république.

La France n'a pas péri : mais trois régimes ont péri, et la France a été cruellement éprouvée pour

arriver enfin, en trois pas, à la forme démocrati moderne. Elle s'est développée sans cesse en rest le plus grand spectacle offert tantôt à l'effroi, tant l'admiration du monde, et toujours à son imitati

Je supplie les honnêtes gens, très honnêtes ge instruits, plus instruits qu'éclairés, malheureusem prompts à s'alarmer, de regarder ce tableau chutes successives et de réfléchir.

Le torrent dévastateur, suivant eux, devant leq ils s'écrient chaque fois que la France va périr, q faut résister, ne serait-il pas ce grand siècle qu appelle le dix-neuvième, et qui entraîne l'human tout entière? Ce dix-neuvième siècle, qui l'a fait? n'est pas nous, pas plus que nous n'avons fait seizième, d'où sont sortis Bacon et Descartes, c'est-dire la philosophie moderne; le dix-septième siècl siècle de Pascal, de Bossuet, de Newton, de Leil niz; le dix-huitième enfin, d'où sont sortis Monte quieu, Voltaire, Rousseau, le grand Frédéric, et cet grande philosophie française qui, appliquant l'esp humain à rechercher les lois de la société, a détru les monarchies féodales, et qui, appliquant la scien au bien-être de l'homme, a donné à l'Europe et a deux mondes « les droits de l'homme; » non p l'égalité des conditions, mais l'égalité des droit moyen de conquérir l'égalité des conditions auta qu'elle est possible; qui a affranchi les serfs de Ru sie, les nègres d'Amérique, qui a donné la vape aux hommes, la liberté de penser, la liberté de co

science à tous les peuples; qui a ouvert aux regards de l'homme les sphères célestes et révélé à Laplace le secret du système du monde. Et ne serait-ce pas un véritable anachronisme que cette folle résistance à des progrès dont l'humanité entière a tant profité, et dont la France a eu l'honneur de donner le signal; car elle a marché, le flambeau du génie à la main, à la tête de l'humanité?

Eh bien, après tant de ruines, n'est-il pas temps de s'interroger, de réfléchir et de se demander si ce n'est pas de la marche de l'humanité que l'on a peur, si ce n'est point à elle qu'on résiste follement?

La France n'a pas péri; mais trois monarchies ont péri. Leurs débris couvrent le sol; leurs héritiers, se relevant, se menaçant, veulent se disputer des ruines. Arrêtons-les, obligeons-les à supporter le gouvernement de tous, au profit de tous, et répétons partout cette vérité :

La monarchie n'est pas possible; elle aurait pour conséquence immédiate ou prochaine la guerre civile.

Faisons donc la république, la république honnête, sage, conservatrice, qui n'est pas impossible; car elle commençait quand les héritiers intéressés des monarchies détruites sont venus la troubler et faire retentir à nos oreilles des menaces insensées et criminelles; et vous, électeurs, à ces contempteurs de toute vérité, faites entendre une dernière fois, une fois décisive, les vérités suivantes, qui seront le résultat de votre vote :

La nation seule est souveraine.

La république est la forme de gouvernement a moyen duquel s'exerce sa souveraineté.

La souveraineté s'exerce par un chef électif d pouvoir exécutif, qualifié président de la républiqu et par deux Chambres agissant suivant des forme prescrites par la Constitution.

Le chef électif du pouvoir exécutif ne peut gou verner qu'avec le concours de ces deux Chambres e des ministres agréés par la majorité.

Le concours d'une seule Chambre ne suffirait pas et la loi ou les subsides votés par une seule seraien absolument nuls et non avenus.

L'impôt non voté par les deux Chambres ne sera pas recouvrable, et l'essai de le faire percevoir sera un attentat contre la Constitution, contre la fortun et la liberté des citoyens.

En cas de dissentiment constaté par un vote entı les pouvoirs, et notamment entre le président et l Chambre élective, si cette Chambre est dissoute, l pouvoir exécutif est tenu d'en convoquer une nou velle dans le moindre délai possible. La prolong tion de ce délai au delà du terme indispensable e une violation de l'esprit de la loi; au delà de quatr vingt-dix jours, elle devient une violation du tex même de la loi, qui doit être considérée comme u attentat contre la Constitution.

Lorsque les élections ont eu lieu régulièremen le litige est vidé; et la résistance à la volonté

la nation serait une résistance à la Constitution même.

Une nouvelle dissolution ne pourrait avoir lieu qu'après une session qui ferait naître des questions nouvelles sur lesquelles le pays n'aurait pas déjà prononcé.

Tout ce qui contrevient à ces prescriptions rigoureusement déduites de nos lois et de notre Constitution est un acte d'usurpation et un cas de responsabilité prévu par l'article 19 de la Constitution.

La liberté des élections est un principe essentiel. Toutes les opinions doivent se manifester librement, et tous les moyens employés pour les empêcher de se produire, en abusant des lois qui règlent la circulation des journaux, la circulation du colportage, sont une usurpation du domaine public. La presse quotidienne, les chemins de fer, le colportage, l'affichage, sont du domaine public. Il n'est permis à personne de s'en arroger le monopole, sauf les règlements édictés dans l'intérêt des mœurs publiques.

En matière religieuse, la liberté des cultes est le principe de la nation française. Tous les cultes reconnus par l'État doivent être protégés, dotés convenablement et profondément respectés, mais avec interdiction de toute ingérence dans la politique de l'État.

La politique de la France est une politique de paix, sauf le cas où la protection des intérêts nationaux exigerait le recours à la force, et après décision solennelle des pouvoirs publics.

Sur ces principes repose la politique nation depuis 1789. La France veut y rester fidèle, et importe de les consacrer définitivement par vos s frages.

C'est la seule fin sage et utile que la nation doi imposer à cette crise, et elle se résume en c mots :

Souveraineté nationale,
République,
Liberté,
Légalité scrupuleuse,
Liberté des cultes,
Paix.

Telles sont, mes chers électeurs, les opinions toute ma vie, celles de notre dix-neuvième siècle, q marquera dans l'histoire de la France et de l'hum nité, et que je vous conjure de consacrer dans cet occasion solennelle.

Mille calomnies vont m'assaillir. Vous y répondr par vos suffrages, qui ne m'ont jamais fait défa depuis près d'un demi-siècle.

FIN DU XVe ET DERNIER VOLUME

TABLE

DU QUINZIÈME ET DERNIER VOLUME

Pages.

CCLXXV. Message du Président de la République, lu le 13 novembre 1872, à l'Assemblée nationale 1

CCLXXVI. Discours sur l'interpellation relative au banquet de Grenoble, prononcé le 18 novembre 1872, à l'Assemblée nationale 15

CCLXXVII. Discours sur les conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel, prononcé le 29 novembre 1872, à l'Assemblée nationale. 63

CCLXXVIII. Discours sur les attributions des pouvoirs publics, prononcé le 4 mars 1873, à l'Assemblée nationale. . . 119

CCLXXIX. Discours sur la politique intérieure du gouvernement (réponse au duc de Broglie), prononcé le 24 mai 1873, à l'Assemblée nationale 171

CCLXXX. Discours sur les nouveaux forts à construire autour de Paris, prononcé le 27 mars 1874, à l'Assemblée nationale 225

LVI *bis*. Discours sur le classement des chemins vicinaux, prononcé le 29 février 1836, à la Chambre des députés. 293

LVI *ter*. Discours sur les chemins vicinaux (répartition des subventions départementales), prononcé le 3 mars 1836, à la Chambre des députés 313

LXX *bis*. Discours sur l'achèvement des monuments de Paris (crédit supplémentaire), prononcé le 16 juin 1836, à la Chambre des pairs 327

Déposition dans l'enquête ouverte sur la Banque de France et sur la circulation fiduciaire, faite le 27 juillet 1866. 357

Pa

Déposition devant la commission d'enquête chargée d'examiner les actes du gouvernement de la Défense nationale, faite le 17 septembre 1871 . . . . . .

Déposition devant la commission d'enquête chargée de rechercher les causes de l'insurrection du 18 mars, faite le 24 août 1871. .

Discours aux délégués républicains de la Gironde, prononcé à Paris, le 25 mars 1874 . . . . . .

Discours prononcé à Arcachon, le 17 octobre 1875 . . . . . .

Manifeste aux électeurs du IXe arrondissement de Paris, publié le 27 septembre 1877 . . . . . .

FIN DE LA TABLE DU XVe ET DERNIER VOLUME.

Quantin Imprimeur

THE BORROWER WILL BE C
AN OVERDUE FEE IF THIS BO
RETURNED TO THE LIBRARY ON C
BEFORE THE LAST DATE STAMPE
BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDU
NOTICES DOES NOT EXEMPT TH
BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
AUG 2 2 1983
AUG 2 9 1983

WIDENER

WID
FEB 1 0 1996
JUN 2 1 20
BOOK DUE
CANCELLE